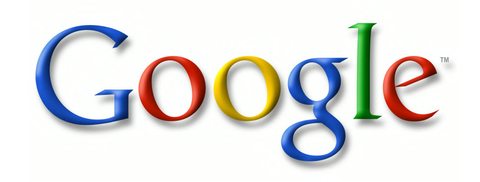




BULLETIN

DE

L'INSTITUT

NATIONAL GENEVOIS

TRAVAUX DES CINQ SECTIONS

1° DES SCIENCES NATURELLES ET MATHÉMATIQUES; 2° DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE; 3° DE LITTÉRATURE; 4° DES BEAUX-ARTS; 5° D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE

TOME XXXVIII

GENÈVE

H. KÜNDIG, LIBRAIRE DE L'INSTITUT, CORRATERIE, 11

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA SUISSE

—

1909

BULLETIN

DE

L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

BUREAUX DE L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

Président de l'Institut : M. Henri FAZY, Conseiller d'Etat.

Vice-Président : M. Emile YUNG, professeur à l'Université.

Secrétaire général : M. le Dr John BRIQUET.

Bibliothécaire : M. le prof. J. DUVILLARD.

Section des Sciences naturelles et mathématiques : Président, M. le prof. Emile YUNG ; secrétaire, M. le Dr B.-P.-G. HOCHREUTINER ; secrétaire-adjoint, M. le Dr H. OLTRAMARE.

Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire : Président, M. Henri FAZY ; vice-président, M. le prof. Louis WUARIN ; secrétaire, M. le prof. P. DUPROIX.

Section de Littérature : Président, M. le prof. B. BOUVIER ; secrétaire, M. le Dr J. BLANCHARD ; trésorier, M. J. COUGNARD.

Section des Beaux-Arts : Président, M. Ch. von ZIEGLER ; trésorier, M. Henri HÉBERT ; secrétaire, M. Jules DOMPMARTIN.

Section d'Industrie et d'Agriculture : Président, M. Jean NICODET ; vice-président, M. C. VULLIÉTY ; trésorier, M. Jules GALÉ ; secrétaire, M. Emile CHATELAN.

Comité de gestion :

Le Président et le Secrétaire général de l'Institut ; MM. J. DUVILLARD, LE GRAND ROY, Jean NICODET, Eugène RITTER, Emile YUNG.

BULLETIN

DE

L'INSTITUT

NATIONAL GENEVOIS

TRAVAUX DES CINQ SECTIONS

1° DES SCIENCES NATURELLES ET MATHÉMATIQUES ; 2° DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE ; 3° DE LITTÉRATURE ; 4° DES BEAUX-ARTS ; 5° D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE

TOME XXXVIII

GENÈVE

H. KÜNDIG, LIBRAIRE DE L'INSTITUT, CORRATERIE, 11

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA SUISSE

1909

Imprimerie Centrale, boulevard James-Fazy, 17, Genève

TABLE DES MATIÈRES

CLASSÉES PAR SUJETS

SCIENCES NATURELLES ET MATHÉMATIQUES

Zoologie.

Botanique.

Physique.

Histoire des sciences.

SCIENCES SOCIALES

ARCHÉOLOGIE

BIOGRAPHIES. HISTOIRE LITTÉRAIRE

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

TABLE DES MATIÈRES

PAR ORDRE D'AUTEURS

La Réforme de la Justice administrative

ET LA

Revision de la Constitution fédérale en Suisse

PAR

X. S. COMBOTHECRA

Docteur en droit, avocat à Genève

Quelque organe qu'ait la fonction judiciaire, il faut soigneusement la distinguer de la fonction administrative avec laquelle elle peut facilement se confondre. L'organe (tribunal, administration ou assemblée) de la fonction judiciaire ne fait que déclarer le droit existant et n'y ajoute rien subjectivement. Par contre, l'organe de la fonction administrative dispose d'un pouvoir qui donne à ses actes une valeur subjective : c'est le pouvoir discrétionnaire, qui est un pouvoir libre, dans une certaine mesure. Ainsi, dans la fonction judiciaire, il n'y a pas de liberté subjective de la part de l'organe ; au contraire, dans la fonction administrative, il y a une liberté subjective de la part de l'organe, plus ou moins étendue. Tous les deux organes ont un droit d'appréciation, mais celui qui est revêtu de la fonction judiciaire apprécie objectivement, tandis que celui qui est revêtu de la fonction administrative a une dose d'appréciation à la fois objective et subjective.

* * *

L'article constitutionnel 85, chiffre 12, qui vise les contestations administratives, renvoie à l'article constitutionnel 113. L'article 85, chiffre 12, est ainsi conçu : « Les affaires de la compétence des deux Conseils sont notamment les suivantes... les réclamations contre les décisions du Conseil fédéral relatives à des contestations administratives ». La partie (alinéa 2) de l'article 113 visée par l'article 85, chiffre 12, porte : « Sont réservées, les contestations administratives, à déterminer par la législation fédérale ». L'article 85, chiffre 12, a l'air de supposer que la Constitution fédérale, dans un de ses articles, confère au Conseil fédéral, d'une manière expresse, la compétence des « contestations administratives », alors que nulle part cela n'est dit. L'article 113, alinéa 2, que nous venons de citer, réserve des « contestations administratives » indéterminées, en ne les conférant pas au Tribunal fédéral, sans les lui refuser d'ailleurs, mais en ne les attribuant pas non plus au Conseil fédéral, sans toutefois l'interdire. Pouvons-nous prétendre que c'est l'article 85, chiffre 12, qui attribue les « contestations administratives » au Conseil fédéral, en même temps qu'à l'Assemblée fédérale, au premier, d'emblée, et à celle-ci, en seconde instance ? Si l'article 85, chiffre 12, ne vise qu'indirectement le Conseil fédéral, il est cependant manifeste que son contexte sous-entend que des « contestations administratives » rentrent, en première instance, dans la compétence du Conseil fédéral, comme en seconde instance, dans celle de l'Assemblée fédérale. Au fond donc, c'est la Constitution elle-même qui confère au Conseil fédéral, comme à l'Assemblée fédérale, la fonction judiciaire pour les contestations dites administratives.

*
* *

Il faut soigneusement distinguer les contestations administratives judiciaires, des contestations hiérarchico-administratives qui peuvent paraître comme judiciaires, mais ne le sont pas en réalité, et qui compètent au Conseil fédéral, notamment, en vertu de l'article constitutionnel 102, chiffre 2. Le rapport de MM. les juges fédéraux J. Morel, H. Lienhard et Léo Weber, du 12 février 1900 (Voir : *Le Droit fédéral suisse*, par L. R. de Salis, traduit par E. Borel, 2me éd. IIme vol. p. 103, Berne 1905) a eu tort de lier l'article 102, chiffre 2, avec les articles 113, alinéa 2, et 85, chiffre 12. L'article 102, chiffre 2, ne peut pas avoir en vue des contestations pareilles à celles qui sont prévues par les articles 85, chiffre 12, et 113, alinéa 2 : autrement, il y aurait double emploi. L'article 102, chiffre 2, parlant de l'administration en général, ne peut viser que les contestations d'administration pure, qui peuvent être appréciées subjectivement et non uniquement au point de vue objectif, comme celles qui sont prévues par l'article 85, chiffre 12, et l'article 113, alinéa 2.

Les mots « contestations administratives » signifient qu'il s'agit d'un conflit soulevé à propos d'un acte émanant d'un corps agissant en vertu d'une fonction administrative. Mais les contestations, tout en étant administratives, dans le sens indiqué, peuvent être en même temps judiciaires, lorsqu'il s'agit d'un différend (administratif judiciaire) qui doit être apprécié objectivement par un corps (quelconque, même administratif) fonctionnant comme organe judiciaire.

Les mots « contestations administratives » des articles 113, alinéa 2, et 85, chiffre 12, ne peuvent s'entendre que des contestations rentrant dans la compétence d'un pou-

voir judiciaire. En effet, l'article 85, chiffre 12, renvoie à l'article 113. Ce dernier s'occupe du Tribunal fédéral — organe essentiellement judiciaire — lui conférant des compétences proprement judiciaires. Lorsque donc l'article 113 réserve certaines contestations parmi celles qu'il confère, il ne peut en réserver que des judiciaires (quoique administratives), puisqu'il n'en est jamais question d'autres.

* * *

L'article 113, alinéa 2, réserve la détermination des contestations administratives (judiciaires) à la législation ordinaire et non à la législation constitutionnelle. De ce fait on pourrait conclure, comme le fait M. de Salis (l. c. p. 95), que la législation ordinaire serait en droit de ne rien déterminer : alors, toutes les contestations qui pourraient être indiquées en vertu de l'article 113, alinéa 2, compéteraient au Tribunal fédéral ; et, comme d'autres articles constitutionnels ne lui enlèvent pas des contestations du même genre, il attirerait dans sa compétence toutes les contestations administratives (judiciaires), sans qu'une revision de la Constitution fût nécessaire.

A cette conclusion plusieurs raisons s'opposent. L'article 113, alinéa 2, réservant certaines contestations administratives, nous sommes forcé d'admettre qu'il y a des contestations administratives (judiciaires), non détaillées, mais suffisamment indiquées, qui ne doivent pas rentrer dans la compétence du Tribunal fédéral, et qui ne le pourraient pas même en vertu de l'article constitutionnel 114. Moyennant cet article on peut, en principe, mettre toute compétence judiciaire dans les attributions du Tribunal fédéral, sauf, naturellement, celle qui en

est exclue par la Constitution même, notamment par son article 113, alinéa 2. La réserve de l'article 113, alinéa 2, a définitivement enlevé de la juridiction du Tribunal fédéral les contestations administratives (judiciaires), et, dès lors, elles n'y rentrent pas même si la législation ordinaire ne les détaille pas. On dira, peut-être, que la législation ordinaire est souveraine en ce qui concerne la détermination des cas et que, pour respecter la Constitution, il lui suffirait d'en indiquer un seul. Non, répondons-nous, elle doit détailler tout ce qu'il y a à déterminer et non seulement ce qu'elle veut d'une manière arbitraire : autrement, elle violerait la volonté de la Constitution exprimée dans l'article 113, alinéa 2. Enfin, nous savons que l'article 113, alinéa 2, est lié à l'article 85, chiffre 12, par le renvoi que ce dernier fait à l'article 113. Or, comme nous l'avons vu, l'article 85, chiffre 12, combiné avec l'article 113, alinéa 2, confère d'une façon indubitable la compétence des contestations administratives (judiciaires) au Conseil fédéral. Pour enlever donc au Conseil fédéral les contestations administratives (judiciaires), il faut reviser les articles 113, alinéa 2, et 85, chiffre 12, de la Constitution fédérale.

* * *

Les décisions du Conseil fédéral, relatives aux contestations administratives (judiciaires), peuvent être déférées à l'Assemblée fédérale par voie de recours, en vertu de l'article 85, chiffre 12, et, dès lors, ne pourraient naturellement pas être portées par devant le Tribunal fédéral, sans revision préalable de la Constitution.

Aucune autre disposition constitutionnelle n'a le même effet.

L'article 85, chiffre 11, qui rend compétente l'Assemblée fédérale des recours contre les actes du Conseil fédéral, est interprété de deux manières différentes. Les uns, combinant le chiffre 11 avec le chiffre 12 de l'article 85, admettent qu'il s'agit ici des mesures générales du Conseil fédéral que l'Assemblée peut réformer ; alors que d'autres lui dénient tout pouvoir de réforme, en vertu de ladite disposition constitutionnelle, et ne lui accordent qu'un simple droit de blâme. C'est la première interprétation qui prévaut et que l'Assemblée fédérale elle-même admet. Que le droit de l'Assemblée soit un simple droit de blâme ou un droit de réforme, il ne peut s'agir, dans le chiffre 11, que des actes du Conseil fédéral en dehors des contestations administratives (judiciaires). Sans cela, le chiffre 11 ferait double emploi avec le chiffre 12 de l'article 85. En réalité, l'article 85, chiffre 11, n'a en vue que la fonction hiérarchico-administrative de l'Assemblée fédérale, fonction qui n'entrave pas le pouvoir judiciaire du Tribunal fédéral. L'article 85, chiffre 11, donc n'a pas besoin d'être retouché pour que les actes du Conseil fédéral, relatifs aux contestations administratives (judiciaires), soient déférés au Tribunal fédéral : la revision des articles 113, alinéa 2, et 85, chiffre 12, suffit.

* * *

Si les articles 113, alinéa 2, et 85, chiffre 12, n'existaient pas, les contestations administratives (judiciaires) pourraient — sans revision préalable de la Constitution — être déférées au Tribunal fédéral, en vertu de l'article 114, qui autorise la législation fédérale à placer des affaires dans la compétence du Tribunal fédéral ; elles lui reviendraient même de plein droit, abstraction faite

de l'article 114. L'article 102, chiffres 2 et 12-16, et les articles 95 et 103, qui ont été indiqués, dans le rapport de MM. les juges fédéraux J. Morel, H. Lienhard et Léo Weber, comme devant également être revisés pour permettre le transfert de la compétence en question, ne le doivent d'aucune façon. Tous ces articles n'ont en vue que des actes administratifs ou hiérarchico-administratifs du Conseil fédéral, à l'exclusion de ses décisions relatives à des contestations administratives (judiciaires); il ne peut y avoir, pour nous, aucun doute à ce sujet.

Souvent on interprète, dans la pratique, l'article 85, chiffre 12, d'une manière restrictive. En vertu dudit article, l'Assemblée fédérale serait compétente uniquement des contestations administratives (judiciaires) qui ne sont suscitées que par une autorité cantonale (de même que le Tribunal fédéral : article 178, chiffre 1, loi sur l'organisation judiciaire) et non par le Conseil fédéral ou les autorités fédérales subordonnées; l'Assemblée fédérale ne serait compétente de ces dernières contestations que si cela est statué par un texte légal ou reconnu par une jurisprudence constante. Dès lors, forcément, les compétences administratives (judiciaires) du Conseil fédéral, relatives aux contestations suscitées par lui-même et les autorités fédérales subordonnées, ne lui viendraient pas non plus de l'article en question. Avec cette interprétation restrictive de l'article 85, chiffre 12, on serait forcé d'admettre qu'une compétence générale judiciaire (administrative) fédérale appartiendrait au Conseil fédéral d'une façon arbitraire, sans disposition constitutionnelle. Effectivement, dans le rapport de MM. les juges fédéraux J. Morel, H. Lienhard et Léo Weber, on a laissé entendre que, comme la Constitution place, en

principe, au sommet de l'administration le Conseil fédéral, celui-ci aurait dans sa compétence, de plein droit, les contestations administratives (judiciaires ou non). Dès lors, même en supposant que l'article 85, chiffre 12, fût aboli ou n'existât pas, d'après ladite interprétation, toutes les contestations administratives rentreraient tout de même dans la compétence du Conseil fédéral si on ne modifiait pas les autres articles de la Constitution qui placent le Conseil fédéral au sommet de l'administration. D'après ce système, évidemment on ne pourrait pas interpréter l'article 85, chiffre 12, comme nous l'avons fait, pour y comprendre la compétence du Conseil fédéral. Du moment que le Conseil fédéral serait, en principe, compétent pour toutes les contestations administratives (judiciaires ou non), pourquoi ne le serait-il pas de plein droit également pour les prétendus cas concernant le Conseil fédéral soi-disant compris dans l'articles 85, chiffre 12, en l'absence même de cet article ? Certes on ne sortirait de l'embarras que cause la question qu'en admettant que ledit article ne s'occupe que de l'Assemblée fédérale et nullement du Conseil fédéral. Mais c'est dans les prémisses de cette argumentation que gît l'erreur. Dans le rapport précité, on oublie qu'il s'agit du pouvoir exécutif. La Constitution, en principe, admet en faveur du Conseil fédéral des actes en dernier ressort, mais uniquement des actes relatifs à sa fonction essentielle, administrative proprement dite ou hiérarchico-administrative : mais nullement judiciaire administrative, laquelle n'est pour le pouvoir exécutif qu'une exception. Il est donc plus naturel de ne pas admettre l'interprétation restrictive de l'article 85, chiffre 12, et de reconnaître qu'il a une portée large et

étendue qui embrasse toutes les contestations administratives judiciaires, même celles qui sont suscitées par les autorités fédérales, et, dès lors, admettre que toutes les compétences générales judiciaires sont conférées au Conseil fédéral en vertu de cet article 85, chiffre 12, et non en vertu d'autres dispositions.

* * *

En somme pour opérer la réforme de la justice administrative fédérale, il est indispensable de reviser la Constitution fédérale. Mais la revision de l'article 113, alinéa 2 et de l'article 85, chiffre 12, suffit. Pour enlever au Conseil fédéral sa compétence administrative judiciaire actuelle, il n'est pas besoin de toucher à d'autres articles de la Constitution. La réforme consistera à établir la règle juridique ordinaire qui veut que toutes les contestations judiciaires, même administratives, soient résolues par un tribunal et non par un corps politique.

A cet effet, il faut, ou bien instituer un nouveau tribunal fédéral, dit administratif, ou tout simplement créer une section nouvelle, dite administrative, dans le Tribunal fédéral actuel. L'organe judiciaire administratif aura la compétence des contestations administratives judiciaires suscitées par toute autorité, aussi bien fédérale que cantonale. Le Conseil fédéral restera au sommet de l'administration et gardera sa compétence administrative proprement dite et hiérarchico-administrative, mais sera privé de sa compétence administrative judiciaire et se soumettra lui-même, comme toute autre autorité, au nouveau rouage judiciaire, quant aux contestations qu'il aura suscitées.

SAINTE-BEUVE

Recherches généalogiques[1]

PAR

EUGÈNE RITTER

Docteur ès-lettres, Professeur à l'Université

Je ne suis pas d'accord avec le biographe de l'abbé Gédoyn : « La généalogie d'un homme de lettres, dit-il, est ce qui nous intéresse le moins dans son *éloge*. » — Nous dirions aujourd'hui : dans sa biographie.

Mais songez à Charles d'Orléans, à Villon ; — à M. de Chateaubriand, à Zola ; — à M. de Vigny, à Verlaine : leurs œuvres ne portent-elles pas la marque de leurs origines ? N'y a-t-il pas un intérêt évident à savoir à quel rang social appartenaient les parents d'un écrivain, et de quel milieu il est sorti ?

A vrai dire, il est assez difficile d'arriver sur ce point à une connaissance exacte et approfondie : les renseignements manquent le plus souvent ; et tantôt le vague, tantôt la sécheresse des détails qu'on peut obtenir, empêchent d'en tirer parti. J'ai pu, pour Jean-Jacques Rousseau (2), mettre au jour l'histoire de ses père et mère, et

(1) Etat-civil de la famille Sainte-Beuve-Daubigny, avec ses ascendants et descendants, sous forme de tableaux généalogiques ; établi par Victor Picou, son petit-fils, avec le concours de H. Jourdain, G. Picou, et plusieurs autres descendants. Imprimé aux frais de la famille. Paris, imprimerie Michels et fils, 1890, 38 feuillets in-folio.

(2) *La famille et la jeunesse de J. J. Rousseau*. Paris, lib. Hachette, 1896.

retracer le portrait de quelques ascendants plus éloignés ; retrouver ainsi et montrer, chez le philosophe de Genève, la marque héréditaire : mais Montesquieu, Voltaire, Buffon ? Qu'on les envisage dans leur caractère ou dans leur esprit, en quoi se rattachent-ils à leurs parents, à leurs ancêtres ? Ces questions, jusqu'ici, sont restées sans réponse ; et même, le plus souvent, on ne les a jamais posées (1).

Le fait est que dans la bourgeoisie, les traditions de famille remontent rarement bien haut ; et Voltaire, par exemple, ignorait que des Arouet de la Saintonge et du Poitou, berceau de sa famille, étaient huguenots au 16e siècle. En effet, dans la seconde édition de la *France protestante* (I, 658), M. Henri Bordier a publié une liste de quelques centaines de protestants, condamnés à mort par un arrêt du Parlement de Bordeaux, du 6 avril 1569 ; on y rencontre le nom de Jacques Arrouhet, conseiller au présidial de Saintes. Il semble que ces arrêts n'aient pas été tous exécutés ; car c'est sans doute ce même Jacques Arrouhet dont on retrouve le nom, avec celui de sa femme Nicolle Mipin, dans les registres protestants de Saintes, au mois d'octobre 1570.

Quant à Sainte-Beuve, son père et sa mère nous sont connus par quelques traits que nous retrouvons chez lui. Il a dit lui-même, dans une note qui fait partie des pièces liminaires de la *Table générale et analytique des Causeries du lundi, Portraits de femmes, et Portraits littéraires*, publiée par Ch. Pierrot :

(1) On ne peut guère citer, à cet égard, que deux pages judicieuses de M. Lanson, au commencement de son étude biographique sur Voltaire, dans la collection des *Grands écrivains français*, Paris, lib. Hachette, 1906.

Quant au goût de la lecture, et à cette vocation littéraire si prononcée qui se mêlait chez moi à une disposition rêveuse presque dès l'enfance, je me les suis très bien expliqués plus tard, et je les tenais de mon père.

Mon père, en effet, qui ne m'a jamais vu, et qui mourut dans les premiers mois de son mariage, avant ma naissance, avait fait de fort bonnes études ; et au milieu même de toutes ses occupations administratives, ou des distractions bien autrement graves de la Révolution, il n'avait jamais cessé de cultiver la chose littéraire avec amour, avec prédilection. Ses livres, dont un certain nombre m'ont été transmis, sont couverts de notes aux marges, tout remplis de papiers intercalés, contenant des anecdotes, des références historiques remarquables, de beaux ou de touchants passages des poètes anciens ou modernes : son *Virgile*, son *Anacharsis* en sont criblés. Evidemment, à travers ses journées et ses veilles si bien remplies par d'autres devoirs, mon père ne perdait aucune minute, de même qu'il utilisait pour ses extraits le moindre bout de papier. Homme sobre et de mœurs continentes, d'une sensibilité vive qui ne s'était jamais dispersée, il avait plus de cinquante ans lorsqu'il épousa ma mère, et il put transmettre à son fils les traces acquises des habitudes littéraires qu'il avait contractées depuis longtemps. C'est ainsi que dès l'enfance, j'aimais les livres, les notices littéraires, les beaux extraits des auteurs ; en un mot, tout ce qu'aimait mon père. Le point où lui-même était arrivé, se trouva comme fixé à l'origine dans mon organisation, et ç'a été mon point de départ.

Ma mère, fille d'une Anglaise [1] et d'un marin, mariée elle-même assez tard et dans la seconde jeunesse, me transmit un fond de constitution solide, saine, avec un coin de fermeté et de décision critique que n'avait peut-être pas au même degré mon père.

[1] Si je comprends bien ce que dit un archiviste de Boulogne, cité par M. Séché (*Sainte-Beuve, son esprit, ses idées.* Paris, 1904, page 20), c'est l'arrière-grand'mère de Sainte-Beuve, Marguerite Midelton, qui aurait été Anglaise, et non pas sa grand'mère, Marguerite Canne.

Déjà dans les *Pensées d'août*, dans le dernier paragraphe de l'*Epître à M. Patin*, Sainte-Beuve avait parlé de son père comme d'un amateur de littérature, et d'un homme de goût; il avait en même temps noté chez lui un autre trait. Après l'avoir dépeint, se promenant en relisant Virgile, il ajoute :

Mais si l'enfant au seuil, ou quelque vieille assise,
Venait rompre d'un mot le songe qu'il songeait,
Avec intérêt vrai comme il interrogeait!
Il entrait sous ce chaume, et son humble présence
Mettait à chaque accent toute sa bienfaisance.

Le naturel obligeant et charitable est encore un trait qu'on retrouve de même chez l'illustre écrivain : sa correspondance et quelques passages de ses œuvres en portent témoignage. ([1])

Sainte-Beuve, par ses dons intellectuels et par son caractère, tenait ainsi de son père, — et de sa mère aussi : il le dit, en ce qui concerne le jugement; on peut ajouter qu'il en tenait aussi par son irritabilité. Un de ses secrétaires, feu M. Levallois, qui était resté respectueusement attaché au souvenir de son ancien maître, et qui se rappelait pourtant quelques moments de brusquerie, me disait un jour en souriant : *Ah! il n'était pas toujours commode, le patron!*

M. Octave Lacroix qui a été, comme M. Levallois et

([1]) Je citerai entre autres une des poésies du *Livre d'Amour*, qui a été jointe aussi aux *Pensées d'août :*

Elle me dit un jour, ou m'écrivit peut-être...

et dans le portrait de madame de Charrière, la dernière note : « Comme corollaire à ceci... », et toute l'exhortation morale qui y est contenue.

avant lui, secrétaire de Sainte-Beuve, a raconté une piquante anecdote ([1]) qui nous montre la mère de Sainte-Beuve dans une de ces bourrasques, qui éclataient quelquefois chez elle :

Un matin, j'étais allé voir Sainte-Beuve à la bibliothèque Mazarine. Après avoir causé d'art et de littérature, et de ceci et de cela, il me dit tout à coup :

« Y a-t-il longtemps, cher ami, que vous n'avez vu ma mère ?

— « Il y au moins quinze jours. Je n'ai pas été maître de moi tous ces temps-ci.

— « Cher ami, allez la voir aujourd'hui même ; aujourd'hui, n'est-ce pas ?... à trois heures. J'irai vous y joindre, et nous sortirons ensemble pour une promenade sur les boulevards extérieurs.

— « Eh bien ! c'est bon, j'irai.

— « Ne manquez pas d'aller chez ma mère, à trois heures », répéta-t-il avec insistance, quand je pris congé de lui. A trois heures donc, je me trouvais dans le salon du rez-de-chaussée de la rue Mont-Parnasse.

« Que devient Sainte-Beuve ? me demanda la vieille et excellente dame. L'avez-vous rencontré quelque part ?

— « Ce matin même, nous avons passé une heure ensemble. Il va venir, et nous nous sommes donné rendez-vous ici.

— « Ah ! il va venir ! » fit madame Sainte-Beuve d'un ton malin et bref, impossible à décrire. « Eh bien, cher monsieur, *il y aura bourrasque !* »

Ces mots : *il y aura bourrasque !* furent prononcés avec un accent boulonnais très reconnaissable ; et l'on y sentait je ne sais quoi de marin, tout à fait original et amusant.

Il y aura bourrasque! reprit madame Sainte-Beuve, en se pourléchant les lèvres d'une langue qu'on eût cru d'avance friande de ce qu'elle allait dire, et de ce qui allait se passer.

Sainte-Beuve sonna. « Le voilà ! » dit la mère.

([1]) *Quelques maîtres étrangers et français, études littéraires.* Paris, 1891, pages 348 et suivantes.

Et j'assistai à la bourrasque que Sainte-Beuve dut essuyer. Je compris son insistance à m'envoyer chez sa mère en un pareil moment; il avait compté esquiver ainsi le choc, et que je serais un paratonnerre.

Mme Sainte-Beuve, très irritée, très montée, s'exhala en reproches. Son fils avait, sans égard pour ses volontés et ses conseils, passé outre, et traité à sa guise certaines affaires. Puis, confus et honteux, il n'avait pas osé se présenter devant elle depuis douze jours au moins. *Inde iræ.*

Celui-ci se défendait; mais madame Sainte-Beuve n'entendait à rien, ne voulait rien admettre, et sa mauvaise humeur éclatait de plus belle. Sainte-Beuve alors simula une grande colère :

« Maman, s'écria-t-il, tu me pousses à bout! Je vais faire un malheur.... je vais casser la pendule! vois à quoi tu me réduis.... »

Mme Sainte-Beuve resta comme stupéfaite et interdite pendant quelques secondes.... Puis elle allait continuer.

« Tu le veux, dit Sainte-Beuve : eh bien! tu vas voir! »

Et il s'approcha de la cheminée, où, prenant délicatement, avec tous les soins possibles et toutes les précautions, le globe en verre de la pendule, il s'en alla ensuite le déposer sur les coussins du canapé, en face. Il regarda sa mère, et dans un cri de fureur comique, très habilement joué, il ajouta :

« C'est vraiment trop fort! comprends-tu à présent que je ne me contiens plus, et que je suis capable d'aller aux extrémités ! »

La bonne et excellente mère se calma comme par enchantement. Le globe fut remis sur la cheminée; on s'embrassa.

Sainte-Beuve avait hérité de sa mère cette irritabilité incompressible, cette fâcheuse disposition aux bourrasques. Sa correspondance avec Juste Olivier et sa femme, notamment, en offre plus d'un exemple (1).

(1) *Correspondance inédite de Sainte-Beuve avec M. et Mme Juste Olivier*. Paris, 1904, pages 393 et suivantes, 478 et suivantes. — Cf. Juste Olivier, *Œuvres choisies*. Lausanne, 1879, pages 108 et suivantes.

Jusque-là, tout va bien : la part de l'hérédité, dans le naturel de Sainte-Beuve, nous a été magistralement exposée par un moraliste qui avait étudié la physiologie à l'Ecole de médecine; et sa vie intime a été assez explorée pour que nous ayons pu y glaner encore quelques traits de caractère. Mais, au delà de la première génération, que savons-nous de ses ascendants?

M. Victor Giraud a dit, dans l'avant-propos qui précède la *Table des Premiers et Nouveaux Lundis et des Portraits contemporains :* « Sainte-Beuve était consciencieux. Il avait à un haut degré, il avait dans le sang, si l'on peut dire, cette vertu modeste, bourgeoise. *Comme tous les honnêtes fonctionnaires de province dont il descendait*, il avait le goût de la besogne bien et correctement faite, de l'exactitude scrupuleuse, de la précision et de la régularité dans le service des bonnes lettres. » Cette remarque s'appuie sur la série de trois ascendants que M. Séché avait indiquée (1). La publication de M. Picou nous permet de la reproduire avec quelques détails de plus.

Elle commence au père de l'illustre écrivain : Charles-François de Sainte-Beuve, employé dans l'administration des octrois; — fils de Jean-François de Sainte-Beuve (1718-1787), qui est mort procureur-fiscal, après avoir

(1) Léon Séché. *Sainte-Beuve, son esprit, ses idées*. Paris, 1904, pages 18 et suivantes. — M. Séché dit aussi qu'on peut suivre pendant deux siècles et plus, sur les registres paroissiaux de Boulogne, la filiation de la famille Coilliot, qui était celle de la mère de Sainte-Beuve. Mais il ne donne pas cette suite; et s'il ajoute qu'au XVII[e] siècle, un Coilliot fut *maïeur* (maire) de Boulogne, et un autre, procureur du roi en l'amirauté de cette ville, on ne voit pas si ces deux personnages ont été au nombre des ascendants directs, ou des collatéraux de l'auteur des *Lundis*.

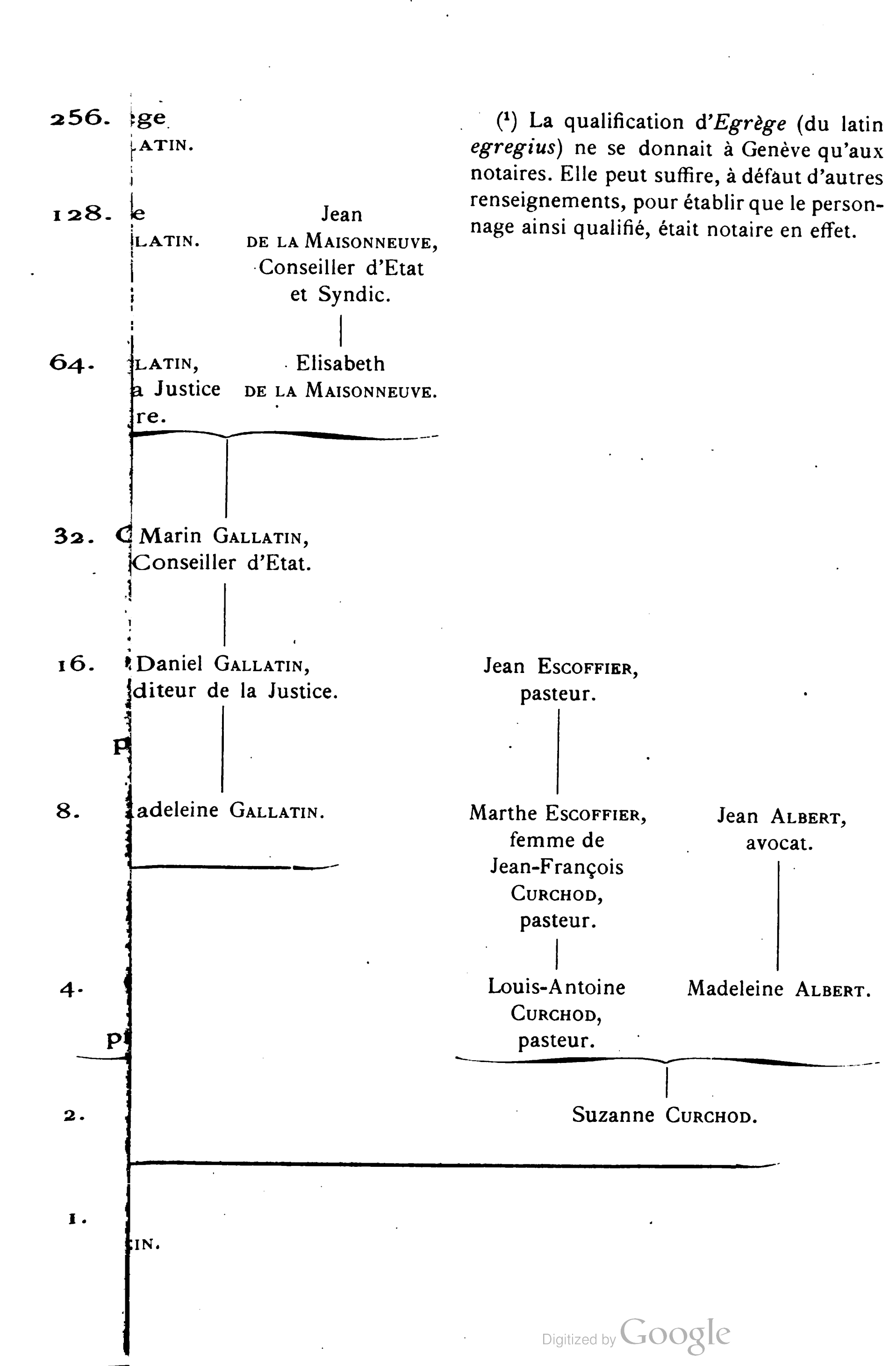
été contrôleur des actes de Moreuil, pendant une trentaine d'années; — fils de Jean-François de Sainte-Beuve, lieutenant de la ville et du château de Moreuil, qui avait épousé en la cathédrale d'Amiens, le 25 juillet 1715, Germaine Maressal, veuve de J. B. A. de Fontaine.

C'est bien; mais que cette petite rangée de trois individus est peu de chose à côté, par exemple, de l'arbre généalogique de madame de Staël! Dans le tableau ci-joint, on voit que toutes les branches de l'ascendance de Germaine Necker fourmillent de magistrats, de jurisconsultes, d'ecclésiastiques. Chacun de ces ancêtres, à son tour, a accumulé ses expériences, ses réflexions, sur les questions morales, législatives, sociales. Comment penser que toute cette hérédité n'ait pas contribué à donner à la parole de madame de Staël, à côté de la vivacité qu'elle tenait de son adolescence passée dans un des premiers salons de Paris, un poids, une assurance, une solidité, qui expliquent l'influence politique si exceptionnelle, véritablement européenne, qui a été la sienne!

Revenons à Sainte-Beuve. Je dois à une aimable libéralité la communication du travail généalogique de M. Picou : les exemplaires en sont rares, comme il arrive trop souvent pour les publications de ce genre. En ce qui concerne la famille de l'illustre écrivain, on y trouve sur ses oncles et tantes quelques renseignements qui ne sont pas encore entièrement complets, si l'on peut prendre à la lettre ce que Sainte-Beuve a dit (*Consolations*, III) de son aïeul paternel :

Douze enfants (tous sont morts!) entouraient le fauteuil.

M. Picou et ses collaborateurs ont dressé cinq arbres généalogiques. Les cinq familles, du nom de Sainte-



(1) La qualification d'*Egrège* (du latin *egregius*) ne se donnait à Genève qu'aux notaires. Elle peut suffire, à défaut d'autres renseignements, pour établir que le personnage ainsi qualifié, était notaire en effet.

Beuve, dont on a ainsi la filiation, pourront-elles un jour se rejoindre les unes aux autres, quand les recherches auront été reprises, et poussées aussi loin que le permettront tous les documents qu'on peut utiliser ? La question demeure ouverte. Ces cinq familles sont : la famille féodale, qui remonte à la première croisade, et dont les derniers représentants sont mentionnés dans les premières années du seizième siècle ; — et quatre familles bourgeoises, pour lesquelles les dates les plus anciennes sont respectivement :

1540 : famille de l'huissier du Parlement, qui fut présent à l'emprisonnement du poète Théophile Viaud (*Œuvres* de Théophile, Paris, 1856, page CCXXV du premier volume) et qui fut le père du docteur janséniste, dont il est parlé dans *Port-Royal*; cette branche s'éteignit à la quatrième génération.

1587 : famille toujours heureusement florissante, dont la généalogie est touffue. Seule, elle ne porte pas la particule *de*. Au milieu de tous les rameaux de cette branche, il faut citer celui qui se rattache à Pierre Sainte-Beuve, qui épousa en 1778 Marie-Catherine Daubigny ; c'est à ce rameau qu'appartenait M. Pierre-Henri Sainte-Beuve, 1819-1855, qui fut représentant du peuple dans l'Assemblée constituante de 1848, et dans l'Assemblée législative de 1849, — et madame Picou, née Sainte-Beuve, de qui descendent MM. Victor et Gustave Picou, et M. Jourdain, auxquels on doit toutes ces généalogies. Le point de départ de leur travail a été le souvenir d'une anecdote patriarcale, d'une promenade où la reine Hortense, au printemps de 1812, avait entendu faire l'éloge de M. Sainte-Beuve-Daubigny, cultivateur à Chauvry près l'Isle-Adam.

1695 : famille de M. Denis-Eugène de Sainte-Beuve, mort à Paris, le 1er février 1883, juge au tribunal de la Seine (1854-1869). Cette branche compte sept générations; elle n'a plus aujourd'hui qu'un seul représentant mâle, Dom René de Sainte-Beuve, bénédictin, né à Chartres le 7 novembre 1858. Il a dû quitter la France, comme les autres membres de son ordre, qui ont voulu continuer à vivre selon leur règle.

1715 : famille du célèbre écrivain; de ce côté-là, les recherches de M. Picou n'ont pas ajouté grand'chose aux renseignements que nous donnait déjà le livre de M. Séché.

Quant à Claude Le Roux, seigneur de Sainte-Beuve [1], il ne portait ce nom que comme propriétaire du fief de Sainte-Beuve-en-Rivière, que sa famille possédait déjà en 1540 : c'est à cette date qu'elle en fit dresser un terrier.

Il nous reste à parler de la famille féodale de Sainte-Beuve, M. Picou et ses collaborateurs ont établi une filiation qui se continue pendant neuf générations, à travers les 13me, 14me et 15me siècles, et qui est accompagnée de la mention de quelques personnages égrenés, qui ont le même nom et le même rang social, sans qu'on ait pu les rattacher à la lignée. Parmi les alliances de cette noble famille, citons celle de Laurent de Sainte-

(1) Il n'est connu que parce qu'il a été le mari de sa femme, Madeleine Luillier, qu'il avait épousée en 1581 ; devenue veuve à vingt-deux ans, madame de Sainte-Beuve a joué un certain rôle, et joui de quelque célébrité. M. de Leymont a écrit sa vie : *Mme de Sainte-Beuve, 1562-1630, et les Ursulines de Paris; étude sur l'éducation des femmes en France, au 17me siècle.* Lyon, 1890. XVII et 443 pages in-8°, avec un portrait.

Beuve, — qui est mort à la bataille d'Azincourt, — avec Catherine de Montmorency. A vrai dire, cette belle alliance n'eut pas un lendemain prospère. Laurent de Sainte-Beuve n'eut qu'une fille pour héritière; elle épousa un d'Estouteville, et lui apporta en dot le domaine de Sainte-Beuve-en-Rivière, qu'un autre d'Estouteville vendit plus tard à maître Guillaume Le Roux. Des branches collatérales continuèrent la lignée, et l'on voit dans le livre de M. Picou une belle gravure de la tombe de noble homme Jehan de Sainte-Beuve, écuyer, en son vivant seigneur de Vandeuil (Oise), mort en 1489, et enterré dans l'église paroissiale de ce village : le vieux fief de la famille ne lui appartenait plus; elle en avait d'autres, comme on voit.

Les armes de cette famille féodale sont *d'azur à trois annelets d'argent.* On sait [1] que M. de Beauchesne, dans les premières années du règne de Louis-Philippe, avait eu l'idée de faire peindre, dans un de ses salons, les armoiries de quelques écrivains et poètes qu'il admirait ou qui lui agréaient particulièrement : Ancelot, Balzac, Roger de Beauvoir, Brizeux, Chateaubriand, Emile et Antony Deschamps, Alexandre Dumas, Guiraud, Victor Hugo, Jules Lefèvre, Lamartine, Alfred de Musset, Charles Nodier, Resseguier, Sainte-Beuve, Alfred de Vigny et Walsh. Quelques-uns de ces littérateurs possédaient des armoiries, ou s'en étaient attribué; il fallut faire appel à la fantaisie pour quelques autres, qui ne s'en connaissaient point : Sainte-Beuve était du nombre. *D'azur, semé d'étoiles d'argent, à un bœuf passant d'or, brochant sur le tout :* voilà les armes qu'un amateur de

[1] *Intermédiaire des chercheurs et curieux,* tome XVIII, année 1885, colonne 143. — Michaut. *Etudes sur Sainte-Beuve.* Paris 1905, page 35.

blason, à ce qu'il semble, imagina pour lui : c'était un mauvais calembour héraldique. Le bœuf (que M. Michaut appelle facétieusement une vache) rappelait son nom de famille (comme s'il y avait un rapport étymologique entre le latin *bovem*, et le nom germanique d'une princesse de la race mérovingienne, sainte Beuve !), tandis que le ciel bleu semé d'étoiles d'argent était un symbole de son talent de poète.

C'est n'avoir aucune idée du caractère de notre écrivain, que de dire, comme M. Borel d'Hauterive (1) : « Lors de ses débuts littéraires, Sainte-Beuve, n'osant s'approprier le blason de ses ancêtres normands, avait adopté des armes parlantes, que M. de Beauchesne fit peindre sur les vitraux coloriés de son manoir de Saint-James. »

En présence du gracieux désir de M. de Beauchesne, il semble que Sainte-Beuve ait laissé faire, insouciant. Un seul indice, bien léger, inviterait à croire qu'il a pris quelque part au choix des symboles héraldiques qui ont été placés sur son écusson. Dans la dernière page de son article sur Philippe Desportes (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1842), après avoir cité des vers de Musset :

Pâle étoile du soir, messagère lointaine,
De ton palais d'azur, au sein du firmament,
Que regardes-tu dans la plaine ?...
Tu fuis en souriant, mélancolique amie,
Triste *larme d'argent* du manteau de la nuit...

Ce n'est plus simplement l'*astre d'or*, remarque Sainte-Beuve, qui venait de citer une poésie de Bion, traduite du grec :

Chère étoile du soir, belle lumière d'or
De l'aimable Aphrodite,....

(1) *Annuaire de la noblesse*, année 1870, page 225.

On voit qu'il semble préférer la couleur d'argent que Musset a donnée à l'étoile du soir, et qu'on retrouve dans les armoiries ci-dessus décrites, contrairement à l'usage suivi en blason, où les étoiles sont d'or, le plus souvent. Mais ce rapprochement est-il très probant? Ce qui est certain, c'est que Sainte-Beuve, dans son œuvre si touffue et si variée, n'a jamais dit un mot qui se rapporte au blason, quoique tant d'occasions lui en fussent offertes par les nombreuses biographies qu'il a écrites : jamais, sauf en une seule occasion, quand il a reproché à M. de Musset d'avoir parlé de l'*épervier d'or* de ses armoiries (1), Sainte-Beuve n'avait aucun attrait pour l'art héraldique et la science du blason ; il y a là pourtant un objet de curiosité et d'amusement, qui plaît à nombre d'érudits, sans qu'ils aient pour eux-mêmes de prétentions nobiliaires.

(1) *Causeries du Lundi,* tome XI, *Notes et Pensées,* § LXVI. — J'ai indiqué ce qu'on pouvait opposer à ce que dit Sainte-Beuve (*Le centenaire de Sainte-Beuve,* page 18.)



GABRIEL OLTRAMARE

1816-1906

GABRIEL OLTRAMARE

(1816-1906)

Par Charles CAILLER[1]

Le 10 avril 1906, l'Institut national genevois perdait dans la personne de M. le professeur Gabriel Oltramare, le dernier de ses fondateurs, en même temps qu'un de ses membres les plus actifs et les plus distingués. Il fut en 1852 le premier orateur appuyant devant le Grand Conseil le projet de loi créant l'Institut et présenté par James Fazy au nom du Conseil d'Etat; reçu membre de notre société dès l'année suivante, il assista à la première séance de la Section des Sciences naturelles et mathématiques qui se tint le 27 mai 1853 sous la présidence du Dr François-Isaac Mayor.

Pendant cet intervalle de cinquante trois années, Oltramare n'a cessé de collaborer activement à nos *Mémoires* qu'il enrichit de travaux remarquables et que, pour sa bonne part, il a contribué à faire honorablement connaître à l'étranger comme publication scientifique.

Enfin, Oltramare a revêtu les fonctions de président de la section des Sciences depuis la démission de Carl

(1) Je dois à l'obligeance de M. le Prof. E. Yung les renseignements sur l'activité de G. Oltramare comme membre de l'Institut. Dans cette Notice j'ai fait aussi de longs emprunts à l'article nécrologique paru dans l'*Enseignement Mathématique* (1906), sous la signature de M. le Prof. H. Fehr.

Vogt en 1894, jusqu'en 1902 époque où il se retira à son tour en raison de son grand âge. Durant ces huit années de présidence il a voué un intérêt constant à nos travaux et au développement de la Section des sciences et de l'Institut en général.

Cette sèche et incomplète énumération des services rendus par notre regretté collègue suffit à faire sentir combien est douloureuse pour notre société et pour la science genevoise la perte de ce robuste nonagénaire dont la mémoire restera toujours en honneur parmi nous.

Gabriel Oltramare naquit à Genève le 19 juillet 1816 — il avait donc atteint sa quatre-vingt dixième année comme le mathématicien genevois Simon l'Huillier l'un de ses prédécesseurs à l'ancienne Académie de Genève. Son enfance délicate retarda tout d'abord ses études; toutefois, il manifesta bientôt un goût très vif pour les sciences exactes. Aussi, après avoir achevé au Collège et à l'Académie le cycle de ses études élémentaires, il suivit le conseil de l'illustre C. Sturm, qui l'engageait à se rendre à Paris. Il ne tarda pas à s'y mettre en relation avec les grands mathématiciens de l'époque, notamment Arago, Poisson, Cauchy surtout chez qui il fréquentait en ami et dont il devint le disciple enthousiaste ; les œuvres de cet auteur, constamment feuilletées, étaient toujours sur sa table de travail. Son premier mémoire, composé au moment même où il conquerrait le grade de licencié, roulait sur le calcul des résidus, sujet sur lequel il devait plus tard revenir mainte fois. Son séjour à Paris fut interrompu une année par un voyage en Egypte où il était appelé à diriger l'éducation d'Achmet Pacha, fils d'Ibrahim Pacha.

Rentré au pays en 1848, Oltramare ne le quitta plus. Il était, dès novembre de la même année, nommé professeur de Mathématiques supérieures à l'Académie et occupa sa chaire plus d'un demi-siècle, jusqu'en 1900. Appelé pendant plusieurs années aux fonctions de doyen de la Faculté des Sciences, il se montra administrateur avisé, plein de dévouement pour les importants intérêts qui lui étaient confiés, et le développement actuel de la Faculté des Sciences est, en partie, son œuvre.

Dès lors aussi la vie de notre regretté collègue n'offre plus d'événements ; elle est remplie par la passion de la science. Il appartient tout entier aux devoirs de sa carrière professorale, à la recherche personnelle et à ses travaux qui lui valurent une réputation dépassant bientôt les limites de notre petit pays.

L'œuvre d'Oltramare, sauf quelques notes peu importantes d'Astronomie et de Physique du globe, appartient exclusivement aux sphères les plus difficiles et les plus abstraites des Mathématiques, la Théorie des nombres et l'Analyse supérieure. Il prisait peu les applications pratiques où, ce qu'il avouait avec un peu de peine, la dignité de la science lui semblait déchoir. Pour lui, les mathématiques furent surtout un exercice des facultés, un noble jeu que l'intelligence se donne à elle-même. Dans le milieu restreint où il composa, à l'époque surtout de ses grands travaux sur les nombres, il manqua toujours d'un public pour le comprendre et aussi le guider par ses critiques ; aussi cette œuvre, si originale et attachante à tant de titres, est restée comme ignorée parmi nous. L'analyser brièvement contribuera à en faire apprécier les mérites d'élégance et de pénétration.

On a souvent remarqué l'espèce de fascination exercée sur les plus profonds mathématiciens par la science des nombres. Euler la cultiva avec passion, Legendre en fit l'occupation de sa vie, le puissant génie de Gauss la transforma en science nouvelle, et plus près de nous, nous l'avons vue enrichie par les méditations de Dirichlet, Hermite, Dedekind, illustres déjà par tant de découvertes d'un intérêt, semble-t-il, plus immédiat et plus général ; et nos contemporains nous offriraient aussi plus d'un exemple analogue.

C'est peut-être dans le caractère de haute perfection que les vérités de cette science sont susceptibles de recevoir, la notion d'infini n'y apparaissant jamais que sous sa forme la plus élémentaire; c'est aussi dans la difficulté des démonstrations, qui reposent sur des principes très cachés, variables d'une question à l'autre, qu'il faut chercher le secret de cette prédilection qu'ont ressentie tant d'éminents esprits. Oltramare en éprouva l'attrait à un tel degré qu'il semblât devoir se confiner toujours dans un genre de recherches qui le passionnait encore les derniers mois de sa vie.

Les deux mémoires intitulés *Considérations générales sur les racines des nombres premiers*, et *Note sur les relations qui existent entre les formes linéaires et les formes quadratiques des nombres premiers* (Journal de Crelle, t. 45 et t. 49), étudient la classification des nombres suivant l'exposant auxquels ils appartiennent, relativement à un module donné, ainsi que la théorie des résidus quadratiques et la loi de réciprocité. Celui qui porte le titre de *Résolution des Congruences du 3me degré* (Journal de Crélle, t. 45), un des plus remarquables de l'auteur, se propose de résoudre la con-

gruence en fonction algébrique explicite des coefficients. Cette solution est obtenue complète dans tous les cas, sauf toutefois celui où le module affecte la forme $18m + 17$. Le résultat est des plus intéressants, car la racine se trouve en développant en série une certaine puissance d'un des radicaux figurant dans la formule de Cardan ; on retient ensuite une partie de ce développement, toujours limitée, et qui dépend du reste du module divisé par 6.

Une autre question qui a aussi beaucoup préoccupé Oltramare est celle qui fait l'objet du *Mémoire sur la détermination des racines primitives des nombres premiers* (Journal de Crelle, t. 49). Sans parvenir à une solution définitive de ce difficile problème, Oltramare a trouvé un nombre considérable de cas où la détermination d'une racine primitive est possible *a priori*, résultat important qui permet très souvent d'éviter l'emploi des tables numériques et aussi de les contrôler.

Quant au mémoire intitulé *Sur la transformation des formes linéaires des nombres premiers en formes quadratiques* (Institut national genevois, t. 14), c'est, à notre avis, le plus beau que l'auteur ait écrit, tant à cause de l'importance de la question, qu'en raison de la nouveauté des méthodes.

On sait, par la théorie générale des formes quadratiques, reconnaître quand un nombre p est contenu dans une forme donnée, et de combien de manières il peut être alors représenté par la forme. Si p varie, l'une quelconque des indéterminées de la forme, x par exemple, sera une fonction de p, $\theta(p)$. On peut alors se demander quelle est la nature de cette fonction $\theta(p)$, et si elle dépend algébriquement d'autres fonctions numé-

riques connues. Jacobi et Libri ont obtenu dans cette direction d'importants résultats, par exemple pour le cas de la décomposition d'un nombre premier en deux carrés ; $\theta(p)$ s'exprime alors simplement à l'aide de la fonction bien connue $\Gamma(p)$. Généralisant ces premiers résultats, Oltramare réduit le problème à la résolution d'une congruence fonctionnelle, seul exemple, à notre connaissance, où pareil moyen ait été employé jusqu'ici. L'intégration de cette congruence introduit un nombre très considérable de constantes arbitraires qu'on détermine inductivement sur des exemples spéciaux. C'est un fait remarquable qu'on obtienne, dans tous les cas traités, des valeurs extrêmement simples pour ces contantes et qu'en outre $\theta(p)$ s'exprime, facilement aussi, en fonction de $\Gamma(p)$.

Toutefois, malgré l'intérêt et l'originalité de ce mémoire, les solutions n'en sauraient être regardées comme rigoureusement établies. L'induction y joue un rôle considérable, et des efforts sérieux devraient être tentés pour mettre hors de toute atteinte plusieurs des théorèmes formulés par l'auteur.

Il en va ici comme dans beaucoup de travaux signés de son nom. Défaut singulier chez un mathématicien, et qui ne lui a pas permis de produire une œuvre vraiment achevée ; il tenait, avant tout, à l'originalité dans les idées et l'ingéniosité de la méthode ; en revanche il s'inquiétait trop peu de l'exécution proprement dite, du développement logique régulier de ses conceptions. C'est dire qu'il sacrifie souvent la rigueur en se contentant d'une intuition qu'il pressent féconde quoique partiellement erronée.

Ce trait, caractéristique dans toute l'œuvre d'Oltra-

mare, tenait chez lui moins peut-être à un besoin insuffisant de cet ordre systématique rigoureux qui est aujourd'hui de règle dans la science mathématique qu'aux circonstances spéciales dans lesquelles il s'est trouvé placé. Il travailla toujours presque seul dans une ville où les études mathématiques ont été peu en honneur, et alors que les relations scientifiques internationales étaient beaucoup moins fréquentes qu'elles ne le sont devenues depuis. Il en sentait vivement la privation et souffrit beaucoup d'un isolement auquel il dut d'ailleurs de conserver intacte la vive originalité de son esprit qui brille dans toutes les productions sorties de sa plume.

Comme analyste, on doit à Oltramare divers travaux sur le calcul des résidus; l'un d'entre eux, paru en 1855 dans nos *Mémoires*, énonce un théorème remarquable établissant une correspondance entre les résidus intégraux de deux fonctions inverses l'une de l'autre.

Oltramare s'est également occupé des notions fondamentales de continuité, d'infini, etc., qui sont à la base de l'Analyse moderne. Il a publié sur ce sujet des essais intéressants, quoique incomplets, et qui montrent à l'évidence combien ces notions, aujourd'hui complètement élucidées, étaient encore obscures à une époque toute rapprochée de nous. Dans le mémoire *Sur les séries mixto-périodiques* (Inst. Nat. 1857), par exemple, il esquisse la théorie des séries, analogues à celles de Leibniz

$$1 - 1 + 1 - 1 + \dots$$

dont les termes éloignés tendent à former une suite périodique d'un nombre constant de termes et d'une

somme nulle. L'auteur établit nettement que de telles séries ne représentent pas une valeur unique et déterminée ; mais, cette constatation faite, il n'en prétend pas moins lever d'indétermination par un procédé dont la légitimité est des plus contestables.

Des idées analogues se trouvent dans les travaux *Sur les quantités infinies* et *Sur les Fonctions discontinues* (Inst. Nat. 1856 et 1863). Au moment où les séries divergentes s'imposent de nouveau à l'attention des géomètres, ces anciens mémoires de notre collègue offriraient encore à un jeune savant bien des choses intéressantes et des points de vue à développer.

Dans son Calcul de Généralisation qui occupa les vingt dernières années de sa vie, Oltramare a essayé de faire la théorie générale des opérations linéaires. Prenant son point de départ dans une idée que Liouville utilisa jadis pour la définition des différentielles à indices quelconques et rencontrée aussi incidemment par Abel, il suppose une fonction $f(x)$ d'une variable développée en série d'exponentielles sous la forme

$$f(x) = \lesssim_{(u)} \varphi(u)\, e^{ux}.$$

Le second membre de cette égalité, regardé comme symbole d'une opération exécutée sur e^{ux}, est désigné par G (généralisation) et l'on pose aussi

$$f(x) = \mathrm{G}\, e^{ux}.$$

La fonction $f(x)$ étant connue et $\mathrm{F}(u, x)$ désignant une fonction quelconque des lettres u et x, le problème fondamental du calcul de généralisation consiste alors à

exprimer G F (u, x) à l'aide de $f(x)$. On aura, par exemple, quel que soit l'indice n entier ou fractionnaire

$$G\,u^n\,e^{ux} = \frac{d^n}{dx^n} f(x) = D^n f(x);$$

c'est même avec d'autres notations, l'identité qu'avait choisie Liouville pour définir les dérivées d'indices quelconques. C'est ainsi encore que F (u) désignant une fonction analytique de u, ou $a_0 + a_1 u + a_2 u^2 + \ldots$, on aura $G\,F(u)e^{ux} = F(D)f(x) = a_0 f(x) + a_1 f'(x) + a_2 f''(x) + \ldots$

En général, la recherche de G F (u, x) conduit à des fonctions très complexes, ordinairement multiformes, dont la détermination, lorsqu'elle est possible, offre les plus sérieuses difficultés. Dans son premier *Mémoire sur la généralisation des identités* (Inst. Nat., 1886), Oltramare a montré comment, dans bien des cas, ces difficultés peuvent être écartées. Il y est revenu avec des développements et perfectionnements nombreux à chacun des remaniements successifs qu'avec une inlassable patience il fit subir à sa pensée primitive. (*Essai sur le Calcul de généralisation*, Genève 1893, traduit en russe, Pétersbourg 1895 ; *Calcul de généralisation*, Paris 1899.)

Nous devons d'ailleurs reconnaître de nouveau que les transformations exécutées en vue d'obtenir la généralisation d'une fonction F (u, x) sont parfois peu rigoureuses et que plusieurs résultats sont au moins douteux. Une revision critique des principes du calcul de généralisation, particulièrement au point de vue de la théorie des fonctions, est encore nécessaire pour assurer à ce calcul la place que son auteur ambitionnait pour lui dans l'édifice des mathématiques modernes. [1]

[1] Lire, à ce sujet, l'intéressante Thèse de M. D. Mirimanoff. Genève, 1901.

Les divers travaux que nous venons d'énumérer, et auxquels il faudrait joindre quelques notes parues dans les *Mémoires de l'Association française pour l'Avancement des Sciences*, n'ont pas pour but unique de définir la notion de généralisation et d'appliquer cette notion à des classes étendues de fonctions F (u, x). Oltramare y montre encore la grande fécondité de son calcul pour la résolution de nombreux problèmes d'Analyse supérieure tels que la détermination des intégrales définies, l'intégration des équations différentielles ou aux dérivées partielles linéaires, les équations aux différences mêlées, etc.

Ce calcul, en un mot, est à sa place partout où interviennent des opérations linéraires. Malgré les imperfections qu'il présente aujourd'hui encore, il est un précieux instrument de recherches ; il constitue un essai remarquable de synthèse entre des domaines de l'analyse paraissant à première vue étrangers les uns aux autres, et fournit un bel exemple de la vigueur intellectuelle que son auteur a gardée jusqu'à l'extrême vieillesse.

Nous ne pouvons nous dispenser de rappeler ici qu'Oltramare ne fut pas seulement un savant remarquable, aux vues originales et profondes, mais encore un professeur éminent, un maître dans la plus complète signification du terme. La chaire qu'il occupa à l'Académie, puis à l'Université de Genève, comprenait le Calcul différentiel et intégral, la Géométrie analytique, la Géométrie descriptive, l'Algèbre et le Calcul des Probabilités. Doué d'une grande énergie, il enseignait avec une belle ardeur jusqu'à l'âge le plus avancé. Il faisait de ses étudiants ses amis et ses collaborateurs sitôt qu'il reconnaissait en eux le goût du travail et l'amour de la science ; il ne ces-

sait alors de les soutenir de ses conseils éclairés et de les entourer de son affection paternelle.

Telle fut la vie de notre regretté collègue, laborieuse et désintéressée. Physionomie attachante, de vieille roche genevoise, ardent patriote, caractère loyal et franc, savant distingué, notre ami a bien mérité de l'Institut national genevois ; le penseur emporte dans sa tombe notre admiration, l'homme notre reconnaissance et nos regrets.

Liste des publications de Gabriel Oltramare

rangées par ordre chronologique.

---

1. Recherches sur le calcul des résidus. Paris, *C. R.*, 1841, t. 12, p. 953; t. 13, pag. 296 ; Paris, *Mém. Sav. Etr.* 1841.
2. Note concernant une seiche observée sur le lac de Genève. Paris, *C. R.*, 1841, t. 13, p. 829.
3. Recherches sur la théorie des nombres. Paris, 1843, in-8°, 15 p.
4. Considérations générales sur les racines des nombres premiers, 14 p. in-4°. *Journ. de Crelle,* 1853, t. 45, p. 303-316.
5. Résolution des congruences du troisième degré. *Journ. de Crelle,* 1853, t. 45, p. 316-346.
6. Note sur les séries décroissantes dont les termes sont alternativement positifs et négatifs. *Journ. de Crelle,* 1853, t. 49, p. 345-348.
7. Mémoire sur la résolution de l'équation indéterminée $ax + bky = z\,(x^2 + ky^2)$. *Journ. de Crelle,* 1855, t. 49, p. 142-150.
8. Note sur les relations qui existent entre les formes linéaires et les formes quadratiques des nombres premiers. *Journ. de Crelle,* 1855, t. 49, p. 151-160.

9. Mémoire sur la détermination des racines primitives des nombres premiers. *Journ. de Crelle*, 1855, t. 49, p. 161-186.

10. Mémoire sur quelques propositions du calcul des résidus. Genève, *Inst. nat.* 1855, t. 4, 15 p.

11. Sur les nombres inférieurs et premiers à un nombre donné. Genève, *Inst. nat.*, 1856, t. 4, 10 p.

12. Sur les quantités infinies. Genève, *Inst. nat.*, 1856, t. 4, 34 p.

13. Note sur la fonction $G_m = \frac{1.2.3 \ldots\ldots m}{(m+1) \ldots\ldots 2m}$, *Inst. nat.* 1856, t. 4, 1 p.

14. Sur les séries mixto-périodiques. *Inst. nat.*, 1857, t. 5, 24 p.

15. Note sur les formules algébriques du second degré qui déterminent une suite de nombres premiers. *Inst. nat.*, 1857, t. 5.

16. Mémoire sur les fonctions discontinues. *Inst. nat.*, 1863, t. 9, 19 p.

17. Sur l'existence d'une loi de répartition analogue à la loi de Bode ou de Titius pour chacun des systèmes de satellites de Jupiter, de Saturne et d'Uranus. Paris, *C. R.*, 1870, t. 70, p. 739.

18. Leçons de calcul. Arithmétique. Genève, 1872, in-8°, 152 p.

19. Sur la transformation des formes linéaires des nombres premiers en formes quadratiques. Paris. *C. R.*, 1878, t. 87, p. 734, Genève, *Inst. nat.*, 1879, t. 14, 66 p.

20. Notice sur la constitution des nuages et la formation de la grêle. Paris. *C. R.*, 1879, t. 88, p. 818. Genève, *Arch. Sc. ph.*, 1879, t. 1, p. 487-501.

21. De la suspension des nuages et de leur élévation dans l'atmosphère. Paris. *C. R.*, 1879, t. 88, p. 1265.

22. Explication du bolide de Genève du 7 juin 1879. Paris, *C. R.*, 1879, t. 88, p. 1319.

23. Note sur la série qui résulte du développement de $\frac{x}{e^x - 1}$. *Assoc. franç.* Paris, 1881, p. 117-127.

24. Mémoire sur la généralisation des identités. Genève, *Inst. nat.*, 1886, t. 16, 109 p.

25. Extraits de divers mémoires relatifs au calcul de généralisation, *Assoc. franç.*, Grenoble, 1885 (1), p. 89, 92, 94; Paris, 1889 (2), p. 145; Toulouse, 1887 (5), p. 75, 285; Marseille, 1891 (2), p. 66; Besançon, 1893, p. 106.

26. Sur la formule de Césaro. *Assoc. franç.* Besançon, 1893, p. 287-289.

27. Essai sur le calcul de généralisation. Genève, 1893, in-4°, 132 p. (autographié), traduit en russe; Pétersbourg, 1895.

28. Note sur le nombre des fonctions arbitraires qui entrent dans l'intégrale complète des équations linéaires aux différences et différentielles partielles. *Assoc. franç.*, Bordeaux, 1895.

29. Note sur l'intégrale $\int_0^\infty \frac{\cos yx\,dx}{(a^2+b^2x^2)n}$. *Assoc. franç.* Bordeaux, 1895.

30. Mémoire sur l'intégration des équations aux différences mêlées. *Assoc. franç.*, Bordeaux, 1895.

31. Calcul de généralisation. Paris, Hermann, 1899, in-8°, 191 p.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

Lu à la Séance publique de l'Institut, le 12 avril 1907

PAR

M. Eugène RITTER

La Section littéraire de l'Institut, sur la proposition de M. le professeur Bernard Bouvier, avait ouvert un concours au corps enseignant des Ecoles primaires de notre Canton. Ceux et celles qui voulaient y prendre part, étaient appelés à traiter une question d'histoire de la langue ou de la littérature, dans la Suisse romande, au 18me ou au 19me siècle. Le choix de cette question leur était laissé.

Les travaux qui nous ont été envoyés sont au nombre de sept; et les sujets que leurs auteurs ont choisis, se classent chronologiquement comme suit :

1. La correspondance inédite de madame Suzanne Necker-Curchod avec ses amis de Nyon et de Genève;

2. Une étude sur l'*Education progressive* de madame Albertine Necker-de Saussure;

3. Les idées pédagogiques de Rodolphe Töpffer;

4. Une étude sur deux poètes vaudois : Henri Durand et Frédéric Monneron;



5. Les articles polémiques de Töpffer, dans les temps qui ont suivi, à Genève, la journée célèbre du 22 novembre 1841 ;

6. Amiel, et les jugements portés par la critique anglaise sur son *Journal intime ;*

7. Edouard Rod, et les romans et nouvelles dont il a placé la scène dans les contrées de notre Suisse romande.

Ces travaux ont été soumis à un jury formé de MM. Charles Bonifas, Henri Maystre, et le rapporteur. L'accord, entre nous, a été facile et complet ; toutes nos décisions ont été prises à l'unanimité.

Et d'abord, notre impression générale a été excellente : ce concours fait honneur au corps enseignant de nos Ecoles primaires ; il nous a fait voir, chez ses membres, un esprit sérieux, consciencieux, éclairé ; ce coup de sonde, jeté dans ce qui était pour nous, à quelques égards, l'inconnu, a donné des résultats qui ont accru l'estime que, d'accord avec l'opinion publique, nous avions déjà pour les maîtres et les maîtresses de nos Ecoles primaires, ces serviteurs dévoués du pays.

On a pu remarquer qu'une partie du programme proposé a été laissée de côté ; l'histoire de la langue n'a été traitée par aucun des concurrents : c'est un sujet pourtant qui aurait pu tenter quelque vétéran. Un homme âgé, en effet, a dû observer maints changements dans le langage de notre peuple. Le *Glossaire genevois* de Jean Humbert, publié il y a 55 ans, signale une foule d'expressions qu'on n'entend plus aujourd'hui. Les traits caractéristiques de notre ancien parler se sont effacés : qu'est-ce qui les a remplacés ? Et l'afflux des étrangers, qu'a-t-il amené à cet égard ? Il y avait là des questions intéressantes à traiter.

On a préféré choisir des sujets de littérature. Mais le programme demandait des études d'histoire littéraire, et quelques-uns des concurrents nous ont donné des travaux de critique littéraire : ce qui n'est pas tout à fait la même chose. La critique s'occupe des livres, des ouvrages, et ne va pas au-delà ; l'histoire, derrière les livres ou à côté d'eux, s'occupe des auteurs eux-mêmes ; elle veut atteindre l'homme à travers l'écrivain ; elle exige ainsi des recherches qui, reconnaissons-le, sont malaisées quelquefois. S'agit-il de madame Necker-de Saussure, par exemple, qu'avons-nous en fait de documents intimes ? Quelques mots de Benjamin Constant dans son journal (1), et c'est tout.

Madame Albertine Necker-de Saussure, née le 13 mars 1766, avait 38 ans à ce moment. C'est d'elle sans doute qu'il s'agit dans ce passage, plutôt que de sa belle-mère Suzanne Gampert, troisième femme de Louis Necker de Germany, lequel venait de mourir, le 31 juillet 1804.

Mais cette difficulté n'est pas insurmontable. Sur Rabelais, sur Fénelon, sur Jean-Jacques Rousseau, on a su, dans ces derniers temps, trouver et mettre au jour des documents nouveaux, inattendus. Les écrivains qui ont vécu dans notre pays, et dont la vie a été bien moins fouillée que celle de ces illustres, réservent de pareilles trouvailles à ceux qui voudront s'occuper d'eux.

1) *Dans l'été de 1804.* « J'ai dîné avec madame Necker. Elle ne voit dans les autres que le plus ou moins d'attention qu'ils font à elle. C'est une personne divertissante à oublier, par l'étonnement et la colère que cet oubli lui cause. Elle ne conçoit pas qu'il soit possible de penser à autre chose qu'à elle. Néanmoins, cela ne la rend pas ridicule, parce qu'elle a un caractère noble, quoique personnel ; un esprit fin, quoique alambiqué ; et une figure distinguée, quoique flétrie. »

Des sept travaux présentés au concours, il en est un que nous avons dû éliminer, à regret : c'est celui qui se rapporte à mon ancien maître, à mon ancien collègue M. Amiel. Dans le manuscrit de l'auteur, nous avons trouvé sa carte de visite, et nous avons connu un nom qui aurait dû nous rester caché : l'auteur lui-même s'est ainsi placé hors concours.

Nous n'avons pas attribué de récompense au morceau intitulé : *Edouard Rod et la littérature romande,* quoiqu'il soit assez gentiment troussé ; — non plus qu'à celui qui a pour titre : *Quelques considérations sur les œuvres de deux poètes romands,* commentaire consciencieux de poésies junéviles et touchantes, qu'on a raison d'aimer et même d'admirer; mais notre auteur, une fois sur ce chemin, n'a pas su s'arrêter à temps.

Nous avons attribué un accessit de cinquante francs à une étude sur madame Necker-de Saussure, auteur de l'*Education progressive*. Ce que nous lisons à la première ligne de ce morceau n'est que trop vrai. « La figure de madame Necker-de Saussure est aujourd'hui bien effacée » : ce qui est dû à l'excessive réserve de ceux qui ont la garde des lettres et des manuscrits qu'elle a laissés. La notice de Doudan, qui a été parfaite au moment où elle a paru, ne peut pas, à la longue, suffire à une postérité que plus d'un siècle sépare de la jeunesse de cette éminente personne. On voudrait la connaître de près, on ne la voit que dans un lointain qui estompe ses traits, on la laisse; et sur cette renommée qui a été très vive un jour, l'indifférence, l'abandon et l'oubli descendent peu à peu : « l'ombre s'étend sur la montagne. » — Comme je le faisais pressentir tout à l'heure, nous ne saurions nous étonner si, faute de documents inédits,

l'auteur du mémoire qui nous a été soumis s'est borné à commenter et à apprécier, en connaissance de cause, c'est-à-dire avec les lumières de sa propre expérience, les vues et les théories de madame Necker-de Saussure.

Un second prix de cent francs a été attribué au mémoire intitulé : *Rodolphe Töpffer, polémiste. De janvier 1842 à mars 1843.*

A la fois agréable épisode dans l'histoire ennuyeuse de nos démêlés politiques, et chapitre fâcheux dans la biographie de l'aimable écrivain, la part que Töpffer a prise aux querelles qui ont suivi la chute du régime aristocratique à Genève, n'a pas été étudiée en détail par ses deux principaux biographes, M. Auguste Blondel et M. l'abbé Relave. Gaullieur n'en a dit qu'un mot, mais un mot expressif. Rambert, qui en a plus longuement parlé, a eu entre les mains de précieux documents manuscrits; il a cité, entre autres, de Töpffer, une appréciation amère qui se rapporte, si je ne me trompe, à celui qui était son plus remarquable adversaire, le Dr Baumgartner. Nous aurions aimé que le mémoire que nous avons couronné, nous donnât une appréciation de ce vigoureux lutteur, dont le talent était réel, quoique inférieur à celui de son célèbre adversaire, qui l'a trop maltraité dans le passage auquel j'ai fait allusion.

Un premier prix de 350 francs a été partagé par le jury en deux parts égales, et attribué aux deux mémoires dont il me reste à parler :

1. *Quelques mots sur Rodolphe Töpffer.* « On ne réussit pas, dit l'auteur, à faire prospérer pendant tant d'années une maison d'éducation, sans avoir des principes directeurs, et l'art de les mettre en pratique. » Et basé là-dessus, il cherche dans les écrits de Töpffer, non pas un

système, mais les idées directrices de sa pédagogie pratique, et notamment la principale : c'est qu'il faut toujours laisser aux jeunes esprits quelque temps pour flâner, c'est-à-dire pour se développer en liberté, pour donner jour à ce qu'ils ont d'original, à ce qui chez eux est en germe, et voudrait s'épanouir.

2. *Mme Necker, sa correspondance avec Le Sage et la famille Reverdil.* C'est un sujet que mademoiselle Berthe Vadier avait traité déjà dans un article que ne paraît pas avoir connu l'auteur, et qui a été publié dans le premier volume des *Etrennes helvétiques* (Lausanne, 1901). Mlle Vadier, en traitant ce sujet, avait montré plus d'expérience de l'art d'écrire; mais la nouvelle dissertation se fait très bien lire après la sienne. On sait au reste que M. Edouard Rod prépare une étude approfondie sur celle qui sera toujours comptée, comme sa petite-fille madame Albertine de Broglie, au nombre des personnes les plus distinguées que le pays de Vaud a vu naître.

Une fois nos décisions arrêtées, les billets qui accompagnaient les mémoires couronnés ont été ouverts, et les noms qui se sont présentés sont les suivants :

1. Le mémoire sur madame Necker-Curchod, avec la devise : *Pertransivit benefaciendo,* est de M. André Corbaz, régent à Jussy.

2. Le mémoire sur les idées pédagogiques de Töpffer, avec la devise : *Non pas l'art, mais l'artiste,* est de mademoiselle Emma Willy, régente à Plainpalais.

3. Le mémoire sur Töpffer journaliste, avec la devise, empruntée à un discours de M. le prof. Choisy, Recteur de l'Académie, aux Promotions de 1846 : *Töpffer ne devint écrivain politique que par le besoin de rétablir*

la vérité, lorsqu'il lui semblait entendre appeler bien ce qui est mal, et mal ce qui est bien, est de M. Louis Mercier, régent à Genève.

4. Le mémoire sur madame Necker-de Saussure, avec la devise : *Femina*, est de madame R. Tissot, régente à Genève.

LA LIGUE D'ACHETEURS[1]

par M. L. Wuarin, professeur

« Ligue sociale d'acheteurs », tel est son titre. Mais tout d'abord, où est-elle ?

C'est un mouvement de récente date, représenté surtout, semble-t-il, par un état-major un peu élargi et qui a pris naissance aux Etats-Unis (2) d'où, passant par dessus l'Atlantique, il a été signalé ensuite à Paris, comme si la jeune semence, par le plus heureux des hasards, était venue tomber dans la ville de l'ancien monde la plus propice à la diffusion des idées nouvelles. Il y a trois ans, il fut question de créer une branche de cette association à Genève, mais cette tentative n'aboutit pas. L'idée cependant devait être reprise en Suisse, et, au lieu d'une section locale, c'est une branche nationale qui a surgi à Berne, le 1er février dernier. M. et Mme Jean Brunhes, de Fribourg, qui semblent avoir joué un rôle prépondérant dans la croisade de Paris, comptent parmi ses principaux promoteurs.

(1) La publication de cette étude a été retardée par le désir que nous avions de ne la donner que complétée par celle qui l'accompagne ici, et à laquelle nous n'avons pu nous mettre qu'il y a quelques semaines, soit au printemps de 1907. Nous rappellerons seulement, pour donner aux dates qui s'y trouvent leur valeur exacte, que c'est en 1906 que nous avons écrit les pages que l'on va lire.

(2) " The Consumers' League ", ligue des consommateurs.

La Ligue suisse d'acheteurs a défini en ces termes le but qu'elle poursuit :

« Une association de personnes qui, réfléchissant à la responsabilité qu'elles ont vis-à-vis du monde du travail en tant qu'acheteurs ou acheteuses, se préoccupent d'obtenir pour leurs achats quotidiens, éclairés et organisés, des améliorations progressives des conditions du travail. »

Les champions du mouvement font remarquer que le public, en général, ne se préoccupe guère que de ses convenances particulières quand il commande ou achète. Il court d'ordinaire après le bon marché. Combien de fois lui arrive-t-il de se demander ce qu'il pourrait faire comme consommateur pour favoriser le bien-être du producteur et du commerçant — nous voulons dire des salariés dans les différents domaines où ils se rencontrent ?

Eh bien, c'est là précisément ce que se propose de faire la Ligue. C'est pour cela qu'elle existe. Elle désire coopérer à l'amélioration du sort des ouvriers et employés de tout ordre. Comment obtenir pour eux une journée de travail moins forte, mieux payée, passée dans des locaux aussi satisfaisants qu'il est possible au point de vue de l'hygiène et de la salubrité ? Comment encourager les efforts du patron pour la prospérité matérielle et morale de ses subordonnés ? Comment pousser à la création de sociétés de prévoyance et de mutualité opérant avec le concours du patron ? Tels sont les points essentiels qui préoccupent les membres de la Ligue.

Mais les moyens ? Ils sont bien simples. Que la Ligue enseigne à ses membres ce qu'elle attend d'eux. Qu'elle fasse leur éducation et leur donne leur mot d'ordre. Qu'elle publie à leur usage de petits *tracts* qui seront comme leur *vade medum* et dans lesquels ils trouveront :

les devoirs qui les concernent précisés, appliqués à leur conduite en général et aux cas particuliers qui peuvent se présenter, et, de plus, la *liste blanche*.

Et que faut-il entendre par « liste blanche » ? Une liste portant les noms des maisons dans lesquelles le travail se poursuit dans les conditions favorables, une liste des bonnes maisons. Elle sera établie à la suite d'une enquête, et elle constituera une réclame gratuite qu'aucune d'elles ne saurait dédaigner, à notre époque surtout où la publicité joue un si grand rôle dans les affaires et où elle se paie souvent si cher. Les entreprises bien conduites au point de vue qui seul préoccupe la Ligue seront ainsi récompensées de ce qu'elles auront fait pour leur personnel ; et celles qui ne figureront pas sur le répertoire d'honneur seront stimulées à accomplir les réformes utiles qui leur permettront d'y gagner leur admission et de profiter de la précieuse réclame.

Subsidiairement, la Ligue pourra se servir aussi d'un *label*, soit d'une étiquette destinée à être apposée sur les marchandises qui auront été produites dans des établissements qui observent les principes des bonnes maisons. Arrive-t-il qu'un *label* ait déjà été introduit par des syndicats ouvriers et notamment par certaines *trade unions*, ce qui est parfois le cas, elle pourra le faire sien.

En Amérique, pendant un temps, la Ligue a jeté son dévolu sur les vendeuses des magasins, en vue de leur conquérir le droit au siège, qu'un règlement officiel est venu heureusement leur assurer. A Paris, elle s'est occupée des maisons de confection et de modes, et cela pour des raisons qui s'expliquaient d'elles-mêmes, étant donné que c'est dans ces entreprises que l'on a vu le plus d'abus se développer en ce qui concerne la manière de faire travailler.

Nous avons entendu donner comme exemple de ce que la Ligue pourrait entreprendre dans des cas spéciaux la campagne engagée contre l'ornementation des chapeaux de dames avec des plumes d'oiseaux sottement sacrifiés pour les besoins de cette mode cruelle.

Il y a trois ans, lors de la réunion de Genève, la Ligue arbora un double programme. C'était d'abord, sous le titre de *devoirs de la Ligue*, une série de règles imposées à ses membres. Il leur était demandé :

De traiter les employés et employées de magasins avec bonté. — De s'engager à solder sans retard les factures et de régler le plus possible au comptant. — D'éviter les commandes tardives, surtout aux époques de presse et de fêtes. — D'éviter d'exiger des livraisons à domicile en dehors des heures habituelles de travail. — De ne pas commander du travail entraînant la veillée des employés et le travail supplémentaire.

En second lieu, à l'égard du régime économique du travail qu'il convenait d'encourager dans l'intérêt des employés, voici encore les *principes de la Ligue*, tels qu'ils furent proclamés à Genève :

1. Maximum de dix heures de travail effectif par jour, avec interruption d'une heure et demie pour le repos de midi et, si possible, d'un quart d'heure de repos au milieu de l'après-midi. — 2. Fermeture des magasins le dimanche (produits alimentaires, fleurs, coiffeurs, fermés l'après-midi seulement, et, dans ce cas, demi-journée de congé dans la semaine comme compensation) et en tenant compte du *règlement légal* qui interviendra. — 3. Heures supplémentaires de travail réduites au minimum possible et compensées, soit au moyen d'heures libres, soit par une rétribution spéciale supérieure au

taux du salaire normal. — 4. Les amendes, s'il y en a, versées dans une caisse des employés. — 5. Vacances au moins d'une semaine dans l'année sans interruption de paie.— 6. Faculté aux employés et employées d'user d'un siège. — 7. Observation des conditions générales de l'hygiène du travailleur. —8. Fermeture, dans la mesure du possible, des magasins, plus tôt, le samedi après-midi.

Cette énumération des *principes de la Ligue* était suivie de la note suivante :

« La Ligue ne se croit pas autorisée à intervenir dans l'organisation des salaires. Elle se borne à exprimer le désir que ceux-ci soient établis le plus possible en conformité avec les nécessités de la vie et les conditions d'une équitable rémunération du travail, et que de même il y ait égalité à ce point de vue, entre les deux sexes, pour le même travail. »

On voudra bien se souvenir de ces deux déclarations, à savoir : que la Ligue n'intervient pas dans les questions de salaires et qu'elle se prononce pour la doctrine « A travail égal, salaire égal ».

Avec la Branche suisse de la Ligue, les « engagements moraux des acheteurs » restent à peu près les mêmes qu'il y a trois ans à Genève. Nous en voyons cependant disparaître, comme inutile sans doute et s'imposant d'elle-même à toute personne d'éducation, la recommandation de « traiter les employés et employées des magasins avec bonté ». Il n'y est plus question non plus de régler les achats au comptant, mais seulement de « payer ses notes régulièrement et sans retard ». Les commandes tardives continuent à être condamnées, et la défense de recevoir des livraisons à domicile en dehors des heures

habituelles de travail est devenue ceci : « Refuser toute livraison après sept heures du soir ou le dimanche. »

Quant aux « principes de la Ligue », soit les exigences relatives à l'organisation du travail, ou programme économique, la Branche suisse semble avoir renoncé à poser des règles générales. Elle annonce seulement qu'elle fera des enquêtes, et que ce sera son objet de « signaler et de recommander à sa clientèle les patrons qui ont eu le courage et la générosité de placer leurs ouvriers et employés dans de parfaites conditions morales et sociales ».

Pour ce qui est de l'étalon de mesure de ces conditions morales et sociales parfaites (nous avons bien dit parfaites, et non pas seulement satisfaisantes), la Ligue se réserve, à n'en pas douter, de le fixer dans chaque cas particulier. Elle vient, en effet, après avoir décidé de s'occuper des fabriques de chocolat, de détailler les conditions que doit remplir une entreprise de ce genre pour pouvoir être déclarée bonne maison.

Les fabriques de chocolat, y avait-il dont des raisons particulières pour commencer par elles ? Est-ce que le besoin de réformes urgentes s'y faisait particulièrement sentir ? Sont-elles plus mal installées que d'autres usines ou ateliers ? Le personnel de ces entreprises souffre-t-il de certaines duretés ou de négligences graves de la part des patrons ? Les locaux sont-ils insalubres ? Entend-on parler de grèves répétées ?

Il semble incontestable que si la Ligue eût pu sérier la suite de ses opérations en ne consultant que le besoin que l'on avait d'elle dans telle ou telle catégorie économique, elle se serait dit : Allons d'abord au plus pressé ! Et elle se serait attaquée aux ateliers de couturières et à

ceux de modistes. Qu'il y ait beaucoup à faire dans l'intérêt des diverses industries de l'aiguille, c'est là une vérité qui n'a pas besoin de preuve. La preuve est faite. C'est, en effet, dans ce genre d'activité que se rencontrent en plus grand nombre les femmes auxquelles sont trop habituellement réservées les interminables journées de travail, le surmenage de la nuit avec rentrées à la maison tardives et difficiles, les corvées de toute sorte résultant de commandes à trop bref délai, et nous pourrions indiquer encore l'entassement dans des locaux étroits, mal ventilés et qui semblent des cavernes faites exprès pour l'incubation des maladies telles que l'anémie et la tuberculose. Il n'est pas que certaines maisons n'aient introduit des réformes heureuses, mais en l'absence d'une loi fédérale soumettant à un contrôle strict d'hygiène et d'humanité les industries de l'aiguille dans leur ensemble, nous sommes fondés à penser que l'on eût pu trouver sans trop de peine chez nos maîtresses couturières et modistes certains progrès utiles à préconiser, voire même à imposer plus ou moins par un appel un peu vigoureux à l'opinion publique, qui a été souvent émue de ces abus.

En dépit de ces raisons, la Ligue sociale d'acheteurs, pour ses débuts en Suisse, a décidé qu'elle mettrait à son ordre du jour les fabriques de chocolat. M. A.-P. Bovet indiquait comme suit dans le journal « L'Essor » du 9 février dernier, les motifs de ce choix :

« Pour une ligue nationale, il fallait trouver un objet de consommation qui intéressât tout le monde ; pour une ligue à ses débuts, une enquête relativement facile à poursuivre. Les vingt-trois fabriques suisses de chocolat pouvaient être toutes visitées dans un temps limité. En

outre l'industrie du chocolat est une de celles qui exigent le plus de réclame ; or, la publicité gratuite, internationale que la Ligue fait en faveur des maisons qui satisfont à ses exigences est l'un de ses principaux moyens d'action. »

D'ailleurs il paraît, écrit encore M. Bovet, que « tout n'allait pas pour le mieux » dans les fabriques de chocolat, de telle sorte qu'il n'était pas inutile de s'en occuper. Va donc pour les fabriques de chocolat !

En présence d'une industrie bien définie, la Ligue a pu établir d'abord quelques normes indispensables. Elle a élaboré le « type d'une bonne fabrique de chocolat », qui suppose sept conditions réunies. La Ligue déclare, à l'article 4, qu'une bonne fabrique de chocolat est celle qui paie à ses ouvrières un minimum de salaire de 2 francs par jour au bout de six mois, et de 3 francs par jour au bout de trois ans. Du salaire des hommes, toutefois, il n'est pas question, et cela sans doute parce que l'homme, soutenu par les syndicats ouvriers, est mieux en état de se défendre. On se rappellera que dans une occasion antérieure, la Ligue déclara qu'elle n'entrerait pas dans la discussion des salaires. C'était, certes, son droit de se départir de cette règle, mais sa nouvelle décision de s'en occuper paraît lui ménager de sérieuses difficultés.

La bonne fabrique de chocolat, indépendamment de la question du taux des salaires, observera rigoureusement les prescriptions de la loi fédérale sur l'hygiène de l'atelier et sur le repos hebdomadaire. Elle évitera, d'autre part, ce qui, dans son organisation intérieure, pourrait porter « atteinte à la moralité des ouvrières » (les ouvriers, ici encore, ne paraissent pas), et elle fera

prévaloir des relations humaines et empreintes de respect mutuel dans ses rapports avec son personnel.

Les autres conditions d'ordre plus spécialement économiques sont : Dix heures de travail par jour, comme maximum (neuf, ou mieux encore huit, le samedi, au lieu de onze heures qu'admet la loi fédérale) ; le refus du travail des enfants en âge de scolarité ; une caisse de secours qui n'est pas autrement définie, si ce n'est en ce qu'elle étendra aussi ses subsides aux femmes en couche ; et enfin ce principe que la surveillance du personnel féminin ne sera exercée que par des femmes et qu'elle ne comprendra pas le droit de fouiller les ouvrières à la sortie du travail.

Voilà donc la Ligue suisse à pied d'œuvre en quelque sorte. Sans perdre de temps, elle a ouvert une enquête sur toutes les maison de chocolat du pays et publié sa liste blanche.

D'explications publiques fournies dernièrement par M. Brunhes, il résulte que l'enquête a été menée avec beaucoup de soin. Nous n'avons jamais douté que les philanthropes généreux qui sont à la tête du mouvement n'y missent toute leur conscience, mais nous éprouvons de très vives inquiétudes tout de même. C'est que nous avons peine à concevoir comment, dans les conditions où cette enquête se poursuit, elle pourrait être concluante.

Comment, pour commencer, les renseignements sont-ils obtenus ? A la suite de visites dans les fabriques ? Mais ce n'est pas dans une simple promenade que l'on peut se faire une opinion. Il faudra donc aussi questionner, causer. Qui abordera-t-on ? Le patron ? Tout seul ou en présence de son personnel ? Le personnel ? Tout seul ou en présence du patron ? Cherchera-t-on à recueil-

lir des aperçus par des moyens indirects, en prêtant l'oreille aux opinions qui courent sur la valeur d'une entreprise, sur l'esprit qui anime ses directeurs, sur la façon dont le personnel est traité ? Ou bien, fera-t-on usage des statistiques, des rapports ? Or, nous défions bien les enquêteurs les plus habiles de pouvoir arriver par cette voie à une vue nette de la situation. Il y a encore les demandes de renseignements par correspondance, ou au moyen de questionnaires. Tout cela, néanmoins, pourra être encore bien insuffisant quand il s'agit d'un jugement à porter sur un objet aussi important, aussi complexe et aussi délicat que la valeur d'une entreprise industrielle ou commerciale.

Quand on entend procéder à une enquête où se rencontrent des valeurs morales et non seulement des facteurs matériels à apprécier, deux conditions sont nécessaires, dont la première est l'appui des pouvoirs publics conférant à un corps, tribunal ou commission spéciale, le droit de forcer l'information, de faire parler les gens qui voudraient se taire, de faire ouvrir les portes qui voudraient rester fermées. En dehors de cette première condition, on ne peut arriver à rien de précis au point de vue du témoignage. Que de fois n'avons-nous pas vu, par exemple, dans la vie civile, de grosses accusations prendre et conserver un caractère d'évidence tel, aux yeux de la masse, que le doute y était presque impossible, et qui pourtant se sont écroulées du moment que la justice a été saisie. Et ce qui est réclamé, en second lieu, c'est la publicité de l'enquête, au moins dans une certaine mesure, car nous sommes ainsi faits que, lorsqu'une question se tranche absolument à huis clos, nous gardons toujours cette arrière-pensée que les choses

ne se sont peut-être pas passées de manière à ne donner lieu à aucun reproche.

Une autre difficulté se présente au sujet de l'épreuve que la Ligue suisse a organisée pour les fabriques de chocolat. Armée de son type de la « *bonne fabrique* », comme un commissaire priseur de son mètre, comment va-t-elle procéder? Elle pourra rechercher d'abord si l'établissement à l'égard duquel elle doit se prononcer présente, sur chacune des sept conditions qui constituent la bonne maison, de quoi la satisfaire. Il y aura sept examens indépendants, et il suffira d'un seul mauvais chiffre pour entraîner un échec final. Ou bien la Ligue estimera, au contraire, que les épreuves forment plus ou moins un bloc et que les supériorités pourront compenser les infériorités. Elle fera donc une sorte de cote mal taillée. Mais quelle sûreté de coup d'œil ne faudra-t-il pas pour pouvoir ainsi, au jugé, décider que grâce à cette réversibilité des mérites une maison qui ne cadre pas de tous points avec les sept exigences du programme pourra cependant obtenir son diplôme.

Cherchons, en effet à nous représenter le genre de dialogue qui pourra s'établir entre le délégué de la Ligue et le directeur de la maison soumise à l'enquête :

— Vous ne travaillez pas dix heures ? — Non, messieurs, nous avons la journée de dix heures et demie.

— Vous n'avez pas de surveillant femme ? Non, messieurs, nous n'avons même pas de surveillant attitré ; c'est quelquefois le contre-maître, quelquefois c'est moi, et, bien que nous ne fassions pas d'ordinaire tourner les poches à la sortie, nous avons dû toutefois, dans une ou deux occasions, fouiller quelqu'un, ce qui pourrait peut-être se présenter encore.

— Vous ne payez pas 3 francs à cette personne à votre service depuis longtemps ? — C'est vrai, nous ne lui donnons que 2 fr. 50, parce qu'elle est âgée, maladive, et que son travail ne vaut pas davantage. Dans certaines fabriques on l'aurait congédiée, et je me demande ce qu'elle serait devenue.

— Vous occupez des enfants ? — Oui, une ou deux heures après l'école, pour un travail qui leur sert de gymnastique et qui leur vaut mieux que de faire des polissonneries dans la rue ; d'ailleurs, ce petit appoint de gains qu'ils apportent aide leurs familles à vivre,

— Et que faites-vous en matière de prévoyance ? — J'ai dit à tout le monde que je payais un bon salaire et qu'à ce titre je n'embauchais que les ouvriers faisant partie d'une société de secours mutuels contre la maladie. Je réserve mes libéralités pour faire construire en vue de mon personnel des maisons d'ouvriers qui leur assurent un logement absolument exceptionnel.

Quel casse-tête chinois que d'établir une moyenne à l'aide des seuls éléments tirés de cette enquête, et sans obéir à des impressions extérieures ou à des opinions préconçues. !

Mais nous ne sommes pas encore au bout de nos peines. Il faudrait, en effet, savoir aussi ce que vaut le type de bonne fabrique de chocolat créé pour servir de base à l'enquête. La Ligue l'a-t-elle élaboré toute seule, selon son idée ? Ou bien s'est-elle adressée à des hommes du métier, et ces conseillers, où les a-t-elle pris ? Etait-ce parmi les admirateurs des grandes fabriques ? Mais alors cette influence aura pu déterminer l'adoption d'un type de bonne fabrique emprunté aux grandes fabriques. Etait-ce au contraire dans les établissements plus mo-

destes et avec le même danger de donner, sans raison suffisante peut-être, la préférence au type des établissements de second ordre ? Ce qui achève de nous rendre perplexe, c'est précisément le résultat actuel du concours ouvert entre les 23 fabriques suisses de chocolat : pour le moment, il n'y en a que six qui aient obtenu l'agrément de la Ligue, que six de reçues et qui, toutes, appartiennent à la catégorie des grandes maisons. Quel motif de défaveur s'est donc exercé contre les autres ?

Et pourtant, il n'est point rare que des maisons de second ou de troisième ordre rendent des services particuliers, étant donné, par exemple, qu'elles peuvent utiliser des personnes qui ne seraient pas toujours en état de travailler dans de grandes exploitations. Au surplus, telle de ces petites maisons blackboulées aurait pu — qui sait ? — obtenir son inscription au tableau d'honneur, tout simplement si son chef se fût montré un peu plus habile diplomate dans ses rapports avec les enquêteurs de la Ligue. Est-ce que l'on va convenir comme cela qu'on appartient à l'ancienne école et que l'on est resté une maison de second ou de troisième rang ?

* * *

Mais voici la question épineuse par excellence.

En fin de compte et comme application des enquêtes, nous arrivons à la fameuse « *Liste blanche* ». Une réclame gratuite, disent les membres de la Ligue, en faveur des entreprises reconnues les mieux organisées économiquement et socialement. En réalité il s'agit de toute autre chose.

La réclame, en effet, vante un produit, une marque, déclare qu'il n'y a rien de pareil au monde : le public

fait le départ des exagérations inhérentes à ce genre de littérature intéressée, et n'en conclut pas que les objets annoncés étant les premiers, tous les autres ne viennent qu'après et leur sont inférieurs. Mais il en va tout autrement pour la Liste blanche. Elle fait connaître les lauréats d'un concours institué par des philanthropes désintéressés, afin de signaler les maisons qui traitent bien leur personnel, et comme le concours a porté simultanément sur toutes les maisons similaires, la Liste blanche signale aussi *ipso facto* les maisons qui laissent à désirer au point de vue de la question à l'examen, savoir la situation faite aux ouvriers et employés. Et que l'on ne se récrie pas ! Il n'y a point de liste blanche sans sa contre-partie, une liste noire, qui n'a pas besoin d'être imprimée pour exister, puisque chacun l'établira spontanément. L'une entraîne l'autre, comme l'ombre suit le corps.

Mais qu'est-ce donc que cette association dont la composition est à peine connue, presque anonyme et sans mandat, — en ce sens, voulons-nous dire, qu'elle ne constitue pas un tribunal capable de rendre des arrêts fortement motivés — qui entreprend ainsi d'un cœur léger de boycotter des établissements qui ne lui ont rien demandé, qui n'ont fait aucune démarche pour être admis à participer à ses concours, et qui travaillent à leur manière, en se conformant aux lois générales du pays ? De quel droit chercherait-elle à les atteindre de son blâme ? Sans doute la Ligue comprendra qu'elle doit se borner à faire circuler les noms des bonnes maisons — et implicitement des mauvaises — parmi ses membres, mais comment s'y prendrait-elle pour les empêcher de sortir de ce cercle et de tomber en plein public ? Pour peu que son

influence fût suffisante pour déterminer des courants d'affaires nouveaux, ce serait alors, on peut y compter, un tolle d'indignation se soulevant contre elle et auquel elle ne résisterait pas. On verrait des industriels et des commerçants se liguer à leur tour, déclarer qu'ils ne connaissent pas la Ligue, et qu'ils entendent rester en dehors de ses opérations. On en verrait prendre à partie leurs confrères admis sur la Liste blanche, et leur reprocher de s'être trop complaisamment prêtés à une cabale dirigée contre des intérêts respectables, au mépris de toutes les traditions de l'honneur professionnel. Ce sentiment ne manquerait pas de faire explosion, et déjà il semble qu'il commence à se manifester : Je serais porté à me défier des maisons qui se trouvent sur la Liste blanche, nous disait quelqu'un. Mais les choses iraient plus loin encore, et l'on ne tarderait pas à entendre parler de recours aux tribunaux.

Et vraiment, cela passerait les bornes. Il n'y aurait pas d'excuse pour ces hommes de bien qui, tout préoccupés d'établir les mérites et les démérites d'entreprises diverses, se mettraient froidement à ruiner celles qui leur auraient paru tenir un rang inférieur. Et s'est-on bien représenté jusqu'où pourrait aller cette inquisition officieuse ? Un jour la Ligue annoncerait qu'après les fabriques de chocolat devraient venir les fabriques d'horlogerie. Il y en a bien quelques douzaines qui comptent. Et la voilà qui gravement ferait savoir qu'elle en trouve six, huit, dix de bonnes ! Un peu plus tard, ce serait le tour du service domestique. Elle rechercherait les ménages où les cuisinières et les femmes de chambre obtiennent les soins et les égards auxquels elles ont droit. Et en avant de nouveau la Liste blanche ! Mais ce serait

exécrable, et quelle foi ajouter à ces décrets émanant de fort braves gens sans doute, mais peut-être bien un peu ignorants des choses qu'ils se piquent de juger souverainement ? Un billet à la loterie, bien souvent ! Un mot pour ou contre recueilli par un enquêteur, une petite intrigue qui a réussi, le temps qu'il fait et qui dispose le délégué de la Ligue à marquer de bons ou de mauvais chiffres, une nuit où il aura bien dormi, ou une nuit de migraine, en voilà assez pour décider du sort de plus d'un candidat en cours d'examens. Nous n'insisterons pas davantage. Cela tient du roman. La Ligue n'a pas, suivant nous, les moyens de mener des enquêtes propres à inspirer confiance, et tout ce qui en dépend est dès lors condamné d'avance.

Lorsque, il y a trois ans, eut lieu dans la grande salle de l'Université de Genève la réunion convoquée en vue d'organiser une branche de la Ligue, deux critiques très vives s'élevèrent contre elle.

Un de ses champions avait dit à peu près ceci : Vous déjeunez dans un restaurant, vous êtes content de cet établissement, vous désirez pouvoir, s'il y a lieu, le patronner et le recommander ; mais si vous êtes animé d'un esprit social sincère, vous ne le ferez qu'après avoir demandé au propriétaire d'être autorisé à visiter ses fourneaux pour voir comment le travail s'exécute, si c'est avec propreté, dans des locaux salubres, clairs, où l'air circule, et si le personnel est bien traité. Il parut à ceux qui avaient entendu ce petit discours que la Ligue recommandait des procédés d'enquête du genre de l'espionnage et de l'inquisition, ce qui était déjà une accusation grave. Mais ce qui acheva de lui aliéner les sympathies, ce fut sa Liste blanche. On se représenta sans peine les pro-

testations indignées qui pourraient l'atteindre de la part des maisons blackboulées. Que vous ai-je fait que vous veniez ainsi comploter ma perte ? Quel mandat avez-vous pour vous ingérer dans les compétitions économiques ? Par qui vous êtes-vous laissé circonvenir ? Je reconnais dans la guerre que vous me faites la main d'un concurrent, ou l'œuvre de la médisance, l'aboutissement final de certains racontars habilement exploités par des ennemis ou des rivaux ! — Les scrupules de l'assemblée de Genève furent assez forts pour obliger les promoteurs de la Ligue à battre temporairement en retraite. Les temps sont-ils changés, et ce qui inquiétait alors, a-t-il cessé de causer quelque émoi ?

Certes, s'il suffisait de la pureté des intentions pour légitimer les actes, la Ligue des acheteurs aurait droit à l'admiration universelle. Son ambition est d'éveiller parmi ses membres et, par eux, dans le public en général, la sollicitude pour tous ces travailleurs et employés de tout ordre si souvent laissés sans appui dans leurs souffrances imméritées. Elle déplore l'ignorance égoïste dans laquelle tant de gens demeurent des besoins de ceux qui, après tout, travaillent à leur procurer les nécessités de tous les jours. Elle voudrait susciter le respect pour le travail et pour le travailleur, préparer le triomphe de la justice sociale, hâter entre les hommes de conditions diverses et qui tous ont besoin les uns des autres, l'avènement d'une ère de paix et de bonne entente. Il serait vraiment dommage que sa voix cessât de retentir ; mais nous croyons que si elle doit continuer à parler et à agir, ce ne pourra être qu'en modifiant ses méthodes actuelles.

* * *

Et maintenant, voici quelle sera notre conclusion, non pas sur la Ligue d'acheteurs en Suisse, mais d'une manière plus large sur la Ligue d'acheteurs en général.

Elle représente un mouvement peu ancien, mais qui dans ce court espace de temps a beaucoup papillonné, non pas par goût sans doute, mais parce qu'en certaines matières on n'arrive pas du premier coup au but et qu'il faut d'abord s'assurer de son terrain par divers tâtonnements. Au surplus, si elle a passé par certaines variations, il n'y a rien là qui ne soit dans la nature des choses. Vivre, n'est-ce pas se transformer ?

Dans son essence, elle représente un des aspects du mouvement féministe. Née aux Etats-Unis, recrutée surtout parmi les femmes, ce sont essentiellement les femmes employées dans le commerce et dans l'industrie qui l'attirent. Nous la voyons s'émouvoir tour à tour de la situation des vendeuses privées de siège, des couturières et des modistes. Peut-être omettons-nous d'autres étapes parcourues ; mais la voilà aujourd'hui qui, pour ses débuts en Suisse, se donne pour tâche la défense des intérêts de l'ouvrière des fabriques de chocolat.

Elle ne pouvait reprendre chez nous la lutte pour le siège des vendeuses, puisque c'est là un point garanti par de nouvelles dispositions légales; or, pourquoi ne s'est-elle pas employée à l'amélioration de la situation des couturières et des modistes ? On nous a bien dit pourquoi elle s'était tournée vers les fabriques de chocolat; mais sans contester la valeur des raisons mises en avant par elle pour se justifier de ce choix, il nous sera

pourtant permis de dire pour quelles autres raisons, selon nous, elle a ajourné, au moins pour le moment, la tâche qui, pour des considérations qui ont été déjà énoncées, eût paru devoir l'occuper d'abord.

Quand elle se transporte sur un terrain pratique où la législation ouvrière et les syndicats ouvriers ont déjà dit leur mot, elle sait alors que faire. Ce sont là comme deux avant-coureurs derrière lesquels elle s'empresse de se placer. La législation a dit, entre autres choses : L'atelier sera salubre et bien éclairé ; la Ligue déclare qu'elle veillera à l'application des lois sociales qui s'occupent de cet objet et des autres questions similaires. Le syndicalisme nous a dit, de son côté, des choses comme celle-ci : Nous ne travaillerons pas au-delà de tant d'heures par jour ni au-dessous de tel prix ; la Ligue se félicitera de cette initiative et fera sienne la ligne de conduite adoptée par les syndicats. Voila qui est tout simple. Mais qu'on se la représente passant dans un domaine où tout ou presque tout sera resté à faire, et où elle sera seule pour pousser à la roue du progrès, alors elle est impuissante, même avec la Liste blanche.

Où en est son œuvre de Paris au milieu des couturières et des modistes ? Elle recommandait huit maisons sur sa première liste. Y a-t-il eu d'autres listes après celle-là ? On conviendra en tout cas que d'opérer sur une échelle si restreinte dans une ville de l'importance de Paris, c'est se borner à recommander à ses amis, par un petit imprimé, des maisons sympathiques.

On s'explique ce qui a dû militer chez nous contre une croisade dans l'intérêt des couturières et des modistes. C'est que la Ligue se serait trouvée seule à l'œuvre, sans rencontrer l'appui de la loi fédérale sur les fabriques,

qui laisse en dehors de son cadre presque tous les ateliers de couture et de mode, et qu'elle n'aurait pas non plus, trouvé à l'œuvre les syndicats ouvriers, presque inconnus dans ces industries. Mais tout au contraire, en se portant à la défense des ouvriers des fabriques de chocolat, elle rencontrait certaines pratiques dues à la législation ouvrière ou au syndicalisme qui ont, l'un comme l'autre, pénétré dans ces établissements. Elle savait alors sur qui s'appuyer. Elle faisait partie liée avec ses deux puissants partenaires.

Voilà, nous semble-t-il, les raisons auxquelles la Ligue a obéi dans sa façon de procéder parmi nous. Si elle se fût sentie de force à agir seule parmi les couturières et les modistes, nous supposons qu'elle se serait occupée d'elles, car dans les œuvres d'intérêt public on a l'habitude d'aller d'abord au plus urgent. Mais il est évident pour nous qu'elle a compris qu'elle ne pouvait se risquer, pour ses débuts, à engager une lutte inégale. Elle croit à sa puissance. Un de ses coryphées la célébrait en ces termes : « La femme qui achète ne sait pas la puissance qu'elle a, en tant que consommateur, sur le monde du commerce et sur le monde du travail. » N'importe, à l'impossible nul n'est tenu.

Notre sentiment très net, c'est que la Ligue se fait illusion sur le rôle qu'elle peut jouer à l'aide de la Liste blanche, dans l'amélioration des conditions du travail. Mieux encore, nous estimons qu'elle sera forcément amenée à y renoncer. Nous faisons des vœux pour qu'elle cherche sans tarder quelque activité nouvelle qui lui permette de continuer son œuvre par d'autres moyens, et autour de laquelle se maintiendra sa cohésion. Elle est debout. Il ne faut pas qu'elle tombe, et nous pouvons

même lui annoncer qu'elle verra venir à elle, une fois sainement orientée, bien des amis qui ne pourraient, à cette heure, se solidariser avec elle. [1]

Nous ne reviendrons en terminant que par quelques lignes sur une des thèses proposées par la Ligue et que nous avons rencontrée dans notre analyse de ses idées : A travail égal, salaire égal. Cela veut-il dire que la Ligue entend qu'une femme mise à la place d'un homme qui faisait un travail quelconque soit payée autant que lui ? Nous nous contenterons de dire que, pour le moment, la main-d'œuvre féminine en général se paie moins que la main d'œuvre masculine, et que ce ne sont pas les plus belles proclamations de principes qui pourraient, de longtemps encore, réaliser l'égalité de salaire entre les deux sexes.

POST-SCRIPTUM

Il y a lieu ici à un post-scriptum un peu ample pour signaler une substantielle monographie parue depuis la rédaction du présent travail, et qui a trait essentiellement à notre sujet. Elle émane, au surplus, de l'un des champions les plus marquants du mouvement qui nous a occupé, M. A. de Morsier, de Genève, et elle a pour titre : *le Rôle moral de l'acheteur dans les conflits économiques*. (Foyer de Solidarité, éditeur, Saint-Blaise et Roubaix.)

Nous détacherons du très suggestif exposé de M. de Morsier l'énoncé des «points sur lesquels s'exercera l'ac-

[1] C'est là, du reste, une question qui demande à être examinée à part.

tion des acheteurs associés », c'est-à-dire, en fait, le programme, sinon actuel et déjà en vigueur, du moins rationnel et idéal des Ligues d'acheteurs.

1. Garantie d'hygiène de l'habitation du travailleur, très importante pour les substances alimentaires et les vêtements. Les ateliers en sous-sol, sans air ni lumière, humides et recevant la poussière des trottoirs, sont nombreux dans les plus belles rues des plus belles villes et beaucoup de travailleurs à domicile n'ont qu'une seule chambre pour coucher, pour manger, pour travailler, pour être malade, pour mourir.

2. Garantie pour la défense des femmes malades, en particulier en ce qui concerne les femmes enceintes.

3. Caisses de secours, de retraite, d'assistance qui défendront, non seulement l'ouvrier valide contre la maladie, mais les vieux ouvriers qui sont mis de bonne heure à la retraite.

4. Diminution du surmenage dû à l'excès du temps de travail.

5. Respect des lois de règlement sur les fabriques. Les lois sont souvent mal observées. On cite en France 110 inspecteurs pour 500,000 établisements et l'inspection du travail en 1903 a dressé dans le domaine de la confection plus de 3,000 contraventions.

6. Le respect des jours fériés et du repos du dimanche.

7. La suppression des travaux supplémentaires, en dehors des heures régulières qui exigent des rentrées tardives.

8. La livraison à domicile en dehors des heures de travail.

9. Réduction du temps de travail le samedi.

10. Arrêt suffisant du travail au milieu du jour.

11. Respect des règlements concernant l'emploi des enfants.

12. Adoption d'un salaire minimum au bout d'un certain temps de travail satisfaisant.

13. Adoption de vacances annuelles.

14. Décisions à prendre relativement au prix marqué sur les objets (prix fixe).

15. Nécessité de donner des sièges aux employés.

16. Adoption d'un « label » ou marque de bonne fabrication.

17. Respect de la maxime : « A travail égal, salaire égal », en particulier dans la grande industrie où le travail est payé aux pièces.

18. Suppression des amendes qui prêtent toujours à des actes arbitraires.

19. Surveillance et fouille du personnel par des personnes de même sexe.

20. Respect des conditions générales de moralité et de décence dans les ateliers.

21. Logement décent et moral lorsqu'il existe dans l'atelier même.

Tels sont les différents points sur lesquels l'attention d'une association de consommateurs pourrait se porter en vue d'une action directe sur les conditions du travail par la seule puissance, uniquement d'ordre économique, de l'acte d'achat.

En parcourant ce travail, on se rend compte de l'effort considérable qu'a dû faire son auteur pour ne pas céder à la tentation d'étendre le programme que nous venons de transcrire jusqu'aux proportions d'une sorte de code du parfait gentilhomme-acheteur. Il pose, en effet, des principes du genre de ceux que l'on va lire.

« L'acheteur est responsable :

« Quand il exige le déballage de tout un rayon pour ne rien acheter ;

« Quand il marchande jusqu'à ce que le vendeur ait cédé ;

« Quand il laisse accumuler des factures non payées que le vendeur n'ose réclamer de peur de perdre une clientèle ».

Voilà, pour l'acheteur, bien des devoirs, on en conviendra, puisque, à ceux du programme proprement dit

viennent s'en joindre d'autres se rapportant plutôt au savoir-vivre.

Ce n'est pas nous qui nierons l'utilité de tant de sages avis. Nous nous demandons même pourquoi, une fois en si bon chemin, l'auteur du *Rôle de l'acheteur* n'a pas été plus loin dans sa tâche de moraliste et d'éducateur. Il ne nous aurait pas déplu, par exemple, de lui entendre dire encore des choses comme celles-ci :

« L'acheteur, fût-il le plus huppé, devra se souvenir que le fournisseur chez qui il se sert n'est pas, du fait de son négoce, dans une situation inférieure qui puisse expliquer et encore moins légitimer les allures hautaines dont certaines gens usent à son égard. Auner de l'étoffe, mesurer ou peser des marchandises diverses, ce ne sont pas là des occupations qui impriment un stigmate. Les fortunes les plus honorables ont à leur origine le commerce et l'industrie, et l'on peut s'étonner à bon droit que ce point d'histoire se soit obscurci d'une manière si profonde dans l'esprit de certains détenteurs de richesses.

« Il n'y a aucune raison de penser que celui qui se tient derrière un comptoir n'est pas l'égal de son client en respectabilité et en valeur sociale. Où en serions-nous s'il ne se trouvait des professionnels pour fournir au public les nécessités de la vie matérielle ? Ils n'existeraient pas que chacun devrait alors être à soi-même son propre fournisseur, son boulanger, son épicier, son cordonnier, etc. C'est donc sans aucun motif raisonnable que certains insensés voudraient faire peser une sorte d'opprobre sur des personnes qui remplissent une mission indispensable à la société. Pourquoi seraient-elles dans de pires conditions que d'autres, à moins qu'il n'y

ait un mérite particulier à vivre en parasite du travail d'autrui ?

« Rien non plus ne saurait justifier si peu que ce soit le sans-gêne avec lequel certains mal-appris croient pouvoir traiter des subalternes : employés, ouvriers, commis, avec lesquels ils se trouvent en rapport. Etant donné qu'en général ces différents sous-ordres ont une tâche lourde et mal rétribuée, il est révoltant que ceux qui profitent de leur activité leur refusent l'aumône de cette politesse qui aide à supporter bien des choses, et il est dix fois absurde de prétendre exiger d'eux toutes les vertus alors qu'on néglige soi-même l'occasion de manifester à leur endroit un peu de ces égards qui établissent entre tous les hommes, dans leurs positions diverses, comme un souvenir d'une origine, d'une parenté et d'une destinée communes. »

Nous irions donc plus loin que M. de Morsier dans les conseils qu'il donne aux acheteurs. Et ce n'est pas tout ; nous nous souviendrions aussi que nous vivons dans un monde où les devoirs ne sont jamais d'un seul côté, en sorte qu'après avoir adressé aux acheteurs diverses recommandations, nous tiendrions aussi quelques rappels à l'ordre en réserve pour les vendeurs.

Nous adjurerions, par exemple, ces derniers, s'il en était besoin, de ne pas se laisser imposer par ces coureurs de boutiques dont il a été question plus haut, et qui leur feraient mettre tout sens dessus dessous pour peu qu'ils se prêtassent à leurs exigences, pour les quitter ensuite les mains vides. Il y a moyen, pourtant, par un système d'échantillons et par des classements pratiques, d'échapper à ces importunités. Mention a été faite aussi du marchandage excessif ; pour l'éviter, les vendeurs ont la

ressource des prix marqués au clair. Le marchandage est, en effet, en partie leur faute, car du moment que le public se doute que les clients qui ne discutent pas les prix paieront leurs achats plus cher que les autres, il insiste pour obtenir des rabais, et il ira jusqu'au bout dans ses efforts pour ramener le vendeur à se contenter de la valeur marchande de l'objet qu'il offre.

On nous a parlé aussi de ces acheteurs négligents qui laissent s'accumuler les factures non payées. Mais il aurait fallu mentionner, du même coup, ces commerçants qui ne font rien pour encourager leurs clients aux paiements comptants ou qui même, tout au contraire, les en détournent, préférant les tenir par leurs arriérés de comptes et par la gentillesse qu'ils mettent à leur faire crédit plus longtemps.

D'une manière générale, les sentiments exprimés dans le *Rôle de l'acheteur* sont les nôtres. Ils appartiennent, pour la plupart, à ces axiomes du progrès dans les usages et dans l'amélioration des conditions du travail qui obtiennent sans peine l'adhésion de tous les esprits éclairés et préoccupés du bien général.

Que si la Ligue d'acheteurs se bornait à recommander ainsi entre les hommes des égards réciproques de justice et d'équité, ou encore certaines réformes qui se réclament et de ces égards et de ces sentiments, il y aurait là, pour elle, un champ d'action déjà fort étendu. Elle assumerait, de ce fait, une mission spécialement éducatrice, et s'adapterait, dans son organisation, au but à poursuivre. Et il serait bien difficile de n'être pas de cœur avec elle pour le succès de ses efforts. Mais elle a un autre objectif.

C'est d'exercer une sorte de contrôle sur les différentes

maisons qui fabriquent et vendent leurs produits et de signaler, dans chaque branche d'affaires, celles qui méritent les faveurs de la clientèle et celles auxquelles il y a lieu de refuser le patronnage des membres de la Ligue. Elle a à sa disposition ce qu'elle regarde comme son arme redoutable, savoir sa Liste blanche, qui fait de la réclame aux exploitations où l'on opère selon ce qui lui apparaît comme les meilleures règles et, inversément, le refus de son appui aux entreprises qui ne réussissent pas à la satisfaire. C'est là ce qui constitue la croisade humanitaire qu'elle se fait fort de mener à bien. Elle a derrière elle, ou elle aura un jour une armée de membres qu'elle enverra s'approvisionner auprès de ceux qui auront mérité sa confiance et qu'il lui paraît naturel de seconder dans leurs efforts pour conquérir toujours mieux le marché en écartant leurs concurrents.

Or, nous restons absolument fidèle à la manière de voir que nous avons exposée, et nous persistons à penser que, du jour où la Ligue entrera dans la mêlée pour assurer à telles maisons le succès et faire peser la défaveur sur d'autres, elle deviendra un instrument très dangereux et très compromettant de réformes sociales.

Notre sentiment n'a pas changé : ou bien les Ligues d'acheteurs resteront sur le terrain de ces réformes du sentiment public auxquelles elles sont en état de coopérer d'une manière efficace, et elles justifieront leur droit à l'existence ; ou bien, elles entreprendront une lutte inégale et inconsidérée, en prenant parti pour certains producteurs contre d'autres, et alors, non seulement elles négligeront ce qu'il était en leur pouvoir d'accomplir, mais encore elles deviendront une nuisance manifeste, un mal nouveau au milieu de tous ceux qu'elles auraient pu s'employer à vaincre.

Leurs champions insistent à l'envi sur la force qui est à leur service et qu'ils pourront déployer au besoin. Ils diraient, et ont dû dire, croyons-nous, en reprenant un ancien cliché : « Qu'est-ce que l'acheteur ? Rien. Que doit-il être ? Tout. » M. Charles Gide a écrit que l'acheteur n'avait été jusqu'ici qu'un roi fainéant, pour qui le moment était venu de ressaisir le pouvoir effectif. Fort bien, mais il ne faudrait pas pourtant se griser de mots et s'imaginer que, pour réaliser des réformes sérieuses, il convienne tout d'abord de faire quelque peu le rodomont.

Incontestablement, l'acheteur représente une puissance, puisqu'il se confond avec le public, avec la grande masse, mais ce ne sera, qu'on se le dise bien, qu'en se confinant dans le domaine où son action peut s'exercer sans attenter à aucun droit respectable qu'il fera œuvre saine et utile; et ce domaine Mme Brunher l'a tracé en ces mots auxquels nous n'avons rien à reprendre ni à ajouter: « l'investigation féconde pour la réalisation de plus de justice. »

La seule tâche que nous verrions les Ligues d'acheteurs accomplir sans en éprouver d'inquiétude, c'est celle d'éducateur du public en vue surtout d'améliorer la position faite, dans l'industrie et le commerce, au personnel, souvent si absolument perdu de vue. L'œuvre est importante et, à certains égards, immense, tant à cause de son universalité que par le fait que les nouvelles générations, à mesure qu'elles arrivent, doivent être façonnées pour leur compte. C'est bien ici le cas de redire avec Victor Hugo :

Sonnez, sonnez toujours, clairons de la pensée !

Une partie de cette tâche, et son seul côté directement

militant, serait, en présence de certains abus criants (comme l'était encore chez nous, il y a quelques années, le refus du siège aux vendeurs de magasins), d'élever la voix et de chercher à créer un courant d'opinion en dénonçant les pratiques inadmissibles.

Une telle activité est de celles qui ne sauraient se heurter à des oppositions justifiées. Elle fait penser à ces sentinelles qui signalent à l'armée les dangers dont elle devra se défendre dans sa marche, et qui éclairent sa route; elles ne livrent pas elles-mêmes les batailles, mais elles les préparent.

Les « Ligues de consommateurs » des Etats-Unis, qui ont servi de modèles aux Ligues d'acheteurs à la formation desquelles nous assistons ou allons assister chez nous (car nous n'avons guère encore que des promesses), ont déjà accumulé certaines expériences dont l'ancien monde pourrait mieux profiter. Issues du mouvement féministe, dont elles représentent un des nombreux aspects, elles ont aidé à répandre des idées bonnes et justes et forcé, en quelque sorte, l'attention des foules, si indifférentes à tant de questions devant lesquelles nul n'a le droit de passer sans détourner la tête. Quelquefois, cependant, elles ont franchi ces bornes et manifesté des velléités de dictature économique, elles se sont mises à brandir la liste blanche et ont prétendu dominer, pour ainsi dire, par la force du poignet. Mais elles n'ont réussi alors qu'à faire éclater avec quelque ridicule la disproportion entre leurs moyens d'action limités, après tout, et le but ambitieux qu'elles se proposaient; elles ont détourné de leurs rangs nombre de personnes — nous en avons connu — qui étaient faites pour marcher sous leur drapeau, mais auxquelles il devenait impos-

sible de se solidariser avec des méthodes discutables; elles ont compromis leur prestige et affaibli leur influence. Voilà ce qu'une petite enquête personnelle nous a permis de découvrir, et ce qu'il nous paraît bon que l'on sache dans les milieux trop portés à lâcher parfois la proie pour l'ombre.

A TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL

Cette maxime figurait en tête des « Principes d'équité » posés par la Ligue suisse d'acheteurs ([1]) lors de sa fondation au printemps de 1906, comme caractérisant « la bonne maison », et afin que l'on ne se méprît pas sur le sens de cette formule, il y était ajouté ces mots : « Sans distinction de sexe ».

Quelque soin que l'on eût pris de mettre ainsi en vedette le principe de l'égalité des sexes devant le salaire, il n'en était déjà plus question lorsque fut dressée, quelques mois plus tard, la « liste blanche » des fabriques de chocolat que la jeune association prenait sous son patronage, soit qu'elle voulût les récompenser de la sollicitude qu'elles manifestaient à l'endroit de leur personnel, soit qu'elle cherchât par ce moyen à stimuler les autres entreprises moins bien disposées, sous ce rapport, à accomplir les progrès désirables. La Ligue, en fait de salaire, se contentait de déclarer alors qu'« une bonne fabrique de chocolat est celle où le minimum de salaire pour l'ouvrière, au bout de six mois, est de 2 francs par jour, et au bout de trois ans, de 3 francs ».

La Ligue d'acheteurs se déjugeait-elle ? Non, mais

([1]) « Type de la bonne maison, ou principes d'équité selon lesquels une maison de commerce doit être administrée. »

sans le crier sur les toits, sans donner même, à cet égard, la moindre explication au public, elle laissait apparaître clairement, pour tout esprit attentif, qu'entre la règle idéale du bien absolu que l'altruisme peut inspirer, et les réalités de la pratique dominées par l'intérêt personnel et par les lois économiques, il y a toujours un certain écart.

La maxime « à travail égal, salaire égal » est en grande faveur dans les cercles féministes où l'on se préoccupe, à si juste titre, de relever la situation matérielle de la femme. Elle affirme que l'égalité des sexes, ou plutôt même l'ignorance de la question de sexe, devrait prévaloir dans la fixation du salaire. Or, on sait que d'une manière générale la main d'œuvre suit le sexe, en ce sens que pour un travail qui rapporterait à l'homme 100, la femme n'obtiendra guère, dans les circonstances les meilleures, que 60.

M. le Dr André de Maday (dans le « Droit des femmes au travail ») donnait dernièrement quelques généralisations intéressantes sur les rapports entre les salaires de l'ouvrier et ceux de l'ouvrière. En Russie, la femme touche un tiers à deux tiers de ce que gagne l'homme ; en France moins de la moitié ; au Japon la moitié. La tendance des salaires féminins est de s'élever dans la grande industrie (c'est notamment le cas dans les tissages d'Angleterre), mais de rester stationnaires, ou même de baisser, dans la petite industrie, ainsi que dans le travail à domicile.

Les fabriques de chocolat de la Suisse française ont fait parler d'elles, il y a quelques semaines, à l'occasion de grèves qui nécessitèrent une levée de troupes vaudoises. Voici les chiffres que nous avons recueillis comme étant en vigueur à cette date (mars 1907) dans

ces établissements et qui concordent assez bien avec les indications d'ensemble fournies par M. de Maday : 32 à 50 centimes l'heure pour les hommes, 16 à 28 centimes pour les femmes.

Dans nombre de cas, la vileté du salaire féminin peut provenir de cette circonstance que la femme doit se contenter d'occupations peu lucratives, l'homme ayant réussi à accaparer, ou ayant, en fait, retenu les autres, mieux payées; cependant elle se rencontre aussi dans des entreprises où la femme exécute le même genre de besogne que l'homme, et avec des résultats aussi satisfaisants, quantitativement et qualitativement, si ce n'est même supérieurs. C'est donc bien le sexe qui fait obstacle à la bonne rémunération. Et voici un exemple qui ne permettra plus d'en douter : les journaux de Russie ont signalé la curieuse tentative faite par une femme qui, pendant plusieurs années, s'était mêlée aux compagnons, travestie en homme, et qui expliqua de la manière la plus naturelle que c'était là pour elle le seul moyen d'échapper au salaire de 80 centimes par jour et d'obtenir 2 fr. 60. Mais ce n'est pas dans le domaine de l'industrie seulement que la femme est distancée par l'homme. Dans l'administration publique, les salaires des femmes ne sont pas ceux des hommes, même pour des besognes identiques. Le printemps dernier, les journaux d'Angleterre nous entretenaient des efforts de l'« Association des employées postales » et de ses amis, parmi lesquels sir Charles Dilke, sa nièce, miss Gertrude Tuckwell, et sir Bernard Shaw, en vue d'assurer des avantages matériels égaux aux fonctionnaires postaux des deux sexes. M. Bernard Shaw engagea les dames de l'association à « avoir l'œil ouvert sur la politique » et à s'assurer des

défenseurs au sein du Parlement et du Cabinet. Un autre service public important, c'est celui de l'école de l'Etat. Or, que l'on compare le traitement des instituteurs avec celui des institutrices : ici encore le principe « à travail égal, salaire égal » vient le plus souvent se heurter à la pratique courante, non pas partout, mais du moins dans la plupart des pays avancés, notamment aux Etats-Unis, comme le montreront ces lignes extraites d'un périodique de New-York (« l'Outlook », du 16 mars 1907) :

Nous assistons à un mouvement de la part des institutrices, qui demandent à être payées comme les instituteurs dans les écoles officielles, et il y a là quelque chose qui n'est pas seulement d'intérêt local, puisque le principe invoqué est d'application universelle. Il a été formulé en ces termes : « A travail égal, salaire égal » *(equal pay for equal work)*. Cette phrase populaire a cependant été répudiée comme malheureuse par quelques-uns des avocats du mouvement, qui y ont substitué celle-ci : la rémunération s'adresse au poste *(pay the position)*.

Cette question de l'égalisation des salaires ou, pour élargir le débat, du gain de la femme avec celui de l'homme, n'est pas agitée seulement dans les cercles féministes. Les milieux trade-unionistes anglais lui font aussi un accueil empressé, mais pour d'autres raisons. L'ambition des ouvriers d'élite, en Grande-Bretagne, est de gagner assez pour qu'il leur soit possible de laisser leur femme à la maison ; or, pour que ce vœu se réalise, il faut que la femme qui travaille à la manufacture cesse d'être un gâte-métier, s'accommodant d'un tarif réduit ; il est clair, en effet, que la continuation de ce régime serait aussi, pour l'homme, la perpétuation de sa condition actuelle. Celui-ci devient ainsi partisan des bons salaires féminins pour les besoins de la cause qui lui tient à cœur.

Cette thèse, d'après laquelle le travail féminin devrait recevoir une rémunération identique à celle du travail masculin, vaut la peine d'être examinée de près. Il est bon, en effet, quand une revendication s'élève, de savoir dans quelle mesure elle se justifie, et sur quel point ses champions font fausse route. Au surplus, la question qui va nous occuper offre une importance particulière, en ce qu'elle fait partie de ce bouillonnement d'idées nouvelles qui est une des grandes manifestations de notre époque; nous voulons parler du mouvement féministe, et il est du devoir, nous semble-t-il, de tous ceux qui estiment que cette cause est juste, de joindre, quand il y a lieu, à l'expression de leur sympathie, un utile « garde à vous ».

L'examen auquel nous allons nous livrer présentera encore un autre genre d'intérêt. Il y a quelque temps, pour nous être permis de déclarer publiquement que la maxime qui va nous occuper ici présentait de grosses difficultés pratiques, nous nous attirâmes cette petite protestation qui nous a paru fort instructive : « Je crois », nous écrivit un contradicteur, « que la règle : à travail égal, salaire égal, que vous combattez (!), s'imposera de plus en plus à la conscience de ceux qui auront compris la valeur et la dignité de la personne morale. » Notre honorable correspondant faisait d'une formule idéale de pure justice, de bien absolu, un principe de conduite d'une application immédiate, sans se demander si pareille chose se pouvait, ni s'il suffisait de la vouloir pour y arriver. Eh bien, c'est là une énorme confusion, et assez ordinaire parmi les natures ardentes et généreuses. Il convient de la dissiper, et c'est à ce résultat que pourra aussi contribuer cette étude.

* * *

« A travail égal, salaire égal » ! Voici à peu près, nous semble-t-il, le langage usité pour la défense de cette thèse dans la bouche et sous la plume des féministes :

La femme, déclare-t-on, a été toujours et partout une victime. Sur elle se sont accumulées des injustices civiles, sociales et matérielles qui s'élèvent à la hauteur d'une montagne. Il ne faut pas s'en étonner outre mesure puisque, jusqu'ici, sauf de rares exceptions, elle n'a jamais coopéré à l'élaboration des lois qui, faites sans elle, devaient dès lors faire bon marché de ses griefs et de ses vœux. Ses récriminations légitimes feraient des volumes. Sur le terrain économique comme ailleurs, c'est la femme mariée qui a eu le plus à se plaindre. Pendant des siècles qu'a-t-elle été ? Celle qui ne compte pas, incapable de rien décider quant à l'emploi de ses biens, livrée à son tyran qui avait tout pouvoir pour la dépouiller à son profit. A cette époque, il existait, certes, à l'égard des enfants, une puissance paternelle; mais d'une puissance maternelle, qui a jamais entendu faire mention ? Arrivait-il à la vassale déjà un peu émancipée — car ceci est plus récent — de travailler hors de chez elle pour un salaire, cette scène invraisemblable et sauvage pouvait se présenter : le mari venant inopinément réclamer le fruit du labeur de sa compagne et s'en emparant effectivement, grâce à l'appui d'un code infâme. Et puis, que l'on y songe, ce conjoint aux sentiments si relevés et si délicats, il avait peut-être un urgent besoin de cette petite piraterie pour assouvir ses mœurs dépravées d'ivrogne et de fainéant. A l'heure où nous sommes, de nombreux abus sont en voie de disparaître dans la situation faite

à la femme, et entre autres celui que nous venons de rappeler. Toutefois l'heure de la justice totale n'a pas encore sonné pour elle.

Pourquoi, dans la fixation de son gain, l'employeur se souvient-il toujours qu'elle est femme, et lui réserve-t-il les prix les plus bas ? Et pourtant, il n'y a guère, semble-t-il, d'erreur possible. Ce qui doit être rémunéré, qu'est-ce donc ? Ce n'est pas le sexe du travailleur, pas plus que la coupe de son vêtement, la couleur de ses yeux ou la hauteur de sa taille. C'est uniquement le travail accompli ou, ce qui revient au même, la capacité de travail déployée et calculée à raison de tant l'heure, la journée, le mois ou l'année. Si donc le salarié opère dans des conditions normales, il a droit au salaire normal, et la question de savoir qui il est, s'il est femme ou homme, n'a rien à faire ici, pas plus que ses autres circonstances particulières.

Il pourrait cependant se faire, dans l'application du principe qui vient d'être posé, que la femme fût moins bien payée que l'homme, et cela en toute justice. C'est lorsque son travail reste inférieur à celui de l'homme. Mais, dans ce cas, elle n'aurait qu'à s'incliner. Il ne lui serait fait aucun passe-droit. Ce serait, au contraire, le triomphe du principe « à travail égal, salaire égal », qui veut que le salaire se proportionne à la valeur réelle du travail, et qu'à un résultat moindre soit attachée une rémunération moindre aussi. Du moins en pareille occurrence, l'infériorité de son gain, au lieu de la déprimer, ne ferait-elle que stimuler ses efforts. Jugée au-dessous de l'homme, elle s'efforcerait de le rattraper, sachant qu'une fois qu'elle l'aurait rejoint en savoir faire et en diligence, elle serait traitée comme lui. Elle pourrait même nourrir l'espoir d'aller plus loin encore et — qui

sait ? — de réussir, un jour, à renverser les rôles et à dépasser son rival.

Mais nous n'en sommes pas encore là, et ce qui est vrai aujourd'hui, c'est que la femme travaille à des prix réduits, voire même à ce qui a pu être dénommé des salaires de famine.

Faut-il rappeler ce qu'elle gagne dans l'industrie de la confection ? Le poète anglais Thomas Hood l'a dit dans sa déchirante complainte « La chanson de la chemise ». Epuisée par les privations, on peut se demander si cette étoffe qu'elle coud de ses mains fiévreuses, ce n'est pas le linceul dont elle aura besoin tout à l'heure, car cet enfer où elle vit aura pourtant une fin. C'est bien là, certes, l'abîme d'iniquité ; mais l'iniquité va plus loin encore, et il n'est aucun lieu où elle ne se retrouve. Un employé est-il remplacé par une femme dans une entreprise quelconque, cette dernière pourra être de tous points égale et même supérieure à celui à qui elle succède, elle n'en devra pas moins se contenter d'une rémunération plus faible. Dans les bureaux de poste, d'où la femme fut si longtemps exclue et où elle n'est admise encore qu'aux degrés inférieurs, est-ce parce qu'elle est moins apte que son voisin de guichet aux fonctions qui lui ont été confiées qu'elle est moins bien traitée que lui ? Nul ne saurait le prétendre, mais l'administration, comme les entreprises particulières, dès qu'il s'agit d'une femme, cesse de mesurer ses appointements aux services qu'elle rend, et la paie d'après son sexe.

Si douloureuses que puissent être ces constatations, elles sont tout au moins faciles à expliquer. La femme récolte ce que ses oppresseurs ont si longtemps semé pour elle. Ne lui a-t-on pas, jusqu'à notre génération,

pour ainsi dire, refusé les moyens de s'instruire et reproché comme une faute la noble ambition de s'élever au-dessus de ce qui était considéré comme son niveau naturel ? S'organisait-il un enseignement secondaire, ce n'était pas pour elle. Les universités et les autres grandes écoles lui demeuraient également fermées ; il eût même paru grotesque qu'elle s'y présentât. Dans l'enseignement professionnel, d'ailleurs fort rudimentaire encore, on veillait jalousement à ce qu'il ne lui fût pas ouvert la moindre porte. C'était une sorte d'axiome tacite que l'homme devait conserver, dans le domaine économique, ses monopoles existants. Il avait ses chasses fermées, et interdites à qui ? A la femme, qui n'avait plus dès lors en partage que les travaux plus ou moins de rebut, ceux dont l'homme ne s'était pas soucié, en sorte qu'il pouvait les lui abandonner sans grande magnanimité. Personne, du côté masculin, ne pouvait prendre ombrage de ce qu'elle exerçait les professions demeurées vacantes après que l'homme s'était servi, savoir les ouvrages à l'aiguille, les occupations du ménage, certains emplois subalternes dans le commerce, dans l'industrie, dans l'agriculture. Elle n'y faisait concurrence à personne.

Il y a bien quelqu'un qui eût pu prendre les devants sur l'évolution professionnelle, toujours lente à s'accomplir, et corriger quelque peu l'ostracisme qui s'exerçait contre la femme : c'étaient les pouvoirs publics. Seulement, qu'y avait-il derrière ce grand mot ? Des hommes intéressés comme les autres au maintien du *statu quo*. Nous parlions plus haut de la femme admise aujourd'hui comme commis dans les bureaux de poste. Mais c'est là une conquête qui ne date que d'hier. Il y en a quelques-autres du même genre. Le fait le plus considérable à cet

égard, c'est l'apparition de l'institutrice dans les écoles élémentaires, puis à des degrés plus élevés. C'est peut-être là un hommage tardif rendu aux qualités éminentes de la femme dans les questions d'éducation. Il paraît démontré, en effet, que si elle a tout ce qu'il faut pour certaines besognes domestiques, et même pour vendre à un bureau de poste des timbres et des cartes postales, elle a d'autres dons encore et que, notamment, elle est née éducatrice, elle qui fut créée pour la maternité. Et, néanmoins, il est permis de se demander si les pouvoirs publics se seraient jamais montrés disposés à l'introduire dans quelques-uns de leurs services, n'était ce petit détail qu'elle se contente d'un traitement inférieur à celui de l'homme. Or, les budgets ne s'équilibrent qu'avec peine, on ne sait souvent où prendre l'argent, et cet embarras a pour effet de porter les gouvernements à prêter l'oreille à des conseils d'économie. Place à la femme, s'écria-t-on alors, au moment même où l'on continuait à l'exploiter et à la payer au rabais.

Nous ne saurions le contester, une transformation se poursuit en ce moment sous nos yeux, qui nous fait assister à la conquête graduelle par la femme de nombre de positions dans les carrières industrielles, commerciales, artistiques, libérales, administratives, dont il n'eût pu être question pour elle précédemment. De temps à autre ce sont même des espèces de monopoles qui lui échoient, le service des téléphones, par exemple. Néanmoins, quelques succès qu'elle remporte, il y en a un qui lui est obstinément refusé : elle n'obtient pas la rémunération intégrale de son travail; on lui fait payer le tribut de son sexe, taillable et corvéable à merci.

Voilà le réquisitoire que font entendre les féministes. Que faut-il en penser ?

* * *

Il faut, en premier lieu, reconnaître franchement le bien fondé de plusieurs des griefs qui viennent d'être articulés, car la tyrannie exercée par l'homme à l'égard de la moitié du genre humain n'est point une légende.

La femme, sur laquelle il semble s'être acharné si longtemps, a souffert d'abord de l'idée que l'on se faisait de son infériorité originelle. Chez tous les primitifs, ou peut s'en faut, elle paraît avoir été considérée comme un être dont la dignité restait à cent coudées de celle de son souverain, le représentant du sexe fort. Les Juifs eux-mêmes, qui ont tant fait pourtant, par l'enseignement du Christ, pour préparer sa réhabilitation tardive, étaient comme les autres peuples dans leur généralité imbus de ces préjugés misogynes, si bien que nous en retrouvons la trace à chaque pas dans les écrits des premiers chrétiens, aussi bien que dans les annales de l'Eglise chrétienne. Il ne faut pas en être trop surpris, attendu que ce qu'il y a de plus tenace chez les peuples, ce sont leurs notions d'ethnographie qui se transposent plutôt qu'elles ne se perdent. Une opinion qui prévalut longtemps, c'est que la femme devait pâtir de la circonstance qu'elle n'avait été créée qu'après l'homme... Lorsque saint Paul, dans une de ses épîtres (1 Timothée, 1, 12, 13) défend aux femmes d'enseigner et de prendre autorité sur leurs maris, quelle raison invoque-t-il à l'appui de cette interdiction ? Il rappelle que, lors de l'apparition de la première famille humaine, « Adam fut formé le premier, et Eve ensuite »...

Si le christianisme avait rencontré, pour y jeter ses

racines, un terrain social fortement imprégné d'idées, non plus contraires, mais propices à la femme, celle-ci aurait eu moins à souffrir ; mais, au lieu de cela, il vint se greffer principalement sur deux civilisations qui avaient été façonnées, l'une par le droit romain, l'autre par le droit germanique, deux doctrines assez éloignées l'une de l'autre et qui, toutefois, se rencontraient en ceci qu'elles établissaient fortement l'hégémonie du sexe fort sur l'autre. Tout conspirait donc pour ravaler la femme. Il n'est pas certain, paraît-il, que, contrairement à ce qui a été affirmé, certain concile, au moyen âge, ait poussé l'énormité de l'ignorance et du parti pris jusqu'à se demander si elle avait une âme... Félicitons-nous, du moins, dût cet incident être retenu comme historique, de ce que les membres du concile auraient décidé de reconnaître à ce paria de l'époque un principe spirituel, ce qui le protégeait du danger de se voir exclu de l'humanité.

Plus tard, c'est la science qui, avec une présomption singulière, prendra soin de continuer à écraser la femme, en démontrant son infériorité organique au point de vue de la pensée. Qu'elle fût plus faible que l'homme musculairement, c'était là un désavantage qui aurait pu être en partie compensé si ses facultés intellectuelles avaient été reconnues d'un rang élevé ; mais son cerveau était, paraît-il, si léger de poids, si peu développé, qu'il témoignait contre elle sans appel... Il suffira de rappeler à cet égard les affirmations si tranchantes d'Auguste Comte dans ce célèbre « Cours de philosophie positive », où ne devaient figurer cependant que des vérités dont la certitude ne pouvait faire de doute pour personne, affirmations d'une exagération telle que le célèbre théoricien ne put, dans la suite, les maintenir.

Comment, de tout cet ensemble de préventions et de doctrines contraires à son épanouissement, l'éternelle opprimée aurait-elle réussi à se dégager ? Elle était condamnée sur tous les points. Aussi bien ne faut-il pas oublier qu'outre les doctrines la concernant, il y avait les intérêts qui réclamaient de même qu'elle fût asservie. Quelqu'un s'était fait une situation privilégiée à côté d'elle, s'attribuant tout ce qu'il pouvait y avoir de meilleur parmi les avantages que la terre offre à ses habitants et la société à ses membres. Ce rival occupait les professions lucratives, les places, les honneurs. Il n'entendait pas s'en dessaisir. Mais de quel droit s'arrogeait-il de pareils avantages ? Personne ne lui demandait de produire ses titres ; ils semblaient évidents.

Il faut du temps, quand on a contracté de mauvaises habitudes — auxquelles, en plus, on trouve son compte — pour les désapprendre. Et il est très curieux de voir avec quelle ténacité l'homme s'appliqua à lutter pour la défense de ses privilèges.

Nous pourrions citer un centre d'horlogerie où, vers le milieu du siècle dernier, les autorités eurent l'idée d'ouvrir une classe pour enseigner à des jeunes filles la gravure appliquée à l'industrie de la montre, ainsi que cela se faisait déjà ailleurs ; mais ce fut un tel tollé chez les intéressés du sexe masculin, à l'idée qu'il pourrait leur être enlevé quelque parcelle de leurs monopoles professionnels, que les autorités durent céder à la bourrasque et laisser les différentes branches de l'horlogerie aux hommes, selon la tradition. On s'étonnera peut-être d'apprendre que c'est à Genève que ceci se passa.

Aujourd'hui, les gouvernements commencent à se montrer plus équitables pour la femme, et c'est déjà

beaucoup de savoir que les diverses écoles officielles et les professions auxquelles ces institutions conduisent, s'ouvrent pour ainsi dire sans exception aux deux sexes, sur un pied d'égalité; il nous sera pourtant permis de rappeler que dans les différentes catégories de places qui sont à la nomination des pouvoirs publics, il en est un bon nombre qui pourraient convenir à la femme, mais qui lui demeurent toujours inaccessibles et continuent à rentrer dans le patrimoine du sexe barbu.

Que de choses on se permet encore contre cette Cendrillon de jadis lorsqu'elle s'engage dans certains chemins nouveaux ! A défaut de la tyrannie gouvernementale, elle viendra se heurter au mauvais vouloir des groupes qu'elle pourrait déranger par ses ambitions démesurées. Il est des chemins qui lui sont barrés. Qu'elle s'avise, par exemple, de venir travailler dans une imprimerie, si le syndicat des typographes a déclaré qu'elle n'y serait pas reçue!

De ce qui précède, il ressort que nul ne saurait accuser la femme de se plaindre sans raison lorsqu'elle énumère ses griefs contre la société. Les dénis de justice qui lui ont été infligés lui fournissent un formidable acte d'accusation contre la société. Et néanmoins nous sommes impatients de pouvoir montrer que parmi les maux dont elle se plaint, il en est qui n'ont pas leur origine dans la malveillance à l'égard de ses intérêts, mais dans des facteurs d'ordre naturel. Ce sont ces causes, qui tiennent à la nature même des phénomènes économiques, que nous allons passer en revue.

* * *

La loi de l'offre et de la demande doit sans doute ressembler, pour certaines personnes, à un vieux cliché dont l'importance a été singulièrement exagérée. Et néanmoins il convient de rappeler que, partout où se traitent des affaires de quelque nature que ce soit, elle exerce son action.

Nous venons de voir que pendant longtemps la femme dut se contenter d'un nombre d'occupations fort limité. Elle était, en général, occupée pour les besoins de la famille à laquelle elle appartenait, car la famille, dans les siècles passés, était beaucoup plus fortement constituée qu'aujourd'hui et présentait le caractère d'une ruche où chacun avait sa place et ses devoirs. Mais en dehors de ces tâches, elle en accomplissait parfois d'autres à titre de salariée. C'étaient essentiellement le service domestique et les occupations de l'aiguille qui l'attiraient. Quand il lui arrivait de louer son travail autre part, son domaine était des plus restreints, et la conséquence c'est qu'elle le trouvait toujours plus ou moins encombré. Dans la suite, la situation se modifia profondément, lorsque l'industrialisme moderne, prenant son prodigieux essor, fit appel à des bras nombreux. Cependant, comme la femme n'avait que fort peu profité des bienfaits de l'école et que l'enseignement professionnel lui avait presque toujours manqué, même avec cet élargissement de ses activités économiques elle continua à se mouvoir dans un domaine plutôt resserré et, au point de vue de son salaire, à souffrir plus ou moins de cet encombrement. C'était inévitable, car plus abonde l'offre de main-d'œuvre sur un point donné, plus la rémunération affectée au travail tend à descendre. A cette heure, la femme

voit, il est vrai, s'élargir indéfiniment son champ d'activité, mais elle n'a pourtant pas cessé encore de se mouvoir dans un cercle d'occupations trop limité.

C'est une autre tendance qu'ont les salaires de se proportionner, dans une branche d'activité donnée, aux cœfficients de force ou de santé des diverses professions en présence. En vertu de ses prédispositions naturelles, la femme a pris possession de différentes tâches qui lui semblaient réservées, et que l'homme lui abandonnait. Ce n'a point été pourtant toujours le cas, et bien des fois elle est venue se placer à côté de l'homme, quand ce n'était pas l'homme qui venait travailler à ses côtés. En général, alors, elle était dépassée par son concurrent dans les besognes qui réclamaient une robustesse particulière, ou bien lorsqu'elle devait faire acte d'autorité, soit en défendant la propriété, soit en commandant à des subordonnés; et, de tout cela, il est résulté pour elle une rémunération plus maigre.

Ce qui s'est dressé aussi contre elle, c'est la tendance qu'ont les salaires, spécialement dans les professions où les bras abondent, à se proportionner aux besoins du salarié, c'est-à-dire à ce qu'il lui faut pour vivre.

Cette loi économique, qui fait du coût de l'existence matérielle l'étalon de la rémunération économique, constitue également un facteur considérable dans la fixation des cours de la main-d'œuvre, et l'on sait quel parti Lassalle et les écoles socialistes modernes en ont tiré sous le nom de « loi d'airain ». Quand un employeur, à un titre ou à un autre, veut embaucher quelqu'un, de quoi se préoccupe-t-il? Il fait subir au postulant des questions indiscrètes du genre de celle-ci : Combien vous faut-il pour subsister? Si je vous offrais tel salaire, l'accepteriez-

vous ? De combien est-ce que je puis faire fléchir vos prétentions sans risquer d'essuyer un refus absolu ? Certes, ce marchandage pourra paraître empreint d'un mercantilisme répugnant, mais ce n'en est pas moins la méthode ordinaire, et à qui n'y verrait qu'un procédé de maquignon éhonté, voici ce que l'employeur pourra répondre : Lorsque je me mets en quête d'un employé, j'ai en général devant moi plusieurs sujets entre lesquels je m'applique à choisir. Je dis à l'un d'eux : Si vous ne voulez pas venir pour tel prix, je renoncerai alors à vous prendre. A tel autre : Je consentirais volontiers à vous payer un prix relativement élevé, estimant que je retrouverais ce sacrifice dans le genre de travail qui me serait fourni. A quelque parti que je m'arrête, je veux en avoir pour mon argent. Je procède comme chez le marchand de draps : excellente étoffe, mais d'un prix élevé; étoffe moins bonne, qui ne fera pas le même usage, mais moins chère. Je pèse le pour et le contre, et c'est après cela que je me décide.

Jusqu'ici, dans la grande majorité des cas, lorsqu'un employeur prenait des femmes à son service et qu'il s'enquérait du prix auquel elles consentiraient à venir chez lui, elles indiquaient une rémunération modique. Elles le faisaient spontanément et sans qu'il eût lui-même à batailler le moins du monde pour se faire accorder ces tarifs réduits. Elles se contentaient d'un gain inférieur à celui de l'homme parce qu'elles pouvaient s'en contenter, alors que des hommes, en dehors des cas tout à fait exceptionnels, n'auraient pu le faire. L'échelle des besoins entraîne donc celles des salaires et des appointements en général.

Mais il est encore d'autres circonstances qui ont pesé

sur la femme, au point de vue de la rémunération de son travail, et qui permettront mieux encore de s'en expliquer la faiblesse habituelle.

Il lui est arrivé souvent de ne chercher qu'un gain supplémentaire, un appoint. Son mari, et peut-être aussi d'autres membres masculins de la famille dont elle faisait partie, apportaient aux besoins du ménage les grosses contributions. Elle a tenu occasionnellement à gagner, elle aussi, pour ajouter aux ressources existantes, faire à tous la vie plus large ou fournir à l'épargne un prélèvement plus considérable. Mais dans ces conditions, elle pouvait se contenter d'une faible rémunération ; ce qui aurait été pour elle un salaire de famine, si elle eût vécu toute seule, n'était plus cela dans les conditions où elle se trouvait. ([1])

Elle a souffert encore de ce qu'il se rencontrait, du côté féminin, tout aussi bien que du côté masculin, et plus encore, un nombre considérable de gens en quête d'occupations et qui étaient dépourvus de toute espèce d'apprentissage. Ces malheureuses, obligées de se contenter de ce qui se présentait, auraient pu se tirer beaucoup mieux d'affaire, malgré toutes les circonstances adverses dont la femme pâtit, si elles avaient connu quelqu'une des formes du travail qualifié *(skilled)*, où il se paie des prix meilleurs et où les sujets manquent souvent. Mais cette préparation si nécessaire a fait défaut, et dès lors elles ont dû se rabattre sur les tâches d'un accès

([1]) Presque partout il est d'usage de payer la femme moins que l'homme, en vertu de ces deux idées traditionnelles : la femme a moins de besoins que l'homme ; la femme a toujours près d'elle un homme pour l'aider à vivre : elle n'a besoin que d'un salaire d'appoint.

(Odette LAGUERRE : *Quest-ce que le féminisme ?* p. 10.)

facile, mais qui sont si déplorablement rémunérées. L'industrie et le commerce en emploient un grand nombre dans les mille manutentions ou occupations faciles qui s'y trouvent; mais c'est la confection, la confection courante, qui recueillera celles à qui tout le reste aura manqué. Tout ici se réunissait pour avilir la main-d'œuvre. Nombre de femmes étaient acculées à ce genre de travail parce que tous leurs efforts pour obtenir d'autres occupations avaient échoué. Dans de pareilles conditions, il n'y avait pas de discussion possible des tarifs. En outre, le travail se faisant aux pièces, les malheureuses pouvaient le prolonger indéfiniment, de manière à compenser un peu cet avilissement des prix de façon, et comme il s'exécutait à domicile, d'autres femmes moins traquées par le besoin, s'en procuraient aussi en vue d'un salaire d'appoint, faisant par là concurrence à celles qui n'avaient que leur couture pour vivre.

Une dernière cause de dépression à signaler : le manque d'une organisation préoccupée de maintenir le taux des salaires. Les syndicats, en substituant le contrat collectif au contrat individuel, dans la fixation des salaires, et en disposant de ce moyen de lutte qui s'appelle la grève, ont favorisé les bons salaires chez les hommes; mais les femmes ne possédaient pas les mêmes moyens de défense. Il n'est point douteux cependant que, dans bien des cas, elles ont profité des efforts accomplis par les syndicats masculins. Lorsque ceux-ci obtenaient pour leurs membres un relèvement de salaires, cette augmentation s'étendait aux ouvrières, quelque différence que pussent offrir les taux de salaires des travailleurs des deux sexes. Les femmes passaient en quelque sorte par la trouée que les syndiqués avaient faite.

On peut remarquer également que la progression des salaires a été, souvent aussi, un fait général, déterminé par tout un ensemble de circonstances et que, dans ce mouvement très complexe, la femme a vu parfois, sans coup férir, sa situation s'améliorer. Nous indiquerons, par exemple, la hausse des gages payés aux personnes en condition dans les familles citadines ou rurales. Aucune guerre systématique n'a été livrée, et cependant, qu'il s'agisse de la femme ou de l'homme, la marche ascendante des salaires s'est produite.

Il n'en est pas moins vrai que quiconque travaille en vue d'un salaire, a besoin d'une organisation syndicale pour la défense directe de ses intérêts, et que la femme ne pourra que gagner à entrer dans le mouvement. Le mot d'ordre pour elle, à l'heure où nous sommes, c'est qu'elle se syndique. La chose peut lui être difficile parce qu'elle n'a pas les habitudes de la lutte et de la vie publique; elle n'offre pourtant rien qui soit au-dessus de ses forces. Mais il est un département de l'activité féminine où ce genre d'efforts est hérissé d'obstacles : c'est en ce qui touche le travail à domicile. Quels moyens de défense pourrait-on, par exemple, imaginer pour venir en aide efficacement aux ouvrières de la confection, qui viennent de nous occuper ? On en a proposé quelques-uns : un salaire minimum, une limitation — mais obtenue comment ? — de la journée de travail et, ce qui était plus radical, la suppression du travail à domicile lui-même; mais nous ne voyons pas bien comment cette dernière mesure pourrait être obtenue, ni ce qui en pourrait résulter d'heureux.

Le fait qui domine ici, c'est que la femme a souffert d'être trop souvent séparée de l'homme, en sorte qu'elle ne pro-

fitait pas autant que l'on eût pu le désirer, des campagnes engagées par les syndicats pour l'amélioration des salaires, et elle a souffert aussi, et plus fortement, à ce qu'il semble, de ce que le régime du travail à domicile a conservé pour elle une importance particulière, alors que dans ce genre d'occupations la lutte à livrer pour la défense des salaires présente des obstacles presque insurmontables.

Si les considérations que nous venons de présenter sont reconnues justes, on conviendra qu'elles font déjà reculer considérablement la thèse féministe qui nous était exposée au début de cette étude; mais ce qui nous reste à dire accentuera encore cette impression, car nous allons faire voir que ce n'est pas assez d'exalter une formule abstraite telle que celle « à travail égal, salaire égal » pour résoudre pratiquement les difficultés de l'heure actuelle.

Rien n'est plus naturel, d'ailleurs, que de s'élever jusqu'à la règle idéale qui devrait présider aux relations humaines. Nous ne pouvons nous contenter de ce qui est imparfait, la vue de l'injustice ou de souffrances imméritées nous afflige; aussi nous complaisons-nous à espérer que le mal pourra être de manière ou d'autre vaincu, ou au moins atténué. Cette manière de penser n'est qu'une des formes de l'amour que tout homme qui n'est pas un monstre doit porter à son prochain. Le monde serait bien malade le jour où l'on n'entendrait plus monter du cœur aux lèvres des vœux pour une société meilleure et plus heureuse que la nôtre, dans laquelle la guerre aurait disparu, en même temps que la misère, le crime, les haines de classes deviendraient de plus en plus rares, et que le bien sous toutes ses formes

réaliserait ses innombrables conquêtes. Le poète Lamartine a écrit cette prière :

Mon Dieu, donne l'onde aux fontaines...
Donne au malade la santé,
Au mendiant le pain qu'il pleure,
A l'orphelin une demeure,
Au prisonnier la liberté.

Ce sont là des aspirations auxquelles nous ne pouvons que nous associer, étant donné, tout au moins, que le prisonnier dont on désire de voir ouvrir la porte de cellule n'est pas un de ces êtres dangereux contre lesquels la société est obligée de se prémunir... Et quand nous redisons ces vers, nous ajoutons à l'énumération faite par Lamartine d'autres souhaits se rapportant au triomphe du bien et à quelque chose comme le bonheur universel. Nous dirions volontiers : Que tous ceux qui travaillent prospèrent, que l'ouvrier soit plus au large, que le commerçant fasse de bonnes affaires, que le cultivateur soit récompensé de son labeur par la richesse de ses moissons et par leur facile écoulement à un bon prix, — et ainsi de beaucoup d'autres choses encore.

Certes, ce n'est pas nous qui dirons du mal de la prière de Lamartine et de tout ce qui pourrait y être ajouté. Au surplus, un rêve généreux, c'est déjà le commencement de l'action. C'est un stimulant, un incitant à préparer les voies aux réformes utiles, à écarter d'abord ce qui y fait obstacle et à introduire ensuite les progrès moraux ou matériels dont le besoin se fait sentir. Et c'est aussi une manière de nous consoler de tant d'anomalies qui nous affligent, et que nous aimons à nous représenter comme appelées à disparaître.

Nous ne saurions donc, encore un coup, que nous

réjouir quand nous rencontrons des hommes dont le cœur s'émeut pour le bien de leurs semblables; mais c'est à une condition cependant : c'est qu'ils veuillent bien se souvenir que la loi idéale qu'ils ont entrevue ne saurait être substituée, par le fait même de son mérite intrinsèque, à la loi positive et dérivant des nécessités pratiques, qui a dominé jusqu'à cette heure.

Un exemple emprunté au monde de la politique nous aidera à nous faire mieux entendre. Est-il un cœur bien né qui ne maudisse les guerres fratricides dans lesquelles toutes les conquêtes des peuples modernes, toutes les notions de justice et du devoir restent en suspens, pour laisser le champ libre, pendant un temps, à l'explosion de toutes les barbaries, de toutes les ruses et de toutes les cruautés ? Il semble impossible de ne pas les maudire, ou tout au moins de ne pas souhaiter qu'elles disparaissent bientôt du milieu des peuples, et que s'accomplisse la parole du prophète hébreu annonçant que « les glaives seront forgés en hoyaux et les lances en serpes ». Ces grandes idées pacifistes sont une des plus belles manifestations de notre temps. La création de la cour arbitrale de La Haye leur confère déjà une sorte de réalité matérielle. Des ligues surgissent qui se donnent le mandat de les propager, et nous ne savons rien de plus réconfortant que ce spectacle.

Déjà il semble que circule une nouvelle espèce de bon vouloir entre peuples, et que la férocité des passions chauvines et des entraînements nationalistes ait ses jours comptés. Bientôt, peut-être, il faut l'espérer, ces sentiments de date encore si récente seront devenus assez forts pour réprimer les velléités guerrières qui se manifestent ici ou là, et pour imposer au moins à tous,

si un conflit éclate, l'essai loyal de tous les moyens d'arbitrage propres à solutionner un conflit à l'amiable avant de recourir à l'*ultima ratio* des armes. Ce ne sera pas encore la fin de la guerre, mais ce sera déjà son éloignement, nous allions dire sa mise à l'index. Et ce pourra être aussi ce corollaire important : une entente établie en vue de réduire les armements. Représentons-nous, maintenant, un apôtre de la paix déclarant qu'il n'y aura plus, qu'il ne peut plus, qu'il ne doit plus y avoir de guerre, invitant les gouvernements à supprimer leurs armées, à fondre leurs canons et à démolir leurs casernes. Cet homme n'arriverait à rien, et le seul résultat de cette tactique serait de déconsidérer et de retarder les conquêtes progressives des amis de la paix.

Où serait ici la faute ? Ce serait d'avoir pris une norme de pure idéalité, un désir des plus nobles, à n'en pas douter, mais dont les hommes, sont loin d'avoir fait jusqu'ici le mobile ordinaire de leur conduite, un vœu partant d'une âme ardente, pour en faire tout de suite une règle d'action, prête à présider dès maintenant aux relations internationales, et n'attendant plus, pour passer dans la pratique, qu'un mouvement d'opinion un peu général.

Et maintenant, nous redescendrons sur le terrain économique qui est celui de cette étude.

* * *

Certaines écoles, et très spécialement celle dite du catholicisme social, se sont signalées d'une manière particulière par leur préoccupation de formuler les règles de justice, de fraternité et d'amour en matière de travail et

de salaire. Elles professent que le travail ne doit pas aboutir au surmenage, qu'il y a lieu de limiter sa durée, de tenir ferme à la journée de repos hebdomadaire qui permet au corps et à l'esprit de se redresser après les fatigues de la semaine ; et sur la question du salaire elles déclarent que celui-ci « ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête » (Léon XIII) et que l'employeur doit donner à celui qu'il occupe « les moyens de vivre » (Mgr Ireland). Le « juste salaire », c'est dans cette formule que sont venus, en fin de compte, se cristalliser tous ces désirs d'assurer à celui qui peine la rémunération équitable dont il pourra vivre. On parle même, à ce propos, d'un salaire minimum qui servirait de barrière à l'avilissement de la main-d'œuvre. Certain congrès social tenu en Italie à l'origine du mouvement recommandait, quand il y a lieu de le réaliser, ce « principe du minimum de salaire ».

A tout cela nous n'avons rien à objecter, aussi longtemps qu'il reste bien entendu que nous avons affaire ici à de simples vœux destinés à orienter l'activité, et non à des solutions pratiques. Mais en présence de certaines imprudences ou exagérations de langage, il convient de proclamer, de manière à être compris de tous, qu'il y a loin entre le rêve et la réalité, dans le domaine économique surtout. Le rêve, nous pouvons nous y abandonner de tout notre cœur, cela n'est pas défendu, cela même est bon, ainsi que nous l'avons soutenu, mais il est si peu susceptible de devenir, dès maintenant, la loi de nos actions que si quelqu'un tentait à cet égard l'impossible, il serait bientôt averti par son insuccès de son erreur de jugement. Comme Phaéthon, il tomberait des sphères infinies d'où il aurait prétendu diriger la

marche du monde. On ne saurait donc arborer de pures abstractions, si idéales, si généreuses soient-elles, avec l'espoir de les convertir en préceptes de conduite. Et ce que nous venons de dire des sentiments altruistes en général, nous n'avons rien à en retrancher lorsque ces sentiments prennent la forme précise et quasi mathématique de formules du genre de la maxime « à travail égal, salaire égal ». Ici encore c'est le rêve, ce n'est pas et ce ne peut pas être la réalité immédiate ou seulement prochaine.

Nous conviendrons sans peine que cette maxime offre quelque chose de séduisant et paraît même plus ou moins s'imposer. Et néanmoins ce n'est ni une règle ni une loi économiques. Elle n'est pas susceptible de recevoir une application soutenue. Eût-il la foi qui transporte les montagnes, le chef d'entreprise qui se mettrait sur le pied de payer ses ouvrières autant que ses ouvriers cesserait, hormis certaines situations particulières, d'opérer dans des conditions commerciales. Il élèverait ses frais généraux, au risque de se faire balayer par la concurrence. Au lieu de se borner à payer les prix que son personnel lui demande, il paierait des prix d'amitié. Il aurait quitté le domaine des affaires pour celui de la bienfaisance inconsidérée qui ne compte plus, et qui bientôt voit tarir les ruisseaux qui l'alimentent.

Ce que nous venons de dire d'un chef d'entreprise pourrait être entendu aussi d'un chef de famille ou d'une ménagère qui songerait à payer son personnel domestique, non pas suivant les cours, mais à un tarif de générosité. C'en serait assez pour mettre nombre de budgets privés en pleine crise. Il y aurait sans doute aussi à prévoir les cas où une personne riche prendrait plaisir

à payer à sa femme de chambre ou à sa cuisinière des salaires majorés d'un don volontaire. Mais la question qui nous occupe cesserait encore d'être économique pour devenir philanthropique, et se rattacherait à ce problème : quel est le meilleur emploi qu'un capitaliste peut faire de son argent dans un intérêt altruiste ?

Cependant il pourrait arriver que le concept qui nous occupe ici : « à travail égal, salaire égal » fût pris dans un autre sens que celui que nous lui avons donné. On nous a expliqué, en effet, que dans certaines maisons où le travail se fait aux pièces ou à la tâche, le patron réussit encore à distinguer entre les sexes, qu'il établit des échelles distinctes de prix pour ces deux catégories, et que c'est contre cet abus que l'on a voulu protester en se réclamant de la maxime « à travail égal, salaire égal ».

Ici nous serions pleinement d'accord pour que le travail, dans les conditions indiquées, assurât l'égalité parfaite à toutes les catégories de travailleurs, la bienfacture seule étant prise en considération ; mais si c'est à cela que se ramène la maxime « à travail égal, salaire égal », on conviendra que l'on en a singulièrement réduit la portée. Et voici encore, pour comble de malheur, que ce qui en a été conservé pourrait bien, dans certaines occasions, ne représenter qu'un avantage fort douteux pour la femme. Jules Simon, en son livre sur l'« Ouvrière », raconte que, dans l'industrie lyonnaise du tissage de la soie, « l'ouvraison est payée à tant le mètre, sans aucune différence pour les hommes et pour les femmes », et que malgré cette prétendue égalité, la femme ne se fait que 1 fr. 75, pendant que l'homme arrive à 2 fr. 50 — non pas par jour, car il ne s'agit ici que d'une proportion. Et pourquoi cette inégalité de traitement ? Parce que la

femme est, pour ainsi dire, condamnée à demeurer auprès des métiers ordinaires, tandis que les autres métiers, plus gros et plus lourds, et qui servent à tisser certaines étoffes moins courantes, deviennent en quelque sorte le monopole de l'homme. Que si de temps en temps une femme peut s'y risquer, ce ne sera qu'en se jouant plus ou moins de sa santé, ainsi que diverses expériences regrettables l'ont fait voir.

De tout ce qui précède, il semble résulter que s'il est assez facile de prendre feu et flamme pour une formule économique à tendance humanitaire, il est peut-être moins aisé qu'on ne l'aurait cru d'en découvrir une dont il n'y ait pas lieu de se défier un peu.

Un fait intéressant qu'il nous reste à relever, c'est que ces maximes philanthropiques auxquelles nous accorderions si volontiers notre adhésion ne laissent pas, très fréquemment, de se contredire quand on les rapproche les unes des autres. Il est évident, par exemple, que si nous partons de ce principe si spécieux « à chacun suivant ses besoins », ce qui implique tout un échelonnement de salaires d'après la condition d'existence de l'ouvrier, nous ne pouvons ajouter ensuite : « à travail égal, salaire égal », puisque cette maxime, tout au contraire, ignore la personnalité de l'individu, de même que ses besoins particuliers. Ce manque d'harmonie entre de prétendus axiomes achèvera de faire toucher au doigt le caractère incomplet et illusoire de tous ces aphorismes.

Il n'y a guère de règle sans exception, dans la vie pratique tout au moins, et nous devons signaler ici l'exception aux divers principes qui viennent d'être rappelés.

Elle se rencontre dans ce fait que certains gouvernements ont institué parfois des fonctions à appointements

fixes et qui peuvent être accordées à la femme aussi bien qu'à l'homme. Nous connaissons plusieurs pays où, dans l'enseignement primaire par exemple, les traitements ne tiennent plus compte du sexe. C'est le cas notamment en Hongrie, en Bulgarie et dans l'Etat du Wyoming (Etats-Unis) qui, le premier, proclama le « suffrage égal », c'est-à-dire l'entière assimilation de la femme à l'homme au point de vue politique, et qui se vantait, dans une occasion historique remontant à quelques années, de cette sorte de prouesse sur le terrain économique, conséquence de son féminisme avancé.

En établissant l'égalité de salaires pour les deux sexes, les pouvoirs publics peuvent obéir à certaines préoccupations doctrinales ou politiques; mais qu'il en soit ici ce que l'on voudra, il convient de remarquer que leur initiative à cet égard se borne à certaines fonctions pour lesquelles on désire s'assurer un personnel bien qualifié, et où il n'y a pas de raison de vouloir placer à tout prix un homme. Nous remarquerons encore que les aptitudes requises pour ces positions sont d'ordre intellectuel, c'est-à-dire de celles où, comme nous allons avoir l'occasion de le montrer, les différences entre l'homme et la femme sont le plus atténuées. Enfin, il nous semble bien ne pas faire erreur en ajoutant que d'ordinaire les traitements établis en vue des deux sexes sont si modestes que, si on les abaissait, non seulement on ne verrait plus les hommes qualifiés se présenter, mais que les femmes elles-mêmes, celles du moins que l'on désire recruter, se détourneraient aussi. C'est ainsi qu'en Hongrie le minimum de traitement des titulaires de l'enseignement primaire n'a été jusqu'ici que de 800 couronnes, soit environ 850 francs.

L'égalité de salaire accordée à la femme dans les cas qui nous occupent n'est pas une munificence des gouvernements; c'est bien plutôt le résultat d'un calcul. Et il est à présumer que le jour où il en irait autrement et où il serait constaté qu'avec un prix moindre il y aurait moyen d'obtenir un personnel féminin tout aussi bon que celui dont on se trouvait assuré, grâce à un traitement égal pour les deux sexes, la rémunération accordée à la femme serait réduite. Les faveurs que l'on pourrait désirer lui accorder prendraient alors plutôt la forme de copieuses pensions de retraite.

Toute la question ici se ramène à une question de bonne administration, qui peut se formuler ainsi : rémunérer suffisamment son personnel pour être bien servi. Là où le personnel masculin est bien payé, il n'y aura aucune difficulté à constituer les traitements féminins à un taux inférieur. Ce qui importe, ce n'est pas d'égaliser à tout prix les salaires des deux sexes, mais d'arriver à ce qu'ils soient suffisants pour les fonctionnaires de l'un et de l'autre sexe.

C'est de ce principe que l'on est parti dans la plupart des pays avancés, et nous en connaissons où les institutrices du corps enseignant, par exemple, se jugeant équitablement traitées, n'auraient jamais l'idée de demander, comme à cette heure dans la ville de New-York, d'être placées sur le même pied que les instituteurs. Nous ne nous expliquons le mouvement signalé en Amérique que d'une manière : par l'extrême modicité des traitements alloués aux éducateurs de la jeunesse dans ce pays où la poussée des syndicats et des trusts, jointe à la barrière des douanes protectionnistes, a rendu la vie de plus en plus chère.

Voici, du reste, sur cette intéressante revendication, quelques détails qui ne paraîtront pas hors de propos :

En dépit d'avertissements divers, les institutrices et leurs partisans ont poursuivi leur campagne égalitaire. Nous songeons, en particulier, aux représentations du professeur Edwin Seligman, de New-York, qui, tout en se montrant favorable à l'amélioration des traitements du corps enseignant dans les classes primaires, annonçait que s'ils étaient fixés sans égard pour le sexe, cette mesure tournerait au désavantage de la femme. A prix égal, l'homme lui serait souvent préféré, comme lui étant supérieur à différents titres, et spécialement sous le rapport de la discipline, et ainsi elle se verrait souvent éliminée des positions où elle a réussi à s'installer.

Quoi qu'il en soit, le bill tendant à fixer pour les deux sexes des traitements égaux a franchi la législature new-yorkaise, mais le gouverneur Hughes l'a frappé de son veto. Il reproche à ce projet d'instituer un régime spécial pour la ville de New-York, à l'exclusion du reste du pays, et recommande le renvoi de la question au Conseil d'éducation, de façon à permettre, pour chaque localité, la solution reconnue la meilleure. « A moins cependant, ajoute M. Hughes, que la législation ne veuille poser un principe général applicable à toute l'étendue de l'Etat et à l'ensemble des services publics ».

Il y a pourtant encore une chose à noter et à garder présente à l'esprit sur le phénomène qui nous occupe. C'est que, entre l'administration publique et les entreprises privées, on ne saurait établir de lien organique. Ce qu'un Etat aura décrété pour ce qui le concerne, ne fera pas loi pour les entreprises privées. Aux Etats-Unis, par exemple, le gouvernement fédéral et quelques-uns

des Etats dont se compose la grande république, ont limité à huit heures la journée des ouvriers occupés pour les pouvoirs publics. Dès lors un constructeur qui élève un bâtiment, tel qu'un hôtel des postes, se contentera de la journée de huit heures pour ses maçons et ses charpentiers, puisque la loi en a ainsi décidé, mais les autres ouvriers qu'il emploie à exécuter des travaux pour les particuliers continueront très généralement à faire des journées plus fortes. Si la limitation à huit heures décrétée par le législateur a pu, dans une certaine mesure, appuyer les efforts accomplis en vue d'une réduction de la journée normale de travail, cependant la sphère de l'Etat et celle du domaine privé sont restées distinctes et isolées, pourrait-on dire, par des cloisons étanches. C'est là un point sur lequel il importait de prévenir les rapprochements boiteux et les malentendus.

Nous venons de voir les administrations publiques se séparer des particuliers en général dans certaines circonstances, et s'inspirer de principes idéaux qui n'ont pas cours dans le reste du monde des intérêts. On pourrait concevoir aussi certaines sociétés, certaines communautés et même, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, certains particuliers se posant des règles plus ou moins onéreuses, et s'y tenant. Nous avons parlé d'un congrès catholique italien émettant un vœu intéressant et dont voici le texte exact : Que « les administrations paroissiales et les congrégations religieuses appliquent dans leurs adjudications et travaux le principe du minimum de salaire ». Pareille chose est faisable, et au lieu du minimum de salaire on pourrait concevoir une résolution tendant, si l'on veut, à l'égalisation des salaires entre les sexes. Mais tout cela, s'il doit en résulter des

sacrifices considérables, deviendra très rare et ne pourra se continuer que dans l'idée d'accomplir un acte désintéressé, ce qui cesse d'appartenir à l'ordre économique.

* * *

Peut-être tels de nos lecteurs se seront-ils un peu impatientés du soin que nous avons apporté à démontrer que les salaires féminins sont sujets à des lois rigides, qu'ils ont une sorte de régulateur automatique et résistent plus qu'ils ne devraient aux désirs généreux des amis de l'humanité qui voudraient les voir se relever. On aura même pu se demander si nous n'étions pas l'un de ces adversaires du féminisme pratique, comme il y en a tant, qui craignent de se compromettre en faveur de progrès cependant fort désirables. Aussi nous tarde-t-il de faire apparaître, tout au contraire, ce qui pourrait être tenté avec fruit pour la cause que nous avons pu sembler dédaigner. Nous avons expliqué le passé, regardons maintenant vers l'avenir, et demandons-nous ce que cet avenir nous tient en réserve, si nous savons en préparer les conquêtes.

De ce que nous avons cherché à établir, il ressort que, parmi les causes qui affectent le salaire, il en est plusieurs qui sont le fait de circonstances, non point fatales, immuables, inéluctables, mais relevant de la volonté humaine, et dans lesquelles des changements pourraient se produire, pourvu que ceux qui ont intérêt à améliorer le sort de la femme fassent leur devoir. Ce sont ces changements qu'il y a lieu maintenant de rechercher. En quoi consistent-ils ?

* * *

Voici d'abord un premier coefficient qui se recommande à l'attention, et que nous appellerons le coefficient technique. Celui qui possède des qualifications spéciales, qui est expert dans sa branche professionnelle, qui connaît les questions de son ressort par le menu, qui s'y débrouille avec aisance en évitant les malfaçons, les gaucheries, qui coûtent de la peine et de l'argent, prendra de ce fait une valeur particulière. Il n'aura plus comme compétiteur le premier venu. Il possède des titres qui lui font une place plus ou moins assurée. Il est compétent, et au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle professionnelle, l'importance de ces sujets particulièrement qualifiés grandit aussi. Que l'on cherche un ouvrier pour creuser un fossé, on trouvera par douzaines des terrassiers capables de ce genre de travail; mais si c'est d'un horloger que l'on a besoin et, parmi les horlogers, de quelqu'un qu'aucune tâche ne prenne au dépourvu, cette fois le nombre de ceux qui pourront concourir sera notablement réduit.

Un second facteur que nous devons indiquer, c'est ce que nous appellerons le coefficient personnel. Savoir son métier, avoir fait un bon apprentissage, posséder une certaine expérience pratique, voilà, certes, qui est déjà considérable. C'est notre facteur technique d'il y a un instant; mais il y a bien d'autres choses qui contribuent à élever quelqu'un au-dessus du niveau ordinaire de sa profession. Nous signalerons d'abord la culture générale, la vivacité d'esprit, la réflexion, l'art de se tirer sans peine d'une difficulté imprévue. Ceux à qui ces ressources font défaut ne seront trop souvent que des machines auxquelles manque un esprit dirigeant. Ce qui ajoutera également à la valeur d'un sujet donné, ce

sont ses manières, c'est son éducation, son comme il faut, c'est l'agrément de son caractère et de son savoir vivre. Et ce sera enfin sa valeur morale, le fond que l'on peut faire sur sa parole, sur son honnêteté, sur la régularité de sa conduite, sur la distinction de ses sentiments. Comme pour le coefficient technique, ce coefficient personnel, peu sensible au bas de l'échelle professionnelle, gagne en importance au fur et à mesure que l'on s'y élève. Revenons au terrassier et à l'horloger déjà mis en présence. Le premier travaillera sous la surveillance d'un chef d'équipe et n'aura aucune initiative à prendre; son mérite particulier, sa valeur intellectuelle et morale ne comptent pour ainsi dire pas aux yeux de l'employeur, qui ne demande que des bras. Pour l'horloger, il en ira tout autrement. Il faudra que le patron puisse avoir confiance en lui, qu'il sache qu'il ne sera pas victime d'infidélités, que les outils seront bien soignés, que le travail ne restera en souffrance à aucun point de vue et que, dans les rapports avec les clients de la maison, l'employé ne donnera lieu à aucun reproche grave. Que si, de l'horloger, nous passons à un caissier ou gérant dans une affaire de quelque importance, nous pourrons mieux nous expliquer encore que la valeur technique toute seule ne suffise pas, et qu'elle doive se doubler d'une valeur personnelle faite d'intelligence, de probité, de connaissance des hommes, de bonne conduite, qui ne se rencontre pas partout et qui se paie aussi son prix.

Valeur technique, valeur personnelle : ce sont là des titres précieux. Nous entendons quelquefois des parents dire, en parlant de leurs enfants : « Nous ne leur laissons pas grand argent, mais nous avons cherché à leur donner une bonne instruction, nous leur avons fait faire

un apprentissage sérieux, nous les avons suivis de près, plus préoccupés encore de leur bonne conduite que de tout le reste, et nous espérons qu'ils pourront ainsi gagner honorablement leur vie. » Voilà qui est bien raisonner, mais les parents qui, par pure négligence, privent leurs enfants des deux facteurs technique et personnel, ont tout simplement sacrifié leur avenir économique.

Pour que les deux coefficients que nous venons de mettre en lumière profitent à la femme, il faut que s'ouvrent devant elle de nouveaux champs d'activité, où les valeurs immatérielles de ce genre seront appréciées : ce n'est pas, en effet, dans les occupations inférieures qu'elles seront cotées le plus haut, mais dans celles d'un degré plus relevé.

Or, ces activités, nous les voyons se multiplier rapidement. La femme se répand aujourd'hui dans des directions diverses qui lui furent jusqu'ici inconnues. C'est presque tous les jours que l'on est surpris de la rencontrer occupant des emplois, exécutant des travaux où l'on n'avait guère l'habitude de la trouver. Il nous souvient d'avoir été très frappé de ce phénomène en visitant les Etats-Unis, mais la vieille Europe n'avait été qu'un peu distancée, et la voilà qui se met à la suite du nouveau monde. Une liberté plus étendue favorise la femme dans ses mouvements. Son développement poussé plus avant a révélé chez elle des aptitudes économiques à peine entrevues précédemment. Elle se heurte encore, il est vrai, dans quelques départements de l'industrie ou du commerce, ainsi que dans les administrations publiques ou privées, à certains monopoles de fait organisés au profit de l'homme, considéré à peu près comme le roi de

la création; mais ces barrières devront tomber, elles tombent déjà.

Pourquoi n'ont-elles pas été abattues plus tôt ? Nous avons eu l'occasion de l'indiquer : c'est que, pendant des siècles, la femme fut considérée comme un être inférieur dont il n'y avait pas lieu de s'occuper, et qu'il fallait laisser dans la sphère modeste qui seule pouvait convenir à sa nature : les occupations manuelles, la couture, l'agriculture, les soins du ménage et sa mission suprême, qui ne demandait pas d'initiation particulière, savoir l'éducation de ses enfants. L'enseignement qui se donnait dans les écoles n'existait pour elle que dans une mesure insignifiante. Mais tout cela a été changé, et à mesure que la femme a élargi son horizon intellectuel, elle a pu enjamber les barrières qui avaient été posées contre son entrée dans les professions qui eussent pu la tenter. A cet égard, elle a demandé de rester seule juge de ce qui lui convenait, et elle est en train de gagner son procès.

Ce qui nous frappe le plus, peut-être, quand nous considérons les chances dont dispose la femme d'améliorer son sort, c'est la prédominance grandissante de l'esprit sur la force musculaire au sein des sociétés humaines.

C'est parce que la femme s'est élevée intellectuellement, qu'elle a pu, dans nombre de carrières, se faire une place très honorable à côté, et même au-dessus de l'homme, qu'elle a égalé souvent quand elle ne l'a pas dépassé en capacité. C'est pour cela qu'en pédagogie elle a fait un chemin si rapide. Tout dernièrement la dactylographie lui a apporté de nouvelles chances d'étendre son champ d'activité. Les carrières artistiques, la musique

surtout, sont devenues pour elle une fortune. Et nous ne saurions non plus oublier toutes ces professions libérales qui s'ouvrent à ses légitimes ambitions, et que la simple logique ne devait pas tarder à lui rendre accessibles. Il est bien certain que d'admettre une femme à suivre des cours de droit, de médecine, de sciences et d'applications techniques, de théologie même, implique qu'une fois parvenue au terme de ses efforts et en possession de son diplôme de sortie, elle pourra, si elle s'y sent appelée, entrer dans les avenues pratiques auxquelles conduit le cycle de ces différentes études. Quelle révolution que l'apparition de la femme dans toutes ces provinces nouvelles du travail humain, où son infériorité musculaire ne se manifeste plus que très faiblement ! Il s'agit, en effet, d'occupations essentiellement intellectuelles et où son cerveau, si calomnié jadis, peut se mesurer avec celui de l'homme, d'autant plus que, par son genre de vie, la femme réussit en général à tirer un excellent parti de ses ressources : nous voulons parler de la manière méthodique dont elle sait régler ses journées et concentrer ses forces sur ses devoirs, en échappant aux causes de distraction et d'éparpillement si ordinaires chez l'homme.

Mais ce n'est pas seulement dans les occupations à proprement parler intellectuelles que la mise en valeur des facultés de la femme a permis à cette dernière de s'élever économiquement. Qu'est-ce que ce machinisme à l'invasion duquel nous assistons et qui, fils lui-même des sciences appliquées, a multiplié si prodigieusement ses conquêtes en ces dernières générations ? La machine, c'est la pensée allant chercher, pour les employer à la satisfaction de ses besoins, les énergies cachées dans les

profondeurs de la nature, les enrôlant à son service et devenant ainsi la maîtresse du monde. Et avec la machine, qui ne dépend plus essentiellement de la force musculaire, mais de l'intelligence de l'opérateur, l'ouvrière de l'avenir — et nous prenons ce terme dans son sens le plus extensif — se rapprochera indéfiniment de l'ouvrier de demain.

La femme, transformée par l'action de l'école, ne saurait non plus rester stationnaire dans les autres tâches économiques qui rentraient déjà dans son lot, de toute antiquité peut-on dire. Il y a longtemps qu'elle a fait ses preuves dans le commerce, dans l'industrie, dans l'agriculture, dans la tenue du ménage. Elle possède l'entente des affaires à un degré souvent remarquable. Il n'est point rare qu'elle réussisse à remonter des exploitations que l'un des siens, un père, un mari, un frère, avait laissé péricliter. Quand on songe à tout ce qu'elle a pu trouver le moyen de réaliser, alors qu'elle était encore si négligée au point de vue de son développement, on n'a pas de peine à se représenter ce dont elle sera capable une fois en possession de toutes les valeurs techniques et personnelles dont elle pourra s'enrichir. Mais dire que la femme voit s'ouvrir devant elle des carrières nouvelles, dont quelques-unes promettent beaucoup, c'est dire aussi, car tout se tient, que celles, peu nombreuses, où elle s'est portée jusqu'ici et qu'elle encombrait souvent d'une manière si dommageable à ses intérêts, cesseront d'être congestionnées au même degré.

Toutefois, pour que l'évolution que nous cherchons à esquisser produise tous ses bienfaits, il est de toute importance que la femme ne se laisse éliminer d'aucune des occupations qui lui ont été offertes jusqu'à ce jour.

Or, il en est une qui a pu être considérée comme son refuge par excellence et qui traverse en ce moment une crise profonde. C'est au service domestique que nous faisons allusion, et il faudra bien convenir que cette branche d'activité mérite toute la sollicitude qui peut lui être accordée. Quand on considère combien certaines tâches, devenues plus ou moins le lot de la femme dans l'industrie, le commerce ou l'administration de nos temps modernes, sont pénibles, accablantes, précaires, et combien d'autres besognes, celle de la confection, par exemple, sont plus déplorables encore, quand on sait, de plus, par expérience, que ces situations ne sont pas encore ce qu'il y a de pire, qu'il reste le chômage forcé, l'inaction, et la misère, et toutes les tentations du vice pour un grand nombre d'infortunées, on songe alors à tant de foyers qui manquent de ces auxiliaires indispensables et où il y aurait pour ceux-ci, en même temps qu'un travail utile à accomplir, une place assurée et bonne à occuper. Le service domestique a conservé malheureusement une sorte de caractère féodal qui rappelle, par certains côtés, le servage de jadis, ce qui lui a été fort préjudiciable. Mais tout permet de supposer et d'espérer que, transformé selon les idées modernes qui assurent plus d'indépendance au travailleur, et rehaussé par une instruction professionnelle plus forte, il pourra s'arracher au décri qui pèse sur lui et reconquérir les positions perdues. Une bonne préparation professionnelle semble ici le premier remède à appliquer. Elle aurait pour effet d'assurer aux gens de maison des égards auxquels ils n'ont pas été habitués. Les maîtres ne diraient plus qu'ils cherchent une « fille », désignation empreinte d'un sans-gêne excessif et qui est en outre

usitée, comme on sait, en parlant des personnes de mœurs légères ; ils demanderaient une cuisinière, une femme de chambre, une bonne d'enfants. Ils n'appelleraient pas non plus, du moins pas dès la première heure, leur employée par son petit nom, un exemple que les enfants, s'il en est dans le ménage, s'empresseront de suivre. Les maîtres renonceraient à ces mots de «domestique» ou de « servante », auxquels s'attache quelque chose d'humiliant pour celui qui le porte ; aux Etats-Unis on a mis en circulation le mot de *help :* aide, auxiliaire, ce qui est d'un tact délicat et plein d'humanité; en Angleterre nous avons rencontré dans les milieux féministes le terme de *ladies in service*, dames en condition, qui répond aux mêmes préoccupations.

Les Allemands ont depuis longtemps chez eux des « Mädchen » — des « demoiselles » (il n'est plus question de Thekla ou de Gretchen) qui sont des professionnelles qualifiées, dont la situation ressemble davantage à celle de l'employée tenue à tant d'heures par jour, qu'à celle de la domestique de jadis, qui ont une chambre convenable et ne mangent plus à la cuisine [1]. Ou nous nous trompons fort, ou c'est dans cette voie que devra entrer le service domestique pour se réhabiliter.

[1] Cette petite note est ici pour prévenir un malentendu. Nous ne disons point que les repas devraient réunir à la même table maîtres et serviteurs ou, pour rester dans la terminologie de notre époque d'émancipation, employeurs et employés. En dehors de certains cas spéciaux, rien ne serait plus difficile, ni même plus absurde. Nous avons simplement signalé dans le repas pris à la cuisine une circonstance qui peut exercer son effet contre le service domestique, ou tout au moins contre quelques-unes des formes que celui-ci embrasse, et dont il y a lieu de se souvenir au moment où la question d'améliorer la situation actuelle se pose partout.

Nous avons déjà donné à entendre, au cours de cette étude, que la femme a souffert dans ses intérêts économiques de ce qu'elle n'était pas organisée de manière à pouvoir les défendre efficacement. Elle n'a pas profité de l'action syndicale, qui n'a guère englobé, en général, que les travailleurs masculins. C'est dire qu'il y a ici une grave lacune à combler. Nous avons entendu expliquer son infériorité sous ce rapport par cette circonstance qu'elle n'avait pas été mêlée aux affaires publiques, et manquait dès lors de l'expérience administrative et de l'esprit de discipline. Il peut y avoir une part de vérité dans cette observation, mais la corrélation entre les syndicats et le suffrage politique n'est cependant pas si étroite que le premier de ces progrès ne puisse être obtenu sans le second. Et si les hommes s'appliquent à faire l'éducation syndicale de la femme, il n'est pas douteux qu'elle fera promptement sentir ses effets.

* * *

Nous venons de dire nos espérances. Nous nous demandons, toutefois, si nous aurons réussi, dans les considérations qui précèdent, à donner satisfaction à certains esprits altérés de réforme et de justice sociales, mais peut-être plus ardents que réfléchis. Il nous semble même entendre des voix accusatrices nous adresser avec quelque rudesse cette sorte de mise en demeure : « Voyons, théoricien, sortez donc de vos analyses et apprenez-nous pourquoi vous refusez de vous rallier à la formule « à travail égal, salaire égal ! »

Nous nous étonnons un peu de cette manière de poser la question. Si nous avions pu découvrir, en effet, que l'infériorité des salaires féminins, qui a été si générale

et souvent si navrante, résultât de l'application d'un faux principe économique, nous dirions comme les gens pressés dont nous parlons : « Changeons cela, une erreur qui entraîne des conséquences pratiques fatales est deux fois une erreur ; place à la vérité ! »

Mais si nous n'avons pas perdu notre temps dans les pages que l'on vient de lire, on devra admettre avec nous que l'échelle des salaires n'est pas le fait d'une décision prise par quelques groupes intéressés et imposée à tous, mais qu'elle dérive d'un certain nombre de facteurs dont elle est la résultante. Résultante souvent cruelle, refusant à des femmes qui travaillent héroïquement, le salaire qui pourrait les faire vivre. Mais cette extrémité même montre bien que la question que nous débattons ici n'a pas été solutionnée d'avance par des philosophes, des législateurs, non plus que par des employeurs intéressés à abuser de ceux qu'ils occupent. Nous nous refusons, en effet, à admettre que, dans ce monde où il y a pourtant une telle légion d'égoïsmes déchaînés, tant de gens prêts à s'enrichir aux dépens de leur prochain, il eût pu se former une assemblée d'hommes quelconques, discutant, cherchant à se mettre d'accord sur certains principes et aboutissant à une délibération ainsi conçue : « La femme qui travaille gagnera ce qu'elle pourra, et si elle n'arrive pas à se procurer les moyens de vivre, nous déclarons nous désintéresser de son sort ! » Un pareil aréopage d'assassins n'a heureusement jamais existé.

La justice dans le travail ! Il y a lieu de la rechercher pour la femme, parce que celle-ci a été longtemps lésée et opprimée, mais il y a lieu de la poursuivre aussi pour l'homme, pour quiconque remplit une tâche quelconque

utile à la société, car c'est partout que nous la trouvons en souffrance. Pourquoi certaines personnes gagnent-elles dix fois, cent fois, mille fois (témoin les archimillionnaires d'Amérique, qui ont surgi en ce dernier quart de siècle) ce qu'elles ont pu mériter, tandis que tant d'autres, pour des besognes importantes, honorables, consciencieusement faites, n'obtiennent souvent qu'une rémunération manifestement inadéquate ? Quand on aura ces inégalités présentes à l'esprit, on comprendra toujours mieux que nous sommes en face d'un redoutable et immense sujet, dont la question du salaire féminin ne forme qu'un chapitre.

Mais quant au salaire féminin lui-même, qui a spécialement occupé notre attention, nous avons été conduit à des conclusions pratiques qui légitiment les plus fermes espérances d'un avenir meilleur. La femme a été pendant longtemps comme enveloppée d'un cercle de fatalités qui lui fermaient la route vers les progrès décisifs; de nouveaux faits toutefois sont intervenus qui commencent à briser cette tyrannie des forces contraires.

Jusqu'à notre temps, ou à peu près, la grande masse des travailleuses appartenaient aux professions manuelles peu nombreuses, qui semblaient leur avoir été départies par une sorte de décret divin. Chacune y entrait avec ses aptitudes naturelles, sans s'y être initiée par un apprentissage sérieux, en dehors des rudiments qu'il fallait cependant posséder pour être à même d'accomplir une tâche utile. Trop fréquents étaient parmi elles les sujets dont les employeurs pouvaient dire, sans exagération trop forte, qu'ils ne savaient rien. Et quant aux professions intellectuelles, à peine peut-on dire qu'il en existât pour la femme, alors que pour l'homme lui-même il ne s'en trouvait qu'un si petit nombre.

Mais voici qu'à une époque qui est marquée par deux événements presque contemporains, l'apparition de la grande industrie et l'avènement de la démocratie moderne dont la Révolution française, avec sa répercussion si grande et si générale, forme en quelque sorte le couronnement doctrinal, une aube nouvelle se lève pour la femme. Elle échappe plus ou moins alors à l'étreinte du groupe familial pour devenir fréquemment l'ouvrière de la fabrique, elle transporte son domicile dans les centres populeux où — célibataire ou mariée — elle a bien de la peine, parfois, à gagner sa vie. Si grande est son affluence dans certains genres d'entreprises, qu'elle se fait concurrence à elle-même. Combien se multiplient pour elle les cas de misère noire et d'affreux abandon, matériel et moral ! Et cependant, du fond de ce gouffre de difficultés et de tortures où elle se débat, on peut distinguer quelques points lumineux vers lesquels elle devra orienter ses efforts.

Il faut qu'elle comprenne toujours mieux qu'elle souffre par des causes diverses, dont l'une est son isolement professionnel, une autre son manque de préparation technique, une autre encore l'état d'ignorance dans lequel elle a croupi, au lieu de recevoir l'instruction élémentaire ou même quelque chose de mieux. Et à ces trois maux répondent heureusement trois remèdes qui sont à sa portée si elle veut y recourir : l'organisation professionnelle, l'apprentissage ou, pour mieux exprimer notre pensée, l'initiation aux carrières pratiques, et enfin à la base de tout cela l'école, qui donnera l'éveil à ces facultés natives par lesquelles la femme deviendra peut-être l'égale de l'homme, puisque les dons de l'intelligence ne semblent pas lui avoir été mesurés avec plus

de parcimonie qu'à ce dernier. A tout cela encore elle pourra ajouter ses qualités personnelles : un caractère sûr, la conscience au travail, la distinction des manières, le facteur de l'éducation, au sens le plus élevé et le plus noble.

On peut dire que son avenir est plus ou moins entre ses mains. Autrefois, lorsque le travail manuel était presque tout, sa force physique, inférieure à celle de l'homme, la trahissait en beaucoup de choses ; mais aujourd'hui ce n'est plus là qu'un facteur entre beaucoup d'autres, et souvent d'ordre secondaire. Elle pense, elle comprend, elle sait ; ses facultés intellectuelles se sont épanouies ; que, par là-dessus encore, vienne se greffer une forte individualité morale, le désir et la volonté de bien faire, que restera-t-il alors de sa subalternité de jadis ? En jetant dans la balance tout ce qu'elle a, il lui arrivera souvent de faire trébucher le plateau qui est de son côté : le fossé qui séparait les sexes, au point de vue économique, se comblera peu à peu ; dans bien des cas, il aura même cessé d'exister.

Et maintenant, assurés de toutes les possibilités que nous venons d'entrevoir, que ferons-nous ?

Ce n'est pas le moment de se croiser les bras. Si nous estimons avoir clairement discerné dans le passé ce qui manquait à la femme pour améliorer sa destinée, le devoir de l'heure présente ne saurait faire l'objet de la moindre hésitation. Il faut l'aider à acquérir toujours mieux ce qui ne lui a que trop fait défaut jusqu'ici, à se développer par l'instruction générale et technique, ainsi que par le jeu de toutes les forces morales qui peuvent s'exercer dans son intérêt et qui relèvent de l'éducation, de la famille, des croyances religieuses ou philosophiques ;

il faut l'aider à entreprendre la conquête progressive de ses droits et la défense systématique de ses intérêts. Nous entendons beaucoup parler, en notre siècle de sport, du rôle de ces entraîneurs dont la mission est de soutenir les champions engagés dans un *match*. Or, des entraîneurs, il en faut partout où il y a un effort à faire, partout où quelque avantage doit être remporté à la pointe de l'énergie et de la persévérance. Et combien ne serait-il pas triste d'avoir à constater que les hommes sont plus habiles à s'organiser, plus vigilants, plus dévoués, plus portés à s'entr'aider pour une partie de football ou de tennis, ou entre cyclistes ou chauffeurs, que pour réparer des injustices séculaires et réaliser des progrès de première importance.

En face de cette œuvre énorme, ce n'est décidément pas assez d'acclamer la maxime « à travail égal, salaire égal ». Il serait par trop commode de pouvoir s'arrêter à cette formule, comme si elle devait, à elle seule, opérer des miracles, et ensuite, si le monde ne va pas comme on le voudrait, si le char du progrès semble plus ou moins stationnaire, de s'en prendre confusément à tous ces êtres égoïstes qui paient mal le travail féminin, ainsi qu'à ces raisonneurs qui soulèvent des difficultés sur les formules idéales, et par qui le charme a été rompu.

Nous serions heureux si nous avions pu faire voir que le problème du relèvement économique de la femme doit être replacé sur sa base véritable, le terrain des faits, et qu'il n'y a pas là une question de pur raisonnement. Le monde des intérêts n'a guère l'habitude de se soumettre à des formules abstraites, si excellentes d'ailleurs que puissent être les intentions de ceux qui les arborent. Beaucoup d'esprits déjà s'en doutaient. Nous souhaitons que tous le comprennent.

* * *

Nous avons cherché à résoudre un problème. Y sommes-nous parvenu ? En arithmétique élémentaire, le maître demande à l'élève qui exécute l'une des quatre règles de faire aussi la preuve de l'opération. Ainsi, qu'il s'agisse d'une division, il faudra qu'en multipliant le quotient par le diviseur, et en ajoutant le reste au produit ainsi obtenu, il retrouve le dividende. Pourrions-nous, de même, démontrer de quelque manière que nous avons raisonné juste ?

Eh bien, nous espérons pouvoir y parvenir en quelque mesure, grâce à un utile concours qui nous a été fourni. Un honorable correspondant, que bon nombre de nos lecteurs connaissent sans doute de nom, s'inquiéta au seul énoncé du titre de la présente étude, et prit la peine de critiquer nos vues, sans d'ailleurs se les représenter très exactement. Mais peu importe. Il a réuni un ensemble de raisons qui lui semblent militer pour le maintien des infériorités économiques de la femme. Voici, du reste, cet instructif document :

« J'estime votre thèse peu soutenable. Là où une femme rend les mêmes services que l'homme elle est à peu près sûre d'obtenir un salaire équivalent. Mais en thèse générale elle ne fournit pas un travail équivalent. Il lui manque la force, l'endurance, la précision qu'on demande et obtient de l'homme. C'est ainsi, par exemple, que dans les ateliers de vêtements et de lingerie tous les emplois importants sont tenus par des hommes, non pas des femmes, bien que ce soit une occupation faite pour elles. Dans les bureaux elles ont des faiblesses, de santé en particulier, qui sont des entraves en bien des cas,

quoiqu'elles aient l'avantage de mieux supporter la vie sédentaire. J'en parle par expérience. Le directeur de l'une de nos grandes administrations qui les avait accueillies, il y a longtemps, avec empressement, cherche aujourd'hui à s'en débarrasser. Voilà déjà qui justifie l'inégalité des salaires. Bien plus encore si vous considérez qu'elles n'ont pas les mêmes charges que les hommes. Il me suffit de rappeler le service militaire et combien d'autres obligations dont elles sont libérées et qui leur donnent un avantage sur les hommes. »

Notre contradicteur est parti en guerre contre nous, en nous prenant pour un défenseur à outrance de la maxime « à travail égal, salaire égal », et voici qu'en réalité c'est lui-même qui, à notre défaut, s'en constitue le champion. Il soutient, en effet, que « là où la femme rend les mêmes services que l'homme, elle est à peu près sûre d'obtenir un salaire équivalent ». Malheureusement pour elle, elle pâtit de sa constitution physique qui l'infériorise à l'homme, et elle a moins de charges, de charges civiques en particulier, ce qui lui vaudra une rémunération moins élevée que celle qu'obtiennent les professionnels de l'autre sexe.

Sans méconnaître ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces deux dernières remarques, nous croyons qu'elles ne sauraient expliquer un état de choses qui résulte encore de bien d'autres facteurs. Et, au surplus, si les deux régulateurs du salaire étaient ceux que l'on vient de nous indiquer, ils devraient manifester aussi leur action prépondérante dans l'établissement de l'échelle du travail masculin. Or, il faudra bien convenir avec nous que si, dans certaines professions, le salaire se ressent de la faiblesse des muscles, des conditions de santé, ainsi que

de l'exiguïté des charges à supporter, ce ne sont pourtant là, sur l'ensemble, que des cas restreints. Les facteurs intellectuels et techniques, le facteur personnel, résultant de la valeur morale de l'individu, tels sont bien, selon nous, les coefficients principaux de la rémunération du travail, et ils opèrent de telle manière qu'ils enjambent fréquemment, et jusqu'à l'annihiler parfois, la barrière qui sépare les sexes.

LES PRÉTENDUES PLANTES ARTIFICIELLES

DE M. STÉPHANE LEDUC

Discours lu à la séance annuelle du 12 avril 1907

par M. Emile YUNG, vice-président.

Lorsqu'on verse avec précaution une gouttelette de solution aqueuse de sulfate de cuivre dans une solution faible de ferro-cyanure de potassium, il se forme à la surface de contact des deux liquides, une membrane colloïdale brunâtre de ferro-cyanure de cuivre qui enferme la goutte bleue de sulfate de cuivre et qui, imperméable aux deux sels dissous, laisse passer de l'eau de la solution la plus diluée vers celle qui l'est moins. Cette dernière, contenue dans la membrane augmente par conséquent de volume et distend la membrane qui dans le cas le plus fréquent, présente une forme sensiblement sphérique. Le tout ressemble à une cellule macroscopique s'accroissant comme si elle était vivante. C'est ce qu'on appelle la *cellule artificielle de Traube*, du nom du médecin allemand, Moritz Traube, qui l'a découverte et en a étudié les propriétés dès 1865.

Il arrive qu'en répétant cette expérience en faisant varier la densité des solutions, leur composition ou la forme du vase qui les contient, on obtienne des cellules artificielles de formes très différentes, ovoïdes, fusiformes, tubulaires, etc., qui s'accroissent dans un sens préférablement à d'autres, de bas en haut, par exemple, plutôt qu'en largeur, la croissance se produisant au sommet de

la cellule avec plus d'intensité que dans les autres points de sa périphérie.

Un grand nombre d'auteurs ont varié les expériences de Traube, depuis quarante ans, en faisant usage de sels différents et ils ont décrit les aspects que présentent les précipités en insistant principalement sur ceux qui, en tout ou partie, copient plus ou moins exactement certaines formes organiques. Parmi ces auteurs, il nous convient de rappeler ici — car personne ne l'a fait au cours des récentes polémiques — les curieuses observations publiées dans le Journal de l'Anatomie et de la Physiologie de Robin, en 1882, par deux de nos regrettés collègues, les professeurs Denis Monnier et Carl Vogt (1).

Ces savants constatèrent qu'en projetant dans une goutte d'une solution concentrée de sucrate de chaux — solution visqueuse qu'ils comparaient à une sorte de protoplasma artificiel —, des parcelles de sulfate de cuivre réduit en poudre, et en examinant le tout sous le microscope, il apparaît des tubes à parois propres et à contenu granuleux, ressemblant à s'y méprendre à « certaines formations tubulaires organiques, à des boyaux polliniques ou à des tubes fécondateurs de certaines floridées ».

Ces tubes s'allongent sous les yeux de l'observateur. On y voit comme un courant de granulations, entrant dans l'orifice ouvert du tube, alors que celui-ci progresse dans le sens opposé. Finalement, le tube se ferme en pointe et le phénomène prend fin.

(1) D. Monnier et C. Vogt. *Note sur la fabrication artificielle des formes des éléments organiques*. C. R. Académie Sc. Paris. t. 94. 1882 et Journal de l'Anatomie et de la Physiologie, 1882.

MM. Vogt et Monnier trouvèrent le moyen de substituer à leur protoplasma artificiel, partiellement organique puisqu'il contenait du sucre, un liquide entièrement inorganique. Ils firent usage dans ce but de silicates alcalins. En recourant à une solution de silicate de soude de densité convenable, ils obtinrent exactement les mêmes formes, lorsqu'ils y semaient de petites quantités de sulfate de cuivre, de fer, de nickel, de zinc, etc., qu'avec le sucrate de chaux. Au moment où une parcelle de l'un de ces sels tombe dans la solution de silicate, elle s'enveloppe d'une membrane transparente à l'intérieur de laquelle le cristal continue à se dissoudre grâce à l'eau qui y pénètre par osmose et distend la membrane. Celle-ci prend la forme d'une cellule projetant dans divers sens des tubes qui s'accroissent rapidement et dont la forme paraît être constante pour chaque espèce de sulfates, alors que leur grosseur dépend de celle des fragments de cristaux répandus dans le liquide. MM. Vogt et Monnier remarquèrent sur ces tubes des ramifications, des soudures, des cloisons transversales, etc.

Comme ils n'opéraient que sur de petites quantités de matière, ils ne réalisèrent que des formations minuscules, toutefois ils constatèrent que celles-ci sont très persistantes et qu'après les avoir lavées à l'eau distillée afin d'éloigner l'excès de sulfate et de silicate solubles, on peut les conserver dans l'eau et, même, les monter en préparation dans le baume de Canada.

Passant des sulfates aux carbonates de potasse, de soude, d'ammoniaque, etc., et semant ceux-ci dans du sulfate de chaux, nos anciens collègues engendrèrent non plus des tubes, mais des cellules rondes à « canaux poriques » ouverts, lesquelles sont, d'ailleurs, aussi

constantes que les tubes. Les parois de ces cellules sont plus ou moins épaisses et elles s'accroissent dans leur milieu nutritif (si on peut ainsi parler lorsqu'il ne s'agit point, comme nous le verrons bientôt de nutrition au sens physiologique du mot), ainsi que le font les cellules de Traube, dont elles ne sont bien évidemment que des variantes.

Dans les conclusions de leur mémoire, Vogt et Monnier ont insisté sur les analogies existant entre ces formations pseudo-organiques et les éléments organiques et ils ont reconnu qu'il ne peut dorénavant plus être question de formes distinctives caractérisant les corps inorganiques d'un côté, les corps organiques de l'autre. C'est là en effet que réside l'intérêt des recherches de cette nature. Il y a dans cet ordre de faits une démonstration que les formes revêtues par les êtres vivants ne sont point nécessairement dues à l'intervention d'une force mystérieuse, spécifique et vitale, mais qu'elles peuvent résulter de la mise en jeu des forces physiques accessibles à nos moyens de recherches et qu'elles sont susceptibles d'être synthétisées dans nos laboratoires au même titre que les substances organiques : alcaloïdes, teintures, parfums, etc., qui ont, elles aussi, longtemps passé pour des produits exclusifs de la force vitale.

Mais pouvons-nous pousser plus loin les analogies entre les phénomènes auxquels donnent naissance les membranes colloïdes semi-perméables dont il vient d'être question et ceux qui ont pour siège le protoplasma vivant ? Sommes-nous autorisés à voir dans les amibes artificielles du professeur Bütschli, de Heidelberg (1),

(1) O. Bütschli. *Untersuchungen über mikroskopische Schäume und das Protoplasma.* In 4°, Leipzig, 1892.

émulsions obtenues au moyens de substances grasses telles que l'huile d'olive mélangée à des substances salines telles que le sel marin et qui imitent la structure alvéolaire de certains protoplasmas, dans les cellules de Traube, ou dans les prétendues plantes artificielles de M. Leduc, autre chose que des caricatures plus ou moins bien réussies des organismes vivants ou que des sortes de « calembours biologiques », ainsi que le disait naguère le spirituel naturaliste M. Giard ? Et surtout n'y a-t-il pas quelque danger à appliquer aux phénomènes qui se passent dans ces reproductions des expressions empruntées au vocabulaire de la physiologie ?

Ces questions ont été débattues depuis quelques mois à propos justement des cultures minérales de M. Leduc. Ce savant distingué, professeur à la Faculté de médecine de Nantes, s'est fait avantageusement connaître par des travaux de physique appliquée aux phénomènes de la vie normale et pathologique. Il partage l'opinion de plus en plus répandue dans le public scientifique qu'entre le monde minéral et le monde vivant il n'y a pas d'abîme, mais que ces deux mondes sont reliés par une chaîne continue. Pour lui, comme pour beaucoup d'autres de nos contemporains, la vie n'est qu'une forme particulière du mouvement de la matière dont la nature doit être cherchée dans les rapports réciproques existant entre colloïdes et cristalloïdes, car tous les organismes sont constitués par des solutions colloïdales et cristalloïdes séparées par des membranes. « Il faut, disait-il au cours d'une récente conférence, en agissant sur ces solutions par des forces physiques, chercher à reproduire les phénomènes de la vie; la morphogenèse, la nutrition,

l'organisation, la croissance, la reproduction » [1]. Et donnant à sa pensée une forme trop absolue dans son raccourci, il nous disait, l'an dernier, au Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences, réuni à Lyon : l'osmose, c'est la vie !

M. Leduc s'est donc mis à étudier la marche de la diffusion dans les colloïdes. Il a trouvé qu'elle obéit à des lois semblables aux lois d'Ohm en électricité, c'est-à-dire que la vitesse ou intensité de la diffusion est proportionnelle aux différences de pression osmotique, qu'elle varie en raison inverse de la résistance et qu'elle dépend de la nature de la substance diffusante. Il a montré que « l'on pouvait se représenter les phénomènes qui se passent dans les liquides, comme Faraday a représenté les phénomènes électriques ou magnétiques par des centres de force ou pôles, et par des champs de force. Dans un liquide quelconque, tout point de concentration plus forte que celle du milieu, tout point hypertonique est un centre de force, un pôle positif de diffusion ; tout point hypotonique est un pôle négatif de diffusion ; entre ces pôles s'exercent les mêmes actions dynamiques qu'entre les pôles magnétiques ou électriques ».

Ces actions interviennent dans la statique cellulaire. M. Leduc en faisant usage de solutions cristalloïdes ou colloïdes de concentrations différentes a obtenu des sortes de tissus cellulaires variés dont il a reproduit des photographies ; il a réussi à reproduire les figures successives de la division indirecte ou karyokinétique des cellules et des précipités rappelant par leurs formes

(1) STÉPHANE LEDUC. *Les bases physiques de la vie et la biogenèse.* Conférence faite sous le patronage de la « Presse médicale » le 7 décembre 1906. Paris, Masson & Cie, éditeurs.

quelques formations végétales. Ce sont ces dernières reproductions annoncées avec trop de fracas par la presse quotidienne qui ont donné lieu à des interprétations par trop fantaisistes. On sait quel tort ont causé à nombre de savants, à Koch, à Behring, par exemple, certaines communications prématurément tombées dans le domaine public et soumises, pour leur malheur, aux réflexions inconsidérées des journalistes insuffisamment instruits. Lorsqu'il y a quelques mois la revue anglaise « Nature » publia les résultats auxquels était arrivé un jeune savant, M. John Burke, en saupoudrant de bromure de radium un bouillon concentré, plusieurs journaux s'en emparèrent pour parler de « création de la vie ». Beaucoup de personnes les crurent et le bruit se répandit qu'on allait pouvoir fabriquer de toutes pièces des êtres vivants.

Le radium nous a déjà procuré tant de surprises qu'on est en droit d'en attendre encore beaucoup de sa part; cela excuse peut-être le vol insensé de certaines imaginations. De fait, les expériences de Burke se rapprochent à quelques égards de celles de Traube, de Vogt et Monnier, mais les corps microscopiques qui croissent et bourgeonnent dans son bouillon n'ont pas beaucoup plus de portée. L'émanation de radium dissoute dans l'eau possède la propriété de coaguler l'albumine; elle donne naissance dans ce liquide à des espèces de cellules extrêmement petites, entourées d'une membrane due à la coagulation et contenant les gaz résultant de la décomposition de l'eau par le radium. L'émanation enfermée dans ces cellules continuant à décomposer l'eau en diffusant à travers leur paroi, engendre de nouvelles cellules qui, s'ajoutant aux premières, donnent les colonies cellu-

laires rappelant les cellules de levure, etc., observées par M. Burke. Que cette explication, due au physicien Ramsay, soit acceptable, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, car elle est conforme à celle adoptée pour rendre compte de toutes les imitations de la vie réalisées jusqu'ici, y compris les radiobes de M. le professeur Raphaël Dubois, de Lyon, lequel au cours de ses recherches sur la luminescence des microbes, déposa un jour un petit cristal de chlorure de baryum et de radium sur un bouillon de culture gélatineux pour microbes lumineux et y vit apparaître des corpuscules augmentant de volume et ressemblant à s'y méprendre aux produits d'une culture microorganique. Il ne semble pas, le savant lyonnais l'a reconnu lui-même, que la radioactivité joue un rôle considérable dans ces formations. « Tout au plus, dit-il, paraît-elle en activer la production ». Il s'agit là comme ailleurs de précipités membraneux et de phénomènes osmotiques.

La mésaventure dont Burke fut la victime a atteint aussi M. Leduc et l'on a pu lire au mois de décembre dernier dans un journal français très répandu un article portant le titre extravagant : Comment un savant crée des êtres vivants (1). J'ai hâte d'ajouter que M. Leduc a renié lui-même ce titre placé à son insu en tête de l'article en question (2) et qui nous reportait quelques siècles en arrière, au temps des alchimistes et de la pierre philosophale, alors que la doctrine des générations spontanées était généralement admise et que l'on professait que les poux naissent de la substance de notre organisme, les puces de la poussière des planchers et les vers intestinaux des matières de la digestion. Aristote avait écrit :

(1) Journal *Le Matin*, du 21 décembre 1906.
(2) Revue scientifique du 23 février 1907.

« Il y a des animaux qui sont produits par d'autres animaux et il y en a qui naissent d'eux-mêmes sans être produits par des animaux semblables. Ceux-ci viennent ou de la terre putréfiée ou des plantes comme la plupart des insectes ; ou bien ils se produisent dans les animaux mêmes des superfluités qui peuvent se trouver dans les différentes parties de leur corps ». Or, l'on enseignait non d'après les faits rigoureusement observés, mais d'après les opinions d'Aristote et il n'est pas surprenant que, forts d'une pareille autorité, les alchimistes se soient permis de chercher et qu'ils aient cru avoir trouvé des procédés capables d'engendrer *in vitro*, c'est-à-dire dans quelque creuset ou quelque cornue, et sans le concours de germes préexistants, des organismes aussi complexes que des vers ou des larves d'insectes.

Mais à notre époque, après les démonstrations si convaincantes de Pasteur, annoncer la création d'êtres vivants au moyen de substances inertes, c'est démentir l'adage de Harvey : *Omne vivum ex ovo*, lequel fortifié par la totalité des recherches du XIXe siècle, a acquis sous la forme nouvelle que lui a donnée le grand biologiste Virchow : *Omne cellula e cellula*, la valeur d'un axiome. Aussi, l'article auquel je viens de faire allusion et dans lequel était proclamée non seulement la production de cellules nées sans antécédents cellulaires, mais encore celle de plantes avec une tige, avec des feuilles latérales et des organes terminaux en forme de boules, d'épines, de vrilles, de chatons, donnant lieu à des phénomènes de nutrition et de croissance et obtenues au moyen de graines minérales semées dans un milieu semi-minéral, souleva-t-il de nombreuses protestations s'adressant non aux faits allégués mais aux interprétations qui en étaient données.

Nous allons voir que ces protestations sont amplement justifiées. Vous avez en effet sous les yeux quelques-unes des pièces du débat. Voici dans ce récipient la prétendue graine des plantes artificielles et dans ces tubes le milieu propice à leur prétendue germination. Ces graines sont de petites boulettes formées de deux parties de saccharose ou sucre de canne, ou de glucose ou sucre de raisin, avec une partie de sulfate de cuivre. Le terrain de culture est une solution de gélatine à 2 pour 100 avec 2 pour 100 de ferro-cyanure de potassium et 2 pour 100 de chlorure de sodium.

Si je jette une petite boulette du mélange de sucre et de sulfate de cuivre dans la solution gélatineuse de ferrocyanure, il se forme autour d'elle, comme dans l'expérience de Traube, une membrane colloïdale de ferrocyanure de cuivre à travers laquelle passe par osmose de l'eau ambiante qui dilue le sucre contenu à son intérieur et augmente peu à peu le volume de la cellule ainsi obtenue. Ce sucre assure par sa présence une pression osmotique assez forte pour que l'absorption et la croissance se prolongent pendant plusieurs heures. Dans le cas où la culture est faite dans un bassin profond, la croissance s'effectue à la fois dans le sens horizontal et dans le sens vertical ; on voit s'élever des tigelles dont le diamètre varie selon la grosseur des granules ensemencés. Elles poussent petit à petit jusqu'à atteindre la hauteur de 8, 10, 15 centimètres (Leduc en a obtenu mesurant 25 et 30 centimètres). Lorsque ces tiges ont atteint la surface du liquide, elles s'y étalent en feuilles à la manière de petites plantes aquatiques. Tantôt elles sont simples et tout d'une venue, tantôt elles se ramifient et s'épanouissent à l'extrémité de leurs ramus-

cules en massues, en chatons, etc.; cela dépend des rapports de densité entre le liquide intérieur à la membrane et celui qui l'entoure. La forme et l'aspect général de ces caricatures d'organismes, ainsi que la rapidité de leur croissance sont, en outre, sous la dépendance de circonstances extérieures parmi lesquelles M. Leduc a cité la température, la présence de substances narcotiques, sans toutefois préciser le degré d'influence de ces facteurs.

La ressemblance de ces formations avec telle ou telle espèce végétale ne se réalise pas toujours et encore, dans les cas les plus heureux, cette ressemblance n'est-elle qu'extérieure. Elles ne possèdent en somme que le simulacre de la vie et il leur manque tout ce qui est essentiel à celle-ci.

Les auteurs qui ont écrit à leur propos se sont parfois livrés à de véritables abus de langage en donnant, consciemment ou non, aux mots dont ils ont fait emploi un autre sens ou un sens plus vague que celui que leur donnent les biologistes. C'est d'ailleurs une tendance très générale. Nous avons entendu l'astronome M. Newcomb intituler un discours : *L'Univers considéré comme organisme*, M. Ch.-Ed. Guillaume, le physicien, prononcer une conférence devant la Société helvétique des sciences naturelles sur *La Vie de la Matière*, et M. Ostwald, le chimiste-philosophe de Leipzig, parlant en 1901 devant les médecins et naturalistes allemands réunis à Hambourg rappelait qu'un barreau de cuivre plongé dans de l'acide azotique pur est d'abord attaqué par ce dernier avec une extrême lenteur puis avec une vitesse croissante, tandis que si on le place dans de l'acide azotique qui a déjà mordu du cuivre, la période prépara-

toire au cours de laquelle l'acide semble s'exercer à une action nouvelle pour lui est supprimée et l'attaque du métal se fait immédiatement avec violence. « Il y a là, dit-il, des analogies qui s'imposent d'une façon irrésistible et un fait physiologique important s'éclaire, je veux parler de l'*habitude* et de la *mémoire* ».

Il serait facile de multiplier les exemples de ces emprunts croissants que font les savants qui étudient la matière brute au dictionnaire de ceux qui étudient la matière vivante. Il y a là un témoignage de l'universalité de la tendance à ne plus considérer ces deux sortes de matières comme étant séparées par un abîme. Sans doute, on peut rencontrer dans les corps minéraux comme les ébauches de propriétés qui caractérisent les êtres vivants lorsqu'elles sont complètement développées, et ici le soupçon d'une unité profonde cachée sous la diversité apparente des phénomènes est aussi légitime que dans d'autres domaines. Néanmoins, l'application d'un mot identique à des choses qui ne le sont pas présente de sérieux inconvénients.

Ainsi l'expression de graine artificielle employée par M. Leduc est fâcheuse en ce qu'elle évoque la notion d'une structure qui fait entièrement défaut aux granules anhystes utilisés par lui dans ses expériences. Il en est de même des termes de circulation et de nutrition appliqués aux mouvements qui s'effectuent au sein des productions que je place en ce moment sous vos yeux, car qui dit *circulation* suppose une disposition anatomique, l'existence de sinus ou de vaisseaux destinés à contenir un liquide nourricier, et qui dit *nutrition* suppose non seulement l'apport de nouvelles quantités de substances nécessaires à la croissance, mais encore et surtout la

faculté dans l'être qui se nourrit d'exercer une série d'actions chimiques sur l'aliment, actions dont le résultat est la transformation de ce dernier — dont la nature peut être fort diverse — en des substances spécifiquement identiques à celle de l'organisme qui se l'assimile. Or, rien de semblable n'existe chez les plantes artificielles. MM. Charrin et Goupil [1] se sont donnés la peine de le démontrer expérimentalement; ils ont constaté au moyen de la balance qu'aucune variation de poids n'accompagne la production des curieuses figures exposées ici. Celles-ci ne sont que des simulations, des copies plus ou moins approchées de corps vivants; elles n'ont ni la structure, ni le pouvoir assimilateur, ni l'aptitude à se reproduire, ni les apports héréditaires qui se rencontrent dans le plus élémentaire des êtres vivants. Le botaniste Pfeffer a justement observé qu'il conviendrait de réserver le terme d'« organisés » à la structure particulière de l'être vivant et de ne pas l'étendre à toutes les substances capables de se gonfler. J'ajoute qu'il ne serait pas moins convenable de réserver le terme de nutrition à la faculté d'assimilation et de cesser de l'appliquer à la simple augmentation de volume comme le font les minéralogistes à propos de la croissance des cristaux dans une eau-mère. Les phénomènes osmotiques jouent assurément un grand rôle dans le mécanisme de l'assimilation, mais ils ne sont pas seuls à intervenir dans sa production. Pour n'avoir pas suffisamment tenu compte de ces réserves nécessaires, M. Leduc a suggéré sans le vouloir peut-être, la pensée à quelques esprits aventureux que le gros problème de

(1) Charrin et Goupil. *Absence de nutrition dans la formation des plantes artificielles de Leduc.* C. R. Acad. Sc. Paris, t. 144, 1907.

la synthèse de la vie était enfin résolu. Il nous faut reconnaître qu'il n'en est rien et que, sans préjuger de l'avenir, l'intérêt des cellules artificielles est actuellement encore d'ordre purement physique. La création d'organismes vivants par voie de génération spontanée, pour nous paraître peut-être aujourd'hui moins « chimérique » que du temps de Pasteur, n'en demeure pas moins complètement irréalisée. Que cette conclusion tranquillise ceux d'entre vous qui ont été émus par les annonces récentes de certains journaux et qui sont naturellement rebelles à l'admission de trop troublantes nouveautés. Mais qu'elle ne décourage pas les efforts de ceux qui croient, comme celui qui vous parle, à l'absolu déterminisme des phénomènes vitaux et, par conséquent, à la possibilité de leur reproduction dans un avenir plus ou moins lointain.

LE VIEUX TEMPLE D'ATHÉNA

SUR

L'ACROPOLE

par Georges NICOLE

Les fouilles exécutées en 1885 à l'Acropole d'Athènes ont mis à jour, au sud de l'Erechthéion, les substructions d'un périptère de vastes dimensions. On doit à M. Dœrpfeld une description exacte de ces ruines, dont il a le premier reconnu l'importance. Au plan qu'il lisait sur le sol, M. Dœrpfeld a pu joindre une restauration de l'élévation en rapprochant tel tambour de fût, tel fragment d'entablement encastrés dans les murs de l'Acropole. Les proportions des temples doriques nous sont assez connues pour permettre ces reconstitutions, dont il est aisé de contrôler l'exactitude.

Le périptère que M. Dœrpfeld sut relever sur ces soubassements massifs parut aux spécialistes une construction solide. D'autres savants s'appliquèrent à leur tour à replacer dans les frontons vides la décoration sculpturale des temps passés. Si M. Dœrpfeld a donné une représentation exacte de ce temple jusqu'alors inconnu, ses tentatives d'en retracer l'histoire, le nom même qu'il lui donna, n'ont pas rencontré l'approbation unanime. Tant la dénomination d'ἀρχαῖος νεώς que la prétention émise par M. Dœrpfeld de suivre les destinées de notre

temple jusqu'à la fin de l'antiquité, ont soulevé dès le premier jour les objections les plus vives. Les répliques et les dupliques, les articles multiples des savants forment une littérature considérable [1]. Comme sur maint autre problème de la topographie athénienne l'accord n'est point fait. Il reste une question de l'ἀρχαῖος νεώς et les solutions opposées ont chacune pour tenants des archéologues de premier ordre.

Les archéologues étant d'accord à reconnaître que l'inscription de l'Hékatompédon [2] s'applique bien au temple retrouvé par M. Dœrpfeld, je le désignerai en général par ce nom qui exclut toute équivoque. Considérant la description faite par M. Dœrpfeld des soubassements de l'Hékatompédon comme absolument exhaustive, je ne l'entreprendrai pas à mon tour. J'adopte aussi ses vues sur l'économie générale du plan et les indications chronologiques tirées des matériaux employés. La cella est plus ancienne que le péristyle et remonte à la fin du VIIe ou au début du VIe siècle. Le péristyle a été ajouté à l'époque de Pisistrate ou des Pisistratides [3].

[1] Voir la Bibliographie, à la fin de la présente notice.

[2] Michel, *Recueil*, nº 810.

[3] Cette adjonction ultérieure d'un portique entraîna des conséquences importantes. Le temple croissant en plan devait s'accroître proportionnellement en hauteur. Les colonnes doriques ne pouvant s'élever assez sans empâter la façade on les aurait remplacées par des colonnes ioniques plus élancées. On peut voir un fragment de chapiteau ionique de pierre tendre sur la terrasse du portique de l'Erechthéion. Au vu de sa taille, on l'assigne d'emblée à un édifice de grandes dimensions. L'Hékatompédon est le seul temple à entablement de pierre tendre dont les proportions conviennent à ce chapiteau. Le même raisonnement a permis à M. Schrader d'attribuer à l'Hékatompédon une frise, prototype de celle du Parthénon; nous en aurions un fragment important dans la dalle por-

Le portique des Corés étant construit sur le soubassement du dit péristyle, on en tire pour la date de la démolition un terminus *ante quem*. Sur ce point la dernière théorie de M. Dœrpfeld est que le temple fut réparé sans son portique. « Nach Salamis wurde der alte Tempel ohne seine Ringhalle repariert. »

Constatant le peu de lumière qu'apportent les ruines mêmes, M. Dœrpfeld a cherché dans les sources historiques, textes littéraires et épigraphiques, un supplément d'information. Selon la méthode qui lui est habituelle, il va du monument aux textes, non des textes au monument. C'est un procédé qui laisse une grande part à l'hypothèse. Il en est de même de la méthode de l'histoire ou plutôt des histoires de la sculpture grecque, car il en est deux : l'une écrite au moyen des textes anciens, l'autre décrivant et classant les monuments qui nous sont conservés. C'est à grand peine que les savants établissent quelques points de contact entre ces deux histoires très distinctes.

tant la représentation d'un « personnage montant sur un char » du musée de l'Acropole. Brunn. *Gr. Kunstgeschichte*, II, p. 208. En 1860, Brunn avait déjà émis l'idée. *Bullet. dell Inst.*, p. 53, que cette dalle appartenait à une frise du premier Parthénon. Il renonça plus tard à cette attribution (l. c.). M. Schrader a récemment publié ses observations, encore inédites au moment où cette notice a été rédigée. cf. *A. M.*, 1906, p. 305 et sq.

Les frontons de pierre tendre ont été étudiés à fond par Lechat, *Sculpture attique*, p. 40 et suivantes; *Musée de l'Acropole* cf. aussi Michaëlis, *Jahrb.* XVII. Chose curieuse, M. Lechat, p. 144, adopte sans connaître leurs raisons les théories de MM. Wiegand et Schrader. « Les hypothèses de M. Brückner sont définitivement condamnées. J'ignore par quels arguments, mais j'ai le plaisir d'avoir été le premier à ruiner ces raisonnements aventureux. »

Quoiqu'il en soit, M. Dœrpfeld distingue d'abord l'époque qui précède les guerres médiques. Deux passages d'Homère sont les témoins de cette époque reculée.

Od. VII, 80. — δῦνε δ' Ἐρεχθῆος πυκινὸν δόμον.

Il. II, 459. — κὰδ δ' ἐν Ἀθήνης εἷσεν ἑῷ πίονι νηῷ.

Le deuxième passage date selon Wilamowitz de la rédaction de Pisistrate. Donc à l'origine, l'Acropole possède un palais d'Erechthée où Athéna est honorée. Il y a plus tard un temple d'Athéna distinct. Les restes de murs, plus anciens que le temple ont été décrits par Dœrpfeld[1]. Il y reconnaît les restes du « palais » des anciens rois d'Athènes sur l'Acropole[2]. C'est l'époque où Athéna avait son temple dans le palais attique.

L'inscription de l'Hékatompédon est de 485 : ordre

[1] *Ath. Mit.*, XII, p. 263.

[2] Un plan de ces murs se trouve dans la préface de l'*Arx. Athenarum* de Michaëlis. Les bases pour colonnes de bois *a* et *a'* ont été rapprochées par Dœrpfeld des bases analogues de Tirynthe. Les communs du palais d'Erechthée étaient situés dans le nord-ouest de l'Acropole ; on y voyait autrefois le palais principal qui est au contraire sur la terrasse de l'Acropole, disposition semblable à celle du palais de Tirynthe et Mycènes. L'identification de ces murs avec le vieux palais mycénien de l'Acropole, bien que proposée par Dœrpfeld dès 1887 ne s'est imposée à l'attention que par l'article de Dümmler de la *Real Encyclopædie,* article inspiré par Dœrpfeld. Michaëlis, *Jahrb.* XVII, regrette qu'on n'ait pas fait une description plus détaillée de ces restes du vieux palais. Lechat, *Le temple grec, Conclusion,* reconnaît qu'on n'en peut tirer grand chose. Suivre les rapports entre le palais et le temple serait assurément d'un haut intérêt. Mais les restes qui nous ont été conservés sont trop fragmentaires. Ici, comme à Mycène, le temple dorique s'élève sur les ruines du palais. Si le mégaron a servi de modèle au temple, dans les deux cas, la cella dorique n'est pas élevée sur l'emplacement de l'antique mégaron mais à côté.

est donné aux prêtres d'ouvrir les chambres du temple aux curieux, à des époques déterminées. Hérodote parle à plusieurs reprises[1] du temple d'Athéna sur l'Acropole : il connaît un sanctuaire (τὸ ἱρόν) qui est toute la citadelle, un temple d'Athéna (τὸ μέγαρον), où se réfugient les suppliants lors de l'attaque des Perses. Il mentionne enfin un temple d'Erechthée ἔστι ἐν τῇ ἀκροπόλι ταύτῃ Ἐρεχθέος τοῦ γηγενέος νηός, VIII, 55. En 480, l'Acropole est dévastée par les Perses qui l'année suivante opèrent une destruction systématique de tout ce qui avait échappé à leur fureur : le temple incendié fut selon M. Dœrpfeld reconstruit ou réparé par les Athéniens ; Hérodote l'aurait encore vu vers 429. La cella occidentale serait le μέγαρον πρὸς ἑσπέρην τετραμμένον faisant face au mur où étaient suspendues les chaînes des prisonniers chalcidens et béotiens, V. 77.

Ce texte est le dernier que M. Dœrpfeld puisse rattacher avec beaucoup de vraisemblance à l'Hékatompédon. Les comptes des épistates de l'Erechthéion sont de 409. Mais la construction avait été commencée bien antérieurement et interrompue par les événements de 413. Qu'est-il advenu de l'Hékatompédon si voisin du nouvel édifice ? M. Dœrpfeld s'attache à démontrer qu'il a subsisté ; le péristyle n'ayant pas été relevé, il n'y avait pas d'obstacle matériel proprement dit constitué par la permanence du vieux temple. M. Dœrpfeld prévoit toutefois une objection qui a été, en effet, répétée à satiété. Les Athéniens auraient-ils été assez dépourvus de sens esthétique pour ne pas assurer le recul suffisant au portique des Corès[2],

[1] Les passages sont réunis par Michaëlis, *Arx. Ath.*, p. 65.

[2] Je retrouve encore cet argument dans l'article de Furtwängler, *Sitzungsber de Munich*, 1898. Il est vrai que Furtwängler ajoute : « Solche Erwägungen sind keine Beweise ».

cette œuvre si correcte? Il répond par l'exemple de la frise du Parthénon, peu visible dans la pénombre du haut portique. Il a surtout beau jeu de dire que des arguments de sentiments ne sauraient tenir devant des textes formels. Ainsi le plan des Propylées ne satisfait point à la logique esthétique et étonne par ses dissymétries.

Des arguments de simple vraisemblance tels que : les Athéniens ont dû conserver quelque part l'antique xoanon d'Athéna, serrer dans quelque édifice solide le trésor de la ligue transféré en 454 de Délos à Athènes[1], M. Dœrpfeld passe aux preuves proprement dites. La principale est celle que Frazer appelle la preuve de l'Opisthodome. Elle consiste à appliquer le nom d'ὀπισθόδομος, local connu par les inventaires et les lexicographes, aux salles E D F de l'Hékatompédon[2], c'est-à-dire à toute la partie occidentale. Cet argument est à peu près le seul auquel M. Dœrpfeld n'ait pas apporté de changement au cours d'une polémique de quinze ans. Sa méthode rappelle l'élimination algébrique : l'Opisthodome est l'inconnue ; ni l'Erechthéion, ni le Parthénon ne satisfont à l'équation. En d'autres termes, l'Opisthodome local cité par les inventaires et les lexicographes ne peut être cherché, à défaut de l'Erechthéion

Alors pourquoi leur donner tant de développement. Miss Harrison pour parer à l'objection déclare qu'elle n'a jamais senti la beauté architecturale de la cariatide ».

[1] Pour la date de la translation du trésor, on doit définitivement écarter le papyrus de Strasbourg, depuis que M. Wilcken a pulvérisé les conclusions de Keil, *Hermes*, 1907, p. 374 et sq.

[2] *Arx. Ath.* t. V.

et du Parthénon, que dans l'Hékatompédon, et M. Dœrpfeld trouve dans les chambres occidentales de ce temple les particularités de disposition, caractéristique de l'Opisthodome cherché. L'Opisthodome ne peut avoir été situé dans l'Erechthéion ; l'exiguité de ce temple pourvu d'autels et d'ex-voto nombreux en écarte l'idée. Il est moins facile de repousser l'opinion traditionnelle qui voit le trésor d'Athéna, l'Opisthodome, dans la cella occidentale du Parthénon. Les inventaires officiels connaissent quatre locaux différents contenant les ἱερὰ χρήματα : le πρόνεως, le νεὼς ἑκατόμπεδος [1], c'est-à-dire le portique oriental et la grande cella contigüe du Parthénon de Périclès. Le Παρθενών dans un sens restreint désigne la grande cella occidentale. Reste un quatrième espace, l'Opisthodome des actes publics. Les trésoriers qui établissent les inventaires et ceux qui dressent les comptes ne peuvent employer pour le même local deux dénominations différentes. L'ὀπισθόδομος est donc distinct du παρθενών.

Mais admettre que l'Opisthodome est le portique occidental [2] du Parthénon est, selon M. Dœrpfeld, un pis aller. L'Opisthodome contenait le trésor d'Athéna [3]. Comment se figurer les ex-voto [4] conservés dans la cella solidement close, et les millions du trésor exposés à tous les regards, sous la protection de simples grilles ? Qu'on

[1] Sur le nom d'Ἑκατόμπεδος et la glose d'Hésychius cf. Michaëlis, *o. l.*, p. 9.

[2] C'est pourtant le nom le plus naturel, par opposition au πρόναος ou πρόδομος.

[3] Cf. Aristoph.; Plutus 1193 et d'autres textes *Arx. Ath.*, p. 56.

[4] « Quelques douzaines de sièges et de lits » dit Petersen.

considère plutôt les salles occidentales de l'Hékatompédon comme l'Opisthodome des textes; après comme avant la guerre des Perses[1], ces locaux sont affectés au trésor d'Athéna, ils reçoivent en 454 les capitaux de Délos.

En 434[2], par le décret de Callias, CIA. 32, les Athéniens se proposent de restituer en une fois les sommes empruntées une à une, et de gérer dans un seul local les capitaux d'Athéna et le trésor reconstitué des autres dieux. Le premier décret stipule seulement la collaboration des deux collèges de ταμίαι; mais un article du deuxième décret spécifie que les capitaux d'Athènes seront gérés ἐν τῷ ἐπὶ δεξιὰ τοῦ ὀπισθοδόμου, ceux des autres dieux ἐν τῷ ἐπ' ἀριστερά.

M. Dœrpfeld traduit : «dans la salle de droite et dans la salle de gauche de l'Opisthodome» et reconnaît immédiatement les deux petites chambres D et E de l'Hékatompédon. On interprétait autrefois simplement : dans l'Opisthodome, à droite d'une part, à gauche d'autre part ; mais l'expression périphrastique ἐν τῷ ἐπὶ δεξιὰ qui gagne en clarté selon M. Dœrpfeld, si l'on sous-entend οἰκήματι par exemple, désigne clairement des locaux distincts. Sans dire avec miss Harrison «the inference seems irresistible», il faut reconnaître que l'argument est très spécieux.

Examinons la valeur de ces premiers résultats.

[1] Nous ne savons point que les οἰκήματα de l'Hékatompédon aient servi de dépôtdu trésor; Hicks, *Greek Inscr.*[2] p. 130. Il n'est pas question dans ce passage de richesses commises aux soins des ταμίαι.

[2] Le 2ᵉ décret est de 418 selon M. Cavaignac. ***Revue de Philologie***, 1900, p. 135,

A la bien examiner, la thèse de M. Dœrpfeld me paraît reposer sur le paralogisme suivant : L'Opisthodome du Parthénon ne convient pas aux données historiques : la cella occidentale du vieux temple d'Athéna qui a pu s'appeler Opisthodome sera donc cet Opisthodome des textes. Mais l'Opisthodome est cité dans des textes de la fin du II[e] siècle et par des lexicographes postérieurs. Le temple dont l'Opisthodome est partie intégrante a donc subsisté durant toute l'antiquité. Même manière de procéder dans l'argument tiré de Pausanias : M. Dœrpfeld part comme certains mathématiciens du problème considéré comme résolu. Puisque le temple existait encore, Pausanias a dû le voir ; s'il ne le mentionne pas explicitement, c'est qu'il y a une lacune dans le texte. Nous retrouverons cette question plus loin. Quoiqu'il en soit, je résume la thèse de Dœrpfeld en deux propositions :

1° L'Opisthodome n'est pas un local du Parthénon, cella ou portique.

2° L'Opisthodome est la partie occidentale de l'Hékatompédon.

Je considère la première proposition comme démontrée.

En 1881 [1] déjà, M. Dœrpfeld avait établi que le mot παρθενών désigne la cella ouest dans les inventaires officiels. Or les archives contemporaines [2], comptes publics

[1] *A. Mit.*, VI, 296.

[2] On peut comparer pour l'année 419/18 le compte des logistes *C I A*, I, 273 (Michel 561), l. 29 avec l'inventaire du Parthénon *C I A*, I 173 (Hicks[2] 66). Pour l'année 399/8 deux item de l'inventaire : ἐκ τοῦ Παρθενῶνος, ἐκ τοῦ Ὀπισθοδόμου, *C I A* II, 645.

des ταμίαι ἱερῶν χρημάτων mentionnant des sommes touchées ἐκ τοῦ ὀπισθοδόμου, on ne peut supposer avec Petersen [1] l'existence de deux dénominations de la cella ouest, l'une officielle παρθενών, l'autre populaire ὀπισθόδομος. Il faudrait alors, que le trésorier eût soin, en rédigeant un acte public d'indiquer au début s'il adopte le style officiel ou le style populaire. C'est inadmissible. Loger d'autre part les millions en numéraire du trésor athénien dans l'étroit portique occidental, ainsi que toutes les pièces de comptabilité, reçus et quittances, tablettes et minutes de tous genres, est une entreprise à laquelle les adversaires de Dœrpfeld ont aussi renoncé [2].

A la deuxième proposition : l'Opisthodome est la partie occidentale de l'Hékatompédon, je présente plusieurs objections :

1° Le nom même d'Opisthodome désignant une cella et non un portique n'était connu que dans l'exemple du Parthénon. Le temple de Corinthe peut être laissé de côté. Or M. Dœrpfeld lui-même s'est attaché à démontrer que cette attribution est erronée.

[1] *A. Mit.*, XII, 70.

[2] Milchhœfer, *Philologus*, 1896, p. 355 ; Furtwängler, *Meist* p. 177. Toutefois dans son dernier article des *Sitzungsb.* de Munich, 1898, M. Furtwängler en revient à l'idée que l'Opisthodome est identique au «Parthénon». Dans l'édition anglaise *Masterp.*, p. 425, il se range complétement à l'opinion de Milchhœfer. «Milchhœfer seems to me to have proved that it was a separate and independant building on the side of the citadele farthest from the approach that it was in fact a «back building» ὀπισθόδομος, of the Acropole ». M. Furtwängler rapprochait ὁ παρθενών des mots analogues ὁ ἀνδρών, ὁ γυναικών, ὁ προβατών; il en faisait un lieu réservé au culte des filles de Cecrops. les παρθένοι d'Euripide, Ion. 290. Cette opinion est abandonnée : nous connaissons d'autres παρθενῶνες dans les temples

2° L'inscription dite de l'Hékatompédon C I A, IV, p. 138 (Michel 810) désigne les locaux du temple sous le nom d'οἰκήματα. Il est question du πρόναος mais non d'un Opisthodome.

3° Les termes du décret de Callias ἐν τῷ ἐπὶ δεξιὰ τοῦ ὀπισθοδόμου, ἐπ' ἀριστερά ne désignent pas de toute nécessité deux salles ou compartiments distincts. Il est question d'un local, réservé autrefois à l'intendance des trésors d'Athéna ; les trésoriers des autres dieux gèreront désormais leurs capitaux dans ce même bureau ; on les installe sur la gauche ἐν τῷ ἐπ' ἀριστερά. Enfin, comme l'a observé Furtwängler, la disposition des lieux dans l'Hékatompédon remonte au plan primitif, c'est-à-dire au début du VIe siècle ; à cette époque déjà, il y a οἴκημα de droite et οἴκημα de gauche. La séparation de collèges de trésoriers est au contraire, en 485, une disposition nouvelle.

4° Tous les témoignages des scoliastes et des lexicographes[1] donnent l'impression que l'Opisthodome est un édifice isolé. Curtius et White[2] ont essayé de concilier cette notion d'un bâtiment distinct avec la thèse de Dœrpfeld. Ils supposaient donc que la partie occidentale de l'Hékatompédon avait été réédifiée. De la sorte, le

d'Artémis à Magnésie (*Arch. Anz.*, IV, p. 122, Kern *Insc. Magnes.*, 100), de la Mère des dieux à Plasia *Ath. Mittl.*, 121, et de Déméter à Hermione (*Insc. Pelop.*, I, 743). Ces exemples sont donnés par Milchhœfer. *Philologus*, 1898, p. 445.

[1] Les textes sont réunis par Michaëlis, *Arx. At.*, p. 56.

[2] Article assez étendu des *Harvard Studies*, VI. Démonstration convaincante du caractère d'édifice distinct de l'Opisthodome. Cooley, *American Journal of Archæology*, 1897. part des vues de White pour en revenir à celles de Dœrpfeld.

trésor d'Athéna était ὀπισθόδομος dans un double sens, celui qu'attache Dœrpfeld à l'expression et en second lieu dans le sens de la scolie d'Aristophane (Plutus, 1193). ὄπισθεν τοῦ τῆς Ἀθηνᾶς ναοῦ. ὀπίσω τοῦ νεὼ τῆς καλουμένης πολιάδος Ἀθηνᾶς διπλοῦς οἶκος. Le temple d'Athéna Polias est l'Erechthéion.

Mais, si l'on jette les yeux sur un plan de l'Acropole, on constate que des deux moitiés occidentale et orientale de l'Hékatompédon, la partie occidentale, le prétendu Opisthodome fait complètement saillie en dehors de l'Erechthéion. Derrière la cella d'Erechthée et non derrière celle de Polias, se trouvait la partie orientale de l'Hékatompédon, celle-là précisément que l'on suppose démolie. Où qu'on place un visiteur de l'Acropole, il ne peut apercevoir les οἰκήματα de l'Hékatompédon derrière le temple de Polias.

Je ne crois pas plus exacte la récente combinaison de Michaëlis [1] qui limite l'emploi du terme ὀπισθόδομος, appliqué au portique ouest du Parthénon, au sens de bureau-comptoir. Le décret de Callias parlerait à deux reprises de l'administration ταμιεύειν, non de la conservation de richesses sacrées. Les gens du peuple qui voyaient les trésoriers derrière leurs grilles auraient parlé communément des trésors de l'Opisthodome sans distinguer entre la cella et le portique.

Objections : le décret de Callias mentionne nettement l'existence de capitaux et nous savons d'autre part que des capitaux étaient παρὰ τοῖς ταμίασι, CIA I 273 [2]. L'expression παρθενών qui nous est connue pour d'autres temples

[1] *Jahrb.*, XVII, p. 24, §, Opisthodomos.
[2] Milchhœfer, *Philologus*, 1902, 445.

grecs, s'étant étendue à tout le Parthénon n'avait rien qui choquât l'usage populaire. Pourquoi donc si l'Opisthodome n'était qu'un bureau, ce nom reste-t-il étroitement lié dans l'imagination du peuple avec l'idée de la richesse d'Athéna ? Comment s'expliquer les tentatives des voleurs qui nous sont relatées, par le seul appât de pièces d'administration ?

Enfin Michaëlis traite d'une manière très insuffisante les passages des lexicographes et scoliastes réunis par lui. Il se contente de les rejeter en bloc comme de vagues témoignages de date postérieure, n'accordant quelque créance qu'à ceux qui jurent le moins avec sa théorie. Or, à lire et relire ces textes, on acquiert la conviction qu'ils sont fondés sur la conception très nette d'un Opisthodome distinct et isolé. Qu'on en fasse, comme White trois groupes, dérivant de Dem., 13, 14 ; 24, 136 et Aristoph. Plutus 1193, ou qu'on les rattache à une seule donnée primitive, la notion qui leur est commune ne peut s'expliquer par l'ignorance des rédacteurs. Or ils connaissent l'Opisthodome absolument distinct de tout autre édifice. Qu'on prenne surtout les scolies de Plutus, 1191, μέρος ἐστὶ τῆς ἀκροπόλεως, ἔνθα ἦν τὸ ταμιεῖον ὄπισθεν τοῦ τῆς Ἀθηνᾶς ναοῦ [1]. — ὀπίσω τοῦ νεὼ τῆς καλουμένης Πολιάδος Ἀθηνᾶς διπλοῦος οἶκος, ou encore la scolie de Dém. 24, 136 ἐν τῇ ἀκροπόλει τόπος ἔνθα τὸ δημόσιον ἀργύριον ἀπέκειτο καὶ ὁ φόρος. L'indication topographique de ces divers textes me semble impossible à méconnaître. Je considère la théorie de Milchœfer comme juste et fondée, et suis loin d'y voir avec Dümmler

[1] Rutherford. Edit. des scolies du Ravennas, I, p. 117. *Ibid.* et d'autres scolies avec des variantes de Thucidide, II, 17. — « The party of the Acropolis where the treasury is believed the shrine of Athena.

«une tentative désespérée»[1]. Si Milchhœfer ne peut que revendiquer l'indépendance de l'Opisthodome sans en fixer exactement l'emplacement[2], on ne saurait s'en étonner : le plateau de l'Acropole a été tellement balayé par le temps qu'on doit se résoudre à ignorer beaucoup.

Le visiteur du musée de l'Acropole (annexe) peut voir les entablements reconstitués de cinq ou six petits temples antérieurs à l'invasion perse[3]. Aucun exégète n'en saurait indiquer l'emplacement antique. Quoi d'étonnant s'il en est de même de l'Opisthodome.

En résumé, l'Opisthodome était un édifice isolé sur l'Acropole, et l'on n'en peut aujourd'hui préciser l'emplacement. Il n'est assurément pas constitué par les salles D E F de l'Hékatompédon.

Il me reste à examiner deux arguments accessoires de M. Dœrpfeld, dont le deuxième constitue une pétition de principe. 1° L'Hékatompédon est le vieux temple ἀρχαῖος νεώς, ἀρχαῖος νεὼς τῆς Πολιάδος des textes littéraires et épigraphiques. 2° L'Hékatompédon est décrit par Pausanias puisqu'il existait encore de son temps.

L'expression d'ἀρχαῖος νεὼς τῆς Πολιάδος est généralement considérée comme désignant la cella orientale de l'Erechthéion. M. Dœrpfeld la revendique au contraire au profit de l'Hékatompédon. Et à ce propos, je remarque de combien de noms divers M. Dœrpfeld pare l'étonnante longévité de notre temple. Il est en général assez

[1] Article *Athena*, de Pauly-Wissowa.

[2] En 1894, Milchhœfer plaçait l'Opisthodome à l'extrémité est du plateau. Objection de Michaëlis, *Jahrb.*, XVII, 31. En 1901, Milchhœfer le place à l'ouest de l'Erechthéion. Pour l'Opisthodome de la Chalkothèque, cf. Michaëlis, *l. c.*

[3] Dans l'angle est, l'entablement de l'Hékatompédon.

malaisé de dénommer un édifice disparu de l'histoire depuis un vingtaine de siècles ; ici au contraire c'est une véritable pléthore de dénominations. τὸ ἱρόν, ὁ ὀπισθόδομος, ὁ ἀρχαῖος νηός, ὁ παλαιὸς νεὼς τῆς Ἀθηνᾶς (de Pausanias), ὁ νεὼς τῆς Πολιάδος, ὁ νεὼς Ἀθηνῆς τῆς Ἀθηνῆς μεδεούσης [1].

L'Erechthéion étant encore en construction en 405 l'épithète d'ἀρχαῖος ou de παλαιος qu'on trouve déjà dans Xénoph. I,6 pour l'année 406 [2] ne saurait s'appliquer selon M. Dœrpfeld à un temple aussi jeune. Il se fonde en outre sur deux textes de Strabon et de Pausanias que nous retrouverons plus loin. Toutefois sur ce point M. Dœrpfeld a soutenu plusieurs théories. D'abord [3] il admettait que Strabon IX, p. 396 [4] avait confondu l'Erechthéion et l'Hékatompédon. La même année il supposait au contraire que Strabon a bien entendu désigner l'Hékatompédon par les mots ὁ ἀρχαῖος νεὼς τῆς Πολιάδος... mais qu'il y a par erreur placé la lampe de Callimaque. Enfin, en 1897, poussé par la logique de ses prémisses, M. Dœrpfeld remarque que le témoignage de Strabon contient au contraire un renseignement précieux et que la fameuse lampe de Callimaque se trouvait en réalité dans l'Hékatompédon, debout encore du temps du grand géographe. D'autre part, la vieille statue d'Athéna étant mentionnée par Pausanias immédiatement avant la lampe inextinguible, elle se trouvait donc dans l'Hékatompédon. L'Erechthéion, connu du temps d'Hérodote était un temple affecté au héros-roi attique,

[1] Décret de Carpathos, Szanzo, *A. E. M. Œst.*, 1891.

[2] Sur la distinction établie par Michaëlis entre ὁ παλαιὸς νεώς et ὁ ἀρχαῖος νεώς, cf. *Jahrb.*, XVII, p. 22.

[3] *A. M.*, XII, p. 63.

[4] ὁ ἀρχαῖος νεὼς ὁ τᾶς πολιάδος ἐν ᾧ ὁ ἄσβεστος λύχνος.

du moins toute sa partie occidentale ; quant à la cella ouest, son usage « échappe à notre connaissance ».

Objections. 1° Cette théorie méconnaît tout ce que nous savons de la communauté du culte de Poseidon-Erechthée et d'Athéna, les θεοὶ σύνναοι ; Erechthée est le πάρεδρος d'Athéna. Un texte de Plutarque, Symp. qu. 9. 6 dit : καὶ νεὼ κοινωνεῖ Ποσειδῶν μετὰ τῆς Ἀθηνᾶς. Ce culte commun se révèle déjà dans les passages d'Homère que j'ai cités plus haut. Le plan de l'Erechthéion peut se rapprocher de celui des temples doubles[1]. 2° L'inscription CIA 322 relative à la construction de l'Erechthéion fait un état des chantiers lors de la reprise des travaux (409). Dans cette pièce officielle, l'Erechthéion est désigné ainsi : ὁ νεὼς ὁ ἐμπόλει ἐν ᾧ τὸ ἀρχαῖον ἄγαλμα. Il est donc constant qu'en 405 l'antique ξοάνον se trouve dans l'Erechthéion. Pausanias l'y verra encore. C'est contre toute évidence que M. Dœrpfeld explique que l'expression ἐν ᾧ τὸ ἀρχαῖον ἄγαλμα se rapporte à l'avenir, à un projet. Il faudrait sous-entendre un futur : ἔσται. La vieille statue devait être transférée dans l'Erechthéion, alors en construction : on y renonça et elle resta dans l'Hékatompédon. M. Dœrpfeld fonde cette restitution d'un futur sur les mots ἐλευσινιακὸς λίθος πρὸς ᾧ τὰ ζῷα : les dalles de calcaire éleusinien de la frise, destinés à porter des représentations figurées. Ici aussi il faut sous-entendre un futur. Mais il n'est point sûr, a remarqué M. Furtwängler[2], que les dalles en question n'aient pu être achevées et n'aient servi de modèle; en outre, il n'y avait aucun danger d'équivoque, tandis, que dans notre cas, les mots

[1] Temple de Vénus et de Rome. Furtwängler, *Meisterwerkc*, 173.

[2] *Sitzungber. d. b. Akad.*, 1898.

ἐν ᾧ doivent déterminer exactement le temple en question, c'est le titre de l'inventaire. Si l'on admet avec Dœrpfeld que la vieille statue était conservée depuis 479 dans l'Hékatompédon, les épistates de l'Erechthée auraient choisi précisément l'expression la plus impropre et la plus maladroite; ils auraient désigné l'édifice en construction par une épithète s'appliquant au temple voisin. Bien plutôt, si l'opinion de Dœrpfeld sur la vieille statue était juste, il en faudrait déduire que la grande inscription de l'Erechthéion traite de la construction de l'Hékatompédon. Furtwangler a donc raison d'affirmer que ce texte constitue l'écueil sur lequel la théorie de Dœrpfeld viendrait se briser immédiatement, en admettant qu'elle ait évité les autres.

La même inscription fournit encore une autre objection. Lors de la construction de l'Erechthéion, les matériaux de tous genres, blocs à demi travaillés, ἡμίεργα, etc. sont disséminés dans les environs immédiats. L'état des travaux en constitue l'inventaire détaillé, minutieusement examiné par M. Choisy[1]. Les épistates ont soin d'indiquer avec précision l'emplacement occupé par tel bloc non ravalé, telle corniche à moulures inachevées. Si l'on songe quelle faible distance sépare l'Erechthéion du soubassement du vieil Hékatompédon, on doit s'étonner que celui-ci ne soit pas nommé à propos d'une seule de ces pierres éparpillées dans le chantier. Les épistates ont coutume de signaler les différentes parties du temple d'après les objets tout proches, la paroi occidentale d'après le Pandroseion, le portique est d'après l'autel. Comment admettre que le portique des Corès et la paroi

[1] *Etudes épigraphiques sur l'architecture grecque.*

sud ne soient pas mentionnés comme « près ou en face » du vieux temple. Le portique des Corès[1] est dit ἡ πρόστασις ἡ πρὸς τῷ Κεκροπίῳ, la paroi sud ὁ τοῖχος ὁ πρὸς νότον ἄνεμον. L'angle de l'édifice où se trouvent la plupart des blocs ἡμίεργα est dit ἡ γωνία ἡ πρὸς τῷ Κεκροπίῳ. Si l'Hékatompédon n'eût pas été à cette époque rasé jusqu'au soubassement, les épistates l'auraient pris comme point de repère.

Ce même argument du silence doit être appliqué aux textes anciens et aux inscriptions; si l'ἀρχαῖος νεώς est l'Hékatompédon, comment s'expliquer l'oubli où est laissé le joyau de l'Acropole car il n'en est plus question jusqu'à Pausanias.

Ceci nous amène au dernier des arguments de M. Dœrpfeld. En 1887, M. Dœrpfeld reconstituant l'itinéraire suivi par Pausanias au moyen des bases de Conon et Timothée admettait que le périgète avait passé au nord du Parthénon et se trouvait (I, 24.3) auprès de l'Hépatompédon, niant l'hypothèse d'Ulrichs

[1] Le Cécropion est identifié par Furtwängler avec l'espace ouest de l'Erechthéion; les éphèbes de la tribu cécropide y placent des décrets d'honneur, *B. C. H.*, 1889, p. 257; Furtwängler distribue les divers locaux de l'Erechthéion par analogie avec le plan de l'Hékatompédon. A l'est, grande cella d'Athéna, à l'ouest, deux grands locaux, dont l'un, la partie centrale est divisée en deux parties égales : c'est le διπλοῦς ἐστι τὸ οἴκημα de Pausanias, διπλοῦς signifiant deux parties symétriques. Poseidon, Boutès et Cécrops ont chacun un autel et un lieu de culte distinct. La θάλασσα Ἐρεχθηίς est dans la chambre nord qui communiquait par la crypte avec la marque sacrée du trident de Poseidon identifié par Borrmann sous le portique nord.

Il y a une polémique entre Michaëlis et Petersen, *Jahrb.*, 1902, au sujet de la distribution des locaux de l'Erechthéion. L'argument tiré par Dœrpfeld et Michaëlis, de l'épaisseur des dalles dominant la citerne turque me paraît sans fondement.

sur l'existence d'un temple d'Athène Erganè. Dœrpfeld admet une lacune considérable dans le texte, lacune dans laquelle Pausanias décrivait l'Hékatompédon. Enfin il retrouvait deux fois encore la mention du dit temple dans les passages τῷ ναῷ τῆς Ἀθηνᾶς Πανδρόσου ναὸς συνεχής ἐστιν et πρὸς τῷ ναῷ τῆς Ἀθηνᾶς (I, 27.2 et 4). Cette interprétation a été réfutée par M. Homolle[1], dès 1885. Il n'y avait pas, du temps de Pausanias, un temple d'Athéna entre le Parthénon et l'Erechthéion, car en longeant le front nord du Parthénon, Pausanias n'aurait pas vu et ne signalerait pas le temple d'Athéna Polias, mais ce prétendu vieux temple d'Athéna. Ces quelques lignes montraient à M. Dœrpfeld le dernier pas à franchir. Il s'y est résolu et dans son dernier article, il n'établit plus aucune distinction entre le νεὼς τῆς Ἀθηνᾶς et le νεὼς τῆς Πολιάδος; tous deux sont les noms facilement échangeables par lesquels Pausanias désigne le vieil Hékatompédon [2].

Mais le texte de Strabon cité plus haut mentionnant l'ἄσβεστος λύχνος dans le temple de Polias, le témoignage de Pausanias, décrivant un temple de Polias qui contient la lampe et la vieille statue, enfin l'inscription de l'Erechthéion, ὁ νεὼς ἐν ᾧ τὸ ἀρχαῖον ἄγαλμα constituent un réseau de preuves convergentes. J'ajouterai seulement que Vitruve décrit un temple d'Athéna sur l'Acropole où

[1] *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1889 et *B. C. H.*, XVII, 181. Petersen, *A. M.*, XII, 71, traite l'interprétation de Dœrpfeld d'« höchst unwahrscheinlich ». La réfutation de Frazer, *l. c.*, p. 150 est faible.

[2] *A. M.*, 1897. Miss Harrison avait soutenu cette thèse avant M. Dœrpfeld. *Myth. and Monum. of Ancient Athens*, p. 507-511.

l'on ne saurait reconnaître que l'Erechthéion. Le ναὸς τῆς Πολιάδος est bien la cella orientale du temple ionique : Pittakys a retrouvé dans cette cella l'inscription suivante Ἀθηνᾷ πολιάδι εὐξαμένη ἀνεθ [1].

L'Hékatompédon n'a pas subsisté à côté de l'Erechthéion durant toute l'antiquité. La thèse de M. Dœrpfeld doit être décidément abandonnée. Je résume, en matière de conclusion, ce qui me paraît acquis sur les rapports des deux temples.

A l'origine, un temple double, l'Hékatompédon, dédié aux cultes réunis de Poseidon-Erechthée et d'Athéna [2]. La cella ouest est désignée par Hérodote sous le nom de τὸ μέγαρον τὸ πρὸς ἑσπέραν τετραμμένον ; la cella Est, celle d'Athéna est τὸ ἄδυτον τῆς θεοῦ. Une chapelle vouée à Pandrose contient les livres sacrés. Elle est attenante à la paroi ouest. La θάλασσα et la marque du trident de Poseidon sont encore à l'air libre. Lors des travaux d'élargissement de l'Acropole destinés avant tout à gagner de la place, le nouveau temple de Pallas et d'Erechthée est poussé plus au nord [3] ; il abrite l'antique statue et les signes sacrés. Callimaque exécute pour lui la fameuse lampe. La construction du portique des

[1] *C. I A.*, III, 133. « Im Erechtheion ». Pittakis, *Ancienne Athènes*, p. 397, dit formellement avoir trouvé ce fragment dans la cella orientale.

[2] Les Epidauriens doivent offrir un sacrifice τῇ Ἀθηναίῃ τῇ τε πολιάδι καὶ τῷ Ἐρεχθεῖ, Herod., V. 82.

[3] Keil. *Anonym. Arg.*, p. 92. « Man wollte Raum auf der Burg gewinnen ; die dauernde Erhaltung des pisistratischen Tempels ist aus diesem Grunde besonders unwahrscheinlich. Stand erst der neue Parthenon und blieb der neue Tempel, so hatte man auf der Burg weniger Raum als vordem. »

Cariatides donne le signal de la démolition de l'Hékatompédon, portique et cella; des fragments de colonnes et d'entablements sont encastrés dans le mur de l'Acropole[1].

Dès la fin du Ve siècle, l'aspect de l'Acropole était tel que l'ont connu Strabon et Pausanias : deux temples d'Athéna, l'Erechthéion et le Parthénon se dressent seuls sur le rocher de l'Acropole, chefs d'œuvre où, selon le mot de M. Lechat[2] « sont venus converger au moment de leur plein épanouissement les deux ordres d'architecture qui sont, chacun à sa manière, l'expression de l'idéal grec. »

[1] Je n'admets pas l'hypothèse de Michaëlis qui applique les mots ὁ παλαιὸς νεὼς τῆς Πολ. ἐνεπρήσθη, Xén., I. 6. à l'Hékatompédon.

[2] *Le temple grec. Conclusion.*

ABRÉVIATIONS

A. M. = Athenische Mittheilungen.
Arx. Ath. = Michaëlis. Arx. Athenarum, 2e éd. Bonn, 1901.
B. C. H. = Bulletin de Correspondance hellénique.
C. I. A. = Corpus Inscriptionum Atticarum.
Jahrb. = Jahrbuch des archæologischen Instituts.

BIBLIOGRAPHIE

L'histoire du vieux temple d'Athéna est exposée par M. Dœrpfeld dans le vol. XII des *Ath. Mitt.* Elle a été résumée par Frazer dans un article du *J. of Hell St.* 1893[1]. Frazer groupe en cinq chefs principaux les arguments de M. Dœrpfeld et y répond successivement. En 1890 et en 1897, nouveaux articles de M. Dœrpfeld, *Ath. Mitth.*.

L'article publié par Michaëlis dans le vol. XVII du *Jahrbuch* donne toute la bibliographie jusqu'en janvier 1902. Ont paru depuis Petersen, *Die Erechtheion-Periegese des Pausanias, Jahrb.* 1902, p. 50; Michaëlis, *Die*

[1] Cf. encore *A. M.*, 1905, article de Dœrpfeld sur le plan primitif de l'Erechthéion, et enfin l'ouvrage capital de Wiegand et Schrader *Die archïsche Porosarchitektur*, Pl. 1 et 6.

Bestimmung der Räume des Erechtheion. ib., p. 81. Wachsmuth, article *Athen*, tirage à part du supplément de Pauly-Wissowa, 1903. L'auteur en est resté sur presque tous les points à ses anciennes théories. Ed. Gardner *Ancient Athens*, nov. 1902, indications très sommaires. Plans et dessins de Middleton, publiés par Gardner. E. Meyer. *Geschichte des Alterthums*, préface du Ve vol. Lechat, *Musée de l'Acropole*, p. 144 et l'itinéraire de Pausanias sur l'Acropole à propos de la statue d'Endoïos. Milchœfer, *Philologus*, 1902, p. 440. P. Foucart, *Revue de Philologie*, 1903, I. Les constructions de l'Acropole d'après l'*Anonimus Argentinensis*. M. Schrader m'a communiqué les bonnes feuilles d'un article de M. Dœrpfeld, *A. M.*, 1904, intitulé : *Die Zeit des alteren Parthenons*. M. Dœrpfeld y prouve que les substructions du premier Parthénon sont antérieures à l'invasion des Perses. Mais il omet de dire que c'était déjà l'opinion de Michaëlis. *Der Parthenon*, Excursus über den vorpersischen Tempel. M. Dœrpfeld annonce p. 415 un prochain article sur le vieux temple d'Athènes. Le passage suivant pourrait faire croire que M. Dœrpfeld fut sur le point de modifier son opinion : «Im sichte dieser Erkenntniss wird man auch die längst für mich gesichert gehaltene Thatsache, dass auch der alte Tempel nach der Vollendung des Neubaues nicht abgebrochen und das uralte Bild nicht in den Neubau hinüber geschafft wurde, anders beurteilen als es bisher gewöhn lich geschieht : einige neue Beweise werde ich demnächst veröffentlichen.» Cet article est une réponse à celui de M. Michaëlis.

ÉTUDE DE PSYCHOLOGIE SOCIALE

par Otto KARMIN
Docteur en philosophie
Privat-docent à l'Université de Genève

« L'homme individuel, écrit Charles Secrétan [1], possède une vie propre ; mais cette vie, il la tient d'êtres semblables et ne peut la conserver qu'avec l'aide de ses semblables, au maintien desquels il concourt (« parfois » ajouterons-nous). Dans l'espace et dans le temps les êtres humains sont rattachés entr'eux par des fils intangibles que rien ne saurait briser. »

Les fils intangibles, mais non moins réels pour cela, dont parle le philosophe romand, ce sont les phénomènes *inter-cérébraux*, différents des, et quelquefois opposés aux phénomènes *intra-cérébraux* de la psyché individuelle [2].

En effet, comme le dit Th. Ribot, il y a « un ordre de phénomènes que ni l'introspection, ni l'expérimentation, ni le raisonnement ne peuvent nous révéler, parce qu'ils naissent d'une action réciproque des esprits, parce qu'ils ne dérivent pas de l'individu seul, mais des rapports des individus entre eux [3]. » Ce sont d'après

(1) Ch. Secrétan. *Mon utopie*. Lausanne 1892, p. 48.

(2) Ces termes sont empruntés à G. Tarde. *Etudes de psychologie sociale*. Paris 1898, p. 47.

(3) Th. Ribot. *La psychologie de 1896 à 1900*. Compte rendu du IVe Congrès international de psychologie. Paris 1901, p. 46.

Durkheim [1] « les représentations collectives produites par les actions et les réactions échangées entre les consciences élémentaires dont est faite la société. » La science de ces phénomènes « de la psychologie spéciale qui est en rapport direct avec les phénomènes sociologiques [2], cette « psychologie interpsychique [3] », nous la nommons — d'accord avec Bernheim [4], avec Schäffle [5], avec Groppali [6], avec Ribot [7], et d'autres — PSYCHOLOGIE SOCIALE.

Si le mot : psychologie sociale, est sûrement de création récente, la chose — au moins en partie — est assez ancienne. Groppali [8] revendique l'honneur de l'avoir entrevue pour trois de ses compatriotes : Giovanni Battista Vico, le grand philosophe de l'histoire, pour Carlo Cattaneo, l'intrépide républicain fédéraliste, le fondateur du *Politecnico* et pour Cataldo Janelli. Bernheim [9], au contraire, proclame Hegel le précurseur de notre science, et Auguste Comte son véritable fon-

(1) DURKHEIM. *Représentations individuelles et représentations collectives.* Revue de métaphysique et de morale, P. 1898.

(2) Herbert SPENCER. *Principles of psychology*, 4th éd., London 1899, II, 576.

(3) G. TARDE, op. c., p. 62.

(4) Ernst BERNHEIM. *Lehrbuch der historischen Methode*, 3. Aufl. Leipzig 1903, p. 609.

(5) A. SCHÆFFLE. *Bau und Leben des socialen Körpers*, 2. Aufl. Tübingen 1896, I, 176.

(6) Alessandro GROPPALI. *Psicologia sociale e psicologia collettiva.* Compte rendu du IVe Congrès international de psychologie. Paris 1901, p. 738.

(7) Th. RIBOT, o. c., p. 46.

(8) A. GROPPALI. *Sociologia e psicologia. Studi critici.* Verona 1902, p. 135.

(9) BERNHEIM, o. c., 606.

dateur. D'après lui ce sont H.-Th. Buckle, J.-W. Draper, W.-E.-H. Lecky, E.-B. Tylor, Gustav Freytag, Jacob Burckhardt, W.-H. Riehl et d'autres qui l'ont appliquée à l'étude de l'histoire, après que John Stuart-Mill [1] avait développé la théorie de l'*Ethologie* [2].

Les auteurs cependant qui, les premiers, ont délimité le champ de la nouvelle science d'une manière transitoirement durable, sont Moritz Lazarus (1824-1903) et Heymann Steinthal (1823-1899) les fondateurs de la *Zeitschrift für Völkerpsychologie* (1860). Ces savants revendiquent deux champs d'action pour la nouvelle branche d'études, l'un théorique et l'autre descriptif : ils veulent présenter les conditions générales et les processus de la vie psychique dans la société et ils veulent décrire les phénomènes psychiques que déterminent ces conditions et ces processus chez les différents peuples [3].

Nous ne suivrons pas Bernheim dans le récit des polémiques suscitées par la publication de Lazarus et Steinthal, tant au point de vue du fond, qu'au point de vue de la terminologie [4]. Voici seulement la définition que donne de la nouvelle science le professeur de Greifswald lui-même [5] : « La psychologie sociale a pour tâche d'étudier ls phénomènes psychologiques se produisant dans les activités et les états des collectivités sociales, c'est-à-dire parmi des pluralités d'individus se trouvant

(1) John Stuart Mill. *System of logic ratiocinative and inductive,* 4th éd., London 1856, II, 6, § 5.

(2) Il faudrait examiner si Montesquieu ne doit pas figurer à la place d'honneur des précurseurs de la psychologie sociale.

(3) Bernheim, o. c., 607, 608.

(4) Ibid., 608, 609.

(5) Ibid., 609.

en action sociale réciproque. Elle étudie ces phénomènes dans ses formes et conditions générales *(psychologie sociale générale)* et dans ses manifestations particulières et concrètes chez certaines collectivités, notamment chez les nations *(psychologie sociale particulière ou descriptive)*. »

Cette définition (même en faisant abstraction de sa lourdeur) n'aura pas l'assentiment de tous. S'y opposeront ceux qui, comme Georg von Mayr [1] — tout en s'occupant des sciences sociales en général — croient pouvoir laisser de côté presque complètement le côté psychologique de ces questions. La combattront ceux qui, comme Scipio Sighele [2] voient dans la psychologie sociale une science-sœur de la psychologie collective; enfin ceux qui, comme Tarde [3], identifient la psychologie sociale et la sociologie. Personnellement, la définition de Bernheim nous plaît beaucoup, surtout dans sa première partie; nous préférons cependant, à cause de sa grande brièveté, la définition suivante exprimant la même idée : LA PSYCHOLOGIE SOCIALE EST LA SCIENCE DES ENTR'INFLUENCES PSYCHOLOGIQUES [4].

(1) Georg von MAYR. *Begriff und Gliederung der Staatswissenschaften*, 2. Aufl. Tübingen 1906.

(2) Scipio SIGHELE. *La foule criminelle*, 2me éd., Paris 1901, p. 190. Pour Sighele, comme pour Ferri, la psychologie *sociale* est la psychologie des collectivités réunies *dynamiquement*; la psychologie *collective* est la psychologie des collectivités réunies *statiquement*.

(3) G. TARDE. *Etudes de psychologie sociale*. Paris 1898, p. 1. « l'auteur.... entend par sociologie la psychologie collective tout simplement, si tant est que la chose soit simple ».

(4) Plus exactement : *...la science des entr'influences des individus et des groupements d'individus, quant à leur psyché respective.*

Cette définition indique presqu'automatiquement la place de notre science dans le plan des sciences sociales en général. La psychologie sociale se trouve sur le même niveau que l'étude des entr'influences des individus quant aux conditions économiques, juridiques, politiques, etc. C'est en se combinant avec ces différents phénomènes et en étudiant les lois de leur mutuelle dépendance que l'ensemble de ces sciences se transforme en sociologie (1). — La psychologie sociale elle-même se subdivise en plusieurs parties, qui seront à étudier.

Nous avons vu que Bernheim distingue entre une psychologie sociale générale et une psychologie sociale spéciale ; on parle d'un point de vue dynamique et statique pour étudier les entr'influences psychologiques ; on a publié des psychologies des sectes (2), des foules — tant normales que morbides (3), des peuples (4), des militaires (5), des socialistes (6), des anarchistes (7), sans

(1) La subordination de la psychologie sociale à la sociologie est aussi enseignée par L. Gumplowicz. *Grundriss der Sociologie*. Wien 1885, p. 72.

(2) Scipio Sighele. *Psychologie des sectes*. Paris 1898.

Dr Binet-Sanglet. *Les lois psychophysiologiques du développement des religions*. Paris 1907.

(3) Gustav Le Bon. *Psychologie des foules*. 5me éd., Paris 1900.

Dott. Pasquale Rossi. *Psicologia collettiva morbosa*. Torino 1901.

(4) A. Fouillée. *Psychologie du peuple français*. Paris 1898.

Ibid. *Esquisse psychologique des peuples européens*. Paris 1903.

E. Murisier. *La psychologie du peuple anglais*. Archives de psychologie, t. I, p. 261-277. Genève 1902.

H. Fielding Hall. *The soul of a people (Birma)*. London 1903.

parler des psychologies collectives ([8]) tout court, et des psychologies de la langue ([9]), de la littérature ([9]), des cultes, etc.

C'est un sabbat. On y parle d'agglomérations constantes (de peuples), mi-constantes (de sectes), passagères (de foules); d'états psychologiques individuels, de provenance indubitablement sociale (socialisme, anarchisme), de psychologies de métiers (militaire, médecin), des résultats extra-personnels de l'entr'influence psychologique (langue, littérature), etc.

Si la psychologie sociale, à l'heure actuelle, est encore aussi désordonnée, c'est dû au fait — nous semble-t-il — qu'on a commencé à l'étudier par la fin. Les rares travaux qu'on possède (rares par rapport à la production sociologique colossale paraissant chaque année) traitent presque toujours des questions excessivement complexes, des combinaisons d'états psychologiques multiples et souvent opposés.

([5]) Dr Campaneo. *Essai de psychologie militaire individuelle et collective.* Paris 1902.

A. Hamon. *Psychologie du militaire professionnel.* Nouvelle éd. Paris 1895.

([6]) Gustav Le Bon. *Psychologie du socialisme.* 4me éd. Paris.

([7]) A. Hamon. *Psychologie de l'anarchiste socialiste.* 3me éd. Paris 1895.

([8]) Dott. Pasquale Rossi. *Psicologia collettiva.* Milano 1900.

Alberto Stratico. *La psicologia collettiva.* Milano, s. a. Biblioteca Sandron. N. 27.

([9]) H. Höffding. *Esquisse d'une psychologie fondée sur l'expérience.* Paris 1900, p. 32.

Ad. ([2])-([9]). — Ces indications n'ont nullement la prétention d'être une bibliographie du sujet; ce n'en est qu'une petite partie destinée à montrer dans quelles directions des travaux ont déjà été effectués.

Un exemple.

La psychologie du jury fait indubitablement partie de la psychologie sociale. C'est même une des rares parties sur lesquelles on ait travaillé chiffres en main. Qu'il nous soit donc permis de citer le résultat auquel est arrivé un des auteurs les plus estimés de notre science. « Le jury, écrit Gabriel Tarde[1], se laisse influencer *toujours dans la même mesure*[2] (la concordance des chiffres proportionnels est frappante) par le sexe, l'âge et le degré d'instruction des accusés, plus sévères pour les accusés à mesure qu'ils sont moins jeunes ou plus instruits, plus sévère pour les hommes que pour les femmes et pour les crimes contre la propriété que pour les crimes contre les personnes. On voit qu'il est galant et propriétaire. Sans plaisanterie, cela signifie, non qu'il a une jurisprudence inconsciente, mais qu'en moyenne, comme la chose doit fatalement arriver pour des esprits de même ordre moyen, du même pays et du même temps, il a égard, suivant une mesure invariable, à des circonstances aggravantes ou atténuantes qui, dans l'ensemble des cas, ne changent pas ». Et plus tard Tarde écrit[3] : « En tout cas il est manifeste que le jury est encore moins intelligent que les jurés »[4].

Ces constatations sont certainement intéressantes,

(1) G. Tarde. *La criminalité comparée.* Paris 1886, p. 107.

(2) C'est Tarde qui souligne.

(3) Ibid. *L'opinion et la foule.* Paris 1901, p. 186.

(4) Cette constatation est analogue à la phrase bien connue : *Senator bonus vir, senatus autem mala bestia.* (Monsieur Paul Oltramare, professeur à l'Université de Genève, interrogé par nous sur l'origine de l'adage, ne l'a jamais rencontré dans un auteur antique; il pense qu'il date du Moyen-Age ou de la Renaissance).

mais on aimerait connaître le mécanisme (si je puis m'exprimer ainsi) de la psychologie du jury. Comment se fait-il que les jurés dans leur ensemble soient moins rationnels que pris isolément? Tarde a lui-même résolu une partie du problème en montrant l'influence énorme de l'*imitation* (¹) sur la vie sociale. Mais quel est le mécanisme de l'imitation même? Pourquoi favorise-t-elle les sentiments de « galanterie » et de « propriétarisme » chez les jurés au lieu de favoriser les sentiments d'équité et de respect de la vie humaine et l'idée de la prophylaxie sociale ? — Points encore à étudier.

Et si la constatation de Tarde sur les tendances du jury est exacte pour la moyenne des cas, il faudrait encore voir les cas mêmes. Y a-t-il une différence, et quelle différence y a-t-il entre des jurés de la ville et de la campagne ? le jugement sera-t-il le même dans le premier cas si les jurés sont des ouvriers industriels, des commerçants ou des professeurs de l'université ? dans le second cas s'ils sont de grands, de petits propriétaires ou des ouvriers agricoles ? *Ceteris paribus*, le verdict sera-t-il identique en France et en Angleterre, en Corse et en Norvège? prononcé par des Suisses romands ou allemands? — Il est certain que la race, l'éducation, l'histoire, la religion, les institutions jouent un rôle énorme. — D'autre part un congrès international de mathématiciens est beaucoup plus homogène, psychologiquement parlant, que, par exemple, un congrès des mutualistes de la Haute-Savoie. — Tout ce qui parmi ces facteurs est d'ordre psychologique est encore, ou à peu près, à étudier. — Faisons abstraction de la psychologie de la race, de la

(¹) G. TARDE. *Les lois de l'imitation*. 3ᵉ éd. Paris 1900.

nation, du métier, de la communauté religieuse, de la *Weltanschauung*, etc.; ne considérons que la psychologie de la « tendance sociale » d'un individu. — Analysons, par exemple, un conservateur, sans la prétention, d'ailleurs, d'en faire un portrait à la La Bruyère ou une étude documentaire à la Hamon. Nous lui découvrons du misonéisme, du philarchaïsme ([1]), du sens pratique; sa vie émotionnelle, souvent, est réduite à la sentimentalité, etc. ([2]). Mais le misonéisme lui-même, pour ne prendre qu'un point du tableau, est encore un état psychologique composé. Voici d'abord des exemples pour en montrer l'essence. Buckle ([3]) rapporte qu'en 1760 « quelques hommes du gouvernement aux idées hardies proposèrent de faire nettoyer les rues de Madrid; cette audace excita la colère générale. Ce ne furent pas seulement les gens du peuple qui exprimèrent hautement leur blâme, les gens qu'on qualifiait de bien élevés firent chorus avec eux. Le gouvernement en appella au corps médical, comme ayant la haute direction de la santé publique : le corps médical n'hésita pas à donner son opinion : il n'y avait pas lieu à enlever les immondices; les déplacer, c'était faire une expérience dont il était impossible de calculer les conséquences. Leurs pères avaient bien vécu dans l'ordure, pourquoi

([1]) Qu'il nous soit permis de « lancer » le mot : *philarchaïsme,* c'est le complément nécessaire de *misonéisme,* déjà admis dans le langage scientifique. *Philarchaïsme* c'est le contraire de *cupiditas novarum rerum,* c'est la *tralaticiarum rerum cupiditas,* l'amour de l'ancien parce que c'est l'ancien.

([2]) Sur la légitimité de pareilles recherches, comp. Dr Theodor Sternberg. *Charakterologie als Wissenschaft.* Lausanne 1907.

([3]) H. T. Buckle. *Histoire de la civilisation en Angleterre,* traduction Baillot. Paris 1865, t, IV, p. 109.

n'y vivraient-ils pas, eux? Leurs pères étaient des hommes sages, qui savaient ce qu'ils faisaient. Les odeurs mêmes dont quelques personnes se plaignaient, étaient probablement très saines, car l'air étant vif et piquant, il était extrêmement probable que les mauvaises exhalaisons, en rendant l'atmosphère plus lourde combattaient quelques-unes de ses propriétés malsaines (1). Donc les médecins de Madrid émirent l'opinion qu'il valait mieux laisser toutes choses comme leurs ancêtres les avaient laissées et qu'on n'essayât, en aucune façon, de remuer les ordures qui étaient éparpillées de tous les côtés ».

Lord Brougham (2) rapporte que la cour de George III était énergiquement opposée à la suppression de la traite des noirs et que le roi lui-même « ne considérait cette question qu'avec horreur, parce qu'elle sentait l'innovation ».

Montaigne (3) analyse très finement son propre misonéisme : « Je suis desgoûté de la nouvelleté, quelque visage qu'elle porte, et ay raison, car i' en ay vu des effects très-dommageables : celle qui nous presse depuis tant d'ans, elle n'a pas tout exploicté; mais on peut dire avecques apparence que par accident elle a tout produit et engendré, voire les maux et ruines qui se font depuis, sans elle et contr' elle : c'est à elle à s'en prendre au nez :

Heu! patior telis vulnera facta meis ».

Baudrillart (4), commentant ces paroles ajoute : « Mon-

(1) Opinion émise, en plein XIXe siècle, par Louis Veuillot.

(2) BROUGHAM. *Sketches of statesmen of the time of George III.* London, s. a., t. II, p. 104.

(3) MONTAIGNE. *Essais*, liv. I, chap. 22. *De la coustume de ne changer aysement une loy receue.*

(4) HENRI BAUDRILLART. *Jean Bodin et son temps; Tableau des théories politiques et des idées économiques au seizième siècle.* Paris 1853, p. 81.

taigne a en dégout les nouveautés. Outre qu'elles troublent et dérangent, elles amènent des excès qui blessent son bon sens et son humanité, elles dépassent les prévisions de leurs auteurs, elles ont pour point de départ des opinions aussi incertaines que celles dont elles prétendent prendre la place ».

Voici clairement montré quelques composantes du misonéisme. Nous ne sommes plus très éloignés de la limite — bien vague — qui sépare la psychologie sociale de la psychologie individuelle.

Mais alors une nouvelle question se pose : Faut-il réduire tous les phénomènes de psychologie sociale à leurs dernières composantes? — Nous le pensons en effet, et nous croyons (mais ceci n'est pour le moment qu'une croyance) qu'en faisant ces réductions on arrivera à un nombre relativement petit de tendances socialo-psychologiques, c.-à-d. s'expliquant par le contact de la psyché individuelle avec les psychés ambiantes.

On nous répondra peut-être avec Gumplowicz (1) qu'il est plus facile de prévoir la manière d'agir d'une collectivité que celle d'un individu. Est-ce bien exact? — Que dans certains cas pathologiques (paniques, surexcitation admirative ou exécrative) les collectivités agiront d'une manière facile à prévoir — nul ne le niera. Autrement chez les collectivités en état de repos. Quel meilleur exemple de la difficulté de prévision que le referendum suisse du 20 mai 1900 contre la loi d'assurance, votée par tous les conseillers moins un, et repoussée par le peuple à une majorité de deux tiers ? Certes,

(1) Ludwig Gumplowicz. *Sociologie und Politik*. Leipzig 1892, p. 53.

Schäffle[1] a raison de dire qu'on peut prédire en général l'attitude que prendront certains milieux sociaux vis-à-vis de certaines questions de l'économique, de la politique, de l'art, de la religion, etc. Mais ceci se prédit, aussi bien, croyons-nous, si non mieux pour un individu qu'on se donne la peine d'étudier un peu. Même, s'il n'y avait pas cette possibilité, les relations humaines seraient rendues presqu'impossibles, car nul ne pourrait plus se fier à autrui. Mais supposons même que Gumplowicz ait raison et qu'il soit plus aisé d'étudier la psychologie des groupes que la psychologie (sociale) des individus, cela ne dispenserait pas encore de l'étude des phénomènes simples. L'avantage incontestable de la socialo-psychologie macroscopique — si je peux m'exprimer ainsi — c'est de ne pas être absorbée par certains cas extrêmes. Mais il faut se demander si ces cas extrêmes ne sont pas précisément le levain qui provoque la fermentation de l'agrégat humain, et qu'en négligeant la socialo-psychologie microscopique nous ne nous trouvions devant nos problèmes comme les chimistes devant une cuve de bière avant les travaux de Thénard. — Nous continuons donc à penser qu'il faut étudier les phénomènes de psychologie sociale en commençant par la base. Qu'on prenne d'abord les états psychologiques résultant du contact de deux individus. Nous trouverons le désir de communiquer ou de se fuire, de s'entr'aider ou de s'exterminer, de s'imposer ou de se soumettre, tant par la force que par la persuasion. — Ajoutons un troisième individu : ces rapports changeront en certains

[1] SCHÆFFLE. *Bau und Leben des socialen Körpers*. Tübingen 1875, Bd. I, p. 308.

points; laissons grandir le groupe — nous pourrons en étudier les différentiations. Ceci serait la méthode idéale. Or nous savons fort bien que « l'individu »(1) n'existe pas; mais alors il faut isoler autant que possible et étudier ces « Reinkulturen » puisque nous savons que dans les manifestations collectives « les activités individuelles, en s'additionnant, engendrent, non une somme numérique, non un simple accroissement d'intensité, mais des résultats nouveaux »(2).

Malheureusement les difficultés signalées sont loin d'être les seules; les individus n'agissent pas seulement sur leur milieu, leur milieu réagit encore sur eux. On a même pu aller jusqu'à prétendre que ce sont les seuls facteurs économiques qui façonnent la psyché tant individuelle que sociale. C'est encore un problème à résoudre que l'influence des institutions sur l'homme et celle de l'homme sur les institutions. C'est le complément de l'étude de l'entr'influence des individus, car celle-ci n'embrasse pas la totalité des phénomènes socialo-psychologiques. En effet, nous ne pensons pas violer notre définition de la psychologie sociale en faisant entrer les *institutions* dans le cadre de notre étude, car nous considérons les institutions comme des phénomènes psychologiques secondaires, précipités (chimiquement parlant). — Il est certain que la psychologie sociale n'a pas la prétention de remplacer l'économique, p. e.; mais elle en étudie le côté psychologique, et celui-ci est énorme.

(1) « L'individu » est un proche parent de « l'homme moyen » de Quetelet.

(2) Th. Ribot. *La psychologie de 1896 à 1900;* dans *Compte rendu du IVe Congrès international de psychologie.* Paris 1901, p. 46.

Le mobile utilitaire ressort de la psychologie sociale. Pas de théorie sur l'intérêt sans des considérations socialo-psychologiques. Toute « l'école autrichienne » se base sur des phénomènes cérébraux. -- Et même si le « matérialisme historique » était légitime, son existence n'ôterait rien à notre science, il la simplifierait seulement de beaucoup : la voie qui relie les surconstructions sociales avec leur base économique est encore une voie formée par les nerfs de la collectivité, ou plutôt par les nerfs de ceux qui forment la collectivité.

Aussi l'objection : mais tout est de la psychologie sociale, ne nous émeut guère. Si tout n'est pas de la psychologie sociale, celle-ci entre un peu partout. — C'est comme pour l'hématologie. Le sang comme tel est relativement vite étudié, mais il circule, et il traverse le cerveau et l'estomac, l'œil et le fessier. Il nourrit toutes les parties du corps mais chacune d'elles modifie sa composition chimique, la rapidité de sa marche, etc. Personne cependant accusera l'hématologie de vouloir absorber l'anatomie et la physiologie du corps humain (1). — De même la psychologie sociale s'occupe de très nombreux phénomènes sociaux, mais elle ne les étudie qu'à son point de vue, laissant aux économistes, aux juristes, etc., le soin d'envisager les mêmes phénomènes sous leur angle visuel respectif.

Ceci rapidement esquissé, l'énorme difficulté d'une classification de la psychologie sociale se manifeste clairement. Notre science est encore à l'état chaotique, ou plutôt à l'état d'un astre lorsque la première surface

(1) Nous n'avons pas besoin d'insister que ceci n'est qu'une image; nous ne sommes nullement partisan de l'organisisme sociologique à la Lilienfeld.

solide commence à se former; rien n'est définitif, les terres surgissent et disparaissent, aucun contour n'est fixe, à peine quelques sommets dominent-ils par leur hauteur et leur stabilité l'écorce fluctuante. Qui oserait alors en écrire la géographie? — La psychologie sociale possède, elle aussi, quelques-unes de ces montagnes, bien rares, hélas; mais les continents sont sujets à de perpétuels bouleversements et leurs limites n'ont rien de permanent. — Tout ce qu'on peut faire en ce moment, c'est de montrer les principales parties de notre astre en voie de formation.

Ce qu'il faudra distinguer avant tout, en ne jamais perdant de vue leur dépendance réciproque, ce sont les milieux psychologiques formatifs et les formations psychologiques (1).

L'étude des milieux formatifs, ou de la psychologie des collectivités, envisage deux groupements morphologiques des agglomérations humaines : les agglomérations temporaires et les agglomérations (relativement) durables. La réunion temporaire de deux ou plusieurs êtres pour l'amour ou pour le combat est du premier groupe; elle sera constante et deviendra la famille et l'armée, agglomérations permanentes, fort différentes des premières. Dans le premier cadre nous plaçons une foule accourue sur le lieu d'un sinistre, le public d'un théâtre, une procession, etc.; dans le second nous mettrons les expansions de la famille : le clan, la tribu, etc.; les mélanges de ceux-ci : les nations; les subdivisions politiques et économiques : les classes; les subdivisions pro-

(1) Comme il faut commencer par un bout, nous nommons d'abord celui qui le premier a été étudié.

fessionnels : la magistrature, le corps enseignant, le prolétariat industriel et agricole, etc., etc. — La séparation des deux grands groupes, d'ailleurs, n'est pas absolue, de nombreuses transitions existent; ainsi la horde se formant pour razzier une caravane et se dispersant ensuite; l'ensemble des émigrants sur un transatlantique; un jury, etc.

Quant aux formations socialo-psychologiques elles-mêmes (1), une double division s'impose, quoiqu'il y soit encore plus difficile que pour la psychologie des collectivités d'en déterminer les limites. Faute de mieux nous distinguons des entr'influences psychologiques simples et composées. Parmi les premières nous classons l'imitation et l'opposition, l'égoïsme et l'altruisme, la crédivité, l'obéissance, la sociabilité, la ponctualité, etc. Parmi les secondes nous nommons l'individualisme et le socialisme (dans le sens étymologique du mot), le conservatisme et le révolutionnarisme, etc. Quelle complexité dans le « sentiment d'honneur » ou le « nationalisme »! Or ce n'est rien en comparaison de phénomènes tels que la religion ou la langue. Il est vrai que dans ces derniers entrent de nombreuses « institutions » et que les facteurs matériels y jouent un rôle énorme : température, nature du sol, flore et faune ambiantes, etc. Mais il est vrai que les religions et les langues sont elles-mêmes des institutions, au moins en partie, institutions beaucoup plus stables que « l'opinion publique » p. e., moins stables que la logique considérée psychologiquement.

(1) On en trouvera une liste assez longue en parcourant le Lexique sociologique qui forme l'appendice de WAXWEILER : *Esquisse d'une sociologie.* Bruxelles 1906.

Une autre division s'ajoute encore à celle que nous venons d'esquisser; celle entre phénomènes d'ortho-psychologie sociale et entre phénomènes de psycho-pathologie sociale. Là encore, comme pour la psyché isolée, il n'y a pas de délimitation fixe entre ces deux formes, mais comme on distingue parfaitement bien un homme normal d'un dément, on peut distinguer une foule « normale » d'une foule « morbide », une entr'influence psychologique « normale » d'une entr'influence pathologique. La comparaison d'un bal et d'une épidémie choréique, d'un cortège et d'une procession de flagellants, feront bien comprendre notre pensée (1).

Mais en développant la psychologie sociale dans les sens indiqués, cette science ne sera pas encore complètement établie; ses lois fondamentales resteront à étudier. Comment est-ce que se produit la contagion, la survivance d'une idée ou d'un sentiment? Quelles sont les lois d'après lesquelles les phénomènes de subconscience sociale, dont parle Schæffle (2), passent le seuil de la constatabilité? — Ce sont des problèmes de cette nature qui sont les plus simples en apparence, mais les plus compliqués de fait. Là encore, comme pour toutes les sciences naturelles, il faudra procéder par induction. Ce n'est que par l'étude approfondie des faits très terre-à-terre qu'on pourra s'élever jusqu'à ces dernières formules qui, peut-être, nous donnerons la clef de toute notre

(1) Qu'il nous soit permis de citer, comme se trouvant au confins de la psychopathologie individuelle et sociale, le beau livre du Dr Terrien. *L'hystérie et la neurasthénie chez le paysan (vendéen).* Angers, 1906.

(2) Schæffle : *Bau und Leben des sozialen Körpers.* 2. Aufl. Tübingen 1895, Bd. I, p. 180.

science([3]). Mais nous en sommes encore bien loin ; à peine commence-t-on à voir moins trouble dans quelques détails, et ce ne sont pas des travaux comme le nôtre qui éclaireront le problème d'une lumière intense.

Notre ambition, et elle est grande, c'est d'avoir signalé quelques marches à monter et quelques écueils à éviter. Puissions-nous y avoir réussi.

([3]) Voici des formules qui, peut-être, appartiennent à la catégorie signalée :

« Dans une foule religieuse, la réceptivité suggestive des sujets est en raison de leur nombre ». (Binet-Sanglet : *Les prophètes juifs*. Paris 1905, p. 304.)

« L'intérêt que nous prenons à un événement qui ne nous touche pas personnellement est, *ceteris paribus*, en rapport inverse au carré de la distance à laquelle elle se passe ». P. e. — Un chien écrasé dans notre maison nous préoccupe : s'il a été tué dans notre rue, nous demanderons des détails de l'accident ; si c'est dans notre ville, nous en parcourons la nouvelle des yeux; nous ne regardons pas cette rubrique dans un journal étranger. — L'affaire Humbert a fait tort à l'intérêt porté aux éruptions de la Martinique.

« La loi de Weber-Fechner s'applique aussi aux phénomènes socialo-psychologiques ». P. e. — En temps ordinaire la nouvelle d'un assassinat scandalise ; en temps de guerre ou de révolution elle passe inaperçue. — Pendant la période révolutionnaire, alors que la guillotine était en permanence, les exécutions capitales étaient un sujet de plaisanteries et une occasion de jeux dans les prisons de Paris.

L'APPORT DE SISMONDI

AUX IDÉES CONTEMPORAINES

Par Louis ULLMO

Dans l'ordre sociologique contemporain deux idées se partagent l'attention du monde : l'idée collectiviste que nous devons à Karl Marx et qui veut placer entre les mains de l'Etat toutes les forces productrices du monde ; l'idée anarchiste que nous devons à Bakounine et Kropotkine, et qui, aspirant à la complète destruction de l'Etat, veut faire de l'individu seul le centre de toute activité sociale. De 1869 à 1872, ces deux tendances furent un instant réunies, lorsque Bakounine demanda et obtint son admission à l'Internationale. Mais cette association ne put durer, les divergences de méthode devant amener une scission, d'ailleurs fatale à l'Internationale si redoutée auparavant. On a beaucoup parlé de collectivisme ces dernières années, et les disciples de cette doctrine sociale foisonnent. Par contre, on connaît moins l'anarchisme dont les violences bruyantes seules arrivent à notre oreille. Mais si le système anarchiste est peu connu, le rapport profond qui lie ces deux systèmes sociaux aux idées économiques de M. de Sismondi est totalement ignoré par le gros du public. C'est à prouver ce rapport, qui fait, par une bizarre ironie du sort, de notre concitoyen ennemi de la démocratie, le promoteur involontaire des deux plus grands

mouvements sociaux depuis l'origine du monde, que nous consacrons cette brève étude.

Il faut distinguer « anarchie » et « doctrine anarchiste » ou doctrine de l'individualisme à outrance. Lorsqu'on parle d'« anarchie », immédiatement l'imagination épouvantée aperçoit des bombes et du sang, et par une association d'idées assez naturelle on conclut, que la doctrine anarchiste est la doctrine des bombes et du sang. C'est une erreur.

Celui que les mots n'épouvantent pas doit lire « La conquête du pain », par Kropotkine. Dans ce livre bien écrit, d'où toute idée de violence est exclue, les fondements du système anarchiste sont brillamment exposés. Il n'y est question ni de meurtre, ni de sang ; l'imagination du lecteur, loin d'être épouvantée par le tableau sombre des crimes contemporains, y trouvera, au contraire, la critique scientifique des vices de notre état social, et les espoirs riants de la société future. Tout en faisant des réserves sur le fond même de ces idées, est-il permis d'ignorer un système social qui exerce une si puissante attraction sur une partie de nos contemporains et qui est appelé, croyons-nous, à exercer une légitime influence sur la marche de la société vers un avenir de progrès ? Nous ne le pensons pas, et vous non plus, Messieurs.

La doctrine anarchiste a pris corps vers le milieu du XIXme siècle. Bakounine en fut le père, mais Kropotkine en fut le législateur. Originaire de Russie, d'où elle tire encore aujourd'hui le meilleur de sa sève, ce n'est qu'au contact de notre civilisation qu'elle a réussi à se dégager des formes violentes dont toute doctrine sociale nouvelle est enveloppée. Ce contact peut être personnifié

par l'association et la collaboration de Karl Marx et de Bakounine. Parler de cette association et de ce contact c'est dire qu'on ne peut comprendre en plein la doctrine anarchiste que par une analyse du marxisme qui en est la souche intellectuelle.

Mais qu'est-ce que le marxisme ?

Au début du XIXme siècle, l'industrie, grâce à l'invention de la machine à vapeur, prit un développement inconnu jusqu'à ce jour. Une véritable révolution s'opérait dans les conditions sociales, comme jadis l'imprimerie opéra une révolution intellectuelle en devenant la promotrice de la Réforme.

A l'origine on attribua, non sans raison d'ailleurs, la crise sociale où le monde se débattait, à la concurrence mortelle que la machine à vapeur faisait à la main-d'œuvre qu'elle supplantait presque du jour au lendemain; mais bientôt on se rendit à l'évidence et l'on comprit, que la machine à vapeur n'était pas aussi coupable qu'elle en avait l'air, puisqu'en multipliant la production et en rendant celle-ci meilleur marché, elle stimulait d'autre part la consommation, et que loin de détruire la main-d'œuvre, elle ne fit que la transformer en l'améliorant. Aussi l'ardente protestation que souleva ce nouveau mode de production à son début, s'atténua peu à peu, la classe la plus nombreuse ne trouvant que bénéfices à la production en masse qui mettait à sa portée des marchandises, que des gens même riches devaient se refuser auparavant. Le léger inconvénient de la transformation de la main-d'œuvre était donc largement compensé par les agréments qui résulteraient pour tout le monde de cet épanouissement de l'industrie; aussi le principal grief des mécontents eût-il vite fait de passer à

un autre objet dont nous allons tenter l'analyse. Il arriva, en effet, contrairement aux prévisions, que la machine à vapeur, loin de diminuer la main-d'œuvre, l'augmenta d'une manière imprévue. La campagne fut abandonnée, et les petits bourgs industriels devinrent des villes importantes et cela dans l'espace de quelques années seulement. Plus l'industrie produisait de richesses trouvant un facile écoulement, plus elle put offrir des salaires élevés et plus elle soutira l'élément campagnard au profit des villes tentaculaires. Il semblait que rien, absolument rien n'était susceptible d'arrêter la richesse croissante des salaires et le développement infini des villes. Puis un beau jour, sans motif apparent, une crise formidable s'abattit sur l'industrie ; la production fut subitement arrêtée, et des milliers, des centaines de mille d'ouvriers, privés de leur gagne-pain, eux et leurs familles, fournirent l'armée des sans-travail, du vice et du crime, ce terrible fléau des grandes villes.

La crise passée, comme tout organisme qui vit, la production reprit sa courbe ascendante, puis au bout de sept ou huit ans, la crise revint et ainsi régulièrement, alternant l'intense production avec l'intense misère, et mettant l'existence de la classe ouvrière tout entière à la merci du hasard et des incidents du marché mondial.

Ce phénomène de l'intense production et de l'intense misère revenant à intervales réguliers ne pouvait pas rester sans influence sur l'état social. Un universel mouvement de protestation contre l'ordre établi naquit au sein de la société. La révolution qu'on crut terminée par la proclamation de l'égalité des droits politiques, prit une forme nouvelle et s'intitula « communisme ». En France, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, les

théories révolutionnaires de Babeuf, de Saint-Simon, de Fourrier eurent une vogue extraordinaire. A la société capitaliste on voulut substituer par la force la société égalitaire, et l'Europe centrale, durant la première partie du XIXme siècle, ressemblait à un volcan fumant toujours prêt à éclater.

Lorsqu'on examine de près les théories sociales qui furent en vogue à cette époque, on peut aisément les ramener à ceci : la cause de la révolution sociale fut attribuée à la différence des classes, c'est-à-dire à la juxtaposition des riches et des pauvres, ceux-ci exploitant ceux-là, et le remède à cet état de chose on le vit dans le communisme des biens rendant tous les hommes égaux en richesses et par conséquent incapables de se faire du mal. Ainsi prêchèrent Bazard en France, le fameux Wutling à Zurich et Karl Grün en Allemagne. Ainsi prêchèrent tous les révolutionnaires, et la différence d'école qui les séparait provenait uniquement de la différence des moyens à employer pour réaliser cette fin. C'était l'époque du communisme utopique, auquel devait succéder le communisme scientifique de Karl Marx et Frédéric Engels.

Le trait distinctif du communisme utopique, c'était d'opposer une société idéale toute faite aux imperfections de la société réelle, et de vouloir employer la violence pour passer d'un état social à l'autre. La violence était considérée comme le moyen par excellence pour atteindre à ces fins et rien d'étonnant que le monde de cette époque fut pareillement agité. Le trait distinctif du communisme scientifique, au contraire, tel qu'il fut inventé par Karl Marx, c'était de prendre la société imparfaite au point où elle était, et de la transformer progressivement dans

le sens de l'égalité des richesses, en se servant des institutions existantes. Ainsi, théoriquement, tout en restant d'accord avec le but final des communistes, Karl Marx répudia la violence comme inutile et dangereuse, préférant à ce mode de faire, le mode pacifique de la conquête des pouvoirs et s'appuyant sur les institutions existantes.

Mais ce nouveau communisme, il fallut l'expliquer et le justifier. Il fallut expliquer à la classe possédante pourquoi elle était un obstacle au bonheur de l'humanité, et il fallut expliquer à la classe dépossédée pourquoi elle devait s'appuyer sur les institutions existantes pour réaliser les fins communistes, et de cette double explication réunie dans son livre, « Le Capital », naquit le communisme scientifique, c'est-à-dire la théorie du plus grand mouvement social depuis l'origine du monde. C'est grâce au « Capital », en effet, que le socialisme doit de ne plus être une chose disparate et incohérente, mais un tout, mais une doctrine puissante et universelle qui a ses défauts, certes, mais qui survivra en certaines parties à ses défauts, grâce à la trame indestructible qui en constitue le fond et la substance.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, en créant le communisme scientifique, Karl Marx devait une double explication au monde : 1° Expliquer comment la classe dépossédée était exploitée par la classe possédante ; 2° Expliquer pourquoi la transformation sociale devait se faire pacifiquement en s'appuyant sur les institutions existantes.

Nous n'aborderons pas ici la deuxième question qui sort du cadre de cette étude ; mais quelle fut la réponse de Marx à la première question fondamentale de son œuvre ? Comment expliqua-t-il l'exploitation sociale

dont la société offrait le spectacle, soit la coexistence de la richesse et de la misère ?

Karl Marx, esprit scientifique et abstrait, méprise les utopies courantes et les dadas populaires. Comme d'autres avant lui, il voulut être un réformateur, mais au lieu de baser son plan de réformes sur le sable des préjugés populaires, il voulut l'appuyer sur le roc solide de la science. Les récentes découvertes en économie politique devaient fournir la substance de son œuvre ; et c'était pour la première fois qu'on appliquait l'économie politique à la réforme sociale. Il lit Adam, Smith, Ricardo, J.-B. Say ; il connait Malthus et Sismondi. Aux premiers esprits de l'époque il emprunte le fond de sa théorie scientifique, et à ce fond scientifique il ajoute le sien.

Ses maîtres, il ne les cherche pas parmi les écrivains socialistes de l'époque, ceux-ci jouissant cependant d'une vogue considérable ; il les cherche, au contraire, parmi les économistes les plus bourgeois de l'Angleterre et de la France, et c'est de leurs théories même, qu'il tire des conséquences nouvelles, inattendues, avec une logique tellement implacable, que les maîtres eux-mêmes en sont effrayés. Tel fut le procédé de Karl Marx ; telle fut aussi la raison de son immense influence. D'un côté il bouleverse la classe bourgeoise par les conséquences implacables qu'il tire de ses théories, d'un autre côté il bouleverse la classe ouvrière, dont il détruit les utopies, pour leur tracer un chemin nouveau vers la conquête du bien-être.

Reprenant à son compte la vieille discussion sur la valeur des choses, il examine la théorie fondamentale d'Ad. Smith : que le travail est la mesure de la valeur.

Puis, observant la conséquence de cette prémisse, il la suit pas à pas dans Ricardo et J.-B. Say : « Si le travail « est la mesure de la valeur, plus il y a de travail plus il « y a de valeur, c'est-à-dire de richesses sociales. Cepen- « dant les richesses sociales une fois créées devant être « consommées sous peine d'être anéanties, il résulte que « plus il y a de produits plus il y a de bien-être dans « toutes les classes de la société. » La solution du paupérisme, d'après Ricardo et J.-B. Say, consistait donc dans une production de plus en plus intense de tous les objets nécessaires à la vie.

« Mais, halte-là ! s'écrie Sismondi, un autre écono- « miste de l'école anglaise, votre théorie est contraire « aux faits. Vous prétendez que l'intense production est « la solution du paupérisme ? Quelle erreur est la vôtre. « Regardez le monde, regardez la France, l'Angleterre, « les Etats-Unis, lancés dans la production en masse. « C'est là que sévissent les crises les plus terribles, et ces « crises n'est-ce pas la surproduction qui les a engen- « drées ?

« Cette surproduction ne provient-elle pas de l'exploi- « tation de la classe ouvrière par la classe capitaliste, « qui, ne payant pas le salaire intégral à ceux qu'elle « emploie, diminue la puissance de consommation et « laisse s'accumuler les marchandises ? Enfin n'est-ce « pas cette accumulation de marchandises non consom- « mées qui arrête le travail, jette sur le pavé les ouvriers « par milliers et produit une nouvelle dépréciation du « travail qui produit une nouvelle accumulation de « marchandises, formant ainsi cercle terrible dont la « classe ouvrière est l'éternelle victime ? »

Telle fut la théorie sociale de Sismondi sur l'origine

de la misère. L'ouvrier ne touchant pas le salaire intégral de la valeur qu'il produit, est, de ce fait, incapable de consommer toutes les marchandises qui s'accumulent, Mais l'accumulation des marchandises en arrêtant le travail provoque une nouvelle dépréciation des valeurs et détermine la crise. Telle fut également la théorie de Karl Marx et l'origine du communisme scientifique. Ce qui frappe l'œil de Marx ce sont les marchandises accumulées qui ne parviennent pas à s'écouler, et sa théorie de la *plus-value* n'est pas autre chose qu'une reproduction au sens littéral de la théorie de la surproduction de Sismondi.

La parenté d'idées entre Sismondi et Karl Marx a été signalée par plusieurs auteurs tels que Lavelaye et Ausul ; nous croyons cependant que c'est la première fois qu'il est indiqué exactement en quoi cette parenté consiste.

Mais ceci posé, Karl Marx poursuit toutes les conséquences du principe. Tandis que Sismondi se contente de constater l'origine de la misère sociale et en bon conservateur qu'il est, ne propose comme remède que des paliatifs sans portée réelle, Karl Marx tire toute la conséquence logique des prémisses posés par l'auteur genevois. Puisque, dit-il, la production désordonnée est la cause du malaise social, puisque les volontés individuelles livrées à elles-mêmes sont impuissantes et ignorantes à réglementer la production sur les besoins et qu'il en sera toujours ainsi, faisons de l'Etat le producteur universel de la richesse. L'Etat, où tous les renseignements viendront facilement aboutir et qui connaîtra, par conséquent, les besoins exacts du marché, empêchera la surproduction, diminuera la quantité de travail néces-

saire à la conservation du monde, et assurera une meilleure répartition des produits.

Or, c'est là tout le fond du marxisme. Chez Marx, comme chez Sismondi, ce qui domine, c'est l'idée de la surproduction. Mais tandis que le conservateur genevois se refuse à tirer l'ultime conséquence du principe, le révolutionnaire va jusqu'au bout et engendre le collectivisme.

Ce qui caractérise le collectivisme, c'est la puissance absolue qu'il attribue à l'Etat, dans la production de la richesse.

L'Etat devant devenir le propriétaire de tous les instruments de production, la société elle-même ne serait plus qu'un vaste réseau de fonctionnaires hiérarchiquement organisés. Tous les renseignements sur les besoins du marché iraient se concentrer vers un point central et c'est de ce point central que partiraient toutes les dispositions pour la satisfaction du marché. Si un produit faisait défaut sur un point du monde, l'Etat offrirait un salaire légèrement plus élevé afin d'attirer des producteurs dans cette branche. Au contraire, y a-t-il surproduction dans une branche, aussitôt l'Etat dimuerait les salaires pour chasser les producteurs vers une autre branche. Quant à la surproduction générale on l'éviterait en réduisant à 4 ou 5 heures la journée normale de travail.

Telles sont les dispositions générales de l'Etat collectiviste conçu par Marx, qui, tout en se disant communiste, laisse subsister certaines inégalités qu'il estime salutaires, mais place entre les mains de l'Etat tous les fils de la production et de la répartition des richesses. C'est de l'Etat que doit partir toute impulsion et c'est vers l'Etat qui doit retourner toute activité.

Cependant l'exagération même de cette doctrine devait engendrer une doctrine opposée : la suppression de l'Etat et la faculté pour chaque individu de produire librement et de consommer suivant son besoin. Ce fut la doctrine anarchiste. D'après la doctrine anarchiste, telle qu'elle est exposée par Kropotkine, chaque individu travaille de 4 à 5 heures par jour, porte le produit de son travail dans un magasin central et, en échange, prends dans ce magasin les produits dont il a besoin pour son usage. Le solde des magasins centraux serait échangé contre le solde d'autres magasins centraux ; de cette façon la société entière sera pourvue des produits nécessaires à son existence.

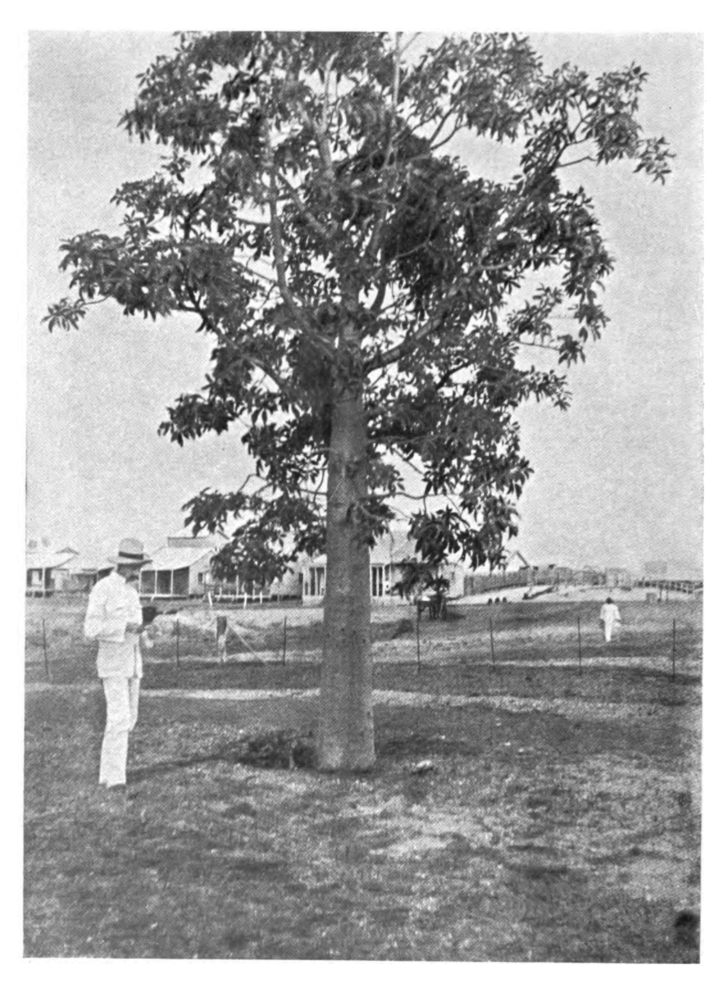
Or, quel est, d'après Kropotkine, le mécanisme du système anarchiste et qui doit en assurer le fonctionnement ? Ici encore, c'est l'idée de la surproduction qui domine. Comme Marx, comme Sismondi, Kropotkine attribue l'origine de la misère sociale à cette cause ; mais homme du Nord, ayant vu de près les effets du pouvoir absolu et les crimes auxquels il conduit, ennemi-né, par conséquent, de tout ce qui est gouvernement et puissance, c'est dans la liberté absolue de l'individu qu'il place l'espoir d'une société régénérée. Mais, constamment dominé par l'idée de la surproduction, il déclare que les individus ne travailleraient que 4 à 5 heures par jour, estimant que cela suffirait amplement pour pourvoir aux besoins de la société et pour assurer à chacun sa subsistance. Les marchandises, au lieu d'être accumulées en stock et de créer des perturbations sociales, seront consommées au fur et à mesure de leur création, et l'équilibre entre la production et la consommation assurera la tranquillité dont la société est privée.

Or, que voyons-nous ici encore ? Comme dans le système collectiviste, nous voyons à la base du système anarchiste les idées de Sismondi sur la surproduction. L'équilibre entre la production et la consommation fut la préoccupation constante de l'économiste genevois. Cette préoccupation, il la transmit à Marx qui la transmit à Kropotkine et chacun, suivant son tempérament, en tira des conclusions différentes. Certes, Messieurs, si M. de Sismondi revenait parmi nous, il serait étonné, peut-être indigné de se voir attribuer la paternité scientifique du collectivisme et de l'anarchisme. Et pourtant qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, cela est.

Un principe contient quelquefois plus de conséquences que l'auteur lui-même n'en soupçonne ; celui qui lance une pierre en bas la montagne ne se doute pas que cette pierre va tuer un homme.

Ainsi, la théorie de la surproduction que Sismondi mit en circulation produisit des effets que Sismondi lui-même eût désavoués. Mais que prouve cela, sinon que l'arbre doit être jugé par ses fruits et qu'il ne convient d'adopter qu'avec une extrême réserve la théorie de la surproduction ?

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de faire la critique de l'œuvre de l'économiste genevois. Qu'il soit dit seulement qu'il a attaché à une des plus graves erreurs économiques du XIXme siècle, l'autorité de son nom.



ADANSONIA STANBURYANA Hochr.

UN NOUVEAU BAOBAB

PAR

B.-P.-G. HOCHREUTINER

Docteur ès-sciences

Conservateur du Conservatoire botanique de Genève

Communication faite à la Section des Sciences dans la séance du 14 janvier 1908.

J'ai tenu à présenter ce nouvel arbre aux membres de la Section des sciences, parce qu'il est intéressant à plus d'un titre.

Je l'ai découvert à Broome, petite station de pêcheurs de perles sur la côte nord-ouest de l'Australie. Le pays tout à fait plat et sablonneux est couvert d'une forêt continue de petits arbres. Quoique situé sous les tropiques, la région a déjà un caractère subtropical, c'est-à-dire désertique, très marqué, et qui va s'accentuant à mesure qu'on avance vers le sud.

Dès qu'on s'éloigne de la mer et des habitations, la forêt commence, pour se continuer, monotone, aussi loin que la vue peut s'étendre.

On m'avait bien recommandé de ne pas y pénétrer, parce qu'on s'y perd avec une facilité extrême et, comme elle est fort inhospitalière, on y meurt de faim ou bien on y est dévoré par des anthropophages qui infestent le pays. Néanmoins, je ne pus m'empêcher de rôder sur la lisière.

Les arbres y sont de petite taille, et des espèces comme celle que nous allons décrire, frappent d'autant plus que leur sommet s'élève sensiblement au-dessus des autres.

L'*Adansonia Stanburyana*, c'est le nom que nous lui avons donné, mesure 8-10 mètres de haut et dépasse de 2-4 mètres les végétaux buissonnants, formant le « busch » voisin. L'exemplaire dont nous avons cueilli des feuilles et des fleurs, se trouve près de la station de police de Broome. Il a été laissé là au moment, très récent du reste, où l'on défricha la brousse vierge pour y bâtir les quelques masures constituant, ce qu'on appelle avec hyperbole, la ville.

Un fonctionnaire du gouvernement que je rencontrai par hasard dans les champs en friche, dénommés « rues de la ville », et qui s'intéressait à la botanique me conduisit devant cet arbre pour m'en faire admirer les superbes fleurs blanches. Je profite donc de dédier cette espèce à l'aimable cicerone d'un jour que fut pour moi M. Stanbury. Je lui renouvelle à cette occasion mes remerciements, pour l'intérêt qu'il porta à mes études et pour son hospitalité si cordiale.

* * *

Le baobab classique, l'*Adansonia digitata* avait frappé déjà les premiers navigateurs qui allèrent explorer la côte occidentale d'Afrique. Cet arbre immense, au tronc énorme, que l'on rencontrait dans beaucoup de villages nègres, avait éveillé l'attention par ses grosses fleurs rouges et son énorme fruit, pendant tous deux au bout d'un long pédoncule.

C'est beaucoup plus tard, seulement, qu'on découvrit d'autres espèces qui furent rattachées à ce genre, ce fut le cas pour quatre espèces de Madagascar et pour une espèce d'Australie.

De sorte qu'on peut supposer aujourd'hui que le genre

est, sinon originaire de Madagascar, du moins que, dans cette île, se trouve l'endémisme le plus marqué. Les raisons qui militent en faveur de cette affirmation sont les suivantes :

Tout d'abord, l'*A. digitata* d'Afrique est aussi indigène à Madagascar. En outre, sans outrepasser la vraisemblance, on peut affirmer que l'aire de dispersion considérable de l'*A. digitata* en Afrique est due à la culture, car il est avéré que les indigènes plantent volontiers cet arbre dans leurs villages. M. Aug. Chevalier a récemment décrit, il est vrai, un *Adansonia sphærocarpa* en Casamance, mais ce dernier ne diffère du *digitata* par aucun caractère, sinon par la forme du fruit qui est sphérique au lieu d'être oblong. Comme l'*A. digitata* a une structure florale et un port tout à fait particulier, il est permis de croire que ce *sphærocarpa* est une simple variété locale du premier.

Si donc l'*Adansonia digitata* a été propagé par la culture au travers de l'Afrique tropicale, il n'est pas invraisemblable d'admettre que lui aussi provient de Madagascar, où la présence de cette espèce à l'état sauvage et de plusieurs autres du même genre semblent trahir le lieu d'origine. Dès lors, constatant l'existence d'un *Adansonia* en Australie, nous devons rapprocher ce fait de tous ceux — et ils sont légion — qui indiquent une relation de parenté étroite pour la faune et la flore entre Madagascar et l'Insulinde, ou l'Australie boréale (1). Or cette relation devient plus étroite encore par la découverte que nous venons de décrire, et qui porte à deux, les espèces australiennes de baobab.

(1) Voir à ce sujet : Hochreutiner, *Sertum madagascariense*, in Annuaire du cons. et jardin. bot. de Genève, 1908.

Ce n'est pas le lieu d'épiloguer ici sur l'hypothèse de l'existence ancienne d'un continent reliant, au travers de l'Océan Indien les deux contrées dont nous venons de parler; ce continent mystérieux qu'on avait baptisé la Lémurie? Les géologues nous enseignent que toutes leurs observations viennent à l'encontre de cette théorie ; mais il n'en est pas moins un fait indéniable, c'est que les animaux et les plantes de la grande île, surtout ceux des territoires à climat tropical, ressemblent plus à ceux de l'Insulinde et de l'Australie qu'à ceux des Indes anglaises, par exemple, et que leurs relations avec l'Afrique tropicale, pourtant si voisine, sont beaucoup moins marquées qu'on pourrait le croire.

Ce genre *Adansonia*, dont les formes si tranchées et si caractéristiques semblent indiquer la haute antiquité, vient ajouter encore à l'importance de cette constatation.

Quelle explication lumineuse nous fournirait une Lémurie où l'on pourrait situer l'ancêtre du genre. A partir de là, divergeant vers l'ouest et vers l'est, les diverses espèces connues actuellement auraient évolué pour aboutir à ces formes si caractéristiques, refoulées les unes sur Madagascar, les autres sur l'Australie, par l'envahissement graduel de la mer. L'hypothèse de plusieurs grandes îles, séparées par des bras de mer relativement étroits, est plus vraisemblable et devra probablement être retenue. Elle pourrait comme la Lemuria, nous expliquer les migrations des *Adansonia*, originaires d'Amérique, comme toutes les *Bombacées*, mais aujourd'hui éteints dans le Nouveau-Monde. Les baobabs d'Australie deviendraient ainsi les jalons du chemin parcouru.

*
* *

Trève aux hypothèses ! Et considérons pour un moment le côté systématique de la question.

Comme nous l'avons dit, on connaissait une seule espèce d'*Adansonia* en Australie. Elle avait été rapportée par Gregory de la côte nord tropicale de ce continent et décrite pour la première fois par Ferdinand von Müllller qui la nomma *Adansonia Gregorii*.

Au premier aspect, je ne doutai pas un instant que l'arbre que j'avais sous les yeux ne fut cet *Adansonia Gregorii* et je n'y ajoutai pas d'autre importance que la constatation de sa présence sur la côte occidentale. Mais, dernièrement, ayant eu l'occasion de comparer mes matériaux avec l'exemplaire original de F. von Müller, conservé au musée de Kew (près Londres), je m'aperçus qu'il y avait entre ces deux plantes de notables différences. Sans parler de la dimension des fleurs, laquelle semble assez variable dans la famille des *Bombacées*, on remarquait au premier coup d'œil que l'*A. Gregorii* se distinguait par ses feuilles abolument velues et comme feutrées sur leurs deux faces, tandis qu'ici elles sont tout à fait glabres, même celles qui viennent de sortir du bourgeon.

En outre le calice, qui forme une forte gaine ayant la consistance du cuir, est revêtu chez l'*A. Gregorii* d'une épaisse couche de poils soyeux et brillants, le recouvrant complètement à l'intérieur et à l'extérieur. Chez l'*A. Stanburyana* le calice est au contraire à l'extérieur complètement glabre et brunâtre quand il est sec. A part quelques détails négligeables de structure, les deux espèces ont une organisation florale très semblable.

Si nous en croyons une photographie représentant l'arbre de Gregory publié dans le « Register » par

M. E. Whitington et reproduite ensuite dans sa brochure « In northern Seas » (1), l'*A. Gregorii* a aussi une apparence très spéciale et rappelle par son tronc extrêmement enflé l'*Adansonia digitata,* le célèbre baobab d'Afrique, à l'intérieur duquel on pourrait ménager souvent plusieurs chambres. Ses branches tortueuses et étendues horizontalement donnent bien l'impression d'une *Bombacée* analogue à l'apparence que le fromager a rendue populaire dans tous les tropiques. Notre espèce, au contraire, tout en présentant un tronc relativement épais, possède cependant un port beaucoup plus élancé et sa couronne n'a pas l'aspect trapu dont nous parlions tout à l'heure; elle est au contraire plutôt oblongue, ainsi qu'on pourra s'en convaincre par la photographie que nous publions ci-joint.

Si j'ajoute à cela, la mention de gros aiguillons acérés, situés à la base du tronc, et qui m'en rendirent l'ascension difficile, j'aurai énuméré tous les caractères saillants de cette remarquable espèce. Elle doit évidemment d'être restée inconnue jusqu'ici, au fait de sa localisation dans une contrée qui n'a encore été visitée par aucun naturaliste.

Deux planches sont jointes à cette note : L'une représente l'*Adansonia Stanburyana*, tel qu'il existe à Broome. L'autre donne ses détails de structure à savoir :

f. : une feuille.

fl. : une fleur entr'ouverte, montrant l'indument intérieur des sépales et leur aspect extérieur.

fr. : un très jeune fruit, avec les restes de la partie inférieure du calice, persistant souvent sous forme d'un

(1) By Thomas a. C°, printers, Greenfellstreet, Adelaïde 1905.

anneau se séparant du pédoncule par une ligne de déchirement circulaire. Sur cette figure on peut voir aussi la base extrêmement velue du style.

et. : le tube staminal qui a été coupé sur une partie de sa longueur, seulement, de façon à ce qu'on puisse voir les villosités revêtant les parois externes et internes ; le style a été retiré de cette gaine afin de le montrer sur toute sa longueur ; avec le tube staminal, un pétale a été laissé accollé, afin de montrer la villosité à la partie interne et inférieure de ce dernier.

a. : montre une coupe du calice, où les longues villosités de la paroi interne (inférieure) et l'entière glabrescence de la paroi externe sont mises en relief par un grossissement approprié.

b. : montre une coupe homologue du calice chez l'*Adansonia Gregorii*, où la villosité est bien différente, et où la paroi externe est recouverte d'un tomentum dense de poils étoilés. Dans la figure *a*, comme dans la figure *b*, la paroi externe est placée en haut. Ces deux figures sont fortement grossies. Toutes les autres gravures sont de grandeur naturelle.

*
* *

On trouvera une description latine de l'*Adansonia Stanburyana* dans l'*Annuaire du Conservatoire et jardin botaniques de Genève* de 1908.

VASES A SURPRISE

ET

VASES A PUISER LE VIN

par W. DEONNA ([1])

Les notions de physique que les anciens avaient acquises sur le vide et la compression des gaz ont été appliquées par eux à la construction de vases, qui montrent qu'à une époque très ancienne déjà, ces données avaient pénétré dans les classes industrielles.

C'est ce qu'a fait observer le premier M. Pottier, en étudiant un vase du Musée du Louvre, « le Satyre buveur »([2]). Il a expliqué d'une manière fort nette le fonctionnement de ce jouet, qui permettait, soit de faire disparaître dans le corps du Satyre le vin qu'on versait

([1]) Les dessins qui illustrent cet article sont dûs à M. F. Courby, membre de l'Ecole Française d'Athènes, qui a bien voulu les exécuter pour nous, ce dont nous le remercions vivement.

([2]) *Bulletin de correspond. hell.*, 1895, p. 225 sq., pl. XIX et XX ; *Revue des Etudes grecques,* 1896, p. 290 ; *Berliner Philologische Wochenschrift,* 1898, p. 222 ; Winter, *Typen,* I, p. 214, nº 8 ; *Jahrbuch,* 1906, p. 125 ; *American Journal of arch.* 1906, p. 424; *Die Umschau,* 1901, p. 230, fig. 5 a, 5 b ; *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* 1891, p. 239 ; *Ath. Mitt.*, 1899, p. 344.

dans le cratère placé devant lui, soit, au contraire, de faire rendre au satyre le vin contenu dans son corps. Ce tour de physique amusante était destiné à distraire les convives dans un banquet. Le Satyre, personnage enclin à l'ivrognerie, était tout désigné pour jouer ce rôle (1) ; on peut remarquer de plus que l'anneau circulaire sur lequel il est placé, reproduit, suivant la remarque ingénieuse de M. Lœschke (2), un type ancien de table de festin (3), autour de laquelle s'accroupissaient les convives.

(1) Le Satyre a du être fréquemment employé comme motif de vase à surprise. Héron d'Alexandrie décrit une fontaine miraculeuse où un Satyre, portant une outre sur son épaule, en verse le contenu dans un vase placé devant lui. Héron d'Alexandrie, *Pneumatica* I, éd. Schmidt, p. 170.

(2) *Berliner Philologische Wochenschrift*, l. c.

(3) Cette forme annulaire du récipient, imitant la table de festin, se rencontre assez fréquemment à l'époque archaïque. Un vase de ce type est étroitement apparenté au Satyre du Louvre (Athènes, Musée national, n° 2067, provenance : Malésina, VIe siècle). Sur un anneau est accroupi un Satyre qui croise les mains sur son estomac avec toutes les marques de la plus évidente satisfaction ; devant lui est fixé un vase en forme de cornet ; l'anneau, le vase et le cornet communiquent entre eux, mais il ne s'agit pas ici d'un vase à surprise, car le corps du personnage est hermétiquement clos.

D'autres vases portent, fixés sur l'anneau, deux, trois ou plusieurs récipients de formes diverses. Ex.: Ohnefalsch-Richter, *Kypros*, pl. CXLVIII, 5, 10 ; CXLIX, 15 d, e.; Myres-Richter, *Catalogue of the Cyprus Museum*, p. 46, nos 225-227 ; *Berliner Philologische Wochenschrift*, 1898, p. 222 ; *Ath. Mitt.* XI, 1886, Beilage, p. 209, pl. III, 1, 2, p. 239 ; XXIII. 1898, p. 305 ; Duemmler, *Kleine Schriften, III*, 1901, p. 115, fig. 123 ; p. 116, fig. 124 ; Gardner, *Naucratis*, II, pl. VII, 3, p. 41 ; Schliemann, *Ilios* (trad. Egger), p. 698, 1209-1210.

C'est aussi de ce type primitif de la table que semblent dériver certains vases en forme de couronne, munis d'une anse et d'un goulot. Ex. *Jahrbuch*, III, p. 341, fig. 22 ; *Arch. Anzeig.*,

Ce Satyre ventru, qui tient son cratère à pleines mains, a l'air d'un joyeux buveur en train de festoyer (¹).

Outre les quelques pages que M. Pottier a consacrées à ce petit monument, les vases, d'un caractère très particulier, dont la construction est basée sur certains principes de physique élémentaire, et dont plusieurs étaient des vases à surprise, ont encore été l'objet de courtes études, de la part de M. Clermont-Ganneau (²) et de M. Zahn (³). Comme nous en connaissons un certain nombre d'exemplaires qui sont inédits, ou dont le rôle n'a pas été jusqu'à présent bien compris, il nous a paru intéressant de les réunir tous, et d'examiner quelle était leur destination.

Nous ne les avons pas groupés d'après l'ordre chronologique — on en rencontre, en effet, à toutes les épo-

1893, p. 162, 25 ; *Notizie degli Scavi*. 1885, pl. IX, 15 ; 1883, pl. V. 25, etc.

Cf. Aussi le vase appelé *kernos : Ath. Mitt.* XXIII, p. 271 sq ; Collignon-Couve, *Catalogue des vases peints du Musée national d'Athènes*, p. 28 ; Walters, *History of ancient Pottery*, I, p. 195, 201 ; *Annual of the British School*, III, 1896-7, pl. IV, p. 57 ; *Jahrbuch*, 1899, p. 71.

(¹) On peut reconnaître un prototype du « Satyre buveur » dans le vase de Troie (Schliemann, *Ilios*, trad. Egger, p. 673, n° 1083 ; p. 390, n° 183, partie supérieure d'un vase semblable ; Perrot, *Hist. de l'Art*, VII, p. 905, *fig. 455*) représentant un personnage qui porte devant lui un récipient. Celui-ci communique avec la panse du vase, muni, au-dessus de la tête, d'un goulot. Si l'on fermait ce goulot avec le doigt, et si l'on versait un liquide dans le petit récipient, ce liquide y restait ; en débouchant le goulot, il pénétrait dans le corps du personnage qui paraissait l'avoir bu.

(²) *Rev. arch.*, 1899, I, p. 325 sq ; *Recueil d'archéol. orient.*, III, p. 206 sq.

(³) *Ath. Mitt.*, 1899, p. 339 sq; *Die Umschau*, 1901, p. 228 sq.

ques — mais d'après le principe suivant lequel ils sont construits.

Quelques vases sont formés d'un récipient clos de toutes parts, à l'exception d'un goulot, qui est trop étroit pour servir à l'introduction du liquide, et d'un canal qui pénètre par le pied et s'arrête à peu de distance du sommet. Il est dès lors facile de comprendre comment ces vases pouvaient être remplis. Il suffisait de les plonger dans le liquide, qui montait par le tube dans la cavité, en chassant par le goulot l'air qui y était contenu. En retirant le vase, le liquide, à cause de la disposition interne, ne pouvait s'échapper, et pouvait être versé par le goulot.

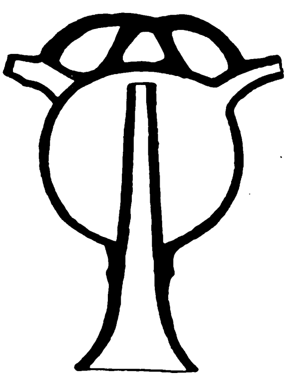
Les personnes qui assistaient à cette opération s'étonnaient sans doute de voir remplir de la sorte un vase qui, extérieurement, ne présentait aucun orifice qui permît de le faire. L'opérateur pouvait aussi, en bouchant l'orifice supérieur, empêcher que le vase ne se remplît, ou, lorsque celui-ci était plein, interrompre la sortie du liquide en fermant avec un doigt l'orifice inférieur du canal. Il pouvait ainsi combiner plusieurs petites expériences faciles, destinées à l'amusement de ceux qui l'entouraient.

Cette disposition intérieure se rencontre dans les exemplaires suivants :

1° *Vase chypriote*, provenant de Dali. C'est un gobelet fermé, monté sur un pied; le goulot est formé d'une tête d'antilope; le dessus du vase est muni d'une anse semi-circulaire (1).

(1) *A descriptive Atlas of the Cesnola Collection.* Part IV, pl. XCV, n° 813.

2° *Vase chypriote*, de même provenance et de forme analogue [1]. *(Fig. 1.)*


Fig. 1.

3° Il en est vraisemblablement de même pour un *vase chypriote* de forme analogue, trouvé avec de la poterie mycénienne dans un tombeau de Lapithos, et reproduit sans commentaire par M. Ohnefalsch-Richter [2].


Fig. 2.

4° *Vase trouvé en Etrurie*, au Musée étrusque du Vatican [3]. La forme est celle de nos théières modernes; le récipient, arrondi, est muni au sommet d'un petit bouton et sur les côtés d'une anse et d'un goulot droit. *(Fig. 2.)*

La structure interne peut être plus compliquée. Outre le canal qui traverse le fond et aboutit au-dessous du sommet, il peut y en avoir un second, dirigé en sens inverse, c'est-à-dire, partant du bord supérieur du récipient, et descendant jusqu'à peu de distance du fond. A part ces deux ouvertures, le vase est entièrement clos [4].

(1) *Ibid.* p. XCV, n° 815.

(2) *Kypros*, pl. CLVII, 2d; Myres-Richter, *Catalogue of the Cyprus Museum*, p. 10, n° 442.

(3) *Museo Gregoriano*, II, pl. I.

(4) Cette disposition se rencontre encore aujourd'hui dans des vases de Tunis et de Chypre. *Die Umschau*, 1901, p. 231.

A ce type appartiennent les 4 vases suivants :

1° *Canthare*, à couverte noire, de l'Antiquarium de Berlin, provenant sans doute de Béotie, et datant du VI[e] siècle [1].

2° *Canthare* à figures rouges, du British Museum [2].

3° *Canthare* à couverte noire, du Musée du Louvre [3].

4° *Kylix* du Musée d'Athènes, provenant de Tanagra [4].

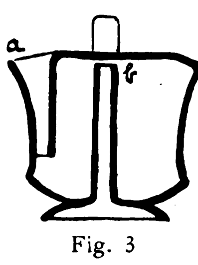


Fig. 3

M. Hiller von Gaertringen a étudié, en 1892, le canthare de Berlin, et a montré à quelles expériences il se prêtait [5]. *(Fig. 3.)*

M. Pottier, qui l'a rapproché du Satyre buveur du Louvre [6], pense que tout l'intérêt de ce vase consistait à faire disparaître le liquide sans cause apparente. On bouchait avec le doigt le conduit qui

(1) *Arch. Anzeig.*, 1892, p. 24, fig.; *Chroniques d'Orient*, 2[me] série, p. 106 ; *Bulletin de correspondance hellénique*, 1895, p. 235 ; Héron d'Alexandrie, *Pneumatica*, ed. Schmidt, p. XXXII ; Smith, *Catalogue of the greek and etruscan vases in the British Museum*, III, p. 144, n° E 156 ; Collignon-Couve, *Catalogue des vases peints du Musée national d'Athènes*, p. 277, n° 854 ; *Die Umschau*, 1901, p. 230, fig. 6 ; *Ath. Mitt.*, 1899, p. 344 ; *Rev. Arch.*, 1899, I. p. 327, note 1.

(2) Smith, *Catalogue of the greek and etruscan Vases in the British Museum*, III, p. 144, E 156 (référ.) ; Saglio-Pottier, *Dict. des Ant.*, s. v. Cantharus, p. 893, fig. 1128.

(3) *Rev. arch.*, 1899, I, p. 8-9 ; p. 327, note 1 ; *Ath. Mitt.*, 1899, p. 344.

(4) Collignon-Couve, *Catalogue des vases peints du Musée national d'Athènes*, p. 277, n° 854, pl. XXXVI.

(5) *Arch. Anzeig.*, 1892, l. c.

(6) *Bulletin de correspondance hellénique*, 1895, l. c.

aboutit sous le pied, et on versait du vin par l'ouverture du haut; le liquide, par suite de la compression de l'air à l'intérieur, ne remplissait qu'une faible partie du récipient; si l'on retirait le doigt, le vin, visible à l'orifice du haut, descendait et disparaissait subitement. On peut penser que la surprise ne devait pas être bien grande pour les spectateurs, puisque le liquide ne se voyait qu'à peine à l'orifice supérieur.

Au reste, il semble que ce vase, ainsi que les trois autres semblables, pouvaient servir à d'autres expériences.

Si l'on versait un liquide par l'orifice *a*, il emplissait le vase en chassant l'air par le conduit *b*, jusqu'au moment où son niveau atteignait le sommet de ce canal. Dès lors, tout le liquide que l'on continuait à verser s'écoulait par le canal *b*, et comme celui-ci monte très haut dans le vase, on pouvait remplir presqu'entièrement le récipient avant que le liquide ne commençât à s'échapper.

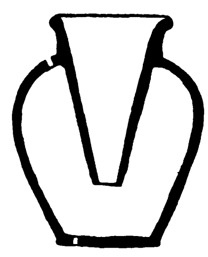
Héron d'Alexandrie décrit des vases à l'intérieur desquels était disposé un syphon, qui, une fois entièrement remplis, laissaient brusquement échapper le liquide qu'ils contenaient (1). Ce sont les vases à surprise connus sous le nom de gobelets de Tantale (2). Ce n'est cependant pas le même cas ici, puisque le canal intérieur ne se recourbe pas comme un syphon et ne redescend pas jusqu'au fond du vase.

On conçoit à quelles plaisanteries ce genre de vase se prêtait. Le convive qui tendait son canthare ou sa kylix à remplir, voyait le liquide s'échapper brusquement par le fond et inonder ses vêtements.

(1) Héron d'Alexandrie, *Pneumatica*, éd. Schmidt, p. 83.
(2) *Ibid.* p. XXXII.

On pouvait aussi remplir le vase par le fond, en le retournant. Le spectateur s'étonnait de voir que le vin ne coulât pas par l'autre ouverture pendant cette opération, et, une fois le vase replacé sur sa base, que le vin ne s'échappât pas par le fond percé (1).

Mentionnons encore des vases à surprise, dont la structure diffère un peu de celle des vases précédents.


Fig. 4.

L'un d'eux, de style mycénien, a été trouvé à Zakro, en Crète (2). Un tube descend du col dans l'intérieur du vase, et s'arrête à peu de distance du fond ; celui-ci est percé d'un trou ; une autre ouverture se voit sur l'épaule du vase. *(Fig. 4).*

Une disposition analogue se rencontre dans un fragment de goulot (3) qui appartenait à un vase hellénistique à couverte blanche, en forme de cruche, rentrant dans la série céramique étudiée en dernier lieu par M. Zahn (4), et qui montre le même tube interne.

Une anse d'un vase de même type (5) est creuse et percée, près de sa courbure, d'un trou. Ces deux fragments permettent de reconstituer ce type de vase, qui devait être semblable à celui de Zakro. La *figure 5* représente le vase reconstitué, tel que nous le supposons.

(1) *Die Umschau*, p. 231 (Zahn).
(2) *Journal of hellen. Stud.*, 1903, p. 253, fig, 16.
(3) Wiegand, *Priene*, p. 401, fig. 527, n° 18.
(4) *Ibid.*, p. 399 sq.
(5) *Ath. Mitt.*, 1901, p. 56, n° 13.

Sur cette simple donnée de physique qu'un liquide contenu dans un récipient à orifice étroit ne peut s'en échapper si la pression athmosphérique ne s'exerce librement sur le niveau de ce liquide, est encore basée la construction de plusieurs autres vases antiques.

On trouve, déjà à une époque très ancienne, des vases dont le fond est percé d'un trou [1], qui servaient, vraisemblablement, ainsi que tous ceux dont nous allons nous occuper, à puiser le vin. On les remplissait en les plongeant dans le liquide. Le vase une fois plein, on bouchait avec un doigt le goulot, et on retirait le vase du récipient où il était plongé. Tant que cette obturation durait, la pression athmosphérique s'exerçant de bas en haut, suffisait pour empêcher tout écoulement du liquide et on pouvait transporter le vase tout chargé à l'endroit où on voulait s'en servir. Il suffisait alors de lever le doigt pour faire intervenir la pression athmosphérique s'exerçant en sens contraire, et déterminer l'écoulement du liquide, qu'on pouvait interrompre à volonté.

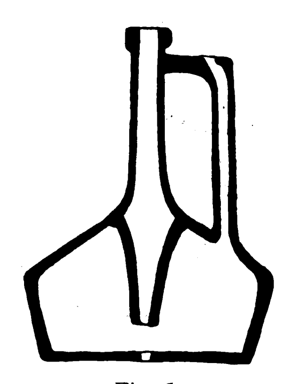


Fig. 5.

(1) Tous les vases dont le fond est percé n'avaient cependant pas la même destination que ceux dont nous nous occupons ici. Dans plusieurs, l'ouverture du col est trop large; il faut y voir alors de simples passoires. Cf. *Journal of hellen. stud.*, 1903, p. 253, n° 2. fig. 17 ; p. 256, n° 3, fig. 23.

Ce principe se trouve déjà appliqué dans des vases mycéniens. Tel est, par exemple, le cas d'un vase trouvé en Attique, et conservé au Musée d'Athènes(1). *(Fig, 6.)* C'est une œnochoé, ornée, indépendamment de l'anse ordinaire, de quatre anses rondes, entre le col et la panse. Ces anses, qui affectent la forme de serpents, sont creuses ; elles communiquent chacune avec l'intérérieur du récipient en deux points, à l'endroit où elles touchent le col et la panse. Le fond du vase est de plus percé d'un trou. A dire vrai, nous ne savons pas comment expliquer la présence de ces anses creuses, peut-être permettaient-elles de réaliser certaines expériences amusantes ; le vase, en plus de sa destination utile, serait aussi un vase à surprise. Les vases à surprise ne sont, en effet, pas inconnus à la céramique mycénienne; nous en avons mentionné plus haut déjà un exemple, provenant de Zakro, et M. Zahn m'en signale un autre qu'il a noté au British Museum. Suivant ce savant, il en serait de même d'un vase mycénien de l'Antiquarium de Berlin(2).

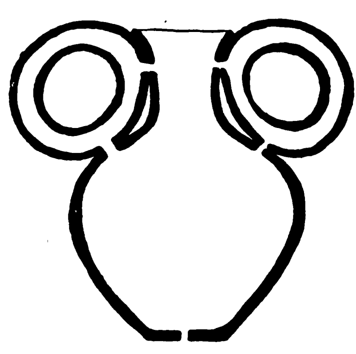


Fig. 6.

Deux vases de Théra, en forme de cruche, ont aussi le fond percé, et avaient même destination.

(1) Furtwaengler, *Mykenische Vasen*, pl. XIX, n° 137 ; pl. XLIV, 111, p. 39 ; Collignon-Couve, *Catalogue des vases peints du Musée national d'Athènes*, p. 19, n° 103, pl. VII.

(2) *Arch. Anzeig.*, 1891, p. 116, fig. 3.

On trouve, dans la céramique chypriote, des vases d'un emploi journalier, où l'on voit appliqué ce même principe. La panse arrondie est surmontée d'un long col percé au sommet d'un orifice étroit, et, sur le côté, d'une ouverture plus large. Cette dernière ne servait pas seulement à l'introduction du liquide, mais aussi, suivant qu'on la laissait libre ou qu'on la bouchait avec un doigt, à faire couler ou non celui-ci [1] *(fig. 7.)*

Tel est encore le cas de quelques vases bien connus trouvés à Pompéi [2] dont on n'a pas jusqu'à présent expliqué exactement le fonctionnement. Ils ont la forme d'un personnage grotesque dont le phallus démesuré tient lieu de goulot. Derrière la tête se trouvent une anse et un second goulot étroit qui ne servait nullement à remplir le récipient, mais qu'on débouchait et qu'on bouchait alternativement pour faire couler ou non le liquide, qui s'échappait par le phallus, et remplissait les coupes des convives, réjouis par l'obscénité de ce motif [3].

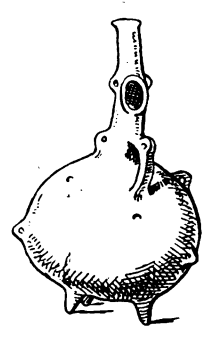


Fig. 7.

(1) Perrot, *Hist. de l'art*, III, p. 689. fig. 491-3 ; Baumeister, *Denkmäler*, s. v. Vasenkunde, p. 1935, fig. 2049 ; Lau, *Die Griechischen Vasen*, pl. I, n° 3, p. 17 ; Masner, *Die Sammlung antiker Vasen und Terracotten im k.k. œsterreich. Museum*, p. 1, n° 9.

(2) Roux-Barré, *Herculanum et Pompéi*, VIII, pl. 40, p. 179; Fiorelli, *Raccolta pornografica*, p. 15, n° 189-190; Saglio-Pottier, *Dict. des ant.*, s. v., Morio, p. 2005.

(3) Ce genre de représentation n'est pas isolé dans l'antiquité. L'Héraklès *mingens*, l'enfant *mingens* étaient fréquemment employés comme sujets de fontaines. Dans une statue

Un autre de ces vases pompéiens offrait un divertissement plus raffiné encore (1). Le motif est le même, mais le récipient n'a d'autre ouverture que celle du phallus. Pour le remplir, on aspirait l'air contenu dans l'intérieur, puis on bouchait avec le doigt le phallus et on plongeait le tout dans le liquide qui montait dans le corps de la statuette, procédé qui était en effet employé par les anciens pour remplir de petits récipients à ouverture unique et très étroite (2). Il fallait ensuite boire par succion à ce vase d'une obscénité révoltante.

Le fond des vases pouvait être percé de plusieurs petits trous (3) très fins, rapprochés les uns des autres comme dans une passoire, et la partie supérieure, généralement l'anse, munie d'une autre ouverture, que l'on pouvait facilement boucher avec le doigt. Héron d'Alexandrie, dans son traité de Pneumatique, décrit un appareil construit de cette façon qui servait à puiser le vin et à le verser dans les coupes (4). Il a la forme d'une petite

d'Hermaphrodite, le phallus servait de jet à l'eau qui tombait dans une coupe tenue par le personnage, *Rev. Arch.* 1898, I, p. 336. Pour descendre jusqu'à nos jours, mentionnons aussi le fameux Mannekenpis de Bruxelles. Cf. encore. *Gaz. d. B.-Arts*, 1879, I, p. 541, fig. .

(1) Roux-Barré, *Herculanum et Pompeï*, VIII, pl. 42, p. 187.

(2) Héron d'Alexandrie, *Pneumatica*, I, éd. Schmidt, p. 9.

(3) Un kélébé du British Museum est percé dans le fond de trois trous. Il ne rentre pas dans la catégorie des vases dont nous nous occupons, car l'ouverture considérable du col ne permettrait pas de s'en servir de la manière que nous indiquons. Smith, *Catalogue of the greek and etruscan vases in the British Museum*, IV, p. 242, G. 29.

(4) Héron d'Alexandrie, éd. Schmidt, *Pneumatica*, I, p. 57, 59. Cf. aussi, Philon de Byzance, (traduction Carra de Vaux), *Le livre des appareils pneumatiques*, p. 106, § 11, fig.; p. 99, 101.

boule de métal, trouée dans le bas de plusieurs petits orifices et munie à son extrémité opposée d'un tube. On plongeait l'appareil dans le vin, puis on le retirait en fermant l'orifice du tube, et le liquide contenu dans la boule ne pouvait s'écouler que lorsqu'on débouchait l'ouverture du haut. On pouvait aussi, à l'aide de cet instrument, faire des mélanges de vin et d'eau; le remplir à moité de vin, puis le plonger dans l'eau et achever de le remplir. Le tube, ajoute Héron, était parfois, pour plus de commodité, recourbé en forme d'anse. En passant à travers les trous très fins du fond, le vin, qui était généralement chargé d'impuretés, se filtrait. Ce petit appareil servait donc à la fois à puiser le vin et à le clarifier; les deux opérations étaient réunies en une seule, et l'on évitait ainsi l'emploi des passoires [1].

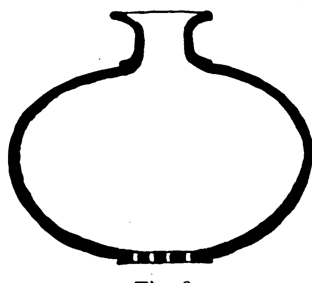


Fig. 8.

L'instrument que décrit Héron permet de comprendre quel était l'usage de certains vases dont la destination a été souvent mal interprétée.

Dès une époque fort ancienne, on rencontre des vases dont le fond est percé de nombreux trous, tandis que le goulot en est très étroit. Il en est ainsi d'un vase en pierre trouvé à Mycènes [2], qui, à n'en pas douter, servait à puiser le vin (*fig. 8*). Il en est de même d'autres réci-

(1) Cf. *Ath. Mitt.*, 1899, p. 343; sur les passoires, Saglio-Pottier. *Dict. des ant.*, s. v., Colum.

(2) *Eph. arch.* 1888, pl. VII, fig. 1-1 d; Perrot, *Hist. de l'art*, VI, p. 927, fig. 487; *Monumenti antichi*, XIII, p. 91.

pients dont la forme est semblable ; malheureusement le fond manque, et on ne peut affirmer avec certitude s'il était percé de trous ou non. Nous voulons parler du vase bien connu en stéatite trouvé à Haghia Triada [1], que décore une procession de moissonneurs, d'un vase en terre cuite peinte, trouvé à Zakro [2]. Le même principe est appliqué dans une œnochoé en terre de Troie [3].

On connaît plusieurs objets en bronze qui servaient à l'usage que nous avons indiqué. Ils affectent la forme que décrit Héron : une sphère, percée de trous dans le bas et surmontée d'un tube creux. Deux exemplaires de ce type se trouvent au Musée de Berlin [4], un au Musée d'Athènes [5], un autre à Boston [6] ; un cinquième est mentionné dans le Catalogue de la Collection Hoffmann. On en voit aussi en terre cuite aux Musées de Berlin, d'Heidelberg, de Boston [7].

Plusieurs vases, de petites dimensions, reproduisent encore la disposition de l'appareil à puiser le vin mentionné par Héron. Ce sont les suivants :

(1) *Monumenti antichi*, XIII, p. 77 sq., pl. I-III ; *Rev. arch.*, 1904, I, 52, 59, pl. V.

(2) *Journal of hellenic Studies*, 1902, pl. XII, n° 3, p. 338 ; *Monumenti antichi*, XIII, p. 81, 83-4, fig. 1.

(3) Schliemann, *Ilios*, (trad. Egger), p. 711-712, n° 1270, 1-2, fig.

(4) L'un d'eux est reproduit par M. Zahn, *Die Umschau*, 1901, p. 228, fig. 1.

(5) *Ath. Mitt.*, 1899, p. 341, 342, fig. 4 ; De Ridder, *Catalogue des bronzes de la Société archéol. d'Athènes*, n° 114 ; Staïs, *Marbres et bronzes du Musée national*, I, p. 279, n° 7994.

(6) *Museum of fine art, Annual Report* 1899, p. 50, n° 40.

(7) *Annual Report*, 1903, p. 75, n° 83. Ces renseignements m'ont été obligeamment communiqués par M. Zahn.

1. *Vase de verre trouvé à Pompéi*. Il affecte la forme d'une bouteille percée dans le fond de sept trous, et munie dans le haut d'un tube brisé (1) (*fig. 9*).

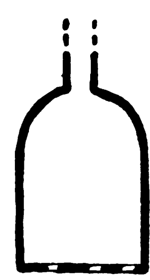


Fig. 9.

2. *Vase du Musée national d'Athènes* (2), trouvé à Tanagra. La forme est celle d'une sphère aplatie, dont le fond est percé de nombreux petits trous et qui est munie d'une petite boule au sommet. Une anse semi-circulaire la surmonte; elle est creuse et communique avec l'intérieur du récipient; en son milieu, elle est percée d'un trou. La terre rouge clair est recouverte d'un vernis noir de mauvaise qualité, passant au rouge. C'est le vernis propre aux vases de l'époque hellénistique (3); il permet de dater ce petit objet et de l'attribuer approximativement aux IIIe-IIe siècles avant notre ère.

N° 884, haut. 0,17.

3. *Vase du Musée du Louvre*, à figures noires (4), trouvé en Béotie. Forme identique.

(1) Roux-Barré, *Herculanum et Pompéi*, VII, pl, 78, p. 151, n° 7.

(2) *Die Umschau*, 1901, p. 229, fig, 2 *a*, 2 *b*; *Ath. Mitt.*, 1899, p. 339, fig. 1, 2.

(3) Cf. sur ce vernis: *Ath. Mitt.*, 1901, p. 84.

(4) *Revue arch*, 1899, I. p. 8, fig. 6; p. 323 sq.; *Amer. Journal of arch.*, 1900, p. 352; *Ath. Mitt.*, 1899, p. 339; *Arch. Anzeig.*, 1899, p. 57. M. Clermont-Ganneau avait interprété le vase du Louvre comme étant un vase à douche, analogue à nos éponges américaines. M. Zahn, en publiant l'exemplaire d'Athènes, a montré quel en était le véritable emploi.

4. *Vase d'Eleusis,* avec la représentation de la légende de Midas (1), Forme identique.

5. *Vase fragmenté,* provenant d'un tombeau du Caucase. Le style de la décoration est très voisin de celui du vase d'Eleusis (2). Forme identique.

6. *Vase fragmenté,* dans le commerce, à Athènes, recouvert d'un vernis noir (3). Forme identique.

7. *Vase à figures noires,* de forme identique, au Musée de Copenhague (4).

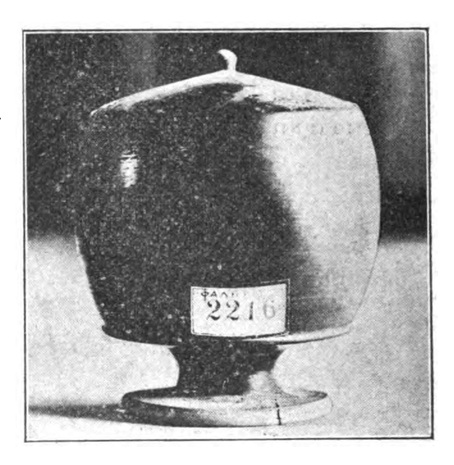


Fig. 10.

8. *Vase du Musée national d'Athènes,* trouvé au Phalère, dont la forme rappelle celle des aryballes (5). L'anse,

(1) *Ath. Mitt.,* 1897, pl. XIII, p. 387 ; 1899, p. 239-40, fig. 3.
(2) *Ath. Mitt.,* 1899, p. 340 ; *Arch. Anzeig.,* 1899, p. 57.
(3) Communication de M. Zahn.
(4) *Id.*
(5) Cf. pour la forme, *A descriptive Atlas of the Cesnola Collection,* III, part. I pl. CX, n° 5.

qui a disparu, était disposée comme dans les vases précédents ; on voit encore sur les côtés les trous par lesquels elle communiquait avec l'intérieur. Les autres orifices sont situés dans le fond du goulot. La terre et le vernis sont identiques à ceux de l'exemplaire n° 2, et le vase date de la même époque ; on pourrait penser qu'il sort de la même fabrique. (*Fig. 10* et *11*.)

N° 2216, haut. 0,095.

9. *Vase provenant de Sardes*. Il a la forme d'une œnochoé, haute de 0,16, munie dans le haut d'une tête de bélier percée d'un petit trou. Le fond est troué comme précédemment. Nous ne connaissons cet exemplaire que par la description qu'en donne l'*Archæologische Zeitung* (1).

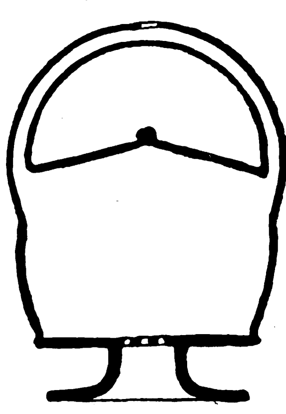


Fig. 11.

10. *Vase du Musée archéologique, Genève.*

C'est aussi une disposition analogue que présente une œnochoé à figures noires de l'Antiquarium de Berlin (2). Elle date du VIe siècle et porte la signature du potier

(1) *Archaeologische Zeitung.*, 1861, XIX, p. 232.

(2) Gerhard, *Auserlesene griechische Vasenbilder*, II, pl. CXXII-CXXIII, p. 134 ; Furtwaengler, *Beschreibung der Vasensammlung im Antiquarium*, 1885, I, p. 276, n° 1732 (référ.) ; Klein, *Die griechischen Vasen mit Meistersignaturen*, p. 48 ; Kretschmer, *Die griechischen Vaseninschriften*, p. 75, p. 151 ; Reinach, *Répert. des vases peints*, II, p. 66.

Kolchos. Le fond est percé de nombreux petits trous, tandis que l'anse, qui est creuse, et communique avec l'intérieur du vase, est trouée à son point de jonction avec le col. (*Fig. 12.*)

M. Zahn a étudié le fonctionnement de ce vase (1).

C'est à la description qu'il en a donnée, et aux renseignements qu'il m'a gracieusement fourni, que j'emprunte ce qui suit. On remarque, près du col, des traces d'une disposition interne qui a actuellement disparu. C'était peut-être une cloison horizontale qui fermait le haut du col, en sorte que le fonçtionnement de récipient, était tout à fait celui des vases précédents. Il semble cependant plus probable que l'intérieur avait un double fond, disposé comme l'indique la figure (2). On pouvait alors avoir dans ce vase deux liquides différents : remplir avec du vin la partie supérieure communiquant avec le col, puis plonger l'œnochoé dans de l'eau qui envahissait la cavité inférieure. En opérant comme précédemment, c'est-à-dire en bouchant avec le doigt le trou de l'anse, on pouvait retirer le vase tout plein sans que l'eau ne s'en échappât et servir à volonté aux convives soit du vin, soit de l'eau.

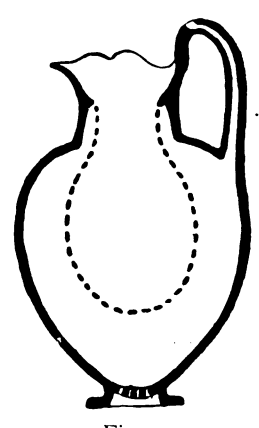


Fig. 12

(1) *Arch. Anzeig.*, 1900, p. 200; *Die Umschau*, 1901, p. 229, fig. 3.

(2) M. Zahn me signale un vase du Musée de Boston, dont la disposition serait telle, et qui serait aussi un vase à surprise.

L'échanson malin pouvait aussi s'amuser aux dépens des convives. En versant avec cette œnochoé le vin dans les coupes, il pouvait déboucher les trous de l'anse, et laisser couler tout le contenu de la seconde cavité du vase sur les curieux. C'est d'une façon analogue que nous avons expliqué le rôle d'un autre vase. (p. 213).

On peut rapprocher cette œnochoé des vases décrits par Héron d'Alexandrie, dont l'intérieur, partagé en plusieurs compartiments, pouvait contenir des liquides différents, et qui se prêtaient à diverses expériences amusantes.

Nous verrons plus loin des vases à double fond dont la disposition est autre (1).

Plusieurs petits vases, dont la plupart ne datent pas d'une époque antérieure aux IIIe-IIe siècles avant notre ère, et qui proviennent en grande partie de la Grèce ou de l'Italie méridionale, sont percés de quelques petits trous, généralement au nombre de cinq ou six, derrière lesquels se trouve une petite anse, et, en un autre point du récipient, d'une seconde petite ouverture ou d'un goulot.

Ces trous, qui forment une petite passoire, ne servaient pas à filtrer les liquides, comme c'est le cas pour certains vases d'époques diverses (2) ; il s'agit bien plutôt

(1) Un *canthare du Musée d'Athènes (magasins)* a le dessus plein et le pied troué en passoire ; comme il ne présente aucune autre ouverture que celle du pied, il est difficile de s'expliquer l'emploi de ce vase, qui semble rentrer dans la série que nous décrivons. Vernis noir passant par endroits au rouge.

(2) Ex.: Körte, *Gordion*, p. 64, fig. 34 ; p. 59, fig. 24 ; von Bissing, *Fayencegefässe* (Catalogue général des antiquités

de petits objets de construction semblables à ceux que nous avons décrits et que l'on remplissait de la même façon, en les plongeant dans un liquide, puis en fermant avec un doigt les trous situés près de l'anse. Les expériences que nous avons faites sur plusieurs d'entre eux ne laissent subsister aucun doute à cet égard.



Fig. 13.

Les formes varient beaucoup. Ce sont de petits askoi, des vases semblables à nos théières modernes, ornés fréquemment à l'orifice par où s'écoulait le liquide, d'un mufle de lion [1].

Ce sont aussi des vases plastiques en forme de figurines, reproduisant divers motifs bien connus qu'aimaient les céramistes : pieds, têtes, personnages divers, animaux, etc. [2]. Nous donnons ici *(Fig. 13* et *14)*, l'image de deux d'entre

égyptiennes du Musée du Caire), p. 91, n° 4000 ; Brongniart, *Traité des Arts céramiques*, Atlas pl. XXXI, 6 A ; pl. XXXIII, 3 A, 3 B.

(1) Ex.: La Blanchère, *Musée de Cherchell*, p. 74, fig.; p. 73, note 2 ; *Notizie degli Scavi*, 1883, pl. V, n° 27 ; de Ridder, *Catalogue des vases de la Bibliothèque nationale*, p. 506, p. 664, n°s 1225, 1226 ; Smith, *Catalogue of the greek and etruscan Vases in the British Museum*, III, p. 361, n° E 763, 764 ; IV, p. 190, n° F 411, p. 263, n° G 162.

(2) Ex.: La Blanchère, *Musée de Constantine*, pl. XII, n° 4, p. 109 ; Walters, *Catalogue of the Terracottas in the British*

eux, affectant l'un la forme d'une tête de nègre, l'autre celle d'un masque tragique (1). Ces exemplaires proviennent des fouilles récentes de Délos, où l'on a trouvé plusieurs vases semblables. Ils sont recouverts, comme



Fig. 14.

c'est le cas pour tous les objets de cette catégorie, d'un vernis métallique, noir ou brun-rouge, qui est celui des vases de l'époque hellénistique. Il est peu probable, comme on le croit généralement, qu'ils aient contenu des parfums. En effet, le récipient ne pouvant être com-

Museum, D 211, 213, 214; Smith, *Catalogue of the greek and etruscan Vases in the British Museum,* IV, p. 190, F 413, p. 263, G 158.

Le Musée du Louvre en possède une riche série qui provient de la Collection Campana. Salle H de la céramique.

(1) *The New-York Herald. Supplément d'art,* 3 mars 1907, p. 7. fig.

plètement bouché, le parfum se serait évaporé en peu de temps. De plus, l'ouverture d'écoulement est souvent située au-dessous du niveau que le liquide atteignait à l'intérieur, et comme on ne pouvait empêcher celui-ci de couler qu'en fermant avec un doigt les petits orifices situés près de l'anse, il en résulte que ces vases devaient être entièrement vidés avant qu'on les posât, ce qui ne convient guère à des vases à parfums. Ils servaient, comme tous ceux que nous venons de voir, à puiser le vin.

Héron d'Alexandrie décrit un certain nombre de vases, de construction plus ou moins compliquée, dont chacun pouvait contenir à la fois deux ou plusieurs liquides différents [1], le principe fondamental consistant à partager l'intérieur par des cloisons, de manière à former des compartiments isolés les uns des autres.

C'est de ces vases qu'on peut rapprocher quelques exemplaires très simples, en forme d'askoi [2]. Le récipient, arrondi et terminé à son sommet par un petit bouton [3], est muni de deux goulots opposés l'un à l'autre, que relie une anse. L'intérieur est divisé par une cloison en deux compartiments dont chacun se déverse par un des goulots. La coupe reproduite ici fera saisir cette disposition mieux que toute description. *(Fig. 15)*.

Pour remplir un vase de ce type, on pouvait, soit introduire le liquide par les goulots, soit procéder

(1) Héron d'Alexandrie, *Pneumatica*, I, éd. Schmidt, p. 61 sq.

(2) Cf. pour la forme : *Notizie degli Scavi*, 1888, pl. XV, 18; Cf. aussi les vases de l'Italie méridionale : *Monumenti antichi*, VI, p. 364 ; Smith, *Catalogue of the greek and etruscan Vases*, IV, p. 219, fig. 24.

(3) Nous avons déjà rencontré ce détail plus haut. Cf. p. 221.

comme suit: on plongeait le vase dans du vin, par exemple, de telle sorte que le liquide pénétrât dans le compartiment dont le goulot était dressé, et ne pût remplir celui dont le goulot était tourné en bas, à cause de l'air qui y était contenu et ne trouvait pas d'issue [1]; on

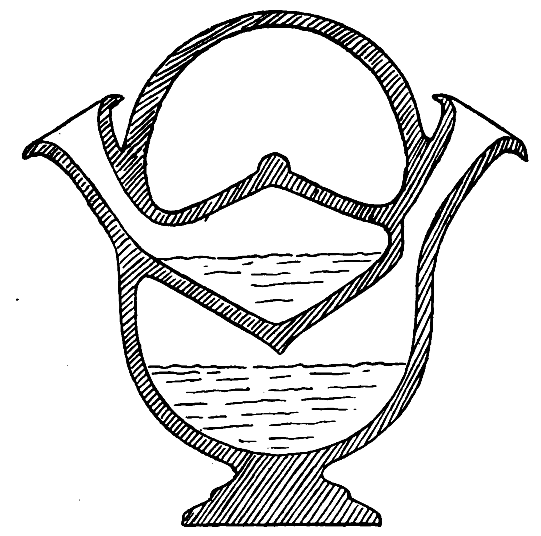


Fig. 15.

renversait le vase, et on recommençait la même opération dans de l'eau : le premier compartiment, qui était plein ne pouvait se vider, tandis que l'autre se remplissait. On avait ainsi, dans un même vase, deux liquides différents, et les convives, dans les repas auxquels ser-

(1) Les anciens connaissaient bien ce principe; ils savaient que le liquide ne pénètre pas dans un vase vide, plongé la tête en bas dans ce liquide. Cf. Héron d'Alexandrie, *Pneumatica*, éd. Schmidt, p. 5; Philon de Byzance, *De ingeniis spirituali bus* II, éd. Schmidt, p. 461.

vaient ces récipients, pouvaient s'étonner d'en voir couler à volonté, soit du vin, soit de l'eau.

Il ne faut pas confondre ces vases à double fond avec ceux dont la disposition intérieure était analogue, mais qui servaient à réchauffer ou à rafraîchir les liquides[1].

Les quatre exemplaires que nous mentionnons datent tous de la même époque; l'ornementation de l'un, la qualité du vernis des autres, permettent de les attribuer aux IIIe-IIe siècles avant l'ère chrétienne.

1. *Vase provenant des fouilles de l'Acropole d'Athènes*, au Musée national d'Athènes, décrit et reproduit par M. Watzinger [2], qui ne s'est pas rendu compte de la disposition intérieure. Il est recouvert d'un vernis noir et décoré de motifs peints en jaune mat.

2. *Vase du Musée national d'Athènes (Fig. 16).* Un des goulots se termine par un bec trilobé, l'autre par une embouchure ronde; cette différence permettait sans doute de se rappeler quel était le liquide contenu dans chaque compartiment. L'anse est formée de deux cordons accolés et striés. La terre rouge clair est recouverte d'un vernis noir qui a passé en maints endroits au rouge.

N° 2322. Long. d'un bec à l'autre : 0,215; haut. 0,135.

3-4. *Deux vases trouvés récemment à Délos.* L'embouchure des goulots est arrondie; la terre et le vernis sont les mêmes que dans les exemplaires précédents.

Haut. 0,12.

(1) *Die Umschau*, 1901, p. 229, fig. 4; Cf. Saglio-Pottier, *Dict. des ant.*, s. v. Calda, p. 820, en particulier l'amphore de Vulci, *ibid.*, p. 821, fig. 1026; exemplaire analogue, Masner, *Die Sammlung antiker Vasen und Terracotten im K. K. Oesterr. Museum*, pl. IX, n° 449, p. 65.

(2) *Ath. Mitt.*, 1901, p. 83, fig. n° 33.

En terminant cette nomenclature, mentionnons encore un fragment de vase que sa technique date des IIIe-IIe

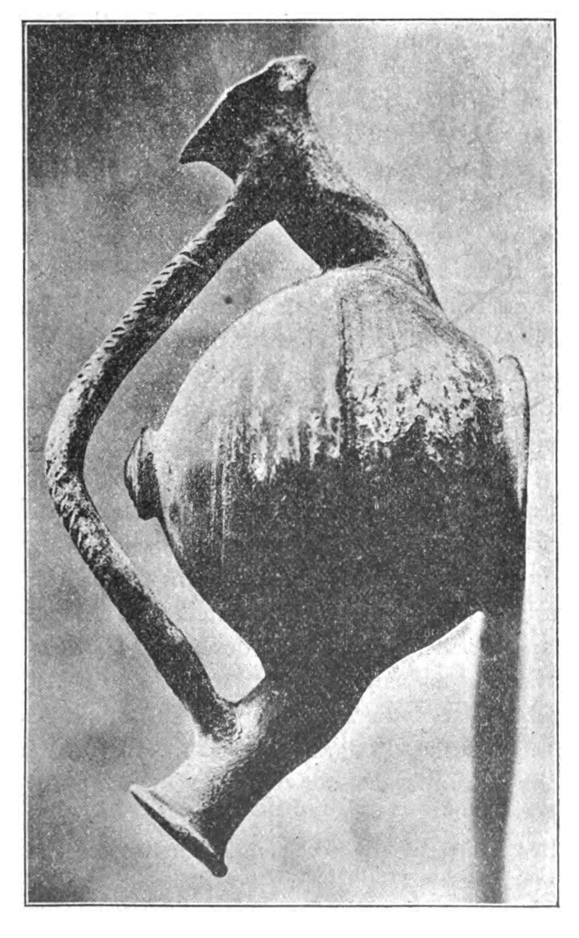


Fig. 16.

siècles avant notre ère(1). Près de l'anse se voit un petit trou qui traverse la paroi du vase. Il est impossible, vu

(1) *Ath. Mitt.*, 1901, p. 56, n° 12.

l'état mutilé du morceau, de dire quelle était la forme du récipient et sa structure interne; notons cependant que Héron décrit plusieurs vases à surprise troués de la même manière près de l'anse (1).

Parmi les vases que nous avons mentionnés, les uns sont des vases à surprise, comme on en a fait à toutes les époques, et comme on en fait encore de nos jours (2); ils servaient à amuser les convives et faisaient partie des nombreux divertissements que l'on avait l'habitude d'offrir dans les festins (3). Tel était le rôle du Satyre buveur du Louvre, des vases munis de deux tubulures intérieures, (Cf. p. 211), du vase de Zakro (Cf. p. 214), des fragments de vases hellénistiques à couverte blanche, et d'autres encore. Mais les vases à surprise proprement dits, qui avaient uniquement un but récréatif, sont rares. On sait cependant que les anciens en connaissaient un grand nombre, et se plaisaient à ces jouets, et l'on peut se figurer quelle en était la variété en lisant les descriptions minutieuses qu'en a laissé Héron d'Alexandrie (4); ce genre de divertissement remonte à une époque fort ancienne, puisqu'on en trouve des exemples déjà dans la civilisation mycénienne.

D'autres vases avaient une destination pratique : ils servaient à puiser le vin dans le vase à mélange et à le verser dans les coupes des convives. Cette destination nous

(1) Héron d'Alexandrie, éd. Schmidt, *Pneumatica*, I, p. 167, fig. 36 ; p. 169, fig. 37 ; p. 185, fig. 41 ; p. 184, fig. 41 *a*.

(2) Ex.: Brongniart, *Traité des arts céramiques*, I, p. 568 ; Atlas, pl. XXXVII, 9.

(3) Cf. Saglio-Pottier, *Dict. des ant.*, s. v. Acroama, Comissatio.

(4) Héron d'Alexandrie, éd. Schmidt, *Pneumatica*, I, passim.

est attestée par Héron d'Alexandrie, qui mentionne un instrument de ce genre. Mais Héron ne faisait que décrire un appareil qui avait été employé bien des siècles avant lui. Ces vases qui servaient à puiser le vin, munis dans le fond d'un trou unique, ou de plusieurs trous disposés comme dans une passoire, ont été en usage à une époque très reculée, ainsi qu'en témoignent les exemplaires crétois et mycéniens que nous avons cités.

Tout en ayant leur utilité, ils pouvaient parfois aussi, par leur forme ou leur structure, servir à l'amusement des convives, et être eux aussi des vases à surprise. Tel est le cas de l'œnochoé de Kolchos, des vases obscènes de Pompéi. Ces derniers montrent que ce genre de divertissement pouvait être d'un goût douteux, et que les convives peu délicats, se délectaient à des spectacles grossièrement obscènes.

La construction de ces petits vases, au dispositif plus ou moins compliqué, montre que les connaissances hydrostatiques des anciens remontent très haut. Jusqu'à présent les monuments qui en témoignaient ne dataient pas d'une époque antérieure au VIe siècle. On avait constaté sur des vases à figures noires l'emploi du σίφων (1) de la simple *pipette*, dont on se sert encore de nos jours ; le Satyre du Louvre, et d'autres vases que nous avons mentionnés, datent aussi de cette époque.

Nous voyons maintenant que ces simples notions de physique étaient connues avant cette date, et que les populations mycéniennes les avaient déjà appliquées aux ustensiles d'un usage courant.

(1) Pernice, *Jahrbuch,* 1893, p. 180 sq.

NOUVELLE FORMULE USUELLE

d'émission de la chaleur

par John ALBARET, ingénieur

Nous nous bornerons à considérer l'émission d'un corps chaud placé dans une enceinte terne et entouré d'air à la pression atmosphérique.

Ce cas pratique a été étudié premièrement par Péclet (1850). Les consciencieuses expériences de l'habile physicien français forment encore aujourd'hui la source la plus claire de nos connaissances sur ce sujet.

Péclet, à la suite des travaux de la Provostaye et Desains, doutait déjà de l'exactitude des formules d'émission de Dulong et Petit. D'autres travaux plus récents, en particulier une étude critique de Stéphan et des expériences de Grätz ont établi que la formule du rayonnement intégral proposée par Dulong et Petit n'a pas l'exactitude et la généralité que lui attribuaient ces deux savants. Toute une série de formules ont été proposées depuis pour exprimer la radiation intégrale. Actuellement, celle de Stéphan est généralement adoptée par les physiciens.

Mais, dans le cas particulier qui nous occupe, l'exactitude des formules de Dulong et Petit a été confirmée par les expériences de Péclet.

Celui-ci est parvenu aux résultats suivants :

1° La quantité de chaleur R émise par rayonnement dans une enceinte dont la température t_2 diffère peu de 12° C. et pour des excès de température $(t_1 - t_2)$ compris entre 25° C. et 65° C. est donnée par la formule :

$$^{1}) \qquad R = k\,(t_1 - t_2)\left\{1 + 0{,}0056\,(t_1 - t_2)\right\}$$

où k est un coefficient dépendant uniquement de la nature de la surface du corps.

2° La quantité de chaleur A perdue par le contact de l'air dans les mêmes circonstances est donnée par la formule :

$$^{2}) \qquad A = k'\,(t_1 - t_2)\left\{1 + 0{,}0075\,(t_1 - t_2)\right\}$$

où k' est un cofficient dépendant de la forme et des dimensions du corps.

Dans tout autre cas Péclet propose l'emploi des formules de Dulong et Petit après en avoir fixé les coefficients comme suit :

$$^{3}) \qquad R = 124{,}72.\ k.\ (a^{t_1} - a^{t_2})$$

où $a = 1{,}0077$

$$^{4}) \qquad A = 0{,}552.\,k'.\,(t_1 - t_2)^{1{,}233}$$

Les formules [3]) et [4]) sont évidemment d'un usage peu commode dans la pratique. Aussi les auteurs d'ouvrages traitant des applications de la chaleur utilisent-ils pour la plupart les formules [1]) et [2]) qui sont beaucoup plus maniables. Mais malheureusement, faute de remonter à leur source pour en connaître les limites, ils étendent le domaine de ces formules sans souci de la température de l'enceinte et les défigurent ainsi complètement.

En effet, si A ne dépend que de l'excès de la température du corps sur celle de l'enceinte, il n'en est pas de même pour R.

Il suffit, pour le voir, de mettre [3]) sous la forme :

$$R = C.\ a^{t_2}\ (a^{t_1 - t_2} - 1)$$

Le facteur a^{t_2} varie de l'unité pour $t_2 = 0$ à la valeur 2,15 pour $t_2 = 100$.

La formule [1]) ainsi appliquée donne donc des résultats manifestement inexacts. Elle tend aussi à propager parmi les praticiens des idées erronées sur les lois de la radiation.

Il m'a semblé utile d'établir une formule de rayonnement qui, tout en conservant la simplicité de celle de Péclet, ne puisse donner lieu aux mêmes abus.

On y arrive en substituant à l'exponantielle de la formule [3]) une expression du second degré :

$$f(t) = m + nt + pt^2$$

L'expression $a^{t_1} - a^{t_2}$ peut alors être remplacée par :

$$n\,(t_1 - t_2) + p\,(t_1^2 - t_2^2)$$
$$= n\,(t_1 - t_2) \left\{ 1 + \frac{p}{n}\,(t_1 + t_2) \right\}$$

Les coefficients m, n et p correspondant à la plus grande approximation se déterminent par la méthode des moindres carrés qui donne les équations suivantes :

$$5)\qquad \Sigma f(ti) - m.q - n\,\Sigma\,ti - p\,\Sigma\,ti^2 = 0$$
$$6)\qquad \Sigma f(ti).\,ti - m\,\Sigma\,ti - n\,\Sigma\,ti^2 - p\,\Sigma\,ti^3 = 0$$
$$7)\qquad \Sigma f(ti).\,ti^2 - m\,\Sigma\,ti^2 - n\,\Sigma\,ti^3 - p\,\Sigma\,ti^4 = 0$$

q étant le nombre des points choisis pour fixer la courbe et ti prenant successivement les valeurs correspondant à tous les points.

Entre — 20° C. et + 120° C., c'est-à-dire pour un intervalle de température de 140° C., on trouve, par exemple :

$$m = 1{,}0036 \quad n = 0{,}00566 \quad p = 0{,}0000587$$

l'approximation étant de l'ordre de grandeur des erreurs probables d'observation.

Dans ce domaine, on aboutit donc à la formule :

$$^{8}) \quad R = 0{,}73.\ K.\ (t_1 - t_2) \left\{ 1 + 0{,}01036\ (t_1 + t_2) \right\}$$

où K est le coefficient de Péclet.

Cette nouvelle formule ne diffère de la formule [1]) de Péclet que par la valeur des coefficients et par un signe. Elle en conserve donc entièrement la simplicité, quoique essentiellement différente.

Il est clair que l'on peut augmenter à volonté la concordance de cette formule avec celle de Dulong et Petit. Il suffit pour cela de réduire l'intervalle de température choisi comme domaine, ce qui ne paraît pas indiqué au point de vue pratique.

Les formules [2]) et [8]) combinées donnent enfin pour l'émission totale par rayonnement et contact de l'air une expression de la forme :

$$M = (t_1 - t_2)\,(P + Q\,t_1 + S\,t_2)$$

où S, généralement positif, devient négatif dans certains cas.

RÉSULTAT DE QUELQUES EXPÉRIENCES

RELATIVES A

L'INFLUENCE DES RAYONS RÖNTGEN

sur des chrysalides de papillons

par le Prof. JAQUES REVERDIN

Des expériences analogues, dans lesquelles on recherchait l'influence des rayons Röntgen sur le développement des papillons, ont été faites dernièrement par Bordier, en France, et par le docteur Hasebrœck, de Hambourg, soit sur des chrysalides, soit sur des chenilles. Les chrysalides que j'ai choisies sont celles des *Pieris brassicæ* et *rapæ*, des *Vanessa urticæ*, *io, polychloros*; mais je ne parlerai que des résultats obtenus sur *brassicæ* et *urticæ*, les autres étaient en trop petit nombre ou bien tous les papillons ne sont pas encore préparés. Les expériences ont été faites dans le cabinet de radiographie du docteur Curchod, qui a bien voulu soumettre les chrysalides aux rayons et a donné la note suivante sur la technique suivie : tube Gundelach petit modèle; machine statique à 10 plateaux comme source d'électricité; rayons X de pénétration moyenne, degré 5 à 6 du radiochromomètre de Benoit. Durée des séances variant de 2 à 30 minutes, au nombre de 3 à 6 par semaine; distance de l'ampoule aux chrysalides de 10 centimètres environ.

Vanessa urticæ. Un grand nombre de chrysalides exposées aux rayons pendant une durée totale variant de 12 à 45 minutes ont donné des papillons absolument normaux; chez 6 d'entre eux seulement on observe des modifications très nettes : sur le dessus les taches bleues triangulaires qui se trouvent près du bord des quatre ailes ont disparu complètement ou presque complètement et la place qu'elles occupent est noire; sur le dessous les dessins qui se trouvent dans la même région sont accentués, en particulier les taches triangulaires noires.

Pieris brassicæ. Les résultats sont différents chez les chrysalides de la génération de printemps et celles de la génération d'été. Chez celles de la génération de printemps, qui passent tout l'hiver à l'état nymphal, on observe une diminution de l'intensité du noir de la tache apicale et cela dans les deux sexes; ce pâlissement est quelquefois très accentué, bien plus même que dans la variété *chariclea* dans plusieurs exemplaires; chez les femelles les autres taches noires, propres à leur sexe, ne sont pas du tout modifiées et sont aussi foncées que chez les témoins. Le résultat intéressant à noter est donc : modification des taches communes aux deux sexes et absence de modification de celles qui sont propres au sexe féminin.

Chez la génération d'été aucune modification de la pigmentation n'a été produite; on a obtenu plusieurs individus de taille notablement inférieure à la normale, mais cela s'observe parfois dans la nature et ne peut pas, en tous cas, être attribué avec quelque certitude à l'action des rayons.

L'absence d'effets chez la génération d'été est peut-être dûe à ce que chez elle la durée de la période nymphale

est courte et que, par conséquent, la maturation se fait rapidement, beaucoup plus rapidement que chez la génération de printemps.

(Note communiquée à la Section des Sciences naturelles et mathématiques de l'Institut dans sa séance du 9 juin 1908.)

ÉTUDE BIOLOGIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

SUR LES

TRICHOPTÈRES

Par le Dr Jacques FELBER, assistant au Laboratoire de Zoologie de Genève

---

La biologie et la distribution géographique des Trichoptères ont été étudiées pendant les dernières années par G. Ulmer (1), Dr A. Thienemann (2) et Dr A. Siltalà (3). Jusqu'à leurs publications, la vie et les mœurs de ces insectes furent insuffisamment connues, cependant Pictet (4) nous avait donné dans son ouvrage quelques détails importants sur leurs métamorphoses.

La larve étant connue par les descriptions incomplètes qu'en donnèrent les anciens auteurs, notamment par Réaumur et De Geers, on chercha à lui assigner la place qui lui convient dans la classification. Frisch (5) dit « de

(1) G. Ulmer : *Trichoptera. Genera Insectorum.* Bruxelles, 1907.

(2) A. Thienemann : *Biologie der Trichopteren-Puppe, Zool. Jahrb.* Vol. 22. Syst. p. 489-574.

(3) A. Siltala. : *Trichopterologische Untersuchungen. Zool. Jahrb.* Supp. IX, 1907.

(4) F. Pictet : *Recherches à servir à l'histoire et à l'anatomie des Phryganides.* Genève, 1834.

(5) Frisch : *Beschreibung von allerlei Insecten 1730.* 13. Teil n° 4, p. 7.

« la chenille au fond de l'eau » (c'est ainsi qu'il nomme la larve de Phrygane) : « Je n'ai pas réussi à connaître « l'insecte issu de cette larve ». De Geers ([1]) a mis à sa publication le titre significatif : « Sur des chenilles parti- « culières qui ressemblent aux mollusques ». Quant à Réaumur([2]), il les a nommés « mouches papillonacées ». Aujourd'hui, tous les naturalistes placent les Trichoptères dans l'ordre des Névroptères ou dans celui des Pseudo-Névroptères.

Bien qu'ils soient ainsi nettement séparés des Lépidoptères, il n'en est pas moins vrai que plusieurs traits de leur organisation rapprochent les Phryganes des papillons. C'est en particulier la forme des ailes, leur nervation et la présence de quelques écailles à leur surface qui les font ressembler à celles des *Tinéides*. Leur biologie est à certains égards toute aussi pareille. Il y a parmi les *Psychides* (Lépidoptères) des espèces dont les chenilles vivent comme les larves de Phryganes dans des sacs construits par elles-mêmes. D'autre part, nous connaissons des larves de Trichoptères *(Enoicyla)* qui quittent définitivement l'eau et s'en vont vivre à l'air où nous les trouvons parfois sur les hêtres de nos forêts, mêlées à des chenilles de *Psyché* dont le fourreau est tout semblable. Des cas inverses peuvent être cités chez certains papillons. Les chenilles de ceux-ci quittent la terre, se traînent dans l'eau pour s'y bâtir, comme les larves de Phryganes, une maison flottante. Dans les deux cas, c'est l'anatomie et la morphologie qui les distinguent.

([1]) de Geers : *Abhandlungen zur Geschichte der Insecten.* I. II, p. 368-425, Nürnberg, 1778.

([2]) Réaumur : *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes.* Paris, 1737. Vol. 3. p. 1734-1742.

Peut-être ces animaux dérivent-ils d'ancêtres communs dont les Trichoptères ne se sont éloignées que très peu, alors que les papillons se seraient développés dans une autre direction. En tous cas, leur différenciation doit avoir eu lieu à une époque très ancienne, car les ancêtres des Trichoptères se trouvent déjà dans le Néocomien et dans le Tertiaire, mais leurs pétrifications sont très rares. Le plus souvent les restes que nous en connaissons sont enfermés dans l'ambre. Dès ces temps géologiques, ces animaux se sont répandus sur toute la terre, cependant le plus grand nombre habite les zones paléarctiques. Sous les tropiques, la richesse des espèces diminue beaucoup. Celles des régions arctiques ressemblent aux formes actuelles de nos Alpes ; aussi y a-t-il parmi ces dernières quelques espèces (*Stenophylax piscicornis)* qui peuvent être mentionnées comme descendant de la faune des époques glaciaires, leur présence dans les torrents alpins et dans les sources froides des montagnes de l'Allemagne ainsi que toute leur biologie conduisent à cette conclusion. Pendant les époques glaciaires, la faune arctique et alpine se sont mêlées, seulement quelques espèces des régions les plus froides ne sont pas descendues et n'ont pas pris part de ce mélange. Ainsi, dans les Alpes, déjà dans la région subnivale, la faune alpine-arctique des Trichoptères est remplacée par quelques espèces qui sont typiques pour les hautes régions des Alpes et qui manquent absolument dans les contrées des zones polaires. On peut mentionner à ce propos les espèces suivantes :

	Montant jusqu'à
Arcrophylax cerberus	2,400 m Flüela.
Stenophylax cœnosus	2,000 m Murgtal.
Halesus ruficollis	2,400 m Gotthard.

Halseus mendax	1,900 m	Murgtal.
Halesus rubricollis	2,000 m	Gadmental.
Drusus discolor	2,750 m	Stilfserjoch.
Drusus alpinus	2,400 m	Lago di Naret.
Drusus chrysotus	2,000 m	Gotthard.
Drusus monticola	2,400 m	Dolomiten.
Drusus nigrescens	2,450 m	Furka.
Drusus melanchaetes	2,400 m	Furka.
Drusus muelleri	2,300 m	Furka.
Asynarchus cœnosus (1)	2,800 m	Tyrol.

La métamorphose de ces espèces doit être terminée sous la neige et la glace où elle est déjà si avancée que la Phrygane peut quitter l'état de chrysalide pendant les premiers jours du printemps alpin. *Kyllias* et *Meyer-Durr* ont trouvé *Arcrophylax cerberus* dans un temps où les lacs étaient encore entièrement gelés et tout couverts de neige. *Zschokke* trouva aussi des Phryganes écloses en été 1906 près du Muttsee (2515 m.) dont la glace commençait à peine à disparaître.

L'état de larve est la période la plus longue de la vie de ces insectes et aussi la plus intéressante au point de vue biologique. Hors de sa maison, la larve ne montre que sa tête, avec deux yeux grands et noirs et son thorax pourvu de six pattes au moyen desquelles elle rampe çà et là, entraînant sa demeure avec elle. Quelques espèces (*Enoicyla*, *Ecnomus*) respirent par la peau; le plus grand nombre possèdent des branchies filiformes sur les segments abdominaux. Une ligne latérale, composée de petits poils, produit toujours, grâce à ses mouvements rythmiques à l'intérieur du fourreau, un courant d'eau

(1) Se trouve aussi dans les régions arctiques.

dans lequel flottent les branchies. La peau mince de l'abdomen est ainsi pour la larve de Phrygane d'une grande utilité, mais c'est aussi dans cette partie que l'animal est attaqué par des poissons carnassiers ; c'est pourquoi il se protège en cachant son corps dans son étui.

La coquille est souvent construite avec beaucoup d'art; *Odondocerum albicorne,* par exemple, une espèce très répandue, sait arranger les petits grains de sable comme une fine mosaïque. A côté de ce type se trouvent des maisons de *Halesus tesselatus*, grossièrement construites avec des tas de cailloux ou des morceaux de bois, collés les uns sur les autres, montrant quelle force musculaire la larve doit employer pour ramasser ces matériaux, pour les tenir et les porter sur son dos. Les espèces des eaux tranquilles *(Limnophilus politus)* prennent souvent, pour construire leurs maisons, des coquilles de mollusques, des *Limnées* et des *Planorbes*, alors même que celles-ci sont parfois encore vivantes.

Très intéressants au point de vue de leur architecture sont les fourreaux de deux espèces des *Sericostomatides*. La première *Helicopsyche sperata* sait construire une maison héliciforme, composée de petits grains de sable. C'est ainsi que l'animal a su tromper les naturalistes qui l'ont pris pour un mollusque : *Valvata aerenifera (Helicopsyche sperata* est une espèce méridionale qui se trouve mais assez rarement, dans les environs de Lugano).

L'autre espèce, *Thremma gallicum*, se trouve dans les ruisseaux froids de la Forêt-Noire et, pour bâtir sa demeure, elle suit le même plan que *Ancylus fluviatilis* pour la sienne. Ce n'est qu'avec beaucoup d'attention qu'on peut distinguer la coquille du limaçon de la maison de la Phrygane.

Brachycentrus subnubilus, espèce très commune dans le Rhône et le Rhin, bâtit un étui de brins de mousse, dont la forme quadrangulaire est très caractéristique. *Ecclisopteryx guttulata* emploie les feuilles de *Fontinalis antipyretica* et les arrange comme la plante qui les porte, donnant ainsi un exemple de mimikry quelquefois frappant.

Dans deux grandes familles *(Rhyacophilides* et *Hydropsychides)* un grand nombre d'espèces ne possède pas de coquille à l'état de larve; d'autres se bâtissent sur les pierres de longs corridors dans lesquels elles peuvent chercher la nourriture sans crainte que l'eau les emporte.

Neureclipsis bimaculata et *Polycentropus flavomaculatus* se construisent des filets et attendent, ainsi que le ferait une araignée, la proie qui y sera apportée par l'eau.

Plusieurs larves changent toujours pendant leur vie les matériaux de construction; elles commencent avec des fragments de plantes et finissent avec des pierres. Comme ces bêtes vivent dans l'eau courante, ce chargement est bien compréhensible car un étui exclusivement végétal serait trop léger. La maison typique de *Stenophylax nigricornis* est construite maintenant presque entièrement de pierres, autrefois elle aura eu possédé des fourreaux bâtis de plantes. Les habitudes des aïeux sont aujourd'hui chez les larves encore assez fortes qu'elles les suivent toujours pendant quelque temps même contre leur propre intérêt. Seulement, au cours de leur vie, elles comprennent qu'une maison de pierres est plus avantageuse, elles changent alors de matériaux et quand l'animal a atteint tout son développement, il porte la

coquille typique de l'espèce. Dans ce cas, le développement de l'individu est aussi une courte répétition de celui de sa famille (loi biogénétique). Comme les influences externes restent toujours les mêmes, la première période sera supprimée toujours davantage et disparaîtra un jour entièrement.

Si l'on n'a pas poursuivi une fois avec attention la construction du bâtiment, on ne peut pas imaginer quel travail immense et quels efforts sont nécessaires pour que la bête puisse achever son œuvre et l'entretenir toujours en bon état. Quand les larves éclosent, elles portent déjà une petite maison construite par les membranes et les algues qui entouraient l'œuf, mais déjà 2-3 jours plus tard ces matériaux sont remplacés par des fragments de plantes ou de grains de sable. Les objets sont encore très peu liés, c'est seulement plus tard que l'animal emploie plus de soins pour sa demeure. Pendant toute sa vie il doit agrandir sa maison en la prolongeant par l'ouverture antérieure.

Chez les *Rhyacophilides* et les *Hydropsychides* la coquille manque souvent chez la larve ; les torrents dans lesquels vivent ces espèces demandent une plus grande agilité de ces bêtes, laquelle serait diminuée par la présence d'un fourreau. Quand les larves passent à l'état de chrysalides, pendant lequel elles doivent rester immobiles, elles suivent les mœurs de leurs parents et commencent à bâtir une maison.

Pour se fixer dans l'eau les larves employent plusieurs méthodes. Le genre *Goëra* colle aux flancs de ses maisons de grandes pierres. *Anabolia nervosa* porte sur son dos 2-3 morceaux de bois qui possèdent souvent une longueur de 7-8 cm. Les bois ne font pas seulement la

maison plus lourde, mais ils protègent aussi la bête contre les poissons. *Brachycentrus subnubilus* et *Ecclisopteryx guttulata* attachent les maisons par des fils provenant des glandes buccales. La fixation de *Lithax obscurus* est assez intéressante pour être citée spécialement. On trouve ces larves quelquefois en grand nombre sur des pierres dans une position étrange, c'est seulement avec l'ouverture antérieure que la maison touche le sol. Dans cette position la bête n'est pas visible, car elle s'est entièrement retirée dans l'intérieur. On croit qu'elle produit (comme c'est probablement le cas chez *Thremma gallicum*), par rétraction de sa tête, un vide dans le fourreau.

Les coquilles de *Drusus discolor* montrent aussi très joliment comme la larve sait se protéger contre la force de l'eau. Cette espèce vit seulement dans les ruisseaux alpins sur les pierres touffues ; sa coquille porte dans sa partie antérieure un grand nombre de longs brins de bois. Si l'animal venait à être emporté par l'eau, ces tiges s'entortilleraient tout de suite dans la mousse.

Pour entrer dans l'état de chrysalide, la larve cherche d'abord un endroit tranquille, puis elle ferme les deux ouvertures de son fourreau avec des pierres ou des plantes, de telle sorte que l'eau puisse circuler toujours dans l'intérieur. Derrière ces couvercles, une membrane perforée est encore filée. Pour empêcher que leurs trous ne se ferment par la vase, la chrysalide porte sur sa lèvre et sur le dernier segment abdominal des soies légèrement courbées et par les mouvements rhytmiques de la bête ces soies glissent dans ces perforations, les laissant ainsi toujours ouvertes. Chez la chrysalide de *Enoicyla* cet appareil manque complètement, la bête, étant terrestre, n'en a plus besoin.

L'insecte parfait serait perdu, si la chrysalide ne pouvait pas ouvrir sa maison et nager encore jusqu'au bord de l'eau. Pour ouvrir leur fourreau, toutes les chrysalides portent des mandibules fortes et dentées. Si l'on compare ces dents avant et après l'éclosion on peut constater leur usure.

Lorsque la chrysalide a quitté la coquille, elle nage ou grimpe sur une plante ou sur une pierre; quelques espèces éclosent même à la surface de l'eau. Par une fente, située sur la partie dorsale, la tête de l'imago apparaît, 3-4 secondes après, tant l'animal s'est déjà dépouillé de sa couverture. Chose curieuse, les antennes quelquefois très longues *(Leptoceridæ)* peuvent être retirées instantanément. La jeune phrygane possède bientôt sa couleur définitive, les ailes se développent et permettent à l'insecte de voler.

L'insecte ailé, issu d'un « ver d'eau », au sortir de sa maison, attend quelques moments que la solidité de ses membres soit suffisante et quand il sent la force de ses ailes, entraîné par son instinct, il s'envole plein de confiance au sein d'un élément qui a été pour lui jusqu'alors tout à fait inconnu.

Le tiré-à-part de cette note a été distribué le 15 octobre 1908.

AVENTURES D'UN NATURALISTE

GUSTAVE MEYNIER

1827-1862

Par le Dr J. BLANCHARD

A mainte reprise, j'ai été tenté d'écrire la biographie de Gustave Meynier; des liens d'étroite parenté (j'étais son neveu) m'avaient rendu familière cette personnalité singulièrement attachante, et ma mémoire avait conservé inaltéré le souvenir de cette figure entrevue au cours de ma jeunesse.

Mais, pour me permettre de le faire revivre, pour préciser les dates, les documents me manquaient, et je n'aurais sans doute jamais exécuté ce projet, si je n'étais récemment entré en possession d'une partie de sa correspondance.

I

De taille moyenne, fortement constitué, avec des cheveux blonds épais, un peu crépus, et une forte moustache blonde, Gustave Meynier éveillait au premier abord une impression d'énergie et de franchise; cette impression s'accentuait encore, quand on voyait s'animer ce visage aux lignes puissantes, et s'allumer dans ses yeux la flamme d'une intelligence toujours en éveil.

Lorsque je veux retrouver ses traits, il m'apparaît à l'âge de 27 ans (il était né en 1827), debout, au milieu d'une allée de jardin bordée de reines-marguerites et de

coreopsis, où il m'avait amené pour me montrer des fleurs de la famille des Composées. Nous ne parlions plus des Composées, mais des machines à vapeur mises en mouvement par la houille; et je le questionnais :

— Oui,.... mais alors, il n'y aura pas toujours du charbon!... et quand il n'y en aura plus?

— Je ne sais pas, répondit-il rêveur; puis il sourit, et avec une conviction qui m'étonna, il reprit :

— Quand il n'y aura plus de houille, on aura depuis longtemps trouvé autre chose.

Plus tard, en effet, sont venus le pétrole et la force motrice des chutes d'eau, « la houille blanche », comme on l'a surnommée. Ces nouvelles sources de force sont aujourd'hui connues de tous, mais pendant bien des années, j'ai guetté, incrédule, la réalisation de cette prophétie.

Dans ma mémoire est aussi demeuré gravé le souvenir d'un repas à la Grande-Gorge, dont il voulait étudier les fossiles; après avoir fait honneur à nos provisions, nous causions assis auprès du petit bassin où nous avions puisé de l'eau. Et là encore, je le revois sérieux, s'efforçant de faire naître en moi le goût de la nature et de communiquer à mon intelligence à peine ouverte la passion de la science. Il m'expliquait le soulèvement des montagnes, les convulsions du globe, qui avaient apporté au sommet du Salève les coquillages de la mer primitive: ce fut ma première leçon de géologie. En descendant le Pas de l'Echelle, il m'avait pris la main, et comme le soir approchait, nous dévalions par les raccourcis, riant et sautant comme deux écoliers.

II

Janvier 1846 — Décembre 1847

Jusqu'en novembre 1845, Gustave Meynier n'avait pas quitté Nantua, sa ville natale; à cette date, il se rend à Paris pour entreprendre l'étude du droit. La première lettre de la correspondance lui est adressée par son père — M. Joseph Meynier (directeur des contributions indirectes à Nantua), qui lui donne des conseils sur les personnes qu'il doit fréquenter, et insiste sur la nécessité de rechercher des relations haut placées, en position de faciliter la carrière d'un débutant :

« Tu as dit à cet égard à ton oncle que tu n'étais pas « assez riche pour faire ces connaissances et les cultiver. « C'est justement là le raisonnement d'un sot amour-« propre et de l'ignorance des bons principes. Car c'est « justement en faisant de bonnes connaissances que l'on « fait moins de dépenses, et que l'on se prépare pour « l'avenir des amis sûrs et à même de vous rendre de « grands services. Il n'y a donc là que du positif, – « tandis que, dans ce tourbillon de dissipés et de bat-« teurs de pavés, comme ceux que tu parais avoir si vite « abordés, on ne trouve que dépravation et sujets nom-« breux de dépense. » (26 janvier 1846.)

Ces directions sont tracées en lettres aiguës, d'une main crispée sur la plume d'oie tenue transversalement, — les *déliés* inférieurs devenant ainsi des *pleins*, — en lignes rapprochées, les mots à peine séparés et souvent réunis par une liaison, presque sans marge.

De ce fragment, il faut rapprocher les lignes suivantes du 1er décembre 1847 :

« De quoi seras-tu capable, puisque, à 21 ans, tu n'as « pas encore pu apprendre à conduire tes petites res-

« sources? Que t'ont servi, jusqu'à présent, ces moyens
« et cette facilité? — A fréquenter des individus paniers
« percés comme toi, qui n'ont plus ni honneur ni déli-
« catesse!.... Ils sont dignes de la qualité que tu leur
« donnes, ces espèces d'amis; ils ont en outre tout le
« crédit qu'il faut avoir pour vivre de misère et de re-
« mords; mais rien, ici-bas pas plus que dans l'autre
« monde, ne reste impuni : le mépris que tu as fait de
« mes conseils et l'abandon de tout principe se retrouve-
« ront sur ta route. »

Qui étaient donc ces paniers percés sans honneur ni délicatesse? Presque dans chaque lettre sont mentionnés les sculpteurs Lebœuf et Clésinger, G. Doré, les professeurs Marey, Chauveau, Milne-Edwards, G. St-Hilaire, Quatrefages, le Dr Thulié; — tous, soit par leurs travaux considérables, soit par leurs remarquables facultés intellectuelles, sont parvenus plus tard dans les arts et les sciences à des situations éminentes. Dès son arrivée à Paris, Meynier s'était senti attiré vers ces hommes d'élite, qui durant toute sa vie lui ont donné des preuves de la plus profonde affection.

Ces noms suffisent déjà à faire pressentir les divergences qui troubleront si fréquemment les relations du Directeur des contributions et de son fils : parmi les camarades de ce dernier, on compte des artistes, des littérateurs, des savants, — presque tous de haute valeur, il est vrai, — mais *pas un juriste!*

Car, sans qu'il soit possible d'en douter, dans le cours des années 1847 et 1848, l'étudiant en droit n'eut avec la jurisprudence que des rapports fort intermittents; quoiqu'il ne se prononce pas catégoriquement, il est aisé de se rendre compte qu'il éprouve un attrait irrésistible

pour les sciences naturelles, et qu'il a le droit en horreur. Lorsqu'un de ses camarades préférés, cultivant les sciences, obtient quelque succès, il n'oublie pas de l'annoncer; à ces nouvelles d'importance capitale, il ajoute des considérations sur le froid qui règne à Paris et nécessite un supplément de bois de chauffage; puis il insiste sur le prix exorbitant des denrées usuelles, et termine en général par un appel de fonds extrabudgétaires. Que son père réponde par une semonce, cela se conçoit,... surtout lorsqu'on connaît le père. Au physique, M. Meynier offre de nombreuses analogies avec son fils, — sans cependant qu'il y ait dans les traits du visage une ressemblance évidente : corps vigoureux, massif sans obésité; tête anguleuse, surmontée d'une chevelure grisonnante; une mèche volontaire traverse le front en biais, et, soulignée par une forte ride transversale, accentue la dureté du regard embusqué sous d'épais sourcils. La courbe des lèvres contractées en un mince arc sinueux, le menton projeté en avant par une haute cravate noire à plusieurs tours, ne sont point pour tempérer l'expression sévère et obstinée de l'ensemble. En examinant côte à côte les portraits du père et du fils, on comprend l'acuité que devaient acquérir les moindres dissentiments entre ces deux caractères trop semblables.

Lorsqu'on sait que M. Meynier avait toujours vécu à Nantua, qu'il était fonctionnaire depuis fort longtemps, — que par conséquent, selon lui, un seul chemin conduit à la fortune... le chemin au bout duquel s'élève, majestueux et solide, l'édifice des Contributions indirectes, — on est moins surpris qu'il considère comme absolument dépravée la conduite de son fils. Celui-ci a bien quelques peccadilles sur la conscience : dans un

moment de détresse financière, il a contracté un emprunt auprès d'un compatriote, — d'où sévère admonestation, enquête serrée, missives répétées, et enfin aveu du compatriote, qui reconnaît avoir prêté *treize francs*.

Un autre Nantuatien, Maissiat, étudiant à Paris, est atteint d'une maladie grave, dont la convalescence est fort longue. Ses amis, tour à tour, passent la nuit à son chevet, et, après la guérison, continuent leurs visites assidues. Le madade a été traité par des sommités médicales; tout Nantua s'émeut; on admire, on potine, on critique: la ville a si peu de sujets de conversation!

« J'apprends, dit une lettre du 24 février 1847, que dans « la chambre de Maissiat ont eu lieu des orgies... qu'une « dame même, pour avoir un prétexte de pénétrer chez « lui, a apporté un pot de confiture! N'est-ce pas là le « comble de la dépravation? »

Hélas! le progrès a fait son œuvre, et depuis longtemps, en fait de dépravation, nous avons trouvé mieux que les pots de confiture.

D'ailleurs, l'année suivante apporte à l'Europe d'autres soucis.

III

1848

Jusques alors languissante et embarrassée, la correspondance prend soudain en février une allure enfiévrée; l'émeute a éclaté, un ouragan de révolution souffle dans le quartier des Ecoles, et Meynier, dans des lettres lyriques, commente l'avènement de la République:

« La Belgique nous a imités: plus de Léopold! Les « Belges sont républicains. Londres se soulève, et la « vieille cause des monarchies est bien malade... Les

« édifices publics portent l'ancienne devise, retracée de « nouveau et pour la dernière fois : Liberté, Egalité, « Fraternité. »

Il ne prévoit pas le Second Empire qui bientôt cachera cette devise sous les ailes de l'aigle ; les monarchies sont atteintes de maladies chroniques, mais n'y succombent pas ; les Anglais sont demeurés des commerçants impassibles, et la Belgique possède encore un Léopold.

Sur l'enthousiasme de son fils, M. Meynier verse une terrible douche ; il le somme de rentrer à Nantua au plus tôt ; au jeune homme qui s'efforce de retarder son départ, il écrit le 10 avril :

« Tu taxes de lâcheté ceux qui préfèreraient le toit « paternel et la famille aux besoins de la patrie ; et moi « je considère comme le plus grand des lâches celui qui « n'a pas le courage de rompre ses funestes liaisons et « ses mauvaises habitudes. »

Le 11 mai, réponse de l'étudiant :

« Il faut que tout cela s'explique : j'ai bientôt 21 ans, « je n'ai aucun but fixe ; j'ai voulu entrer à l'Ecole po- « lytechnique, tu n'as pas voulu. J'ai voulu faire ma « médecine ; tu n'as pas voulu. Aujourd'hui, je fais « mon droit : pourquoi ça ?... Etre substitut pendant « douze ans à 1,800 francs, et procureur du roi à « 2,000 francs pour le reste de ses jours, c'est une triste « perspective. Je ne pense pas que tu aies l'intention « de me fixer à Nantua comme avocat : j'aimerais au- « tant être menuisier.

« Alors, il faudra entrer dans ton administration ; « c'est une administration que je n'aime pas : ce travail « de chiffres et de copies me répugne ; mais enfin il faut

« vivre,... il faut dire adieu à tous les rêves d'ambition,
« et refouler au-dedans de soi tout ce qu'on se sent d'in-
« telligence et d'idées. »

Ici, la correspondance cesse : Meynier a regagné le bureau paternel, où il est initié aux mystères des contritions indirectes.

IV

Août 1849 - Novembre 1851

Malgré le manque de pièces à l'appui, il est possible de combler en partie cette lacune : étant données les deux volontés en présence, on peut soupçonner les déboires de l'étudiant, ses nausées en face de la comptabilité, l'insistance du père, les discussions, les luttes, et enfin la rupture définitive avec l'administration.

Car, soit comme châtiment infligé pour une faute grave, soit par un coup de désespoir, le 24 août 1849, Meynier s'embarque à Bordeaux, comme pilotin, sur un vaisseau marchand. Par le détroit de Magellan, il va à Vera-Cruz et revient par le même chemin. Ses lettres sont rares, mais très longues, parsemées de notes relatives à la zoologie et à la géologie, d'observations humoristiques, de souvenirs attendris adressés à la famille.

Dès lors apparaissent de plus en plus nettes des aspirations élevées, des qualités morales que ne laissait pas espérer le passé; et pourtant, si les vastes solitudes de l'océan l'ont mis à l'abri des remontrances paternelles, il ne peut s'y soustraire entièrement : à son retour, le 1er février 1850, il trouve à Bordeaux, deux lettres, — dont l'une le guettait depuis un mois, — se faisant suite l'une à l'autre, et ne renfermant qu'une série de reproches, numérotés de 1 à 12, sur des faits relatifs au séjour à Paris.

Désormais, il ne cesse de naviguer; le 6 avril 1851, il part pour l'île Bourbon; grâce à sa correspondance, on assiste au développement graduel de sa personnalité; quant aux profits et aux plaisirs de sa situation, on peut les supposer d'après les fragments suivants :

« Le capitaine Gorphe me fait de *très belles* proposi-
« tions; il me donnerait le grade de lieutenant, et cin-
« quante ou soixante francs par mois... »

Et dans le cours d'un autre voyage :

« Tu me demandes quelles ont été nos aventures de-
« puis les dernières nouvelles que tu as reçues; nous en
« avons eu de toutes les sauces et de toutes les couleurs.
« Personne n'y a gagné : un matelot et le mousse sont
« morts, le lieutenant vient de mourir, le capitaine a
« fait un pauvre voyage. Moi seul, portant, à la façon
« des escargots et des philosophes stoïques, ma maison
« sur mon dos, je m'en suis trouvé quitte, sauf une
« fièvre, jaune ou verte, qui m'a retenu un mois à la
« maison de santé de Tamatave (Madagascar); — plus
« cet accroc à la cuisse que vient de me faire la vergue
« de perroquet... Bref! nous voilà de retour dans un
« état de délabrement à faire frémir; nos deux mâts de
« perroquet cassés, notre vergue de misaine cassée, nos
« voiles défoncées; nous étions jolis, très pittoresques,
« du reste. »

Le 2 février 1850, il écrit :

« Notre traversée a été très pénible depuis le 1er jan-
« vier (car l'année nous a quittés en nous laissant une
« tempête pour héritage). Nous avons eu continuelle-
« ment gros temps, coups de vent sur coups de vent;
« nos pompes, engorgées par le sable que nous avions
« pris en lest, nous ont obligé à vider l'eau de la cale

« avec des seaux. De plus, nous avions perdu un « homme à Vera-Cruz, notre second avait un coup de « pistolet dans la cuisse, un matelot rapportait la fièvre « jaune, deux autres s'étaient à moitié estropiés ; il ne « restait donc plus à bord de valides que le capitaine, « le maître, moi, un matelot, plus un novice de 15 ans « et un mousse de 12 ans. Voilà avec quel équipage « nous sommes revenus en France, dormant à peine, « dans l'eau jusqu'à mi-jambe. Quand je suis arrivé, il « y avait un mois que je n'avais pas couché au sec et « que je portais du linge mouillé sur la peau, ce qui « commençait à devenir tant soit peu ennuyeux, sur- « tout par un froid de —4° à —5°. — En somme, mal- « gré toutes ces misères, je suis revenu bien portant; en « rivière, les matelots n'ont pu résister aux souffrances « qu'ils avaient endurées, et sont allés se reposer chez « eux. J'ai voulu leur prouver que les gens de l'inté- « rieur étaient aussi marins qu'eux, quand ils voulaient « s'en donner la peine, — et je n'ai abandonné le na- « vire que quand il a été amarré. Cependant je souffrais « cruellement de mes doigts de la main gauche : car « j'en ai eu trois gelés, étant à la barre pendant la nuit « du 27 au 28 janvier, à la hauteur de Pertuis. Aujour- « d'hui, cela va mieux, et il ne me reste plus guère de « cette *engelure* qu'un engourdissement dans la main « gauche. »

Par ces récits, on comprend mieux la durée, les difficultés, les périls, — un peu oubliés aujourd'hui, — de ces lointains voyages sur les navires à voiles ; on apprécie plus exactement les qualités d'endurance nécessaires aux marins d'autrefois. Dans les pages suivantes achève de se dessiner la psychologie du jeune voyageur :

« Le roman, écrit-il le 6 avril 1851, n'existe plus dans « la vie et tout se fait ici juste à l'encontre des relations « de voyage, romans nautiques, élégies sur les goëlet« tes, etc. Donc, conjointement avec des barriques de « vin de Bordeaux, des caisses de fromages, des « briques, des gueuses de fer, nous sommes arri« vés à Port-Louis (île Maurice)..... Nous ne savons « si les rentes baissent ou montent; notre Bourse, c'est « le baromètre : est-il haut, invariable? temps des vents « alizés, brise régulière, zéphyr renouvelé des Grecs, — « on s'endort et on se réveille insouciant. Il descend? « fâcheux pronostic, de la pluie à recevoir sur le dos, « des coups de vent, une tempête peut-être. — Voilà nos « émotions! Singulière vie passée à regarder l'horizon... « Que fait-on en France? On se bat, on vote ou on tri« pote? Ce n'est pas que je m'inquiète de *votre* politique « au moins : je ne suis plus de ce monde, comme le rat « de la fable; seulement au lieu d'un fromage, c'est un « morceau de bois que j'habite. Je m'intéresse à la poli« tique comme à la lecture d'un feuilleton, — comédie, « drame ou farce. »

Ces aventures maritimes, certaines prouesses de nageur dans des sauvetages, une persévérante ténacité, — que ses proches qualifiaient volontiers d'entêtement, — lui firent décerner plus tard par ses amis le surnom de *Caïman*.

V

Décembre 1851 — Août 1859

A partir de la fin de 1851, les lettres sont datées de Paris : Meynier a été autorisé à commencer ses études de médecine, et dès lors, en proie à une intense fièvre de

travail, il écrit à sa famille des lettres fréquentes, pleines de menus faits, presque des résumés : l'avénement du second Empire, le mariage de Napoléon III, les féeries parisiennes de cette brillante époque, le choléra, la guerre de Crimée ne le détournent pas de ses études. S'il les mentionne, c'est en une ligne; tandis que, pour lui, les événements capitaux sont les incidents de l'Ecole de médecine, la nomination d'un professeur, une opération nouvelle, le doctorat d'un camarade.

Les lettres de son père sont de plus en plus rares, un peu moins acerbes; peut-être sa verve épistolaire était-elle mieux adaptée aux réprimandes et aux malédictions. Toutefois il semble plutôt que, sous l'influence de l'âge, sa vivacité s'engourdit, que ses forces déclinent. La main est toujours ferme, la plume d'oie crache encore quelquefois avec rage; mais, dès la seconde page, les lignes s'espacent, les lettres s'ouvrent, se déforment. — M. Meynier demeure cependant fidèle à ses principes, et le 28 février 1853, il renouvelle à son fils ses conseils de jadis sur le moyen de parvenir :

« Ce serait en effet bientôt temps que tu *fît* quelques
« bonnes connaissances et que tu te décides à cultiver
« celles qui peuvent te servir; d'un autre côté, la bonne
« société ayant été jusqu'à présent un épouvantail pour
« toi, tu as grand besoin de te former aux usages et aux
« convenances indispensables à un médecin, si toutefois
« tu arrives jamais à en faire un. »

Il a dû applaudir aux premiers succès de son fils, qui réussit d'emblée dans ses examens, dans les concours de l'externat et de l'internat; mais ses lettres sont muettes sur ce sujet. Lorsque, dans les journaux scientifiques, le futur médecin publie des articles de zoologie ou de géo-

logie, et les envoie à Nantua, M. Meynier n'accuse pas réception; d'ailleurs il écrit de moins en moins; — et il s'éteint en 1855.

Deux ans plus tard, Gustave Meynier passe quelques semaines de vacances chez son beau-frère (le Dr Blanchard), à la Boissière, près de Genève. Son ami Milne-Edwards, fils du zoologiste bien connu, vient lui faire une visite, arrive à Genève un dimanche matin, et durant toute la journée cherche vainement le domicile de son camarade. Ne trouvant pas de voiture, il erre au hasard dans la ville déserte et morne; la poste, où l'attend une lettre explicative, est fermée; aucun magasin, aucun café n'a ouvert ses portes; son hôtel a été évacué par le personnel. A la tombée de la nuit, comme un papillon nocturne, il est attiré par le phare coloré d'un pharmacien qui entrebaille ses volets, — et il obtient de lui l'adresse introuvable. C'était, il y a cinquante-et-un ans, le jour du Jeûne fédéral.

Le 8 juin 1859, Meynier fut reçu docteur en médecine.

VI

1859-1861

A la clientèle urbaine, aux services hospitaliers, le jeune docteur préfère les études scientifiques, l'histoire naturelle surtout, — et pendant quelques mois il achève les travaux entrepris et se livre à des recherches de laboratoire.

Puis soudain sa vie change de direction : ses professeurs ont une telle estime pour son caractère, ils apprécient si hautement ce cœur excellent, cette intelligence vive et pondérée que, sans hésiter, ils le désignent comme le plus capable et le plus digne de remplir une

mission fort délicate. Ainsi, — sans avoir recours aux relations mondaines, sans avoir recherché la protection des puissants personnages sur lesquels comptait son père pour lui créer une brillante situation, — il voit se réaliser le rêve prodigieux, le plus souvent chimérique, de tout naturaliste : un voyage d'exploration à travers le monde, sans avoir à compter, et avec l'espérance, — sa mission achevée au bout de deux ou trois ans, — d'un avenir assuré et conforme à ses désirs.

M. d'E..., appartenant à la haute finance parisienne, a trois enfants; l'aîné, Louis, âgé de 24 ans, est pour lui une cause de soucis sans cesse renouvelés. Le sachant capable de tout, sottises, folies, escroqueries, etc., son père veut à tout prix l'éloigner de Paris; il veut tenter de lui inspirer le goût d'un travail quelconque, le faire vivre sous la discipline d'un ami ferme et patient, qui lui enseignera, si possible, à se conduire d'une façon correcte. — Il faudra déraciner des habitudes perverses, les remplacer par du bon sens et de l'honnêteté, — et comme appât, lui offrir les aventures d'un voyage lointain, les distinctions honorifiques, la renommée qui accueillent un explorateur à son retour.

Meynier sera cet ami, ce guide dévoué et absolument sûr; il sera aussi le chef de l'expédition. Voici le portrait qu'il trace de son compagnon, Louis d'E... :

« Beaucoup de vanité, une irréflexion absolue, une « timidité morale qui le fait mentir comme un arra« cheur de dents..., et pour brocher sur le tout, ce dia« ble de Louis a des idées aussi décousues qu'une veste « de la Belle-Jardinière. » (21 janvier 1861.)

A rapprocher de cette appréciation, la lettre de M. d'E... (23 décembre 1860) :

« Je sais si bien que, ce qui domine chez lui, c'est le « désir de faire parler de lui, en mal, s'il ne peut réussir « à se mettre en vue par le bien, — que cette conviction « a décidé le choix, pour ce voyage qui doit être très « long pour être utile, de pays presque inconnus ici et « desquels il est possible de rapporter beaucoup de nou- « veau. Mais je ne me fais pas illusion : le succès ne peut « venir que de vous ; il faut que vous ayez la volonté « énergique de le sauver, pour y réussir par autant de « patience que d'énergie, de laisser-aller que d'irrésis- « tible pression. Sauvez-le, rendez-nous un fils, sans « que nous ayons à vous offrir autre chose qu'une pro- « fonde reconnaissance. »

Une lettre de Meynier à sa famille (22 août 1860) nous renseigne sur les conditions du voyage :

« Il s'agit (dit-il) d'un voyage dans toute la Russie « d'Asie, depuis les Monts Ourals jusqu'à l'embouchure « du fleuve Amour. Arrivés là, nous nous embarque- « rions pour Shanghaï, et nous reviendrions par mer « en visitant les Philippines, les Moluques, Cey- « lan, etc... jusqu'à l'isthme de Suez.

« Je pars sur le pied complet d'égalité avec M. d'E... ; « tous les frais du voyage, dépenses personnelles, ins- « truments, cartes, bagages, etc., aux frais de M. d'E... ; « de même pour les achats de collections. Ces dépenses « sont évaluées à soixante ou quatre-vingt mille francs « par an. C'est moi qui dirige l'expédition, et tiens la « bourse. »

Durant les derniers mois qui précèdent le départ, M. d'E... est en rapports journaliers avec Meynier, pour les achats et la correspondance que nécessitent les préparatifs ; il ne tarde pas à lui témoigner une confiance

absolue, l'introduit dans l'intimité de sa famille, et à toute occasion l'invite à séjourner dans sa propriété de Ste-Marie-lèz-Dixmonts. Mme d'E... et sa fille, à leur tour apprécient les qualités du futur explorateur, et celui-ci, quand plus tard il correspondra avec M. d'E..., écrira souvent les noms de Mme et de Mlle d'E...

M. d'E... a appartenu au groupe Saint-Simonien du Père Enfantin et, comme plusieurs des adeptes de cet utopiste, il a conservé toute sa vie les qualités morales que le Maître exigeait de ses disciples. Outre le travail et les aptitudes spéciales qui l'ont élevé à une situation exceptionnelle, il possède un rigide sentiment du devoir, une impeccable droiture; père de famille très aimant, il supporte avec courage, grâce à l'affection de ses deux cadets, les chagrins sans cesse renouvelés que lui apportent les frasques de Louis, son fils aîné. — Sa taille élancée, son visage allongé, entièrement rasé, ses cheveux blancs, courts et droits, donnent à sa physionomie, — un peu britannique, — une raideur intimidante sous laquelle se dissimulent les mouvements d'un cœur débordant de bonté.

En décembre 1860, le Docteur Meynier, — chargé de missions scientifiques par le Muséum d'histoire naturelle, le Ministère de l'agriculture, l'Institut, la Société d'acclimatation, — traverse la Belgique et s'attarde quelque peu dans les villes d'Allemagne. Il juge les Allemands avec beaucoup de justesse, sans parti-pris, et se montre enchanté de l'accueil que lui font les médecins.

A Pétersbourg, il est reçu par le Duc de Montebello, ambassadeur de France, — par un Genevois, M. Mussard, « qui est ici, dit-il, une Excellence, et le secrétaire des commandements de la Grande-Duchesse Marie »;

par son dévouement inlassable, M. Mussard lui a rendu, en mainte occasion, de signalés services, en expédiant en France ses caisses de collections, ses lettres, faisant rechercher dans les bureaux les colis perdus, les correspondances égarées, etc.

Retardé par la lenteur des fonctionnaires russes qui doivent assurer les transports, il en profite pour étudier « la langue avec fureur, et la société avec indifférence.
« Une des grandes préoccupations des Russes de Pétersbourg, dit-il dans une lettre du 21 janvier 1861, après « les bals, les soirées, c'est le théâtre ; au Théâtre Français, on joue nos drôleries, sinon les plus spirituelles, « du moins les plus crues ; à l'Opéra, on y va par mode ; « mais, quand on y danse, c'est autre chose. Il faut voir « applaudir tous ces généraux et toutes ces générales « quand la danseuse entame un pas qui la ferait mettre « à la porte d'un bal public de Paris. Voilà leur goût ! « dames, demoiselles, tout le monde court à ces représentations, et dans des toilettes... plus que décolletées. Et je m'amuse à voir cette ville gelée qui singe « l'Italie. »

Et plus loin : « Ce peuple est d'une frivolité qui « m'étonne, ses mœurs sont douteuses,... bref ! Cela « rappelle le gâchis moral d'une colonie. »

Désormais le voyageur écrira plus rarement ; sa correspondance se compose surtout de notes scientifiques et de détails sur les mœurs des pays traversés.

Le 15 mars 1861, près de Novgorod, il assiste à une chasse :

« Cette chasse à l'ours a été pour moi un épisode « intéressant : pendant huit jours qu'elle a duré, j'ai vu « de très beaux sites : côteaux, vallons, forêts, semés de

« villages, dont les maisons ressemblent beaucoup à ces
« chalets de bois d'if que nous avons vus, Aimé et moi,
« dans notre ascension de la Gemmi. Nous voyagions
« dans des espèces de berceaux de bois et d'osier, ouverts
« à tout vent, montés sur patins; nous passions ainsi
« les nuits en plein air, dormant enveloppés dans nos
« pelisses, et réveillés subitement au beau milieu de la
« neige, le traîneau sans dessus dessous.... Quant à la
« chasse, c'est intéressant pour un novice : on connaît
« la tanière de l'ours, les paysans vendent aux chas-
« seurs l'animal avant sa mort, juste comme dans la
« fable.... Le mien, je l'ai tiré à vingt-cinq pas, avec ma
« carabine; il est arrivé sur moi au grand galop; le
« second coup l'a atteint à la tête et l'a tué raide. Natu-
« rellement j'avais mes lunettes sur le nez, ce qui devait
« être assez ridicule avec le bonnet russe et la houppe-
« lande en peau de mouton; mais je tenais à réhabiliter
« le chasseur myope. »

La peau de cet ours fut envoyée à Mlle d'E... Le 2 avril, l'expédition part de Moscou; le 25 mai, elle atteint Ekaterinenbourg, d'où les voyageurs envoyent des nouvelles et des photographies de Samoyèdes. Les journées sont remplies par de multiples travaux : chasse, empaillage, photographie, observations anthropologiques et météorologiques, traitement des malades indigènes.

Le 2 août, à Tomsk, leur valet de chambre, atteint du mal du pays, rebrousse chemin vers l'Europe. — Le 20 août, Meynier écrit :

« En été, la Sibérie est un immense parc anglais, semé
« de lacs et de marais; jusqu'à l'infini, les prairies ne
« sont qu'un champ de plantes peu élevées, toutes fleu-
« ries, peuplé de gibiers variés et abondants. Dans les

« plaines à perte de vue, la chaleur est torride; l'absence « d'accidents de terrain et d'arbres m'a rappelé l'expres- « sion de Rabelais : « Se mettre à l'ombre d'une va- « che »,... ce qui m'est arrivé. Mais dans trois semaines, « ce sera l'hiver, et tout sera fini. »

Le 6 novembre 1861, Meynier découvre que, à Pétersbourg, Louis a adressé à son père un télégramme signé « Meynier », demandant l'envoi immédiat de vingt mille francs, qui avaient été aussitôt dissipés; il s'efforce de lui faire comprendre la gravité d'un pareil abus de confiance, obtient du coupable des engagements sérieux pour l'avenir, promet lui-même d'oublier,... et le lendemain matin on remet à Meynier une lettre qui débute ainsi : « Je suis accablé par la honte, je pars pour Pétersbourg; ne me méprisez pas,... vous ne me reverrez plus, etc. » Il était parti, en effet, avec cinq mille francs pris à la caisse.

Pour achever ici l'histoire de Louis, il faut se souvenir que, en novembre, la Sibérie dort sous la neige, et qu'un tel voyage, sans escorte ni recommandation, présente des difficultés inouïes. Il les surmonta, et parvint sain et sauf dans l'Amérique du Nord, où il prit du service dans l'armée fédérale; c'était l'époque de la guerre de sécession. — Plus tard, il revint à Paris.

Cette équipée n'interrompt pas l'expédition : connaissant bien son fils, M. d'E... l'avait stipulé formellement, avant le départ de Paris. D'ailleurs, il réitère cette assurance dans une lettre du 5 décembre 1861 à la sœur du naturaliste :

« Votre frère n'a cessé d'être pour nous d'un dévoue- « ment dont nous lui serons toujours reconnaissants; il « a, depuis le départ, beaucoup souffert pour notre fils,

« qui, dans un véritable accès de folie, l'a quitté, est « arrivé à Londres, et est reparti pour l'Amérique.

« Vous imaginerez notre douleur.

« Votre frère a été bien ébranlé; mais il était bien au « moment où il m'écrivait et me charge de vous le dire... « Il continuera ce voyage, qui, je l'espère, le placera au « rang qu'il mérite. »

« Quelle douleur pour tous ! écrit Meynier le 8 décem- « bre,... même pour Mlle d'E... qui chérit son frère « comme les demoiselles bien élevées chérissent le mau- « vais sujet de la famille. »

Le 28 décembre 1861, une lettre à son ami, le Dr Thulié, nous renseigne sur sa prochaine campagne :

« .... Mais tout ira bien; je ne crains pas les gens de « trop d'ambition; je ne redoute que les mélancoliques « et les *panosses*, comme on dit en Franche-Comté. Je « suis payé pour cela. Je suis encore un peu souffrant « d'une otite aiguë qui me fait encore très sourd : c'est « en revenant de Tomsk à Barnaoul que j'ai accroché cet « horrible mal, qui m'a fait bien souffrir; j'ai éprouvé « sur la route, en traîneau, recouvert seulement d'une « natte, un froid inimaginable pour nous, 45° à 50° ! — « vous figurez-vous de pareilles gelées blanches? »

VII

1862

Cette indisposition est plus dangereuse qu'il ne l'avoue; elle a déterminé une inflammation de la gorge et des oreilles, d'autant plus inquiétante que, à Paris, le voyageur avait déjà souffert d'une grippe compliquée d'otite, et à Pétersbourg une rechute avait nécessité un traitement sévère.

Cependant, vers le milieu de janvier, il annonce une amélioration de son état; il quitte le lit, et date de Barnaoul une très longue lettre à M. d'E... auquel il fait part de ses projets pour l'été suivant; il annonce l'envoi de documents variés : au Dr Rayer des notes sur les maladies de la peau en Sibérie, — à M. Lortet, un mémoire sur des fouilles opérées dans les cavernes et les tumuli, — à M. de Quatrefages un article sur l'anthropologie des Samoyèdes. Et il ajoute :

« J'ai cru que j'avais une fièvre cérébrale, mais j'en « suis quitte pour une inflammation aiguë des oreilles, « et à présent je suis tout à fait sourd. Sans m'inquiéter « beaucoup, cette infirmité momentanée et un reste de « fièvre me rendent tout hébété... et la clarté de cette « lettre doit s'en ressentir. »

Il ne dit pas que, comme conséquence des progrès de la maladie, probablement compliquée de septicémie, il a perdu un œil, et souffre vivement de plusieurs articulations. Cette feuille de papier est navrante à étudier : les phrases ne sont pas achevées, les idées ont de la peine à se préciser; il revient à plusieurs reprises sur le même sujet, sentant qu'il ne l'a pas suffisamment développé; des paragraphes entiers sont raturés, l'écriture a perdu sa régularité. A chaque ligne, on perçoit la fatigue du cerveau, l'effort pour vaincre l'incohérence des idées et surmonter les douleurs articulaires qui entravent la main.

Le mal s'aggrave : le 12 février 1861, il rédige pour M. d'E... ses dernières volontés, règle ce qui a rapport à l'expédition; puis, après avoir fixé la destination de tous les objets en sa possession, il termine par ces mots :

« Me voilà à bout : je succombe. Continuez-moi votre « protection et votre amitié même après ma mort ; je « vous recommande mes neveux et mon sincère ami « Thulié ; je vous serre la main, à vous, à Mme et à « Mlle d'E...

« Adieu, ami, je mourrai bientôt ; je crois à l'âme im- « mortelle, nous nous reverrons.

« Barnaoul, 12 février 1861. »

Pendant un mois encore, perdu dans cette immensité glacée, loin de tout secours et de toute affection, il lutte contre la maladie ; mais cette intelligence lumineuse est obscurcie ; cette puissante volonté est paralysée,... il n'écrit plus,.. personne n'envoie de nouvelles en Europe, et il succombe le 12 mars 1861.

La nouvelle de sa mort n'est transmise à Paris que le 2 mai, par l'entremise de l'ambassade française à Pétersbourg.

VIII

Pour achever ce portrait d'un homme de science, peut-être ne serait-il pas superflu d'y poser une dernière touche ; encore devrait-elle être à peine appuyée, car sa correspondance est d'une extrême discrétion sur ce sujet, à peine effleuré d'une allusion dans la lettre au Dr Thulié, déjà citée :

« Et vous, que faites-vous ? A mesure que mes che- « veux grisonnent, je songe à une chose capitale pour « nous tous : il faut que notre idée s'incarne, mon cher « ami ; il faut se marier et ne pas traîner tous dans la « crasse du célibat. Notre œuvre d'amitié ne sera com- « plète qu'avec des femmes, de vraies femmes que nous « façonnerons pour nous. Eh ! quoi, nous n'oserions « pas nous risquer ?... Faites hardiment de vos femmes,

« si elles le méritent, vos associées, — sinon pour toutes « les spéculations intellectuelles, du moins pour les « détails pratiques. C'est une admirable réaliste que la « femme; bien souvent ce réalisme serait nécessaire « pour compenser notre penchant à l'idéologie. Pesez ce « que je vous dis : d'ici il me semble que je vois très « clair... Mariez-vous donc, vous qui le pouvez, et que « je me retrouve, en arrivant, au milieu d'une famille « nouvelle. »

Ce fragment n'est point une boutade; il exprime en toute sincérité une pensée mûrie par la réflexion, et on peut prévoir que Meynier se serait efforcé, à son retour, de suivre le conseil qu'il adressait à ses amis. Il est probable qu'il avait emporté en Sibérie le souvenir de paroles solennelles échangées au départ; il est même possible d'esquisser un visage aimé, dont l'image a adouci les angoisses de son agonie solitaire.

Admis à vivre pendant plusieurs mois dans l'intimité de la famille d'E..., il a dû éprouver pour Mlle d'E... une sympathie, puis une affection d'autant plus vives qu'il connaissait mieux cette âme d'élite. Son insistance à rappeler son nom, — brièvement, il est vrai, — dans chacune de ses lettres, jusque dans ses adieux à M. d'E..., est un indice caractéristique, Meynier n'usant pas de vaines formules.

Par ses qualités morales, par son extérieur, Mlle d'E... avait produit sur le jeune docteur une impression profonde, ineffaçable; de son côté, elle a éprouvé pour lui un attachement qui a transformé son existence. Depuis le départ des voyageurs, elle a renoncé aux relations mondaines; et jusqu'à la fin, sa vie, — plutôt semblable à celle d'une veuve, — s'est écoulée auprès de son père (mort en 1894 ou 1895).

Mlle Blanchard, la nièce de Meynier, la rencontra à Paris en 1896, trente-quatre ans après la catastrophe de Barnaoul ; elle a gardé, de cette première entrevue, un souvenir ému, très précis :

« Dès l'abord, dit-elle, je fus attirée par le charme de « sa physionomie ; elle est de taille moyenne, fine et « délicate; ses traits réguliers, ses cheveux blancs coiffés « avec simplicité,... tout cela forme un ensemble d'une « distinction parfaite, éclairé par des yeux noirs, rayon- « nants, d'une profondeur si expressive qu'on y décou- « vre tout entier son cœur ardent. Elle parle peu ; d'un « seul mot, d'un regard, d'une pression de la main, elle « achève sa pensée. »

A cette parente de Meynier, elle montra une aquarelle représentant le domaine de Dixmonts (où Meynier avait été invité), et d'une voix basse, éteinte par l'émotion, elle ajouta :

« Vous voyez ces bosquets, des pivoines en fleurs y « attiraient une multitude d'insectes,... nous les regar- « dions,.... *ses* paroles étaient si saisissantes, si éle- « vées !... et depuis lors, je n'ai jamais pu passer près de « ces pivoines, sans penser à cette heure qui précéda de « peu *son* départ. »

Elle n'avait pas même prononcé le nom.

L'an dernier, en 1907, la même personne, arrivant à Paris, et sachant Mlle d'E... très malade, accourut à son hôtel ; en y arrivant, elle croisa son cercueil.

LES FAUX-SCORPIONS
ET LEUR MORSURE

par le Dr Emile ANDRÉ
Privat-docent à la Faculté des Sciences

Les faux-scorpions ou Chélifères, dont on a trouvé en Suisse, jusqu'à présent, une douzaine d'espèces, constituent un groupe très homogène de la classe des Arachnides, tenant pour ainsi dire le milieu entre les araignées et les scorpions. Les Chélifères, en effet, tiennent des araignées par leurs glandes fileuses et des scorpions par leurs palpes maxillaires transformés en pinces menaçantes; ils se distinguent néanmoins, à première vue, des scorpions par l'absence du postabdomen et de l'aiguillon venimeux qui le termine. Du reste, leur taille, qui ne dépasse guère un centimètre, est très inférieure à celle des scorpions.

Les Chélifères sont cosmopolites; ils s'avancent loin vers les pôles, mais sont cependant beaucoup plus nombreux, en espèces et en individus, dans les régions chaudes du globe. Simon, le grand arachnologue français, en signale 17 espèces dans les environs de Paris et 30 en Provence et en Corse; il cite 4 espèces de haute montagne et 6 habitant les cavernes. Dans nos contrées, les faux-scorpions habitent sous les écorces, dans les maisons, dans les caves, les volières, les pigeonniers, les ruches. Au repos, leurs pattes et leurs pinces sont collées

au corps; tandis que, lorsqu'ils marchent, les Chélifères tiennent leurs pinces ouvertes et étendues en avant. Ces petits animaux partagent avec quelques crustacés, les crabes par exemple, la curieuse habitude de marcher de côté ou même à reculons. Autre particularité bizarre, et spéciale à ces bestioles : celles-ci saisissent quelquefois les mouches avec leurs pinces et, ainsi cramponnées, se font véhiculer à des distances plus ou moins grandes.

Comme les araignées, disions-nous, les faux-scorpions possèdent des glandes à filer, mais ils ne les utilisent pas pour tisser une toile destinée à capturer des proies ; ils emploient leur fil à construire une sorte de cocon, dans lequel ils se retirent pour pondre ou pour passer l'hiver à l'abri des intempéries. D'autres espèces se cachent dans ce cocon au moment de la mue et y retournent plus tard pour hiverner. La femelle pond une cinquantaine d'œufs, assez gros, agglutinés en une seule masse qu'elle porte sous son abdomen.

Les Chélifères ont été considérés, jusqu'à présent, comme absolument inoffensifs pour l'espèce humaine. Les rares cas où la présence de ces animaux a été constatée sur l'homme (1) étaient des cas de pseudoparasitisme, dans lesquels les Chélifères vivaient de compagnie avec des poux de tête et se nourrissaient à leurs dépens. Nous avons eu récemment connaissance, grâce à l'obligeance de M. le prof. Chavannes, d'un cas où la nocivité d'un faux-scorpion à l'égard de l'homme paraît manifeste. La victime est une dame habitant le centre de la ville de Genève ; le coupable est le *Chelifer cancroi-*

(1) Artault. Pseudoparasitisme du *Chelifer cancroides* chez l'homme. Comp. rend. Soc. biol. Paris 1901, t. 53, p. 105.

des, espèce assez répandue dans les habitations et probablement cosmopolite. Ce qui donne quelque certitude à l'observation que nous décrivons, c'est que le Chélifère a été, pour ainsi dire, pris sur le fait et que sa piqûre ne présentait aucune analogie avec celles qui sont causées par d'autres insectes vivant ordinairement aux dépens de l'homme. Mme N. a subi quatre piqûres : trois à la cuisse, puis, peu de temps après, une au dos ; c'est sur cette dernière qu'a été trouvé le Chélifère. La douleur fut assez violente, au point de provoquer, à chaque attaque, un fort soubresaut. Est-ce que l'animal a agi en perforant la peau, ou en la pinçant? La victime n'a pu nous le dire d'une façon certaine. La piqûre, ou peut-être plus exactement la morsure, a laissé un point rouge entouré d'une ecchymose bleuâtre; puis, tout autour, la peau s'est légèrement tuméfiée. L'intumescence ainsi formée était douloureuse à la pression; elle était aussi plus rouge et plus chaude que la peau environnante. La douleur a été fugace, très localisée et elle n'a eu aucun retentissement sur l'état général de la patiente; elle n'a été suivie d'aucun prurit. Il est bon d'ajouter que les parties lésées ont été tout de suite lavées avec une solution de sublimé au millième et qu'il est possible, ou même probable, que ce petit traitement aura atténué les effets irritants de la morsure du Chélifère. L'intensité de la douleur a été en s'affaiblissant depuis la première piqûre jusqu'à la dernière, peut-être par un effet d'accoutumance de la patiente, ou plus vraisemblablement par diminution de la quantité de salive irritante ou de venin déversée dans la petite plaie. Il est difficile de dire avec certitude si le Chélifère a mordu sa victime avec ses pinces ou avec ses chélicères. Cependant il est probable,

en raison des faits relatés plus haut, qu'une certaine quantité de venin ou de salive a été introduite dans la petite plaie; c'est pourquoi nous supposons que ce sont les chélicères qui ont fonctionné et non pas les pinces qui, comme on le sait, ne possèdent pas d'appareil venimeux. De plus, il est probable que les deux chélicères sont entrés en jeu simultanément en pinçant la peau de leur victime. Le flagellum, la serrula et le galea n'ont vraisemblablement joué aucun rôle dans la morsure, et cela, à cause de leur faible rigidité.

Dans les habitations, les pseudo-scorpions se tiennent volontiers dans les armoires, dans les piles de linge et ce n'est que fortuitement qu'ils peuvent arriver sur l'homme, peut-être lorsque celui-ci change de linge ou de vêtements.

Le tiré-à-part de cette note a été distribué le 1er Décembre 1908.

LA REPRÉSENTATION DU CORPS MASCULIN

DANS LA

STATUAIRE ARCHAÏQUE DE LA GRÈCE

AU VI[e] SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE [1]

par

W. DEONNA

Celui qui admire les belles créations des maîtres de l'art grec classique, celui qui s'arrête avec émotion devant les corps superbes du Doryphore, du Diadumène, de tous ces athlètes et éphèbes que prodigua l'art grec, où éclate la maîtrise des anciens sculpteurs et bronziers à représenter le corps humain nu, a-t-il réfléchi souvent à la somme de travail dépensée avant eux pour que l'art ait pu atteindre à cette perfection, pour que les naïves images des âges primitifs aient pu se transformer en chefs-d'œuvre ? Ce n'est pas seulement grâce à leur génie que les Myron, les Phidias, les Polyclète, les Praxitèle ont su donner à leurs œuvres ces formes parfaites qui,

1) W. DEONNA, *Les « Apollons archaïques », étude sur le type masculin de la statuaire grecque au VI[me] siècle avant notre ère.*
Préface de M. Henri LECHAT, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon. Ouvrage honoré d'une subvention de la Société auxiliaire des Sciences et des Arts de Genève. — Genève, Georg, 1909, in-4°, XII-407 p., 9 planches et 202 gravures.

aujourd'hui encore, après des siècles, nous enchantent. Tous ont mis à profit les expériences acquises par leurs devanciers, et y ont ajouté les résultats de leur propre expérience. N'est-il donc pas intéressant de remonter aux débuts de l'art hellénique et de voir comment sont nées et se sont développées les premières ébauches que les imagiers primitifs conçurent de la forme masculine nue ?

Les restes les plus anciens de la sculpture grecque ne sont pas antérieurs au VII[e] siècle. Alors que la poésie a produit depuis longtemps déjà des œuvres admirables, la plastique en est encore à ses premiers essais, qui nous étonnent par leur grossièreté. Cependant, bien des siècles auparavant, la Grèce avait vu s'épanouir une brillante civilisation. La Crète avait été son centre, mais elle avait rayonné sur tous les rivages de la Mer Egée, et en Grèce même, Mycènes, Tirynthe, Argos, Orchomène, en avaient été des ramifications provinciales. Alors les arts étaient prospères. L'architecte savait construire de vastes demeures, comme ces palais retrouvés à Cnossos, à Phaestos, à Haghia Triada ; le céramiste connaissait un décor charmant, emprunté au règne végétal, d'une grâce très délicate qui rappelle souvent celle de notre art moderne ; le peintre couvrait de ses fresques les parois des palais, et traçait d'un pinceau très souple des scènes diverses ; la plastique savait modeler des figurines en porcelaine, comme cette déesse aux serpents, fondre des petits bronzes, comme ces pleureuses de Berlin et d'Athènes, sculpter des ivoires, comme cet acrobate, qui a dû appartenir au thème des courses de taureau si aimé des Crétois. Quelle liberté de mouvements déjà, quelle

aisance dans l'attitude de ces personnages! C'était un temps heureux pour l'art que celui où le vieux roi Minos assurait sur les rivages de la Méditerrannée sa prépondérance maritime, où les relations commerciales conduisaient les Egéens jusqu'en Egypte, plus de deux mille ans avant notre ère.

Brusquement, tout s'était effondré, et d'autres populations, plus jeunes, plus vigoureuses, avaient ruiné la civilisation minoenne et mycénienne. Après l'invasion dorienne commence la nuit artistique, ce que l'on a appelé parfois « le moyen-âge hellénique », et quand se montrent les premières manifestations nouvelles de l'art, elles sont rudes et grossières. Sans doute, les traditions antérieures n'ont pas toutes disparu, il en reste des épaves; dans l'art commençant de la Grèce, il y a des survivances de l'art préhellénique, ainsi que l'a récemment prouvé M. Pottier, en étudiant « *Le Problème de l'Art dorien* » (Conférences du Musée Guimet, 1908). Mais, si la chaîne n'est pas complètement rompue, on ne peut nier que l'art n'ait subi à ce moment un choc. C'est une Grèce nouvelle qui se forme, rudemment façonnée par la conquête dorienne.

Quand, après la mystérieuse période des *xoana* en bois, dont les textes seuls nous ont gardé le souvenir, les premières statues de pierre font leur apparition, on voit nettement l'abîme qui sépare ces œuvres naïves et informes des créations déjà si élégantes de l'art égéen. La plastique reparaît, mais elle a tout oublié, et elle recommence sur des données nouvelles le travail des générations passées.

C'est à partir de la fin du VII• siècle et pendant toute

la durée du VI[e] siècle que s'élaborent les types plastiques. Pendant cette période, l'artiste a patiemment répété les mêmes motifs, les reprenant sans se lasser, y ajoutant chaque fois un détail nouveau. A première vue, la sculpture du VI[e] siècle peut paraître monotone ; elle semble figée dans une routine inféconde et vouée à d'éternelles répétitions. Mais cette impression est fausse. Au contraire, parmi toutes les œuvres de cette époque, il n'y en a pas deux qui soient semblables ; sous une apparente uniformité, c'est une grande diversité, et, petit à petit, grâce à ce lent et patient labeur, on s'achemine vers l'âge classique, où, héritant de toutes les acquisitions de leurs devanciers, les grands maîtres pourront aller de l'avant et créer des chefs-d'œuvre. C'est l'âge des précurseurs, c'est l'âge de formation de l'art grec.

Parmi les créations artistiques de cette époque, il en est deux qui résument à elles seules toute l'histoire de l'art grec du VI[e] siècle. C'est la Coré, la « jeune femme », appellation qui convient à merveille à ces statues de femmes jeunes et belles, qui ne sont ni des déesses, ni des mortelles, mais des figures sans signification précise, dans lesquelles l'artiste a voulu concrétiser son idéal de la beauté féminine. Des débuts du VI[e] siècle jusqu'aux premières années du V[e] siècle, les Corés naissent en foule. Créées dans les ateliers ioniens de Chios, elles se répandent dans les îles et dans la Grèce continentale, et les fouilles les ont ressuscitées à Délos, à Athènes, à Eleusis, à Delphes, en Italie même, partout où la civilisation hellénique de ce temps a pénétré. Ne sont-elles pas charmantes, ces Corés, qui, dans le Musée de l'Acropole, s'offrent au visiteur ? L'éternel sourire archaï-

que flotte sur leurs lèvres. Elles se tiennent debout, le pied gauche avancé; elles sont vêtues d'un fin chiton de laine aux plis délicats, et, par-dessus, d'un himation qui traverse obliquement leur poitrine; d'une main, elles relèvent coquettement les plis de leur vêtement, de l'autre elles tiennent une offrande. Des bijoux, colliers, boucles d'oreilles, bracelets, stéphanés, viennent ajouter leur prix au prix de ces belles étoffes, et les broderies minutieuses du costume, peintes sur le marbre, avivent encore l'éclat de cette parure. La chevelure forme des bandeaux soigneusement frisés et ondulés; elle tombe dans le dos en une nappe épaisse, et détache sur la poitrine quelques boucles roulées en spirale, ou creusées de gaufrures. C'est l'élégance, la grâce souvent un peu mièvre, que recherchèrent les sculpteurs de Corés.



Fig. 1. — **Kouros de Chypre. Athènes, Musée national.**

Mais il est une autre forme de la beauté plastique qu'aimèrent les Grecs du VI[e] siècle, celle qui s'attache aux représentations de l'homme, « pris en pleine jeunesse, imberbe, entièrement nu, brillant du seul éclat de sa beauté et de sa force corporelles. » (Lechat, *Sculp-*

ture attique, p. 251.) La femme, les artistes la représentent embellie par les artifices du vêtement et de la parure; l'homme, ils le figurent dans une totale nudité. Ces statues, debout, la jambe gauche avancée, les pieds posant à plat sur le sol, les bras allongés contre le corps et collés aux cuisses, sont connues généralement sous le nom d' « Apollons archaïques ». On voulait voir en elles le dieu toujours jeune et beau, tel que le dépeint l'hymne homérique : « le dieu était semblable à un homme plein de sève et de vigueur, dans l'éclat de sa première jeunesse; une chevelure flottante se déroulait sur ses larges épaules. » (*Hymn. Apoll. Pyth.*, v. 271.) Mais le terme d' « Apollon » n'était pas exact. Comme les Corés sont des représentations impersonnelles de la femme, ce sont des représentations impersonnelles de l'homme. Ce n'est que le type général humain au repos, sans qu'il soit possible de préciser s'il s'agit d'un dieu ou d'un homme, car l'art, à ses débuts, ne peut songer à varier, selon les sujets, ses procédés et ses moyens d'expression. Ce sera l'intention du donateur, de l'acheteur, qui décidera si la statue sera statue de culte, ex-voto dans un sanctuaire, ou statue dressée sur la tombe du défunt. C'est pourquoi l'on peut désigner les figures masculines qui font exactement pendant aux Corés, « les jeunes filles », du nom de *Kouroi*, « les jeunes hommes. »

A voir ces statues raides et gauches, on pense aux œuvres égyptiennes, et l'on se demande si l'art séculaire de l'Egypte n'a pas exercé quelque influence sur l'art naissant de la Grèce, si le sculpteur de Kouroi n'a pas emprunté quelque détail au sculpteur égyptien. Ce n'est pas dans l'attitude des bras qu'il faut chercher la preuve de

cette influence, car c'est une convention de tout art primitif que de laisser pendre les bras contre le corps, atti-

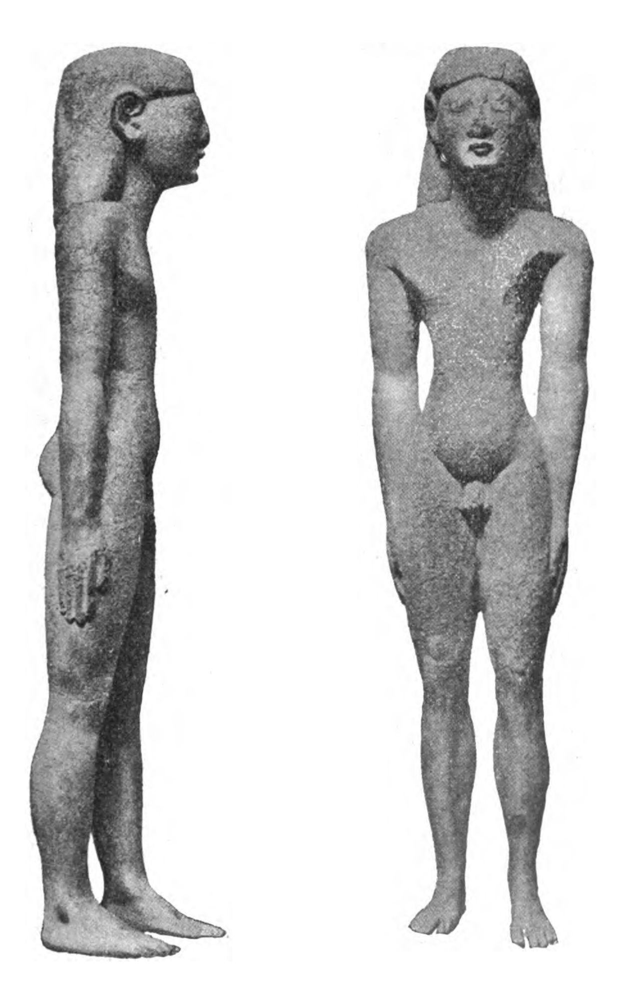


Fig. 2-3. — **Kouros de Rhodes. Londres, British Museum.**

tude la plus simple à concevoir, et la plus facile à reproduire. Ce n'est pas non plus dans le geste de la main, fermée, geste instinctif, ou dans la chevelure flottante, mode masculine courante au VI[e] siècle. Mais la jambe gauche est avancée, et c'est là que l'on constate l'emprunt fait à un art étranger. Si l'artiste avait été livré à lui-même, il n'aurait assurément pas fait avancer à ses statues la jambe gauche, car, en Grèce, la gauche était de mauvais augure, et il fallait toujours partir du pied droit pour conjurer les influences néfastes. S'il a agi contrairement à ses traditions religieuses, ç'est qu'il s'inspirait de modèles venus d'Egypte. C'est sans doute par les Milésiens, les Samiens, les Rhodiens, les Chypriotes, que l'influence égyptienne a pu s'exercer sur le type du Kouros. Mais elle se réduit à peu de chose. Elle ne s'exerce pas sur le type lui-même, celui de l'homme debout, au repos, qui est commun à tous les arts primitifs. Brunn a raison de dire que si les ressemblances entre les Kouroi et les statues égyptiennes sont frappantes, c'est que les deux arts étudient le même type, et que les arts primitifs, tant anciens que modernes, ne disposent pas à leurs débuts d'attitudes bien variées, et Lange a dit fort justement : « aux degrés primitifs du développement de l'art, certaines règles communes dominent la manière de représenter la figure humaine chez tous les peuples du globe terrestre. » L'Egypte n'a eu pour rôle que d'introduire quelques modifications de détail, par l'intermédiaire des colonies grecques qui étaient en rapport avec elle.

Mais les différences avec l'art égyptien sont nombreuses. En Egypte, de tout temps l'artiste s'est attaché à reproduire les traits individuels de son modèle ; dès les plus

anciennes dynasties, les portraits fidèles abondent, tandis que les corps, au contraire, sont d'une facture molle et

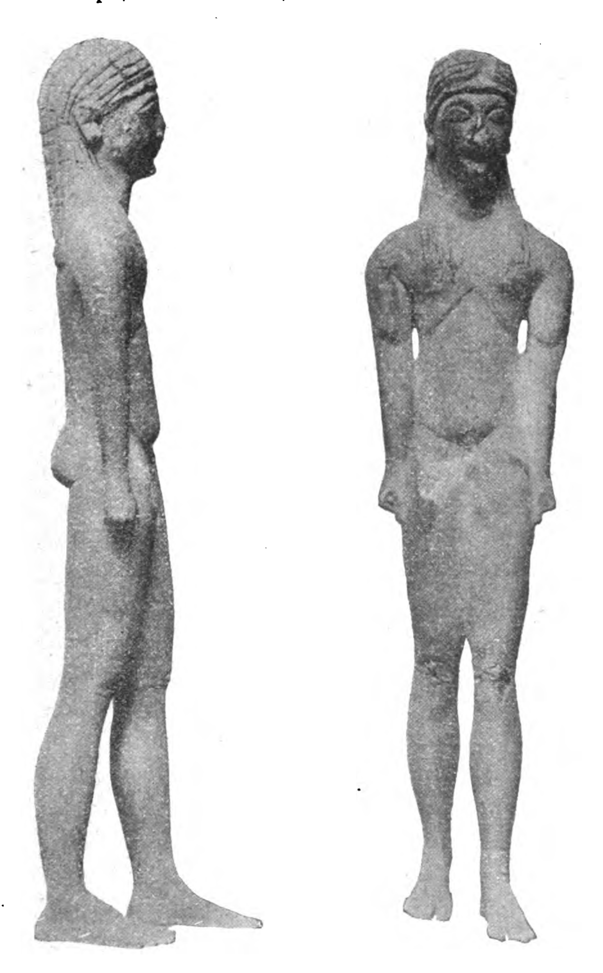


Fig. 4-5. — Kouros de Naucratis. Londres, British Museum.

sans accent. L'artiste grec, lui, procède autrement. Ce qui le frappe, ce n'est pas l'expression du visage. Il n'y a pas de portraits dans l'art grec archaïque, où au contraire, les traits sont tout de suite idéalisés : ce ne sont pas ceux d'un homme en particulier, mais ceux de l'homme en général. Le portrait ne commencera qu'au moment où l'art aura quitté les régions de l'idéal pour s'humaniser, pour s'intéresser aux accidents de la vie journalière. Alors on serrera de plus près la réalité, pour tomber à l'époque hellénistique, dans un réalisme souvent exagéré. Mais au VIe siècle, nous sommes encore bien loin de ces temps, l'art ne fait que commencer, et, dès ses débuts, il idéalise les types humains.

Si l'artiste ne s'attarde pas à rendre les traits du visage, c'est l'étude du corps lui-même qui l'arrête. Tandis que, chez les Egyptiens, le corps humain n'est presque jamais entièrement nu, mais conserve tout au moins un pagne, en Grèce la nudité des Kouroi est complète. Il y en a sans doute qui portent une ceinture, un vêtement peint ou en relief *(fig. 1)*, mais jamais cet habillement n'est destiné à cacher le corps, dont tous les détails, qui en réalité ne devraient pas être apparents, sont rendus. C'est là une survivance des conventions primitives de l'art. L'union du vêtement et de la nudité totale est familière à l'art primitif : l'artiste veut tout rendre à la fois, comme les enfants, les formes du corps avec les caractères distinctifs du sexe, et le vêtement qui le cache, sans remarquer que la représentation de l'un exclut celle de l'autre.

On a souvent dit que la nudité des Kouroi et le souci qu'ils trahissent de l'anatomie, étaient des conséquences de la palestre.

Chez ce peuple au beau corps, des Immortels aimé,

on sentit assurément de bonne heure l'harmonie d'un corps développé par les exercices gymniques, et l'on éprouva le désir de traduire dans la matière les formes masculines qui avaient charmé les yeux. Mais il semble qu'il ne faille pas accorder à la palestre une place trop grande dans l'élaboration du type viril archaïque. Bien avant qu'Orsippos eût rejeté dans le stade le caleçon qui le ceignait, les lutteurs — les peintures céramiques le prouvent — combattaient nus. Cette nudité est une survivance de la convention artistique commune à tous les peuples à leurs débuts ; les jeux de la palestre auront pu cependant transformer cette nudité conventionnelle en une nudité voulue ; l'artiste la représentait jusqu'alors par tradition, il la représentera dès lors le sachant et le voulant, ouvrant son œil aux beautés de la forme masculine, et s'efforçant de la rendre dans sa vérité.



Fig. 6. — **Kouros du Ptoion. Athènes, Musée national.**

Dans les statues de Kouroi, dans ces « beaux corps nus en marbre blanc changés, » se trahit une étude attentive de la musculature humaine. Déjà les artistes égéens avaient eu ce

souci : ils s'exerçaient à saisir le jeu des articulations et des muscles, et ils en ont donné des preuves incontestables dans leurs bas-reliefs en gypse ou en pierre dure. Ce serait donc un héritage de la civilisation préhellénique que ce goût pour l'étude du corps humain.



Fig. 7. — **Tête de Périnthe (?). Musée de Berlin.**

Mais autre chose est de vouloir rendre la musculature d'un corps, autre chose est de savoir l'exprimer dans la pierre. Dans la série des Kouroi où se résume tout entière l'étude du nu, on pourra examiner attentivement comment les sculpteurs archaïques ont conçu la représentation de la nudité masculine, quelles sont les con-

ventions qu'ils adoptèrent pour traduire de leur mieux l'anatomie humaine. Des conventions bizarres, on en trouve dans chaque statue, de même qu'on en trouve dans l'art des enfants, auquel on a parfois comparé l'art des sculpteurs d' « Apollons. » Mais ces conventions mêmes, qui varient d'une statue à l'autre, témoignent, de la part de ceux qui les créèrent, d'un effort de réalisme annonçant la belle époque de la statuaire grecque. Les



Fig. 8. — **Kouros de Milo. Athènes, Musée national.**

Kouroi à l'anatomie maladroite sont les prédécesseurs des éphèbes à l'anatomie parfaite que produiront les artistes du Ve siècle. Par une jolie comparaison, Brunn en rapproche ces recrues malhabiles encore, raides et gauches, qui cependant, après des semaines d'exercices, deviendront des soldats dégourdis et adroits.

Le vieil imagier a éprouvé de nombreuses difficultés, et les Kouroi nous font assister à ses lents tâtonnements avant qu'il fût arrivé à reproduire avec vérité le jeu des muscles humains, leur place réelle, l'aspect qu'ils présentent. A cette étude il consacrera tout le VIe siècle. Négligeant d'abord tout détail anatomique précis, car il est encore incapable de le rendre, il arrivera, au commencement du Ve siècle, à une représentation, schématisée il est vrai, mais exacte.

La musculature de l'abdomen l'a longtemps arrêté. Dans la réalité, on aperçoit la ligne blanche, le muscle grand droit, partagé en trois divisions par les aponévroses, et ces détails sont nettement visibles sur un corps bien développé. Comment l'artiste primitif s'y est-il pris pour les rendre? Dans les plus anciennes statues, rien ne vient interrompre la surface unie de l'abdomen. Puis, par un essai timide, le sculpteur marque par un angle aigu le bas de la cage thoracique. Il ajoute ensuite la ligne blanche. Puis il se décide à indiquer les divisions du grand droit. Mais que d'erreurs encore! Craignant de se tromper sur le nombre des aponévroses, l'artiste n'a pas voulu économiser son travail, et en a donné à sa statue cinq, convention que l'on retrouve dans la peinture de vases contemporaine. Ailleurs, un autre marbrier en a indiqué quatre. Mais bientôt ce nombre s'abaisse, et ce ne sont plus que trois lignes qui, au-dessous de l'angle marquant la cage thoracique, traversent la ligne blanche. On se rend compte ensuite que cet angle est beaucoup trop aigu, que, sur le corps humain, le muscle grand droit se confond avec la cage thoracique par une courbure, et cette courbure, on la substitue à l'ancien schéma, tout en gardant les trois divisions arbitraires.

Enfin, par un dernier effort d'observation, on réduit ces dernières à deux, et désormais l'artiste est arrivé à une conception juste, qui restera dans l'art, et qui n'apparaît pas avant les dernières années du VIe siècle ou les premières années du Ve siècle. N'est-il pas intéressant de voir, par une étude minutieuse, les tâtonnements de



Fig. 9. — **Kouros de Théra. Athènes, Musée national.**

l'artiste, ses hésitations dans la recherche de la vérité, et finalement, après des essais informes, d'assister à son triomphe ?

Cette lente évolution se constate dans toutes les autres parties des statues. Les pectoraux sont tout d'abord pla-

cés trop haut, presque sous les aisselles ; le nombril occupe une place arbitraire ; l'articulation du genou est risible ; l'oreille est informe ; en profil, la ligne du dos n'a aucune courbure, et forme un plan parallèle à celui de la poitrine et du ventre (*fig.* 2 et 4). Petit à petit, tous ces défauts s'atténuent, chaque détail reçoit sa place



Fig. 10. — **Kouros du Ptoion. Athènes, Musée national (cf. fig. 6).**

exacte, le dos se creuse et se cambre, les omoplates font équilibre à la saillie des pectoraux. On sent, là encore, le désir toujours ardent de l'artiste de vaincre la matière rebelle, et de lui faire transcrire avec fidélité le modèle qu'il a sous les yeux. Et tous ces efforts sont enfin couronnés de succès ; au sortir du VIe siècle, si le rendu du corps n'est pas encore impeccable, il est cependant bien loin des conventions naïves du début de ce siècle.

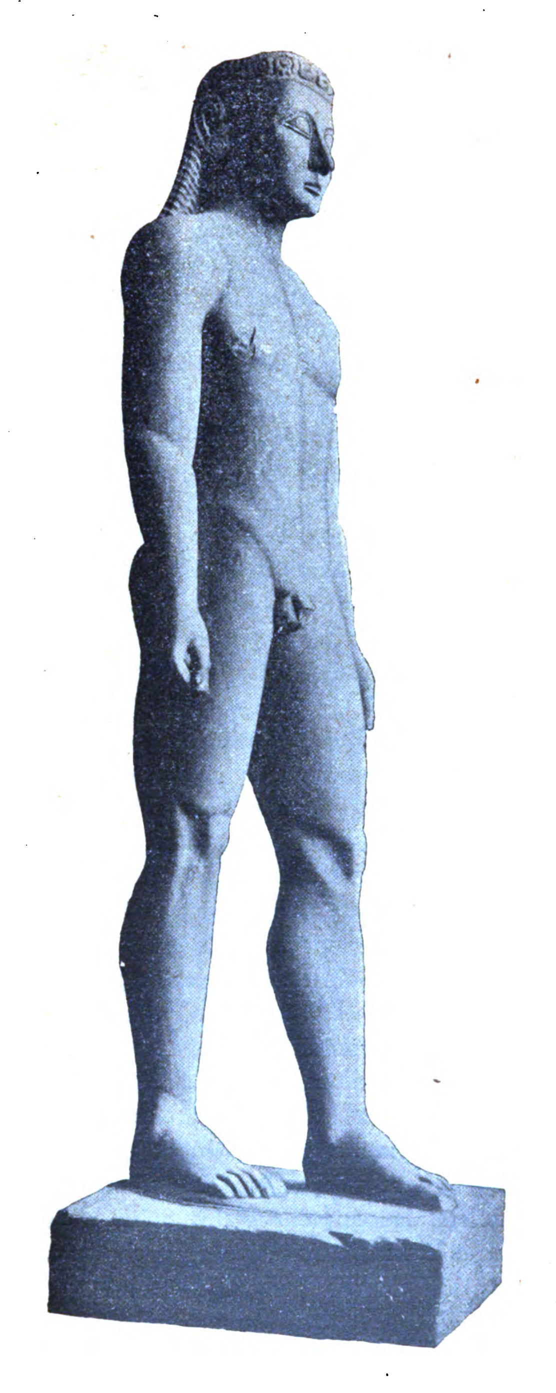


Fig. 11. — Kouros du Cap Sunium. Athènes, Musée national.

Mais un idéal constant domine toute cette représentation. Les artistes pourront s'essayer pendant longtemps à rendre les diverses parties du corps viril, toujours ils lui donneront une taille mince *(fig. 3)*, et des cuisses très développées. Car tel est l'idéal archaïque, celui qu'Aristophane célèbre dans les Nuées, où il conseille au jeune homme de suivre les préceptes d'une vie vertueuse, qui lui donnera une poitrine robuste, de fortes épaules, des cuisses vigoureuses. La gracilité de la taille est un héritage des civilisations crétoise et mycénienne. Ce goût des proportions allongées et sveltes, visible surtout dans les œuvres des sculpteurs insulaires, qui ont le plus contribué à le répandre dans la Grèce continentale, vient de l'art crétois, par l'intermédiaire du style géométrique.

Il y a encore un autre ordre de progrès qu'il ne faut pas négliger en étudiant cette longue série de statues. Ce sont ceux qui ont été réalisés dans l'attitude. Les premières statues grecques, ces xoana dont la tradition nous a conservé le souvenir, devaient être encore plus gauches et plus rigides que les plus anciens Kouroi. Elles avaient non seulement les bras collés au corps, mais encore les jambes jointes. Un premier progrès consista à disjoindre les jambes, à en avancer une, la gauche. Mais, lié par la loi de frontalité, le sculpteur n'alla pas plus loin dans cette voie pendant tout le VIe siècle.

D'autres détails attiraient son attention. Les bras des statues, à l'origine, sont étroitement collés au corps sur toute leur longueur *(fig. 2 et 4)*. Peu confiant encore dans son habileté, le sculpteur craint qu'ils ne se rompent sous son ciseau maladroit, s'il les détache du corps. Mais,

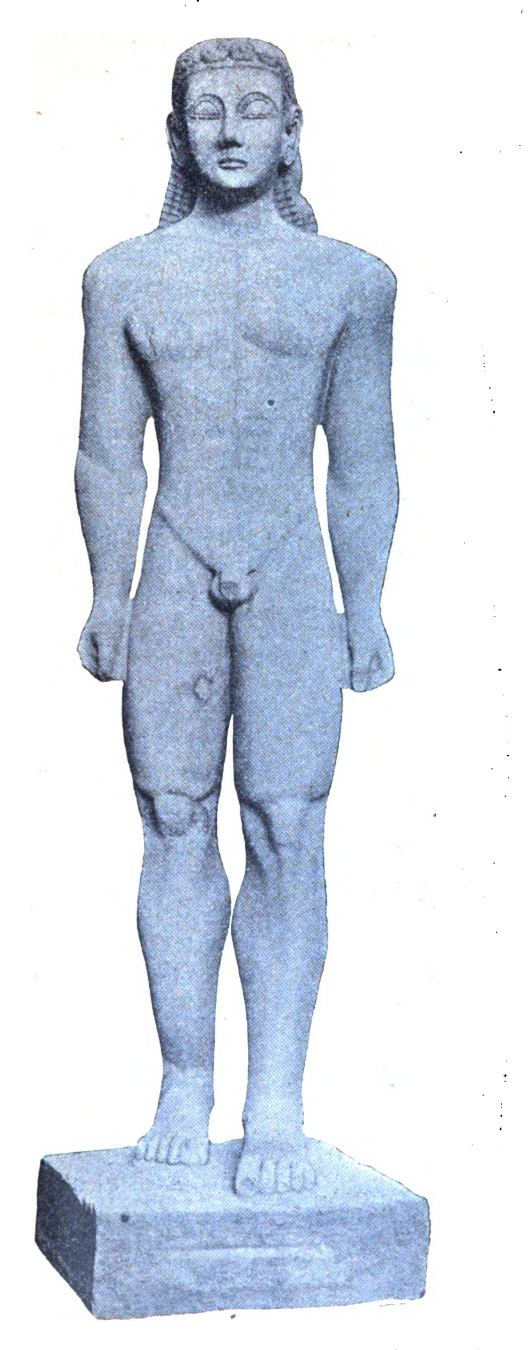


Fig. 12. — Kouros du Cap Sunium. Athènes, Musée national.

à mesure que sa main s'affermit, il se risque à les dégager, il évide le marbre entre les bras et les flancs, si bien qu'à la fin les bras ne tiennent plus aux côtés que par les mains. En même temps, le marbrier les infléchit au coude (*fig. 6, 13*), pour leur donner moins de raideur. Enfin, par un dernier effort, la main se détache, et le bras est désormais entièrement libre. Là encore, il y a toute une série de progrès accomplis depuis les plus anciennes statues jusqu'aux dernières de ce type.

Fig. 13. — **Kouros d'Orchomène. Athènes, Musée national.**

On assiste ainsi à l'évolution de ce type plastique. On voit comment d'informe et rude qu'il était à ses débuts, il s'assouplit peu à peu sous la main des ouvriers anonymes qui, pendant plus d'un siècle, se dévouèrent à cette tâche, consacrant tous leurs efforts à donner à l'attitude plus de naturel, autant que le leur permettait l'inexorable loi de frontalité, s'efforçant de traduire de leur mieux l'anatomie du corps humain qui les avait séduits. Artistes obscurs, ils n'ont pas pris soin de nous laisser leurs

noms, excepté l'un d'eux, Polymédès d'Argos, qui a voulu que sa statue, taillée pour Delphes, gardât son souvenir. Mais d'habitude, ils se sont effacés devant les donateurs, qui, parfois, ont gravé leur nom sur la base ou sur la cuisse de la statue. Humbles ouvriers qui préparèrent les voies des grands maîtres, ils semblent avoir voulu disparaître derrière ceux qui, au Ve siècle, porteront leur art naissant à la perfection.

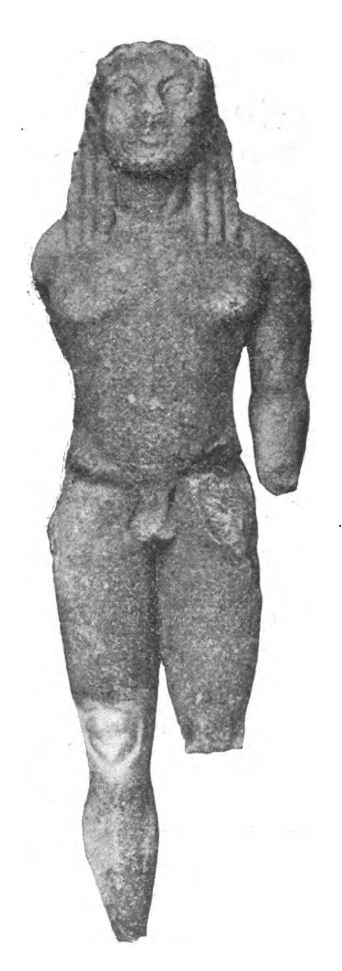


Fig. 14. — **Kouros de Delphes. Musée de Delphes.**

Mais si ces œuvres sont anonymes et ne nous disent rien sur leurs auteurs, elles gardent le reflet des diverses écoles artistiques qui les ont conçues. Suivant leurs caractères de style, elles peuvent être rattachées aux écoles ioniennes de la Grèce d'Asie ou des îles, à l'école attique, à l'art local de la Béotie, à l'art péloponnésien. A l'école samiomilésienne, on rattachera ces Kouroi aux formes

lourdes et rondes, au modelé mou et enveloppé, aux chairs bouffies et flasques, qui caractérisent l'art de cette région (*fig.* 7). A l'île de Rhodes, on attribuera ce Kouros si égyptien d'aspect (*fig.* 2-3), par sa chevelure qui imite le klaft, par l'expression même de sa physionomie nullement grecque. A l'art chypriote, on rapportera ces statues dont le type bien spécial est celui de cette île (*fig.* 1). A l'art insulaire de Chios, on donnera les Kouroi élégants de formes, sveltes et élancés, à l'aspect gracieux, souriant, quelque peu maniéré, tels que les Kouroi de Milo (*fig.* 8), de Théra (*fig.* 9), du Ptoion (*fig.* 15, 17), où se voient les mêmes qualités de finesse que dans les Corés insulaires ; à l'art de Naxos, ce Kouros aux traits mornes et sans vie (*fig.* 6, 10). L'art attique revendique la paternité de ces Kouroi à la musculature énergique sans excès, sèchement marquée (*fig.* 11-12). L'industrie béotienne, qui fut toujours à la remorque des arts voisins, ne peut se glorifier que d'œuvres grossières, taillées dans la pierre du pays (*fig.* 13). Le goût péloponnésien se montre dans les Kouroi trapus, lourds et forts, aux muscles débordants (*fig.* 14). Ainsi, dans la foule anonyme des « Apollons », on peut opérer des groupements, et reconnaître la marque de telle ou telle école de l'art archaïque du VIe siècle.

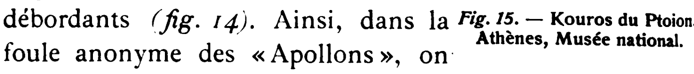


***Fig.* 15. — Kouros du Ptoion. Athènes, Musée national.**

Si nous récapitulons l'immense labeur fourni par les imagiers du VIe siècle, nous verrons que les progrès sont grands. Prenant un type qui est celui de tous les arts dans l'enfance, celui de l'homme nu, debout, ils l'ont dégagé de la rudesse primitive ; ouvrant les jambes, ils lui assurent la stabilité ; détachant les bras, ils lui donnent la souplesse ; s'attaquant à la charpente du corps, ils déterminent la place exacte des divers muscles. Et, sur la plupart des visages, ils ont répandu cet air souriant, qui est la marque conventionnelle de l'archaïsme.

A ce moment, nous sommes aux dernières années du VI[e] siècle et aux premières années du siècle suivant. L'ère des précurseurs est terminée, et l'ère des grands artistes va s'ouvrir. Elle est rendue possible par les efforts des devanciers et par les conditions nouvelles faites à l'art.

La vieille loi qui avait régi tyranniquement l'art du VI[e] siècle, la loi de frontalité, disparaît, et avec elle tombe une des barrières qui avaient empêché les marbriers d'accomplir de plus grands progrès. Désormais, la statue ne s'appuie plus également sur les deux jambes : le poids du corps porte sur une jambe plus que sur l'autre, et il en résulte un déhanchement qui, tout d'abord peu sensible, s'accentue de plus en plus. Ce principe nouveau est gros de conséquences pour l'histoire de l'art grec. Son application donne à la statue une autre allure, toute différente de celle des anciens « Apollons » figés dans leur frontalité ; le corps commence à s'émouvoir, les lignes vont perdre de leur fixité, s'animer, les hanches dessineront dès lors des courbes harmonieuses, en un mot la pose du corps subira une infinité de variations que l'observation de la frontalité interdisait. Et c'est

toute la lignée des beaux éphèbes de l'âge classique qui va surgir, continuant la série des « Apollons archaïques. » Quelle différence entre une de ces vieilles statues et le Doryphore ! Là, tous les mouvements sont justement balancés. A la jambe droite qui soutient le corps, correspond le bras gauche, qui, lui aussi, agit, et porte la lance ; à la jambe gauche, inerte et fléchie, correspond le bras droit, qui pend le long du corps. Il y a là un rythme des mouvements qui nous mène bien loin des Kouroi où toujours la jambe gauche s'avance, tandis que les bras tombent symétriques aux côtés.



Fig. 16. — **Kouros du Ptoion. Athènes, Musée national.**

Un autre progrès, dans les premières années du Ve siècle, libère la statuaire grecque de ses dernières entraves. Jusqu'alors la jambe gauche était avancée dans les statues, tant masculines que féminines. A partir de ce moment, on avancera aussi bien la droite, et même celle-ci de préférence. Il y a là une réaction contre les conventions qui avaient si longtemps exercé leur contrainte sur l'art grec. C'est le

moment des guerres médiques, où le Grec lutte contre le Barbare ; il repousse tout ce qui vient de l'étranger, et cette convention, qui avait été sans doute imposée à ses prédécesseurs par l'art égyptien, il la rejette aussi avec mépris.

Une onde de simplicité envahit l'art grec. Les statues féminines abandonnent les riches vêtements ioniens, le chiton et l'himation finement plissés, pour reprendre le vieux péplos national, plus sévère; elles quittent ces bijoux qui paraient les pimpantes Corés, et leurs savantes coiffures. La Grèce artistique secoue l'influence ionienne et sa mollesse voluptueuse, pour se rapprocher d'un idéal plus austère, plus grave. Aux cheveux longs qui couvrent la tête des Kouroi, descendent sur les épaules, et parfois détachent par devant quelques boucles, succèdent des chevelures plus simples, courtes *(fig. 16)*. La chevelure longue est désormais réservée aux divinités, elle est remplacée pour les éphèbes et les athlètes, par la chevelure courte, comme celle des statues de Myron ou de Polyclète.

Et c'en est aussi fini du sourire archaïque, qui s'était joué sur les lèvres des Corés et des Kouroi *(fig. 17)*; une expression grave, parfois même un peu morne, le remplace partout.

Toutes ces modifications s'accomplissent dans les premières années du Ve siècle. Une autre ère s'ouvre pour la sculpture grecque, au seuil de laquelle nous abandonnons les « Apollons archaïques ». L'art va continuer de représenter l'homme nu, mais avec une variété sans cesse croissante; des vieilles conventions du VIe siècle, rien ne subsiste, et le sculpteur, en possession de tous ses

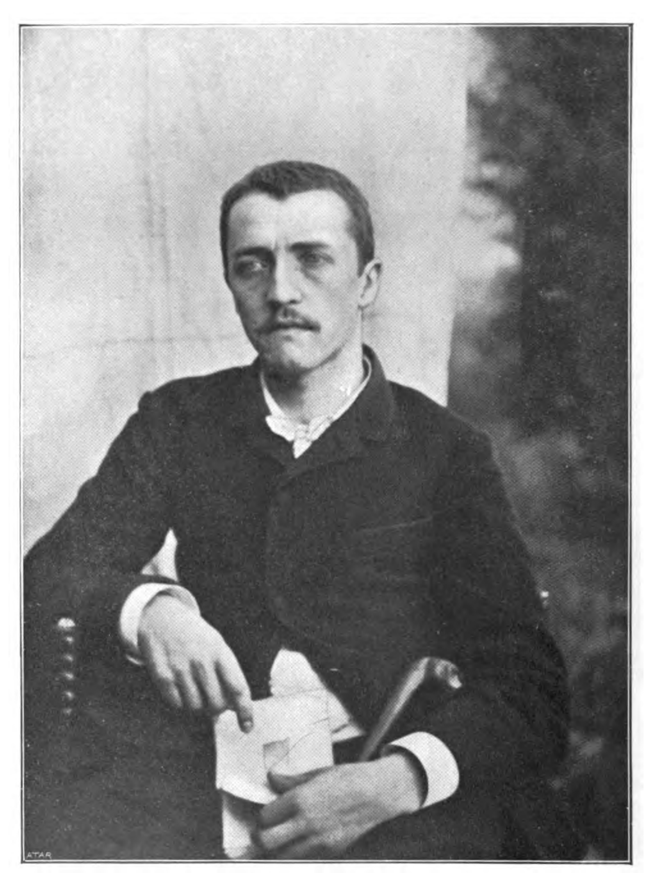
moyens, voit s'ouvrir devant lui une voie splendide. Mais il ne doit pas trop se glorifier; il eut la chance d'être venu à la bonne heure, d'être le dernier venu, au terme d'une longue et pénible évolution artistique. Plus heureux que l'artiste du VI[e] siècle, qui, lui, eut à prépa-



Fig. 17. — **Kouros du Ptoion, Athènes, Musée national. (Cf. fig. 15).**

rer la route de ses successeurs, il jouit au contraire des efforts de ses devanciers, et ce que d'obscurs imagiers avaient tenté, sans y réussir, à cause de la faiblesse de leurs moyens, il arrivera à le faire, car il n'a plus à lutter contre les difficultés de la technique naissante, contre la

matière rebelle, contre les conventions des arts primitifs, mais, débarrassés de toutes ces entraves et maître de la technique du marbre et du bronze, il peut hardiment aller de l'avant. Toutefois, en considérant le Doryphore ou l'une des multiples représentations de l'homme nu au repos qu'a aimées l'art du Ve siècle, souvenons-nous que ces œuvres n'ont pu naître que grâce au travail anonyme des générations antérieures. Dans le Kouros de Théra, dans celui de Ténéa, sont en germe toutes les promesses de ces belles figures d'un art plus récent, qui sut réaliser de façon harmonieuse ce qu'ébauchèrent les sculpteurs naïfs de Kouroi. Les artistes de l'âge classique auraient pu répéter ce que disaient les imagiers Eutélidas et Chrysothémis : τέχναν εἰδότες ἐκ προτέρων.



D'après une photographie d'amateur, 1886

LE POÈTE LOUIS-ALBERT DUCHOSAL

1862 - 1901

LE POÈTE LOUIS DUCHOSAL

dans l'intimité

(1887-1901)

par F. VINCENT

> **Les hommes ne sont jamais plus eux-mêmes que dans leurs meilleures pensées.**
>
> **E. RAMBERT.**

Les souvenirs que j'exhume, un peu prématurément [1], à mon avis, ne sont qu'une partie de ce que je pourrais raconter sur Louis Duchosal et si l'actif Président de notre Section de littérature ne m'y avait pas invité, nous ne traverserions pas aujourd'hui cette « Forêt enchantée » de souvenirs que nous avons explorée nous-même, inlassablement, en tous sens, par le gai soleil et par l'enveloppante et triste brume.

Les fragments de poème que je citerai chemin faisant, figureront les fleurs, éclatantes ou sombres, et les mille riens, les lettres ou les billets que mon ami m'écrivit, passeront au travers de mon récit comme une végétation folle; caprices charmants d'un sol trop riche.

Et nous nous promènerons ainsi, sans trop muser toutefois, car le vent d'orage, plaintif et siffleur, précurseur sinistre, domine toutes les voix.

Les principaux traits que je voudrais faire ressortir dans cette esquisse un peu hâtive, ne sont pas ceux qui

[1] Mai 1904.

sembleraient devoir y figurer le plus naturellement et caractérisant, pour ainsi dire, un Duchosal batailleur et frondeur par nécessité, dans la lutte pour la vie ; non, les traits que j'ai essayé de fixer d'une manière plus spéciale, sont ceux d'un Duchosal sensible, aimant, généreux, amoureux et toujours fatalement malheureux.

Duchosal, plus qu'aucun autre, connut les amertumes de la vie ; car, il était à la merci de difficultés physiques qui ont entravé tous ses projets. Il est vrai que certains se demandent, si Duchosal, aurait été poète et si son âme aurait vibré en ce palpitant et impérissable lamento dans l'ensemble de son œuvre, s'il n'avait pas souffert lui-même intensivement ?

Ne vous est-il pas arrivé, à vous ses anciens amis ou ses admirateurs qui m'écoutez, d'avoir vécu en songe de ces minutes atroces où l'on se sent poursuivi par un ennemi imaginaire, que l'on sait inexorable, et où l'on se trouve dans l'impossibilité d'appeler à l'aide ou surtout, de fuir? Duchosal a vécu ce cauchemar, à l'état de veille, et durant toute son existence; il n'a jamais pu, comme le héros de Shakspeare : « *marcher* dans son rêve étoilé ».

Duchosal, toutefois, prenait son mal en patience; il se berçait d'illusions, le pauvre, et s'il n'a pas su donner une orientation plus pratique à sa vie morale ou matérielle, nous devons lui pardonner ses faiblesses, parce qu'il ne fut pas, absolument, son maître.

Duchosal qui était atteint, comme on sait, de troubles de la moelle, ne pouvait pas pousser la philosophie jusqu'à « purger son esprit de toute humaine sollicitude et mettre tout en nonchaloir ». Né de parents peu aisés, Duchosal vivait de sa plume et lorsqu'on fait le compte

de tous les impedimenta journaliers de la vie, pour un homme valide, on peut dire, avec M. Rod, dans la préface du *Livre de Thulé* : « Vous comprendrez tout le mérite qu'a eu M. Duchosal à rêver plutôt qu'à se plaindre ! »

Duchosal, faute de mieux, prenait la vie comme elle venait, tant il est vrai « qu'il en est de la vie comme de mainte jolie femme : pour ne pas s'exposer à la trouver mal faite, il faut la prendre tout habillée[1] ».

Ce dont Duchosal souffrait le plus, c'était, des nerfs, conséquence inévitable provenant des suites d'une affection nerveuse de naissance sur laquelle, par suite de causes diverses, était venue se greffer : la neurasthénie.

« Je me connais un peu, m'écrivait-il, j'ai des nerfs impossibles, aussi ai-je l'habitude de toujours avouer mes torts, quand je suis en faute. »

Et dans une autre lettre, où il me traite amicalement de « canaille bien-aimée, » à la suite de l'une de nos nombreuses brouilles d'un jour :

« Ma mauvaise humeur s'adressait à moi plutôt qu'à toi, qui avais raison. Que nous sommes bêtes. »

Duchosal avait eu un mouvement d'humeur, mais il s'était vite ressaisi, et il ajoute en *post scriptum,* d'un air détaché pour bien me faire sentir que tout est oublié de son côté et pour me forcer à revenir, tout de suite, auprès de lui :

« En venant, apporte-moi mon courrier que tu as oublié, et une feuille de ton papier. »

[1] Edm. Thiandière.

Oui, « une feuille de ton papier, » Duchosal en était là, il n'avait pas même de papier à lettre; mais, nous reviendrons sur ce sujet.

Encore et toujours ses indomptables nerfs :

« Cher,

« Je veux te dire deux mots, avant de me mettre au lit et pour que notre malentendu ne dure pas, parce que notre intimité ne saurait exister sans une absolue confiance, notre confiance des premiers jours. Que je sois un peu l'auteur de la situation, je le sais, je n'ignore pas les multiples « *agréments* » de mon caractère ; mais, es-tu toujours indulgent, te mets-tu toujours dans la peau du bonhomme ? . . . .

. . . .

Il y a des périodes où l'on se sent immensément malheureux sans trop savoir de quoi.

J'ai tant souffert, j'ai tant pleuré, je suis aigri, j'ai les nerfs à fleur de peau, j'en suis à ne plus oser me regarder en face de crainte d'éclater en pleurs. La mort s'avoisine. Tognetti, Deshusses, j'y ai des amis.... Je suis un peu fou, mais je tenais à t'écrire tout cela, je serai plus à l'aise pour te dire le reste. »

Par moment, la chape de la vie lui est trop lourde :

« La vie me pèse depuis longtemps, m'écrit-il en date du 5 mai 1889, mais ce soir elle m'est si lourde que je me décide à m'en débarrasser, persuadé qu'on est mieux, qu'on est bien, n'importe où, hors du monde.

Et pour atténuer, parce qu'il sait que cette menace m'attristera, il trace une ligne, comme pour séparer deux strophes de poème et écrit à la suite :

« Car celle que j'aime
D'un amour extrême
En ce moment même
Va bientôt partir. » [1]

Néanmoins, quelques jours après, le suicide le hante encore et il m'écrit :

« Je t'écris un mot avant de me coucher, parce que je suis triste à mourir — et il faut bien que je le dise. S'il y avait par là des roseaux, comme le barbier du roi Midas, j'irais leur confier mon secret, c'est-à-dire mon immense peine. J'ai beau lutter contre le malheur, je suis forcé de reconnaître que tout est vain et qu'il est plus fort que moi. Autrefois, je me sentais moins seul qu'aujourd'hui, et j'ai peur de la solitude, j'en ai une peur épouvantable, si l'on peut dire que je t'écris parce que c'est une façon de n'être pas seul. Tu ne peux avoir l'idée de ce que je souffre... je dépense ma vie au café pour n'être pas seul... Cherche à la fin des *Fleurs du mal* le conseil que Barbey d'Aurevilly donne à Baudelaire. Hélas ! jamais on ne me comprendra... Mon cœur et mon cerveau forment une mauvaise bouillie d'où monte une fumée nauséabonde. Rappelle-toi la chanson d'Ophélie :

Que Dieu garde
Celui qui s'attarde
Le soir, au bord du lac bleu...

« Ah, cher, je me suis un peu, je me suis trop attardé... rappelle-toi aussi... : C'est une chanson d'amour...
Je rêverai bien demain de t'avoir écrit tout cela. »

(1) Chanson bretonne.

Suivant l'indication de Duchosal, je cherche le dit conseil à la fin des *Fleurs du mal* que Barbey d'Aurevilly qualifie « d'horribles, de fauve éclat et de senteurs » et je lis : « Après les *Fleurs du mal,* il n'y a plus que deux partis à prendre pour le poète qui les fit éclore : ou se brûler la cervelle... ou se faire chrétien ».

. . . . .

Je possède ce volume de Baudelaire que je conserve précieusement comme le plus beau souvenir de mon ami ; il me fut donné dans un de ces trop courts instants, dont parle Th. Gauthier, dans un de ces « entretiens vagabonds, pleins d'ellipses et de sous-entendus, où un mot fait lever des essaims d'idées, où la vie s'aiguise en paradoxes, où l'on touche à tout sans en avoir l'air, où la plaisanterie a des profondeurs inconnues ».

Duchosal me dit un jour, en prenant les *Fleurs du mal* qui étaient sur sa table, à sa portée : « On ne sait pas ce qui pourrait arriver avec cette diable de vermine qui me ronge l'esprit ; mais, je veux que tu sois le légataire privilégié de ce que j'ai eu de plus précieux, » et il me donna son Baudelaire avec cette dédicace :

« *A mon François Vincent, le livre amer de mon poète, qui a été le bréviaire de ma première jeunesse.* »

Il est évident que je suis très fier de ce témoignage de confiance de mon ami ; mais, on voudra bien me permettre de faire remarquer en passant qu'il n'est livré ici qu'à titre documentaire.

On verra plus loin que les lettres de Duchosal, même les plus désolées, se terminent toujours par une citation

musicale évocatrice, mélancolique ou gaie; celle que je viens de vous lire et dans laquelle il désespère d'être compris, même par moi, se termine ainsi :

« C'est une chanson d'amour. »

de l'opéra bien connu d'Offenbach, la chanson de prédilection de mon ami, et qui est comme le leitmotiv de son cœur aimant et douloureux. C'est dans ces réminiscences que se révèle le Duchosal musicien ou plutôt mélomane, et c'est ainsi qu'il me dit, dans une autre lettre :

« J'ai des tas d'opéras qui me reviennent, c'est :

N'est-ce plus Manon
Que cette main presse.

. . . . .

Sa lèvre a murmuré Marie,
Mon cœur Gontran !

ou bien

Pourquoi donc faut-il tant de choses,
Que deviennent les plus beaux jours ?

enfin, et c'est toujours lui qui écrit : le plus doux, le plus cher, la meilleure invocation :

C'est une chanson d'amour
Qui s'envole
Triste ou folle ?

« On dirait que l'auteur de ce couplet me connaissait.

Ah ! triste ou folle ! Es-tu toujours le Vincent d'autrefois ? Si oui, je t'aime à tort et à travers. »

. . . . .

Cet autre sensitif, A. Daudet, ne disait-il pas :

« La musique me remue jusqu'en mes dernières profondeurs. Les regrets, les douleurs, les tristesses qui s'y étaient déposées en couches tranquilles par le simple effort de la raison et du temps s'agitent et remontent à la surface. Cette vase précieuse une fois remuée, je vois reparaître au jour tous les débris de mon cœur. »

Les sens exacerbés de Duchosal vibraient ainsi aux caresses de la musique et ses vers l'expriment :

Parle-moi le divin langage d'harmonie,
Je voudrais aujourd'hui cette marche infinie
Où semblent concentrés tous les râles humains.

. . . . .

La légèreté naïve et simple du couplet « *C'est une chanson d'amour* », véritable obsession, que nous retrouvons dans les lettres de Duchosal évoque une gaîté mêlée de regrets. Le voilà bien le dilettante, triste et moyennageux « Ducho, » comme on l'appelait familièrement, le Duchosal du beau temps des trouvères et des cours d'amour, le « Ducho » rêvant marquises à frimas.

Le doigt délicat
Au coin de la bouche
Arrange une mouche,
Un grain de muscat.

C'est une fossette
A l'affût du ris,
Un duvet de riz,
Neige de coquette.

Et cette phrase, fredonnée par lui et par nous dans toutes les circonstances, « *C'est une chanson d'amour* » et que Duchosal appelle sa « meilleure invocation » revient à chaque instant « comme un frisson de luth ou de viole flottant dans la pureté de l'air ». [1]

Duchosal se laissait griser par son rêve de marquises à tel point que, quelques amis et moi, nous en étions arrivés à le persuader, qu'il devait, lui-même, descendre de haute lignée et que son nom Duchosal avait été, sans nul doute, démocratisé par la grande Révolution ; la véritable orthographe de son nom devait être, n'est-ce pas, Du Chosal, en deux mots ? Il ne fut plus question, dès lors, entre nous, que de blasons, de pals d'azur, d'armoiries :

Ce n'étaient que pages hautains,
Seigneurs friands de l'escarmouche,
Dames qu'on baisait sur la bouche
En froissant un peu de satin.

Duchosal se prêtait bénévolement, du reste, à ces plaisanteries innocentes et il esquissait lui-même, à la plume, au bas de ses lettres, les projets fantaisistes de reconstitution de ses armoiries. Ce sont les seuls dessins que nous ayons de lui ; en voici un spécimen, où les armes tiennent lieu de signature :

[1] Daudet.

Si tu veux n'allons pas à Peney ; demain — un mot, en tout cas, je ne puis pas venir Monte ce soir

Duchosal, néanmoins, savait « qu'il portait au front le signe », ce que personne, désormais, ne pourra lui contester, et, il se plaisait à déclarer avec une certaine fierté :

« Je suis la synthèse de toute une race. » On retrouve même cette affirmation dans ses vers :

« J'étais l'enfant promis aux fêtes de l'esprit. »

. . . . .

Le soir, au café, nos plaisanteries l'amusaient énormément et il faisait bon voir rire ce bourdonnant « Ducho », car il avait une voix grave. Duchosal, riait de toutes ses dents, son visage s'illuminait ; il se renversait en arrière

sur la banquette, son pince-nez bilboquetait ; le feu de sa cigarette fusait en gerbe et lorsque ses accès de gaîté le prenaient, les autres consommateurs riaient à leur tour de le voir exulter si bruyamment. — Pauvre Duchosal !

. . . . .

Je lui avais raconté, certain jour, que Dumas, à qui l'on demandait s'il n'avait pas de blason, avait répondu simplement : « Mes armes à moi !... C'est champ d'azur et beaucoup de gueule ! » et Duchosal me priait de raconter ce trait à d'autres amis. Lorsque je recommençais, pour la dixème fois au moins, ma petite histoire, Duchosal prenait un air placide, et tout en tordant sa moustache, il feignait d'écouter sagement jusqu'au milieu de mon récit ; mais, lorsque j'arrivais à la fin, et que nos amis riaient, Duchosal vibrait de tout son être, comme si on l'eût chatouillé à l'improviste et il s'écriait, en se jetant brusquement en avant et en effleurant presque la table de son menton : « C'est trouvé ça hein ? C'est tout un poème ? » Et la table même, à laquelle nous étions, au Café Lyrique, participait à notre gaîté, elle dansait et riait avec nous, comme si nous avions évoqué au sens psychique du mot, l'esprit d'Aurélien Scholl. Le café crême, l'encrier, les bocks, tout roulait. On se serait cru en mer, par un gros temps.

Duchosal, comme il le dit lui-même, passait la moitié de sa vie au café où du reste il travaillait aussi ; mais, dans une solitude tout au moins relative. Il avait une prédilection marquée pour la Promenade des Bastions au printemps, et, en été principalement ; nous y passions presque toutes nos soirées. La lumière des lampes à arc et des reverbères baignait et pénétrait de clartés crues les

hautes frondaisons, tandis que nous voyions, en sillonnant cette belle promenade, se profiler sous le ciel plein d'étoiles, les grands arbres et la terrasse de Sellon. Ce paysage nocturne, romantique, enchantait notre ami et si, comme par hasard, ce bon M. Hugo de Senger, qui dirigeait l'orchestre du Kiosque, nous « envoyait » quelques-unes de nos mélodies préférées d'Offenbach, de Delibes, de Massenet ou de Poise, le bonheur du poète était à son comble, et les passants auraient pu l'entendre fredonner ses airs favoris en battant gauchement la mesure, et en marquant chaque passage préféré d'un hochement de tête. Les mouvements réitérés de son corps faisaient osciller et grincer les ressorts fourbus de sa petite voiture à trois roues, dont les caoutchoucs étaient retenus de la façon la plus primitive par des ficelles. La mesure du morceau joué venait-elle à changer inopinément, les lentilles convexes de son pince-nez ajusté, scintillaient — métronome vivant et capricieux — à contre-temps, à la faveur de l'éclairage ambiant. Ces verres jetaient par intermittences de vives et fugitives lueurs de phares, comme pour symboliser, par association d'images : la détresse intérieure, cachée, que notre ami voulait oublier, lui-même, à tout prix ! — C'est dans ces moments-là que Duchosal grisé de contentement et heureux de se sentir entouré et compris, s'écriait : « Ecoutez ! Mais écoutez donc, cette musique ! *Çà,... c'est un véritable plaisir des dieux !* » Cette dernière phrase était pour Duchosal l'expression de tout son bonheur.

Lorsque nous n'allions pas chez M. E. Tavan, à Champel, nous passions nos après-midi du dimanche au Jardin Anglais, devant l'éventail bleu du lac, ouvert largement. Mais la promenade des Bastions nous attirait

davantage ; le décor familier de l'ancienne Orangerie, composé d'un jet d'eau minuscule, de rocailles, de murs couverts de verdure, de routes en viaducs, comme on en voit dans les œufs en sucre, à Pâques ; nous plaisait de jour comme de nuit. Ce qui nous amusait surtout, c'était de voir passer, pendant le jour, les étudiants en casquette, aux airs conquérants, les étudiantes, aussi dégingandées que nihilistes pour la plupart ; de regarder déambuler les bourgeois, placides et béats, les plantureuses nounous, les fils à papa, nouvellement évadés d'un journal de modes, et armés de leur inséparable badine ; de critiquer les cravates assassines de ces jeunes héritiers et d'admirer les « suivez-moi jeune homme » des gentes demoiselles ; car, n'est-ce pas, « nous aimons les femmes que nous trouvons belles, et nous trouvons belles celles que nous aimons : c'est un agréable cercle vicieux ! [1] » Nous avions, pour ces dernières, de très précises et distinguées préférences.

Un dimanche d'août, Duchosal se trouvait seul aux Bastions — j'étais en séjour à la campagne. — Il a vu passer Mlle X. à laquelle il avait été présenté et qui lui a souri, et voici les impressions qu'il m'envoie :

« Rassure-toi, elle ne me dit rien à l'oreille de l'âme, je fais mon métier de dilettante et plus que jamais : « *C'est une chanson d'amour* »... qui s'envole triste ou folle.... Tu me manques énormément. Je compte les jours. Dis-moi des choses, des choses qui me feront plaisir. Mais, écris-moi vite, une lettre et non une carte.

Ton ami d'esprit, de rêve, de cœur, etc. »

Oh ! que ce petit « etc. » de la fin est malicieux ?

[1] G.-M. Valtour.

Le lendemain, nouvelle lettre :

« Il va sans dire que je suis impatient de ton retour, et que je m'ennuierais lamentablement si je ne me trouvais dans plusieurs circonstances heureuses et dont voici quelques-unes : mes jambes vont très bien, le Karcher-Ducho [1] semble devoir naître et Ducho a trouvé quelques actionnaires ; j'ai vu dimanche Ariane et sa sœur ? J'ai encore entrevu lundi, en passant, certaine robe rouge et taille blanche que tu sais bien, et ce rien me ravit, me contente, me rend heureux, je me croyais très vieux, très blasé et voilà que je m'éprends comme un enfant, naïvement, platoniquement, j'ai trouvé mon eau de Jouvence et me voilà redevenu jeune comme toi, et amoureux de la petite fleur bleue, comme le poète allemand. Nous allons avoir de beaux jours et nous ferons de longues promenades sentimentales, sous les étoiles. Je t'envoie des vers comme je souhaite que ton amoureuse en reçoive et qui te diront mon état sentimental :

Pour Ariane

J'ai roulé dans plus d'une ornière
Avant de trouver ce chemin,
Mon enfant, donnez-moi la main
Et montrez-moi de la lumière.

Je suis un esprit dégoûté
Du mensonge et du paysage ;
Mais je retrouverai ma gaîté
A regarder votre visage.

Avant vous j'ai blessé mon cœur,
Avant vous j'en ai connu d'autres ;
Mais vous êtes le seul vainqueur :
Les plus beaux yeux, ce sont les vôtres.

[1] *La Revue de Genève.*

Votre âme est un lac parfumé
Où règnent des cygnes de neige,
Mon espoir s'est laissé charmer
Par leur grâce et par leur manège.

Il me semble qu'un mur épais
Fermait l'espace à mon envie;
Et puis, que je vous attendais,
Que vous viendriez dans ma vie.

Voici mon cœur tout simplement,
Et que votre caprice en joue...
Heureux le voile, heureux le vent
Qui peut effleurer votre joue!

Réponds-moi tout de suite. Ton Achate,

Louis DUCHOSAL. »

Et toujours en *post scriptum* son évocation poétique et surtout musicale, favorite :

« C'est une chanson d'amour. » .

. . . . .

Cependant, malgré mes lettres, Duchosal commence à s'impatienter, Il ne comprend pas que je puisse avoir besoin de tant d'air de montagne et il m'écrit de nouveau :

« Je pense à toi toutes les cinq minutes environ et naturellement je ne jouis qu'à demi des choses. Enfin, je t'attends, je fais des vœux pour que finisse vitement ton purgatoire de la montagne et pour que nous reprenions nos habitudes charmantes. Hier, Ariane et sa sœur — j'use de ton vocabulaire — étaient au kiosque. Seulement Ariane m'était cachée,... tu es de cet amour-là. J'ai

eu tout le jour mille fourmillements au cœur. Je suis un pauvre fou. Il y a des moments où je me trouve grotesque avec tout ce manège. Ces moments me sont les plus pénibles : tout l'échafaudage d'espoir et d'illusions croule... Je m'arrête là. J'ai mille choses à te dire et je ne trouve pas un mot. En tous cas, réponds-moi vite et dis-moi vers quand tu penses abandonner les hauteurs. Ton Achate,

Louis Duchosal. »

Les voilà bien les sautes brusques et les irréfrénables impatiences de cette imagination féconde et tourmentée. Duchosal plane quelques instants dans le rêve :

Pierrot beau comme un papillon,
Casaque blanche et fraise rose,
Va ce soir trouver une rose
Qui l'attend au creux du sillon.

Mais, inévitablement, l'implacable réalité flagelle le pauvre infirme et tue ses illusions ; il retombe anéanti, il se trouve « *grotesque* », les mille fourmillements de son cœur se muent en souffrances :

Il me faut des nuits
De musique et d'ombre ;
Mon poème est sombre,

C'est alors que, désespérément, Duchosal fait appel à l'amitié que d'autres avant moi lui ont donnée, non moins sincère; mais qui n'ont peut-être pas eu le bonheur d'être payés en retour, par lui, aussi généreusement que je l'ai été moi-même ?

Et depuis cet instant où nos deux destinées
Ont dans l'éternité fait se croiser leurs cours
Que de cris éperdus, que d'appels de secours ;
Ont couru sur la mer sinistre des années.[1]

. . . . .

Duchosal ne savait pas compter, son budget ne lui permettait pas de faire de grandes dépenses et ses modestes ressources étaient vites épuisées; il se consolait toutefois aisément de toutes ses déceptions successives, en pensant à l'avenir, qu'il habillait de rose et de bleu. Ses amis, du reste, se seraient bien gardés de lui ravir cette espérance.

Lorsque Duchosal se trouvait court d'argent, il savait en demander de façon si plaisante qu'il n'y avait pas moyen de refuser. Qu'on en juge :

« Cher,

J'ai deux services à te demander, je t'écris l'autre : c'est un service comme tu m'en a rendu tant que je ne puisse encore te le rendre ; mais, tu n'a pas douté que je ne me libère aussitôt les jours meilleurs venus !!

. . . . .

Les roses fleuriront demain, les bonnes roses ?

. . . . .

La rue qui s'appelle demain conduit à la place jamais, dit un proverbe espagnol. Ah, « ces jours meil-

[1] Ces vers, comme la plupart de ceux qui sont cités, se trouvent, on l'a compris, dans le *Livre de Thulé.*

leurs » que ne lui a-t-il été donné de les pouvoir vivre. Pourquoi aussi l'ai-je grondé si souvent ? Eh oui, je le tançais vertement comme si j'eusse été l'aîné, je lui gardais parfois rancune, lorsqu'il avait manqué à ses engagements, envers des tiers ou envers moi. Lorsque je voulais lui faire plus spécialement sentir ses torts, je feignais de l'abandonner. Duchosal trouvait alors pour s'excuser une foule de prétextes, qu'il étayait, sur un ton badin et triste à la fois.

« Mon cher,

Une ligne de plus et tu me demandes des excuses de ce que je t'ai demandé de l'argent. Si je t'avais rencontré hier au soir, je t'aurais rendu dix francs que ne n'ai pu t'envoyer hier avant 5 heures. J'attendais que ce matin ma mère rentrât du marché pour t'adresser mon garçon. Je suis désolé d'avoir à te faire attendre autant, etc.

. . . . .

Ma manière d'aimer vaut la tienne. La mienne consiste à souffrir de ne plus retrouver la poignée de main d'autrefois... mais je bavarde : tu as touché mon point faible et...

Adieu, merci et pardon pour l'attente ».

Il faut bien dire à la décharge de Duchosal qu'il était tributaire de son état particulier et spécial d'infirme. Ses parents le soignaient avec beaucoup de dévouement ; mais, il y avait des missions dont ceux-ci ne pouvaient se charger. Duchosal avait à son service des domestiques hommes, qui devaient le promener dans sa petite voiture ou le conduire chez ses amis. Ses « garçons », comme il les appelait, devaient savoir écrire lisible-

ment pour faire des copies, en cas de besoin ; j'avais la haute mission de les recruter et de les choisir. Duchosal m'écrit à ce propos :

« Il te faut leur expliquer la chose d'avance, même en exagérant. Rentrée après minuit, quelquefois ; le matin neuf heures et demie, brossage, habits et souliers, écritures; cependant pour plus tard, fais prévoir de l'augmentation. Une fois tout ceci bien établi de sorte que je n'aie pas d'ennui à craindre, tu pourras me le faire voir une après-midi chez toi. Fais leur bien entendre qu'il ne s'agit pas d'une promenade de la voiture, mais d'un véritable service. Enfin, vois, fais et juge. »

Je jugeais et faisais de mon mieux. Ce qui m'embarrassait le plus, c'était... de faire prévoir l'augmentation des appointements. N'étais-je pas placé pour savoir que Duchosal ne disposait pas d'excédent ?

Duchosal eut de véritables « types » à son service, et, entre autres, deux genevois, dont l'un, le père Lambecht, ancien cabinotier[1], nous racontait que « Dans le temps on avait toutes les peines du monde à dépenser sa pièce de cent sous par semaine en distraction et en picholettes[2], aujourd'hui y faut bien se veiller, l'argent s'en sauve, elle court plus vite que les bicyclettes *(sic)* ». L'autre, le père Brun, ancien peintre-décorateur, presque aveugle, nous parlait du colonel Kunkler et des anciennes milices genevoises. « Les sapeurs, disait-il, avaient des bonnets à poils hauts comme ça, il fallait une peau de chèvre tout entière pour en faire un. Ah, c'était le beau temps. »

[1] Horloger.

[2] Trois décis de vin.

Nous faisions jaser ces braves gens, leurs narrations nous amusaient énormément. Pour Duchosal, cette époque-là fut aussi, le beau temps. Ces « garçons » et notamment ceux que je viens de nommer, hommes âgés, étaient tout au moins honnêtes. Duchosal en eut beaucoup d'autres à son service, de plus jeunes, qui lui jouèrent de vilains tours, ils étaient irréguliers, buveurs ; ils abusaient parfois de la confiance de leur maître et, plusieurs fois, j'ai été chargé d'aller racheter des volumes dédicacés qui avaient été vendus, à vil prix, par ces derniers, chez les Chateauvieux du moment.

Quand je pense à toutes ces tribulations, je me dis que dans ses œuvres, ou dans ses moments de désespoir, Duchosal, n'a pas fait montre d'une tristesse de convention et qu'à lui, pas plus qu'à M. de Amicis, on ne peut reprocher ses larmes comme une marque de faiblesse ou de sensiblerie, et comme le dit M. Ph. Monnier à propos de l'auteur que je viens de citer :

« C'est avec des larmes semblables, je m'imagine, recueillies aux joues de la multitude, que Houen-Thsang, le pélerin de l'apologue boudhiste, guérit les yeux aveugles de son prince, irrémédiablement condamné à la cécité et sur qui les médecins des hommes ne pouvaient rien. »

. . . . .

Duchosal ne pouvait jamais rentrer le soir et quoique je fusse moi-même un noctambule invétéré, j'avais quelques scrupules à faire veiller ses « garçons » qui dormaient et quelquefois ronflaient au café, à la table voisine. Duchosal comprenait ce sentiment, mais il avait pour ses fautes des indulgences d'auteur, selon le joli mot de Gustave Droz, et il me répondait :

— « Oui, rentrons ; mais, laisse-moi finir ma consommation tranquillement ; quand je bois trop vite cela me fait mal ! »

La voilà bien l'excuse translucide. Duchosal était en cela, de la manière la plus évidente, en contradiction avec les faits de tous les jours ; car, lorsque nous passions nos après-midi de dimanche au Kiosque des Bastions, par exemple, Duchosal absorbait successivement un café, de la bière, une glace, du vin au hasard des occasions, sans s'inquiéter des conséquences que pourraient avoir ces mélanges sur sa digestion. Duchosal avait un estomac de fer ; je ne l'ai jamais vu indisposé, et l'excuse dont il se servait pour retarder notre rentrée, le soir, était tout enfantine.

Duchosal, comme il l'a déclaré à maintes reprises, ne consentait à être seul que le moins longtemps possible, et lorsque nous étions plusieurs autour de lui, il me disait, pour me faire rester le dernier :

— Laisse partir les autres, j'ai quelque chose à te demander et, lorsque ceux qu'il appelait, les autres, étaient partis, je lui disais :

— Eh bien, Louis, tu as donc quelque chose de particulier à me dire ?

— Oui ! !.... Donne-moi du feu ! !

Et, pendant ce temps-là, ses « garçons » baillaient. En dehors de ces moments de gaîté, où nous riions comme des enfants, il y avait des périodes où je le morigénais sérieusement. Hélas ! j'avais peu d'ascendant sur Duchosal. Il se révoltait, haussait les épaules, se moquait de toutes les conséquences de ses fautes qui étaient par-

fois très lourdes. Ce sentiment est manifestement exprimé dans les vers suivants :

Secouons la torche hardie
Sur la ville de nos valets,
Et du haut de quelque palais
Nous contemplerons l'incendie. »

. . . . .

Duchosal n'avait pas l'expérience que donne la vie normalement vécue, il voyait ses contemporains se mouvoir commodément, sans pouvoir bénéficier lui-même de ces élémentaires avantages. Il avait conscience de son infériorité et pour simplifier les choses, pour arriver plus directement au but, sans intermédiaires, il passait sur la forme et brusquait les mouvements ; son habituel autoritarisme ne lui laissait pas le temps de faire la psychologie de ses intentions, il devenait impulsif. Quand je ne voulais pas entrer dans ses vues, il me traitait d'enfant. Il me l'écrit du reste :

« Mon pauvre François, tu es un enfant, tu éventres ta poupée et tu ne vois que du son, il y a cependant autre chose. Il y a qui t'a aimé, aimé au point de te sacrifier des pensées de femme, et qui, pour un peu, t'aimerait encore autant..... Quand même..... »

Mais, « la vie est une addition de mécomptes, » et les jours meilleurs ne venaient pas, hélas ! Ce simple mot qu'il m'envoie vous fera comprendre surabondamment qu'il est, de rechef, très gêné :

« Peux-tu me donner deux feuilles de papier à lettre et des enveloppes. »

Cette demande, répétée dans plusieurs lettres, pourrait laisser supposer que je rationnais Duchosal de mon bristol. Ce détail ne trouve sa place ici que pour montrer que cet artisan des lettres, manquait souvent du nécessaire, d'habits même et, malgré les ruses que sa fierté lui inspirait pour narguer sa pauvreté, d'autres que moi la devinaient, c'est ainsi que M. Léon Berschtold fut conduit à organiser, avec le concours de quelques artistes, une loterie au bénéfice de cet autre Gringoire. Cette inspiration généreuse eut les plus déplorables effets.

Dès que Duchosal se trouva à la tête d'un petit capital, il se crut riche; et, après avoir payé quelques dettes, il se lança dans un débordement inénarrable de dépenses. Et quelles dépenses ! Il aurait pu rendre des points à la mère de Jack, dans le *Petit Chose*. Son premier soin fut, comme bien on pense, d'acheter du papier à lettres, des plumes, de l'encre de toutes les couleurs. Songez donc, Duchosal allait pouvoir écrire le mot « Rêve » en bleu ! Mais, faut-il le dire, ce n'est pas tant à ses amis que Duchosal écrivait sur du papier à monogramme en relief !...

. . . . .

Le cœur d'un ami est un tombeau, la porte de plâtre ne doit pas s'ouvrir.

. . . . .

Profitant des quelques ressources dont il disposait, Duchosal voulut goûter d'un voyage à Paris. Il refusa d'entendre la voix qui cherchait à le raisonner, à le dissuader de cette folle équipée et il l'avoue :

> Ni la fraîcheur des bois, ni le conseil des roses,
> Ne suffisent à l'âme éprise de soleil ;
> Et le jour vient enfin d'audace et de réveil,
> Où l'effort rompt les fers qui la rivent aux choses.

Il lui semblait que le contact direct des hommes et des choses de cette Ville-Lumière dont il buvait le rayonnement tous les jours dans ses lectures, lui donnerait des forces nouvelles; il voulait aller boire à la source.

« Chaque homme, poète ou non, dit Th. Gauthier, se choisit une ou deux villes, patries idéales qu'il fait habiter par ses rêves, dont il se figure les palais, les rues, les maisons, les aspects, d'après une architecture intérieure, à peu près comme Piranèse se plaît à bâtir avec sa pointe d'aquafortiste, des constructions chimériques, mais douées d'une réalité puissante et mystérieuse. Qui jette les fondations de cette ville intuitive? Il serait difficile de le dire. Les récits, les gravures, la vue d'une carte géographique, quelquefois l'euphonie ou la singularité du nom, un conte lu quand on était tout jeune, la moindre particularité : tout y contribue... tout y apporte sa pierre. »

Voir Paris était un des rêves de Duchosal, cette ville s'était bien haussemannisée comme architecture, dans son esprit; mais, il voulait une fois au moins en respirer la vie artistique intense. Et dans le nombre de ses désirs jamais satisfaits, Duchosal en choyait un plus particulièrement : c'était de vivre une bonne fois, disons le carrément : de vivre son content, et loin de sa bonne petite ville. Et, sur le point de satisfaire enfin cet appétit, maladif, Duchosal donne libre cours à ses idées vagabondes :

Qu'on élargisse l'horizon !
Je veux l'infini pour m'ébattre,
C'en est trop de cette prison
Où j'ai souffert la part de quatre.

Le séjour de Duchosal à Paris fut de courte durée; mais, on peut dire, qu'il fit là une expérience malheureuse qui eut un néfaste prolongement sur la fin de sa carrière. Quelques-uns de ses amis lui tinrent rigueur de cette escapade. « Il y a des cœurs qui ne se lèvent pas matin ».

De retour à Genève, Duchosal fut un peu délaissé.

. . . . .

J'ai le sentiment très net que j'ai abusé des citations et notamment, des délicats et substantiels fragments du Livre de Thulé ; mais comment résister à la tentation de montrer les trésors que j'ai manipulés si longtemps? D'autres, plus autorisés que moi, ont parlé de ce livre et en reparleront, je l'espère; mais on comprendra aisément que je me sois laissé entraîner. D'ailleurs, si j'ai pillé le poète pour enrichir cette pâle et indécise esquisse, n'était-ce pas pour faire aimer l'artiste à côté de l'homme, et pour faire pardonner à celui-ci ses petits travers? Aussi bien, quand je cite, on oublie heureusement ma personnalité falote de clair de lune, mise trop souvent en relief, pour ne voir que le scintillement de l'étoile ?

. . . . .

Duchosal ne prenait pas grand soin de ses manuscrits et même des livres de sa bibliothèque qu'il laissait se disperser en les prêtant à tout venant. Je lui ai offert à maintes reprises de l'aider à faire un catalogue, je n'ai jamais pu obtenir l'appui de sa bonne volonté, il atermoyait toujours en me disant que ses garçons devaient se charger incessamment de ce travail ;

cette offre, comme tant d'autres, étaient repoussées. Aussi n'ai-je pas été étonné de recevoir un jour ce mot :

« As-tu des livres à moi et sais-tu à qui j'en ai prêtés ? Ma bibliothèque fond, disparaît comme si elle était de neige. C'est à devenir fou. Réponse. »

Ses vers, ses ébauches ou projets de poèmes étaient consignés dans un épais carnet de petit format, ou écrits sur des feuilles volantes qui traînaient sur sa table, dans son char ou dans ses poches. Il fallait, pour que ses manuscrits ne fussent pas perdus, les lui enlever discrètement, les recopier et lui intimer l'ordre de les compléter. Il ne consentait à recopier lui-même ses vers que pour nous faire plaisir, ou lorsqu'on le persuadait que telle pièce raturée ou tachée qu'il voulait envoyer, n'était décidément pas présentable. Son infirmité, qui affectait surtout les membres, était la cause de cette inhérente mais déconcertante impéritie. Comme Duchosal ne pouvait, je le répète, ni se transporter, ni se mouvoir facilement, on lui apportait ses repas à sa table de travail, et lorsqu'il ne renversait pas son encrier, c'était son potage ou son vin, le plus souvent son café, dont il ne pouvait pas se passer, qu'il répandait sur ses manuscrits ; aussi, lui faisais-je de sérieuses recommandations quand je lui prêtais des livres. Voici de quelle manière il me répondait :

« Monsieur François,

(C'est François-les-bas-bleus... etc.) est prié de me prêter les volumes que je ne dois toucher qu'avec des gants et je l'avise en outre que je serai chez lui cette après-midi vers 4 heures.

En attendant, j'ai l'honneur d'être ton très humble et très obéissant serviteur. »

Certain jour d'automne, je spécifie, nous nous étions donné rendez-vous au Café de Genève; Duchosal, avait une lettre importante à écrire au Conseil Administratif. Je lui avais apporté, sur sa demande, une de mes belles feuilles de papier à lettre qu'il enviait tant. Duchosal m'avait dicté la lettre et l'avait entièrement recopiée de sa main. Pour plus de sûreté, j'avais éloigné les consommations de sa portée, de manière à éviter toute catastrophe. La lettre était terminée et il n'avait plus qu'à la signer, lorsqu'il eut l'idée très légitime, du reste, pendant que j'allais prendre mon chapeau, de boire son café. Je le vis, dans la grande glace qui nous faisait face, étendre gauchement son bras, saisir sa tasse, la passer au-dessus de la lettre et au moment où j'allais me retourner pour lui crier : Attention ! Un accès de toux le secoua et tout le liquide, cher à Voltaire, à Balzac et... à moi; — car, j'avais la détestable habitude de payer — se répandit sur le « Monsieur le Président et Messieurs ». Cette fois, je l'avoue à ma honte, je n'y tins plus, je m'en allai en faisant claquer la porte. Nous nous étions déjà, en effet, houspillés sur l'opportunité de la lettre en question et sur les termes employés. Mes nerfs étaient à bout. Nous ne sortîmes pas ensemble ce soir-là.

Mais, comment tenir rigueur à Duchosal de cette vétille. Notre intimité connut bien des motifs plus sérieux de rupture. Toutefois, si nous nous sommes disputés souvent, mon amitié lui est restée fidèle jusqu'à sa mort. Voici la lettre que je reçus le lendemain de la scène du café de Genève :

« *Suite (si je vous ai bien compris) de la conversation de mercredi.*

à F. V.,

Mets ton cœur là tout près du mien,
Qui sans toi ne s'éjouit guère ;
Ne soyons qu'un, comme naguère,
N'ayons qu'un vœu, n'ayons qu'un bien.

Partageons la peine et la joie,
Veux-tu ? Vivons chacun pour deux,
Et de nos chemins hasardeux
Ne faisons qu'une seule voie.

Notre vie est comme une nuit
Dans un bois de mélancolie
Où la destinée erre et plie,
Et presque toujours meurt d'ennui.

L'heure passe, le vent l'emporte ;
L'oubli monte et n'en laisse rien ;
Mets ton cœur là, tout près du mien,
Et l'angoisse y sera moins forte.

Ne vous semble-t-il pas que Duchosal pourrait faire sienne cette appréciation que Lamartine donnait sur lui-même ?

« Je suis le premier qui ai fait descendre la poésie du Parnasse et qui ai donné à ce qu'on appelait la Muse, au lieu d'une lyre à sept cordes de convention, les fibres mêmes du cœur de l'homme. »

. . . . .

Encore une fois, comment résister au désir de faire voir, dans toute sa beauté, la générosité de Duchosal, qui donnait tout ce qu'il possédait, ses livres, ses

tableaux, qui se serait privé du nécessaire pour fleurir d'une gerbe, un anniversaire. Il avait le cœur sur la main !

Duchosal, comme les Goncourt, avait un faible pour le XVIIIme siècle. Il s'inspirait de Fragonard, et de Watteau. Ses Pierrot et ses Colombine ne sont, si on les regarde de près, que des pages ou des marquises masqués pour un jour.

En musique, je vous ai déjà parlé de ses préférences pour les heures de délassement ; pour la musique sérieuse, il affectionnait Wagner, Chopin et Beethoven, mais, nous, ses amis et, notamment Carral, qui mourut de façon si tragique dans la catastrophe de St-Gervais ; nous ne laissions pas Duchosal « s'abîmer dans ces vagues d'harmonie », comme il le disait lui-même. Nous lui jouions tout au plus et comme concession du Brahms ou du Smetana en faisant revenir, après un court prélude, sa chanson favorite des contes d'Hoffmann : « *C'est une chanson d'amour.* »

Nous collectionnions pour lui les dessins de Willette. Nous tâchions de l'égayer de notre mieux et d'autant plus, qu'encore et toujours, les « jours meilleurs », si impatiemment attendus, tardaient décidément trop à venir.

. . . . .

Duchosal, heureusement, avait des amis haut placés qui veillaient. Sur la fin de sa vie, il bénéficia d'une modeste pension de l'Etat. Ce secours inespéré, dû à l'initiative de deux avocats « modernes Le Quesnoy, chez qui les

tripatouillages du code n'ont pas ossifié l'homme », empêcha Duchosal de mourir dans le dénûment et lui permit de publier ses œuvres qui sont, comme on le sait, en vers, le « Livre de Thulé », « La forêt enchantée », « Le rameau d'or », et en prose « La petite fleur bleue », sans compter deux pièces en un acte de théâtre et d'autres contes et nouvelles; toutes ces œuvres sont empreintes d'un sens littéraire très fin, très aristocratique.

Il me resterait à vous montrer, dans l'intimité, Duchosal journaliste, écrivain politique, Duchosal chroniqueur théâtral et critique d'art. Je pourrais raconter une foule d'anecdotes typiques ; mais, je m'éloignerais trop du but vers lequel je tends présentement.

. . . . .

La suprême ambition de Duchosal, je le dis véhémentement, aurait été d'avoir un journal à lui ; mais, tous ses efforts en faveur de cette réalisation demeurèrent stériles :

Cher Hamlet, laissez-là votre oiseau de folie
Pour écouter le chant que va dire Ophélie

. . . . .

Ophélie, comme la Willis de la légende, dort sous l'eau profonde. L'ami, certain jour, sans toutefois oublier complètement, est allé vers d'autres archipels; c'est alors que Duchosal retrouve un refuge momentanément abandonné : le cœur de sa mère et que dans un élan suprême vers ce renouveau sentimental, il l'invoque et l'exalte. Duchosal fut un fils respectueux et

aimant; qu'on en juge par l'« Intermède maternel » qu'il a placé à la fin de son livre et, qui est, comme le couronnement de son œuvre première :

INTERMÈDE MATERNEL

Pour m'isoler un temps de l'angoisse hautaine,
Mère, dont rien n'a su tarir le cœur aimant,
Prends-moi sur tes genoux, berce-moi doucement,
Comme aux jours lumineux de l'enfance lointaine.

Roule, roule mon front las et décoloré
Entre les seins bénis qui m'ont versé la vie,
Et, pour me délivrer du mal et de l'envie,
Mets-y les frais baisers dont je suis altéré.

Pour que le sommeil vienne, il me faudrait entendre
Une vieille balade, — oh ! mère, dis-la moi :
Mais surtout pas d'amour, rien qui donne l'émoi,
Quelque chose de pur, de paisible, de tendre...

Lorsque tu m'endormais, jadis, par tes chansons,
Lisais-tu dans mes yeux naïfs la destinée ?
Entendais-tu vibrer dans ton âme étonnée
Le lamentable écho de mes futurs frissons ?

Devinais-tu qu'un jour ce fils que tu fis naître,
Cherchant la guérison de son spleen éternel,
Reviendrait implorer ton amour maternel,
Mère, et qu'il te faudrait deux fois lui donner l'être ?

Le vin de l'idéal a causé son tourment,
Son cœur porte on ne sait quelle plaie incertaine,
Comme aux soirs étoilés de l'enfance lointaine
Prends-le sur tes genoux, berce-le doucement...

Cette tendre mère, qui venait jusqu'aux derniers moments de la vie du poète, lui border son lit, est morte trois ans après son fils, sans avoir pu, par suite de

circonstances défavorables et de malentendus, faire arriver à chef les dernières volontés de celui qu'elle appelait son « Louis » ; à savoir : la publication de ses œuvres posthumes. [1]

M. Duchosal père, dix jours après, suivait sa femme dans la tombe.

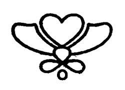
. . . . .

A l'exemple de Musset, et sans vouloir, bien entendu, établir aucun rapprochement. « J'ai pu, tel que je suis, entamer cette histoire, pleine, telle qu'elle est, d'une atrocité noire » et, en citant, *in extenso,* les trois poèmes de « *Pour Ariane* », « *Mets ton cœur là* », et l'« *Intermède maternel* », dont j'ai fait un triptyque, je vous ai montré, je crois, le caractère intime de mon vaillant ami ; dont les rêves, les uns après les autres, comme des oiseaux trop frêles, se sont évanouis au vent amer de la destinée ? Et, j'arrive au bout de cette causerie, qui a remué en moi tout un monde de souvenirs douloureux ; mais, combien chers, et vibrants à jamais !

. . . . .

Don Quichotte a fermé ses beaux yeux de héros,
Et son âme, échappant aux ruses des bourreaux,
S'ouvre maintenant comme une rose éclatante.

[1] « *Derniers vers* » publiés par les soins de M. Ph. Monnier. (A. Jullien, éditeur, Genève 1905.)



LE CINQUANTENAIRE DES PUBLICATIONS

DE

M. ARTHUR MASSÉ

Paroles prononcées à la séance de la Section de littérature du 19 novembre 1908

par

EMILE REDARD
Professeur à la Faculté des Lettres

MESDAMES,
MESSIEURS,

Comme le porte l'ordre du jour d'aujourd'hui, j'ai été appelé à saluer ce soir, au nom de notre Section et de l'Institut, notre cher et vénéré collègue, M. Arthur Massé, dont les publications variées et bien connues atteignent en ce mois de novembre 1908 leur cinquantième année d'existence, puisque la première a été lancée en novembre 1858, il y a un demi-siècle.

Ce n'est pas sans émotion et sans hésitation que — écarté depuis longtemps de nos chères réunions par une santé encore mal rétablie — je me suis décidé à répondre affirmativement à cet appel. Mais il m'a paru qu'aucune raison, même tirée de la fatigue, ne pouvait valablement être invoquée en face du souhait d'un homme, dont toute l'existence donne l'exemple de la vaillance active et de la résistance aux suggestions de l'indolence.

Je professe en effet une exceptionnelle admiration pour la bravoure et la persévérance avec lesquelles notre collè-

gue a supporté ses insupportables infirmités et en a triomphé, en faisant de sa vie invalide un effort continu vers un but bienfaisant; et je ne crois pas qu'aucun des membres de notre Société, qu'aucun de nos concitoyens, témoins de sa vie et de son activité, puisse nourrir d'autres sentiments à son égard.

C'est même sur ce terrain, où l'on n'a qu'à parler sous la dictée de ses impressions, — bien plutôt qu'avec l'intention de procéder à une étude littéraire, à un classement bibliographique d'ouvrages imprimés, — que je me sens appelé à lui présenter ce soir notre hommage unanime.

Représentez-vous un instant, Messieurs et chers collègues, l'anxiété tragique du début de cette existence. C'était le 7 janvier 1837, il y aura 72 ans dans un mois et demi : « Une masse inerte, déposée dans un coin, comme mort-née. » Tout à coup, l'enfant bouge; et quelqu'un s'écrie : « Ça vit! » — Tel est le récit, en propres termes, du héros de cette apparition au jour, qui — s'exprimant lui-même avec la liberté la plus sereine sur la trame de ses entraves et de ses invalidités — nous a expressément autorisé, invité même, à user de la même franchise.

Pour moi, cette pauvre petite vie, presque condamnée dès le premier souffle, me fait penser à ces plantes malingres, étiolées, sans sève, qui ne s'abstiennent d'expirer et ne s'obstinent à verdir et pousser qu'à force de culture et de soins minutieux. Puis enfin, un jour, pointe un bourgeon, que l'on couve dans la crainte continuelle de le voir se dessécher et tomber; mais il grossit lentement, s'entrouvre, déroule peu à peu une feuille; une autre feuille pointe; puis un bouton; puis une fleur; et

puis, tout d'un coup, nourrie des sucs de la terre et de ceux qu'on y ajoute avec sollicitude, voilà que la plante devient robuste, qu'elle se couvre de verdure; que le feuillage se ramifie; que des fleurs s'épanouissent; que des fruits même apparaissent, s'arrondissent, se colorent.

Et le chétif végétal est devenu un buisson, un arbuste, un abri sous lequel les petits trouvent de l'ombre et où les oiseaux nichent et gazouillent.

N'est-ce pas ainsi réellement que s'est développée cette destinée ?

Le jardinier de cette frêle plante, celui dont la sollicitude, l'esprit inventif la dirigèrent jusqu'au jour où elle dut et put continuer seule à se développer, fut un père d'une patience et d'un dévouement exceptionnels, « angéliques », aime à dire son fils.

Déçu dans ses ambitions paternelles naturelles, ce magistrat et militaire distingué (qui, par parenthèse, eut le bonheur et l'esprit de marquer sa place dans l'histoire de Genève par un mot inoubliable : c'est lui en effet, qui, en 1813, caporal au poste de la Place Neuve, accompagna le dernier soldat français à sa sortie de notre ville, et s'écria, en refermant la porte sur les talons de cet ultime intrus : « *Cette fois, nous sommes chez nous !* »), ce père hors ligne donc n'eut d'autres buts successifs, à travers les phases de cette enfance douloureuse et inquiétante, mais heureusement non dépourvue d'intelligence ni de cœur, que de rendre à son enfant la vie *possible* d'abord; puis *agréable*; puis *intéressante*; puis *élevée*; et enfin, terme suprême et presque inespéré : *utile* à d'autres même !

Leçons paternelles; choix exquis de bonnes et de pré-

cepteurs; concours de gentils ânes et de petits chevaux (non ceux du Kursaal, encore ininventés) attelés à la mobile charrette; latin, histoire littéraire, théologie, par l'intermédiaire de cours empruntés tour à tour aux deux Facultés, nationale et libre : il ne manqua pas grand'-chose à ce programme pour égaler celui de l'écolier le plus favorisé.

L'enfant, le jeune homme grandissait, sans devenir plus ingambe, mais sans se plaindre; attentif au contraire aux souffrances ou aux faiblesses de ses petits camarades, tâchant déjà de les leur épargner.

Ce qui me *frappe* en lui, en effet, dès l'éveil de ses premiers instincts, et plus tard à travers ses actes, ses conversations et ses nombreux ouvrages, dont j'ai feuilleté plusieurs, c'est la gaîté pour ainsi dire enfantine, l'invariable bonne humeur, la bienveillance universelle. l'absence de toute nuance de jalousie à l'égard de plus valides, — et même de tout regret pour les lacunes dont il souffrait; j'irai jusqu'à dire un *air de bonheur constant*, qui, quelles qu'en soient les causes et les sources, qu'il résulte de dispositions naturelles extrêmement heureuses, ou d'une volonté toujours ferme et en éveil, ou de convictions religieuses consolantes, ou d'un mélange de ces différents facteurs, n'en constitue pas moins à mes yeux un trait vraiment remarquable de sa personnalité.

Quand (en s'entourant de toutes les réserves pour ne pas empiéter sur le sanctuaire de son for intérieur) — mais poussé par la légitime curiosité de pénétrer, d'analyser l'intérieur, peut-être étrange, des êtres dont l'extérieur s'écarte de la norme ordinaire, — on l'interroge sur la réalité de ce phénomène et sur son essence, M. Massé

répond à ceux qui lui inspirent confiance (et, à ce titre, je ne vois personne ici à qui je craindrais de répéter sa confidence) : « Cette gaîté m'a été donnée d'en Haut. Elle est *innée* en moi. J'ai toujours été comme je suis ; je ne saurais être autrement. Je n'y ai donc aucun mérite. Les épreuves de ma vie m'ont été adoucies, et pour ainsi dire effacées, par le fait que je n'ai jamais connu d'autre état. »

Et pour le dire en passant, il y a dans toute cette nature des mystères et des combinaisons qui mériteraient au premier chef une étude moins superficielle, plus compétente, que la simple intuition ne la permet. Ce ne serait pas trop de toute la capacité d'observation et l'expérience des maîtres dans la double science de la psychologie et de la physiologie pour tirer de cette analyse les conséquences intéressantes qu'elle comporterait.

Mais nul, doué du don de prophétie, ne savait encore quelle heureuse direction allait prendre la jeune âme à la sortie de l'adolescence ; à ce moment où *Hercule*, c'est-à-dire l'être le mieux armé, hésite entre les deux chemins, et où l'amertume, la réflexion pouvaient facilement précipiter dans les mécontentes récriminations, la rancœur et le découragement.

Les dispositions intérieures, les préparations du dehors étaient bonnes certes. Mais quelle serait la cause plus ou moins fortuite qui pèserait sur un des plateaux de la balance ?

Ce fut une branche, non gourmande, mais de luxe, de cette éducation compliquée, qui devint l'appui providentiel et décisif : son précepteur lui parlait des poètes et lui dessinait quelques linéaments de la prosodie ; ses lectures, ses leçons l'avaient insensiblement con-

duit à rythmer ses pensées, ses pensées religieuses surtout; de ces essais sortirent quelques *hymnes*, destinées aux enfants, pour chaque jour de la semaine.

Et une surprise, analogue à celle qui impressionna si vivement *Xavier de Maistre* (quand son frère Joseph lui renvoya *imprimé*, c'est-à-dire, dit-il, « *changé en nourrice* », son brouillon du « *Voyage autour de ma chambre* »), attendait le jeune Arthur. Ses parents, en 1858, éditèrent à son insu sa « *Semaine* », laquelle réussit, s'écoula et enhardit l'auteur à en donner une suite sous le titre de : *Jours de Fête*; et ce fut là le germe des récits pour la jeunesse, devenus les *Publications illustrées Massé*, qui parurent dès lors à chaque *Noël*, et dont la 49e est sortie de presse le mois dernier; sans préjudice d'autres compositions de genres et volumes variés.

Or ce succès, même en un si modeste domaine, et l'habitude de rédaction qui en fut la suite, non seulement fournirent au jeune infirme un passe-temps et un travail intéressant, mais surtout une impulsion dans une voie morale, d'où il ne s'écarta plus et où il persévéra et accomplit une véritable ascension.

Ce fut un émerveillement pour lui de reconnaître que, tout petit et tout faible qu'il fût, il en était de plus faibles et de plus petits que lui, à qui il pouvait procurer le secours d'une distraction et d'un aliment.

Puisque des enfants prenaient plaisir à ses rimes, il jugea qu'il n'avait pas fait œuvre vaine, et pourrait se rendre utile dans la vie. « *Quelle joie ce fut pour lui !* » s'écrie-t-il naïvement, dans ses souvenirs d'enfance, où il se présente au lecteur sous le surnom de Bontiti, peut-être réellement le sien à son foyer.

Cette vocation, qui ne vise pas au bonheur personnel,

mais qui, par l'altruisme, et sans y songer, y parvient, me rappelle un des mots les plus profonds de *Victor Hugo*.

Vous souvenez-vous de ce pauvre héros-martyr, dans l'un des livres les plus splendides du XIXe siècle, quoique peut-être pas l'un des plus lus ? *Gwynplaine* ! c'est-à-dire *L'Homme qui rit*, l'homme dont les traits ont été pétris par les Bohémiens et façonnés à exprimer un rire continuel, est condamné par la cruauté d'un destin incurable à servir toute sa vie de jouet grotesque à la foule ; mais près de lui se trouve la douce petite aveugle *Dea*, qui, sans lui, n'aurait point d'appui, et à laquelle il faut qu'il se dévoue ; et le poète s'écrie : « *Sur cette terre, où il semblait qu'il n'y eût rien pour lui, il avait découvert le devoir.* » (*L'Homme qui rit,* II, p. 206.)

Le devoir, c'est-à-dire la vocation, c'est-à-dire la tâche, dont l'accomplissement persévérant créera une source inépuisable de bonheur. En effet, dès ce jour, dans la carrière demi-séculaire du jeune homme juste majeur, bien qu'impotent, qui ne répondait encore qu'à l'appellation familière et puérile de *Bontiti,* tout s'enchaîne logiquement et progressivement.

Dans son cœur palpitent des sentiments puissants : sa foi religieuse sincère, et son amour ardent de la si petite et si grande patrie ; son admiration pour les belles œuvres des écrivains, et pour les actes héroïques des réformateurs ; il faut qu'il transmette à d'autres, — qui n'en possèdent pas autant que lui l'héritage traditionnel ou acquis par de laborieux efforts et malgré des canaux plus ou moins imparfaits, — ce patrimoine bienfaisant.

Et dès lors il ne perd plus une occasion d'associer à la

vie nationale ou chrétienne, telle qu'il l'entend, les enfants, chez lesquels il espère, en toute humilité, déposer quelques germes, qui s'épanouiront en souvenirs fécondants lorsqu'ils seront devenus hommes.

Les anniversaires annuels, *Noël* en particulier, avec ses *Bûches*, ses *Sapins*, ses *Poupées*, ses *Crèches*, ses *Fruits dorés* et autres ; *Pâques* et ses *Œufs* ; Le *Jour de l'An* et ses *Baraques*; L'*Escalade* et ses *Echelles* ; Le *31 décembre* avec les *Canons genevois* que les Autrichiens ramenèrent de Vienne à Genève, — et combien j'en passe ! — deviennent autant de récits, de paraboles, de petites conférences familières, de conversations souvent ingénieusement mises en scène ; le tout adressé directement aux petits par un cœur qui se plaît à adopter exactement la pensée et le langage des cœurs auxquels il parle.

Puis il s'élève d'un degré, en développant non seulement des sujets périodiques — chroniques pourrait-on dire — mais en participant aux questions actuelles, aux problèmes moraux et sociaux, aux discussions qui agitent le forum, l'église ou l'atelier, et dont les échos vont souvent se répéter tout de travers, en passant par des milieux plus ou moins opaques ou déformants, aux oreilles des incultes, des novices et des garçonnets.

Ce sont les *Ecoles du dimanche*, la *Protection des animaux* (pour lesquels il faut plaider, puisque le don du plaidoyer leur a été refusé, et pour lesquels, ainsi que pour tous les incapables de défense ou de protestation, Bontiti s'est intéressé passionnément dès sa petite enfance) ; ce sont les ardentes polémiques sur la *Paix et la guerre*, sur la Bible, son inspiration, son interprétation littérale... ou libérale. La *Salle de la Réformation*, avec sa significa-

tion, les raisons de sa construction, quelques coups d'œil rétrospectifs, vibrants, bien que sommaires, sur l'histoire des grands événements et des grands hommes qui ont mérité ces noms de Réforme et de Réformateurs, les *Missions*, la *famille*, les *artisans*, les *mômiers*, les *Tirs fédéraux* et la *vraie cible* où l'on peut, l'on doit viser, sans carabine ni revolver, la *vivisection*, les rapports de la *Loi* et de la *Conscience*, etc., etc. Tous les sujets enfin que mettent tous les jours en relief le déroulement quotidien des faits ; les journaux, les Congrès, qui, comme les mouettes et les sarcelles, éclosent et nichent de plus en plus nombreux sur les rives du Léman, car on y protège les uns et les autres.

Avec quelle ardeur il les suit, et s'y initie! qui ne l'a vu, poussé dans son petit char, porté dans les bras et installé au voisinage le plus immédiat du prédicateur ou du conférencier ?

Il est beaucoup de personnes qui ne mentionnent pas, ou n'entendent pas mentionner sans un sourire cette foule de petits traités rédigés pour la première jeunesse. Il semblerait, à voir leur dédain, que tout ce qui n'est pas un chef-d'œuvre littéraire incontestable, ou qui ne présente pas un traitement original et profond des questions abordées, n'ait aucun droit à l'existence.

Pourtant le domaine pratique n'est pas à mépriser. Et bien qu'il soit difficile et hasardeux d'apprécier l'action exercée sur un âge qui change si vite, et dont les mobiles, les intérêts, les convictions transformés laisseront souvent subsister si peu de traces des impressions de la dixième année, je sais, non par moi-même, trop vieux pour l'avoir expérimenté personnellement, du moins par le témoignage d'anciens enfants, aujourd'hui

dans la force de l'âge, et tout vibrants d'activité et d'intelligence, que le souvenir de leur émotion à la vue des piles coloriées et dorées des publications Massé, leur fait encore battre le cœur; et je sais aussi que dans la vaste et constante lutte, dans la bataille rangée que se livrent incessamment entre eux tous les éléments constitutifs du mal et les efforts de tous genres pour les améliorations diverses, les plus petites semences ont leur valeur et souvent, à un moment donné, ressortent de terre et influent sur nos actions.

Ainsi peut certainement influer, et en première ligne, l'exemple de l'*obstination à agir pour le bien* et pour le mieux, d'*un être plus entravé* que personne dans ses moyens d'action.

De là viennent sans doute en effet la curiosité, les questions étouffées qui durent souvent se faire jour chez ses petits lecteurs, au sujet de la personnalité, de la carrière, des obstacles de leur ami infirme.

Et de là aussi cette nouvelle catégorie d'ouvrages où il entreprit, toujours sur le même pied humble et badin, de satisfaire ces curiosités enfantines et de raconter les péripéties de sa vie... Je regrette que le temps ne me permette pas de citer ici quelques anecdotes tirées de ces mémoires autobiographiques, intitulés *Bontiti*, la *Chasse aux pensées*, etc., et qui, tout en nous ouvrant une porte sur une organisation en apparence si différente de ce qu'on appelle la normale, attachent non seulement les petits à force de naïveté, mais souvent aussi les « grands », en établissant si fréquemment des rapports d'identité entre leur nature et celle du héros.

Que de petits faits insignifiants acquièrent ainsi du prix dans le souvenir, et méritent le joli vers écrit par

l'auteur près de la tombe de Vinet, dans le cimetière de Clarens :

Présent qu'on dédaignait devient passé qu'on aime.

Enfin je ne veux pas omettre une série de recueils qui peuvent, dans leur simplicité, être utiles même aux plus documentés d'entre nous.

Qui en effet, parmi les vétérans les plus au courant de leur cité n'hésite pas, ou n'est pas resté court, en face de tel ou tel nom dont une de nos rues a été baptisée ?

Naturellement ce sont encore les gamins éveillés et avides de savoir qui avouent les premiers ce déficit.

Et c'est à leurs questions, que M. Massé, mis en veine de biographies par le récit de la sienne propre, c'est préoccupé de répondre.

Sans doute, d'ailleurs, a-t-il songé d'abord — ce que tous ne font pas — à s'éclairer et s'orienter lui-même dans ce labyrinthe, et très ingénieusement il s'est associé, ou feint de s'être associé, de jeunes collaborateurs, fureteurs et ingambes qui, dans l'intervalle de leurs heures d'école, particulièrement les jeudis, s'amusent passionnément à imiter les chercheurs de pistes de leurs auteurs favoris, les Cooper et les Gustave Aymard, et dénichent auprès des vieux citoyens et des vieilles commères leurs voisines, de bonnes histoires, plus ou moins exactes ou légendaires, sur les parrains de nos voies de circulation ; ils rapportent à leur ami, le « littérateur » (titre bien modeste auquel il semble à l'auteur que son labeur prolongé et actif de fourmi littéraire lui donne un droit légitime) leurs documents ; auxquels celui-ci introduit quelques rectifications, quelques ad-

jonctions par des articles de journaux ou d'autres sources d'informations; et ainsi se trouve constitué sur chaque nom un dossier, d'authenticité un peu mélangée, mais où 999 sur 1000 de nos concitoyens puiseraient sans doute plus de notions qu'ils n'en possèdent par eux-mêmes — tout en se réservant le plaisir et la gloire d'apporter par-ci par-là leurs amendements personnels.

Trois volumes de ces monographies bigarrées, *Les plaisirs du jeudi*, *Nouvelles rues, hommes nouveaux*, etc., ont paru de 1874 à 1888.

Et en 1906, après un intervalle de presque vingt nouvelles années, un quatrième volume très élégamment édité par Atar, et illustré de 30 excellents portraits, est venu compléter la collection sous ce titre : *Qui étaient-ils? Noms illustres de rues de Genève.*

Et ceux qui désirent assister à un défilé cinématographique d'une quarantaine de célèbres défunts genevois, diplomates, hommes politiques, peintres, ingénieurs, naturalistes, musiciens, philanthropes, poètes des dernières générations, aux côtés de Michel Servet et de Robert Estienne, peuvent à bon compte visiter la galerie et même l'acquérir sans se ruiner. — Quand ce dernier volume sera épuisé comme ses devanciers, malgré leurs éditions répétées, ce qui ne peut tarder à arriver (surtout en cette saison d'étrennes et d'arbres de Noël) nous souhaitons pour la population vivante et future de notre cité qu'une nouvelle édition d'ensemble, sur le modèle du dernier volume, peut-être refondue, resserrée, corrigée aux errata, mise au point en un mot, en soit offerte aux lecteurs; et que dorénavant on ne publie aucun plan, guide, itinéraire de notre capitale et de son canton sans y joindre le rappel de ce pittoresque commentaire

historique, indispensable à tous les passants qui aiment à voir clair où ils passent.

Alors l'auteur pourra, à bon droit, inscrire, non pas en bronze (il n'y songe guère), mais de son écriture tremblée et si émouvante, le *exegi monumentum*, sur l'oreiller où il ne se reposera sans doute qu'en pourchassant et élaborant de nouvelles idées.

Car (et c'est par là que je demande la permission de terminer) il ne paraît pas être de la race de ceux qui se reposent, tant qu'il leur reste un souffle de vie.

Il a déjà fait sa part, et plus que sa part : au lieu de se *plaindre*, de *maudire*, d'*envier*, comme tant d'humains que leur mécontentement et leur rage d'infortunes ou d'infériorités bien moindres, conduit à une *neurasthénie* et à une *décadence galopante*, il a conçu petit à petit une œuvre, qui semblait au-dessus de sa portée, et il l'a accomplie.

Appuyé, presque inconsciemment, sur une *faculté de reconnaissance* pour tout ce qui ne lui avait pas été refusé; sur un *don d'observation* et un désir de perfectionnement, qui a transformé les lacunes les plus sensibles en cris de réjouissance pour chaque dose, même homéopathique, de succès ou de satisfaction; sur une *capacité ascensionnelle de progrès* pour qui chaque pas intellectuel ou moral fut un degré pour reprendre haleine, un tremplin pour s'élancer vers un horizon plus étendu et des fruits plus satisfaisants; il a amassé de ces fruits une récolte pour les déshérités; et cette moisson, toujours écartée de vues égoïstes, finit par remplir et enrichir son *propre grenier*.

Quel contraste entre les deux bouts de cette vie! Ce début, si dénué de promesses, cet avancement rendu

heureux par un labeur indiscontinu et désintéressé! Quelles besognes beaucoup de valides n'accompliraient-ils pas, s'ils étaient animés de la moitié seulement de pareille foi, énergie et persévérance!

Et ce cas n'est pas isolé. Là est peut-être fréquemment la revanche de l'infirmité physique : il lui arrive de développer la force de l'âme, la *santé morale*.

Partant de ce point de vue, qui est en moi une conviction totale, je salue en notre vénéré collègue, M. Arthur Massé, l'homme sain qu'il présente à nous; je le félicite d'avoir, à travers tant d'obstacles et d'entraves, porté si loin une santé qu'il promet de porter plus loin, longtemps encore; je souhaite à notre pays en général, à notre Institut en particulier, beaucoup de citoyens, beaucoup de membres, qui, aussi bien portants, c'est-à-dire aussi pleins de foi, agissent autant que lui, proportionnellement à leurs forces.

Et révélant, indiscrètement peut-être, une confidence récemment reçue, je lui souhaite de mettre bientôt la dernière main au complément de son autobiographie, à ce « *Sac d'anecdotes* », qu'on lui a demandé, et auquel il travaille un peu lentement, appréhendant, dit-il, pour emprunter ses propres expressions d'une humour et d'une gaillardise trop macabres, que cette troisième partie « ne reste dans les *étroubles*, et ne s'évanouisse dans la fumée du Crématoire ».

C'est ce que, pour notre part, nous n'appréhendons nullement, car, voyant notre cher collègue aussi vert que nous le rencontrions il y a quarante ans, nous avons résolument confiance dans sa belle santé morale, et les réalisations qu'elle lui permettra encore.



CHARLES DE VILLERS

1765-1815

(Cliché reproduit d'après la *Semaine Littéraire* du samedi 24 octobre 1908)

QUELQUES MOTS SUR

CHARLES DE VILLERS

et quelques documents inédits

PAR

LOUIS WITTMER

I

En 1814, il fut question de fonder à Genève une Université. Mais il était nécessaire, pour cela, d'aller aux renseignements. C'est à Charles de Villers, auteur d'un *Coup d'œil sur les Universités et le mode d'instruction publique de l'Allemagne protestante* que s'adressa Auguste Pictet. Il avait fait sa connaissance à Paris en 1804 et 1805; Villers s'empressa de donner les conseils dont on avait besoin et envoya une note en réponse au questionnaire, bien mieux, comme le séjour de Gœttingue lui était pour diverses raisons devenu insupportable, il offrit ses services pour Genève[1], ville à laquelle il témoigna toujours beaucoup d'affection. Il en avait fait en 1804, un magnifique éloge dans son *Essai sur la Réformation de Luther*.

Villers, dont les idées sont parfois si proches des nôtres, qui fut en relations suivies avec plusieurs

[1] Je remercie M. le professeur Charles Borgeaud d'avoir bien voulu me communiquer ces faits.

Genevois et faillit même venir se fixer chez nous, n'est pas et ne doit pas être pour nous un inconnu. Sa destinée, inattendue et bizarre, en fait un personnage curieux et rien n'est plus captivant que d'assister à la germanisation rapide et presque complète de ce Français d'une année à peine plus âgé que Mme de Staël.

Né en 1765, à Boulay, petite ville de Lorraine, proche de la frontière allemande, Villers, jusqu'en 1792, et malgré certaines études sérieuses dont son *Magnétiseur amoureux* et son ouvrage *De la Liberté* sont des preuves, mena la vie facile et toute de plaisirs d'un fringant officier au service du roi. Homme du monde, de tournure agréable, sa conversation raffinée et spirituelle le fait rechercher de toute la société élégante d'Alsace-Lorraine. Il est occupé à jouer la comédie et à composer des madrigaux galants pour charmer ses loisirs de soldat lorsque éclate la Révolution. Il en salue l'aurore avec joie, mais l'image de la liberté, apparue aux idéalistes de 89 se ternit bien vite, les violents s'emparent du pouvoir, les événements politiques se précipitent et, menacé de la guillotine, Charles de Villers se voit, comme tant d'autres, chassé de sa patrie. Dès lors, il partage le sort des émigrés, il erre à travers la Hollande et la Westphalie. Puis, las de ces pérégrinations sans fin,[1] sans plus guère d'espoir de voir de longtemps se rouvrir les portes du

[1] Ces premières années d'exil ne furent pas toujours heureuses et, en janvier 1794 — il avait à peine 29 ans — nous surprenons Villers, d'habitude si gai, en train d'écrire des *Considérations sur la mort qu'on se donne volontairement.* On y lit cette phrase bien significative : « J'ai bien peur que ce beau courage de supporter les maux, et que l'on vante à ce point, ne soit une poltronnerie pour le masque et un amour déguisé de la vie.... »

pays natal, il se décide après quelques années à se fixer à Gœttingue. Il est âgé de trente et un ans, lorsque, en 1796, il vient comme simple étudiant prendre place sur les bancs de l'université certainement la plus renommée de l'époque. D'un tempérament enthousiaste, d'une intelligence ouverte, c'est vers la science et les lettres — puisque la Révolution a mis une fin prématurée à son rôle politique — qu'il tournera cette ardeur d'apprendre et de connaître qui s'était parfois manifestée pendant ses années d'adolescence, au milieu même de sa vie mondaine. Bien vite, il se lie avec plusieurs professeurs célèbres Heyne, Eichhorn, Spittler, Brandis et pénètre dans l'intimité des familles Schlötzer et Rodde.

Mme de Rodde, un prodige de science, une doctoresse de l'Université, exerça sur lui une influence décisive. Quoi qu'en dise Mme de Staël, elle était loin d'être dépourvue de charmes, elle l'ensorcela. Très sensible elle-même aux agréments de cet éloquent et spirituel Français, elle se propose comme but d'inspirer à cet intelligent et jeune étranger, l'amour de l'Allemagne. Toute son attention, toute sa prévoyance tendent à lui rendre aussi faciles et attrayants que possible les sentiers abrupts de la science et de la pensée germaniques : « Quand je commençai à pénétrer dans le sanctuaire des Muses teutoniques, je fus frappé d'étonnement... » dira-t-il plus tard au souvenir de ses premières impressions. En effet, ce fut un vrai coup de foudre ; dans le recueillement des salles de cours et des bibliothèques, il subit une métamorphose complète ; un petit nombre d'années suffisent pour révolutionner à la fois et son esprit et son cœur. En 1797, lorsqu'il publie ses *Lettres westphaliennes*, il est déjà un homme nouveau, capable de parler, de sen-

tir et d'aimer à l'allemande. Cette modification profonde dans ses opinions et ses sentiments apparaît à Villers — et c'est là le point important — comme une régénérescence ; il ne comprend plus ses opinions d'autrefois, celles qu'il partageait avec ses amis, celles de presque tous ses compatriotes ; ce nouveau Villers n'a plus avec l'ancien qu'un seul point commun : un besoin irrésistible de proclamer ses convictions. Il estime avoir trouvé le chemin du renouveau moral, le sentier de la Vertu et du Vrai que cherchent encore quelques-uns de ses concitoyens au milieu des convulsions révolutionnaires. Il ne peut garder pour lui seul une si étonnante découverte, il veut à tout prix conduire ses compatriotes à travers ces terres inconnues qui lui sont révélées. Il croit de son devoir strict de leur raconter, de leur expliquer ses expériences personnelles, enfin, et pour tout dire, de leur infuser cette admiration presque sans bornes qu'il ressent pour la culture morale et scientifique des Allemands ; et c'est ainsi qu'avec la ferveur d'un néophyte qu'aucune difficulté ne rebutera, pendant dix-huit ans, Villers met au service de ses convictions nouvelles une plume inlassable, une parole chaude, souvent même éloquente, une foi inébranlable, une dialectique subtile et entraînante, qui soulèveront des discussions parfois violentes, et parviendront à secouer cette inertie du cœur et de l'esprit qui, à l'époque impériale annihila trop fréquemment les gens et les idées.

Après tout, ce débordement d'enthousiasme pouvait se comprendre et s'expliquer; si jusqu'alors les Français, qui avaient visité les pays d'outre-Rhin y étaient arrivés porteurs d'une civilisation supérieure, en hommes de goût et de savoir-vivre, en missionnaires des

mœurs et de la politesse, de la littérature et de l'esprit, tout changeait depuis quelques années. La France de Louis XIV et, ce qu'il y avait de pire, celle des Montesquieu, des Voltaire, des Rousseau, des Diderot, des Buffon, des Lavoisier, cette France à laquelle aucune idée belle et féconde n'était étrangère et qui les lançait comme une semence à travers l'Europe, charmée de la forme élégante et précise qu'elle savait leur donner; cette France arbitre de la civilisation et du bon ton était livrée à l'anarchie des sans-culottes. Ses savants, ses poètes, ses orateurs, elle les décapitait; dans sa frénésie, elle obligeait un philosophe, un de ses enfants chéris de la première heure, à se donner la mort au moment même où il proclamait le dogme de la perfectibilité indéfinie. Ce n'était plus qu'un bouleversement général, une suite d'émeutes et de complots, un monde en fermentation, un tumulte d'hommes avides d'action et de gloire, qui se préparaient à conquérir les peuples et que laissait bien indifférents l'avancement « des lumières ».

Quel autre spectacle n'offrait pas l'Allemagne, cette Allemagne recueillie des savants et des universités où se menait une vie utile et laborieuse, l'Allemagne des cours princières et des fêtes magnifiques, des grands poèmes et des pensées profondes, l'Allemagne des villes libres enrichies par le commerce, où la vie était à la fois très large et patriarcale. Pendant les dix années de neutralité qui suivent la paix de Bâle, de 1796 à 1806, l'Allemagne se recueille; ses philosophes, pour qui la Révolution ne semble qu'une rumeur lointaine, discutent paisiblement de leurs conceptions du monde et de l'origine des choses, et c'est pour elle le temps de la moisson des chefs-d'œuvre. Que pouvait-on opposer en France aux Herder,

aux Schiller, aux Gœthe, aux Kant, à toute cette riche pléiade d'hommes de génie à la recherche d'un idéal élevé?

En relations personnelles avec plusieurs de ces hommes d'élite, devenu leur disciple, Villers entreprend de faire connaître leurs idées aux Français et de leur inculquer le goût et la sympathie qui l'animent lui-même pour leurs écrits. Ce fut là le but de sa vie, et cet apostolat d'intermédiaire intellectuel entre ses deux patries, apostolat auquel il fut religieusement fidèle, fait l'unité de son œuvre entière. Ses intentions, nous les trouvons toutes en germe dans les nombreux articles qu'il écrivit pour le *Spectateur du Nord* [1]. Ce journal avait été créé pour servir d'intermédiaire entre la France et l'Allemagne, et Villers avait accepté avec joie d'y collaborer. Ce n'est pas de sa faute si les circonstances et l'opposition systématique de Baudus, le rédacteur en chef, l'empêchent de donner à l'expression de ses idées et de ses vues toute l'extension et toute la force qu'il eût désiré; peut-être même cette aigreur et ce zèle emporté et amer qui se manifestent déjà dans ces premiers articles ont-ils leur origine dans les chicanes trop souvent mesquines que suscitèrent à Villers les émigrés [2] de Hambourg. C'est à eux, en effet, qu'il s'adressait dans le *Spectateur du*

[1] Journal publié à Hambourg de 1797 à 1802. L'imprimeur était Fauche, les rédacteurs principaux Baudus et Villers.

[2] Baudus cherchait à éviter le plus possible ces chocs entre Villers et les émigrés, il excusait les uns, apaisait l'autre. « Je sais bien, écrivait-il à son collaborateur, qu'ils (les émigrés) sont très souvent beaucoup trop chatouilleux, mais ils sont aussi malheureux et c'est une raison pour avoir égard à leur exigence, sans l'approuver et surtout sans la partager. » Mais aussitôt Baudus ajoutait : « Je suis fort de votre avis en dépit de Lamaisonfort et de beaucoup d'autres, il faut dire du bien

Nord. Mais ceux-ci restant sourds à ses conseils et ne voulant pas se laisser convaincre par ses objurgations, il résolut de s'adresser directement à la France. Il décide de lui révéler, dans un livre sérieux et solide, d'une lecture cependant pas trop difficile, l'essence même de ce qu'il croit être la force de l'Allemagne et la raison de sa suprématie intellectuelle. Il entreprend donc d'exposer aux Français les principes de la philosophie de Kant, qu'il envisage surtout du point de vue moral. Il s'attend à la lutte, et dans son zèle pour la bonne cause, avec une admirable indifférence pour sa tranquillité personnelle, il vient lui-même à Paris défendre ses convictions. Mais son espoir de ranimer en France l'étincelle des hautes spéculations[1] est bien vite déçu. La langue que parlaient Kant et son interprète ne pouvait être comprise; d'autre part, il répugnait aux Français d'adopter quoi que ce fût qui vint d'au-delà du Rhin, surtout une doctrine philosophique. Ce fut un tollé de réprobation générale[2]. De

des Allemands. » Villers exprime de cette façon ses griefs contre ses compatriotes : Des émigrés « fort au-dessus du profane vulgaire, des hommes faits d'ailleurs pour réfléchir et juger, respirent depuis dix années dans l'atmosphère allemande sans se douter de ce qui s'y passe, sans avoir la plus légère idée du corps littéraire dont ils sont tout proches et de la nature de ses constants travaux. » *Spectateur du Nord*, octobre 1799 : *Considérations sur l'état actuel de la littérature allemande par un Français*.

[1] A de l'indifférence, Villers s'y attendait, puisqu'il écrivait dans son *Essai sur Kant*, p. 153 : « Les penseurs de profession » se sont tus, et allant plus loin encore, il ajoutait : « il cesse d'y en avoir ». Il s'attendait donc à se heurter à l'indifférence générale, mais non à une hostilité déclarée.

[2] Un journaliste commençait son article par ces mots : « Le disciple de Kant s'est trompé s'il croit en insultant les gens de

ce second insuccès Villers conçoit une profonde amertume.

Mais il a l'obstination d'un Lorrain et, qui plus est, d'un Lorrain ardent et convaincu. Il ne se décourage pas et la première impression de dégoût et de lassitude surmontée, il se prépare à continuer la lutte avec plus de vigueur et d'âpreté que jamais. L'occasion s'offre bientôt de rentrer en lice avec éclat. L'Institut national avait proposé comme sujet de concours l'étude de l'*Influence exercée en Europe par la Réforme, soit dans le domaine politique, soit dans celui des progrès intellectuels.* C'est avec un zèle fiévreux que Villers travaille pour répondre à la question posée. Cette éloquente apologie de la Réformation « fille des lumières renaissantes » et source à son tour de lumière et de liberté, cette apologie du protestantisme et de la philosophie, jaillie de la plume d'un catholique, remporta le prix et méritait cet honneur si l'on en juge d'après les éditions nombreuses qui furent faites de l'ouvrage jusqu'en 1851 et les polémiques qu'il suscita. A ce moment, on ne connaissait guère en France le protestantisme que par les écrits de Bossuet, les critiques de Bayle et les plaisanteries de Voltaire. Villers essaye de s'élever à une conception plus haute; il a le désir de soumettre l'exposition de ses idées à des considérations historiques plus impartiales, surtout, il se place à un point de vue bien différent de celui

lettres faire sa cour aux véritables savants... » Et Ph.-Alb. Stapfer mandait à Usteri le 1er sept. 1801 : « Im Nationalinstitut ist ordentlich Krieg. Die Condillac-Helvetiussche Herde macht dem Collegen Pougens ein Verbrechen daraus, dass er das Werk in seinem Buchladen verkauft und seinen Namen auf den Titel zu drucken erlaubt hat. »

de ses précurseurs, et tout nouveau, puisqu'il défend cette thèse : que tout le mouvement philosophique actuel doit être regardé comme une conséquence du mouvement religieux du XVI[e] siècle. Ce livre eut un retentissement considérable en Allemagne, en Angleterre, en Suède, en France où Bonald ne dédaigna pas d'en entreprendre la réfutation en règle ; mais dans ce dernier pays, les disputes que soulevèrent l'ouvrage, ranimant celles nées de l'écrit sur Kant, furent trop violentes pour que Villers échappât aux coups et aux blessures que sa susceptibilité rendait plus cuisants et plus insupportables pour lui que pour n'importe qui. C'est alors qu'il quitte la France où il était venu faire un second séjour. Il a désormais l'intention bien arrêtée de n'y jamais revenir.

N'allons pas croire qu'il cède au dépit et au découragement. Ses convictions ne sont nullement entamées, bien au contraire, le baptême du feu leur a, pour ainsi dire, communiqué une vigueur nouvelle. Villers n'a pas, un seul instant, la pensée de s'avouer vaincu, preuve en soit ce qu'il écrivait à un ami en février 1805 au moment de repartir pour l'Allemagne : « Je vais y travailler à l'œuvre que j'ai entreprise de jeter ici quelques semences généreuses dans les âmes en fait de religion et de philosophie.... » Il s'était, jusqu'alors, adressé au grand public ; il vient de constater que quelles que soient les preuves qu'il apporte il n'a pu convaincre les Français de l'état momentané d'infériorité intellectuelle et scientifique où ils se trouvent à l'égard de leurs voisins du Nord et de l'Est ; il modifie la direction de ses attaques et, au lieu de s'adresser à la masse, il cherche désormais à se concilier l'élite intellectuelle. Telle est la raison de son *Compte rendu à la troisième classe de l'Institut sur l'état actuel*

de la littérature ancienne et de l'histoire en Allemagne. Il y accable les Français des preuves de la science allemande en ce domaine. Telle est aussi la raison de son *Coup d'œil sur les Universités*, qui n'est rien moins qu'un parallèle entre les établissements d'instruction publique de France et d'Allemagne. A ce groupe d'écrits appartient encore son traité d'*Erotique comparée*, nouvel essai destiné à différencier dans un genre déterminé le génie des deux peuples. Il ne laisse échapper aucune occasion de rétablir et surtout d'élargir les relations intellectuelles entre les lettrés français et allemands. Klopstock et l'Institut l'avaient pris pour intermédiaire, il le fut entre Dacier et Heyne, entre l'Institut et Heeren, Gœthe le désirait aussi pour drogman et il l'a été pour bien d'autres encore.

Mais nous approchons de 1806, l'orage qui s'amoncelle sur l'Allemagne ne va pas tarder à éclater, les circonstances politiques se prêtent de moins en moins aux rêves de rapprochements littéraires et sociaux que caressait Villers. Plus il avance dans le siècle, plus il a de tristesse à voir l'un après l'autre les événements bouleverser et définitivement anéantir les idées pacifistes dont il s'était fait l'apôtre. L'éclatant succès des armées impériales à Iena ne précède que de quelques jours le sac de la ville de Lubeck. Villers put alors assister aux horreurs d'une guerre. Quinze années de paix vécues dans cette Basse-Saxe aujourd'hui dévastée avaient presque effacé de sa mémoire les cruels souvenirs de la Terreur. A le replonger au milieu des cruautés d'une soldatesque indisciplinée, la prise de cette malheureuse cité de Lubeck lui fait, par contraste, sentir avec plus de force que jamais tous les bienfaits de la paix et d'une vie d'étude.

Cet événement lui arrache un cri d'indignation. Il en veut à ses compatriotes d'être venus troubler le dernier refuge des sciences et des lumières en Europe et, tout frémissant encore il lançe sa *Lettre à Mme Fanny de Beauharnais*, affirmation publique de son horreur de la guerre, appel éloquent aux peuples et aux princes en faveur de la paix. Il oublie pour un temps sa vie studieuse et se jette à nouveau dans la mêlée ; son cœur généreux et compatissant le pousse à venir en aide au vaincu injustement frappé, puisque, après tout, il a pour lui de l'emporter sur son vainqueur sinon par la force brutale du moins par la supériorité de sa civilisation et la hauteur de vue de son idéal moral. Et malgré le démenti que lui donnent les événements, Villers lance cette menaçante prophétie : « Un jour la philosophie calme et froide du Nord vaincra le sophisme enflammé du Midi. »

Mais que pouvait cette voix isolée quand les Allemands eux-mêmes, découragés, renonçaient à en appeler à la justice et se résignaient. Cette activité politique sans issue ne pouvait qu'aigrir Villers, surtout, elle devait lui nuire auprès de ses compatriotes. Enivrés de leurs victoires, les Français, dans leur ardeur conquérante, pouvaient-ils comprendre que Villers attachât une telle importance à quelques ombres légères, et qu'il refusât de reconnaître et d'acclamer la beauté, la grandeur et la puissance de cette France nouvelle née de la Révolution ? Les gouvernants français de Hambourg et de Lubeck détestèrent ce « mauvais esprit... champion de la littérature allemandc... » on le soupçonne, et il s'en faut de peu qu'on ne le tienne pour un traître, lui le patriote, lui qui sacrifie sans hésiter sa situation et son repos

pour conduire ses concitoyens vers la terre promise. Quelle récompense ! La Révolution, en 1792, l'avait arraché à sa famille et chassé de sa ville natale, en 93 il avait dû quitter en toute hâte la Hollande où il avait trouvé une bonne situation de précepteur et fuir devant les armées françaises envahissantes; une troisième fois, en 1811, il doit céder la place et quitter sa chère ville de Lubeck pour conserver la liberté de parler et d'écrire.

Triste et mélancolique vie que celle de cet homme de cœur, de cet homme désintéressé et dévoué. Nommé professeur à Gœttingue en 1811, la reconnaissance des Allemands envers leur défenseur eût alors pu se donner libre carrière; il n'en fut rien; trop Allemand pour les Français, il était resté trop Français aux yeux de certains nationalistes allemands qui s'irritèrent à voir le rôle que jouait Villers à la cour de Cassel. D'autre part plusieurs de ses collègues, ceux de la lignée des pédants scholastiques, sont blessés dans leur pédantisme et leur vanité de voir à côté d'eux, aimé des étudiants et des autorités, un soi-disant savant qui ne « s'est adonné à aucune étude spéciale. » Ils minent sourdement le terrain sous ses pas et au début de 1813, à la chute du royaume de Wesphalie ils profitent de l'ignorance et de l'embarras du nouveau gouvernement pour l'amener à force d'intrigues, à déposséder Villers de cette chaire où il était si fier d'enseigner et qu'il avait à plusieurs reprises préférée à une situation plus brillante.

Le coup fut si rude et si inattendu que Villers ne s'en releva pas. Lâchement frappé, il lutta, il est vrai, pour son honneur et obtint partiellement gain de cause puisque le gouvernement lui accorda une pension supérieure à son

traitement de professeur. L'opinion publique en Allemagne, soulevée par une telle vilenie, l'entoura de marques de respect, ses anciens étudiants et ses amis ne laissèrent échapper aucune occasion de lui témoigner leur affection profonde et leur attachement; rien n'y fit, le ressort vital était à tout jamais brisé. Triste, aigri, maussade, affaibli, Villers traîna quelques mois encore et mourut le 26 février 1815, terrassé par une attaque, après quinze jours de maladie. Il avait déjà supporté avec peine les méchantes accusations d'un Davoust, l'ingratitude de ceux qu'il avait toujours défendus avec amour lui fut mortelle. Si le cri qu'il laisse entendre dans une de ses lettres à Benjamin Constant et le témoignage de ses amis ne nous l'affirmaient, le passage suivant de la lettre que son amie intime M[me] de Rodde écrivait à Ph. Alb. Stapfer le 18 septembre 1815 lèverait tous les doutes « ..... Er ist wircklich an der Kränkung seine Professur zu verlieren gestorben ..... »

Jusqu'à la fin il resta, malgré les revers de fortune, fidèle à la cause qu'il avait défendue et ses dernières forces furent consacrées à la rédaction d'un traité : *Constitution des trois villes hanséatiques*, dans lequel, au moment où allait s'ouvrir le Congrès de Vienne, il faisait entendre sa voix autorisée en faveur des petites républiques du Nord de l'Allemagne.

Il ne put assister qu'au début du relèvement de son pays d'adoption puisqu'il mourut avec l'Empire. Il était venu trop tôt et ses idées étaient en contradiction trop flagrante avec celles de son temps. Un autre sort lui eût été réservé, sans doute, s'il avait vécu un quart de siècle plus tard. Cependant, si son action sur le grand public fut peu sensible, on doit reconnaître quand même qu'il

s'est révélé comme un vulgarisateur éloquent et un excitateur d'esprit. Il exerça une influence directe et réelle sur un petit groupe de gens d'élite et parmi eux, Benjamin Constant et Mme de Staël. Il fut pour celle-ci un initiateur intellectuel et elle lui est redevable d'une bonne part de son évolution et de sa gloire littéraires si nous retenons le fait qu'elle a étudié et relevé avec soin les idées et les documents nouveaux que Villers avait répandus dans ses divers écrits et soutenu avec éclat quelques-unes des thèses qui tenaient le plus au cœur de cet admirateur de l'idéalisme germanique.

Il avait découvert de riches territoires, encore inexplorés, il y a conduit la pensée française. Oui, bien que les événements politiques, les opinions régnantes et la tendance générale des esprits en France aient été un obstacle considérable à l'épanouissement complet de l'activité littéraire de cet homme par trop dépourvu de souplesse et de modération, Villers n'en demeure pas moins un intermédiaire entre la France et l'Allemagne et non l'un des moins marquants. Il fut, il est vrai, un intermédiaire partial et toujours prêt à tourner vers la France une bouche pleine de reproches et même de menaces et trop enclin à tendre du côté de l'Allemagne une oreille attentive et un esprit recueilli. Mais n'exagérons rien et n'oublions pas que lorsqu'il s'apercevra que les Allemands ont, eux aussi, des préjugés contre leurs voisins d'outre-Rhin et que ces préjugés sont aussi immuables que ceux des Français, ce sera pour lui une surprise décevante et qu'il se hâtera, dans un cours donné à Gœttingue, de remédier à ces taches d'ignorance et s'ingéniera, oh ! bien en vain là aussi, à les faire disparaître. Son ami B. Constant nous apprend quelle déception ressentait Villers de se

voir tout à coup appelé à jouer le rôle inverse de celui auquel il se croyait destiné : « Villers est dans une situation pénible. D'abord il s'ennuie prodigieusement. Il s'est cru beaucoup plus Allemand qu'il ne l'est; et, comme il le dit lui-même, il était fait pour expliquer l'Allemagne aux Français, et il se trouve que c'est à présent aux Allemands qu'il explique la France » [1].

Mais Villers ne reculait pas devant la tâche et, pour autant que son enthousiasme prévenu et son caractère peu propre aux missions délicates et difficiles le lui permettaient il essaya toujours d'aplanir — sans y parvenir du reste — les mésententes qui naissaient trop fréquentes entre ses deux patries. Quoi qu'on en dise, c'est bien là, somme toute, le rôle d'un intermédiaire et Gœthe ne se trompait point en le désignant par cette épithète de *Janus bifrons* dont Villers s'enorgueillissait.

Médiateur malheureux il est vrai, brisé par la violence des luttes que déchaîna la Révolution, Villers fut longtemps oublié. D'autres sont venus en même temps que lui ou après lui qui plus habiles, plus politiques, plus artistes aussi et soucieux de leur gloire littéraire ont soigné leur réputation et éclipsé la sienne. Il serait injuste toutefois que cet homme sympathique et d'une physionomie si vivante, de même que le souvenir des services qu'il a rendus tombent à tout jamais dans l'oubli. Un

[1] Lettre de Benj. Constant à Prosper de Barante, Gœttingue le 20 mars 1812. Voir *Revue des Deux-Mondes* 1906. p. 553. Le 12 mars 1812 Benj. Constant mandait à Hochet au sujet de Villers : « Ses occupations lui déplaisent et l'empêchent de se vouer à celles qui lui plairaient davantage. » Il ajoutait, le 2 décembre : « Il (Villers) donne toujours des cours qui l'ennuient.... »

siècle plus tard, nous sommes mieux à même que ses contemporains de comprendre la valeur et la portée des grandes idées qui dirigèrent sa vie ; c'est une raison et un devoir pour nous de reconnaître la pureté de ses intentions et, sans cacher en rien ses défauts et ses exagérations, de remettre en lumière et de mesurer quelle part lui revient dans le mouvement littéraire du XIXe siècle ; elle n'est, après tout, pas si mince qu'il la faille négliger. Et puis c'est un beau et réconfortant spectacle que celui de toute une existence d'efforts inlassables et de luttes désintéressées pour la défense d'idées généreuses et d'un noble idéal.

Tel a été le but que je désirais atteindre en écrivant l'ouvrage[1] que je viens de publier sur Charles de Villers. Soucieux de ne pas céder à un excès de sympathie pour ce curieux personnage j'ai cependant essayé de lui rendre en toute sincérité et impartialité la justice qui lui est due.

[1] Louis WITTMER, *Etude de littérature comparée* : Charles de Villers (1765-1815), un intermédiaire entre la France et l'Allemagne et un précurseur de Mme de Staël. — Genève, Georg ; Paris, Hachette. 1908.

Je ne sais si vous aurez traduit dans
votre Publiciste le Rapport officiel du
général Blücher — Moi, je l'ai traduit ici
pour le Prince de Ponte-Corvo — Et on l'a
accompagné de notes, que l'histoire ne pourra
s'empêcher de recueillir — Nous en avons fait
imprimer quelques Exemplaires, afin seulement
d'en avoir plus vite des copies — Le Prince
m'a autorisé à vous en envoyer sur le champ,
Monsieur, le 1er Exempl. pour l'insérer, si
vous le jugez à propos, dans le Publiciste —
Si vous trouviez la pièce trop longue, ou que
par toute autre raison elle ne convint pas
au Publiciste, vous obligeriez le Prince
de l'envoyer de suite au Moniteur —

Je joins ici cet envoi celui d'un Carton que
j'ai fait pour le dernier feuillet de mon petit
morceau sur les poëtes érotiques des 2 nations.
Déchirez donc, je vous en supplie, ce dernier feuillet,
et le remplacez par le carton — Un second
exempl. pour Mr Stapfer —

Mes respectueux hommages, je vous en supplie, à Madame Suard, et à deux ou 3 autres Dames, que je n'ai pas besoin de vous nommer — Conservez-moi vos précieuses bontés, et croyez à mon éternel dévouement

Villers

Je voudrais bien saluer de tout mon cœur mon ami Gochet.

Bibliothèque de Genève

Collection Coindet N. supp. 358 folio 132 (voir pages 410-412.)

II

Pour montrer la transformation complète qui se produisit dans le futur auteur de l'*Erotique comparée* dès son arrivée en Allemagne et donner une idée du genre de pièces qu'il était capable d'écrire pour se mettre à l'unisson des beaux esprits du temps, nous ne publierons qu'une chanson composée dans des circonstances tragiques :

« Un bataillon de gardes nationales me cherchant pour me trancher la tête, raconte Villers dans le brouillon qu'il a conservé, je passai par dessus le mur de mon jardin dans la maison d'une dame de mes voisines qui me cacha pendant trente-six heures dans un trou souterrain. J'y fis la chanson suivante sur l'air de *Joconde*. Le titre est : *Le trou de ma voisine* [1].

I

Vous qui d'un trou sentez le prix,
Sachez mon aventure,
Celui de ma voisine a pris
Grand soin de ma nature.

[1] Beaucoup d'autres chansons du même genre se retrouvent dans les papiers de Villers, toutes aussi libres. Voici quelques titres : *Un soir qu'il pleuvait*, romance; *Tout ou rien; Les aventures galantes des dieux; La métempsycose; Le bouton de rose*, pastorale. Même sa pièce de vers, *Regrets d'un aristocrate lors de la suppression des ordres religieux*, ne vaut guère mieux.

Vous tous amants en désarroi
Qu'un sort cruel accable,
Je vous souhaite comme à moi
Voisine charitable.

II

On envoyait pour me chercher
Une horde assassine,
Moi, j'ai recours pour me cacher
Au trou de ma voisine.
Je dois ma tête à ce cher trou ;
Mais qu'il vous en souvienne :
Il en a fait perdre beaucoup
S'il a sauvé la mienne.

III

Hélas ! si je respire encore,
Voisine trop aimable,
Si je ne vois plus de la mort
L'appareil effroyable,
A votre heureux trou je le dois.
Tout haut je le publie,
Mais, entre nous, n'est-ce qu'à moi
Qu'il a sauvé la vie ?

IV

J'égaye ainsi d'une chanson
Ma niche souterraine.
Le prophète Jonas, dit-on,
Chantait dans sa baleine.
Si dans le tour de mon couplet
Peu de science brille,
On doit en faveur du sujet
Passer quelque cheville.

Boulay, le 2 novembre 1792.

La Révolution éclate : « Quel spectacle, écrit Villers, que celui d'une assemblée d'hommes qui tous lèvent fièrement la tête pour réclamer ce qu'ils pensent être leurs droits, et font des efforts terribles pour sortir de leurs chaînes... et l'observateur contemplerait sans se lasser un spectacle pareil si ses regards n'étaient bientôt souillés par les scènes sanglantes du peuple et par les crimes de ceux qui ne manquent pas de le tromper dans ces sortes d'événements »[1].

Pourquoi Villers, partisan des idées révolutionnaires, faillit-il devenir une victime de la Révolution, comme tant d'autres ? C'est qu'après tout il était d'une modération qui déplaisait aux violents. Nous lisons dans le *Coup d'œil sur les Universités*[2], ce passage qui exprime des idées qui étaient siennes déjà en 1790 : « La nature fait naître tous les hommes égaux. Mais au sortir de ses mains, entrant dans l'édifice social, ils s'y trouvent rangés par étages ; et là commence une inégalité qu'il n'est pas donné, même aux formes les plus républicai-

[1] *De la Liberté*, édit. 1791, page 33.
Villers écrivait le 24 mars 1813 à H. W. Tydeman à propos de ce premier écrit : « C'est moi, en effet, qui dans ma première jeunesse ai écrit le petit ouvrage intitulé : *De la liberté.* Si j'avais à le refaire actuellement, en conservant le fond de la chose, je l'écrirais encore un peu différemment. Je n'ai pu depuis écrire le traité projeté sur le *Droit et le pouvoir*, ni sur *Nature et société*, sujet que je voulais aussi traiter. Le premier écrit m'ayant attiré une persécution qui a été cause de ma sortie de France. » Hendrik Willem Tydeman né en 1778 fut professeur de droit à Deventer, à Franeker puis à Leyde. Les lettres de Villers à Tydeman conservées à Leyde ont été publiées par Alex Reifferscheid dans son opuscule : *Briefe von Jacob Grimm an Hendrik Willem Tydeman.* Heilbronn 1883.

[2] 1808, page 26.

nes, de faire disparaître. *Tout ce que peut la meilleure législation, c'est d'assurer à chacun un droit égal aux yeux de la loi et devant la justice publique.* Hors de là, toutes les relations sociales sont le produit de l'inégalité. Les citoyens, depuis les temples de la religion et les conseils des princes, jusqu'à la cabane du laboureur, sont appelés à des fonctions si diverses que l'instruction préparatoire, dispensée à tous par l'Etat, doit être diversifiée en degrés analogues.... »

Et c'est en raison de ces principes que Villers, voyant comment sont comprises et appliquées les idées de Rousseau, prépare une réfutation du *Contrat social.* Il dresse une ample table analytique du livre, écrit des remarques, fait des extraits de divers passages de l'*Histoire du Parlement d'Angleterre* de l'abbé Raynal, recherche les idées de Voltaire et de Montesquieu sur la République ; il relit aussi : *De la recherche de la vérité*, le livre II, surtout, et les chapitres d'éclaircissements qui s'y rattachent, où Malebranche parle de ce qu'un peu plus tard, au XVIIIe siècle, on appellera l'*Etat de nature*; enfin il se met à étudier la grosse question de l'esclavage. Ces travaux préparatoires avaient confirmé sa conviction qu'une réfutation en règle de Jean-Jacques Rousseau était nécessaire et que le moment de l'entreprendre était venu. Toutefois, avant de rien commencer, il se mit en quête d'un libraire bénévole et s'adressa à Lamaisonfort[1]. La réponse de celui-ci vaut la

[1] Le marquis Louis de La Maisonfort était né en 1763 dans le Berri. Il émigra et, après 1792, erra en Allemagne. De fortune modeste, il fixa sa résidence à Brunswick en 1797 et s'y livra à des travaux littéraires. Cela ne suffisant pas à l'entretien de sa famille il se rendit à Hambourg, se lia intimement avec le libraire Pierre-François Fauche et prit assez d'influence sur

peine d'être publiée, elle est une preuve de plus du dégoût qui commençait à se manifester alors pour les traités politiques quels qu'ils fussent, traités dont les écrivains de la fin du XVIII[e] siècle avaient été trop prodigues :

« Hambourg, 16 février (1798).

« .... Quant à l'ouvrage dont vous me faites l'offre, vous l'avouerai-je, en ce moment-ci je refuserais le manuscrit de *L'Esprit des lois* si on me le présentait; le public est rassasié de livres politiques, il s'en est enivré dix ans, il faut lui laisser le temps de s'en dégriser ; dans les horreurs de l'anarchie et de l'incertitude dans lesquelles tant d'esprits pour et contre l'ont fait tomber, il est condamné au doute, le plus cruel de tous les supplices, le temps seul peut le corriger. Remettons donc, Monsieur, à une autre époque à réfuter ce Rousseau dont il ne restera dans trente ans que l'immortelle Julie et la réputation de l'écrivain le plus chaud de notre langue.... Si vous m'en croyez donc, Monsieur, vous vous attacherez à la poésie légère pour laquelle je sais que l'auteur des *Lettres westphaliennes* est fait..... »

Sans se décider à abandonner ce projet de réfutation, Villers prête cependant une oreille attentive au conseil de Lamaisonfort et l'idée lui vient de publier un recueil

lui pour l'engager à transporter son imprimerie à Brunswick, à augmenter son établissement et à le prendre pour associé. Mais, intrigant et gentilhomme, La Maisonfort s'accommodait mal de sa situation, il abandonna bientôt l'entreprise commune pour la politique et devint dès 1799 un agent de Louis XVIII.

Consulter Michaud : *Biographie universelle*, tome XXVI. Quérard : *La France littéraire*, tome IV. Fauche-Borel : *Mémoires*, édit. 1829, tome II-III-IV *passim*.

de vers auquel seuls les émigrés collaboreraient. Il se servirait du *Spectateur du Nord* pour battre le rappel à Hambourg, Lubeck, Brunswick, Wolfenbüttel. Mais Villers interprétait mal l'idée de Lamaisonfort qui désirait non des vers de tous les émigrés, mais de quelques-uns seulement et surtout de Villers.

« Brunswick, 14 mars (1798).

« ...... Nous pensons différemment au sujet de votre projet d'*Almanach* et je ne crois pas nécessaire de faire sonner à son de trompe que vous voulez des madrigaux des muses émigrées.... Cherchez bien et vous saurez où sont les quinze émigrés qui font des vers supportables, allez, Monsieur, vous aurez beau faire, cet almanach sera bien faible à côté de celui de Paris. Il y a un certain goût de terroir, un atticisme que nous avons déjà perdu et qu'au milieu de la Révolution quelques gens d'esprit conservent. Les Allemands, Monsieur, n'aiment pas notre poésie. Je ne dis point [1] que le public ne pense plus à ( ) [2], Monsieur, mais qu'on n'achète plus de ces livres ( ) [3] graves, qui nous disent par qui, pourquoi, comment l'Univers est sens dessus dessous; cela ressemble trop à la fable du bouc et du renard et au beau sermon de celui-ci quand il sort du puits, le pauvre bouc, tout honteux des cornes qu'il lui dresse (*sic*) ne veut plus qu'on lui fasse de reproche; ceci n'est plus qu'une maladie de langueur, et le temps en est le

[1] Lamaisonfort revient au sujet qu'il a traité dans sa précédente lettre.

[2] ( ) déchiré le texte portait sans doute le verbe : (lire).

[3] ( ) déchiré, il y avait sans doute : (sérieux et).

seul remède. Je ne réimprimerai point le *Contrat social*, Monsieur; j'observe et sais combien il faut mépriser le temps présent et je préfère (pour mes presses, s'entend) un roman de la vaporeuse Mc *Radcliffe* [1] à tout *Rousseau*, à *Fénelon* lui-même. Quant à la traduction de Kant, comme il y a déjà de la déraison dans cette raison-là, nous pourrons en reparler...... »

Malgré les avis de Lamaisonfort et de Fauche [2], deux libraires expérimentés, Villers s'entête et lance, dans le *Spectateur du Nord* [3] un appel aux émigrés en faveur de

[1] Anne Radcliffe, romancière anglaise, 1764-1823.

[2] Pierre-François Fauche, né à Neuchâtel et mort à Paris en 1814, était frère du fameux Fauche-Borel et fils du libraire neuchâtelois, éditeur de la 1re partie des *Confessions* de Rousseau. Pierre-François Fauche acquit l'établissement de librairie de Vichaux, à Hambourg, où son frère aîné avait travaillé pendant deux ans. Il donna à cet établissement un énorme accroissement et la littérature française des émigrés lui doit beaucoup. Rivarol travaillait chez Fauche à son fameux Dictionnaire et Baudus y composait le *Spectateur du Nord*. Entreprenant et industrieux, il eut des magasins à Londres, Leipzig, Paris, Hambourg, et revers et succès animaient également son activité infatigable. Mais l'Empire arrêta les affaires de ce libraire trop enclin à défendre la cause de Louis XVIII, il dut émigrer en Suède, puis en 1809, après la révolution suédoise, ruiné, il lui fallut quitter ce pays pour l'Angleterre.

Consulter : Fauche-Borel : *Mémoires*, t. I, p. 28-29, 34-35, 45, t. II, p. 201-203, 369, t. III, p. 175, 266-267, t. IV, p. 77. — *Musée Neuchâtelois*, XXXIe année, 1894, p. 18-20, article de M. Max Diacon.

Voir encore : *Rivarol et la société française pendant la Révolution et l'Emigration*, par M. de Lescure, Paris, 1883, livre III, ch, II ; mais les renseignements donnés sont parfois inexacts pour ce qui concerne Fauche.

[3] Nos de juin et juillet.

son projet d'*Almanach des muses fugitives de France*; mais les capitaux, aussi bien que les éditeurs, font défaut et Villers se voit obligé de renoncer à l'entreprise.

Du reste, la philosophie ardue de Kant absorbe bientôt toute son attention et, comme il veut exposer les points principaux de la doctrine à ses compatriotes, il aborde cette étude avec toute l'ardeur de son tempérament enthousiaste.

Quelques articles d'essai qu'il publie dans le *Spectateur du Nord* le mettent aux prises avec Rivarol qui, on le conçoit, ne partageait ni l'admiration de Villers pour les Allemands, ni sa ferveur pour la *diffuse* doctrine du philosophe de Kœnigsberg[1]. Voici une lettre de Rivarol se rapportant au débat :

« 1er juin (1799), Hambourg.

« Je n'ai reçu, Monsieur, qu'au retour de la campagne la lettre dont vous m'avez honoré. Il faudrait, pour répondre pertinemment à vos désirs et à l'attente de quelques amateurs, que M. Kant avouât enfin quelqu'un de ses commentateurs : car tant qu'il restera muet au sein de tant d'interprètes, il paraîtra toujours se réserver le droit de dire : *On ne m'a pas compris, ce n'est pas cela.* Mesmer[2] a joué de ces tours-là à tous ses disciples.

[1] Il ne faisait guère cas non plus de l'esprit et de la poésie allemande, « mousse de bière et fumée de pipe à ses yeux », comme dit M. de Lescure, et dédaigna de se présenter dans le salon de Mme Schrœder, nièce de Klopstock, où cependant allait fréquemment son ami Chênedollé traducteur de la *Messiade*. Voir *de Lescure*, op. cit. p. 436, 437 et 439. 470.

[2] Fr.-Ant. Mesmer, médecin allemand, 1733-1815, est l'auteur de la doctrine du magnétisme animal.



« Personne n'a plus que vous les moyens et même le droit d'obtenir un mot d'aveu du prêtre de Kœnigsberg. afin qu'il ne dise pas qu'en croyant attaquer le texte, on n'a pourtant combattu que le commentaire. Votre vénération pour la personne et la doctrine de ce métaphysicien mérite qu'il s'explique sans détour sur votre extrait qui a paru fort clair. Si, comme je l'espère, vous lui faites rompre le silence en faveur de votre analyse, alors j'aurai l'honneur de vous soumettre quelques idées sur cette philosophie.

« Si votre goût ou vos affaires vous appelaient à Hambourg, nous pourrions, dans une seule conversation, arriver à quelques résultats sur la doctrine de M. Kant ; les discussions par écrit sont sujettes à longueurs. Mais, quoi qu'il arrive, je saisirai avec empressement toutes les occasions de m'instruire avec vous et de vous assurer de la haute estime que vos talents et votre amour pour la science et la vérité m'ont inspirés.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

« L.-C. DE RIVAROL.

« A Hambourg, New-Strasse, N° 347. »

Un autre émigré, qui devint par la suite aussi célèbre que Rivarol, Louis de Fontanes, échangea avec Villers quelques billets aimables. Villers lui avait envoyé, ainsi qu'à Baudus, son ouvrage *De la liberté* et ses *Lettres westphaliennes*. Fontanes le remercie par la lettre suivante :

« Hambourg, 10 janvier 1798.

« Il y a longtemps, Monsieur, que je vous dois des remerciements et pour le plaisir que m'a donné votre

ouvrage et pour la lettre aimable mais trop flatteuse qui l'accompagnait. La Westphalie ne s'attendait guère à trouver un jour son Chapelle[1] et même encore son Pétrarque dans un Français. Je soupçonne votre brillante imagination d'avoir fort embelli la vérité. Je souhaite que les Westphaliennes vous récompensent dignement. Vous ne faites pas comme votre prédécesseur Ovide qui écrivit ses lamentables et ennuyeuses *Tristes* quand il fut éloigné de Rome. Vous composez dans votre exil de la prose et des vers charmants qu'Ovide eût enviés dans les jours de sa gloire et de son bonheur. Puissiez-vous ne pas dire comme lui : *Barbarus his ego sum quia non intelligar illis*. Pour moi qui vous entends, je suis bien fâché de vous entendre de si loin. L'arrivée de Léonard Bourdon[2] qu'on publie à Hambourg, me force à chercher une retraite plus reculée. J'emporterai votre ouvrage et votre souvenir; dans quelque lieu que je me trouve, ils charmeront ma solitude. Recevez tous les témoignages de mon estime, de ma reconnaissance et de mon attachement. FONTANES. »

C'est sans regret que Fontanes quitte l'Allemagne. Ne prétendait-il pas préférer la déportation à un séjour trop prolongé à Hambourg? Il ne comprit jamais les Allemands; ce fut là ce qui amena sa rupture avec Villers.

[1] Chapelle (Claude-Emm. Luillier, 1626-1686) est célèbre par son spirituel *Voyage en Provence et en Languedoc* (sept. 1656).

[2] Léonard Bourdon dit *de la Crosnière*, instituteur parisien, partisan acharné, puis ennemi de Robespierre, fut envoyé par la Direction de la police dans les villes hanséatiques pour établir exactement le nombre et la personnalité des émigrés qui y vivaient.

Voici un fragment inédit d'une lettre de Fontanes au pasteur Picot, de Genève, qui prouvera bien son insurmontable animosité pour l'Allemagne et les Allemands :

« Fontanes, Président du Corps législatif.

« 30 ventôse an 13[1].

« ...... J'ai su dans le temps qu'on avait rendu justice à Monsieur votre fils. Son nom a plus fait que ma recommandation. Je vous prie de lui dire que j'ai lu avec le plus grand intérêt ses recherches sur les Gaulois. C'est de l'érudition du bon temps, elle est choisie, elle est claire et point systématique, c'est avoir un grand avantage sur Pellantier(?), qui a mêlé beaucoup de fatras à des choses instructives et curieuses. Je trouve entre Monsieur votre fils et lui la même différence qu'entre la société d'un Français instruit et celle d'un pédant d'Allemagne.....

FONTANES. »

Le caractère et les goûts de Fontanes et de Villers différaient sur trop de points pour que leurs relations amicales fussent bien solides. Il suffit pour amener les premiers froissements d'un échange d'idées sur leurs opinions littéraires. En décembre 1797, Villers ayant passé quelques jours à Hambourg, prend grand soin d'éviter Fontanes. Au mois de juillet suivant, nouveau départ précipité de Hambourg, Villers évite même d'aller faire visite à son collaborateur et ami Baudus de peur de rencontrer Fontanes. Celui-ci montre plus de tact et de

[1] Bibliothèque de Genève : Collection Coindet M., supp. 358. folio 145.

politesse, et s'il était mieux portant, il irait à Lubeck saluer Villers. Mais la maladie le retient...

« Monsieur de Fontanes a été malade pendant plusieurs jours, mande Baudus à Villers, le 3 septembre 1798, et après son rétablissement il m'a chargé de vous présenter ses regrets de l'impossibilité où il a été de vous revoir. » Plus tard la guerre sera ouvertement déclarée entre Fontanes, défenseur de l'esprit français, et Villers, protagoniste du génie allemand [1]. Villers la pressent à l'état latent puisque, en parlant de Fontanes avec Baudus, il fait allusion à sa mauvaise humeur et au *genus irritabile vatum*.

Voici maintenant, tirées des papiers de Villers, quelques lettres de Baudus qui donnent des indications intéressantes sur les commencements difficiles du *Spectateur du Nord*, ce journal qui devait servir à « rapprocher les peuples » et que fondèrent l'émigré J.-L.-Amable Baudus et le libraire Pierre-François Fauche, « galant homme qui contribue beaucoup, disait le *Magasin Encyclopédique* [2], à étendre le commerce littéraire entre la France et l'Allemagne. »

Baudus à Villers, 19 décembre 1797.

« ..... J'ai pris successivement avec plusieurs littérateurs soit français, soit étrangers des engagements de la plupart desquels j'aurai à me débarrasser pour pouvoir en prendre avec vous [3]; j'y travaille depuis quelque

[1] Voir L. Wittmer, op. cit. p. 63-65 et 101-104.

[2] 1797, t. XV, p. 273.

[3] Baudus avait engagé plusieurs littérateurs connus pour collaborer au *Spectateur du Nord*, c'était entre autres MM. de Mesmon, Chênedollé, Rivarol, de Pradt. Avant d'engager

temps, mais il me faut un mois à six semaines pour que je sache bien à quoi m'en tenir. En attendant, pourriez-vous me fournir, pour le cahier du mois de janvier 98, un article d'environ deux feuilles qui pût convenir à toutes les classes de lecteurs, et qui, à cet effet, me semble devoir être de morale agréable ou de littérature légère ou de l'une mêlée avec l'autre? Si vous vous en chargez, je vous engage à me donner tout ce que votre portefeuille contient dans ce genre : 1° pour le bien de la chose en elle-même; 2° afin de fermer la bouche autant qu'il sera possible à un coopérateur qui s'éloignera sans doute, qui a des partisans, qui cherchera à vous critiquer et peut-être à vous faire du tort (tout ceci, je vous prie, reste entre nous)..... »

Baudus à Villers, 2 janvier 98.

« ..... J'ai vu avec bien du regret qu'il fallait renoncer à avoir un morceau de vous pour le mois de janvier; travaillons donc pour février et faites vous-même le choix. Mais je vous demande littérature ou morale. En

Charles de Villers il tint à se séparer de quelques-uns d'entre eux et ce ne fut pas toujours chose facile. Il ne faut pas accorder trop de créance à ce que dit M. de Lescure dans son ouvrage sur Rivarol, page 426, au sujet de Rivarol et du *Spectateur du Nord*. Si Rivarol cesse d'être un collaborateur, c'est parce qu'il est mal avec Baudus, le rédacteur en chef, et que son temps est pris presque entièrement par le *Nouveau Dictionnaire de la langue française* dont Fauche exige les premières feuilles. Ce n'est pas parce que le journal s'imprime « à Hostein » (*sic*). Fauche ne se désintéresse nullement du *Spectateur* qui lui est une source de revenus. S'il fait imprimer ce périodique à Brunswick c'est qu'il désire éviter des difficultés qu'auraient pu susciter au Sénat de Hambourg les représentations des agents du Directoire.

politique, il faut, au moins pour le moment, *caler la voile*, comme vous vous en douterez en parcourant mon dernier morceau.... Pouvez-vous vous charger de parler quelques fois de l'*Etat des sciences et de la philosophie en Allemagne*, de donner l'histoire des sciences dans l'année, le pas qu'elles ont fait, etc. Je copie votre lettre et je sens combien tout cela serait intéressant, mais je ne suis nullement en état de m'en charger, mon lot est un peu de politique et encore un peu de littérature légère..... »

Baudus à Villers, 11 janvier 1798.

« .... Vous exigez que je vous parle franchement, je vous obéis. Ma position est étrangement délicate. Ne rien dire qui blesse les royalistes très chatouilleux, et ne pas trop offenser les républicains très irascibles, très puissants, c'est vraiment bien difficile. Vous me demandez pourquoi j'ai changé de ton sur la politique, je vous le dirai bien franchement : moins pour ma sûreté que par égard pour le gouvernement qui me donne l'hospitalité et contre lequel mon journal peut devenir d'un moment à l'autre un prétexte d'attaque ou de menaces de la part du Directoire. Vous savez quel homme ou plutôt quel monstre [1] il envoie ici. On lui suppose la commission de demander au moins la tradition des déportés et l'expulsion de quelques émigrés. J'ignore sous quelle rubrique il me demandera, ce qu'il y a de bien certain c'est que je ne crains pas d'être pris, mais je ne suis pas sans inquiétude pour la continuation de mon journal. Je suis toutefois décidé à ne l'abandonner

[1] Léonard Bourdon.

que quand la force me l'arrachera. Je tâcherai de reprendre mon ton ordinaire en politique le plus tôt possible : je suis flatté plus que je ne puis vous le dire de l'intérêt que vous voulez bien mettre à ce morceau que j'appelle *coup d'œil*, il m'est impossible de ne pas y reconnaître votre indulgence et vos bonnes dispositions pour moi.

.... *Les bons comptes font les bons amis* et j'ai grande envie d'être le vôtre. Le vrai motif pour lequel M. Mesmon [1] m'a quitté est qu'il a été, je ne dis pas *trop exigeant*, à Dieu ne plaise, mais plus qu'il ne convenait à mes moyens. Je vais, en toute confiance, vous dire mon secret pour le nombre de mes abonnés ; mais pour vous seul, je vous conjure ; le nombre ne va, dans ce moment, qu'à 500. Je suppose que ceux qui me quittent seront remplacés par d'autres. Mais sur cette base de 500 abonnés, si vous voulez calculer ce qu'il y a à déduire pour les frais d'impression, de correspondance, de journaux, etc., la remise qu'il faut faire aux postes, aux libraires, vous verrez que le profit à partager entre l'entrepreneur Fauche et votre serviteur qui partage avec lui la propriété, vous verrez, dis-je, que ce profit est bien peu de chose et que, mon existence assurée, il me reste bien peu de chose disponible pour attacher des collaborateurs à cette entreprise. La France devait faire ma fortune et la France m'a manqué [2]. Nous avons bien quelque espérance d'étendre nos succès au dehors, mais en attendant il faut vivre et travailler ; je n'ai pas besoin de vous

[1] Germain-Hyacinthe de Romance, marquis de Mesmon.

[2] Le *Spectateur du Nord* était l'un des 43 journaux frappés par l'arrêté du *Conseil des Cinq Cents* le 22 fructidor. (Voir réimpression de l'ancien *Moniteur*, t. XXVIII, p. 801.)

dire que si ces succès arrivent, votre travail ayant contribué à les amener, il sera naturel que vous en ressentissiez les effets. Ce n'est qu'une année d'essai que je puis vous proposer, sans entendre cependant que vous perdiez tout à fait votre temps. Si nous pouvons nous arranger, vous serez intéressé comme moi à faire prospérer l'entreprise. Je me borne à vous demander deux ou trois feuilles par mois, qui soient entièrement neuves. Dites-moi franchement ce que vous voudriez que je vous envoyasse par mois ou par trimestre et franchement je vous dirai si je puis aller jusqu'à votre demande. Mais travaillez toujours, je vous prie, pour mon cahier de février, sur le prix de ce premier morceau, nous serons toujours d'accord.....

BAUDUS. »

Les émigrés ont tout à redouter de la France qui envoie des agents les poursuivre jusqu'à Hambourg, car, après Léonard Bourdon et Roberjot, vinrent Reinhard, puis Bourrienne, qui durent sévir contre les exaltés ultra-réactionnaires. Pour ce qui concerne Baudus, sa qualité de rédacteur en chef du *Spectateur du Nord* le fit inscrire après le 18 Fructidor sur la liste des journalistes condamnés à la déportation. Sa position était donc très précaire et l'obligeait à beaucoup de ménagements, il est vrai que la sympathie des émigrés, puis ensuite les secours que lui accordèrent les résidents étrangers lui furent une compensation légitime et bienvenue. Voici quelques détails sur les ennuis qu'il eut personnellement à supporter :

Baudus à Villers :

« Hambourg, 2 avril 98.

« ……… Cette précaution m'avait été commandée par la même prudence qui m'a fait absenter pendant quelques jours de Hambourg. Après une très longue et très pénible incertitude, les projets que l'on attribue au Ministre de la République contre moi se sont enfin débrouillés, et il a été reconnu qu'on en voulait non à l'ouvrier, mais seulement à l'ouvrage. Il a été présenté au Sénat une note contre mon ouvrage dans laquelle, après l'avoir qualifié comme vous pouvez le concevoir, on fait envisager sa publication et sa circulation à Hambourg comme une atteinte portée à la neutralité. J'ai eu à ce sujet une longue conférence avec l'un des syndics de cette ville, dont j'ai eu infiniment à me louer et nous sommes convenus d'un parti à prendre pour satisfaire la République : j'ignore si ses agents le trouveront satisfaisant, et vous sentez que je ne puis par lettre vous en faire part. Mais vous en soupçonnez quelque chose en voyant que mon journal ni mon coup d'œil ne portent plus la date d'Hambourg et en lisant le petit avis qui est à la tête ou à la fin du journal. Vous y verrez que ma résidence habituelle n'est plus ici et, ce que vous saviez déjà, que mon journal ne s'y imprime plus. Je me suis bien gardé d'annoncer le lieu où véritablement il s'imprime, car l'autorité y est encore moins disposée qu'ici à braver les menaces de la République. Tout ceci, Monsieur, n'a été définitivement arrangé que samedi matin, quoique la négociation durât depuis deux ou trois jours, et j'en ai été tellement occupé que j'ai pu à peine jeter un coup d'œil sur l'article que vous m'avez envoyé…….. »

« 1er mai 98.

« .... Depuis les inquiétudes dont je vous ai parlé, je n'en ai point éprouvé de nouvelles. Je continue d'habiter la Basse-Saxe et d'y composer mon journal. Ce qui me fâche un peu c'est que toutes les feuilles de Paris viennent d'annoncer que *le Ministre Roberjot*[1] *est parvenu à me faire expulser de Hambourg*, et qu'elles me nomment en toutes lettres, chose qui peut être très désagréable à ma famille...... »

« 28 avril 1800.

« Vous avez beau dire et l'on aura beau faire, vous êtes et resterez Français, on ne fera pas de vous un Allemand; votre dernière lettre me le prouve. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle m'a fait grand plaisir et que depuis le retour de mon billet je me crois beaucoup plus obligé envers vous[2]..... En attendant si vous avez

[1] Claude Roberjot, curé de Mâcon, né en 1763, fut en 1797 chargé d'occuper le poste de ministre plénipotentiaire auprès des villes hanséatiques, en remplacement de Charles-Frédéric Reinhard, envoyé en Toscane. Quoique moins à craindre que Léonard Bourdon, Roberjot se montra très dur pour les émigrés et exécuta avec rigueur les ordres de son gouvernement.

[2] Baudus ayant été gravement malade, Villers était venu à Hambourg et pendant près de deux mois avait assumé à lui seul la rédaction du *Spectateur du Nord*. Comme il avait du faire diverses dépenses, il comptait qu'elles lui seraient remboursées, mais Baudus se contenta de remercier chaudement son collaborateur. Villers, à ce moment même à court d'argent, et qui avait entendu parler à diverses reprises des bénéfices considérables que faisait Baudus avec le *Spectateur du Nord*, fut surpris de ne se voir rétribué qu'en louanges et il écrivit

besoin de 15 louis, avertissez-moi, car alors j'emprunterai.

« Je vous dois aujourd'hui de vous expliquer ce qui aura pu vous paraître extraordinaire dans ma situation, car, en effet, le *Spectateur du Nord* rend *quelque argent*, comme vous l'observez dans votre pénultième lettre. Je me donnerais ici une existence très douce et très agréable si je n'avais, en France, une femme, cinq enfants, une mère et une sœur ; tous ruinés par le fait de mon émigration. Tout a été confisqué, tout vendu ; toutes les propriétés étaient sur ma tête. On n'a pas rendu à ma mère de quoi se nourrir de pain noir. On n'a rien rendu à ma femme ni à mes enfants, qui n'ont eu d'autre ressource que ma belle-mère dont la fortune avait été réduite de moitié par la Révolution et dont trois autres gendres étaient dans la même situation que moi. Vous sentez quel but ont dû avoir mes épargnes, quelle a dû en être la destination ; j'ai toujours gardé par devers moi une cinquantaine de louis, soit pour parer à une maladie, soit pour avoir le temps de me retourner si mon journal venait à manquer. J'ai toujours eu par force une grande partie de cette somme entre les mains de F(auche) et il s'en faut bien qu'elle soit comme si elle était dans ma poche. Vous comprenez maintenant dans quelle gêne m'a mis une longue maladie ; j'ai été forcé de discontinuer mes petits envois en France et le temps seul, avec beaucoup d'économie, peut me remettre au courant...... Tout ceci est bien différent des trésors que me donne

une lettre un peu vive à Baudus. Un échange d'explications s'ensuivit et amena la réconciliation momentanée des deux collaborateurs un instant divisés par cette question d'intérêt.

Rivarol, disant à qui veut l'entendre, que j'ai 4000 louis dans une cassette, que l'Angleterre me paye, que la Russie me paye, que l'Autriche me paye, etc., etc. Les deux dernières ne payent, je crois, aucun écrivain, il en est autrement de la première, et je puis, sans vanité, croire qu'elle m'eût payé tout comme un autre si je l'eusse bien voulu. Il ne tiendrait même aujourd'hui qu'à moi d'aller remplacer Mallet-du-Pan qui se meurt. Mais ce qui convenait à un Genevois[1] ne peut convenir à un Français; vous l'êtes, je le dis encore, et vous saisissez facilement les motifs qui me font voir avec répugnance le parti de mettre ma plume à la solde de l'Angleterre........ B. »

« Ratisbonne, 22 décembre (1801).

« Il y a, mon cher ami, plus d'adresse que de bonne foi dans vos reproches, j'ai un souvenir très net que ma dernière lettre à vous adressée avec un certain ouvrage de Mme la duchesse de Giovanne que vous aviez réclamé est restée sans réponse, et Paris m'a si bien fait oublier que vous n'avez pas même songé à adresser un pauvre petit exemplaire de votre ouvrage[2] au *Spectateur du Nord*. J'avoue que j'ai été presque piqué de cet oubli. — Je n'ai pas été beaucoup plus content que vous de Paris et j'estime presque autant que vous l'Allemagne, mais j'ai une femme et des enfants en France, je ne puis donc

[1] Les Genevois n'étaient pas en odeur de sainteté à cette époque et dans plusieurs mémoires du temps on ne se fait aucun scrupule pour les accuser de toutes les fourberies et traîtrises imaginables.

[2] Essai sur la *Philosophie de Kant*.

préférer le pays où il y a le plus de liberté. Si j'avais été garçon, certainement je serais retourné à Hambourg, et j'y aurais continué le *Spectateur*, dont le produit net, malgré le désavantage des circonstances, suffirait à l'existence même agréable d'une seule personne. Mais j'ai besoin ou de trouver mieux que cela, ou d'aller m'exiler à la campagne, parti qui ne m'effraye que parce qu'il est moins favorable à l'éducation de mes enfants. En sortant de France, il y a quatre mois, j'avais l'intention d'aller enterrer moi-même le *Spectateur*....... au printemps, je pousserai jusqu'à Vienne, de là à Dresde, Leipzig, Gœttingue et Cassel, après quoi je repasse le Rhin, disant très probablement adieu à la bonne et hospitalière Allemagne..... Ce qui me déplaît à Paris c'est l'excès qui règne (?) dans toutes les opinions. On y est ennemi des idées moyennes et il n'y a pourtant de salut que là. Je n'aime pas plus l'exagération religieuse que l'exagération philosophique et il me semble qu'il y a un bon milieu à trouver entre les catholiques actuels de Paris et les philosophes [1] d'Eutin, permettez-moi ce dernier mot, ils sont par trop ennemis des idées religieuses et n'ont pas assez d'égard sous ce rapport aux premiers des besoins moraux des peuples......

B. »

« Francfort, 4 juin (1802).

« ...... Au moment où je me disposais à commencer ma tournée dans le midi de l'Allemagne, pour remonter ensuite vers Dresde et le Nord, j'ai été brusquement rap-

[1] Fr.-H. Jacobi et ses amis Reinhold, Baggesen, Stollberg, Kœppen, etc.

pelé dans notre patrie par l'événement le plus cruel pour moi, la mort de ma mère....

« ...... Dès que je serai débarrassé de ces tristes devoirs, je reprendrai mon voyage dans l'Empire. J'aime l'Allemagne et les Allemands et les Allemandes. J'ai été fort bien traité à Ratisbonne et je vois qu'il ne tient qu'aux Français d'être bien traités dans ce pays-ci.....

B. »

Lettre de Hugo[1] à Villers:

« Gœttingue, le 2 juin 1799.

« ...... Vous me permettez d'espérer que vous voudrez bien interrompre l'étude que vous faites depuis si longtemps du maître pour aider un peu votre condisciple. Je vous regarde comme mon frère aîné en Kant et je sympathise beaucoup plus avec vous qu'avec les frères du premier et du dernier lit. Je m'explique; à mes yeux c'est un grand mérite de joindre à la philosophie encore d'autres connaissances et je trouve que ceux qui n'étudient que la philosophie ne l'en savent pas mieux. Bien des

[1] Il s'agit ici de Gustave Hugo, né le 23 novembre 1764 dans le duché de Bade, à Lörrach, et depuis 1788 professeur de droit à Göttingue, où il mourut le 15 décembre 1844. C'est vers l'âge de 14 à 15 ans qu'il vécut dans l'intimité de plusieurs Français et se prit d'une grande admiration pour la littérature et la pensée françaises qui ne lui furent désormais plus étrangères. Il s'occupa de philosophie souvent plus que de droit. S'il s'intéressa peu au fameux mouvement de la sturm und drang période de la littérature allemande, il prit en revanche une part très active au mouvement philosophique issu des travaux de Kant. Il fut toute sa vie un kantien ardent, son ami Fries disait de lui, plus tard : « Il est kantien d'une manière plus conséquente que Kant lui-même. » cf. Allgemeine deutsche Biographie, volume XIII, p. 321 et suivantes.

gens ne sont pas de cet avis, on me reproche d'étudier le droit romain et vous sentez que je dois être bien aise de citer un kantien, officier d'artillerie et versé dans tous les genres de littérature que ces exclusifs ignorent tout autant que le droit romain......

« Imaginez qu'après une leçon, très claire — pour moi — sur le temps et l'espace que j'ai donnée à MM. Rochechouard [1] et d'Artaud [2] sur le boulevard, ils se sont mis à en faire l'application aux pauvres demoiselles Meister et à examiner gravement si c'était l'espace ou le temps qu'on trouverait dans ces objets ou qu'il faudrait y apporter [3].

« Permettez-moi donc que je m'adresse immédiatement à vous pour vous dire combien j'admire votre

[1] Il s'agit probablement de Victor de Rochechouard, marquis de Mortemart, né à Dieppe en 1781, élevé en Allemagne et qui revint à Paris en 1799 pour y épouser une demoiselle Montmorency.

[2] Franz-S. Artaud, professeur, mort en 1837.

[3] Villers devait s'attendre à voir Kant et sa doctrine tournés en ridicule; son ami Collignon lui mandait, non sans dépit, le 27 ventôse, an IX (18 mars 1801) : « .... J'ai fait part au nez retroussé et à ma chère commère de votre lettre et j'ai tâché d'être un prédicant de votre nouvelle doctrine, mais cela ne prend pas, il faut une autre bouche que la mienne et, quelque exercée que soit la vôtre, je doute encore que vous fassiez de sitôt des prosélytes de ces charmantes mécréantes...... Je vous vois à votre arrivée pestant contre ces incrédules, vous échauffant à leur prouver vos nouvelles maximes et elles vous répondent tranquillement : *laisse-moi rire*. Ma foi, malgré que je sois pour ainsi dire votre sectateur et malgré le sérieux d'une controverse aussi abstraite, je ne puis tenir, ni vous non plus, au plaisant de cette réponse, et Kant, pour cette fois, cède le pas à Momus. » Collignon passait cependant pour l'homme de Metz possédant le mieux son Kant et il se préparait à éditer l'ouvrage de Villers.

courage de traduire la *Critique* à une nation aussi peu métaphysicienne que le sont les Français d'aujourd'hui, combien je fais de vœux pour votre succès complet, mais combien aussi je crains et pour vous et pour notre philosophie..... A votre place, je ne risquerais la traduction d'un livre trop gros, trop abstrait et trop rempli de termes techniques pour les Allemands mêmes, que dans quelques années et après avoir excité et nourri la curiosité par l'annonce des paradoxes de Kant présentés d'une manière aussi piquante qu'il me serait possible. Pourquoi, par exemple, ne pas profiter de l'aversion que les lecteurs français ont à présent contre tout ce qui a l'air de métaphysique et de théologie, et au contraire la tolérance qu'on accorde à la morale et à la physique? Pourquoi ne pas présenter mon docteur allemand — vous savez quelle idée ce nom présente à vos compatriotes — marchant sur les traces de Platon, de David Hume, de J.-J. (Rousseau) et de Newton et les surpassant? Ce n'est pas des citations que je vous demande, les noms suffisent pour faire passer le nom de Kant à leur faveur, et le résumé, si vous voulez, le plus incomplet de leurs opinions pour y lier celles que nous adoptons en métaphysique. Vous le pouvez en bonne conscience dès qu'il ne s'agit que de la spéculation qui veut décider ce que nous ne pouvons savoir, ce dont même nous n'avons aucun besoin. Renvoyez toutes les discussions sur la liberté, sur l'âme et sur l'existence de Dieu aux diables de Milton.

« Ce qu'il y a de sûr c'est la morale dont la partie générale reste toujours la même, quelque différence que la religion, le climat et les mœurs apportent au détail. Partout on est persuadé qu'on devrait faire son devoir, indé-

pendamment de l'avantage qu'on en retire ou des sacrifices que cela peut coûter. L'on croit, après cela, que son devoir est de tuer son père ou de faire immoler son enfant. Il ne s'agit ici que de l'idée générale du devoir que tous admettent et que le sens commun ne confond jamais avec celle de l'avantage. Et c'est de l'idée de devoir que découle tout ce que nous avons besoin d'adopter des idées religieuses. Je sais bien que vous nous avez promis un grand aperçu sur la philosophie pratique de Kant, mais la liaison de cette partie et de la partie spéculative me paraît mériter qu'on y revienne sans cesse, surtout pour des Français.

« D'un autre côté, je n'ai rien trouvé dans votre premier aperçu des principes de la raison pure (Grundsätze des r. V.) dont cependant je crois qu'on peut faire entrevoir les applications les plus frappantes, par exemple : l'attraction que Kant a prouvé être une loi générale de la matière. Je ne sais si M. d'Artaud vous a dit que vous n'aviez fait aucun usage de la métaphysique de la physique (Mct. Anfangs gr. der Naturwissenschaft) et que je m'en étonnais quoique je sache fort bien que ce n'est pas par là que Kant a commencé. Il est permis de changer l'ordre des découvertes, de mettre à la tête celles que le public apprécie le plus tôt et de ne donner les preuves qu'après.

« Surtout, si vous m'en croyez, épargnez à vos lecteurs français tout ce que vous pouvez de termes techniques. Kant a écrit pour des Allemands et cependant il en a encore trop employé. Mais vos Français concevront bien plus vite que l'espace et le temps sont des ingrédients de toutes nos sensations et par conséquent de tous les objets que nous pouvons connaître ; qu'ils ne s'accoutument

qu'à (sic) l'*esthétique transcendantale.* Je voudrais que vous vous leur enseignassiez la philosophie la plus abstraite et que vous ne les avertissiez qu'après que c'est de la métaphysique que vous leur avez enseignée..... »

Ce ne sont pas les seuls conseils que reçut Villers, Baudus après Rivarol et Fontanes, Collignon et d'autres émigrés tous lui recommandaient d'être bref, clair, quelques-uns même disent « amusant »; ces lettres contribuèrent à exaspérer la susceptibilité de Villers et à l'inciter à prendre une allure trop combative pour ne pas dire provocante.

Voici une lettre d'un émigré, Morlet, qui contient sur les Français et les Allemands des jugements intéressants :

« Holzminden-sur-le-Weser, 1er mars 1802 :

« Je ne vous ai point perdu de vue, mon cher Villers, quoique depuis votre départ de Lubeck je n'aie point reçu de vos nouvelles directement. Je lis tous les bons journaux allemands qui m'ont parlé de vous; le *Berliner Monatschrift* a fait de vous et de vos ouvrages un grand éloge, mais dans le *Mercure allemand*[1], j'ai lu avec grand plaisir une analyse de vos œuvres par un savant d'Iéna qui paraît bien être de vos amis. La *Gazette de Hambourg* m'a appris que votre traduction de Kant avait fait grand bruit en France et que le Premier Consul vous en avait fait demander un extrait. J'imagine, mon cher ami, que quelque mérite qu'ait la philosophie de Kant, ce n'est point un ouvrage qui puisse plaire géné-

[1] Mai 1801.

ralement en France; il faut une grande maturité d'esprit pour le goûter; à ces têtes frivoles, il ne faut qu'amuser et intéresser, la raison est selon eux l'ennemie implacable du plaisir, ils vivent au jour la journée : des jolies bagatelles, romans et spectacles, voilà ce qui leur convient.

« Je lis beaucoup de livres allemands et presque tous les journaux; il me semble que l'Allemagne est encore bien reculée quant aux romans et comédies. Auguste La Fontaine[1] est le seul qui écrive des romans passables, et encore il arrive souvent qu'un canevas intéressant est noyé dans des détails ennuyeux et des épisodes insipides; quant aux comédies, je ne connais de passables que celles de Kotzebue et celles d'Iffland. Je crois que les œuvres de Wieland mériteraient la traduction et vous devriez rendre ce service à la France; surtout Agathon[2], Agathodemon et Aristippe.

« Un grand malheur de la littérature allemande est que les ouvrages se vendent à la feuille, de sorte que l'intérêt de l'auteur est d'être prolixe, il prolonge son sujet le plus qu'il peut.

« ...... Il y a longtemps que tous mes compatriotes sont partis, les derniers étaient Malet et du Four; le premier

[1] 1758-1831, d'une famille protestante française émigrée en Allemagne au temps de la Révocation de l'Edit de Nantes.

[2] *Agathon*, roman de Wieland, paru en 1766-1767. Morlet semble peu au courant de la littérature française. *Agathon* a déjà été traduit en 1768, en partie du moins, il le fut plusieurs fois depuis. Voir Süpfle : Geschichte des deutschen Kultureinflusses auf Frankreich II, chap. III.

Agathodemon, paru en 1799, n'a pas été traduit.

Aristippe, paru en 1800-1802. Cet ouvrage a été traduit dès 1802 par Henri Coiffier, Paris, an X.

a bien voulu se charger de la conduite de mon fils...... *Das merkwürdigste Jahr meines Lebens*[1], de Kotzbue, serait lu avec avidité en France, s'il n'est pas encore traduit, vous devriez bien rendre ce service à votre ancienne patrie. J'ai lu avec bien du plaisir un essai de votre muse allemande en l'honneur de M. Schlötzer, j'ai lu aussi dans le *Genius, Gemeinschaftliches Princip der theoretischen und praktischen Philosophie* an Herren Charles Villers. Je regrette bien de ne pas savoir assez d'allemand pour le comprendre. »

« *Aux citoyens composant la classe de philosophie de l'Institut national de France*[2].

« Une lumière nouvelle éclaire l'Allemagne depuis plusieurs années. La différence de langage empêchait ma patrie d'en jouir, j'ai tenté de faire disparaître cet obstacle; j'ai traduit en français l'ouvrage le plus important peut-être que jamais ait produit l'esprit des hommes; et

[1] Cet ouvrage paru en 2 volumes en 1801, a été traduit l'année suivante sous ce titre : « Kotzebuë (A. de) L'année la plus remarquable de ma vie; suivie d'une réfutation des mémoires secrets sur la Russie. Trad. de l'allemand. Buisson, 2 vol. in-8°, orné de 2 portraits. » Ni Süpfle, dans son ouvrage Geschichte des deutschen Cultureinflusses auf Frankreich, ni V. Rossel, dans son « Histoire des relations littéraires entre la France et l'Allemagne », ne parlent de la traduction française de cet ouvrage.

[2] Ce projet de lettre date certainement de 1798 lorsque Villers traduisit pour le *Spectateur du Nord* : *Idée de ce que pourrait être une histoire universelle dans les vues d'un citoyen du monde*, de E. Kant. Il aurait voulu en envoyer quelques exemplaires aux membres de l'Institut, la malveillance de l'éditeur du *Spectateur du Nord*, qui refusa un tirage à

je jette maintenant les yeux sur la France pour savoir où le déposer. C'est vous que je rencontre d'abord, CITOYENS ; c'est à vous que je dois remettre ce précieux dépôt ; c'est à vous que j'en dois l'hommage. Etrangère à toutes les vaines opinions des hommes, à leurs querelles, à leurs fureurs de parti, dont tôt ou tard il ne reste plus de traces, l'immortelle Philosophie que je révère et que vous cultivez ne laisse entre nous aucune barrière. Tous les hommes qui pensent ne forment qu'un seul Etat sur la terre. Membres, j'ose le croire, de cette noble république dont la raison est la législatrice, je me fais un devoir, CITOYENS, d'y reconnaître votre magistrature, que l'Europe entière reconnaîtra sans doute avec moi. »

M. de Chateaubriand à Villers :

« Mardi.

« Je remercie M. de Villers du présent qu'il veut bien me faire, j'espère qu'il reviendra dans le pays et que nous causerons encore sur un sujet qui doit tenir au cœur de tout honnête homme. Je souhaite un heureux voyage à M. de V. et le prie d'agréer mes très humbles salutations. »

Cette lettre doit dater de 1801. Il est probable que Villers rencontra Chateaubriand et lui remit un exemplaire de son *Kant*. Comme le 28 juin Villers était déjà dans le département de la Moselle il est probable que ce billet a été écrit les premiers jours de juin.

part de ces quelques feuilles, empêcha Villers de mettre ce projet à exécution. On voit cependant par là que lorsqu'il dédia son livre sur *Kant*, paru en 1801, à l'Institut national, Villers reprenait simplement une idée ancienne, à laquelle il tenait et dont il attendait beaucoup.

Lettre de Suard[1] à Villers :

Paris, 1er brumaire (24 octobre 1803).

« Vous ne devez pas douter, Monsieur, du plaisir bien sincère que nous aurons, ma femme et moi, à vous revoir dans notre capitale.

« ...... Vous trouverez ici un intérêt suffisant pour vous y fixer ou du moins vous y retenir longtemps.....

« J'ai lu avec beaucoup de plaisir l'exhortation de très bon goût que vous adressez à nos jeunes militaires[2] et c'est un succès qui a dû vous flatter que de voir en passant dans le Hanovre que votre exhortation avait déjà produit des fruits. Je l'ai remise au rédacteur du *Publiciste* en le priant d'en donner promptement un extrait.

« ..... Vous devez être actuellement en pleine jouissance d'une visite qui vous sera très agréable, mais qui nous coûte bien des regrets. Il vous suffira d'avoir causé une heure avec l'objet de nos regrets[3] pour nous pardonner de vous envier votre jouissance. Dites-lui, je vous en prie, combien tout ce qui habite sous notre toit est tristement occupé d'une persécution si peu méritée. Nous n'avons d'ailleurs rien à lui apprendre..... »

[1] Suard (J.-B. Antoine), né à Besançon en 1734, mort en 1817. Villers était en octobre 1803 à Metz.

[2] Appel aux officiers de l'armée de Hanovre 20 juin 1803.

[3] Mme de Staël, chassée de France et se rendant en Allemagne, était alors à Metz.

Lettre de Cuvier à Villers :

« Jardin des Plantes de Paris,
le 29 messidor 10 (18 juillet 1802).

« Mon cher et aimable confrère,

« Votre demande me fait le plus grand plaisir, d'abord par l'utilité dont elle sera, ensuite par la satisfaction qu'elle me procurera de vous prouver tout mon attachement. La seule difficulté que j'y vois, c'est que les places ne me semblent pas proportionnées par le traitement, à ce que vous pourriez attendre ; il est vrai qu'on n'en a pas encore fixé le taux, mais comme on doit les prendre sur le produit des pensions payées pour les élèves, soit par le gouvernement, soit par les parents, il peut se faire qu'ils soient assez mesquins dans les commencements. Je pense bien que vous ne devez avoir besoin d'aucun appui, cependant, comme dans ce pays-ci il faut toujours employer vingt moyens, vu que c'est souvent celui dont on attendait le moins qui réussit, je ne vous conseillerai point de négliger ceux qui sont à votre disposition. Si mes confrères sont déjà prévenus par différents côtés, ce que Delombre et moi nous pourrons ajouter n'en aura qu'un effet plus sûr. Ecrivez donc aux personnes qui sont dans le cas de parler pour vous. Vous en avez tout le temps, car nous serons encore plus d'un mois à prendre nos arrangements préparatoires tels que la détermination des lieux, etc. Dans tous les cas, comptez sur moi comme sur vous-même [1].

[1] En l'an IX et X on réorganisa en France l'instruction publique secondaire. On ne voulait plus des Ecoles centrales,

« La question de la Réformation [1] n'est accompagnée d'aucune explication ultérieure. C'est aux concurrents à l'expliquer comme ils voudront. Je désire très fort que vous vous en occupiez. On ne peut en espérer une bonne solution que de l'Allemagne et il n'y a en Allemagne que vous qui puissiez en donner une solution bien écrite, ce qui est nécessaire au succès.

« Votre lettre sur Gall est charmante, elle a diverti tous

Filles de la Convention, on était alors en pleine réaction contre les hommes et les choses de la Révolution, aussi Chaptal, ministre de l'intérieur et Fourcroy, directeur général de l'Instruction publique, présentent-ils des projets de réforme qui furent discutés par le Conseil d'Etat, remaniés par le Premier Consul, mécontent, et enfin soumis au Tribunat et au Corps législatif et accepté par eux le 11 floréal an 10 (1er mai 1802). La pièce maîtresse de ce nouveau système était le lycée. Créés en nombres restreints les lycées dépendaient du pouvoir central, tous leurs fonctionnaires devaient être nommés par le Premier Consul. (Voir Liard : *L'Enseignement supérieur en France 1789-1893*, Livre III, chapitres I et II.) Il semble que Villers ait désiré obtenir un poste en France dans cette nouvelle organisation de l'instruction. Il aimait l'enseignement et s'intéressait à toutes les questions qui s'y rattachent. Plus tard, en 1812, il tentera d'obtenir la place de Recteur de l'Académie qu'on a l'intention de fonder à Brême. (Voir L. Wittmer, op. cit. p. 426-427.)

Un arrêté du 22 prairial (14 juin 1802) déterminait ainsi quels seraient les membres de la commission chargés de la présentation des candidats au poste que désirait Villers : Insp. génér. Delombre, Dessaux, Noël ; commis: Coulomb, Cuvier, Villard, Fourcroy, conseiller d'Etat chargé de l'Instr. publ. (Note manuscrite de Villers au dos de la lettre de Cuvier.)

[1] L'Institut donnait ce sujet de concours : « Quelle a été l'influence de la Réformation de Luther sur la situation politique des différents Etats de l'Europe et sur le progrès des lumières. » Cf. L. Wittmer, op. cit. chap. V et la 5e édition par Mæder de l'*Essai sur la Réformation* de Villers, préface p. 20-28.

nos amis; la transformation de *Moizeon* (?) en coquetiers les a surtout fait rire aux éclats; mais vous m'avez associé là à votre escarmouche contre nos philosophes et nos journalistes et je meurs de peur d'y recevoir quelque taloche par contre-coup. Il est vrai que j'ai écrit à Gall, il y a longtemps et je ne sais plus trop quoi, mais il ne m'a pas répondu; il faut pourtant bien qu'il ait reçu ma lettre, puisque vous dites qu'on la cite, au reste il me semble me rappeler qu'elle était assez insignifiante.

« L'excès de mes occupations m'a empêché jusqu'ici de mettre la dernière main à l'ouvrage que je destine à la société de Gœttingue; vous êtes en vérité le seul de mes amis d'Allemagne à qui je trouve le temps d'écrire; ceux qui vous connaissent ne s'étonneront pas de la préférence...... »

Lettre de G.-D. Arnold [1] à Villers (à Lubeck) :

« Gœttingue, le 28 déc. 1802.

« ...... J'ai trouvé en rentrant chez moi qu'on pouvait aisément s'attacher à un endroit autre que notre lieu natal. J'étais si content de revoir cette paisible petite ville, qu'avec raison je puis regarder comme une seconde patrie puisque je lui dois une partie de ce qui est plus précieux que la vie même, des lumières et le perfection-

[1] Georges-Daniel Arnold, né le 18 février 1780 à Strasbourg, y est mort le 18 février 1829. En septembre 1801 il vint à Göttingue et y passa deux ans à étudier le droit. En 1808 il fut nommé professeur de droit civil à Coblentz, et en 1809 professeur d'histoire à l'université de Strasbourg.

Consulter : *Allgemeine Deutsche Biographie*, vol. I, p. 586 et la 2[me] édition de la pièce d'Arnold : *Pfingstmontag*, Strasbourg 1850, qui contient le récit de sa vie.

nement de mes facultés intellectuelles. Il me serait impossible de vous dire combien je suis satisfait de la vie que je mène depuis que je suis en Allemagne. Pour la première fois dans ma vie, j'ai pu poursuivre sans interruption mes vues et le but que je me suis proposé. Jouissant de la plus grande indépendance politique imaginable et de tous les avantages d'un habitant d'un Etat bien organisé, j'y goûte cette tranquillité et ce calme d'esprit si propices aux études et qui forment la première base de toute espèce de bonheur. Aussi suis-je bien peiné quand je songe qu'il me faudra bientôt changer ce séjour contre un autre qui en sera peut-être exactement l'inverse.

« Je tâche maintenant de tirer tout le parti possible de ce dernier semestre que je passe à l'Université. Outre le droit romain, je dois sous peu me livrer à l'étude du droit prussien, et en rentrant en France, j'aurai soin ainsi que vous m'en avez donné le conseil [1], de prendre avec moi un code de ce droit. Peut-être sera-t-il possible de glisser par là à nos Numas français quelques idées qui jusqu'ici, malgré la force de leurs têtes, leur manquaient...... Je viens de lire dans les gazettes le plan des lycées que le gouvernement va établir dans les premiè-

[1] C'est là une idée chère à Villers, voir sa lettre du 1er octobre 1802 à Mme de Staël, Isler : *Briefe an Ch. de Villers*, 274, et L. Wittmer, opt. cit. 165. Déjà en 1798 Villers annonçant la publication prochaine d'une traduction de l'*Histoire de la Révolution du Danemark*, rappelait les principes qu'il avait défendus dans son ouvrage *De la liberté*, et opposait à la plus « vexatoire des tyrannies » — c'est ainsi qu'il désignait les actes du Directoire — le gouvernement « le plus paternel et le plus modéré de tous » dont jouit le Danemark bien que ce pays soit gouverné par un roi au pouvoir absolu.

res villes de la France. On s'est donné là beaucoup de peine pour imaginer quelque chose de fort important et dont l'Etat retirera très peu d'avantages en rapport des sacrifices qu'il va faire pour ces établissements. A quoi bon cet esprit et cette discipline militaire. Il me semble même que déjà l'idée de mettre les jeunes gens ensemble dans un collège est mauvaise. On sait que c'est là le vice radical qui empêche les universités anglaises de prospérer, d'ailleurs la corruption des mœurs s'introduit aisément parmi tant de jeunes gens enfermés dans une même enceinte, et il est à craindre que le bon chapelain attaché à la maison ne pourra, malgré tous ses soins, y mettre ordre. Mais on a voulu éviter tout ce qui pourrait ressembler, même de loin, aux établissements et au genre d'instruction des Allemands et on a préféré de garder les anciens préjugés que d'imiter. Ne serait-il donc pas possible de faire goûter aux hommes que le gouvernement a mis à la tête des affaires qui concernent l'instruction publique un plan basé sur de meilleurs principes? J'ai déjà pensé que si vous vous mettiez à écrire quelque chose là-dessus, cela ferait certainement impression et rendrait ces Messieurs attentifs aux divers défauts de leurs projets sur l'instruction publique, car il faut enfin que la cause de la vérité triomphe et que tout ce qui est faux et erroné soit mis dans son vrai jour[1]. »

[1] Villers avait à ce moment d'autres travaux en préparation, d'autre part il ne s'était pas encore occupé sérieusement des questions touchant à l'instruction publique, ce n'est qu'en 1808, quand le système français menacera l'organisation et la vie même des établissements d'instruction supérieure de l'Allemagne que Villers entrera en lice.

Lettre de G.-D. Arnold à Villers (à Lubeck) :

« Gœttingue, 23 juillet 1803.

« C'est avec un plaisir et un intérêt bien vif que j'ai reçu et lu votre *appel aux officiers de l'armée française en Hanovre*[1]..... pièce qui respire autant que votre adresse le désir ardent de propager le bien partout où la chose est possible et de rapprocher l'esprit de deux nations que toute force d'un concours total de circonstances a mis depuis longtemps dans les rapports les plus étroits. C'est bien l'échange mutuel des lumières et des bonnes qualités qui seul pourra faire retirer à ces deux peuples de leur position topographique des avantages plus réels encore que ceux qui dérivent de la science militaire et du droit du plus fort. Vous pouvez vous dire d'avoir dirigé vos efforts vers un but bien grand et si l'apparence pourrait ne point vous offrir tous les résultats que vous êtes en droit d'attendre, il me semble que déjà la satisfaction intérieure, suite de la profonde conviction d'avoir fait son possible, peut vous tenir lieu de la plus grande récompense.....

« J'ai été touché en voyant que vous avez pu mettre à côté du nom de chaque ville de ce pays celui d'un ou plusieurs savants de réputation. Sans doute nos officiers profiteront de toutes ces occasions que vous leur indiquez. Ils auraient bien de la peine à en trouver de pareilles dans la plus grande partie des garnisons de France...... Je puis vous assurer que je quitte ce pays avec bien des regrets...... Je puis me dire que j'ai tout

[1] Lubeck, 20 juin 1803 (Messidor an XI).

fait ici pour rendre mes études complètes et pour former de mes connaissances un ensemble dans lequel se trouvât compris l'essentiel de la plupart des branches du savoir humain. Mais tout cela ne me servira peut-être à rien dans un pays où l'on a une manière de voir aussi différente et où l'on exige d'un jeune homme des choses infiniment moins essentielles et qui me manquent précisément. J'aurai souvent lieu de penser à l'Allemagne et de comparer, je me félicite de trouver en vous un ami dont je suis sûr d'avance d'être compris et qui prendra part à tous les regrets qui découlent de cette source. »

Lettre de Villers au Citoyen Biot[1] :

« Dans un ouvrage qui a eu le bonheur d'obtenir les suffrages de l'Institut, Monsieur, vous m'avez fourni une transition heureuse pour la section où j'avais à parler des progrès des lumières depuis le 16me siècle[2]. De qui

[1] Il s'agit de Jean-Baptiste Biot mathématicien, physicien et astronome français, né à Paris le 27 avril 1774, mort dans cette ville le 3 février 1862. Il fit de brillantes études, fut nommé, au sortir du Polytechnique professeur à l'Ecole centrale de Beauvais, se lia avec l'illustre Laplace, qui le prit en amitié et obtint, à vingt-six ans, la chaire de physique mathématique au Collège de France. Correspondant de l'Institut dès le 25 mai 1800, il fut nommé membre de la section de mathématiques le 11 avril 1803. Quelques mois plus tard il publia son *Essai sur l'histoire générale des sciences pendant la Révolution* ouvrage où l'on retrouve le souffle philosophique et républicain qui l'anima toute sa vie et qui sera la cause de la sympathie très réelle qu'il éprouve pour Villers.

[2] En effet, Villers commence la deuxième section de la partie II de son *Essai* par une citation empruntée à un article de Biot, article par lequel ce jeune savant présentait au public le tome troisième des œuvres de son maître et ami Laplace. Voir *Essai sur la Réformation*, p. 174-175 de l'édition de 1851.

aurais-je pu emprunter un plus digne langage ayant à m'expliquer sur les sciences qui font la plus belle gloire de l'homme. Permettez que je vous fasse l'hommage d'un Essai sur les suites de la Réformation de Luther, n'y voyez que la double preuve et de la très haute estime que j'ai pour vous et du désir qui m'anime d'acquérir quelque titre à la vôtre. VILLERS. »

Réponse de Biot à Villers :

« Monsieur,

« Ne sachant pas votre adresse, j'ai tardé malgré moi à vous remercier du présent que vous m'avez fait. Si mon opinion pouvait être comptée pour quelque chose après le suffrage éclatant que vous avez reçu[1], j'oserais vous féliciter sur le but *humain* et vraiment philosophique de votre ouvrage et sur l'excellent esprit dans lequel il est composé, mais votre amitié m'a donné des raisons de me taire, que la justice et la reconnaissance me faisaient oublier.

« Agréez, Monsieur, mes remerciements et le désir que j'ai de mériter l'estime des personnes qui pensent comme vous. BIOT. »

Lettre de Pat. Maliosae à Villers :

« Paris, 16 janvier 1806.

« ...... Recevez mes vœux pour la paix de l'Empire[2] d'Occident et pour la liberté de la ville de Lubeck ; fas-

[1] L'ouvrage de Villers sur la *Réformation de Luther* venait d'être couronné par l'Institut.

[2] La paix vient en effet d'être signée à Presbourg, le 26 décembre 1805; et ce début de l'an 1806 est la plus belle époque

sent les dieux que le sang ne coule plus et que la pluie cesse de tomber, car nous sommes ici dans les crottes et les *Te Deum* jusqu'au cou; malgré que le paiement de nos rentes viagères soit reculé de six mois, nous faisons chorus en ajoutant *hozanna*, et plusieurs ajoutent de plus ces mots du prophète Osée : *O Israël que tu es heureuse quand ton roi est de race illustre.* Vous aurez certainement appris la déconvenue de votre confrère Jérôme de la Lande[1] (*sic*) à qui l'Empereur a fait défendre de ne rien faire imprimer à l'avenir..... »[2].

pour l'empire. Il marque l'abaissement complet de l'Autriche, la réorganisation des finances par Mollien, la création de l'Université impériale, l'adoption du Code de procédure civile, des entreprises de travaux d'art ou d'utilité publique. Eugène de Beauharnais épouse la princesse de Bavière, Joseph Bonaparte est créé roi de Naples, Murat, Berthier, Talleyrand, Bernadotte, Lebrun reçoivent des titres et des terres, jamais situation plus brillante et plus assurée ne s'est vue.

[1] Joseph-Jérôme Lefrançais de Lalande 1732-1807. Il était devenu sur la fin de ses jours très excentrique. Un désir irrésistible de faire parler de lui le poussait à toutes sortes de folies. L'Empereur écrit une lettre au Ministre de l'intérieur au sujet des œuvres de Lalandes, « membre de l'Institut, célèbre par ses connaissances, mais tombé aujourd'hui dans l'enfance... professant hautement l'athéisme principe destructeur de toute organisation sociale... », et, par le Président de sa section, il le fait tancer vertement devant ses collègues de l'Institut et lui interdit de rien publier à l'avenir. Comme Lalande s'entête à imprimer des opuscules, on en arrête la mise en vente et force de loi reste à la censure.

Welschinger : *La censure sous le premier empire*, p. 23 et 24.

[2] Il semble donc que bien qu'à ce moment le conflit entre le pape et l'empereur aille en s'aggravant on tienne toutefois à maintenir les formes religieuses rétablies à grand fracas cinq années auparavant.

Charles de Villers à Suard :

« Lubeck, 22 novembre 1806.

« La voix de la renommée, Monsieur, vous aura porté le récit des maux qu'a éprouvés une ville, que l'hospitalité et l'amitié ont rendue comme ma seconde patrie; une ville modeste et paisible qui a acquis bien malgré elle dans l'Europe la triste célébrité de l'infortune. — Un général prussien[1], coupé des restes de sa monarchie, poursuivi de défaites en défaites par une armée française, se jete (*sic*) dans une ville allemande, industrieuse et neutre, pour retarder sa propre reddition de 24 heures; et il en cause de gaieté de cœur la ruine entière. Voilà ce que dira l'histoire, en distribuant à qui de droit le triple lot de la gloire, de la honte et de la compassion. — M. de Blücher est bien coupable comme homme, et il n'a rien fait de grand comme militaire dans cette dernière journée. — Quant à moi, j'ai tâché de faire mon devoir. — Passager dans le navire, au moment de l'orage, j'ai saisi une rame et la manœuvre pour travailler au salut commun. — Heureusement pour la ville

[1] Gebhard-Leberecht von Blücher, prince de Wahlstadt, général prussien né à Rostock le 16 décembre 1742, mort en Silésie le 12 septembre 1819. En 1806 il avait, à la bataille d'Auerstædt, conduit la première charge sans succès (14 octobre). Après la capitulation du prince de Hohenlohe dont il avait couvert la retraite, il s'enfuit par le Mecklembourg et arriva devant Lubeck dont il viola la neutralité. Il fut du reste obligé de se rendre le 1[er] novembre, le prince de Ponte-Corvo l'ayant cerné.

et pour mes amis que le Maréchal *Bernadotte*[1] m'a comblé de bontés dès le premier moment.

« Je ne sais si vous aurez traduit dans votre *Publiciste*, le *Rapport* officiel du général Blücher[2]. — Moi je l'ai traduit ici pour le Prince de *Ponte-Corvo*. — Et on l'a accompagné de *notes* que l'histoire ne pourra s'empêcher de recueillir. — Nous en avons fait imprimer quelques exemplaires, afin seulement d'en avoir plus vite des copies. — Le Prince m'a autorisé à vous en envoyer sur-le-champ, Monsieur, le premier exemplaire pour l'insérer, si vous le jugez à propos, dans le *Publiciste*. — Si vous trouviez la pièce trop longue ou que, par toute autre raison elle ne convînt pas au *Publiciste*, vous obligeriez le Prince de l'envoyer de suite au *Moniteur*.

« Je joins à cet envoi celui d'un *carton* que j'ai fait pour le dernier feuillet de mon petit morceau sur les *poètes érotiqnes* des deux nations. Déchirez donc, je vous en supplie, ce dernier feuillet[3] et le remplacez par le *carton*. — Un second exemplaire pour M. *Stapfer*[4].

« Mes respectueux hommages, je vous en supplie, à Mme Suard, et à deux ou trois autres dames, que

[1] Jean-Baptiste-Jules Bernadotte, maréchal de France, roi de Suède et de Norvège sous le nom de Charles XIV, né à Pau en 1764, mort à Stockholm le 8 mars 1844. Le 5 juin 1806, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus, Napoléon le dota de la principauté de Ponte-Corvo.

[2] Rapport daté du 11 novembre 1806.

[3] Voir L. Wittmer : *Charles de Villers*, p. 278-279.

[4] Philippe-Albert Stapfer. Savant et diplomate suisse 1796-1840.

je n'ai pas besoin de vous nommer. Conservez-moi vos précieuses bontés, et croyez à mon éternel dévouement.

« Je voudrais bien saluer de tout mon cœur mon ami *Hochet*[1]. VILLERS. »[2]

Lettre de Suard à Villers :

« Paris, 14 décembre 1806.

Les papiers publics nous avaient en effet occupés de vous, Monsieur, lorsque votre première lettre est venue redoubler notre intérêt et sur vous et sur vos respectables amis et sur la malheureuse ville que vous habitez depuis longtemps. Je n'ai pas été étonné de vous voir donner des preuves d'esprit, de courage et de patriotisme, mais j'ai été charmé que vous ayez eu l'occasion d'employer tout cela en faveur de l'humanité et de l'amitié. Il est doux de pouvoir faire quelque bien au milieu de tant de maux qu'on ne peut empêcher, il a été doux pour vous d'acquitter si bien la dette de l'hospitalité.

« ...... Je n'ai pu faire insérer dans le *Publiciste* rien de l'affaire de Lubeck[3], on l'avait déjà reçu ici et tous

[1] Ami de B. Constant, de Mme de Staël, et de Ch. de Villers.

[2] (Bibl. de Genève, collection Coindet). Manuscrits supp. 358, folio 132.

[3] *Le Moniteur* dans son n° 321, du lundi 17 novembre 1806, parla pour la première fois des événements survenus à Lubeck (voir : rubrique Allemagne, la correspondance datée de Hambourg, le 7 novembre). Le 28e *Bulletin de la Grande armée* où sont relatés les événements de Lubeck parut dans le n° 322, p. 1391 ; le *Moniteur* du jour suivant contient une brève correspondance de Lubeck (10 novembre), puis à la

les journaux en avaient donné des extraits. J'ai envoyé, suivant votre désir, la pièce au *Moniteur*.

« J'ai fait imprimer dans le *Publiciste* la note que vous m'avez adressée avec votre seconde lettre, on l'a copiée dans le *Moniteur* et ailleurs...... Elle (Mme Suard) a reçu une lettre de ce pauvre baron de Ramstor qui, dans ses malheurs, n'a pas les mêmes consolations que vous. Il parle de vous avec un grand intérêt et dit : *Je lui pardonne à présent son enthousiasme pour Kant et pour Jean-Paul.*

« Ne viendrez-vous pas bientôt vous reposer un peu dans votre patrie des secousses que vous venez d'éprouver dans ces résidences du Nord où le calme ne paraît pas encore près de se rétablir, malgré la rapidité inouïe jusqu'ici avec laquelle notre invincible chef précipite ses victoires pour commander la paix; mais la nature

p. 1395 on peut lire les clauses de la *capitulation*, signée par Blücher le 7 novembre. Le nº 325 contient la proclamation affichée par ordre du Sénat de Lubeck le 4 novembre. Une soi-disant lettre d'un officier du corps d'armée de Blücher à un ami de Hambourg paraît dans le nº 328 du *Moniteur*; le nº 332 signale les secours en argent envoyés de Hambourg; le nº 340 annonce que le prince de Ponto-Corvo a quitté Lubeck le 22 novembre. Ce n'est que le nº 342 du lundi 8 décembre 1806 qui contient (copiée du *Publiciste*), la note que Villers avait envoyée à Suard; ou y déclarait que Lubeck ne faisait « nul commerce direct » avec l'Angleterre, que cette ville était un centre d'échange de tout premier ordre, entre la France et les pays du Nord, enfin, qu'il fallait garantir sa neutralité qui seule lui permettrait de jouer le rôle commercial qui jusqu'alors avait été le sien. Quant à la traduction par Villers du rapport de Blücher il ne parut ni dans le *Moniteur* ni dans les autres journaux et pour cause. On estimait, en haut lieu, qu'on avait trop parlé de Lubeck et l'on avait de bonnes raisons pour n'en plus rien dire.

quelquefois commande aussi au génie et au courage...... »

Ces conquêtes de la France en Europe amenèrent l'Empereur à proclamer contre sa dernière ennemie, l'Angleterre, le trop fameux Blocus continental. Nous citons, puisque nous touchons à ce sujet, une lettre de Œlsner [1] qui donne des renseignements intéressants sur la nature des relations entre les croisières anglaises et les pêcheurs français de la Manche.

Œlsner à Villers :

« Dieppe, 21 juillet 1811.

« L'intérêt que vous me témoignez est fait pour consoler de toutes les tribulations de la vie...... Votre charité, le plus compatissant des amis ne pouvait s'exercer sur un cœur plus sensible que le mien. On ne sait ce qu'on doit le plus chérir en vous, les qualités de votre âme ou les facultés de votre génie..... — La connaissance de M. Lemaître [2] me devient très utile. Il vous est

[1] Karl Engelbert Oelsner, né en Silésie, alla en France, dès le début de la Révolution et fut un temps enthousiasmé des idées jacobines, il se lia à Paris avec le comte Schlabrendorf et Karl Friedrich Reinhard, l'ami de Villers, il devint comme eux l'ami et le protégé de Siéyès et s'engoua à tel point des idées de l'Abbé qu'il publia plus tard une édition de ses écrits politiques. C'est sans doute à Paris, en 1801 que Villers fit la connaissance de Oelsner; ils se rencontrèrent plusieurs fois dès lors, Oelsner voyageant volontiers, assista entre autres avec Villers à la fête anniversaire de leur ami Reinhard à Cassel, le 2 octobre 1810. A la chute de l'empire Oelsner revint en Prusse et chercha un emploi dans la diplomatie. L. Assing a publié en 1865 ; *Briefwechsel Zwischen Varnhagen und Oelsner.*

[2] François-Joseph Lemaître, armateur à Dieppe, homme instruit, esprit large et protestant convaincu.

dévoué et m'a pris en affection. Ce digne homme est assez au courant de la littérature allemande, ce qui a lieu de surprendre de la part d'un armateur français...... Les Dieppois ne pensent ordinairement qu'à la pêche du maquereau. Tout leur bien-être en dépend. Hélas ! où commence l'Océan, là finit l'Empire des Gaules. Les pêcheurs français, depuis Dunkerke jusqu'au cap de Finistère, mourraient de faim si une ordonnance de Sa Majesté britannique, ordonnance qui a été affichée publiquement dans toutes les villes maritimes de la Manche, ne leur permettait pas de sortir jusqu'à trois lieues au large, licence à laquelle la générosité de la marine anglaise ajoute cinq ou six lieues de plus, aussi les filets français flottent tranquilles au milieu des croisières ennemies et cet acte d'humanité sauve de la misère une nombreuse population, très intéressante par son caractère, qui est aussi libéral que l'élément d'où elle tire sa subsistance. Les habitants des côtes bénissent l'Angleterre au mépris des faiseurs de Paris qui, en avalant les huîtres et les maquereaux de la Manche ne cessent de vomir des injures contre la providence qui les leur distribue. La conduite de la grande Bretagne à l'égard des pauvres pêcheurs de la grande Nation rappelle les traits de civilisation du XVIIIme siècle, physionomie dont les gouvernements du continent ont tout à fait dépouillé le XIXme. Dans la barbarie sans cesse croissante de celui-ci, le projet de passer en Amérique ne me tenterait pas, car vos observations concernant ce projet sont très justes et la perspective de vous voir vous établir à Paris prête de nouveaux charmes à l'Europe. Mais en vérité, je ne sais que devenir, que faire dans l'ancien hémisphère. N'avoir aucun champ d'activité profitable, courir de France en

Allemagne et d'Allemagne en France, cela lasse à la fin. On ne peut ni parler ni écrire sans s'exposer à des avanies; quelle existence!...... »

Lettre de Otto[1] à Villers :

« Munich, 2 messidor, an XII (21 juin 1804).

« ...... Vous m'avez fourni l'occasion de vous dire à vous-même que jamais ouvrage n'a fait sur moi une impression plus profonde et plus agréable, qu'il devrait faire époque dans un siècle où l'on a tant déraisonné sur ce qu'il y a de plus raisonnable au monde, l'influence de la religion sur les affections morales, le bonheur, la dignité et même la propreté des peuples, cette propreté qui semble être le symbole de la pureté de l'âme. Vous avez rassemblé dans un petit volume les matériaux d'une bibliothèque et j'applaudis du fond de mon cœur à l'intention que vous avez de leur donner un plus grand développement dans une histoire générale. Dès lors le métal brut des mines allemandes sera façonné par la main habile d'un artiste français et vous aurez rendu un double service à vos compatriotes.

« ..... Il se trouve tant d'analogie, Monsieur, entre votre façon de penser et la mienne que j'anticipe déjà le plaisir avec lequel je lirai tout ce que vos loisirs vous permettront de publier. De même que mon ancien ami

[1] Louis-Guillaume Otto, comte de Mosloy, né en 1754 dans le Grand duché de Bade, mort en 1817, diplomate français. Il fut secrétaire de l'ambassadeur de France à Munich puis envoyé aux Etats-Unis, à Berlin, à Londres et à Vienne, son talent éprouvé de négociateur et un rare désintéressement le mirent à même de rendre des services précieux à son pays.

Haffner[1], vous prouvez par votre exemple que la philosophie et la religion ne sont rien moins qu'incompatibles et que les déclamations actuelles contre la première sont aussi absurdes que l'étaient celles des écrivains du dernier siècle contre le Christianisme. De prétendus amis de la religion se sont avisés d'attaquer votre ouvrage; ils ont prouvé qu'ils sont incapables de vous entendre ; leur présomption est aussi inexcusable que leur mauvaise foi...... »

Lettre de l'évêque Grégoire[2] à Villers :

« (Paris) Mercredi 10 juillet.

« Le plaisir de vous répondre est troublé par l'idée que c'est une réponse à votre lettre de départ ; nous vous avons je ne vous dirai pas *vu* mais seulement *entrevu*......

« ...... Mes amis de Gœttingue annoncent de mes nouvelles par M. Tourreau. Soyez près de la Société royale et près d'eux tous l'interprète de ma tendre affection. Vous ne pouvez pas en dire trop sur ce sujet à MM. Heyne[3],

[1] Isaak Haffner, professeur de théologie, à Strasbourg.

[2] L'abbé Henri Grégoire 1750-1831, ancien évêque de Blois, député à l'Assemblée constituante et à la Convention nationale, sénateur et membre de l'Institut, républicain zélé, publia divers ouvrages où il réclamait l'égalité des diverses confessions religieuses, la liberté de l'homme et combattait l'esclavage sous toutes ses formes.

[3] Heyne (Christian Gottlob) 1729-1812. Il fut en 1803 nommé professeur à Gœttingue, son influence fut heureuse non seulement pour l'Université mais aussi pour la bibliothèque de Gœttingue. Son ami Heeren a publié sa biographie en 1813.

Maudlin (?) Plank[1], Eichhorn[2] Okarden (?), Blumenbach[3], Heeren[4], Martens[5], Theuss (?), Arthaud, Hugo et en général à cette réunion si respectable et si aimable de savants du premier ordre qui font de Gœttingue la capitale littéraire de l'Allemagne. Je ne puis penser à ce pays sans être ému d'estime et de reconnaissance. Si vous avez occasion de me rappeler au souvenir cher et respectable de M. Dohm[6], dites-lui que son souvenir est à jamais gravé dans mon cœur comme il l'est dans les annales de la bienfaisance...... »

Lachevardière[7] à Villers :

« Hambourg, 22 août 1806.

« Monsieur et cher compatriote,

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre morceau sur la différence qui existe entre la manière dont les poètes français et celle dont les poètes allemands traitent de

[1] G.-J. Planck, théologien et professeur.

[2] Eichhorn (J. Godefroi) 1752-1827, théologien et historien *ses Instroductions* à l'ancien et au nouveau testament sont célèbres ainsi que son *Histoire de la littérature*. Schulte a publié sa biographie en 1885.

[3] Blumenbach (Joh. Frédr.) 1752-1840., médecin, occupa à Gœttingue la chaire de sciences naturelles.

[4] Heeren (Arnold) 1760-1842, professeur d'histoire.

[5] Martens (Georg Friedrich von) 1756-1821, diplomate, professeur de droit à Gœttingue puis Conseiller du roi Jérôme et ministre du roi de Hanovre.

[6] Christian Wilhelm von Dohm, publiciste et diplomate allemand, 1751-1820.

[7] Auguste-Louis Lachevardière 1770-1828. Nommé en 1799 président de l'Administration départementale de la Seine, il s'opposa au coup d'Etat du 18 Brumaire ; il faillit être déporté,

l'amour[1]. Abstraction faite de ce qui a rapport à vos jugements sur notre littérature, et je comprends la poésie dans cette dénomination, ce que vous dites du sentiment de l'amour m'a extrêmement intéressé par la raison que je sens comme vous avez écrit, votre cœur semble avoir guidé votre plume. J'ai trouvé dans le morceau des beautés de l'ordre le plus élevé, entre autres cette idée sublime : « La poésie de Dieu est donc création, et son épopée c'est l'univers. » Parmi les poètes modernes qui ont traité de l'amour vous avez oublié Legouvé[2]; cependant l'auteur du poème du *Mérite des femmes* méritait au moins un mot. A la vérité, Legouvé n'est pas un érotique voluptueux comme vous prétendez que le sont tous les poètes français qui ont écrit sur l'amour, mais avant tout, la justice.

« Je crois qu'il ne serait pas difficile de prouver que les Français sont aussi riches que d'autres peuples dans le genre noble tel que l'ode. J.-B. Rousseau, Le Franc de Pompignan, avant eux Malherbe et Racan, depuis Le Brun-Pindare et plusieurs autres que l'on pourrait honorablement citer ont, sinon surpassé, du moins atteint les meilleurs modèles en ce genre.

« Vauvenargues, dont je n'ai pu encore que parcourir les œuvres, me semble avoir parlé de l'amour dans le même sens que vous, et nos poètes tragiques ne méri-

enfin il fut nommé en 1802 Consul de France à Hambourg puis, en 1806 à Dantzig. Disgracié en 1808 il vécut dès lors dans la retraite.

[1] Publié par Villers en 1807 dans le *Taschenbuch* de Reinhard.

[2] J.-B. Legouvé 1764-1812, auteur de tragédies pseudo-classiques. Il réussit mieux dans le genre didactique ; son poème sur le *Mérite des Femmes* publié en 1801 eut une grande vogue.

tent pas je crois des reproches sur cet objet, il suffit de les relire pour s'en assurer. Il est deux sensations en amour, celle de l'âme et celle des sens, les séparer est le dénaturer; cela est si vrai que deux vieillards de l'un et de l'autre sexe sont ridicules en amour. Pourquoi cela cependant? N'ont-ils pas une âme comme à vingt ans? C'est qu'en toute chose il faut un *but* et que celui de l'amour est à la fois la jouissance des plaisirs de l'âme et celle des plaisirs des sens.

Les meilleurs juges, les véritables *pairs* pour décider de cette question sont sans contredit les *femmes*, or, demandez aux femmes, même aux Allemandes, qui elles préfèrent de leurs compatriotes ou des nôtres; j'ose assurer que leur réponse nous sera favorable, et la raison en est simple, c'est qu'aucun peuple ne met autant de délicatesse et de sentiment, qui est indigène en France, de l'*honneur* dans ses *relations* avec les femmes, que les Français. Mais, me direz-vous, il s'agit des poètes! Eh bien! vous avez établi qu'ils étaient généralement les interprètes des sentiments et les peintres des mœurs de leur nation, je suis donc dans la question en prouvant que les goûts et les sentiments de notre nation diffèrent de ceux que vous leur avez prêtés.

« Dans les 13me, 14me et 15me et même dans le 16me siècle, nous, Français, aimions comme les *anges*; comme vos Allemands d'aujourd'hui, l'on vivait et mourait pour sa dame, sans en avoir souvent obtenu la plus légère faveur; alors l'amour était une affaire publique; aujourd'hui il est rendu au mystère et je le crois dans son vrai domaine[1]..... »

[1] Lachevardière n'a pas convaincu Villers. Voir L. Wittmer, op. cit. p. 333-338.

Lettre de Sieveking [1] à Villers (à Lübeck) :

« Gœttingue, le 6 août 1808.

« ...... C'est à vous que je dois la connaissance de vos compatriotes désardanapalisés par leur séjour en Allemagne ou par l'énergie d'études sérieuses.

« Plus je les ai connus plus j'ai appris à les estimer, mais plus aussi je me suis aperçu de la différence entre les arrière-pensées des deux nations à qui nous appartenions.

« C'est cette arrière-pensée, source et but à la fois de tout ce qu'on dit, difficile à saisir, plus difficile encore à exprimer, dont l'histoire et la langue d'une nation ne sont que les développements successifs ou simultanés.

« L'esprit allemand et l'esprit français, semblables à deux courbes qui souvent paraissent suivre la même direction, souvent s'approchent l'une de l'autre, souvent se croisent, peu différentes à l'œil moins scrutateur, ne montrent leur véritable inégalité qu'à celui qui, poursuivant leur nature, sait y trouver une loi constante à qui leur cours obéit.

[1] Il s'agit de Karl Sieveking (1787-1847) qui par sa mère, née Reimarus, était un neveu du fameux comte Charles Friedrich Reinhard, ministre de France auprès des Villes Hanséatiques puis auprès de Jérôme Bonaparte roi de Wesphalie. Le jeune Sieveking, qui étudiait le droit avait en 1807 quitté Heidelberg pour Gœttingue. Ses études terminées, il fit quelques voyages. Comme sous le régime de Davoust il ne pouvait obtenir une situation à Hambourg, son oncle Reinhard l'appela auprès de lui à Cassel et en fit son secrétaire particulier. Sieveking enseigna quelque temps à Gœttingue puis en 1820 devint Syndic à Hambourg, cf. W. Lang *Graf Reinhard* ; Bamberg, 1896 passim.

« Ayant saisi cette loi, nous sommes en état de nommer la cause pourquoi si rarement les deux nations se comprennent mutuellement et de déterminer tous les points où leurs pensées nécessairement doivent se toucher ou dévier entre elles.

« Vous paraissez vouloir comparer[1] l'esprit des Français à la parabole, direction commune à tout ce qui cherche la terre, qui quoique s'élevant insensiblement de l'axe sur laquelle *(sic)* elle repose s'en élève moins plus elle s'allonge, tandis que celui des Allemands ressemble à l'hyperbole qui, d'un mouvement moins terrestrien, s'éloignant toujours de l'astre qu'elle quitte au moment de sa naissance, paraît chercher une expression dont elle s'approche à l'infini en montant toujours quoique jamais elle ne puisse l'atteindre.

« Les mêmes forces attractives et génératives *(sic)* de mouvements se retrouvent dans l'une et dans l'autre de ces deux lignes, mais des lois distinctives gouvernent le changement successif de la proportion qu'elles tiennent ensemble. Celle qui paraît prépondérer dans l'une est devancée dans l'autre. Ce sont la matière et l'idée qui se disputent l'homme.

« Je vous vois sourire de cette comparaison géométrique que moi-même je crois un peu dure. Je me garderai bien de souscrire à tout ce qui dans votre ouvrage pourrait y ressembler. Vous pourriez, si je m'avisais de vous imiter dans vos louables efforts, me prier — comme ce mari qui prétendait avoir seul le privilège de battre sa femme — de ne pas me mêler d'affaires qui ne me regardent nullement.

[1] Sieveking venait de lire l'ouvrage de Villers sur les *Universités allemandes*.

« La pensée libre et dominante à travers tout ce qui l'environne, quel que soit le génie des mots dont elle est forcée de se servir, peut se montrer dans la même pureté à tout homme capable de l'entendre. Hemsterhuys et Pascal ont dit des choses dont Platon et Jacobi, quoique favorisés par une langue plus libre, n'auraient pas eu à rougir. — Souvent la langue désenchantée par ces hommes supérieurs paraît quitter même chez vous un état de langueur auquel elle n'est que trop accoutumée. La méditation la plus profonde se ressemble dans toutes les langues. Cependant la pensée fille d'un père inconnu, mais nourrie, élevée dans les bras maternels de la langue, peut avoir pour telle nation, pour telle époque une prédilection décidée. Plus cette langue est vivante, plus elle regorge de santé, mieux elle nourrit la pensée qui, à son tour, par une activité infatigable, enrichit sa mère.

« En comparant toute la masse d'idées dans les livres de votre nation à celle qui se trouve dans ceux de la nôtre, on voit qu'elles ont prises *(sic)* des formes très distinctes selon la nature de leur langue. Heureusement ou malheureusement peut-être, la nôtre pense pour nous, tandis qu'en laissant aller les rênes à la vôtre, vous n'arrivez qu'à des bouts rimés, des équivoques ou des calembours. J'ose dire qu'en général beaucoup de Français ont plus d'esprit que leur langue, tandis que peu d'Allemands en ont autant que la leur. Chez nous les mots sont des êtres vivants doués d'une force propagatrice, chez vous ce sont des pierres d'une régularité exacte et d'une politure rare. C'est de cette différence que la plus grande partie de ce qui sépare votre littérature de la nôtre, a pris son origine.

« Ecrire, chez vous, c'est faire une sorte de mosaïque, chez nous c'est peindre. La règle, le compas (qui sont les instruments dont vous pouvez vous servir) nous manquent. Nous n'avons que notre idée et les couleurs capables, par des alliances formées entre elles, d'une infinité de nuances.

« Chez vous il y a beaucoup à vaincre et le mérite est à proportion de la peine. Quoi qu'on en dise, l'assiduité dont on nous vante tant est plus générale en France qu'en Allemagne. Là où il faut une précision géométrique, de brillantes antithèses, une gaieté claire et luisante *(sic)*, rarement nous approchons de vous. Aussi ne peut-on pas nier qu'en un art admirable on a composé, de ces particules infiniment polies de la langue des tableaux entiers dont l'idée toujours présente à l'artiste peu s'en faut, malgré cette classique et lourde éternité, paraît doué de vie et de mouvement dans les agglomérations de vers ou de périodes.

« Peut-être les Allemands jusqu'à présent ont eu peu de peintres. Longtemps occupés à faire de la mosaïque avec des couleurs dont nous ignorions le véritable usage, pour imiter nos voisins, puis tout ce qui chez d'autres nations s'était conservé de vieux tableaux. Ceux qui ont eu le courage de consulter la nature sont en beaucoup plus petit nombre que nos gazettes littéraires veulent le faire croire et parce qu'il n'y avait aucun point de ralliement leurs efforts épars ont formé beaucoup d'imitations mais peu d'idées, comme le faisaient ces belles écoles d'Italie qui, de génération en génération, laissaient à une vigoureuse jeunesse ce qu'un long exercice avait amassé de règles utiles et de grandes vues. Aucun Raphaël chez nous n'est sorti de l'atelier du Pérugino.

« On a droit de se plaindre, car ceux qui en général parlent de nos universités ne sont pas nos peintres. Voilà, mon cher M. de Villers, une légère esquisse de quelques pensées que la première partie de votre livre (sur les universités) ont fait naître dans l'esprit d'un jeune homme[1] »

Bernadotte à Villers :

« Schlobitten, 10 mai 1807.

« J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez adressées. Je suis sensible à votre souvenir et à l'attachement que vous voulez bien me témoigner. J'ai reçu aussi les deux exemplaires de votre relation[2]; j'ai rempli votre désir pour l'un d'eux, et j'ai lu avec intérêt celui que vous m'aviez destiné; j'y ai reconnu toute la vivacité de vos pensées. Cet écrit fait honneur à votre âme et prouve l'affection que vous portez à une ville qui est pour vous une seconde patrie. Mais vous avez bien fait de ne pas rendre votre lettre trop publique, car vous avez traité le sujet en poète et en philosophe et vous savez que la philosophie ne s'accorde pas toujours avec le métier des armes. Quelques-uns de nos guerriers auraient pu se plaindre de votre sévérité, et malgré que vous ayez

[1] Si mal écrite que soit cette lettre, il nous a paru intéressant de la publier, elle fait voir comment certains Allemands appréciaient les mérites de leur littérature et de celle de leurs voisins de l'Est.

[2] *Lettre à Mme la comtesse Fanny de B(eauharnais)* 1807. Villers avait aussi ajouté un exemplaire de son *Combat de Lubeck le 6 novembre 1906*, imprimé en 1806 chez Bohn à Lubeck.

quitté l'épée pour monter au Parnasse, ils auraient exigé peut-être que leur ancien camarade conservât, même au service des muses, un peu de ce vieil esprit de corps.

« Pour moi je ne suis pas si exigeant, je connais votre honneur, et j'entre avec plaisir dans toutes vos idées. Je vois d'ailleurs que votre philosophie n'a pas été assez stoïque pour vous ôter tout sentiment de bienveillance envers le premier corps; vous rendez justice aux efforts que nous avons faits pour diminuer les calamités aussi inséparables de la guerre que la guerre l'est, malheureusement, de l'espèce humaine.

« Veuillez me rappeler au souvenir de Mme de Rothe *(sic)* et priez-la d'agréer mes hommages. Dites à nos hôtes que je leur souhaite une très longue paix et tout ce qui pourra leur faire oublier notre bruyante visite du 6 novembre. Recevez pour vous-même, Monsieur, l'assurance de mon estime, de mon attachement sincère *et de l'amitié que je vous ai vouée.* BERNADOTTE. »[1]

Koch [2] à Villers :

« Strasbourg, le 14 août 1808.

« ...... La troisième édition de l'*Influence de la Réformation de Luther* a été portée par vous à un haut degré de perfection..... Votre ouvrage est et restera *classique*; ce sera le manuel qu'on consultera toutes les fois qu'il

[1] Ce passage souligné est de l'écriture de Bernadotte.

[2] Christophe-Guillaume de Koch, né le 9 mai 1737 à Bouxwiller en Alsace, étudia à l'Université protestante de Strasbourg. Tout en se destinant au droit, il s'attacha plus particulièrement à l'histoire et aux sciences. Quoique protestant Koch se consacra surtout à l'étude du droit canonique. En 1762 il

s'agira de comparer l'état social actuel avec celui où l'Europe a gémi sous le joug de la hiérarchie romaine.

Le *Coup d'œil sur les Universités de l'Allemagne protestante* présente des idées lumineuses dont il est à souhaiter que le souverain auquel vous l'avez dédié puisse faire un meilleur usage qu'on n'a fait chez nous de l'ouvrage de M. Haffner [1]..... J'ai présenté dans le temps ce dernier ouvrage à l'Assemblée législative, mais je n'ai jamais pu faire entendre raison à nos Français, ni sur les avantages de la réunion des différentes branches de littérature en un seul et même établissement, ni sur la nécessité de la dotation des corps littéraires, ni sur celle de leur juridiction privilégiée que vous avez démontrée selon moi d'une manière tout à fait victorieuse.

fit un premier voyage à Paris. En 1771 nommé professeur à Strasbourg, il devint le chef de cette école diplomatique d'où sortirent tant d'hommes d'Etat. Il refusa un poste à Gœttingue en 1779, fut envoyé en 1789 à Paris par les Alsaciens protestants pour solliciter auprès du roi et de l'Assemblée constituante le maintien de leurs droits civils et religieux. Il réussit dans sa mission et fut député à la première Assemblée législative. Emprisonné par le parti des violents, le 9 thermidor le sauva de la guillotine. Nommé membre du Tribunat en 1802 il eut une grande part à l'organisation du culte protestant de la confession d'Augsbourg. Il mourut en 1813. — Consulter : *Biographie universelle* de Michaud, tome XXII et *Vie de Koch* par Schweighæuser fils. Strasbourg s. d.

[1] Isaak Haffner, pasteur et professeur de théologie à Strasbourg est né le 4 décembre 1751. L'ouvrage de Haffner auquel Koch fait allusion est sans doute celui-ci publié en 1803 sous ce titre : *Welche Hülfsquellen findet die Theologie ni den philologischen, historischen, philosophischen, litterarischen Wissenchaften* et dont la traduction française parut à Strasbourg en 1804. Haffner mourut en 1836 respecté de tous comme orateur et professeur. *Deutsche allgemeine Biographie*, vol.X, p. 319.

« La cause de l'Université de Gœttingue a été défendue par vous mieux que cette Université ne l'aurait pu faire.

« Le passage que vous avez cité, Monsieur, du discours de M. Dacier adressé à l'Empereur dans son Conseil d'Etat, est cependant bien remarquable. Je vous dirai à ce sujet que je sais par des conversations que j'ai eues souvent avec cet homme estimable que parmi les branches de philologie, sur lesquelles repose la certitude de l'histoire, et qu'il dit être menacées d'un anéantissement total en France, il a entendu désigner surtout l'*art diplomatique*[1] que personne n'est plus à même aujourd'hui d'enseigner à Paris. J'ai donc dû être surpris de ne pas trouver cette science si essentielle pour la critique de l'histoire, dans le tableau schématique d'ailleurs si vaste que vous avez donné de l'enseignement d'une Université allemande.

« Tous vos amis attendent, Monsieur, avec impatience la vie de Luther que vous nous avez fait espérer, vous rendrez sans doute plus de justice à cet homme courageux que n'ont fait les Beausobre[2] et les Roscoe[3]... »

[1] Cela est d'autant plus étonnant que plus tard, lorsque Villers sera nommé professeur à Gœttingue il sera chargé justement d'un cours de diplomatique.

[2] Isaac de Beausobre né à Niort le 8 mars 1659, mort le 6 juin 1738. Sans doute Koch vise-t-il la *Défense de la doctrine des Réformés*, ouvrage polémique que Beausobre publia en 1693.

[3] William Roscoe célèbre littérateur anglais, malgré sa charge de procureur s'occupa d'histoire et publia en ce genre deux ouvrages restés célèbres : la *Vie de Laurent de Médicis* 1796 et *La Vie et le Pontifiant de Léon X*. C'est à ce dernier ouvrage que Koch fait allusion. Il n'était pas d'accord avec

Koch à Villers :

« Strasbourg, ce 4 août 1809.

« Je vous dois des remerciements pour l'exemplaire dont vous venez encore de me gratifier de votre intéressant rapport sur l'*Etat actuel de la littérature ancienne et de l'histoire en Allemagne*. Cet ouvrage, de même que celui qui l'a précédé[1] vous assure un juste titre à la reconnaissance de la nation allemande, dont vous faites connaître les services éclatants qu'elle a rendus et qu'elle continue de rendre aux sciences et à la bonne littérature. Il n'y a pas si longtemps que nos Français étaient presque généralement dans la persuasion qu'ils tenaient, pour ainsi dire, la science exclusive et que la littérature allemande, très peu signifiante à leurs yeux, ne leur présentait aucune ressource. Vous les désabusez, Monsieur, par vos ouvrages, nommément en ce qui concerne la littérature ancienne et orientale, la philologie, l'histoire, etc., dont l'étude a passé de mode en France où les sciences mathématiques, physiques et naturelles sont seules appréciées. Tout ce qui tient à l'érudition est mésestimé et la haute opinion qu'on a de la littérature

Hoffmann qui parlant de l'ouvrage dans le *Journal des Débats* du 8 juin 1817 écrivait à propos des pages se rapportant à Luther et à son œuvre : « L'auteur y tient la balance tellement égale, il juge les faits et les hommes avec une telle impartialité que l'on pourrait douter si c'est un catholique ou un protestant qui écrit cette histoire. » Villers, lui non plus n'estimait pas que Roscoe ait rendu à Luther une justice suffisante et ç'avait été pour lui une raison de plus de se mettre à la rédaction du grand ouvrage qu'il méditait sur Luther.

[1] Sur les Universités d'Allemagne.

nationale fait négliger l'étude de la belle antiquité. Des hommes éclairés en gémissent et regardent cette tendance générale comme une preuve évidente de la dépravation du bon goût.....

« Il y a une quinzaine de jours qu'en ma qualité de président actuel de notre Société des sciences, agriculture et arts, j'ai prononcé dans la séance publique de cette Société un *Discours sur l'ancienne gloire littéraire de notre ville*. J'ai cru devoir saisir cette occasion pour faire voir à nos Français que les bonnes idées remontent chez nous à l'époque de la renaissance des belles-lettres, et que jusqu'à celle de la Révolution, nous avons toujours tenu une marche égale avec le progrès des lumières...... »

Koch à Villers :

« Strasbourg, le 13 septembre 1809.

« ...... J'ai tâché de faire voir dans ce discours [1] ce que nous avons été ci-devant et ce que vraisemblablement nous ne deviendrons plus, car notre célébrité se fondait, principalement, sur la culture de la littérature tant ancienne que *moderne étrangère* et sur celle de connaissances qui tiennent à une érudition solide. Ce sont justement ces parties dont nos Français se soucient fort peu aujourd'hui et que les nouveaux établissements littéraires et nationaux qui ont été formés chez nous repous-

[1] *Discours sur l'ancienne gloire littéraire de la Ville de Strasbourg*, prononcé à la séance publique de la Société des sciences, agriculture et arts du Département du Bas-Rhin par M. Koch... le 17 juillet 1809. Strasbourg, imprimerie de F.-G. Levrault, 1809, in-8°.

sent ou ne traitent que fort superficiellement. Je crains dès lors que les faibles restes de notre ancienne Université ne suffisent pas pour contrebalancer le goût dominant ni pour attirer de nouveau ici cette foule d'étrangers de distinction dont je parle dans mon discours.... »

Koch à X :

« Strasbourg, le 1er mars 1813.

« ...... J'ai lu avec intérêt les détails que vous m'avez communiqués sur l'Université de Gœttingue, sur son état florissant et sur la protection spéciale que le nouveau gouvernement lui accorde.

« Je ne puis qu'applaudir à la résolution que vous avez prise de ne pas quitter une ville qui offre tant de ressources aux vrais amateurs des lettres.

« Mais ce qui m'a fait surtout un plaisir infini ce sont les bonnes et respectables nouvelles qui concernent mon ami, M. de Villers, le beau rôle qu'il a joué à Gœttingue, l'estime publique dont il jouit, les cours de diplomatie *(sic)*, d'histoire et de littérature française qu'il donne, les sociétés agréables qu'il réunit chez lui et chez Mme de Rodde, son illustre amie, enfin le grand ouvrage dont il s'occupe sur l'histoire générale de la Réformation et sur les phénomènes qu'elle a produits, surtout dans le Nord de l'Allemagne. Personne n'est plus à même que lui de remplir une tâche aussi honorable qu'elle est bien propre à faire connaître les progrès de l'esprit humain. Je vous prie de me rappeler au souvenir de cet homme célèbre, ainsi qu'à celui de Mme de Rodde...... »

Dohm[1] à Villers :

« Dresde, ce 12 septembre 1808.

« ..... La cause la plus belle (celle des Universités) a trouvé en vous un défenseur qui doit espérer d'autant plus de succès qu'il donne des idées claires et précises aux étrangers qui n'avaient que des notions confuses et des préjugés et qui instruit en même temps les indigènes. Permettez-moi que je me range dans la classe de ces derniers, votre livre m'a fourni beaucoup de matières de réflexion et il a rectifié et étendu mes propres idées. Je suis presque partout d'accord avec les vôtres. Cependant je vous avoue que je crois nos instituts encore susceptibles de grandes réformes, et que, selon moi, on devrait profiter du moment d'un changement universel dans

[1] Christian, Wilh. von Dohm, né le 11 décembre 1751 à Lemgo, est mort le 29 mai 1820. Il abandonna bientôt la théologie pour le droit, fut de 1776 à 1779 professeur au Carolinum de Cassel et connut Mauvillon, Sömmering, etc. Mais une activité plus pratique lui convenait davantage, il devint bientôt l'un des diplomates prussiens que l'on chargeait de missions délicates et difficiles dans les Etats du Bas-Rhin en 1792, puis à Bruxelles, puis dans le Nord de l'Allemagne en 1796 et à Rastadt en 1797. A partir de ce moment son crédit à la Cour de Prusse diminua et dès 1806 il se tourna vers Napoléon vainqueur et obtint de l'Empereur des faveurs spéciales. Jérôme, roi de Wesphalie, en fit son conseiller et son ambassadeur à Dresde où il était chargé de la haute surveillance sur tout ce qui pourrait être préjudiciable à l'ordre de choses établi par Napoléon. Retiré de la vie publique en 1810 il passa les dernières années de sa vie occupé à des travaux littéraires. — Consulter : *Biographie universelle de Michaud* XI, 146-149, et *Allgemeine deutsche Biographie*, V, 297-299.

notre état social pour l'effectuer et pour rendre nos universités plus parfaites encore qu'elles ont été jusqu'ici.... on ne peut se dissimuler que leur organisation intérieure est beaucoup plus l'effet du hasard et d'un esprit qui appartenait à un siècle bien différent du nôtre, que d'une sagesse législative...... et qu'il est possible de conserver tous ces avantages en en ôtant les abus bien grands qui y étaient jusqu'ici mêlés. Les plus importants de ces abus sont, à ce qu'il me paraît, la juridiction particulière accordée aux Universités selon les idées et même selon les besoins des temps de leur fondation et la liberté illimitée laissée aux jeunes gens, tant par rapport à leurs études qu'à leur conduite morale.

« L'homme qui instruit des jeunes gens et dont la subsistance est en grande partie dépendante de la faveur de ses élèves n'en doit pas être le juge. Les occupations minutieuses de ce dernier ne sont guère compatibles avec.... les méditations d'un savant. Il faut sans doute aux jeunes gens une *discipline particulière*, une *police paternelle*. Mais que leurs actions soient regardées comme celles des autres membres de la société civile, ils ne doivent pas avoir d'autres juges que ceux-ci. L'*unité* de l'exercice de la justice est un des plus grands avantages de la constitution française. Toute exception à cette règle est un pas rétrograde. Il ne faut pas faire renaître l'idée bizarre que c'est un *privilège*, une *exemption* d'avoir un autre juge que ses co-citoyens.

« Je le regarde aussi très convenable et possible de trouver un arrangement mitoyen entre la liberté trop étendue de nos académies et l'état trop serré qu'on trouve dans les écoles supérieures de votre pays..... »

Benj. Constant avait publié en janvier 1809 *Wallstein*, tragédie imitée de Schiller. Il y travaillait depuis longtemps. Commencée pour « remplir les heures », cette pièce que Constant espérait faire jouer à la fin de 1807, l'occupe bientôt plus qu'il ne l'aurait voulu; [1] elle fut remaniée par lui pendant l'année 1808 et ne parut qu'en janvier 1809. Malgré l'indifférence qu'il affecte, l'auteur comptait sur un succès. La pièce en obtint un auprès du public lettré mais *les réflexions sur le théâtre allemand* qui la précédent irritèrent profondément tous les critiques pseudo-classiques. « Si attirer l'attention est un succès pour un ouvrage, écrit Constant le 12 mars, *Wallstein* a joui de ce succès autant qu'il est possible. Il a été amèrement et, selon moi, injustement critiqué dans quelques journaux et tolérablement défendu dans d'autres. Le *Publiciste* est le seul qui ait touché le vrai point de la question quant au fond de la dispute entre les théâtres allemands et français » ; le *Courrier des Spectacles* se montre aussi « très favorable ».

Les journaux qui poussèrent l'attaque contre les théories dramatiques de Constant sont surtout le *Journal de l'Empire*, le *Moniteur Universel* et le *Mercure de France*.[2] On peut lire entre autres dans le *Journal de*

[1] Il écrivait à Mme la Comtesse de Nassau le 9 septembre 1807, « Je me suis mis, pour remplir mon temps à faire une tragédie, sur un sujet pris de l'allemand, j'ai déjà fait un acte et je n'ai jamais été si content de ce que j'ai fait. C'est un travail qui remplit la tête et le cœur et qui rend étranger à tous les ennuis de la vie réelle. J'espère avoir fini dans un mois, et je crois vraiment qu'il y aura quelque mérite ». *Ménos* : lettre de Benjamin Constant à sa famille, Paris, 1888, p. 277.

[2] B. Constant ne répondit pas aux attaques.

l'Empire[1] des phrases de ce genre : « ..... Il est évident que M. B. Constant voudrait établir au théâtre un *mezzo termine* entre la tragédie allemande et la française; qu'il y renonce; son *Wallstein* n'est pas assez fort pour nous faire reculer sur ce point.... Il n'y a aucun pacte, aucune transaction à faire entre notre tragédie et celle des Allemands..... Si nous pouvons descendre à une concession, je dirais presque à une mésalliance, nous ne pourrions nous approprier les qualités du théâtre germanique et nous perdrions les qualités qui brillent dans le nôtre... Les reproches que nous fait Monsieur B. Constant sont fondés sur les idées les plus fausses... » Après avoir analysé le *Wallstein*, l'auteur de l'article terminait sur cette réflexion : « Je n'ose dire tout ce que je pense de cette étrange tragédie; mais je voudrais qu'elle fût connue de tous mes lecteurs, afin qu'ils pussent juger si Mr B. Constant est appelé à réunir la tragédie allemande et française, ou a les gâter toutes les deux. Si dans cet extrait j'avais fait usage de toutes mes notes sur ce *Wallstein* gallo-germanique, je paraîtrais bien méchant, et ma modération, quelque grande qu'elle soit ne me sauvera vraisemblablement pas de ce reproche. Un tel sauvetage peut en effet nous paraître difficile. Je n'insiste pas sur les articles du *Moniteur Universel*[2]. L'auteur, qui signe Laya se contente de faire suivre une longue et lourde analyse par quelques réflexions assez justes sur le style de B. Constant, style dépourvu « de toute couleur poétique... d'harmonie et bien plus encore de clarté...,. » J'en arrive

[1] Les articles parurent dans les numéros des 4, 10 et 13 février 1909.

[2] Voir les Numéros des 16 et 21 février.

au *Mercure de France*[1]. C'est l'élégant et spirituel chevalier de Boufflers qui s'était chargé de présenter au public de ce journal littéraire le dernier ouvrage de Benj. Constant.

Boufflers, membre de l'Académie de Berlin, qui connaît l'Allemagne pour y avoir vécu quelque temps essayera, sans cependant craindre de se laisser entraîner par des sympathies germaniques dont il est tout à fait dépourvu, de tenir, aussi équitablement que possible, la balance égale entre les « deux Melpomènes » allemande et française. Son article, dénué des injures qui viennent trop facilement sous la plume des critiques de ce temps lorsqu'ils s'occupent de questions littéraires intéressant à la fois la France et l'Allemagne, est de bon ton, poli, même, ici et là, louangeur sans toutefois aller jusqu'à des concessions à l'adversaire ; il est peut-être, de tous ceux lancés par le parti des classiques le mieux écrit le mieux pensé et avec le plus de mesure.

La guerre est déclarée et, à chaque production germanique ou anglaise, des escarmouches et des combats singuliers s'engagent dans la presse au sujet des mérites réciproques des classiques et des romantiques[2]. Boufflers prend plaisir à voir *cette noble émulation*. « De tels combats, dit-il, ne feront jamais de mal à personne : les armes de l'esprit s'aiguisent en se croisant, chacun y

[1] Voir le *Mercure de France* du samedi 25 février 1809, p. 341-350.

[2] J'emploie le terme bien qu'il n'ait pas encore cours en France, au moment où nous sommes, dans ce sens du moins, mais il prendra bientôt droit de cité et servira à désigner ceux qui se plaisent a admettre des idées littéraires venues du Nord sous l'influence de Shakespeare, de Schiller et de Gœthe.

gagne, et de part et d'autre on a fait des conquêtes». Il salue courtoisement son adversaire, admet la supériorité des connaissances de B. Constant « juge exercé en plus d'une matière, qui connaît également les richesses des deux langues et les beautés des deux littératures et dont l'esprit aussi fin que profond peut démêler ce qui appartient en propre à chacune et tenir entre les deux la juste balance ». Constant est-il en réalité si juste qu'il le paraît dans ce débat sur la tragédie ? Non, répond Boufflers. C'est une apparence qu'il se donne et dont on doit se défier. Il expose certes « tour à tour les avis pour l'une ou pour l'autre » cause, déclare même « qu'il tient pour les Français » mais « on voit encore qu'il tient pour les Allemands ; car il expose toutes les raisons qui militent pour eux, avec une adresse, avec une érudition et en même temps avec une complaisance qui permettraient quelquefois de douter vers lequel des deux systèmes il se sent plus entraîné ». Quant à l'accord que B. Constant prétend établir pour apaiser le différend, tout en louant « le bon esprit, la saine raison et les rares talents du conciliateur » Boufflers le déclare irréalisable. Il s'en prend au « drame colossal» de Schiller, dont « les neuf mille vers » et les trois actes énormes, exigeraient des spectateurs, une attention soutenue pendant dix heures, effort « que la vivacité française » ne saurait promettre. Et battant Constant avec ses propres armes, Boufflers le loue d'avoir refait la pièce de Schiller et d'avoir su « l'accommoder à notre faiblesse ». Mais Wallstein est un héros bien pitoyable. On désirerait dans un héros de tragédie, faute du rang le plus élevé, « les plus hautes qualités, à moins qu'on n'aimât mieux lui donner les vices les plus détestables car il peut aimer ou haïr. L'esprit demande surtout

à sortir de son assiette... Wallstein n'est ni l'un ni l'autre : point assez pur il s'en faut pour mériter notre intérêt ; point assez vicieux pour attirer notre haine. » Bien pis, ce Wallstein est superstitieux, voilà bien un héros pour une époque aussi éclairée que la nôtre.[1] A des hommes « aussi gais que les Français, il ne peut jamais leur paraître que risible. » La conclusion est facile à tirer. Wallstein n'est point un héros de tragédie, Schiller a eu tort de l'avoir choisi et Constant a commis une faute plus grande encore, choisissant Wallstein entre tant de pièces de Schiller. »

Ainsi une véritable bataille se livrait en 1809 entre les champions de la tragédie classique et ceux du drame allemand. Les collections de journaux français de cette époque conservés dans les bibliothèques de Genève sont trop incomplètes pour qu'il me soit possible de mentionner toutes les pièces du débat, mais nous avons là les principales. La tragédie de B. Constant venait à point pour renouveler la querelle ; Boufflers entendait si bien

[1] Constant nous dit dans ses *Observations* [page XI et XII] qu'il n'a pas « voulu supprimer le penchant de Wallstein pour l'astrologie », quand bien même la superstition ne soit envisagée en France que par « son côté ridicule ». Les critiques ont pris cette déclaration trop au pied de la lettre. Boufflers qui pouvait lire la pièce de Schiller dans l'original aurait pu remarquer que B. Constant avait supprimé le rôle de l'astrologue Seni ce qui l'obligeait à ne pas accorder autant d'importance que Schiller l'avait fait à l'influence exercée par la superstition sur le caractère et les actions de Wallstein. Et s'il avait lu la pièce de B. Constant avec plus d'attention Boufflers se serait rendu compte que parfois, l'auteur va jusqu'à remplacer la superstition par l'incertitude ce qui est tout autre chose. Ainsi à la scène V du 1er acte (n° 27) Terski dit à Wallstein :

> Un devin mensonger tient votre âme abattue,
> Et votre incertitude est l'astre qui vous tue.

vouloir la vider une fois pour toutes qu'il fit suivre sa critique d'un article intitulé : *Tragédie allemande et française* qui parut dans le *Mercure de France* du samedi 18 mars. Il commence par tracer une brève histoire du théâtre allemand qui d'abord comique et tenant, trop de la farce; abandonna cependant « ces tristes et premières bouffonneries » et devint, dans l'espace d'une génération, dramatique et larmoyant. Les Allemands ont maintenant et la comédie et la tragédie ; « ils sont contents de leur tragédie », mais ils sont hélas! enrégimentés sous la bannière de Shakespeare « qu'il est si difficile d'atteindre et après lequel il est si aisé de se perdre. » Boufflers admettrait volontiers « que la nouvelle lutte entre les théâtres français et allemand ne serait... qu'une suite, un réchauffé, de l'éternelle rivalité dont l'Angleterre se glorifie vis-à-vis de la France. » Le fond de la dispute « roule, prétend-il, sur la règle des trois unités » que les écrivains allemands qualifient de loi tyrannique. Les Français tiennent eux ces conventions pour parfaitement sages, elles « permettent d'avancer » et « empêchent de s'égarer; » de l'autre côté on veut que « le génie n'écoute que ses propres lois » que la nature soit le « seul modèle » à suivre. Et là dessus Boufflers se lance dans un vrai panégyrique des règles d'Aristote. Il triomphe dès l'abord, avec l'unité d'action mais fait piètre figure à défendre les deux autres ; voyez plutôt cette phrase qui termine son article : « Remercions donc les anciens de nous avoir épargné l'embarras [de choisir quand il aurait fallu observer ou non, les unités de lieu et de temps] et jugeons de la justesse de leur aperçu par les chefs-d'œuvre des Grecs et des Français. » Ainsi, Boufflers n'abandonne pas l'antique façon de placer le débat pour l'étudier, ce sont toujours les

classiques grecs et français qui serviront d'étalon et auxquels tout le reste sera mesuré. *La suite à d'autres numéros* dit Boufflers à la fin de ce premier article de neuf pages. La suite n'est pas venue, pourquoi ? Il serait possible que les rédacteurs du journal ait tenu à clore le débat pour éviter les ripostes.

Villers releva le gant jeté par Boufflers et c'est à ce premier article qu'il répond par la lettre que nous citons: Pourquoi l'adresse-t-il à M. de Sévelinges et non au marquis ? La raison, la voici : Boufflers est, parmi ceux de son parti, celui qui expose ses opinions de la façon la plus modérée. Sévelinges au contraire, qui a fait un séjour en Allemagne, qui s'est initié aux secrets de la littérature et de la langue germaniques et qui, s'il le voulait, pourrait exposer avec impartialité les théories littéraires des Allemands et les discuter s'il ne les partage pas, ne laisse échapper aucune occasion de dénigrer les chefs-d'œuvre de Schiller et de Gœthe, de Jean Paul, et de Kotzebue et lance de ce côté-ci du Rhin ses flèches les plus acérées. C'est ainsi, que dans le *Mercure de France* du 21 janvier, rendant compte de *Rachel*, tragédie de l'auteur espagnol Vincente Garcia de la Huerta [1], Sévelinges affirmait une fois de plus le nationalisme intransigeant de l'école classique et disait après une analyse de la pièce. « Nous laissons nos lecteurs à leurs réflexions et nous nous bornons à une seule : Il y a certainement de l'intérêt et même du talent dans cette tragédie espagnole, mais nous doutons qu'elle puisse inspirer à nos

[1] Né en 1729, mort en 1797. Bibliothécaire royal et membre de l'Académie de Madrid, Huerta soutint avec zèle la littérature nationale envahie par les influences des littératures étrangères. Sa *Rachel* date de 1778.

jeunes auteurs dramatiques le désir d'aller chercher leurs modèles au-delà des Pyrénées. » Non content de cette superbe dédaigneuse autant qu'étroite, il réussissait à glisser au cours de son travail cette note perfide qui, après tout, n'avait que faire dans un article consacré à la tragédie espagnole : « Parmi les peuples de l'Europe il n'en est peut-être point chez lequel le génie de Corneille, et celui de tous nos grands maîtres soient plus généralement méconnus que chez les Allemands. Sans rappeler la fameuse épître où Schiller reproche à Gœthe la traduction d'une tragédie française comme un délit national,[1] nous citerons un exemple bien singulier de cette aveugle prévention. Il parut à Berlin, il y a quelques années, une *histoire de la campagne de 1800* par M. de Bulow, officier prussien très célèbre. Croirait-on que dans un écrit d'ailleurs très distingué, l'auteur interrompt le récit des événements les plus importants, pour se jeter dans une longue digression sur notre littérature et notre théâtre spécialement ? Nous éprouvons une certaine honte à répéter le jugement qu'il se *permet* de porter sur l'auteur des **Horaces,** de **Cinna** et de **Rodogune** : *Les meilleures tragédies des théâtres de Paris sont celles de Corneille, parce que ce sont les moins françaises : elles ne le sont même aucunement, puisqu'il les a pillées dans l'espagnol ; le* **refondeur** (umschmelzer) *n'aurait à y réclamer que les vers et une certaine enflure que ses compatriotes prennent pour du sentiment.* » C'est cette note qui mit la plume à la main de Villers, et tout en désirant élever le débat au-dessus de la question mesquine que soulevait

[1] Sévelinges avait traduit la première version de cette épître et l'avait imprimée à la suite de son *Alfred*, roman imité du *Wilhelm Meister* de Gœthe, paru en trois volumes en 1802.

Sévelinges en citant les errements littéraires d'un officier allemand, tout en répondant à Boufflers et autres critiques qui s'étaient attaqués au *Wallstein* de son ami Benjamin Constant, c'est surtout à Sévelinges qu'il adresse sa lettre ouverte, le désignant ainsi directement comme un ennemi à combattre et à convaincre. Cette lettre n'a pas été publiée, du moins les recherches que j'ai entreprises pour la retrouver n'ont pas abouti, et, j'ai lieu de croire que Villers la garda pour lui. Il l'écrivit sans doute trop tard, à la fin de 1809 ou au début de 1810. Remarquons du reste une curieuse coïncidence, Boufflers ne continua pas les articles qui auraient dû suivre celui du 18 mars. La lettre de Villers aurait, elle aussi, exigé une suite; comme elle ne fut pas publiée, son auteur ne se donna pas la peine de réunir les documents dont-il voulait se servir pour défendre Constant, les romantiques et les Allemands. D'autres soucis détournèrent en 1810 son attention des querelles d'un ordre purement littéraire. Cette lettre à Sévelinges vu l'important mouvement d'idées auquel elle se rattache nous a paru mériter toutefois les honneurs de l'impression.

Lettre à Monsieur L. de Sévelinges[1] *sur la tragédie allemande et quelques autres points de controverse; commentaire sur trois strophes de Schiller.*

« Monsieur,

Dans ma solitude, à deux cents lieues de Paris, les journaux m'arrivent un peu tard, je n'ai guère connaissance des grandes discussions qui s'élèvent sur les pièces

[1] (Voir note page suivante.)

et les opinions nouvelles que quand le public parisien les a déjà oubliées. Cependant, il en est une assez vive, qui je crois dure encore, sur le mérite réciproque des deux *Melpomènes*, la française et l'allemande. Comme Français un peu germanisé, comme admirateur tout à la fois de *Corneille* et de *Gœthe*, de *Racine* et de *Schiller*, j'ai bien quelque envie de demander la parole dans cette discussion. Je vois qu'un orateur habile m'a prévenu ; mais encore, me semble-t-il, sur un tel point, il faut écouter tout le monde ; d'ailleurs, en parlant de la même chose sans parler aussi bien, j'aurai à produire quelques raisons autres que celles de M. de Boufflers [2].

Je commencerai, Monsieur, par vous accuser vous-même à votre propre tribunal. Vous avez dit dans le *Mercure* du 21 janvier dernier [3] et à l'occasion d'une tragédie espagnole dont vous rendiez compte, que, « *parmi les peuples de l'Europe, il n'en est peut-être point chez lequel le génie de Corneille et celui de tous nos grands maîtres soient plus généralement méconnus que chez les Allemands.* »

Vous citez en preuve l'épître de *Schiller* à *Gœthe* au

[1] Charles-Louis Sévelinges 1767-1832. Après avoir fait ses études au Collège de Juilly, Sévelinges entra à l'Ecole royale d'artillerie de Metz en qualité d'aspirant. Il émigra en même temps que les frères de Louis XVI et étudia l'allemand et la littérature allemande. Rentré en France en 1802, sous les auspices de Saint-Jean d'Angely et de Vincent Arnault, dont il épousa la belle-sœur, il s'occupa désormais de travaux littéraires.

[2] Villers fait allusion à l'article paru dans le *Mercure* du 25 février 1809 où M. de Boufflers parlait du *Wallstein* de Benj. Constant.

[3] Voir *Mercure* du 21 janvier 1809.

sujet de la traduction de *Mahomet* par ce dernier. Vous citez ensuite M. de Bulo sic, écrivain militaire dont la tête excentrique a offert une alliance rare de génie et d'extravagance, qui a insulté mille fois sa nation bien plus outrageusement que la nôtre, et qui ne peut nullement faire autorité dans cette affaire.

Mais en écrivant, Monsieur, que parmi les peuples de l'Europe aucun ne méconnaît autant que les Allemands le mérite de nos grands écrivains, vous avez oublié les Anglais qui, assurément, sont bien moins disposés que tous les autres à rendre justice aux héros de notre Parnasse; vous avez oublié les Espagnols qui ont pour notre théâtre un éloignement très marqué et que, surtout, a manifesté en plusieurs rencontres l'auteur de cette pièce espagnole dont vous avez donné l'extrait. Comment avez-vous pu, Monsieur, prêter autant de partialité aux Allemands et cette antipathie exagérée qu'ils n'ont pas pour les chefs-d'œuvre de nos grands maîtres, vous qui les connaissez mieux que beaucoup d'autres et qui plus d'une fois avez été le digne interprète de leurs meilleurs écrivains? Eux-mêmes, s'ils en croyaient ainsi des témoignages isolés, ne seraient-ils pas trop fondés à dire qu'en aucun pays de l'Europe on ne méconnaît autant qu'en France le génie de leurs grands maîtres et celui de leur littérature? et depuis le R. P. *Bouhours*, qui mit sérieusement en doute si un Allemand pouvait avoir de l'esprit jusqu'à nos révérends auteurs du feuilleton le plus en vogue, quels torrents d'un mépris stupide et tout à fait chinois n'a-t-on pas déversé sur les *sottises tudesques*, sur les *niaiseries germaniques*, comme disent quelquefois ces Messieurs avec autant de politesse que de connaissance de cause?

J'oserai, Monsieur, avancer au contraire, sans crainte d'être démenti, que de tous les peuples de l'Europe, les Allemands sont ceux qui ont en littérature le moins de préventions nationales, qui sont les plus ingénus ou, si vous l'aimez mieux, les plus cosmopolites dans leurs jugements. Cela est d'une exacte vérité en général, sauf quelques exceptions qui peuvent bien avoir lieu dans un pays où les opinions littéraires sont très indépendantes et où il y a 12,000 écrivains qui, bon an mal an, confient les leurs au public.

Nulle part ce qui est vraiment beau et bon n'est accueilli avec plus d'estime qu'en Allemagne; et nulle part, je pense, toutes les littératures étrangères ne sont mieux connues et mieux appréciées. Il n'est presque pas un littérateur allemand qui ne soit dans le fait un littérateur européen, et ils sont rarement injustes envers ceux qui ne parlent et ne pensent pas précisément comme eux. La *petite* boutade poétique de Schiller n'empêcha pas *M. Gœthe* de traduire encore *Tancrède* après *Mahomet* et, ce qu'il y a de mieux, c'est que Schiller se mit lui-même bientôt à traduire la *Phèdre* de notre immortel *Racine*[1], et ce fut malheureusement son dernier ouvrage.

[1] « Les auteurs de je ne sais quel fatras alphabétique appelé *Biographie moderne* ont dit à mon article, entre autres mensonges, que j'avais quitté Paris *fatigué de l'admiration que j'y voyais prodiguer à Racine.* Il n'est pas un de ces Messieurs que je ne défiasse volontiers à qui saurait le mieux son *Racine* par cœur, qui ressente autant d'admiration, qui ait une estime aussi raisonnée que moi pour ce grand poète. »

La *Biographie moderne* ou dictionnaire biographique de tous les hommes morts et vivants qui ont marqué à la fin du XVIII[e] siècle, éditée par Alphonse de Beauchamp, Caubrières, Giraud, Jos, Michaud, L. de Coiffier, etc. avait paru en 1802

J'ai vu souvent le goût et les règles adoptées sur le théâtre français attaqués dans des ouvrages allemands; j'en ai même vu autant dans quelques français. Mais aussi j'ai vu mille fois dans le cours de mes lectures allemandes, la scène française justifiée et applaudie..... Un des hommes de lettres qui professent aujourd'hui la littérature avec le plus de succès en Allemagne, M. Adam Müller, a fait l'hiver dernier dans ses leçons une apologie formelle de l'art dramatique des Français; et un journal littéraire, rédigé dans un sens très allemand (le *Phœbus*), a recueilli cette apologie de M. Müller comme un morceau de choix et qui mérite l'attention du public. Enfin l'on m'apporte à l'instant une feuille estimée qui rend compte du *Wallstein* de M. *de Constant*; le criti-

Leipzick [Paris] dit Laurens dans son dictionnaire des anonymes; mais il semblerait que la première soit de 1800. Cette édition fut saisie par la police. Une seconde édition, considérablement augmentée parut en 1806. Voici quelques appréciations tirées de l'article Villers (vol. IV, p. 432). « Il rentra en France en 1800 et y fit imprimer l'*Esprit de Kant*, qui n'obtint aucun succès..... son discours (sur Luther) ayant été imprimé il fut l'objet de plusieurs critiques; on a reconnu dans son style que la langue allemande lui avait fait oublier la langue française et les journaux du temps dirent malignement qu'il s'était fait recevoir bourgeois de Lubeck. Après un séjour de deux ou trois ans à Paris il a été fatigué de la vieille admiration qu'il y voyait prodiguer à Racine, et il est retourné en Allemagne. » On peut juger par ces quelques phrases de la valeur de l'affirmation d'impartialité dont l'auteur parle à grand bruit dans sa préface. « J'ai donc dit-il écarté soigneusement de cette nouvelle édition toutes les déclarations de parti qui remplissaient la première, *publiée en 1800*,.... et sans jamais sacrifier à la vérité, j'ai fait en sorte que les personnages même les plus intéressés à la cacher ne puissent trouver, dans une simple narration de fait notoires, la moindre trace de haine ou de malignité. »

que allemand condamne les changements que le traducteur s'est permis dans le poème de *Schiller* et il ajoute en propres termes : « Une telle liberté ne s'exerce en Allemagne que quand les pièces étrangères que nous adaptons à notre théâtre sont des ouvrages du second ordre, mais nous exigeons que les chefs d'œuvre d'un *Corneille*, d'un *Racine*, d'un *Voltaire* nous soient transmis dans leur intégrité. »

Voilà, Monsieur, comment l'on s'exprime sur nos grands maîtres dans ce pays où vous avez pensé que leur génie était si généralement méconnu. J'ai assez bonne opinion des hommes pour croire que ce qui est vraiment génie n'est méconnu par aucun d'eux, et que les formes seules, quand elles contrastent avec celles qui leur sont familières, peuvent les étonner et les blesser. Il n'y a que la France qui soit assez heureuse pour posséder un feuilleton que je ne puis m'empêcher d'appeler des *Débats*, tant ce nom lui va bien, où l'on insulte sans pudeur au goût de toute une nation éclairée en traitant le premier poète comme un *Tabarin* de la foire, parlant des *absurdités*, des *horreurs*, des *turpitudes* de Shakespeare, qualifiant son *Othello* de *caricature grossière*, le héros de cette tragédie de *vilain monstre africain*, la douce, innocente *Desdémone* d'*effrontée qui foule aux pieds l'honneur et le devoir*. Jamais on n'a parlé sur ce ton, en Allemagne, des chefs-d'œuvre d'une nation, seulement on s'y permet de rire d'assez bon cœur quand on lit de telles *turpitudes*, puisque turpitudes il y a.

Mais revenons à Schiller, la désapprobation d'un homme tel que lui est en effet plus sérieuse que celle de l'homme au feuilleton et vous avez raison, Messieurs, de sonner l'alarme quand vous croyez notre scène tragique

attaquée sérieusement par lui. Il eut en effet un moment d'humeur quand il vit son ami, son émule, M. de Gœthe, qui avait régénéré en Allemagne le théâtre national, quitter la route ouverte par lui, renoncer à sa force créatrice et s'abaisser au rôle de simple traducteur. Il lui adresse l'épître que vous avez placée, Monsieur, à la suite de votre *Alfred*[1]. Mais bientôt Schiller refondit ces strophes qui lui avaient échappé dans la première chaleur. La version qui s'en trouve dans le recueil de ses poésies imprimé dès 1800 diffère beaucoup de celle qui vous parvint alors. Voici entre autres les trois dernières strophes suivant cette dernière version (traduction des trois strophes).

Vous conviendrez, Monsieur, qu'il n'y a que des expressions très mesurées, il est difficile qu'un penseur étranger et qui n'a pas en littérature les mêmes principes ou les mêmes préjugés que nous expose son opinion avec plus de ménagement et d'impartialité. Mais pour qu'on entende tout à fait ce que veut dire *Schiller*, dans ces trois stances, il faut d'abord rappeler en peu de mots l'histoire et les révolutions successives de la scène tragique des Allemands, puis nous livrer à quelques considérations sur notre tragédie, même sur notre poésie en général et sur celle de nos voisins. Au moyen de ce petit commentaire, je parviendrai peut-être à fixer les idées sur le véritable esprit de la question. »

Cette lettre doit occuper une place dans la lutte engagée au sujet des diverses conceptions dramatiques allemandes et françaises. L'une des premières passes d'arme

[1] *Alfred où les années d'apprentissage de Wilhelm Meister* traduites de l'allemand par C. L. Sevelinges, Paris, 1802.

est sans doute ce cri que poussait le terrible et comique Sébastien Mercier en 1802[1]. « Heureux qui connait le cosmopolitisme littéraire ! Il se jette dans les grandes conceptions de *Shakespeare* et de Schiller » et où il disait à propos de Schiller : « Sa muse dramatique est telle que je la désire, et telle que je l'aime, telle enfin que je voudrais la voir naturalisée en France ». En 1807 Wilhelm Schlegel publiait son fameux manifeste *Comparaison entre la Phèdre de Racine et celle d'Euripode*, qui renouvelait et le débat et l'ardeur des combattants[2], puis coup sur coup paraît en 1809 le *Wallstein* de B. Constant et en 1810 et 1813 l'*Allemagne* de Mme de Staël. Chaque fois les classiques et leurs théories semblent battus en brêche. Enfin en 1816 Mme de Staël paraissait elle même trop hésitante à certains et Alexandre Soumet écrivait dans sa brochure : *les scrupules littéraires de Mme de Staël* : « Je ne sais pourquoi les Français se révoltent contre l'indépendance littéraire des autres nations. Quelles inspirations pourrait-on chercher, dans les pièces des auteurs germaniques, si ces auteurs n'avaient fait que se soumettre à notre système théâtral ?... Eh ! que m'importent les défauts des tragédies allemandes, s'il est vrai que les beautés dont leurs ouvrages étincellent, agrandissent pour nous le domaine des beaux arts. »[3]

[1] A propos de la traduction par Kramer de la *Jungfrau von Orléans de Schiller*.

[2] L'ouvrage, fut violemment attaqué par la Presse, voir entre autres le *Journal de l'Empire*, numéros des 16, 24 février et 4 mars 1808.

[3] Le triomphe de l'Ecole romantique allait pour un temps clore cette longue querelle, pas toutefois d'une façon définitive puisqu' un certain Galusky en 1846 se livra dans la *Revue des*

Villers au prince d'Eckmuhl (Davoust)[1] :

« Lubeck, 19 février 1811.

« Monseigneur,

« J'ai reçu les ordres de Votre Altesse avec la respectueuse soumission que je leur dois, que je dois à la haute dignité dont vous êtes revêtu, aussi bien qu'à votre personne. Mes papiers ont été vérifiés, et j'ose me flatter, Monseigneur, qu'on n'y aura rien trouvé qui ne prouve que je suis un bon Français et un ami paisible des muses.

J'ai passé ma jeunesse, Monseigneur, dans un métier noble et que Votre Altesse illustre à un si haut point. J'ai encore la franchise d'un vieux soldat; ce que je pense, je le dis tout haut; et dans tout ce que je pense ou j'écris, il n'y a rien que je ne puisse avouer avec honneur; rien qui ne marque mon amour pour ma patrie et mon dévouement sans bornes pour mon souverain.

Ma lettre à Mme de Beauharnais[2], Monseigneur, est un vieux péché dont je me suis déjà assez repenti ; et elle

Deux Mondes à une critique serrée de Wilhelm Schlégel et plus particulièrement de son « pamphlet » de 1807, cf. V. Rossel : *Histoire des relations littéraires entre la France et l'Allemagne*, Paris, 1897, page 173. Toute cette querelle littéraire sur la tragédie française et allemande mériterait d'être étudiée en détail.

[1] Cette lettre fut adressée par Villers au prince d'Eckmühl le jour même où Charlot, chef d'escadron de la gendarmerie, était venu perquisitionner chez lui. Voir pour cette lettre et les pièces suivantes le dossier de Villers aux Archives nationales. F7 6565.

[2] Amsterdam 1807.

n'était pas faite pour devenir publique. Quant au petit discours, qui n'était destiné non plus qu'aux membres d'une société littéraire, et *d'utilité publique ici*[1], je ne l'ai fait que dans la meilleure intention, de faire chérir aux Lubecquois leur Réunion au grand Empire, et j'ai appris avec joie qu'il n'avait point tout à fait manqué ce but. La petite phrase, peut-être un peu maladroite, mais en vérité sans mauvaise vue du commencement, était peut-être une petite vanité d'homme de lettres de ne pas avoir l'air de se rétracter si subitement. Tant que notre grand et auguste Empereur avait conservé aux trois villes leur indépendance, j'avais vanté les avantages de cette position pour leur commerce, et j'ai cru devoir me servir d'une transition pour leur démontrer combien la réunion leur offrait d'avantages. D'ailleurs j'ai été peiné de voir combien précisément dans ce préambule on avait défiguré mes expressions en les traduisant. Cette infidélité me donna des torts que je n'ai pas eus. — Je n'ai pas dit en débutant : *Il est douloureux de toutes façons*; j'ai dit : *Il est certainement pénible*, formule bien plus douce; — je n'ai pas dit ensuite : *Il faut se prêter aux circonstances*, expression de jésuite et que je ne connais pas; j'ai dit en un seul mot : *il faut se soumettre*.

« Je vous prie, Monseigneur, de me pardonner ces détails, ils deviennent nécessaires dans ma position. Un séjour de quelques années dans les villes m'en a donné quelques connaissances locales. Je leur ai rendu en divers temps de petits services, des rédactions de leurs mémoires en français, de leurs missives au gouvernement français, et ainsi du reste. Cela m'a attiré leur con-

[1] Voir L. Wittmer, op. cit. p. 403-406.

fiance que je ne cherchais pas. En octobre 1809, S. M. I. envoya à Hambourg en mission extraordinaire le ministre baron *de Reinhard*, pour rendre compte de l'état des villes. Il m'appela près de lui et je fis une partie du travail dont S. M. parut satisfaite [1]. On s'est rappelé de cette mission dans ces derniers temps et on eût désiré que Français, et Français qui connaît les Allemands, j'allasse servir d'organe aux trois villes devenues françaises envers la Commission impériale du gouvernement. Une maladie longue et douloureuse m'en empêcha. D'ailleurs vers le même temps, le frère de notre auguste Empereur, S. M. le roi de Westphalie, m'ayant nommé professeur à son Université de Gœttingue, faveur que j'avais briguée, avant qu'il fût question de la réunion, je crus, et même le Conseiller d'Etat chargé de l'Instruction publique, baron de Leist, me fit entendre que peut-être le roi ne verrait pas de bon œil que je m'occupasse de choses étrangères à mes nouvelles fonctions; et dès lors je résolus d'y renoncer tout à fait; devant me rendre à Gœttingue dès que mon état d'indisposition me le permettrait, vers Pâques. Pour faire voir à V. A. combien je ne songeais qu'à faire tourner mes connaissances locales au service et à l'avantage de la France, je prends la liberté de joindre ici la minute (n'ayant pas le temps d'en faire une copie) d'un *Mémoire* sur le meilleur canal à établir de la Trave à l'Elbe et que j'ai adressé à M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, qui m'honore depuis notre enfance d'une tendre amitié. Je n'aurais pas manqué d'en faire une copie soignée que j'aurais eu l'honneur de faire parvenir ou de présenter moi-même à Votre

[1] L. Wittmer, op. cit. p. 395-398.

Altesse. Je crois l'objet digne de ses regards. Hélas! j'étais sur le point de recourir à sa justice, à sa générosité pour une dame[1] digne des plus grands égards et pour ses trois enfants qu'on voudrait dépouiller contre le vrai sens des lois, et par une fausse interprétation, cet objet m'occupe uniquement depuis trois mois.

« Je suis, avec l'admiration d'un vieux soldat pour l'un des premiers héros de notre âge, avec un profond et respectueux dévouement, Monseigneur,

« De Votre Altesse Sérénissime, le très humble et très obéissant serviteur,

« Lubeck, 19 février 1811. » Ch. DE VILLERS,
de l'Institut de France
et professeur à l'Université de Gœttingue.

Pour se mieux défendre Villers faisait encore intervenir le comte de Chaban, personnage d'une intégrité reconnue et avec qui le comte de Montalivet[2], ministre de l'intérieur, l'avait mis en relation. En janvier 1811 Villers avait adressé au comte de Chaban, chargé d'organiser le rouage administratif des villes hanséati-

[1] Mme de Rodde, femme de l'ancien bourgmestre, qu'une faillite venait de ruiner. Les créanciers auraient voulu englober dans la faillite le petit héritage que Mme de Rodde venait de faire à la mort de son père, le professeur Schlözer, de Gœttingue. Villers défendit avec ténacité les droits de sa bienfaitrice et amie, il composa plusieurs mémoires juridiques et l'on voit ici, que même accusé et obligé de se défendre auprès de la plus haute autorité du Département des Bouches de l'Elbe, il profite de l'occasion pour intéresser le prince d'Eckmuhl au sort de Mme de Rodde.

[2] J.-P. Bachasson, comte de Montalivet, né à Neukirch, près de Sarreguemines, en 1766, mort en 1823.

ques récemment annexées un mémoire sur le poste de conservateur des hypothèques à Lubeck, mémoire dont on reconnut la valeur en haut lieu. Cette fois Villers prie le comte de Chaban d'intercéder en sa faveur auprès du tout puissant prince d'Eckmühl et lui envoie la lettre et le mémoire justificatif qui suivent :

« Lubeck, 23 février 11.

« Monsieur le Comte,

« Quand je ne serais qu'un homme d'honneur méconnu et traité avec injustice, je croirais que, m'adressant à la noble équité de votre âme, je n'en serais pas repoussé. C'est de plus encore un homme à qui vous avez bien voulu témoigner de l'estime, c'est l'ami de M. de Montalivet qui vous prie de lui pardonner son importunité réitérée. Veuillez, je vous en conjure, avec le *Mémoire justificatif* qui rappelle surtout des faits anciens, présenter et recommander à l'attention du Prince celui-ci qui offre des faits récents indispensables à ma justification. Tout ce que je dis est de notoriété publique. Cent et au besoin mille témoins peuvent en attester la vérité. Accoutumé à l'estime, la manière dont on m'a traité pèse cruellement sur mon cœur.....

VILLERS. »

Au haut de la lettre se trouvent ces mots de la main de Davoust : Renvoyé au colonel Saunier qui est chargé de me faire un rapport sur cette affaire. Le 2 mars 1811.

Exposé de ma conduite récente à la fin de février 1811.

L'été dernier, 1810, j'accompagnai à Gœttingue Mme *Rodde*, fille du célèbre professeur *Schlœzer* de cette ville, et ses trois enfants. Elle y allait recueillir et partager avec ses frères et sœurs la succession de son père, mort l'année d'auparavant. Feu M. *de Schlœzer* était mon ami, et m'avait souvent recommandé de veiller aux intérêts de sa fille et de ses petits-enfants.

Nous apprîmes en septembre la catastrophe désastreuse et imprévue de la maison de commerce de M. *Rodde*. Cette nouvelle fit hâter les affaires du partage et nous retournâmes à Lubeck au commencement d'octobre.

Je fus frappé de douleur en arrivant d'apprendre que la fille de mon ancien ami, avec ses enfants, devait elle-même être dépouillée de tout son avoir personnel, et jusque du faible héritage paternel qu'elle venait de recueillir en vertu d'une loi prétendue existante dans le Code de Lubeck. Je voulus voir cette loi, j'étudiai le Code et ses commentateurs et je reconnus que la loi en question n'existait pas, que la spoliation que l'on avait en vue ne reposait que sur une grossière erreur dans l'interprétation des termes du Code. Je composai sur le champ plusieurs écrits pour le démontrer, entre autres le *Mémoire* joint à cet exposé qui, je pense, ne laisse aucun doute sur la vérité de mon assertion.

En novembre, M. le sénateur *Hach* et M. le pasteur *Petersen*, directeur d'une *Société d'encouragement de l'utilité publique*, Société vraiment fort utile, fort esti-

mable, et dont j'ai l'honneur d'être membre, mais aux séances de laquelle je n'avais pas assisté depuis mon dernier voyage en France en 1806, me prièrent (comme le fait voir la lettre ci-jointe du second de ces Messieurs) de lire aux séances de la Société quelque morceau ou discours afin de ranimer un peu ces séances qui commençaient à languir. J'y consentis et, le mardi 4 décembre suivant, je parlai pendant environ une heure sur la nature du commerce de la Baltique avec les contrées méridionales de l'Europe, auquel commerce les villes hanséatiques servent d'entrepôt principal ; sur l'avantage, en particulier, de la position géographique de Lubeck, sur celui qu'offraient aux fonctions du commerce, son indépendance et sa constitution. Car alors personne ne pouvait prévoir sa prochaine réunion ; et tant que S. M. Impériale jugeait à propos de laisser aux trois villes leur indépendance, il était de mon devoir d'y croire et de la faire considérer comme un bienfait de Sa Majesté.

Quelque temps après retentit la nouvelle de la réunion. Les mêmes vues sur le commerce d'entrepôt, que j'avais éclaircies dans mon discours, concouraient si bien avec le nouvel ordre de choses et promettaient à Lubeck un si brillant avenir, que je résolus d'y ajouter, dans la séance du prochain mardi, quelques mots de développement afin de relever les esprits, toujours étonnés dans le principe d'un aussi grand changement. Ayant vanté peu auparavant les avantages de l'indépendance, je crus devoir me servir d'une transition pour en venir à vanter les avantages de la Réunion. De là cette phrase (maladroite et c'est tout) dans le début du petit discours. Je connaissais le caractère grave et paisible des habitants des villes, je savais qu'un mot de ce genre ne

produit sur eux aucun effet qui soit à craindre. Cependant je sus que le mardi suivant il n'y aurait pas de séance, à cause des fêtes de Noël, et que la plus prochaine n'aurait lieu que dans trois semaines. Je crus ne devoir pas attendre si longtemps pour dire aux membres de la Société, composée de presque tous les honnêtes gens de la ville, à l'instar de celle de Hambourg, ce que je croyais bon à leur dire. Ils sont au nombre d'environ 230. Je fis donc imprimer à peu près le même nombre d'exemplaires du petit discours et le leur fis distribuer le mardi. On sait que l'effet en a été satisfaisant, qu'il a été de faire entrevoir aux habitants de Lubeck une source de prospérité future pour leur ville dans sa réunion avec l'Empire français [1]. Je ne m'attendais guère alors à m'en voir faire un crime.

Bientôt il fut question des députés des trois villes qui devaient se réunir à Hambourg où l'on attendait les membres de la Commission nommée par l'Empereur. On me témoigna de plusieurs côtés le désir de me voir parmi ces députés. Un an environ auparavant, en octobre 1809, un ministre de France, M. le *baron de Reinhard*, ayant été envoyé à Hambourg pour y recueillir des notions exactes sur l'état des trois villes, m'appela auprès de lui; j'y concourus avec zèle au travail qui fut le résultat de sa mission. Cette circonstance avait inspiré aux trois Sénats quelque confiance dans mes vues et mes moyens. Ils m'en témoignèrent ouvertement leur gratitude. Celui de Brême m'envoya des Lettres honoraires de Bourgeoisie. Il était donc assez naturel que ces villes

[1] On peut regretter de voir Villers s'abaisser à chercher d'aussi plates excuses.

devenues françaises désirassent avoir pour leur organe un Français qui leur avait rendu divers services et qui était au fait de leurs localités. Mais à cette époque une maladie douloureuse me surprit et me retint sans possibilité de me mouvoir dans mon lit. On m'en exprima des regrets, on m'écrivit pour me consulter, on m'adressa des matériaux pour rédiger en français des Mémoires propres à être présentés à la Commission impériale. Ma maladie m'empêcha d'exécuter ce travail, comme aussi l'extrême préoccupation que me donnaient les études de jurisprudence dont il a été fait mention ci-dessus, et que je recommençais d'approfondir, sitôt que je fus capable de me traîner à mon bureau.

Cependant j'avais encore exécuté en décembre un travail que je crus pouvoir être utile, voyant comment il importait d'établir le mieux possible la communication qui devait avoir lieu de fleuve en fleuve, par canaux, depuis la Baltique jusqu'en France, et ayant reconnu depuis longtemps les inconvénients considérables du canal de *Stekenitz* qui conduit si lentement de la Trave à l'Elbe, je fis un *Mémoire* destiné à indiquer une autre voie plus rapide, moins coûteuse et qui aurait l'avantage d'appliquer à cette première branche du canal toute l'activité commerciale de la ville de Hambourg. J'adressai ce *Mémoire* le 25 décembre dernier avec un autre sur un objet particulier au Ministre de l'Intérieur; et Son Excellence daigna m'en remercier par une lettre jointe à cet exposé.

C'est ainsi que, malade et paisible, je ne songeais à employer mes connaissances locales du pays et mes connaissances littéraires que pour servir autant qu'il était en moi mon pays, mon Souverain, la justice, l'amitié; que

je me préparais dans le recueillement à remplir les très honorables fonctions dont Sa Majesté le roi de Westphalie a daigné me revêtir lorsque vint me surprendre et me remplir de douleur l'ordre que la religion surprise de son Altesse, Monseigneur le Prince d'*Eckmühl* lui a fait prendre contre moi.

Lubeck, 23 février 1811. VILLERS,
Ancien capitaine d'artillerie,
de l'Institut de France,
Professeur à l'Université de Gœttingue, etc.

Extrait du Rapport du grand prévôt
de la grande armée baron Saunier [1].

Hambourg, 6 mars 1811.

M. Ch. Villers, littérateur, ex-officier français émigré, actuellement rayé de la liste, habite depuis plusieurs années la ville de Lubeck. Il vient d'être nommé à une chaire de professeur à Gœttingue.

Il avait précédemment fait imprimer une lettre à Mme la comtesse de Beauharnais, contenant le récit des événements qui se sont passés à Lubeck, le 6 novembre 1806 et jours suivants.

Il y a singulièrement maltraité l'armée française; les faits qu'il rapporte fussent-ils vrais, il aurait dû, comme militaire et comme Français, les laisser ensevelis dans l'oubli, et il s'est plu à en faire ressortir toute l'horreur. Il y donne aussi, en passant, quelques leçons aux souverains; il n'a bien traité dans ce pamphlet que S. A. le prince de Porte-Corvo et le premier corps d'armée; Son

[1] Colonel Saunier, grand prévôt de l'armée.

Altesse lui en a fait ses remerciements dans une lettre sous la date du 10 mai 1807.

Le 25 décembre 1810, sur la nouvelle de la réunion des villes hanséatiques à l'Empire français, parvenue à Lubeck, il prononça un discours qu'il a fait depuis imprimer, dans lequel on remarque beaucoup d'inconséquences et où il se permettait de dire que s'il avait été consulté pour la grande mesure de la réunion, il n'y eût point donné son assentiment, ou du moins il ne l'eût point approuvée dans son entier.

Ce second écrit ayant rappelé le premier, il en fut parlé à S. E. le prince d'Eckmühl qui demanda à le lire, elle y reconnut un mauvais esprit, et ayant appris que M. Ch. Villers s'était fait le champion de la littérature allemande, qu'il n'accordait de mérite qu'à ce qui émanait de cette nation, Son Ex. donna l'ordre de faire la visite des papiers de M. Villers, de l'arrêter si l'on y trouvait quelque correspondance criminelle et de se contenter de lui notifier de quitter le territoire si l'on n'y trouvait que des méchancetés.

Cet ordre fut exécuté le 19 février dernier par M. Charlot, chef d'escadron de la gendarmerie.... Cet officier, après avoir pris une connaissance générale des écrits et imprimés trouvés chez M. Villers se borna à lui notifier de quitter le territoire; ce dernier signa qu'il s'y conformerait aussitôt que sa santé le lui permettrait. Il est de fait qu'il est malade..... [1] Tous les papiers dont il

[1] M. V. invita M. Charlot de joindre à ses papiers quelques pièces qui pourraient le faire connaître avantageusement. 1° une de Ponte-Corvo, 2° de S. Ex. M. de Montalivet..., qui paraît lui vouloir du bien, une lettre de M. le conseiller d'Etat Daru, une de S. Ex. M. de Lacépède, grand chancelier de la Légion d'honneur, deux lettres de M. le conseiller d'Etat Chaban.

est fait précédemment mention ayant été portés à Hambourg, ils ont dû être traduits pour qu'on puisse se former une idée de l'esprit de leur ensemble.

On voit dans la traduction des lettres de M. le Dr Meyer, de Hambourg, que la nouvelle de la réunion des trois villes y a fait le plus grand déplaisir; on en réfère à M. Villers sur le parti à prendre. Il paraît qu'il était depuis longtemps consulté pour les affaires des trois Sénats qui, de temps à autre, reconnaissaient ses bons offices par des cadeaux en argent. Dans les trois premières lettres, on s'énonce avec amertume, on blâme et on critique toutes les opérations, on s'élève contre la conscription militaire, dans les deux dernières, on songe à se procurer des emplois.

On voit dans les lettres de M. le sénateur Schmidt, de Brême, le même esprit que dans les précédentes, on donne le nom de Siècle de fer à l'époque à laquelle nous vivons. Si la constitution des villes hanséatiques est anéantie, il faut, dit-on, tout faire pour en conserver l'esprit; on se prononce d'abord pour ne vouloir prendre aucune fonction publique dans le nouvel ordre des choses; ensuite on désire qu'aucun Français n'obtienne d'emploi. On consulte en tout M. Villers, on lui prie de donner son avis, on lui annonce l'envoi de cent louis; on le croit capable de faire déterminer quelque chose de plus favorable aux villes, on lui adresse des matériaux pour faire des mémoires; celui A que j'ai fait traduire par M. *Oiger de la Saussaye*, est une pièce à lire qui renferme des grandes conceptions sur le commerce qu'on n'adoptera point sans doute, mais dont l'exécution (si elle eût été praticable avant la réunion) pouvait être très favorable ou très nuisible aux intérêts de la France. Ces

lettres et ces écrits démontrent, au reste, que le commerce voudrait régir les Etats ; il s'exprime franchement à cet égard.

Le journal allemand intitulé *Erhebungen*, rédigé et imprimé à Lubeck en 1809...., est un des écrits périodiques dans lequel on a le plus ostensiblement prêché à cette époque la croisade contre les Français, en cherchant à faire soulever contre eux toute la nation allemande ; dans beaucoup de numéros, il y a quelques apostrophes indirectes à S. M. l'Empereur, notre souverain. On peut voir dans le petit cahier B la traduction du prospectus, celle du N° 5 et l'analyse de quelques autres. Il paraît qu'un grand nombre de savants allemands coopéraient à alimenter cette feuille ; on peut juger par là de leurs bonnes intentions pour nous..... On ne peut se refuser à conclure que M. Villers ne soit un homme d'esprit, mais il ne détruit pas les mauvaises impressions qu'ont laissées contre lui : ses écrits de circonstance, ses opinions et sa partialité connue en faveur des Allemands. Je pense qu'il est bien mieux parmi eux qu'avec nous, qu'il est politique de ne le point laisser résider dans une des villes hanséatiques dont il a été pendant plusieurs années le conseil et le faiseur. Je pense, au reste, que quelque part qu'il aille, malgré ses protestations actuelles, il ne sera jamais l'ami des Français.

Signé :

Baron SAUNIER.

Le prince d'Eckmühl fit sienne les opinions du grand prévôt, comme le prouve la lettre suivante.

Lettre de Davoust, maréchal,
duc d'Auerstedt, prince d'Eckmühl,
à M. le duc de Rovigo.

Hambourg, 7 mars 1811.

Monseigneur,

Informé qu'un S[r] de Villers était consulté par tous les gouvernements des villes hanséatiques et exerçait une assez grande influence sur les esprits, faisait l'important et se disait en relations avec de grands personnages, j'ai fait prendre des renseignements sur cet individu.

Pour me donner une idée sur cet homme, on m'a communiqué une lettre imprimée dont il est l'auteur et qui est le libelle le plus virulent qu'on puisse écrire sur les troupes françaises.

Un autre écrit de lui, qu'il avait fait également imprimer, sur la réunion des villes hanséatiques, m'a donné la conviction que le portrait qu'on m'avait fait de cet individu était fondé. J'ai donné des ordres pour qu'on examinât ses papiers; le rapport ci-joint et les pièces qui l'accompagnent instruiront Votre Excellence du résultat de cet examen.

Le S[r] Villers a reçu l'ordre, aussitôt que sa santé le lui permettra, de quitter le territoire des trois départements dont le commandement m'est confié.

Vous trouverez, Monseigneur, une lettre assez curieuse du prince de Ponte-Corvo. Je dis curieuse, en ce que le prince royal peut-être soupçonné d'être bien avide d'adulations pour avoir adressé des remerciements et avoir fait des protestations d'amitié, d'estime et d'attachement à

un homme qui, en lui donnant des louanges, débite en même temps des calomnies atroces contre l'armée française.

Je pense, Monsieur le duc, qu'il serait peut-être bon de signaler[1] ce nommé Villers et ses calomnies pour l'empêcher d'être accueilli dans des Etats alliés de notre souverain. Il va partir pour Gœttingue où il est nommé professeur à l'Université; il n'y prêchera certainement pas l'amour des Français.

Prince d'Eckmühl.

Lettre de Ch. de Villers à X.

Gœttinge, 25 nov. 14.

Le ci-devant Bourguemaître, qui nous est revenu avant-hier soir, cher et digne ami, nous a apporté des nouvelles qui nous ont fort réjouis, de vous et des vôtres. Le temps des orages, du trouble, des terreurs est, grâce à Dieu, passé, et vous reprenez peu à peu le train et les douceurs de votre ancienne vie[2]. Conservez-les longtemps, vous et vos bons enfants, votre aimable et chère compagne aux pieds de laquelle je dépose mon tendre respect. Il me manque fort à moi, d'être participant des douceurs de cette vie que vous menez là-bas, et de jouir du bonheur de vivre à votre portée. Notre petite colonie[3] aura bientôt la liberté, et elle en a déjà le désir, de se

[1] Poussé par ce sentiment, Davoust fit publier dans divers journaux des articles violents et calomnieux contre Villers. Voir L. Wittmer, op. cit. p. 418-421.

[2] En mai 1814 les Français avaient dû quitter Hambourg.

[3] Mme de Rodde et ses enfants.

choisir un autre séjour que ce Gœttingue qu'on m'a gâté. A toutes les délices du Sud, elle préférerait sans nul doute l'agrément de partager avec vous les rigueurs du Nord. Mais nous ne sommes pas assez riches pour payer tant de biens.

Je vous envoie, à vous étranger comme moi à la Hanse, mais qui l'aimez comme moi, ma petite quote-part de patriotisme hanséatique. J'espère que le *Mémoire*[1] méritera un peu votre approbation. Je n'y ai pas eu moins que trois buts. L'un de prouver, par de nouveaux arguments tirés de la nature des choses et d'une organisation nécessaire du commerce européen, de prouver, dis-je, aux Puissants de la terre, qu'il fallait à jamais respecter l'existence de nos villes; — 2° d'éclairer à ce sujet les *capitalistes* de l'Europe en leur indiquant le chemin de Hambourg, etc. ; — enfin d'indiquer à nos braves hanséates eux-mêmes quel devait être leur cercle d'activité et la direction de leur entreprise. — Je ne sais si on approuvera l'exécution. Ce dont je puis répondre, c'est que l'intention est bonne de ma part.

Vous savez que mes tribulations ont pris une fin ? que le *Pr. Régent* a donné une chiquenaude, en ma faveur, à Messieurs les ministres de Hanovre; ce qui les a un peu surpris et émus, à cause de la nouveauté; moi, j'en ai d'autant plus de plaisir que S. A. R. a accompagné le compliment qu'il m'a fait faire à cette occasion d'une pension de 4,000 francs.

Notre *Ch. Siev.*[2], à ce qu'on dit, nous est revenu de

[1] Constitution des trois villes libres hanséatiques, 1814.

[2] Charles Sieveking faisait partie d'une députation envoyée par Hambourg à Paris dans l'été de 1814 pour y traiter de la restitution à faire à la Banque de Hambourg, qui avait été pillée par les Français.

Paris? On aurait dû au moins accorder à la banque les oreilles du Maréchal *Davoust* et avec cela toutes ses *possessions*. Je supplie *Sieveking* de m'écrire un peu, pour ma consolation. Rien de ce qui l'intéresse ne peut m'être indifférent. Sa caisse d'habits, etc., que d'après ses ordres j'avais expédiée à Hanovre, et qu'il y avait oubliée, m'a été renvoyée ici par Mme de Constant, qui la prit pour une caisse de livres appartenant à la Bibliothèque d'ici, que son mari avait emportée et qu'on me chargeait de lui redemander. Qu'il ordonne à cet égard ce qu'il voudra? — Je lui envoie aussi mon salmigondis hanséatique.

Ne m'oubliez pas dans l'occurrence, près des dames de la maison *Reimarus*! je vous prie. — J'ai reçu le catalogue de la Bibliothèque de l'illustre défunt[1]. Pourquoi n'y a-t-on pas annoncé le fameux *Manuscript* qui a fourni dans son temps le *fragment de Wolfenbuttel*? Il y en avait deux ou trois copies. On m'en avait promis une pour la déposer à la Bibliothèque de Gœttingue. — N'aurait-on plus cure de tenir la parole alors donnée par le respectable *Reimarus*? Vous seriez bien aimable, cher ami, si vous pouviez la faire valoir, et me donner quelques renseignements à cet égard?

Adieu; — vous devriez bien venir ici avec M. *Beneke*?, quand il viendra aux noces de sa nièce. — Aimez-moi toujours un peu parce que je vous aime infiniment.

VILLERS.

[1] Jean-Albert-Henri Reimarus, né à Hambourg le 11 novembre 1729, mort dans le Holstein le 6 juin 1814.

Où donc est l'aimable suzerain de *Flottbeck*[1]? Je ne sais dans l'univers où lui adresser son exemplaire; il faut bien qu'il ne soit pas là puisqu'il a loué son *Flottb* à une espèce de fou de ma connaissance, un sculpteur architecte, très bon homme d'ailleurs, même un peu ennuyeux.

P. S. du 26.

Ce bon Ch. S.[2]. Je viens de lire sa *Cathédrale*. La jeunesse est une belle chose pour les illusions! J'en ai eu aussi et j'ai été jeune assez longtemps! Mais c'est peine perdue que de vouloir rendre religieux un siècle de sensualité et d'athéisme. Un de nos anciens *Dômes* coûtait des fois jusqu'à trois siècles à construire. D'ici à 300 ans combien de batailles de Leipzig seront venues faire oublier la dernière. »

Très humble représentation de :

« Ch. de *Villers*, chevalier de l'ordre royal suédois de l'Etoile polaire, citoyen jouissant du *grand droit de cité*

[1] Gaspard, baron de Voght, philanthrope hambourgeois, né à Hambourg le 17 novembre 1752. Il avait créé auprès de Hambourg une grande exploitation agricole, à Flottbeck, qui, de misérable hameau, devint de ce fait une bourgade importante. Il mourut le 20 mars 1839.

[2] Charles Sieveking, syndic et diplomate, naquit à Hambourg en novembre 1787, y mourut le 30 juin 1847. En 1814, pendant son séjour à Paris, il avait pu se procurer pour Sulpiz Boisserée l'un des deux plans originaux de la cathédrale de Cologne. S. Boisserée s'intéressait particulièrement à cette église et c'est lui qui contribuera plus tard à faire ordonner par Frédéric-Guillaume IV les réparations nécessitées par l'état de cette église.

Voir *Deutsche Allgemeine Biographie*, vol. 34, art. Sieveking, p. 230, et vol. 3, article Boisserée, p. 89.

de la ville libre hanséatique de Brême, docteur en philosophie à l'Université de Gœttingue (1805), membre de la Société royale des Sciences de la même ville, correspondant de l'Institut de France et de celui de Hollande, des Académies de Prusse et de Bavière, de la Société impériale de Moscou, etc., etc.; ancien capitaine au corps royal d'artillerie de France, professeur à l'Université de Gœttingue depuis le 5 janvier 1811 jusqu'au 1er avril 1814, né en Lorraine allemande le 4 novembre 1765. »

Je croyais avoir acquis par un grand nombre d'années de travaux utiles, de dévouement à la nation allemande et de persécutions souffertes pour elle, enfin par l'adoption faite de moi et ma naturalisation dans une des meilleures villes allemandes, le droit de n'être plus regardé et traité comme un étranger, comme un Français, dans aucun des Etats de l'Allemagne; et, en effet, l'opinion publique semblait y avoir nationalisé mon nom et ma personne.

Poursuivi comme ami des Allemands et comme un des soutiens de leur cause, obligé par un ennemi féroce et puissant de quitter Lubeck, ville où j'étais alors établi, je trouvai un asile à Gœttingue, ville qui avait le premier rang dans mes affections, où j'ai passé près de dix des vingt années écoulées en Allemagne, où je comptais beaucoup d'amis, où je trouvais toutes les ressources littéraires et aux instituts de laquelle j'étais déjà affilié comme docteur en philosophie et comme membre de la Société royale des Sciences. Je fus nommé par le gouvernement, qui s'était alors emparé du pays, professeur ordinaire à l'Université. Avec combien plus de satisfaction ne l'eussé-je pas été par le gouvernement légitime? Mais convaincu de la haute noblesse de celui-ci, je ne

doutais point que mon caractère, mes travaux, mes actions, mes dangers, étant assez connus, je n'obtinsse de lui à son retour, que je hâtais de mes vœux, protection et confirmation de ma place, seul but modeste de mon ambition et qui faisait ma destinée.

J'étais dans cette confiance et rempli d'une sécurité profonde, partageant la joie qu'inspirait à tous la délivrance de l'Allemagne, sans avoir nul soupçon de ce qui se tramait contre moi dans l'ombre, et qui a pu surprendre la religion du Ministre et de S. A. Royale le P. Régent, quant tout à coup, le 27 mars dernier, cette sécurité fut troublée par l'arrivée d'une lettre ministérielle sur le couvert de laquelle je n'étais plus qualifié de professeur. Ma destitution me fut pleinement constatée le 1er avril suivant quand je vis les listes officielles qui confirmaient et renommaient la plupart des professeurs de nomination westphalienne et qui ne faisaient aucune mention de moi.

Ainsi, une simple adresse de lettre et l'omission dans une liste, c'est en cette forme que me fut annoncé le traitement le plus inattendu et le plus douloureux que j'aie éprouvé de ma vie, sans daigner m'en donner aucun motif, sans en adoucir le coup. (Vous me laissez une pension [1]). Cependant, après avoir combiné tout l'ensemble de ma situation, je vois qu'en me laissant du pain on m'ôte l'honneur; et pour un honnête homme, qu'est-ce que la subsistance physique mise en balance avec l'honneur? (La nouvelle sera bientôt connue en Allemagne et l'on dira) : « Il a été destitué par ce gou-

[1] Nous donnons le dernier brouillon de cette supplique. Il est possible que Villers ait, dans la rédaction définitive, transformé les passages que nous mettons entre parenthèses.

vernement (de sagesse, de justice et d'humanité), donc il le mérite. » Et comment l'ai-je mérité? (Par mon enseignement? Non, je prépare des cours, cela fait trois années de perdues.) Est-ce pour avoir eu quelques liaisons à la cour de Cassel? Le seul ami véritable que j'y ai eu est le Ministre de France, M. Reinhard, à qui tout le monde rend justice, et dans lequel je me suis souvent plu à retrouver l'esprit et l'âme d'un Allemand. Je lui devais toute reconnaissance pour m'avoir soustrait aux mains sanguinaires du Maréchal *Davoust*. Logeant dans sa maison, j'y ai été recherché par les autres, tant à cause de son influence que pour quelque renommée littéraire qui m'était personnelle. J'ai cultivé ces relations comme des intelligences dans le camp ennemi pour prévenir le mal, pour faire le bien autant que possible : par exemple, en sauvant des rigueurs de la conscription quantité de jeunes gens studieux (le fils de Heyne)...[1] — Bien vu du ministre de France, les places brillantes et lucratives à Cassel n'auraient pu me manquer; j'ai refusé celles qui m'ont été offertes; d'autres en ont sollicité et n'en ont point obtenu et sont aujourd'hui plus blancs que la neige.

Est-ce parce que le hasard m'a fait naître sous la domination française? (Je suis né quelques mois avant la fin du règne de notre dernier Duc Stanislas, après lequel nous fûmes définitivement réunis.) Mais je suis naturalisé Allemand par le droit étant bourgeois de Bremen;

[1] Adj. à la très humble représentation tirée du manuscrit original (rayé).

(Correspondant depuis 1800) à l'Institut de Gœttingue.

(Faisant obtenir une gratification de 1,000 écus à l'un de mes collègues pour l'aider à aller terminer aux Observatoires de Paris et de . . . . . les observations nécessaires au complément de ses Tables célestes).

tandis que, par le fait aussi, mon cœur est tout allemand; et il paraît qu'un Français qui devient Allemand dans son cœur est à tout prendre préférable à un Allemand qui devient Français. D'ailleurs, pourquoi une telle exception faite à mon détriment? On devrait croire plutôt que j'en eusse mérité une dans le sens contraire. Il y a à Gœttingue un autre professeur français qu'on a gardé et tous les gouvernements alliés emploient des Français (et surtout de ceux de ma classe, d'anciens émigrés royalistes). J'ai eu un frère mort au champ d'honneur, capitaine de hussards au service autrichien.

La dernière partie du *Rescript* qui m'annonce la faveur d'une pension est rédigée de manière à me presenter l'insinuation adroite, mais précise, de quitter Gœttingue et de retourner en France. Le *Consilium abeundi* que j'ai cru comprendre et qui appartient sans doute au *rédacteur*, m'a pénétré d'une douleur déchirante et a tiré de mes yeux quelques larmes très amères. — Moi, chassé de Gœttingue, de cette métropole des lettres d'où nul de leurs amis n'est exclu, de ce Gœttingue que j'avais choisi pour mon dernier asile, que mes écrits, ma voix, mes démarches avaient si souvent défendu contre les ennemis de la culture intellectuelle des Allemands, auquel depuis quinze ans j'ai cherché constamment à donner en France cette renommée conservatrice qui peut-être ne lui a pas été inutile au milieu de la génération si rude et si incultivée des Français actuels. Je croyais pouvoir y vivre tranquille après avoir été chassé de Lubeck, mon premier asile, par le Maréchal Davoust. Je ne m'attendais pas, certes, à être aussi quelque jour *chassé* de Gœttingue et *au nom* d'un gouvernement allemand que je respecte.

A cela le même *rédacteur* ajoute le conseil outrageant de m'en retourner *dans ma patrie*, en *France*. Il me rejetait ainsi sur les baïonnettes françaises que mon enthousiasme pour l'esprit et le caractère allemands avait aiguisées contre moi. Et qu'irais-je faire en France ? Mes parents ne sont plus, mes liaisons sont interrompues, et la culture allemande dont je suis imprégné m'y rend encore plus étranger que 22 années d'absence. Je l'ai assez éprouvé dans quelques voyages que j'y ai faits depuis. Irais-je m'y exposer au rire sardonique et moqueur de ceux qui ne seraient que trop fondés en apparence à persifler alors ma prédilection pour les Allemands et mon zèle à les vanter ? Car en me traitant avec cette injustice, c'est à l'ironie cruelle des Français que l'on prépare une douce vengeance et un beau champ à s'exercer.

Je n'irai donc point en France. Mais où irai-je ? (Partout je serai un objet de suspicion.) Pour les services que j'ai pu rendre à l'Allemagne, au pays de Hanovre, et à Gœttingue en particulier, je n'ai jamais songé à demander aucune récompense, mais du moins que ma récompense ne soit pas d'être déshonoré aux yeux du monde. (Je demande à être éclairé sur les causes qui m'ont valu cette destitution et l'exil.)

Gœttingue, le 2 avril 1814.

Comme je l'ai dit ailleurs, et comme le prouve la lettre précédente de Villers à X, le prince Régent mit fin à cette persécution injuste et autorisa Villers à résider à Gœttingue, lui accordant même, comme réparation une augmentation de pension. Mais le coup était porté et Villers en mourut quelques mois plus tard.

QUELQUES EXPÉRIENCES

SUR

L'HYDROTROPISME CHEZ LES ARTROPODES

par

EMILE ANDRÉ

Privat-docent à la Faculté des sciences

Certains animaux aquatiques et d'autres animaux auxquels l'humidité est plus spécialement nécessaire, semblent posséder un sens particulier qui leur permet de reconnaître, dans leur voisinage plus ou moins immédiat, la présence de l'eau — cela sans le secours de la vue — et qui leur indique la direction à prendre pour atteindre cette eau. Cette sensibilité spéciale porte le nom d'hydrotropisme. Bien que la notion d'hydrotropisme soit introduite dans la science depuis quelques années déjà, on ne possède à ce sujet que des données éparses et peu nombreuses. Il serait à désirer que des recherches dans cette direction fussent entreprises et que l'on s'adressât pour cela à de nombreux représentants des divers groupes zoologiques chez lequels il y aurait quelque chance de rencontrer ce sens de l'humide.

Une contribution intéressante vient d'être apportée à la question de l'hydrotropisme par Mlle Drzewina[1]. Les

[1] DRZEWINA. Hydrotropisme des Crabes. Comptes rendus de la Société de Biologie, Paris, le 6 juin 1908.

expériences et les observations de cette naturaliste démontrent que le Crabe *(Carcinus mænas)* possède à un haut degré le sens hydrotropique et que ni la vue, ni l'olfaction, ni le sens de l'orientation, ni la pente du terrain n'entrent en jeu pour permettre au Crabe de retrouver sans hésitation le chemin de son milieu naturel. Les résultats obtenus par M[lle] Drzewina nous ont engagé à rechercher si quelques-uns des arthropodes de nos eaux douces possèdent, à un degré quelconque, le sens hydrotropique. Pour cela nous nous sommes adressé aux animaux suivants : Ecrevisse, Crevette d'eau douce, Aselle, Gyrin, Ranâtre et larves de Phryganes, et nous les avons soumis à l'expérimentation, soit dans la nature, soit au laboratoire.

Grâce à l'amabilité de M. le conseiller d'Etat Oyex-Ponnaz, chef du Département de l'agriculture du canton de Vaud, nous avons pu, en dehors de l'époque d'ouverture de la pêche aux écrevisses, au bord de deux cours d'eau du canton de Vaud, pratiquer sur ces crustacés des expériences nombreuses et variées. Une seule de celles-ci, prise au hasard, sera rapportée ici, à titre d'exemple.

Onze écrevisses (*a-l*) sont placées à 1 mètre du bord du ruisseau, à 10 h. 30 du matin. La rive est horizontale, de sorte qu'aucune pente ne sollicite les animaux soit d'un côté, soit de l'autre. Le temps est clair. Le vent du S. souffle légèrement. Les animaux sont sous le vent du ruisseau.

A 10 h. 35, *a* a atteint l'eau.

Entre 10 h. 30 et 10 h. 40, *b, c*, *d*, *e* se mettent en mouvement et se rapprochent de l'eau plus ou moins directement.

Entre 10 h. 30 et 10 h. 40, *f, g, h, i* s'éloignent de l'eau plus ou moins vite.

à 11 h. 15 *c*, atteint l'eau.

à 11 h. 20, *d* atteint l'eau.

à 11 h. 30, fin de l'expérience, sur 11 écrevisses.

3, *a, c, d* sont rentrées dans l'eau.

2, *b, e* sont immobiles au bord même du ruisseau.

4, *f, g, h, i* s'en sont plus ou moins éloignées.

2, *k, l* sont restées immobiles ou presque immobiles.

La même expérience, répétée dans d'autres conditions, nous a amené à des résultats analogues.

L'inclinaison du terrain, lorsqu'elle n'est pas trop forte, n'apporte aucun changement à l'allure et à la direction prises par les écrevises et l'on peut voir parfois ces crustacés remonter la pente et s'éloigner de l'eau.

En soumettant des Cloportes d'eau *(Asellus aquaticus)* à de semblables essais, soit au bord d'un cours d'eau, soit au laboratoire, nous sommes arrivés à des résultats aussi discordants. Nous donnerons seulement les résultats d'une de ces expériences.

Quatorze Aselles (*a-o*) sont disposés en cercle, sur une table, à 5 cm. d'une petite éponge fortement imbibée d'eau, reposant sur une quadruple rondelle de papier buvard également imbibée d'eau.

a, b, c, d, e s'éloignent de suite, très franchement de l'eau.

f atteint l'eau au bout de 3 minutes et reste sur le papier buvard jusqu'à la fin de l'expérience.

g se rapproche de l'eau, puis s'en éloigne.

h se rapproche de l'eau.

i s'éloigne, puis se rapproche de l'eau, l'atteint et s'en éloigne définitivement.

k reste immobile pendant 15 minutes, puis s'éloigne de l'eau.

l reste immobile pendant 18 minutes, se rapproche de l'eau, puis s'en éloigne.

m se rapproche de l'eau, reste stationnaire environ 10 minutes, puis s'éloigne de l'eau.

n se rapproche de l'eau, reste immobile pendant 15 minutes, puis arrive à l'eau.

o se rapproche de l'eau, puis reste immobile 45 minutes (fin de l'expérience).

Nous avons aussi fait porter nos investigations sur des Crevettes d'eau douce *(Gammarus)*. Celles-ci, retirées de leur habitat normal, font des soubresauts qui tantôt les rapprochent de l'eau, tantôt les en éloignent. Même placées à une faible distance de l'eau (4 à 5 cm.), les Crevettes n'atteignent celle-ci que d'une façon toute fortuite.

Quant aux Ranâtres *(Ranatra linearis)*, elles exécutent, lorsqu'on les sort du milieu aquatique, des mouvements lents et maladroits qui ne tendent pas plus à les rapprocher de l'eau qu'à les en écarter.

Dans une petite localité de nos environs, un chenal en bois, habité par des larves de Phryganes, se prêtait fort bien par sa topographie à des expériences sur ces insectes. Ces essais ont été multiples et variés ; ils ont tous abouti à des résultats qui peuvent être assimilés à ceux que nous rapportons ci-dessous.

10 larves de Phryganes (*a-k*) sont placées à 5 cm. de l'eau, leurs corps étant parallèles au courant.

a, b, c, d se dirigent immédiatement vers l'eau, l'atteignent et y tombent.

e avance parallèlement au courant.

f, g s'éloignent de l'eau tout de suite.

h reste immobile pendant 3 minutes, se dirige franchement vers l'eau, l'atteint presque et rebrousse chemin.

i, *k* sont immobiles pendant 4 à 5 minutes, puis s'écartent de l'eau, l'une directement, l'autre obliquement.

Au bout de 20 minutes seulement, 4 larves sur 10 étaient parvenues jusqu'à l'eau.

En résumé, j'ai fait, soit en plein air, soit au laboratoire des essais multiples dont les résultats sont tels qu'il semble légitime d'admettre que les six arthropodes soumis à l'expérience ne possèdent à aucun titre le sens hydrotropique. Bien que mes investigations n'aient abouti qu'à des insuccès, il m'a paru néanmoins intéressant de les signaler. Il peut sembler curieux, en particulier, que l'écrevisse qui est si étroitement apparentée au crabe, ne présente pas de vestige de ce sens de l'humide qui paraît si développé chez son congénère. Il est cependant bon de faire remarquer que le crabe, étant exondé fréquemment par le jeu des marées, peut avoir besoin, dans certains cas, du sens hydrotropique; tandis que l'écrevisse, ainsi d'ailleurs que les autres arthropodes sur lesquels ont porté nos recherches, ne sont émergés que par accident et que pour eux le développement du sens de l'humide n'aurait guère raison d'être. Cela étant donné, les résultats de nos essais pouvaient presque être prévus; il nous a cependant semblé intéressant de demander à l'expérience confirmation de ces prévisions[1].

[1] Nous poursuivons actuellement des recherches analogues sur des vers (Hirudinées, Oligochètes) et jusqu'à présent nous sommes arrivé à des conclusions identiques.

LA CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE

DE

CHARLES DARWIN

PAR LA

SECTION DES SCIENCES DE L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

Discours prononcés le 12 février 1909

par

MM. Emile YUNG, John BRIQUET, B.-P.-G. HOCHREUTINER
Edouard CLAPARÈDE et Théodore FLOURNOY.

AVANT-PROPOS

Le 12 février 1909, la section des Sciences de l'Institut national genevois a tenu dans la grande salle de l'Institut, au Bâtiment Electoral, une séance extraordinaire entièrement consacrée à la célébration de la mémoire du grand naturaliste, Charles Darwin, dont le monde savant fêtait ce jour-là le centième anniversaire. Le comité avait décidé qu'afin de donner plus de solennité à cette réunion, le public y serait admis. A 8 h. $^1/_2$ du soir, une foule considérable afflua au local indiqué, plusieurs centaines de personnes ne purent y trouver place, la population

genevoise témoigna une fois de plus, en cette circonstance, combien elle porte d'intérêt aux problèmes généraux des sciences naturelles et l'admiration qu'elle conserve pour l'homme de génie qui contribua dans une si grande mesure à leur solution. Les discours qu'on va lire furent écoutés avec attention et unanimement applaudis par la vaste assemblée. La presse quotidienne en publia dès le lendemain des résumés étendus, accompagnés de commentaires élogieux. Aucune note discordante ne se fit entendre. Un demi-siècle après la publication de l'*Origine des Espèces*, les discussions soulevées par cet ouvrage célèbre se sont apaisées, et les vues nouvelles qu'il apportait au monde, après avoir largement aidé aux progrès de la science, ont, pour une bonne part, été universellement acceptées. C'est en rappelant les principales idées défendues par Charles Darwin, et l'accueil qui leur fut fait à Genève, que la section des Sciences de l'Institut a estimé qu'elle honorerait le mieux son souvenir.

I

Le darwinisme et les savants genevois

Discours de M. Emile YUNG

La notion classique de l'espèce telle que Linné et les anciens naturalistes l'ont généralement admise, est basée sur la ressemblance des individus compris sous cette appellation, ainsi que sur leur filiation. Elle sous-entend que les caractères de forme et de structure sur lesquels repose la ressemblance sont originels, c'est-à-dire qu'ils ont été conservés à travers des milliers de générations, tels, ou à peu près, que les avaient reçus, au jour de la création, les premiers ancêtres dont chaque organisme dérive. C'est la conception hébraïque de l'espèce exprimée dans le récit de la Création, au premier chapitre de la Genèse. Pour ancienne qu'elle soit, cette conception de la permanence de caractères spécifiques donnés immédiatement à l'origine du monde, se heurte à un si grand nombre de faits d'observation qui montrent que les êtres vivants sont éminemment variables et, d'autre part, elle est si difficile à comprendre, que depuis très longtemps aussi, depuis qu'il y a des hommes qui regardent attentivement la nature et qui réfléchissent sur ce qu'ils ont

vu, une conception opposée est née selon laquelle les animaux et les plantes n'auraient point toujours possédé les traits distinctifs sous lesquels nous les connaissons, mais qu'ils sont allés se transformant à travers les âges, s'adaptant aux circonstances également variables dans lesquelles ils ont vécu, qu'ils évoluent, et ne s'offrent point nécessairement à nous tels que furent leurs ancêtres; que, par conséquent, le monde organique n'est pas immuable mais changeant, qu'il n'est pas exactement aujourd'hui ce qu'il était hier, et qu'il sera différent encore demain.

Le transformisme n'a pas été inventé par Darwin. Toutefois, jusqu'à ce grand naturaliste, il ne fut accepté que par des penseurs indépendants, exigeant avant tout d'une théorie qu'elle explique les faits d'une façon compréhensible et raisonnable. Darwin, en l'appuyant sur un ensemble imposant de faits positifs et heureusement coordonnés, a eu le mérite de rajeunir la vieille doctrine transformiste et de la faire accepter, en peu d'années, non plus par une élite intellectuelle seulement, mais par la quasi-unanimité des gens cultivés.

Jamais peut-être pareille révolution dans les idées ne fut accomplie avec autant de sûreté et de conscience chez son auteur et ne fut acceptée aussi rapidement par l'ensemble des intelligences. Un quart de siècle suffit pour tourner en sa faveur la majorité des esprits. Si l'on veut en saisir toute la grandeur, il faut se reporter au temps où elle fut opérée; il faut se rappeler qu'au milieu du siècle dernier le public instruit admettait encore comme des dogmes scientifiques la chronologie mosaïque, les sept jours de la création, les révolutions du globe, la fixité et l'apparition indépendante des espèces. Et pour

se rendre compte du progrès qu'elle réalisa, il faut en comparer les données essentielles à celles popularisées non seulement par les simples récits de la Genèse, mais encore par les brillants tableaux d'écrivains tels que Châteaubriand et Bernardin de Saint-Pierre, dont le langage fut aussi magnifique dans la forme que puéril et imprécis dans le fond.

Lorsque le 24 novembre 1859, parut l'ouvrage intitulé : l'*Origine des Espèces*, qui contenait l'exposé longuement mûri et un peu touffu des idées fondamentales de Charles Darwin, l'opinion lui fut d'abord nettement défavorable et le nombre de ses adversaires dépassa de beaucoup celui de ses partisans. Sa lecture n'était point facile. A chaque page, pour ainsi dire, on y rencontrait des interprétations contraires à celles auxquelles on était accoutumé. De tous côtés les critiques l'assaillirent, la plupart inspirées par des considérations extra-scientifiques, par une insuffisance d'instruction en histoire naturelle ou par une parfaite incompréhension des faits allégués. Ce fut le cas, en particulier, dans les pays de langue française à l'exception du nôtre. Cette exception est peu connue, elle se manifesta dès la première heure, et elle est trop honorable pour nos savants d'alors, pour que nous n'éprouvions pas une légitime satisfaction à la constater ici en racontant, en ce jour où nous voulons dignement fêter le centième anniversaire de la naissance de Darwin, la part considérable qu'ont prise nos prédécesseurs genevois à la loyale critique, à l'adoption par tielle ou totale, et encore à la propagation de la doctrine du grand penseur anglais.

Par une heureuse coïncidence, Genève possédait, au moment de l'apparition de l'*Origine des Espèces*, une

pléiade de naturalistes exceptionnellement préparés par la nature de leurs travaux et l'orientation de leur pensée à examiner sans parti-pris, à comprendre et à juger avec autorité, cet énorme ensemble de faits scrupuleusement contrôlés et d'idées originales, auquel l'admiration des hommes ne devait pas tarder à donner le nom de *darwinisme*. Il nous sera permis de rappeler que la plupart de ces savants appartenaient à la section des Sciences de notre Institut et qu'ils y firent d'importantes communications relatives au fort et au faible des idées révolutionnaires. Il y avait là Marc Thury, chercheur obstiné et modeste, l'un des membres fondateurs de notre association et auteur lui-même d'une *Hypothèse sur l'Origine des Espèces*, antérieure de huit ans à celle de Darwin; il y avait J.-J. Moulinié, notre secrétaire-général d'alors, connu par quelques recherches personnelles sur les Vers trématodes et qui devint bientôt le traducteur français des trois principaux ouvrages du maître : l'*Origine des Espèces* (qu'il traduisit sur la 5me et la 6me éditions anglaises); *La Variation des animaux et des plantes* (traduction parue en 1868) et *La Descendance de l'Homme* (parue en 1872); il y avait Carl Vogt, président de notre section des Sciences, dans laquelle il proclama dès 1860 avec une implacable logique les raisons qui le conduisaient à étendre la thèse darwinienne à l'homme, raisons qu'il développa deux ans plus tard dans ses fameuses « *Leçons sur l'homme* »; il y avait encore Edouard Claparède, que Darwin considérait comme « l'un des zoologistes les plus distingués de l'Europe » [1] et qui sut dis-

[1] Ch. DARWIN. *La Descendance de l'homme*, trad. française par Barbier. 1881, p. 48, en note.

cerner avec une admirable sagacité la part de vérité contenue dans une théorie à laquelle il se convertit aussitôt, non sans quelques réserves.

Il y avait enfin à Genève Alphonse de Candolle et François-Jules Pictet de la Rive qui, en dehors de l'Institut, ne se montrèrent pas moins empressés que les précédents à étudier et à discuter l'œuvre du réformateur de l'histoire naturelle. Le premier y adhéra partiellement dès le début, le second demeura son adversaire jusqu'à sa mort, mais il mit à l'analyser une telle lucidité et une telle conscience que Darwin en fut émerveillé. Le 3 avril 1860, quatre mois seulement après la publication de l'*Origine des Espèces*, il écrivait à Asa Gray : « Je vous signalerai un article qui est un vrai miracle, car il m'est contraire — il est de Pictet, le paléontologiste, et a été publié dans la Bibliothèque universelle de Genève — et il est néanmoins parfaitement honnête et juste, et je m'y rallie pleinement. Notre seule différence provient de ce qu'il attache moins d'importance aux arguments favorables et plus aux arguments contraires, que je ne le fais. Parmi toutes les analyses qui me sont opposées, celle-ci est la seule qui soit complètement impartiale, et je ne m'attendais pas à en rencontrer une seule »[1].

Francis Darwin, éditeur de la *Vie et Correspondance* de son père, remarque de son côté que Pictet a traité la question avec un respect qui forme un contraste agréable avec le ton de quelques-uns de ses autres critiques, trop enclins à porter la controverse ailleurs que sur le terrain strictement scientifique[2].

[1] Francis Darwin. *Vie et correspondance de Charles Darwin*. Trad. française par H. de Varigny, t. II, p. 155.

[2] *Vie et Correspondance*, t. II, p. 8.

La lecture de l'article de Pictet de la Rive est encore aujourd'hui pleine d'intérêt[1]; on y sent d'un bout à l'autre dominer le désir d'être juste tout en ne dissimulant aucun des points faibles de l'œuvre. Pictet commence par rendre hommage à la clarté et à l'originalité des vues exposées par Darwin. Il est impossible, déclare-t-il, qu'elles ne fassent pas réfléchir et qu'elles ne forcent pas à envisager certaines questions sous un jour nouveau. Son but est moins de donner du travail anglais une analyse forcément incomplète que d'en faire comprendre l'esprit et la méthode, et de discuter les graves questions qu'il soulève. Il avoue avoir accepté tous les raisonnements de Darwin tant que celui-ci s'est borné à l'exposé des faits qui se passent de nos jours, mais qu'au cours de sa lecture il n'a pas tardé à s'apercevoir que l'imagination du savant anglais avait marché plus vite que la science et avait tiré des faits acquis des conclusions qui lui semblent en désaccord avec eux. Parmi les exemples cités par Darwin, il n'a pas su trouver la preuve que des variations légères et superficielles puissent, à la longue, changer de nature et dégénérer en modifications aussi graves que celles nécessaires pour faire passer un animal d'une espèce à une autre, ou de permettre à sa descendance de prendre place dans un genre, une famille, un ordre ou une classe différente de la sienne, comme cela eut pourtant dû avoir lieu pour tous les êtres organisés, si vraiment ceux-ci étaient dérivés, comme le veut Darwin, d'un petit nombre de types primitifs ou, peut-être, d'un seul. « Parce qu'on me démontre, écrit Pictet,

[1] F.-J. Pictet. *Sur l'Origine des Espèces par Charles Darwin.* Arch. des Sc. phys. et nat., t. VII, 1860. p. 233-255.

qu'à la suite de quelques milliers de générations, la taille, la couleur, la forme d'un bec, ont pu être modifiées, la proportion des membres un peu changée, etc., je n'en puis pas conclure que d'autres milliers de générations ou d'années changeront une branchie en poumon, feront pousser une aile, créeront un œil ou changeront un ovipare en vivipare. »

A cette objection générale tirée de l'absence de preuves à l'appui des modifications profondes, et tout en insistant sur le fait que la nature lui paraît être plus conservatrice des formes spécifiques que favorable à leur variation indéfinie, Pictet, après avoir constaté que l'estimation du degré possible d'intensité des variations constituait le point capital de la divergence de son opinion avec celle de Darwin, fait cependant une concession qui dût grandement réjouir ce dernier. Il se déclare prêt à accepter la naissance de variétés sous l'influence de la sélection naturelle et même, — va-t-il jusqu'à dire, — la naissance « d'espèces très voisines ». Une telle concession, ainsi que le remarqua aussitôt Claparède, consentie par un adversaire de la trempe de Pictet, pouvait donner à l'inventeur de la sélection naturelle l'espérance de voir des critiques moins décidés que ne l'était le paléontologiste de Genève, se convertir à ses idées. « Nous craignons bien, écrivait quelques mois plus tard le brillant élève de Pictet, que si quelques espèces ont pu se former par sélection naturelle, les hommes de science ne doivent finir par reconnaître qu'elles ont toutes fait de même, car, nous le demandons, où tracer la limite ? »

A l'heure qu'il est, cette question demeure embarrassante. Où tracer la limite ? Et, d'abord, y a-t-il une limite ? Plus nous retournons le problème afin de l'envi-

sager sous toutes ses faces, plus nous le creusons, et plus aussi il semble devenir certain que les limites que l'on a successivement assignées à la variation n'ont qu'une valeur temporaire et subjective. D'ailleurs, Pictet a très bien vu que, même en attribuant aux espèces une variabilité plus étendue qu'il ne le faisait lui-même, cela n'apporterait pas de perturbation notable à la pratique des naturalistes. Il rassure ceux-ci sur les dangers que la réforme darwinienne pourrait faire craindre aux classificateurs, car, quelle que soit la théorie que l'on adopte, l'espèce est fixe dans une période donnée. « Elle l'est presque autant pour M. Darwin que pour les partisans les plus convaincus de la permanence absolue. Il lui faut, en effet, des milliers de générations pour qu'une modification presque imperceptible puisse s'introduire. L'espèce est donc constante dans le monde actuel... »

Le débat, en effet, est entièrement théorique et, si variables que les fassent les plus ultra-darwinistes, les espèces ne le sont pas assez pour rendre superflu de leur donner des noms et de les cataloguer.

Pictet reconnaît que si Darwin ne fournit pas assez de preuves directes en faveur de son hypothèse, il a en revanche pu l'appuyer sur des preuves indirectes importantes et la faire cadrer avec les grands faits de l'anatomie comparée tels, par exemple, que l'unité de composition organique, les organes rudimentaires, les séries que forment les espèces et les genres, ou avec certaines données paléontologiques, notamment les ressemblances spécifiques existant entre deux faunes consécutives et le parallélisme observé entre la série du développement paléontologique et la série embryonnaire. Sans donc se

sentir autorisé à s'y rallier, Pictet ne peut pas se résoudre à refuser à la théorie darwinienne tout fondement, et ceci l'amène à exposer la manière dont il cherche à s'expliquer la succession des êtres organisés. Il ne sera pas sans intérêt de la rappeler ici en quelques mots.

Pictet se représentait cette succession comme étant soumise à deux forces, l'une qu'il nomme la « génération normale » créant la ressemblance des enfants et des parents et qui assure la permanence de l'espèce tout en permettant quelques variations; l'autre à laquelle il réserve l'appellation de « force créatrice », aurait agi à l'origine des choses, pour produire immédiatement une faune variée et abondante. L'action de cette dernière se manifestant à des intervalles éloignés, aurait successivement donné le jour aux types distincts dont la paléontologie nous enseigne l'existence.

En conséquence, durant le cours d'une période géologique, et par l'effet de la génération normale, le semblable naîtrait du semblable conformément à la thèse classique de l'immutabilité, mais à certains moments séparés les uns des autres par des périodes de plusieurs milliers d'années, la mystérieuse force créatrice, endormie dans l'intervalle, se réveillerait tout à coup et, rompant la monotonie des choses entretenues par la génération, en instituerait de nouvelles n'ayant aucun lien généalogique nécessaire avec les précédentes. On reconnaît là l'ancienne doctrine des créations successives, amendée en ce sens que, selon Pictet, la force créatrice ne serait point dégagée de tout lien avec l'ensemble de la création, mais qu'elle serait subordonnée elle-même à une loi générale établie dès l'origine par le Créateur et qui rendrait compte de l'unité de compo-

sition des divers types engendrés par la force créatrice.

Dans son hypothèse sur l'origine des espèces, Marc Thury, imbu, lui aussi, des idées cuviériennes qui ont dominé dans la science jusqu'à Darwin, mais désireux de son côté de les concilier avec les faits du transformisme, recourut également à l'intervention de deux puissances, l'une régulière et l'autre intermittente, dont il fit le plus ingénieux mais le plus conjectural des usages.

Thury alliait une vaste science à des croyances religieuses très arrêtées. Comme Darwin (voir les dernières lignes de l'*Origine des Espèces*), il acceptait des actes inconnaissables de création, mais tandis que Darwin limitait leur rôle aux origines du monde, Thury leur attribuait, ainsi que le faisait Pictet, une action répétée plusieurs fois à travers la durée des périodes géologiques. Son excessive modestie a empêché que l'on reconnut de son vivant, toute la valeur des mérites de notre regretté collègue. Pourtant, M. de Quatrefages lui a consacré dans son histoire des émules de Darwin [1], la place qui lui appartient et qui ne peut être confondue avec celle d'aucun autre, car ainsi que le constate l'auteur, la conception de Thury diffère, à peu près en tout, de celles des autres émules de Darwin, et l'on ne peut lui reprocher de s'être inspirée des idées d'autrui, puisqu'elle a été publiée huit ans avant l'*Origine des Espèces*, « par conséquent bien avant le grand mouvement transformiste provoqué par l'ouvrage du savant anglais.»

Ce rapprochement de dates place même Thury parmi les précurseurs, plutôt que parmi les « émules » de Darwin.

[1] A. DE QUATREFAGES. *Les émules de Darwin*, dans la Bibliothèque scientifique internationale. Paris, 1894, tome II, p. 244-257.

Dans un premier mémoire remontant à 1851 [1], Thury expose les diverses manières dont on peut comprendre la filiation des espèces et les raisons qui lui font considérer comme étant la plus vraisemblable, celle qu'il propose, après y avoir mûrement réfléchi. Il y suppose que, dans certaines circonstances, les individus d'une espèce déterminée peuvent produire une catégorie particulière de germes différant des germes ordinaires, tels que les œufs, les graines ou les bourgeons, en ce qu'ils ne se développeraient qu'à des époques de crise cosmique, sous l'influence de conditions exceptionnelles, au moment des révolutions géologiques et alors que l'espèce à laquelle ils appartiennent serait près de s'éteindre. Ces germes spéciaux donneraient naissance à des individus de formes assez différentes de la forme habituelle pour pouvoir être considérés comme appartenant à des espèces nouvelles marquant, en général, un *progrès* sur celles qui les ont précédées.

Thury nomme ces germes hypothétiques, des *germes telluriques* ou *progressifs*, par opposition aux *germes cycliques* se développant seulement pendant les époques de *repos* du globe, comme celle que nous traversons et donnant naissance à des individus non modifiés, ou dont les modifications sont temporaires, peu importantes et voisines toujours du type normal. Il énumère les diverses alternatives selon lesquelles les germes telluriques ont pu se produire, sans d'ailleurs discuter la valeur de ces alternatives. Thury a expliqué plus tard, dans un second

[1] Marc THURY. *Dissertation sur la nature du lien des faunes paléontologiques successives, avec l'indication d'une nouvelle hypothèse sur ce sujet.* Arch. des Sc. phys. et nat., tome XVII, 1851, p. 185-195.

mémoire [1] sur la même question, ce qu'il faut penser de la doctrine des crises et pourquoi nous ne pouvons constater la production des germes telluriques. « Nous ne voyons pas à l'œuvre aujourd'hui le mode de reproduction qui donne lieu à des espèces nouvelles, parce qu'il ne se forme pas de nouvelles espèces à l'époque actuelle qui n'est pas un temps de formation, mais de simple développement. »

Le but principal de l'hypothèse des germes telluriques est de montrer comment ils établissent un *lien direct* entre les espèces issues d'eux et les espèces qui les ont produit, si différentes que soient d'ailleurs ces dernières. Quant à l'étendue de ces variations, Thury dans son premier mémoire ne l'admettait guère considérable, car il n'aborde pas dans ce mémoire la question de l'apparition de nouveaux types pour se borner à celle de la production de ce qu'il appelle les espèces successives, c'est-à-dire des espèces qui continuent une espèce éteinte en en modifiant simplement le modèle. Dans ces limites, Thury se déclarait dès 1851 transformiste. Il fut même, peut-on dire, le premier de nos transformistes au 19me siècle [2] et il le fut à sa manière, fort différente de

[1] Marc THURY. *Une hypothèse sur l'origine des espèces.* Arch. des Sc. phys. et nat. 3me pér., t. VII, 1882, p. 113-143.

[2] Je dis au 19me siècle, car si nous remontions au siècle précédent, nous devrions citer parmi les précurseurs genevois du transformisme organique, Charles Bonnet. Dans ses *Contemplations de la nature* et dans sa *Palingénésie philosophique*, Bonnet a en effet défendu la thèse que l'animal est indéfiniment perfectible et qu'il peut acquérir de nouveaux organes, mieux en rapport avec les conditions où il vit, lorsque celles-ci ont changé. Il admettait un parfait parallélisme entre les divers états de la terre et ceux des êtres qui la peuplent.

celle de Lamarck ou de Darwin qui, l'un et l'autre ont attribué la genèse des êtres les plus différents, à l'accumulation de transformations lentes mais continues. Cette divergence entre les vues de Thury et celles des deux grands maîtres du transformisme moderne, s'accentua et se précisa dans le second mémoire que nous venons de citer et sur lequel nous passerons rapidement, l'ayant déjà analysé, ici même, il y a trois ans, en racontant la vie de l'homme éminent que nous venions de perdre [1]. Ce dernier travail de Thury est intéressant en ce que notre savant compatriote s'y déclare l'adversaire de la conception cuviérienne des révolutions du globe et parce qu'on l'y sent toujours plus préoccupé d'harmoniser l'idée de filiation des faunes et des flores avec la croyance très forte en lui, à un Créateur tout puissant. Il lui semble que c'est contraire à toute analogie d'admettre que de nombreuses espèces aient été détruites, puis remplacées par d'autres qui auraient été formées à nouveau, chacune *de toutes pièces*. « L'invraisemblance augmente beaucoup, si l'on doit admettre que le même étrange phénomène se serait répété vingt ou trente fois de suite, depuis le commencement des périodes géologiques jusqu'au temps actuel ». A aucun moment, l'essence d'un animal n'a différé de celle d'un autre animal appartenant à une époque géologique antérieure, par conséquent un simple développement a pu suffire sans qu'aucun acte de création proprement dite ait été nécessaire.

Tout le problème consiste donc à savoir comment

[1] Emile YUNG. *Marc Thury. Le savant et son œuvre.* Bulletin de l'Institut genevois, t. XXXVII, 1906.

ce développement a pu se produire et en quoi il a consisté ? Darwin l'attribue à des agents permanents, accessibles à l'observation ; il l'attribue à la variation, à l'hérédité des caractères acquis, à la lutte pour l'existence et à la sélection naturelle. Thury limite le rôle des agents observables à la genèse des *Variétés* et quant au reste : espèces nouvelles, genres, etc., il l'attribue à une cause interne absolument inconnue, insaisissable et intermittente. La supériorité du système explicatif de Darwin saute à l'œil et s'impose immédiatement à l'esprit.

Le premier exemplaire de l'*Origine des Espèces* qui pénétra dans notre ville fut sans doute celui que Darwin adressa à Alphonse de Candolle le 11 novembre 1859, plusieurs jours, par conséquent, avant la publication de l'ouvrage, lequel ne fut mis en librairie que le 24 novembre. Cet exemplaire était accompagné d'une lettre de l'auteur dont j'extrais le passage suivant : [1]

« Je désire vous en faire hommage, car c'est le seul témoignage par lequel il me soit possible de vous exprimer, bien que d'une manière peu adéquate, l'intérêt et les avantages que j'ai retirés de l'étude de votre grand et bel ouvrage sur la distribution géographique. »

De fait, Darwin avait beaucoup lu les œuvres des deux de Candolle, il les cite à maintes reprises dans ses divers volumes et dans sa correspondance [2], et Alphonse de

[1] Francis Darwin. *La vie et la correspondance de Charles Darwin,* trad. par H. de Varigny. Paris, 1888, t. II, p. 49.

[2] Voir *La vie et la correspondance de Charles Darwin,* déjà citée, et *More Letters of Charles Darwin a record of his Work.* Edited by Francis Darwin and A. C. Seward. in 2 vol. London, 1903.

Candolle, à peu près du même âge que lui, fut probablement, avec sir Joseph Hooker, le botaniste de l'Europe dont les idées et la méthode de travail se rapprochaient le plus alors des siennes. Ils eurent, pendant un quart de siècle, un assez fréquent échange de lettres. Celles de Darwin à de Candolle ont été publiées depuis la mort du premier dans les volumes cités tout à l'heure, il est regrettable que les lettres de de Candolle, dont quelques-unes semblent avoir été fort importantes, n'aient pas encore vu le jour.

A. de Candolle connaissait personnellement Darwin depuis 1839. Il le visita, dans sa maison de campagne de Down, en 1880, et il a raconté cette dernière visite dans le petit livre où il a étudié, peu de temps après la mort du savant anglais, les causes de son succès et l'importance de ses travaux [1]. Notre grand botaniste s'est toujours montré très circonspect en traitant la question de l'origine des espèces. Il le fit, notamment dans sa *Géographie botanique* où, après avoir exposé la distribution des plantes telle qu'elle existe de nos jours, il reconnait la nécessité d'en rechercher l'explication dans l'état antérieur des espèces, ce qui le conduit tout naturellement au problème de leur origine. Le chapitre XI de son grand ouvrage [2] est intéressant à relire, il est rempli d'aperçus originaux présentés sous une forme strictement scientifique et avec les réserves imposées par l'insuffisance des documents, pourtant nombreux déjà, qu'avait recueillis l'auteur. Il

[1] Alph. DE CANDOLLE. *Darwin considéré au point de vue des causes de son succès et de l'importance de ses travaux*. Genève, H. Georg, édit., 1882, 40 p.

[2] Alph. DE CANDOLLE. *Géographie botanique raisonnée*. 2 vol. Paris et Genève, 1855.

y insiste sur la probabilité que certaines espèces contemporaines sont très anciennes et ont traversé plusieurs révolutions géologiques, puis il examine les trois hypothèses possibles relatives à leur provenance et qui sont : ou bien qu'elles ont dérivé d'anciennes espèces à des époques successives, ou bien qu'elles ont été créées successivement par une cause surnaturelle, ou encore que les unes ont été créées et d'autres dérivées. De Candolle admet les variations et il énumère les conditions d'origine interne ou externe dont la réunion est nécessaire pour produire des races et des variétés. La naissance de ces dernières ne fait pas l'ombre d'un doute, mais, une fois nées, se propagent-elles toujours et durent-elles indéfiniment ? Ces questions sont, à ses yeux, des plus difficiles à résoudre et autant il est prêt à admettre la possibilité de formes nouvelles, héréditaires, autant il constate la « très faible probabilité » que les modifications auxquelles elles sont dues se propagent « dans le cours naturel des choses », c'est-à-dire hors de l'intervention de l'homme. Parmi les conditions favorables à la conservation héréditaire des formes nouvelles, de Candolle a signalé l'isolement comme l'une des principales et, sur ce point important, il a été un initiateur auquel Darwin a beaucoup emprunté.

En somme, cependant, dans sa *Géographie botanique*, de Candolle n'a pas adhéré entièrement au transformisme et à la théorie de la descendance ou « de la dérivation » comme il s'exprime. « Pour les personnes, dit-il, qui admettent dans les espèces une variabilité indéfinie, sous l'empire du temps et de circonstances extérieures différentes, les espèces analogues dans deux pays sont probablement des dérivations différentes d'une même

forme primitive. Il m'est impossible d'admettre cette théorie comme générale et comme démontrée. Peut-être certaines formes très analogues, appelées espèces, qu'on devrait appeler plutôt sous-espèces ou races, doivent-elles leur origine à cette cause, mais quant à l'immense majorité des plantes, ce n'est pas possible, puisque ce genre de modifications suppose l'isolement, et que les espèces analogues sont ordinairement juxtaposées ou rapprochées »[1].

Après avoir pris connaissance de la théorie exposée par Darwin dans l'*Origine des Espèces*, frappé surtout par le rôle efficace que l'auteur attribue à la sélection naturelle, le transformisme de de Candolle s'accentua et, dans un mémoire daté de 1862, notre illustre botaniste donna son adhésion formelle, quoique encore entourée de réserves, au nouveau système, « le plus moderne et en même temps le plus ingénieux et le plus complet des systèmes fondés sur une évolution des êtres organisés dans la série des temps »[2]. Ce mémoire constitue un véritable plaidoyer à l'appui de la doctrine évolutive, il met en relief les faits et les arguments qui parlent en sa faveur, et il montre que pour hypothétique qu'il soit, il est celui qui explique le mieux les faits connus de paléontologie, de géographie botanique ou zoologique. « M. Darwin, proclame-t-il, a mis le doigt sur le point essentiel de la question, en cherchant une cause par laquelle des variations d'une génération à l'autre se

[1] *Géographie botanique*, t. II, p. 1334.

[2] Alph. DE CANDOLLE. *Etude sur l'espèce, à l'occasion d'une révision de la famille des Cupulifères*. Arch. des sc. phys. et nat., t. XV, 1862, p. 354.

fixeraient nécessairement, au lieu de disparaître grâce à un effet des lois connues d'atavisme, de fécondation avec les individus nombreux de l'ancienne forme, etc.... Il a cru trouver cette cause dans le triage naturel (*natural selection*) des formes les plus robustes, les mieux adaptées.... Il prodigue, à l'appui de sa théorie, des trésors d'observations fines et exactes... Il insiste mieux que l'on ne l'avait fait auparavant sur cette lutte incessante des êtres organisés qui limite leurs nombres relatifs en dépit de moyens illimités de propagation. Enfin, et c'est peut-être là qu'il est le plus fort, il montre combien la théorie de l'évolution est nécessaire pour expliquer certains problèmes autrement insolubles.... »

On comprend combien une défense aussi chaleureuse venue d'un savant aussi éminent que l'était de Candolle dut être sensible à Darwin qui avait pour lui, nous l'avons vu, une haute et sympathique considération, laquelle s'est manifestée à plusieurs reprises, notamment encore lorsque de Candolle publia son *Histoire des sciences et des savants* destinée, de son propre aveu, à mesurer l'importance du principe de la sélection en l'appliquant à la race humaine [1].

Dans la rapide histoire de l'accueil fait au darwinisme par les savants genevois, histoire que nous ne pouvons qu'esquisser à grands traits, nous venons de voir en François-Jules Pictet le critique éclairé et judicieux, en Thury et de Candolle des sortes de précurseurs partiels

[1] Voir l'introduction à la 1re édition de : *Histoire des sciences et des savants depuis deux siècles, suivie d'autres études sur des sujets scientifiques, en particulier sur la sélection dans l'espèce humaine.* Genève, 1873. Cette introduction n'a pas été réimprimée dans la 2me édition de l'ouvrage parue en 1884.

de la doctrine nouvelle. Le rôle qu'y joua Carl Vogt fut celui d'un disciple immédiat, ardent et convaincu. Son fils nous a raconté dans la biographie qu'il a consacrée à notre ancien président sous le titre: *La vie d'un homme*, comment la lecture de l'*Origine des Espèces* faite par Carl Vogt au commencement de l'année 1860 fut pour lui une véritable révélation. Il se passionna aussitôt pour une cause aussi grandiose, il s'y donna corps et âme, pour ainsi dire, et si, plus tard, il se reprit en partie et se livra dans des écrits mordants à une guerre impitoyable aux exagérations de certains évolutionnistes allemands, il demeura néanmoins fidèle jusqu'au bout aux principes essentiels de l'exégèse darwinienne. Nul autant que lui parmi les adhérents de la première heure, n'a plus aidé à les répandre dans nos pays par sa parole et par sa plume. Il avait, sur la plupart de ses collègues, l'avantage de posséder un tempérament extrêmement combattif, une verve toujours en haleine et un goût pour la polémique que l'on rencontre rarement chez les savants. L'étroite enceinte des laboratoires et des sociétés scientifiques ne suffisait point à son caractère impétueux, il aimait à descendre dans l'arène publique, à susciter les controverses et à persuader les adversaires. A la fois zoologiste, physiologiste et géologue, Vogt était, au surplus, l'un des chefs de l'école matérialiste allemande et il avait gardé en lui toute la fougue de tribun qui s'était développée pendant les luttes révolutionnaires de 1848. Il semblait avoir été taillé exprès pour le combat. Plusieurs d'entre vous le voient encore, n'est-il pas vrai? avec sa face léonine aux traits profondément accusés, son geste impérieux, sa voix entraînante, son rire sonore et le prestige de ses con-

naissances aussi solides qu'elles étaient étendues et variées. Il avait comme Huxley, le plus enthousiaste des lieutenants de Darwin en Angleterre, « aiguisé bec et ongle » pour mieux défendre les idées du maître, et il sut s'en servir.

Les anciens membres de notre Institut se souviennent des discours enflammés que Carl Vogt prononça ici même, lors de nos séances publiques annuelles. Ils furent les premiers initiés par lui aux raisons de croire à la doctrine anglaise dont il était d'autant plus heureux de se faire le champion qu'il croyait y trouver des preuves à l'appui de sa foi matérialiste. Vogt fit à Genève, dans toute la Suisse et dans les principales villes d'Allemagne un nombre incalculable de conférences qui soulevèrent parfois d'énergiques protestations et qui firent couler des flots d'encre. « Il faisait bon vivre alors », disait-il dans sa vieillesse, en reportant sa pensée vers ces temps agités ! Vogt s'y mettait en opposition avec toutes les traditions bibliques et il en éprouvait une sorte de contentement intérieur. Notre ville fut alors le théâtre de discussions passionnées dont on a peine à comprendre la violence à l'époque d'accalmie où nous sommes.

On sait que l'évêque Wilberforce d'Oxford, l'un des plus véhéments et en même temps, l'un des plus maladroits des adversaires de Darwin, parlant devant l'Association britannique pour l'avancement des sciences, avait essayé d'effrayer les esprits en prédisant que, si elle était acceptée, la théorie de la descendance conduirait à nous donner un singe pour ancêtre. Lyell rapporte même dans une lettre que l'évêque d'Oxford se tournant vers Huxley alla jusqu'à lui demander si c'était du côté de son grand-père ou du côté de sa grand'mère qu'il descendait du

singe? A quoi Huxley aurait simplement répondu qu'il ne saurait pour sa part, éprouver aucune honte de compter un singe parmi ses ancêtres. Mais le bouillant naturaliste, irrité de cette attaque intempestive se donna pour tâche de convaincre non par des raisons de sentiment mais par des faits, son irrespectueux interlocuteur. Il se mit à étudier avec soin les relations morphologiques des singes et de l'homme, et il rédigea son livre renommé : *De la place de l'homme dans la nature*, qui parut en 1863 dans lequel il soutint avec éclat et comme une chose toute naturelle, l'origine animale de l'homme qui avait paru au yeux du théologien d'Oxford la condamnation suprême des assertions darwiniennes.

Pendant l'hiver de 1862, c'est-à-dire tout à fait indépendamment de Huxley dont le livre ne parut, — nous venons de le dire — qu'en 1863, Vogt enseigna dans la salle du Grand Conseil de Genève où se tenaient alors les conférences publiques, ses fameuses *Leçons sur l'homme* ([1]). Il fut donc au même moment que Huxley, et longtemps avant Darwin et M. Hæckel, le premier naturaliste qui tira de la doctrine transformiste toutes ses conséquences en montrant les liens généalogiques qui rattachent notre espèce aux autres mammifères supérieurs. Ce n'est point ici le lieu d'examiner en détail les raisons basées sur l'organisation humaine qui conduisirent Vogt à envisager l'homme comme le produit du plus haut développement de la série animale, progressivement engendrée grâce à la sélection naturelle. Je rappellerai seulement que tandis que, plus tard Darwin et Hæckel

[1] Carl Vogt. *Leçons sur l'homme, sa place dans la création et dans l'histoire de la terre*. Traduction française par J.-J. Moulinié. Paris. 1865.

ont admis une provenance directe et monophylétique de l'homme à partir d'un type de singe anthropoïde, Vogt s'appuyant sur les analogies offertes par les autres groupes de mammifères et se tenant aux faits dûment constatés sur les singes fossiles, se prononça en faveur d'une origine indirecte ou polyphylétique des divers représentants de l'ordre des Primates, parmi lesquels il n'hésita pas à ranger notre espèce, ainsi que l'avait fait jadis Linné.

Sur ce terrain, Vogt vivait en parfaite communauté d'idées avec son jeune collègue à l'Académie, Edouard Claparède, lequel se plaisait comme lui, à entretenir ses élèves et le grand public des vues générales auxquelles s'élevait alors cette science de la vie dont il était le plus zélé des serviteurs. Quoique âgé de vingt-sept ans seulement lors de l'avènement du darwinisme, ses travaux marqués au coin d'une scrupuleuse exactitude, lui avaient assigné une maîtrise incontestée qui ne fit que grandir pendant le cours de sa trop courte existence.

Ainsi que pour Vogt, la lecture de l'*Origine des espèces* avait été pour Claparède, un trait de lumière. Il fit cette lecture la plume à la main, non en adepte soumis et prêt à tout accepter par avance, mais en critique nourri de Leibniz et de Kant, accoutumé à méditer longuement, avant de les faire siennes, les notions nouvelles qu'il rencontrait sur son chemin, quel que fut l'attrait qu'elles exerçassent sur lui de prime abord et quelle que fut la confiance qu'il accordait à leur auteur. Il était déjà en possession d'une philosophie personnelle relative aux prétendues forces vitales; il les considérait comme des formes particulières de la force universelle au même titre que les forces physiques, et susceptibles de transmuter avec ces dernières. Le cours naturel de sa

pensée l'avait enclin à chercher dans l'anatomie des animaux davantage ce qui les réunit que ce qui les différencie. A côté de ses talents d'analyste, il avait le sens profond de la synthèse, en sorte qu'il était admirablement prédisposé à apprécier l'immense contribution que Darwin apportait à la science. Il le fit dans deux articles de la *Revue germanique* en 1861, alors que Darwin était encore généralement méconnu en France et en Allemagne [1]. Aujourd'hui un peu égaré dans un périodique qui a depuis longtemps cessé de paraître, cet article qui est bien le résumé le plus sobre, le plus lumineux et le plus fidèle que l'on puisse lire, mériterait de nous retenir plus de temps que nous ne pouvons lui en consacrer.

Claparède y met en parallèle les deux hypothèses de la création et de l'évolution. A la première, il reconnaît l'avantage de s'accorder avec la cosmogonie hébraïque généralement révérée dans le monde civilisé à l'époque où il écrivait, mais il lui trouve l'inconvénient d'invoquer une action mystérieuse. La seconde est mieux en harmonie avec les procédés habituels de la nature, elle ne renferme pas, dit-il, « d'éléments que notre esprit se sente disposé de qualifier de prime abord de surnaturel. » En revanche, elle est peu canonique. Si la première peut se passer de preuves, attendu que la force créatrice n'agissant qu'à de longs intervalles, on ne peut exiger d'elle la production d'un exemple de création d'espèce ou d'individu pendant la période de repos où nous nous trouvons, la seconde, au contraire, doit fournir des témoignages de variations puisqu'elle admet que celles-

[1] Ed. Claparède. *M. Darwin et sa théorie de la formation des espèces.* Revue Germanique, t. XVI, p. 523-559 et t. XVII, p. 232-263. 1861.

ci se produisent sans cesse. C'est le mérite de Darwin d'avoir compris la nécessité de ces preuves et de nous les avoir fournies. Claparède déclare que la théorie de Darwin est « grosse d'avenir » et il admire le courage de l'auteur qui ne prétend à rien moins qu'à comprendre le monde. Il montre avec quelle facilité la nouvelle théorie rend compte de deux problèmes importants : la distribution géographique des organismes et l'unité de composition de ceux appartenant à un même embranchement.

Par contre, Claparède signale la force de certaines objections à la théorie, telles que celles tirées de l'absence de chaînons intermédiaires entre une quantité de types voisins et cependant fort différents, ou que celles provenant de la perfection des instincts. Il loue Darwin de ne point avoir fermé les yeux sur les côtés faibles de son hypothèse et d'avoir au contraire reconnu le bien fondé de certaines critiques en s'efforçant de réfuter les autres. Sur l'objection relative à l'énorme durée qu'exigerait la formation des espèces si le système darwinien était vrai, Claparède se livre à une dissertation remarquable pour l'époque à laquelle elle a été écrite ; il ne juge pas que ce puisse être là vraiment un argument contre le système aux yeux de ceux qui ne pensent plus que le monde n'est âgé que de quelques milliers d'années.

« Aujourd'hui, dit-il, chaque progrès de la science tend à vieillir notre globe. On peut même affirmer sans crainte qu'il serait aussi insensé d'assigner des limites à l'histoire de la terre que de chercher à emprisonner l'infini de l'espace dans une mesure géométrique.... La croyance à une création dont la date ne

remonterait pas à plus de 6000 ans, doit être rangée sans hésitation parmi les contes de grand'mère. »

Avec la même hardiesse, que nous ne saurions trop louer, à présent que toutes ces idées sont si couramment admises, Claparède aborde l'extension de la théorie à l'homme et il s'écrie : « Sans doute, cette vanité qu'on aime à déguiser sous le nom de sentiment de la dignité personnelle, portera bien des gens à repousser d'emblée une théorie qui attribue à l'homme et au singe une origine commune. A cet argument de sentiment, nous ne pouvons que répondre par cet autre de même valeur. Nous aimons mieux être un singe *perfectionné* qu'un Adam *dégradé* par la chute de la tradition biblique. » Le mot a été souvent répété depuis, sans que l'on ait toujours cité le nom de son auteur, il exprimait un sentiment qui est devenu celui de la majorité des hommes qui réfléchissent.

En terminant son article et jetant un regard d'ensemble sur la théorie, Claparède ne pense pas qu'elle donne la solution complète du problème, mais elle constitue, selon lui, un pas vers sa solution et elle est de toutes les théories sur l'origine des espèces, « la plus logique, la plus satisfaisante et, en même temps, la plus simple ». Ici encore, Claparède, a vu juste, son opinion a été ratifiée par la presque totalité des naturalistes. Quel que soit le sort réservé dans l'avenir à la théorie du célèbre savant anglais, il est indubitable qu'elle demeurera toujours citée comme l'un des plus vigoureux efforts de la pensée humaine faits en vue d'expliquer et de comprendre. Elle a pour longtemps modifié la conception que les hommes s'étaient faite de la nature et de l'origine du monde qu'ils habitent, et

elle les a fortifiés dans leur instinctive croyance à la loi du progrès indéfini. Quoiqu'on dise, nous ne voyons plus les choses depuis Darwin comme on les voyait avant Darwin.

La nouveauté même de la démonstration donnée par le réformateur des sciences naturelles au 19me siècle, explique la résistance qu'elle rencontra d'abord ; la rigueur de ses raisonnements, l'immense quantité de faits qu'il accumula à sa base, ont assuré son triomphe. Il fallait pour en saisir aussitôt toute la portée et toute la grandeur, non seulement une forte instruction, mais encore beaucoup d'indépendance d'esprit. Ces qualités se sont rencontrées à un degré exceptionnel, auquel l'habitude du libre examen contractée à Genève depuis la Réforme n'est point étrangère, chez nos savants, il y a un demi siècle. Nous avons le droit d'en être fiers, et en cette journée où le monde savant unanime célèbre le centième anniversaire de la naissance de Charles Darwin, nous avions, n'est-il pas vrai ? le devoir de nous en souvenir et de le proclamer avant de joindre nos hommages à ceux de nos regrettés prédécesseurs.

II

Darwin botaniste

Discours de M. le D[r] J. BRIQUET
Secrétaire général de l'Institut.

Si Darwin était encore parmi nous, il est fort possible qu'il ne se laisserait pas, sans protestation, donner la qualification de botaniste. N'est-ce pas lui, en effet, qui dans l'introduction de son livre classique, *Les différentes formes des fleurs sur les plantes de la même espèce*, a écrit ces lignes : « Le sujet de ce livre... aurait dû être traité par un botaniste de profession, titre auquel je ne saurais prétendre » ?! Si l'extrême modestie, qui était une des caractéristiques morales du grand savant, a pu légitimement inspirer à l'auteur des doutes sur sa propre valeur, nous ne saurions, à cinquante ans de distance, y souscrire.

Amateur ? Peut-on désigner ainsi le chercheur dont les travaux ont renouvelé de fond en comble, sinon presque créé la biologie végétale. C'est bien cela en effet que Darwin a opéré dans le domaine de la botanique. Saisir rapidement les idées maîtresses, les principes directeurs, énumérer les principaux résultats de son œuvre, voilà ce

que je vous demande la permission de retracer très brièvement devant vous.

Je mentionne, pour mémoire, l'impulsion extraordinaire que Darwin a donnée à la botanique systématique et à la paléontologie végétale par le développement de la théorie de l'évolution. Le savant anglais s'est en effet borné à poser des principes dont il a laissé l'application aux botanistes, sans entrer lui-même dans les détails spéciaux. Rappelons seulement que des termes tels que : affinité, parenté, homologies, etc., qui, avant Darwin, ne représentaient guère que des abstractions ou des figures, ont pris après lui un sens précis correspondant à des épisodes de l'histoire des végétaux.

Il en va autrement du domaine de la biologie végétale. Dans ce domaine, Darwin a mis personnellement, pour ainsi dire, la main à la pâte et s'est ainsi immortalisé dans quelques-uns des chapitres les plus importants et les plus intéressants de la botanique.

Le principe de la sélection naturelle, auquel Darwin a attaché son nom, entraîne parmi tant d'autres conséquences, celle-ci, c'est que les dispositifs réalisés dans l'organisation des plantes doivent être adaptés aux besoins de ces organismes. La lutte pour l'existence, entraînant la survivance du plus apte, sélectionne parmi les variations que présentent les organes, celles qui réalisent pour leur porteur le maximum d'utilité. Cette idée. que Darwin laisse ressortir tout naturellement de chacun de ses travaux, a été à l'origine des grandes découvertes que la science doit au savant anglais.

Dès la fin du XVIIIme siècle, un observateur génial, Sprengel, avait posé les bases de la biologie florale dans un livre au titre bizarre : *Le mystère de la nature dé-*

voilé dans l'organisation des fleurs. L'auteur, créationniste au sens des idées de son temps, partait de principes téléologiques pour rechercher et établir effectivement une relation étroite entre l'organisation des diverses parties de la fleur et leurs fonctions. Il arrivait ainsi à montrer que dans un grand nombre de cas, les fleurs sont organisées en vue d'une pollination croisée par l'intermédiaire des insectes. Mais, malgré les observations concordantes d'autres précurseurs remarquables, tels que Knight et Kölreuter, les idées et les faits énoncés par Sprengel tombèrent dans l'oubli. Cela tient principalement au fait que Sprengel n'avait pas su indiquer pourquoi les plantes trouvent avantage à une pollination croisée, bien que leurs fleurs possèdent les organes des deux sexes le plus souvent réunis.

Darwin a projeté subitement sur tout ce domaine une lumière éclatante. Reprenant l'étude des fleurs jusqu'au point où l'avait laissée Sprengel, il l'a subitement portée à un point de perfection tel que ses nombreux émules n'ont plus guère eu qu'à étendre, à développer, à approfondir.

Déjà un an avant l'apparition du livre sur l'*Origine des espèces*, en 1858, Darwin avait publié un mémoire remarquable dans lequel il étudiait le rôle des abeilles butinant sur les haricots et les trèfles, au point de vue de la fécondation croisée. Dans la plupart des cas, lorsqu'il éliminait les visites d'insectes, il constatait que la production des semences était considérablement diminuée, que ces visites étaient donc très utiles, souvent même indispensables. La conséquence qu'il a tirée de ces faits, ajoutés à beaucoup d'autres pris tant dans le règne animal que dans le règne végétal, a été formulée dès 1859

comme suit : la nature abhorre les pèrpétuelles autofécondations. C'était suggérer le pourquoi des faits décrits jadis par Sprengel. Le principe étant posé, il est clair que tous les dispositifs réalisant une fécondation croisée feront bénéficier leurs porteurs d'un avantage incontestable, par rapport aux plantes qui en sont dépourvues. L'œuvre de Darwin a donc consisté en deux catégories de recherches : 1° établir expérimentalement la supériorité des résultats de la fécondation croisée sur l'autofécondation; 2° montrer par quels dispositifs la pollination croisée est effectivement réalisée.

Les expériences nécessaires à établir le premier point ont été faites par Darwin pendant 10 ans, en nombre immense (environ 1,000), poursuivies pendant plusieurs générations, avec un soin jaloux, dans l'élimination de toutes les causes d'erreur. Le procédé adopté consistait à entourer la plante en expérience d'une gaze fine dès avant la floraison, pour éliminer les insectes. Puis de pratiquer sur des fleurs déterminées d'un même individu tantôt l'autopollination, tantôt la pollination croisée, sans castration, en transportant sur le stigmate, organe récepteur femelle, le pollen d'un autre individu au moyen d'un pinceau. L'auteur s'assurait régulièrement au microscope de la germination du pollen et de la pénétration de son contenu dans le stigmate. A la maturité, les semences provenant des deux origines étaient soigneusement recueillies et séparées, amenées à germination dans des conditions identiques à l'intérieur d'un même pot d'expérience. Dans d'autres cas, les plantules étaient cultivées en plein air dans des plates-bandes parallèles. La comparaison portait d'abord sur le nombre des graines obtenues dans l'un et dans l'autre cas. Elle

portait, en outre, en ce qui concerne les descendants issus, sur la hauteur de croissance absolue, la hauteur de croissance moyenne, le poids et la fertilité. Cette dernière était établie par différentes méthodes (nombre des fruits, nombre moyen des semences contenues dans un fruit, poids moyen des semences d'un fruit). Les expériences ont été poussées jusqu'à la dixième génération, avec des séries parallèles dans lesquelles les plantes issues de l'autofécondation étaient soumises à la fécondation croisée, tantôt le contraire.

Il ressort de cette prodigieuse série d'expériences la vérification du principe que les descendants issus d'une fécondation croisée dépassent ceux issus d'une fécondation directe en hauteur, en poids, en capacité de résistance aux agents extérieurs et en fertilité.

Un autre expérimentateur aurait peut-être cédé à la tentation de généraliser la loi trouvée. Il n'en fut pas ainsi pour Darwin, qui unissait la plus grande prudence à une extrême probité scientifique. Il montra d'abord que la fécondation croisée ne produit de bons effets que si les formes entre lesquelles on établit des rapports sexuels ne sont pas trop différentes l'une de l'autre. Puis il établit et étudia minutieusement le phénomène de l'autopollination fertile parfaite dans un certain nombre de cas. Les exceptions confirment souvent la règle posée par Darwin, en ce sens que, dans beaucoup de ces cas, les circonstances extérieures rendant la fécondation croisée impossible, il y a une véritable adaptation à l'autofécondation.

Voyons maintenant par quels dispositifs les fleurs réalisent la fécondation croisée.

Les mémoires et les livres de Darwin sur cette matière



sont d'un tel intérêt que, si l'on suppose chez le lecteur des connaissances préalables suffisantes en morphologie florale, ils se lisent comme de véritables romans, des romans réels, vécus, dont chaque détail peut être vérifié.

La supériorité des fleurs entomophiles, c'est-à-dire de celles qui sont pollinées par l'intermédiaire des insectes, sur les animophiles, c'est-à-dire de celles qui sont pollinées par l'intermédiaire du vent, est évidente, puisque le hasard joue un rôle prépondérant dans la pollination de ces dernières. Aussi, est-ce les fleurs entomophiles que Darwin a étudiées avec prédilection.

Mentionnons, à titre d'exemple, ses recherches sur les Primevères, dont les fleurs présentent deux formes, l'une à long style et à courtes étamines, l'autre, à court style et à longues étamines. L'auteur a montré, par une série d'expériences, décelant une patience admirable, que le maximum de fertilité s'obtient lorsque les relations sexuelles s'établissent entre organes de même développement de fleurs différentes, ce que réalisent les bourdons en butinant. — Dans la salicaire, dont les fleurs présentent trois formes différentes, il a fallu 223 fécondations artificielles pour établir clairement les conséquences physiologiques du mécanisme de la pollination croisée. — Dans d'autres cas, très fréquents ceux-là, les fleurs sont incapables d'autopollination parce que les organes mâles arrivent à maturité bien avant les organes femelles, ou vice-versa. La fleur possède alors un appareil d'attrait (couleur, parfum) pour attirer l'insecte; elle lui fournit du nectar logé dans un récipient placé de telle sorte que, pour l'atteindre, l'animal soit obligé de déposer au bon endroit le pollen dont il s'est préalablement chargé sur une autre fleur. C'est là le procédé dit de la dichogamie.

Parmi les innombrables observations de Darwin en matière de biologie florale, il est une série de recherches qui mérite d'être mise en évidence, ce sont celles sur les Orchidées. On peut dire que, avant Darwin, les fleurs si compliquées, si singulières des Orchidées n'offraient matière qu'aux travaux des systématistes, aux dissections des morphologistes et à l'admiration des amateurs de la nature. Les recherches persévérantes du savant anglais ont mis en évidence, ici encore, des appareils admirables au service de la pollination croisée. La coloration, l'apparence générale et le parfum — qui peut parfois être exquis, comme dans la vanille, ou comme dans le *Bolbophyllum Beccarii*, être une odeur infecte — attirent l'animal. Le labelle sert de plateforme ou de débarcadère tandis que les appendices, dont cet organe est pourvu, servent de point d'appui ou d'attache pour les pattes. A l'orée du canal qui conduit au nectar, le sommet du gynostime surplombe de telle façon que la tête de l'animal doit forcément le toucher pour que la trompe puisse s'allonger dans le canal. C'est sur ce sommet, tourné vers le haut, que se trouve l'anthère, sac mou contenant le pollen dont les cellules sont le plus souvent groupées en petites masses ou pollinies. Au-dessous de l'anthère se trouve un organe important, le rostelle, dont la substance superficielle est formée par des pelotes de tissu gélifié formant le rétinacle, reliées aux pollinies par des filets gommeux nommés caudicules. La tête de l'insecte appuie contre le rétinacle qui s'y colle. Au moment où l'insecte retire la tête, il emporte avec lui le rétinacle, surmonté des caudicules et des pollinies. L'animal vole sur une autre fleur, procède comme il vient d'être dit, et commence par appliquer les masses polliniques au stigmate

visqueux auquel elles restent fixées; le tour est joué : la pollination croisée est opérée. On se fera une idée de l'extraordinaire complication de ces phénomènes, quand on saura que dans certaines Orchidées les fleurs, toutes entières, affectent encore trois formes différentes, dont chacune joue son rôle particulier dans la pollination croisée, et que, ces mêmes fleurs, sont pourvues d'appareils sensoriels jouant un rôle analogue aux antennes des insectes, qui perçoivent l'irritation au contact, laquelle est transmise à assez grande distance jusqu'à un appareil déclancheur qui projette le rétinacle sur le dos de l'insecte butinateur *(Catasetum)*.

On conçoit qu'à la suite d'observations aussi délicates, variées sur une foule d'espèces, la morphologie florale des Orchidées soit devenue lumineuse, s'expliquant elle-même pour ainsi dire. Les relations étroites entre les insectes et les plantes ont démontré, grâce en première ligne à la sagacité de Darwin, l'existence d'une sorte d'harmonie qui s'établit entre les êtres vivants, pris en général, par dessus la lutte pour l'existence des individus pris en particulier.

Autre chapitre. Avant Darwin, les feuilles des Rossolis hérissés de tentacules irritables, les ascidies en forme de cornets des Népenthes, les feuilles des Dionées se fermant comme un livre lorsqu'on touche un de leurs poils sensibles, tout cela constituait des curiosités morphologiques. D'un seul coup, le savant anglais, en établissant expérimentalement les fonctions de ces appareils, explique et leur origine probable et leur raison d'être. Les Rossolis, Dionées, Népenthes et autres plantes analogues sont des végétaux carnivores, pourvus d'organes destinés à capturer des insectes. Tantôt ce sont des ascidies avec

appât sucré, tantôt des trappes avec un ingénieux système de fermeture qui permet à la proie d'entrer, mais non pas de sortir, tantôt encore des tentacules qui s'emparent de la proie. Ces appareils sécrètent une pepsine. La peptone produit de la digestion est résorbée. Ces plantes se procurent ainsi un supplément de nourriture azotée, et Darwin a montré que, chez les Rossolis, les individus privés de ce supplément étaient inférieurs comme croissance, vigueur et fertilité, à ceux qui en jouissent. Les quelques 300 plantes carnivores sont peu de chose sans doute comparées à la masse des espèces végétales connues, mais elles sont importantes à cause de l'analogie qu'elles présentent au point de vue de la nutrition avec les animaux. Darwin a ainsi mis le doigt une fois de plus sur l'unité fondamentale de la vie, sur les relations étroites entre les fonctions et l'organe, sur les transformations profondes que l'adaptation peut introduire dans l'organisme.

Il y aurait encore à mentionner les belles recherches de Darwin, parmi les dernières du savant, se rapportant à la puissance locomotrice des organes végétaux. La découverte la plus saillante consignée dans ce livre se rapporte à l'irritabilité du sommet des racines. Il démontre expérimentalement que la sensibilité géotropique positive, c'est-à-dire le sens de la verticale — une faculté qui joue un rôle capital chez les plantes et permet aux arbres de pousser vers le zénith, même sur le flanc d'une montagne abrupt — est localisée pour les racines exclusivement dans l'extrême pointe. Cette dernière enlevée, la racine croit dans une direction quelconque et non plus vers le centre de la terre. Darwin a eu la joie de voir, de son vivant, son fils, Francis Darwin, notre sa-

vant confrère de Cambridge, continuer à la fois les études sur ce sujet et la tradition de recherche probe et désintéressée de son père.

Mais nous n'en finirions pas, si nous voulions passer en revue toute l'œuvre du savant anglais. Concluons donc en disant que Darwin a été le pionnier par excellence dans le domaine de la biologie végétale. Il a laissé à la postérité une somme d'observations énorme, qui pourra être complétée, modifiée ou corrigée dans ses détails, et qui l'a déjà été, mais qui restera le fondement et le point de départ des recherches biologiques dans tous les temps.

Evidemment l'importance de Darwin comme botaniste réside essentiellement dans la révolution qu'il a amenée dans la philosophie de la science par le développement de sa théorie de l'évolution, et dans ses admirables recherches biologiques. Mais on se tromperait grandement en pensant que le savant anglais ignorait ou dédaignait les parties de la science qu'il ne cultivait pas lui-même, ce qui est malheureusement parfois le cas chez certains esprits étroits. Darwin a donné à sa mort une preuve remarquable de sa largeur d'esprit et de la hauteur de vue à laquelle il s'était élevé. Bien qu'étranger aux travaux de systématique pure et de géobotanique spéciale, il se rendait compte que — rien qu'en envisageant la systématique par son côté pratique, celui qui consiste à dénommer et à caractériser d'une façon reconnaissable les innombrables végétaux qui peuplent notre globe, pour pouvoir en parler clairement — cette systématique constitue une des bases préalables essentielles aux autres parties de la science. Aussi est-ce à lui que l'on doit la publication de l'admirable *Index kewensis,*

un recueil complet de tous les noms de plantes phanérogames publiés depuis l'époque de Linné jusqu'en 1885. Ce précieux répertoire onomastique et bibliographique, continué depuis lors par les botanistes de Kew de façon à en faire un instrument de travail que tout botaniste a entre les mains, a été établi grâce à la libéralité de Darwin.

En rendant ce témoignage au savant, apportons aussi notre hommage au caractère de l'homme. Sa probité parfaite qui l'amena à se corriger plusieurs fois sans fausse honte lorsqu'il s'était trompé, son amour de la vérité, sa patience et sa persévérance hors ligne, son égalité d'humeur, sa parfaite correction dans la discussion et son respect des opinions de ses adversaires, sa modestie et son désintéressement font de lui un modèle qui peut être proposé à l'imitation de toutes les générations de chercheurs.

III

Darwin et la Biologie générale

Discours de M. B.-P.-G. Hochreutiner,
Dr ès sciences
secrétaire de la Section des sciences naturelles et mathématiques.

On comprend souvent, sous le nom de *biologie*, les sciences qui s'occupent des êtres vivants et de leurs adaptations. Comme telle, cette discipline constitue une partie intégrante de la zoologie et de la botanique.

De nos jours, on a aussi donné à ce terme la signification, beaucoup plus spéciale, d'étude des théories fondamentales de la vie.

Inutile de dire que mon exposé se rattache à ce deuxième point de vue, les orateurs qui m'ont précédé, ayant déjà parlé du premier avec tant de compétence.

M. le professeur Yung et M. le directeur Briquet viennent de montrer, avec quel soin Darwin avait étudié ces multiples phénomènes qui se rangent sous les titres de : *Variation, Adaptation, Hérédité des caractères, Lutte pour la vie, Sélection naturelle.*

Ils ont fait ressortir avec quelle merveilleuse lucidité Darwin comprit que cette sélection naturelle pouvait donner la clef du mystère de l'origine des espèces. Mais il fallait, après cela, expliquer la mécanique de la varia-

tion, de l'adaptation et de l'hérédité elle-même; il fallait aussi coordonner tous ces faits.

Le génie synthétique de Darwin devait être tenté de relier tout cela en une théorie générale de la vie! C'est ce qu'il fit avec son *Hypothèse des gemmules et de la pangenèse.*

Permettez-moi de l'exposer ici brièvement car elle est à la base de toutes les grandes théories modernes.

Tous les êtres vivants sont représentés, à un moment de leur développement, par une seule cellule, l'œuf ou l'ovule.

Comment cette cellule microscopique peut-elle donc reproduire, avec tous ses caractères, les plus minutieux, la plante ou l'animal qui lui a donné naissance?

Evidemment parce que cet œuf, extérieurement si simple, doit être fabuleusement compliqué et contenir une multitude immense de germes, représentant chacun une partie séparée de l'organisme de la mère.

Ces germes sont les *gemmules*, petits corps minuscules pouvant se multiplier indéfiniment, par division simple, en s'accroissant à proportion, pour conserver leurs dimensions respectives. Chaque gemmule de l'œuf représente une cellule de la mère ou du père et elle s'unira, chez le descendant, à une cellule embryonnaire, à laquelle elle donnera la forme de la cellule maternelle correspondante. Quant aux cellules, sans les gemmules, elles restent neutres et incapables de différenciation.

Voilà le trait de génie de Darwin, d'avoir entrevu les *porteurs matériels de l'hérédité!* Depuis lors, innombrables sont les découvertes qui sont venues corroborer cette hypothèse et les grandes théories modernes, en par-

ticulier celles de Weissmann et de de Vries, reposent toutes sur ce principe.

Toutefois, Darwin ne s'en tint pas là.

Il avait constaté souvent les modifications que le milieu peut faire subir aux êtres vivants, et la transmission incontestable, aux descendants, de quelques-uns, au moins, de ces caractères acquis au contact de l'environnement. Il voulait expliquer ce phénomène. Pour cela, il s'efforça de montrer comment ces caractères, ou plutôt les gemmules qui les portent, peuvent émigrer, depuis l'organe modifié, jusqu'à l'œuf, et pénétrer dans ce dernier.

C'est pourquoi il a donné à ses gemmules trois propriétés :

1° Elles sont susceptibles d'être modifiées dans les cellules du corps, exposées à l'influence du milieu.

2° Elles ont un remarquable pouvoir de migration dans tout l'organisme, à travers les parois cellulaires. Emises par toutes les parties, elles se réunissent pour former les éléments sexuels.

3° Les cellules ont un pouvoir électif, très délicat, permettant à chacune d'attirer avec facilité, au moment du développement, les gemmules avec lesquelles elles doivent s'unir.

Les communications protoplasmiques, découvertes un peu partout, entre les cellules, devaient corroborer la seconde hypothèse. L'attraction des cellules pour les gemmules devenait bien vraisemblable, considérant ce que nous savons du pouvoir électif des cellules malades. Ces dernières sont capables de fixer dans leur protoplasme les substances médicinales, introduites dans le courant sanguin et elles fixent précisément ce qui leur est nécessaire.

Ainsi, Darwin explique que la maladie de la goutte, en déformant les cellules osseuses de l'homme, déforme aussi les gemmules qui y sont contenues. Ces dernières émigreront au travers du corps et iront s'accumuler dans les cellules reproductrices, dans l'œuf, je suppose, et rendront cette déformation héréditaire. C'est-à-dire que pour former les phalanges du nouvel organisme, les gemmules osseuses déformées sortiront de l'œuf et iront féconder, en quelque sorte, les cellules de ces phalanges. Elles leur donneront donc l'aspect particulier des phalanges déformées de la mère.

Je ne saurais étudier, ici, les innombrables phénomènes dont cette théorie donne l'explication, mais, pour montrer combien elle est ingénieuse, je vais prendre trois exemples :

Premier exemple : Les Mutilations. — Si vous coupez la queue de votre chien, ses petits n'en seront pas dépourvus; si même vous répétez cette mutilation, pendant un grand nombre de générations, vous n'obtiendrez probablement jamais une race de chiens sans queue.

Par contre, on connaît le cas d'une vache, qui avait brisé sa corne droite, et chez laquelle la plaie avait suppuré presqu'indéfiniment. Elle donna naissance, dans la suite, à des rejetons n'ayant qu'une seule corne.

Pour Darwin ces deux faits s'expliquent fort bien. En coupant la queue de votre chien, vous n'avez pas détruit les gemmules représentant cette queue. Ces gemmules étaient disséminées dans le corps tout entier et localisées surtout dans les organes reproducteurs. Un petit nombre seulement furent utilisées pour la cicatrisation. Par con-

séquent les gemmules de la queue se retrouveront chez les descendants et la présence de cet organe restera héréditaire.

Au contraire, dans le second cas, les gemmules de la corne brisée ont été graduellement attirées vers la plaie, pour réparer la perte de substance. Elles y ont été toutes détruites, au fur et à mesure, par le virus qui empêchait la plaie de se fermer normalement. Conclusion : il n'en resta plus pour être transmises aux descendants, si bien que l'absence de corne fut héréditaire.

Second exemple : L'Atavisme. — Un éleveur a obtenu, par sélection, une race de pigeons blancs. Mais il est évident que les ancêtres de ces pigeons étaient colorés. Cependant, comment se fait-il qu'en croisant toujours des spécimens sans tache, il lui arrive parfois de constater l'éclosion d'un individu coloré ?

Réponse : Par le fait que le nombre des gemmules va en augmentant, pendant les générations successives, et à cause de l'apport que lui fournit l'élément mâle lors de la fécondation. Peu à peu, seulement, les gemmules perdent de leur activité et disparaissent à la longue.

Chez ces pigeons, une lutte d'influence s'établira donc, entre les gemmules ; les colorées lutteront avec les blanches, et les plus développées et les plus avantagées par les circonstances imprimeront à l'organisme leur cachet propre.

Mais celles qui n'auront pas pu se manifester, ne seront pas détruites, au moins, pas tout de suite. Il se pourra donc qu'après plusieurs générations de pigeons blancs, il en naisse un coloré, chez qui les gemmules

colorées auront reconquis la suprématie, après être restées longtemps à l'état latent chez les parents blancs.

Troisième exemple : La Tératogénèse. — Tout le monde connaît les monstres : veaux à deux têtes, moutons à cinq pattes, etc., etc. Leur monstruosité n'est généralement pas héréditaire et la pangenèse l'explique aisément.

Le pouvoir électif des cellules pour les gemmules n'est pas si absolu, que, parfois, il ne puisse se produire des à-coup. Il suffit de quelques gemmules mal dirigées, pour induire le développement d'un membre supplémentaire, lequel continue ensuite sa croissance jusqu'au bout, étant donné la succession régulière des tissus.

Il n'y a pas là de gemmules spéciales, mais seulement quelques gemmules normales mal dirigées au début ; le caractère ne saurait donc être transmis aux descendants.

Voilà quelques arguments en faveur de la pangenèse, il en est beaucoup d'autres encore, mais le temps nous fait défaut et j'ai hâte de conclure.

Vous avez peut-être distingué, Mesdames et Messieurs, que, dans cette théorie, il y a deux hypothèses : celle de la migration des gemmules et celle de leur existence même, comme facteurs matériels de l'hérédité.

La première est abandonnée aujourd'hui, mais la seconde est à la base de toutes les théories biologiques modernes, si en honneur de nos jours.

Que sont les *pangènes* de de Vries et les *plasmas ancestraux* ou les *déterminants* de Weissmann, sinon des gemmules, confinées dans leurs cellules ?

Ces déterminants passeront de l'œuf jusqu'aux extrémités du corps, par le fait des divisions successives de ce même œuf, mais ils ne pourront plus revenir aux organes reproducteurs. En outre, sauf pour les organes reproducteurs, les cellules, en se divisant, attribueront à chacune des cellules-filles la moitié seulement de leurs déterminants. Le nombre de ces derniers ira donc en diminuant, dans toutes les cellules, jusqu'à l'état adulte, où chaque cellule n'en aura plus qu'un, qui fixera la forme définitive, et qui mourra avec elle.

L'hypothèse est infiniment plus vraisemblable, et satisfait mieux aux découvertes modernes, mais elle est radicalement incapable de nous expliquer l'hérédité des caractères acquis. Aussi voyons-nous son auteur nier tout simplement cette hérédité. Pour cela, il s'insurge contre les faits, ou bien, il se livre à des artifices de raisonnement un peu bien compliqués.

J'en conclus que Darwin fut un initiateur en biologie et que la plupart des auteurs subséquents de théories biologiques se sont inspirés de son hypothèse des gemmules. Ils l'ont améliorée, sur beaucoup de points, ils l'ont rendue plus intelligible, mais ils n'ont pu la remplacer entièrement. En particulier ils n'ont pas pu rendre compte de l'hérédité des caractères acquis.

Aucune des théories actuelles n'est donc vraiment acceptable ! C'est pourquoi, nous inspirant de l'exemple du grand naturaliste dont nous célébrons aujourd'hui le centenaire, nous devons chercher encore, chercher sans trêve et, par la synthèse de faits toujours plus nombreux, nous résoudrons peut-être, un jour, ce troublant mystère de la vie.

IV

Darwin psychologue

Discours de M. le professeur Ed. Claparède

Ch. Darwin a un double titre à la reconnaissance des psychologues. Par sa théorie de l'évolution, ou plutôt par l'appui décisif qu'il a apporté à cette théorie déjà vieille, il a fertilisé le sol de la psychologie comme il a fertilisé celui de tous les autres domaines de la biologie. Puis il est l'auteur d'un certain nombre de contributions spéciales relatives à la psychologie comparée, aux émotions, etc., qui sont pour la plupart de vrais chefs-d'œuvre, et qui, en dehors de leur valeur propre, ont encore eu le mérite de suggérer une foule d'autres recherches.

Au moment où fut publiée *l'Origine des Espèces* (1859) la psychologie empirique se mourait en France, desséchée par une métaphysique trop dédaigneuse des faits. En Allemagne, poussée dans la voie expérimentale par des médecins ou des physiologistes comme Lotze, Weber, Helmholtz, elle allait prendre un nouvel essor sous l'influence des travaux de Fechner, dont les fameux *Elemente der Psychophysik* paraissaient en 1860. Mais

peut-on dire ce que serait devenue cette jeune discipline, si les théories évolutionnistes n'avaient pas été là pour en soutenir la croissance, pour l'alimenter en renouvelant les problèmes qui étaient soumis à l'expérience, ou pour permettre l'interprétation des résultats bruts fournis par les investigations de laboratoire ? Il est bien probable qu'une telle psychologie, expérimentale sans doute, mais ne s'occupant que des relations qui unissent les faits dans le présent, sans chercher leur origine, leur signification, dans la trame du passé, aurait bientôt péri avec la Psycho-physique qui lui avait donné le jour.

En Angleterre, par contre, l'hypothèse transformiste avait déjà pénétré la psychologie, sous les auspices de Herbert Spencer, dont les *Principes de psychologie* datent de 1855. Mais cette œuvre n'avait eu aucun succès. « Quand, en 1855, la première édition des *Principes de psychologie* fut publiée — raconte cet auteur dans la préface de sa seconde édition, parue en 1870 — elle rencontra de la part du public un accueil presque universellement défavorable. La doctrine de l'évolution, presque partout impliquée dans l'ouvrage, était alors couverte de ridicule dans le monde entier, et vue de mauvais œil même dans le monde scientifique..... Le grand changement d'attitude qui se produit vis-à-vis de la doctrine de l'évolution en général depuis ces dix dernières années, a fait paraître moins inacceptable la doctrine de l'évolution mentale..... »

Bien que Spencer n'ait pas cru devoir l'indiquer explicitement, ce « grand changement d'attitude » à l'égard de l'évolution, c'est à Darwin qu'on le doit. Chez Spencer, en effet, cette idée de genèse progressive reste, en somme, une conception philosophique : il la prend

comme hypothèse directrice, et il cherche après coup à l'étayer sur les faits, mais ce ne sont pas des faits déterminés et précis qui la lui suggèrent. Chez Darwin, au contraire, c'est l'observation qui est le point de départ ; l'idée du transformisme n'est que le point d'arrivée. Que l'on compare par exemple, dans Spencer et dans Darwin, le chapitre sur *l'Instinct* : la différence du procédé d'exposition est frappante. Spencer a conservé la dialectique du philosophe, qui pose *a priori* une idée et s'efforce de prouver que la réalité « doit nécessairement » s'y conformer. Darwin au contraire rassemble un certain nombre de faits, et, les discutant, montre que la seule façon d'en rendre compte est de faire appel à une transformation des espèces. Sa manière est celle du biologiste. Nous n'avons garde d'ailleurs de croire que la méthode déductive de Spencer ne soit pas parfaitement légitime. Mais c'est un fait que les conceptions philosophiques n'ont jamais influé sur les destinées de la science empirique. Pour « mordre » sur l'opinion des naturalistes, pour changer l'orientation de leurs recherches, pour devenir, en un mot, une croyance vivante, l'idée d'évolution — défendue déjà par les Grecs, et plus tard par toute une pléiade de philosophes ou de savants comme Ch. Bonnet et Hegel, Lamark et Geoffroy Saint-Hilaire — devait être étayée du nombre considérable de faits que Darwin a su accumuler. Si donc Spencer est bien le véritable protagoniste de la psychologie génétique, c'est incontestablement à Darwin que l'on en doit le succès.

Nous n'avons pas l'intention de retracer ici en détail quelle a été la contribution spéciale de Darwin à la psychologie. Rappelons seulement qu'il eut le mérite de substituer, dans l'étude des phénomènes de la vie en

général, et de la vie mentale en particulier, l'explication à la simple description. Il s'est efforcé de montrer pourquoi les phénomènes vitaux sont ce qu'ils sont, au lieu de se borner à exposer leur fonctionnement. Dans nul domaine cette opposition entre la méthode ancienne et la méthode nouvelle n'est plus manifeste que dans celui de *l'expression des émotions*.

Au XVI[e], au XVII[e], et encore au XVIII[e] siècle, la physiognomonie était une discipline fort pittoresque, mais fort fantaisiste aussi, et ne méritant guère le nom de science. Elle se bornait à interpréter les traits du visage humain en les comparant à ceux des animaux; ainsi, pour Porta, le nez de l'aigle dénote l'audace, les oreilles de l'âne la sottise, etc. Certains auteurs s'appliquaient même à décrire la physionomie des animaux inférieurs, des poissons, des vers, même des végétaux. « Quelle expression de bonté dans les arbres fruitiers »! s'écriait Suë, en 1797.

Ce n'est qu'au XIX[e] siècle que l'étude de la physionomie entra dans sa phase scientifique, avec Ch. Bell, avec Duchenne de Boulogne, avec Gratiolet, qui précisèrent l'anatomie et la physiologie des mouvements d'expression. Mais si ces savants ont bien décrit les nombreuses contractions musculaires qui accompagnent le jeu de la pensée et des sentiments, ils n'en ont pas donné la raison d'être, et c'est à Darwin que l'on doit la clef de l'énigme.

Le mérite du naturaliste anglais a été d'appliquer aux phénomènes de l'expression sa conception transformiste; il s'est demandé si ces mouvements expressifs, dépourvus aujourd'hui d'utilité, n'étaient pas des rudiments de mouvements ayant eu jadis une raison d'être.

Ainsi, la moue, que nous observons chez les enfants contrariés, ou chez les personnes qui boudent, ne serait que le reste de la protrusion des lèvres qui se produit chez les singes lorsqu'ils crient sous l'empire de la mauvaise humeur. De même, les signes de tête exprimant l'affirmation et la négation, ne seraient pas autre chose que l'écho des mouvements de tête qui accompagnent, chez certains animaux, ou même chez l'enfant, la préhension ou le refus d'aliments. Offrez à un chien un morceau de viande : il le happera, et, dans ce mouvement de happer, lèvera et inclinera la tête ; il dira « oui ». Présentez-lui, au contraire, un citron ou une cigarette allumée, il détournera la tête ; ce mouvement de la tête signifiera « non ».

Il est certain que cette manière de voir est extrêmement féconde ; mais pourquoi ces mouvements se produisent-ils même dans les cas où ils ne peuvent avoir aucune utilité ?

C'est ici que Darwin fait appel à trois principes d'explication dont nous ne citerons qu'un seul, le plus général, celui de l'*association des habitudes utiles,* que son auteur formule ainsi : « Certains actes complexes sont d'une utilité directe ou indirecte, dans certains états d'esprit, pour répondre ou pour satisfaire à certaines sensations, certains désirs, etc. ; or, toutes les fois que le même état d'esprit se reproduit, même à un faible degré, la force de l'habitude et de l'association tend à donner naissance aux mêmes actes, alors même qu'ils peuvent n'être d'aucune utilité. »

Pour bien faire saisir le progrès réalisé par l'explication de Darwin sur celle de Gratiolet, son précurseur immédiat, choisissons un fait qui ait été interprété par l'un et

par l'autre : Lorsqu'on présente à un chien un morceau de viande, pourquoi ses deux oreilles se portent-elles en avant ? Gratiolet explique ce mouvement des oreilles par une « relation sympathique » entre les organes de la vue et ceux de l'ouïe. « Un jeune chien, à oreilles droites, auquel son maître présente de loin quelque viande appétissante — dit Gratiolet — fixe avec ardeur ses yeux sur cet objet dont il suit tous les mouvements, et pendant que les yeux regardent, les deux oreilles se portent en avant comme si cet objet pouvait être entendu. » Voici maintenant comment Darwin interprète ce même fait : « Dans ce cas, au lieu de supposer une sympathie entre les oreilles et les yeux, il me paraît plus simple d'admettre que, durant plusieurs générations, lorsque les chiens ont regardé un objet avec une attention soutenue, ils ont en même temps dressé les oreilles afin de percevoir tout bruit qui aurait pu en venir ; réciproquement, ils ont regardé attentivement dans la direction de tous les bruits qu'ils écoutaient ; les mouvements de ces organes ont été ainsi définitivement associés par une longue habitude. »

On le voit, si Gratiolet avait bien décrit cette relation, cette « sympathie » entre les yeux et les oreilles du chien, c'est Darwin qui en a, le premier, donné l'explication. Son ouvrage sur l'*Expression des émotions* a renouvelé tout un chapitre de la psychologie contemporaine, et c'est lui, sans doute, qui a déterminé les travaux de James et de Lange sur les émotions.

En psychologie animale, Darwin a eu le mérite de poser nettement la question de l'*instinct* et de chercher à en donner une explication rationnelle. Qu'est-ce que l'instinct ? c'est un acte accompli de la même manière

par les animaux d'une même espèce, acte qu'ils n'ont pas appris, et dont ils ne sauraient prévoir le but. Mais d'où vient à ces animaux la faculté d'accomplir des actes si étonnants ? C'est ce que la plupart des anciens naturalistes avaient renoncé à élucider, écrasés par la difficulté du problème : « Nous savons bien ce que l'instinct n'est pas, et point du tout ce qu'il est », disait notre Ch. Bonnet. Beaucoup, désespérant de comprendre, invoquaient la Divinité. D'autres, plus récents, comme Lamarck et Fr. Cuvier, faisaient découler l'instinct d'une habitude transmise par l'hérédité.

Mais si l'hérédité de l'habitude explique l'apparition de l'instinct *chez un individu* donné, elle ne rend pas compte de l'origine de cette habitude *dans la race*. Comment a été acquise cette habitude pour la première fois ? Quelle est la raison du premier acte dont la répétition constante a produit peu à peu l'habitude, puis l'instinct ? Est-ce l'intelligence, ou au contraire la complication progressive de l'acte réflexe ? Darwin n'a pas accordé beaucoup d'attention à cette face du problème, car pour lui, l'habitude ne joue que rarement un rôle dans l'origine des instincts. « Ce serait une grave erreur de croire, dit-il, que la plupart des instincts ont été acquis par habitude dans une génération, et transmis ensuite par hérédité aux générations suivantes. On peut clairement démontrer que les instincts les plus étonnants que nous connaissions, ceux de l'abeille et de beaucoup de fourmis, par exemple, ne peuvent pas avoir été acquis par l'habitude ».

Pour Darwin l'instinct a pour cause avant tout *la sélection naturelle*, qui a protégé les variations du mode de vie qui se sont trouvées utiles à l'individu.

Prenons un exemple : l'instinct que présente le coucou, de pondre ses œufs dans les nids d'autres oiseaux. On ignore encore quelle peut être au juste l'utilité d'un tel procédé. Peu importe ici, d'ailleurs. On peut admettre que le coucou, débarrassé ainsi des soins de la ponte et de l'élevage, peut émigrer plus tôt ; ou encore, que les petits reçoivent de cette façon plus de soins et de vigueur que s'ils avaient été élevés par leur propre mère. Quoiqu'il en soit, ce mode de pondre doit présenter un avantage pour le coucou, et on comprend que la sélection ait protégé et favorisé les coucous chez lesquels se rencontre cette indiscrète coutume. Mais il est évident que la sélection n'explique pas tout, et que, pas plus que l'habitude, elle ne rend compte de l'origine première de la coutume qu'elle a contribué à faire triompher. Darwin ne se fait d'ailleurs aucune illusion à cet égard, et, pour expliquer cette première variation utile d'une coutume, il invoque le hasard, ou une circonstance « accidentelle ». Il faut admettre que, pour des raisons qui nous sont inconnues, ou fortuitement, — ce qui revient au même, — les coucous de certaines races pondaient parfois un œuf dans un nid étranger. Ce mode de faire étant avantageux pour les coucous nés dans ces conditions, ceux-ci ont triomphé dans la lutte pour l'existence et ont donc pu transmettre à leurs descendants la disposition accidentelle et anormale de leur mère.

Darwin explique de cette même façon l'instinct esclavagiste des fourmis, la construction des cellules chez l'abeille, etc.

La question de l'instinct en est encore aujourd'hui à peu près au point où l'a laissée Darwin. De nombreuses observations ont été faites, mais nous n'en savons

pas beaucoup plus sur l'origine biologique des activités ou des mœurs des animaux. Tandis que Darwin admettait deux origines possibles des instincts : transmission d'habitudes acquises *et* sélection de variations fortuites, beaucoup de biologistes contemporains ne reconnaissent qu'une seule d'entre elles; d'où deux camps qui se combattent sans se convaincre : les néo-lamarckiens, qui ne croient qu'à la transmissibilité des habitudes acquises, et les néo-darwiniens, ou weismanniens, qui estiment que c'est la sélection seule qui a tout fait. Quelques auteurs récents ont proposé de supprimer le concept d'instinct, et de ne plus jamais prononcer ce mot; ils ne pourront pas cependant supprimer les faits que ce mot dénomme, ni les problèmes qu'ils soulèvent.

Mais il faut nous arrêter : Ajoutons que Darwin, qui a tant fait pour la psychologie, n'a pas été un philosophe à proprement parler. Il ne s'est jamais préoccupé des problèmes de la relation de l'âme et du corps, de l'origine de l'esprit, etc. Il considérait l'esprit comme un fait donné, et n'a pas cherché à en scruter la nature ultime. Il n'avait rien du métaphysicien. Dans une lettre datée de 1874, il avoue modestement à un ami qu'il ne comprend pas toujours les écrits de Spencer.

Ce n'est pas seulement par ses œuvres, d'ailleurs, que Darwin mérite de captiver l'intérêt des psychologues, mais aussi par sa personnalité même. Il est un bel exemple de la somme de labeur que peut fournir un homme de santé faible, sans mémoire exceptionnelle, sans pouvoir d'abstraction considérable, mais sachant répartir ses heures de travail d'une façon méthodique, en adaptant son régime à ses forces. Et il est impossible de ne pas être surpris lorsqu'on apprend que celui qui a

le plus profondément transformé la pensée contemporaine ne pouvait travailler que deux ou trois heures par jour, et devait constamment s'interrompre de crainte d'être la proie de la fatigue ou de la maladie.

V

Darwin philosophe

Discours de M. le professeur Th. Flournoy

On m'a demandé de vous parler de « Darwin philosophe » en guise de conclusion aux divers exposés que vous venez d'entendre. Je n'ai pas voulu refuser mon humble collaboration à cette solennité en l'honneur d'un des plus grands génies dont notre race puisse à bon droit s'énorgueillir. J'avoue cependant que la tâche qui m'est dévolue m'embarrasse fort et présente au premier aspect quelque chose de contradictoire. Darwin *philosophe !* Mais personne au monde, j'entends parmi ceux qui comptent, n'a moins prétendu à un tel titre que cet admirable investigateur de faits positifs. Lui, qui remua de si vastes problèmes scientifiques, jamais ne se piqua de philosophie. S'il a renouvelé toute la biologie, il n'a pas esquissé le moindre système sur la cause première et la raison dernière de l'évolution cosmique, ou sur l'essence intime de la vie, ni de la matière, ni de la force, ni de la conscience, ni de l'espace et du temps, ni du monde, ni de quoi que ce soit. S'il sut manier la logique et la méthode expérimentale comme tous les savants —

ou plutôt comme pas un — il resta toujours étranger aux subtilités de la Théorie de la Connaissance, aux raffinements de l'Epistémologie. La morale, qu'il pratiqua d'instinct dans sa vie exemplaire d'honnête homme, ne l'intéressa point comme discipline théorique. Et la métaphysique ne lui disait rien, surtout rien de bon, car il ne perd pas une occasion de se déclarer réfractaire aux questions de spéculation pure, pour lesquelles il n'eut, sa vie durant, pas plus de goût ou d'aptitude que de loisir. Darwin philosophe !... Vraiment, ces vocables jurent ensemble !

Et pourtant, ce serait plus ridicule encore de prétendre que Darwin puisse nous être indifférent au point de vue philosophique. Il nous intéresse même doublement. D'abord par l'énorme influence qu'il a exercée sur la façon de penser de notre époque ; puis, par son attitude personnelle, très digne d'attention, à l'égard des éternels problèmes qui hantent l'esprit humain et paraissent défier à jamais toute solution proprement scientifique. Permettez-moi donc de m'arrêter quelques instants sur ces deux points.

I. — L'idée d'*évolution* n'est certes pas neuve ; sans parler de l'Orient, d'Anaximandre à Lamarck et d'Héraclite à Hégel elle court comme un fil d'or à travers toute l'histoire de la pensée occidentale. Mais il a fallu Darwin pour la faire descendre, des hauteurs de l'abstraction et de la région des simples possibilités, jusque dans le vif des croyances de sens commun, et pour l'imposer à notre génération par la force irrésistible des preuves de fait. On peut dire que tout le monde est évolutionniste aujourd'hui, tandis qu'à l'exception de quelques savants

isolés, personne ne l'était il y a cinquante ans. C'est là un changement auquel je n'aperçois de comparable, dans le passé, que la révolution d'idées qui se rattache aux noms de Copernic et de Galilée.

Rappelez-vous ce que fut celle-ci dans l'ordre des notions cosmologiques. Avant ces grands fondateurs de l'astronomie moderne, l'univers matériel se réduisait à notre globe immobile au centre de huit ou dix sphères cristallines en rotation autour de lui. Au delà, comme l'indiquent certaines gravures de l'époque, se déployait l'Empyrée ou le Paradis, séjour des Personnes divines, de la Vierge et des saints, des anges et des bienheureux. Ainsi localisés, ces Objets de la foi l'étaient presque de la vue et du toucher, puisque, bien qu'en dehors de notre monde sensible, ils y confinaient pourtant dans l'espace, et qu'en étendant le bras on aurait littéralement pu (à la condition de l'avoir assez long) atteindre de la main ces réalités de l'Au-delà. Comme une telle représentation des choses devait être commode pour la piété, et que de conflits eussent été évités entre la Science et la Religion si elles avaient pu continuer à régner ainsi côte à côte sur des régions différentes de l'Espace!

Nous avons peine à nous figurer aujourd'hui le désarroi que durent produire dans les esprits les découvertes de Galilée avec sa lunette et la démonstration *ad oculos* d'un système qui pulvérisait les sphères cristallines, effaçait toute différence essentielle entre notre monde sublunaire et son Au-delà, reculait à l'infini les limites de l'univers empirique, et, du même coup, supprimait les demeures célestes! On comprend que l'Eglise ait pris peur d'innovations qui renversaient à ce point les notions traditionnelles, et qui menaçaient la foi des simples

en les obligeant à ne plus chercher dans l'espace le lieu très saint de la Divinité, à n'entendre désormais qu'en un sens figuré et métaphorique la sublime leçon « Notre Père qui es *au Ciel* ». L'expérience ultérieure prouva que la religion véritable n'était pas aussi intéressée qu'on le pensait à ces représentations spatiales, et qu'elle avait même tout à gagner à s'en affranchir. Mais les souverains pontifes ne pouvaient guère le comprendre, et nous ne nous étonnons pas qu'ils aient cru devoir tenir rigueur, deux siècles durant (jusqu'en 1822), au système de Copernic démontré par Galilée.

Ce que ces savants avaient fait pour le monde de la matière étendu dans l'espace, on peut dire que Darwin le répéta pour le monde de la vie se déroulant dans le temps. Là aussi il y avait des distinctions tranchées, qui facilitaient singulièrement les rapports de la Science et de la Religion en leur assignant à chacune des portions différentes de notre univers empirique. L'abîme infranchissable d'une création spéciale et soudaine séparait en effet l'Humanité, faite à l'image de Dieu, du reste de la Nature; et en regardant dans le passé, on pouvait en quelque sorte montrer du doigt, à quelques millénaires en arrière, l'instant précis où le Tout-Puissant était miraculeusement intervenu dans le cours des choses pour tirer du limon de la terre une race entièrement nouvelle. Or voilà que le Darwinisme venait changer tout cela, en passant le rouleau égalitaire de l'évolution par sélection naturelle sur ces différences qu'on avait crues absolues. Dorénavant, entre la brute irresponsable, voir le caillou inconscient, et les plus hautes manifestations de la vie spirituelle, les prophètes même de la parole divine, il n'y a plus aucune ligne de démarcation assignable,

mais une gradation continue, infiniment plus lente et plus insensible encore que celle qui, sous nos yeux, conduit en trente ans de l'ovule, presque amorphe, jusqu'à l'homme adulte dans le plein épanouissement de ses facultés intellectuelles et morales.

Quel bouleversement radical dans le tableau qu'on se faisait de l'organisation de l'Univers! Au lieu d'une hiérarchie immuable d'espèces fixes résultant d'actes créateurs successifs, et comprise entre deux extrêmes aussi hétérogènes que la matière inerte d'un côté, l'esprit libre et raisonnable de l'autre, la conception darwinienne nous met en présence d'une transformation incessante et grandiose, reliant tout ce qui existe dans l'unité d'un processus d'évolution qui se déploye au cours infini des âges, comme le monde s'étend à l'infini des espaces. Plus de limites essentielles, plus de cloisons étanches, ni de règnes éternellement séparés, dans ce tourbillon de la vie universelle, où tout s'enchaîne, se métamorphose, se fond l'un dans l'autre, et ne fait qu'un seul tout, la fleur et l'insecte, l'homme et l'animal, l'atome et la nébuleuse...

De telles intuitions de la nature, je le répète, ne sont pas nouvelles en soi, mais Darwin, en les appuyant pour la première fois d'un formidable appareil de preuves palpables et indéniables, leur a donné un crédit qu'elles n'avaient point jusque-là. Du même coup, il a contribué, plus que personne, à généraliser et populariser, dans la conscience de l'humanité cultivée, le sentiment de l'unité organique, de la continuité de développement, de la solidarité enfin, de tous les êtres et de toutes les parties de l'Univers; bref, il nous a, pour ainsi dire, dotés d'une sorte de sens *cosmique*, qui

n'existait pas au même degré avant lui, et dont l'importance n'est pas seulement dans l'ordre scientifique, mais aussi dans le domaine moral, social — et même religieux.

A ce dernier point de vue, il est vrai, la théorie évolutionniste heurtait trop violemment la doctrine traditionnelle des créations spéciales pour ne pas susciter une énergique réaction, comme jadis le système de Copernic. Les hommes de ma génération se rappellent, en remontant à leur enfance, les discussions passionnées que souleva le darwinisme à son berceau, et que vinrent envenimer les intempérances de langage de certains énergumènes, comme il s'en trouve dans tous les camps. Des gens d'opinions les plus diverses s'imaginèrent, les uns avec enthousiasme, les autres avec effroi, que, du moment que l'homme « descend du singe », c'en est fait des croyances religieuses et que toute philosophie idéaliste ou spiritualiste n'a plus qu'à s'effondrer devant le triomphe définitif du matérialisme. Cependant, même parmi les théologiens, des esprits plus ouverts et mieux avisés comprirent vite que la religion proprement dite n'a pas grand'chose à faire avec le mode d'apparition des espèces organiques, pas plus qu'avec le système astronomique du monde ; de sorte que le Protestantisme, où Darwin avait eu la chance de naître, put se dispenser de le mettre à l'index pour deux siècles. Déjà de son vivant, l'Eglise d'Angleterre se réconcilia avec ses découvertes ; et, à sa mort, elle tint à honneur de s'associer à l'hommage rendu par toute la nation au savant de génie, en lui accordant la sépulture dans l'abbaye de Westminster.

En fait, nous ne voyons pas actuellement que Darwin ait réellement porté atteinte aux aspirations religieuses de notre humanité pensante. Bien au contraire, il a,

comme Copernic et Galilée, rendu, sans le savoir, un signalé service à la foi véritable, en l'obligeant à se passer du traître appui des démonstrations soi-disant scientifiques et des prétendus miracles semés au cours de la nature, pour se réfugier dans son domaine propre et inexpugnable, le cœur de l'homme et ses appréciations de *valeur*. Après comme avant Darwin ou Galilée, le mystère fondamental de l'Univers et de la Vie subsiste intact devant l'esprit humain, et la signification ultime de l'histoire, tant du monde que des individus, reste affaire d'interprétation et de décision personnelles. En face des points d'interrogation suprêmes — que l'investigation scientifique des phénomènes est obligée de négliger, mais ne peut supprimer, — les attitudes religieuses ne sont ni plus ni moins légitimes que les attitudes antireligieuses, la métaphysique théiste que la métaphysique matérialiste, le pluralisme que le monisme, etc., etc. Toutes les hypothèses sur le Fond des Choses et le dernier mot de l'Evolution restent également possibles, et indémontrables, au regard de la science positive. Darwin, tout le premier, se rendait parfaitement compte que sa théorie n'apportait point de réponse à l'angoissant problème des destinées humaines ou de l'essence de l'Univers, et nul ne fut plus soucieux que lui de ne pas entreprendre sur la liberté de penser des autres en un domaine où lui-même n'arrivait à aucune conclusion, comme il me reste à l'esquisser rapidement.

II. — Ce n'est guère dans ses ouvrages, mais plutôt dans ses conversations et sa correspondance, que Darwin a fourni quelques indications sur sa position relativement aux grands problèmes métaphysiques courants,

l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, etc.[1]. Dans le peu qu'il en dit, il nous apparaît comme un modèle de sincérité, de modestie et de tolérance; trois vertus moins banales qu'elles n'en ont l'air, même chez les savants, et dont malheureusement beaucoup de bruyants disciples ou successeurs du maître ne nous ont pas toujours donné le même exemple que lui ! Sa sincérité éclate dans l'absence de tout *cant* et la précision avec lesquelles il avouait à ses questionneurs les fluctuations de ses sentiments intimes en matière religieuse ; sa modestie, dans la réserve, la prudence, la défiance de soi-même dont il ne se départ jamais au cours de ses propres raisonnements ; sa tolérance, dans les égards qu'il a pour les convictions d'autrui, le soin qu'il prend de ne jamais attaquer ni blesser ceux dont il ne partage point les idées.

Elevé dans l'Eglise anglicane, Darwin en conserva les croyances jusqu'à la fin de son adolescence. Lors de son voyage sur le *Beagle*, il était encore « tout à fait orthodoxe », fermement convaincu de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, citant la Bible « comme une autorité irréfutable » en matière de morale, et éprouvant d'indicibles sentiments « d'admiration et de dévotion » dans les forêts grandioses du Brésil. Mais au cours des années qui suivirent, ses réflexions critiques et ses études scientifiques d'une part, l'affaiblissement progressif de son émotivité esthético-religieuse d'autre part, minèrent peu à peu chez lui la foi de son enfance et sa croyance

[1] Voir *La Vie et la Correspondance de Charles Darwin, avec un chapitre autobiographique,* publiés par son fils M. Francis Darwin. Traduction française par H. de Varigny, 2 vol., Paris, 1888.

« à la révélation divine dans le christianisme ». Cela se produisit, nous dit-il, d'une façon si lente et graduelle qu'il n'en ressentit pas d'inquiétude. L'état *areligieux* auquel il aboutit ne fut d'ailleurs jamais celui d'une incrédulité tapageuse ni d'une plate indifférence, mais plutôt une suspension volontaire et résignée du jugement, conséquence d'oscillations contraires, se renouvelant sans cesse, en face de problèmes qu'il ne parvenait à résoudre définitivement ni dans un sens ni dans un autre à cause de difficultés opposées également insurmontables.

De multiples raisons l'inclinaient par moments à admettre une intelligence créatrice et la vie future, plutôt que de tenir notre monde pour un produit éphémère du hasard ou de forces aveugles : d'abord, la majestueuse ordonnance et l'organisation généralement bienfaisante de cet univers ; puis l'existence même de nos personnalités, conscientes d'elles-mêmes, avec leur faculté de connaître le passé et d'anticiper l'avenir ; l'exemple aussi de tant d'hommes éminents qui ont cru en Dieu ; les aspirations instinctives de notre race, et le sentiment intolérable qui nous accable à la pensée que toute cette évolution devrait finalement aboutir au néant... Mais aussitôt les objections et les doutes surgissaient. D'abord l'hypothèse d'un créateur ne fait que reculer la difficulté intellectuelle, car « si nous admettons une cause première, l'esprit demande toujours d'où elle est venue, comment elle est née ». Puis, que valent, pour de tels problèmes, les raisonnements ou les convictions, d'ailleurs peu unanimes, d'humains qui se sont lentement développés d'animaux inférieurs ? n'est-ce pas comme si un chien voulait méditer sur Newton ? Et par dessus

tout, comment concilier l'existence de Dieu avec l'étendue de la souffrance dans le monde ? Est-il admissible « qu'un Dieu bienfaisant et tout-puissant ait créé les ichneumons avec l'intention arrêtée de les laisser se nourrir de chenilles vivantes, ou que le chat ait été créé pour jouer avec la souris » ? Bref, chaque fois qu'on croit apercevoir dans la nature une marque de sagesse ou de bonté, l'indice d'un dessein ou de causes finales, l'on est frappé, l'instant d'après, par des preuves criantes du contraire, et il semble bien que la pure chance et la sélection naturelle soient de meilleures explications pour le mélange de bon et de mauvais qui nous entoure. Et pourtant, toujours reparaît « l'impossibilité de concevoir ce grand et merveilleux univers, avec nos *Moi* conscients, comme étant dû à un hasard... »

Ainsi ballotté, Darwin s'arrête, avec le vif sentiment de son impuissance, dans le doute philosophique — 'agnosticisme — qui renonce à conclure et se garde aussi soigneusement de nier que d'affirmer : « Je sens au fond de moi-même que le sujet est hors de la portée de l'intelligence humaine... Le mystère du commencement de toutes choses est insoluble pour nous, et je dois me contenter pour mon compte de demeurer un agnostique ». « Dans mes plus grands écarts — écrivait-il à l'âge de 70 ans, en parlant des fluctuations de sa pensée — je n'ai jamais été jusqu'à l'athéisme dans le vrai sens du mot, c'est-à-dire jusqu'à nier l'existence de Dieu. Je pense qu'en général, surtout à mesure que je vieillis, la description la plus exacte de mon état d'esprit est celle de l'agnostique. »

S'abstenant, comme on le voit, de toute négation autant que de toute affirmation, Darwin est certainement

un des cas les plus purs et les plus typiques d'agnosticisme que nous connaissions. Ajoutons que cet agnosticisme n'eut jamais rien de combatif et que Darwin ne chercha point à l'implanter autour de lui. Avec sa parfaite sincérité, il en exposait la nature et les motifs à qui l'interrogeait à ce sujet; mais dans sa non moins grande modestie, n'ayant de son propre aveu « jamais beaucoup réfléchi systématiquement au sujet de la religion dans ses rapports avec la science, ni aux rapports de la morale avec la société », il devait se rendre compte que le point de vue des sciences naturelles, auquel il se plaçait, était peut-être un peu exclusif et étroit pour juger définitivement de pareilles questions; aussi se garda-t-il toujours d'ébranler volontairement les convictions philosophiques ou religieuses d'autrui. Et c'est bien à tort que les sectaires de la Libre-Pensée ignorante et agressive ont parfois tenté de se réclamer de lui. On ne saurait, en réalité, concevoir une mentalité plus différente de la leur, que celle du savant qui écrivait un jour à Asa Gray, au sujet de ces problèmes troublants : « *Il faut que chaque homme croie et espère ce qu'il peut.* » Conclusion admirable de largeur et d'humaine sympathie, où se révèle l'homme de cœur et de bon sens, et qui place Darwin à cent piques au-dessus de tous ces fanatiques, croyants ou incroyants, que hante le souvenir des grands inquisiteurs et qui ne rêvent que de coucher leur prochain sur le lit de Procuste de leurs propres dogmatismes, pour l'obliger à ne croire ni plus, ni moins, ni autrement, qu'eux-mêmes !

Résumons-nous. — En dehors de ce que les sciences particulières ont reçu du génie de Darwin, nous lui devons, dans le tour d'esprit général ou la façon de

penser de notre époque, un double bienfait. Par ses découvertes et ses conceptions, il éveille ou vivifie en nous le sentiment *cosmique* de la continuité et de la solidarité physique et morale de tous les êtres de cet univers dans son évolution progressive. Et avec son agnosticisme de pur savant, conscient des difficultés où se débat notre croyance et respectueux des diversités psychologiques individuelles, il fortifie en nous par son exemple le sentiment *humain* de la vraie tolérance, qui est déjà une forme de la charité. En face des mystères scientifiquement insolubles qui nous enveloppent ou nous obsèdent, nul n'est plus admis, après Darwin, à prétendre imposer sa manière de voir ou de sentir à autrui, mais — « il faut que chaque homme croie et espère ce qu'il peut. »

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'INSTITUT

PENDANT L'ANNÉE 1906

TRAVAUX DES SECTIONS

I

Section des Sciences naturelles et mathématiques

Au cours de l'année 1906, la section a eu à déplorer la perte de M. Victor Fatio, l'auteur de *Faune des Vertébrés de la Suisse*. En revanche, elle a admis en qualité de membre honoraire, M. John Albaret, ingénieur ; elle a en outre élu membres correspondants MM. Britton (New-York), Burnat (Vevey), Maiden (Sydney) et Treub (Buitenzorg).

Les travaux suivants ont été présentés :

M. le Dr Bernoud. Sur la communication latérale du mouvement des fluides.

M. le Dr Briquet. Biographie d'Albrecht de Haller fil., botaniste bernois.

M. le Dr Carl. Sur la faune des cavernes et ses origines.

Idem. Sur la faune des Isopodes.

M. le prof. FEHR. Les méthodes de travail des mathématiciens.

M. le Dr B.-P.-G. HOCHREUTINER. L'institut botanique de Buitenzorg (avec projections).

Idem. Fragments d'un travail d'ensemble sur les limites de la connaissance scientifique et de la connaissance subjective.

M. Th. TOMMASINA. Sur un nouveau type de condensateur électrique.

Idem. Sur l'évolution de la physique théorique.

M. SCHÆR. Sur une nouvelle planète.

Idem. Sur les photographies du soleil.

M. le prof. E. YUNG. Les facteurs qui influencent la longueur de l'intestin chez la grenouille.

II

Section des Sciences morales et politiques, d'archéologie et d'histoire

Cette section a entendu les lectures suivantes :

M. le prof. Adrien NAVILLE. La Sociologie abstraite et ses divisions.

M. le prof. L. WUARIN. Réfutation de certaines doctrines contraires à la saine économie sociale, et notamment de quelques-unes des théories émises par les champions de la Ligue sociale d'acheteurs.

III

Section de Littérature

En 1906, la section a reçu, pour le concours ouvert en faveur des régents primaires, sept travaux qui seront

soumis à un jury en janvier 1907 ; elle a tenu deux séances de membres effectifs et cinq séances ordinaires, au cours desquelles ont été lus les travaux suivants :

M. et Mme Ansaldi. Poésies diverses.

M. Barthélemy. Voltaire et Houdon.

M. Bogey. Charité bien entendue, comédie.

M. d'Arzens. Cruot, tragédie.

Mme d'Oppel de Krudener. Espagne.

M. Duboin. Indolence, Ames obscures, poésies.

M. Granger. Poésies.

M. Guinchard. Flânerie, Souvenance, pièces en prose.

M. Kaufmann. La fée du lac Lioson, bluette en prose.

M. Georges Nicole. Causerie athénienne (avec projections).

M. Schneegans. Deux contes en prose.

Idem. Dissertation sur le Faust de Gœthe et l'invention de l'imprimerie.

M. Spiess. Poésies diverses.

Mlle B. Vadier. Est-il mort au Temple ? nouvelle.

M. Vulliéty. Flâneries de vacances, et Souvenirs.

IV

Section des Beaux-Arts

La section a tenu trois séances de membres effectifs et huit séances ordinaires, et fait une excursion printannière à Yvoire.

Un concours organisé par la section entre tous les artistes peintres sur émail et émailleurs de la Suisse n'a

réuni qu'une faible quantité de concurrents. Cinq envois nous ont été faits et il a été distribué deux seconds prix de 500 fr. chacun.

Au cours des séances ont eu lieu deux expositions : l'une de peinture par M. Ihly, l'autre de sculpture par M. Bolle. Enfin M. G. Dériaz, architecte, a fait une causerie sur un grillage de fenêtre au XVIme siècle.

Ensuite de la démission de M. le prof. Le Grand Roy, M. Ch. v. Ziegler a été élu président de la section des Beaux-Arts.

V

Section d'Industrie et d'Agriculture

Les communications suivantes ont été faites en 1906 pendant les trois séances de membres effectifs et les huit assemblées ordinaires :

M. Lombard. Utilité des oiseaux en agriculture.

M. E. Neury. La plantation des arbres fruitiers et les meilleures variétés à recommander.

M. J. Nicodet. Causerie sur le gui.

Idem. Quelques variétés nouvelles de pommes de terre.

Idem. Le *Solanum Commersonii*.

Idem. Les producteurs directs en viticulture.

Idem. Comment il faut effectuer les semis et plantations.

Idem. La conservation des légumes pendant l'hiver.

M. le D^{r} Fr. Pearce. Exploration dans le bassin supérieur de la Vichera (Oural du Nord).

M. Ch. Vulliéty. La question du lait.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'INSTITUT

PENDANT L'ANNÉE 1907

Pendant l'année 1907, l'Institut a publié le tome XXXVII de son *Bulletin*, un volume de 528 pages et 5 portraits hors texte.

Une convention relative à la bibliothèque de l'Institut, ratifiée quant à ses dispositions essentielles par l'assemblée générale du 28 juin 1907, a été passée le 12 septembre 1907 avec la Ville de Genève. En vertu de cette convention — dont le texte est reproduit intégralement en annexe du présent volume (voy. p. 563) — la presque totalité de la bibliothèque de l'Institut a été remise à la Bibliothèque publique et universitaire, moyennant une indemnité annuelle et diverses facilités accordées aux membres de l'Institut pour l'accès de la Bibliothèque publique.

TRAVAUX DES SECTIONS

I

Section des Sciences naturelles et mathématiques

Pendant l'année 1907, la Section a reçu quatre nouveaux membres honoraires : M. le prof. Bard, M. le

prof. E. Chaix, M. le Dr et Mme Dr Grintzesco; elle a par contre enregistré la démission de M. de Marval.

Les communications suivantes ont été présentées :

M. le Dr Boubier. Les méthodes de la bibliographie moderne.

M. le Dr Briquet. La glaciation quaternaire en Corse.

M. le Dr Brodsky. Les trichocystes des infusoires.

M. le Dr Carl. Les explorations océanographiques de la Valdivia.

M. le Dr B.-P.-G. Hochreutiner. Le congrès des médecins et naturalistes allemands à Hambourg.

Idem. La question des réserves et des parcs nationaux.

M. le prof. Oltramare. Les moteurs à explosion.

M. le prof. J. Reverdin. La greffe épidermique.

M. le Dr Séchehaye. Ethnographie des tribus Thonga de la région de Lourenzo-Marquès (avec projections).

M. Tommasina. Le mécanisme de transmission des radiations.

M. le prof. E. Yung. L'hermaphroditisme chez les vertébrés.

Idem. Le chemin de fer du Cervin et la circulaire de la Société helvétique.

Idem. Recherches sur les tentacules des escargots.

II

Section des Sciences morales et politiques, d'archéologie et d'histoire

La Section a tenu, en 1907, deux séances ordinaires; elle a entendu la lecture des travaux suivants :

M. le prof. Eugène Ritter. Recherches généalogiques, le général Dufour, etc.

M. Combothecra, docteur en droit. La réforme de la justice administrative et la revision de la Constitution fédérale en Suisse.

M. le prof. Wuarin. Réflexions sur la maxime féministe : à travail égal, salaire égal.

III

Section de Littérature

En 1907, la Section a tenu deux séances d'effectifs ; elle a clos le concours, entre les membres du corps enseignant primaire, par la proclamation de quatre lauréats. Les concurrents étaient nombreux, et ont tous envoyé des travaux mûris et bien étudiés.

Dans les six séances ordinaires ont été lus les travaux suivants :

M. Ansaldi. Prométhée, poème.

M. Bressler. Poésies diverses.

M. Carrara. Etude sur la philosophie et la morale de Molière.

M. J. Cougnard. Poésies diverses : le Grand Chêne, Sur la treille, etc.

Mme Cuchet-Albaret. Poésies diverses.

M. Cuendet. Poésies diverses.

M. Duboin. Poésies diverses.

M. A. Dufour. Plusieurs petits poèmes vaudois.

M. le prof. François. Les deux purismes, étude littéraire.

M. Guinand. Athènes et les jeux olympiques (avec projections).

M. Guinchard. Deux sonnets.

Idem. Etude sur Samain.

M. G. Nicole. Etude sur le peintre Meidias (avec projections).

M. le prof. Eug. Ritter. La correspondance de Mme Guyon et de Fénelon.

M. Roy. Philibert Berthelier, drame.

Mlle B. Vadier. Les trois coffrets, comédie.

M. Vulliéty. Esquisses de voyage.

IV

Section des Beaux-Arts

La Section a tenu, en 1907, huit séances. Les sujets traités ont été les suivants : l'emplacement du monument de la Réformation à Genève; la nomination des jurés dans les expositions municipales; l'élaboration d'un projet de concours de sculpture décorative.

La mort a enlevé à la Section MM. H. Ferrario et F. Bergalonne; en revanche, MM. M. Droguet, Ch. Hébert et H. Demole ont été reçus membres honoraires.

V

Section d'Industrie et d'Agriculture

Pendant l'année 1907, la Section d'Industrie et d'Agriculture a tenu quatre séances de membres effectifs et sept assemblées ordinaires. Elle a perdu six membres honoraires.

Les communications suivantes ont été faites :

M. Jules CURCHOD. Les rayons X.

Idem. Les courants de haute fréquence et leur app cation en médecine.

M. H. DEBONNEVILLE. Causerie sur le lait.

M. ELMER. Causerie, avec expériences, sur les lampe électriques les plus récentes.

M. NICODET. La culture des chrysanthèmes.

Idem. La culture de divers légumes.

Idem. L'exposition du petit bétail à Monthey.

INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

Comptes de l'Exercice 1906, approuvés par l'Assemblée générale

Recettes

Solde disponible au 1er janvier 1906.	Fr.	8,174 64
Allocation de l'Etat	»	5,000 —
Intérêts du certificat de dépôt . . .	»	70 —
Intérêts à la Banque de Genève. . .	»	160 90
Total des recettes. . .	Fr.	13,405 54
A déduire dépenses de l'exercice . .	»	3,815 10
Excédent. . .	Fr.	9,590 44
Solde disponible au 31 décembre 1906 :		
A la Banque de Genève	Fr.	6,349 98
Certificat de dépôt	»	3,000 —
En caisse.	»	240 54
	Fr.	9,590 44

Dépenses

Allocation à la Section de Littérature.	Fr.	400 —
» » » des Beaux-Arts	»	400 —
Indemnité du secrétaire général . .	»	300 —
» » bibliothécaire	»	300 —
Frais d'impression (*Bulletin*, etc.) .	»	1,210 —
Menus frais de la bibliothèque . . .	»	9 70
Frais de reliure	»	52 25
Eclairage et chauffage.	»	151 50
Gratification annuelle au concierge .	»	50 —
Prime d'assurance.	»	44 —
Allocation pour l'Almanach de l'Institut	»	133 —
Allocation en faveur du Congrès de Géographie (1re annuité)	»	300 —
Facture des Arts graphiques, phototypies	»	265 —
Frais divers.	»	199 65
Total des dépenses. . .	Fr.	3,815 10

INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

Comptes de l'Exercice 1907, approuvés par l'Assemblée générale

Recettes

Solde disponible au 1er janvier 1907	Fr.	9,590	44
Intérêts du certificat de dépôt de la Banque de Genève	»	120	—
Reçu de la librairie Kündig pour publications vendues	»	145	75
Reçu pour frais de chauffage remboursés par la Société Lepidopt.	»	4	50
Allocation de l'Etat	»	5,000	—
Intérêts sur dépôt à la Banque de Genève	»	184	10
Total des recettes	Fr.	15,044	79
A déduire dépenses de l'exercice	»	6,844	15
	Fr.	8,180	64
Solde disponible au 31 décembre 1907 :			
A la Banque de Genève	Fr.	5,039	80
Certificat de dépôt	»	3,000	—
En caisse	»	140	84
	Fr.	8,180	64

Dépenses

Allocation à la Section des Sciences morales	Fr.	400	—
Allocation à la Section de Littérature	»	400	—
Allocation à la Section des Beaux-Arts	»	400	—
Allocation à la Section d'Agriculture et d'Industrie	»	400	—
Indemnité au secrétaire général	»	300	—
» » bibliothécaire	»	300	—
Frais d'impression (*Bulletin, Mémoire, etc.*)	»	3,117	15
Facture de la Société des Arts graphiques	»	195	—
Frais pour la bibliothèque	»	63	25
» de reliure	»	11	25
Eclairage, chauffage, service de la bibliothèque	»	297	50
Gratification annuelle au concierge	»	50	—
Prime d'assurance	»	42	—
Allocation pour l'Almanach de l'Institut	»	133	—
Allocation en faveur du Congrès de Géographie (2me et dern. annuité)	»	300	—
Frais divers	»	455	—
Total des dépenses	Fr.	6,864	15

CONVENTION

Entre la Ville de Genève, représentée par M. A.-E. Pricam, Président du Conseil Administratif, et M. Ch. Piguet-Fages, Vice-président, délégué à la Bibliothèque publique et universitaire, d'une part ; et l'Institut national genevois, représenté par son Président, M. Henri Fazy, Conseiller d'Etat, et son Secrétaire général, M. John Briquet, d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — L'Institut remet en don à la Bibliothèque publique et universitaire de la Ville de Genève tous les ouvrages (brochures, volumes) de sa bibliothèque que la Ville de Genève ne possède pas. Il remet en outre en don à la Bibliothèque toutes les publications périodiques de Sociétés (Mémoires, Bulletins, Revues, etc.) contenus dans sa bibliothèque.

ART. 2. — L'Institut remet intégralement à la Bibliothèque de la Ville au plus tard à la fin de chaque mois, toutes les publications de Sociétés, Académies, Instituts, etc., etc., qu'il reçoit à titre d'échange.

ART. 3. — L'Institut se charge, par l'organe de son bibliothécaire, de faire à ses frais les réclamations nécessaires au cas où les dites publications n'arriveraient pas en temps voulu.

ART. 4. — Moyennant l'exécution de ses remises, la

Bibliothèque verse chaque année à l'Institut une somme de fr. 200.— (deux cents francs).

Art. 5. — La direction de la Bibliothèque fait déposer dans la salle G. Moynier (salle des périodiques), dès leur réception, et pendant une durée de deux à six mois, suivant les cas, les dernières livraisons parues des publications périodiques remises par l'Institut.

Art. 6. — Sur présentation de leur carte de membre de l'Institut, les membres effectifs, émérites et honoraires de l'Institut ont accès gratuitement à la salle G. Moynier (salle des périodiques) de la Bibliothèque ; en outre, les membres effectifs et émérites de l'Institut sont mis au bénéfice des dispositions du règlement du 6 décembre 1901 de la Bibliothèque, autorisant le prêt à l'extérieur, conformément aux clauses du dit règlement.

Art. 7. — La Bibliothèque peut vendre ou échanger les publications périodiques des Sociétés, Académies, Instituts, etc., remises par l'Institut, qu'elle possède déjà. Le produit net de la vente sera versé au compte « dons et legs » de la Bibliothèque et employé par elle à l'achat de nouveaux ouvrages.

Art. 8. — La présente convention entrera en vigueur le 1er octobre 1907. La Bibliothèque dispose d'un délai d'une année pour prendre possession des volumes et brochures qu'elle conserve. Les ouvrages qu'elle possède déjà pourront rester dans les locaux de l'Institut jusqu'à ce que la Bibliothèque en dispose autrement.

Art. 9. — En ce qui concerne les articles 2 à 6, la présente convention durera jusqu'au 31 septembre 1909.

et continuera, à partir de cette date, d'année en année par tacite reconduction, à défaut de dénonciation par l'une ou par l'autre des parties, trois mois avant le commencement d'une nouvelle année.

Fait à Genève, le 12 septembre 1907.

Henri FAZY,
Président de l'Institut genevois.

A. PRICAM,
Président du Conseil Administratif

John BRIQUET,
Secrétaire général de l'Institut genevois.

Ch. PIGUET-FAGES,
Vice-président du Conseil administratif.




UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 107644814